L'abbé Landroze Turgeon
ordonné prêtre le 26 mai 1888,
professeur au Collège de
Lévis. Comme prêtre 1888-
1902, aumônier au Couvent
de la Sainte de Buckland,
Comté de Bellechasse 1902-
1906, Curé du S. Coeur de
Marie et de Robertson, Comté
de Nicolet 1906 - 1910, Curé
de la St. J.-B. "Les Écureuils",
Comté de Compton, 1910 - 1923
~~avec~~ et du village Domaine
1912 - 1917, aumônier du Couvent
C.N.D. de Bellevue, Québec
1923 - 1929 -

G. Turgeon ptre
aumônier au Couvent de
Bellevue, le 1er juin 1923

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/mlangesreligieux02unse

1863.

MÉLANGES RELIGIEUX,

RECUEIL PÉRIODIQUE.

Omnia et in omnibus Christus.
EPIST. S. PAUL. COL. c. III. v. 11.

TOME III.

MONTREAL:

BUREAU DES MÉLANGES RELIGIEUX, RUE ST. DENIS,
PRÈS L'ÉVÊCHÉ.

1841

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 28 JUILLET 1841. No. 1.

A NOS LECTEURS.

—o—

En commençant le second semestre de cette publication, nous ne pouvons nous dispenser d'adresser à nos lecteurs quelques réflexions que nous suggère naturellement l'exécution de notre tâche. Dès que nous fûmes chargé, il y a six mois, de l'importante obligation de diriger une feuille religieuse, nous comprîmes, mieux que jamais, combien ce devoir était de beaucoup plus difficile qu'il n'était flatteur. Aussi, dès le début de cette entreprise, nous nous empressâmes de prendre et de recueillir les conseils et les suggestions de nos amis. Certes, les avis ne nous manquèrent pas; bien au contraire, ce fut leur multiplicité même qui nous plaça souvent dans la plus génante perplexité. Car, au milieu de cette diversité de plans et d'idées qu'on nous présentait amicalement de plusieurs coins, notre plus grand embarras ne fut pas toujours de choisir, mais bien de concilier des vues, des goûts différents, quelquefois même opposés. Nous nous sommes sincèrement efforcé de profiter de ces avis, et, dans plusieurs circonstances, nous pensons en avoir mis quelques-uns en pratique; mais la conclusion dernière que nous avons cru pouvoir déduire, c'est qu'on voulait qu'il existât un journal religieux, et qu'on voulait aussi y trouver de quoi contenter tout le monde. Or, le moyen, s'il vous plait, de satisfaire, dans un seul service, tant d'appétits variés, avec aussi peu de mets que nous en avions à notre disposition?

D'une autre part, lancé dans une carrière que nous n'avions ni parcourue, ni désirée, il était tout naturel que nous n'abordâssions notre tâche qu'avec crainte et circonspection. D'ailleurs, l'isolement dans lequel nous laissaient, par nécessité ou autrement, des amis mêmes qui, par leurs désirs, semblaient nous avoir imposé le fardeau; tout nous commandait la réserve, la pusillanimité, si l'on veut, qui caractérise notre premier volume. Ceux donc

qui ont blâmé d'abord notre ligne de conduite, la regarderont peut-être désormais comme un acte de prudence, ou au moins de sage nécessité. Les mêmes difficultés dûrent également laisser notre feuille dans un état d'infériorité que nous confessons ingénument, et qui pourtant ne nous affilige que parce qu'il pourraît tourner au désavantage de la noble et sainte mission dont nous sommes revêtu.

Voilà pourquoi nous n'hésitons pas à le dire : notre travail n'est qu'une bonne œuvre commencée. Faisons qu'elle se continue, qu'elle prenne même tout le développement dont elle doit être susceptible. Pour cela, redoutons l'esprit de défiance et de division qui est, en religion surtout, cent fois plus nuisible qu'en politique, et qui nous serait ici d'autant plus funeste, que les efforts de nos ennemis sont plus grands et plus hypocrites. Nous fesons donc, en terminant ce préanbule, un nouvel appel à tous les amis de la religion et de l'ordre public, et nous leur disons : Pour que les MÉLANGES RELIGIEUX puissent utilement servir la cause commune, il est important que les gens de bien les regardent comme une tribune ouverte à tous les défenseurs de la foi et du bonheur social en Canada. Que tous ceux qui veulent ce bien s'unissent à nous. Recueillons toutes les lumières ; défendons ensemble la vérité ; fortifions nous les uns et les autres d'une assistance amicale et chrétienne ! Quelque soit le résultat de nos travaux, il est du moins une récompense qui ne peut nous manquer, celle de l'accomplissement d'un devoir.

CORRESPONDANCES.

RÉPONSE AUX LETTRES DE M. C. MONDELET, SUR L'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE.

MONSIEUR,

Au retour d'un voyage, qui m'a tenu quelque temps éloigné de ma maison, j'ai trouvé chez moi un petit volume de lettres sur l'Education Elémentaire, relevé des respects de l'auteur ; j'ai reçu l'un et l'autre avec une satisfaction que je me plais à vous exprimer, et je suis heureux que cette circonstance me fournisse l'occasion de me rappeler au souvenir d'un citoyen dont le talent, bien dirigé, peut devenir très-utile au pays.

Avec une aussi favorable disposition pour l'auteur et pour le sujet qu'il a entrepris de traiter, j'ai dû profiter, pour faire la lecture de mon volume, de chaque instant qu'il m'a été possible de dérober à d'autres occupations ; et, malgré ma diligence, il m'a fallu quelques jours pour embrasser le système dans son ensemble et m'en former une idée complète.

Ce système considéré abstractivement et comme une simple théorie applicable à un peuple qui n'aurait qu'une même croyance ou qui n'en aurait aucune, peut avoir un mérite que je me plais à lui reconnaître. Tout homme qui ne voit dans son semblable qu'un animal doué de raison, susceptible de perfectionnement, qu'un engin utile à la société ; qui ne considère l'éducation que comme un moyen d'utiliser une machine, en la rendant plus propre aux affaires, aura probablement peu de chose à objecter ; au surplus, ce ne pourrait être que contre certains détails qui ne peuvent affecter le système dans sa base. Qu'importent, en effet, les qualités du cœur à celui qui ne veut que des bras ! Une opération arithmétique qui fait sa preuve a-t-elle besoin de moralité pour être juste ? Son but sera donc atteint, quand il aura matériellement perfectionné l'individu ; que lui importe le reste ?

L'éducation élémentaire est un sujet qui, de nos jours, occupe plus ou moins les nations civilisées. La France, la Belgique, la Prusse, l'Irlande, les Etats-Unis en ont fait le thème de longues discussions qui ont excité le plus vif et le plus profond intérêt ; mais, de tous les peuples qui s'en sont occupés, il n'y en a peut-être pas un seul qui ait donné, à l'éducation élémentaire, cette base sur laquelle elle doit enfin reposer. Les contrées dont les habitans n'ont tous qu'une même croyance religieuse, quelqu'elle soit, n'ont pas à cet égard les mêmes difficultés à surmonter, que celles dont les symboles différents sont autant d'obstacles à l'adoption d'un système qui réunisse tous les suffrages. Malheureusement pour nous, notre pays est un de ceux qui présentent les plus grandes difficultés à raison de la diversité des croyances.

La plupart de ceux qui, sans être profondément religieux, ont écrit sur l'éducation élémentaire, sont tombés dans une erreur aussi funeste à l'Etat qu'aux individus eux-mêmes. Tous ont senti la nécessité d'une conscience pour l'individu et d'une morale publique ; mais, par une inconséquence inconcevable dans un homme qui pense, ils n'ont pas voulu voir que tout système d'éducation élémentaire, qui réunit sous un même toit et sous la férule d'un même maître les enfans de différentes croyances, doit nécessairement amener le mépris pour tous les dogmes et conduire les élèves à l'indifférence absolue. En effet, quelle impression fera sur un enfant la croyance de ses parents ou de son pasteur, lorsqu'elle sera continuellement contredite par ses condisciples et regardée par son maître comme une opinion indifférente ? Un seul dogme sera-t-il à l'abri du doute chez l'élève ainsi exposé, et tous les dogmes religieux seront-ils autre chose que de simples opinions, variables, comme la politique, selon le tems et les circonstances ? Comment concevoir une

conscience chez celui qui n'a point de dogmes fixes? Les écoles élémentaires ouvertes à toutes les croyances deviennent donc la destruction de toute croyance et par suite de toute morale individuelle et publique.

L'éducation élémentaire doit nécessairement renfermer deux choses : éclairer l'esprit,en l'ornant de connaissances utiles ; former le cœur de la jeunesse, en lui faisant goûter les vérités morales et en lui en facilitant la pratique. Sans la morale l'éducation sera toujours très-imparfaite, souvent même dangereuse en ce qu'elle réveille en l'homme des ambitions, des inclinations, des appétits qui, n'étant modérés par aucun frein, feront son malheur et celui de ses semblables. D'où naissent, dans les anciens pays surtout, tant de malversations, d'infidélités, de faillites, de suicides, d'ambitions qui bouleversent les états et les appauvrissent? Est-ce de l'ignorance de l'esprit ou de la corruption du cœur? Tous ceux qui ont réfléchi, savent que toutes ces calamités sont les fruits de l'immoralité et non de l'ignorance.

La religion et la morale sont les supports indispensables et nécessaires de toutes les facultés, inclinations et habitudes qui rendent l'homme utile à la société. En vain vantera-t-on son amour du bien public et son patriotisme, si l'on ose porter une main téméraire sur ces deux grands piliers du bonheur des hommes, sur ces fermes appuis des devoirs du citoyen. L'homme politique et l'homme profondément religieux doivent les respecter et les chérir également. On écrirait en vain des volumes pour montrer la connexion qu'ils ont avec la félicité publique et privée. Que deviendra l'honneur, la réputation, la vie même, si la religion ne retient la langue, la main, etc.? Quel moyen reste au juge sur le banc, dans la recherche de la vérité, si la sainteté de la religion ne préside plus au serment? Sur quoi baser l'obligation de la loi, sans une conviction religieuse? Qne serait donc une école dans laquelle on ne parlerait ni de religion, ni de morale et par suite des dogmes qui en sont la base? Une semblable école ne serait qu'une véritable ménagerie où l'on forçerait des êtres raisonnables à jouer un certain rôle sur le théâtre de cette vie, sans leur apprendre le plus essentiel ; ce qu'ils sont, ce qu'ils doivent être, leurs espérances ; ce qu'ils doivent à leur Créateur, à leurs semblables.

L'étude de la religion ne doit donc pas être considérée, dans les écoles, comme une occupation secondaire ; mais elle doit être l'objet d'une attention toute particulière des maîtres qui, à cet égard, ne peuvent jamais être trop soigneux et trop attentifs.

Ce principe étant admis en tout ou en partie,on ne peut s'empêcher de voir, dans le système proposé, un défaut bien essentiel qui le rend absolument mau-

vais et dangereux pour le dogme. Qui ne voit qu'une réunion d'enfans de différentes croyances, enseignés par un maître qui pourra n'en avoir aucune, ou qui, dans la supposition la plus favorable, ne peut en avoir qu'une, n'est qu'une mommerie religieuse et non un enseignement ; quoi de plus propre à déraciner toute croyance du cœur de la jeunesse, que de lui donner, pour précepteur, un homme que sa situation oblige à paraître indifférent ? Comment le maître le plus modéré et le plus habile respectera-t-il également ce que sa conviction lui montrera comme une vérité ou un mensonge ; sans prédilection pour sa croyance, s'il en a une, ou sans montrer son dédain pour toutes, s'il est athée ? Un tel précepteur de morale me paraît quelque chose de si chimérique de la part d'un catholique, que je ne voudrais pas, pour le seul mérite de l'invention, voir placer mon nom dans le dictionnaire des grands hommes.

Mais, dira-t-on, l'Etat doit-il donc se mêler de dogmes et de religion ? Je sais que la mission de ceux qui gouvernent l'état n'est pas de dogmatiser ; les chefs des états chrétiens qui reconnaissent l'Evangile et l'admettent comme un livre révélé, savent tous que, dans l'Eglise, ils n'ont point d'autre rang que celui d'auditeur. Or, si l'état n'a point reçu la mission d'enseigner, il n'a point reçu non plus celle de pervertir l'enseignement religieux. S'il ne peut établir des écoles communes sans pervertir l'enseignement, j'en conclus tout simplement qu'il n'a pas droit de le faire. Comment pourrait-il en effet, priver les parents d'un droit qu'ils tiennent de la nature, celui d'élever leurs enfants, en les forçant de confier leur éducation à des maîtres qui ne seraient pas de leur croyance ?

Les biens que la foi nous montre étant d'un ordre bien supérieur à ceux de la vie présente, tout bon catholique qui fonde sur elle son espérance d'un avenir, qui admire avec un saint orgueil la perpétuité de sa foi, remontant au-delà de dix-huit cents ans ; qui reconnaît cette chaine non interrompue de pasteurs dont St. Pierre est le chef ; qui ne voit enfin dans toutes les sectes que des religions d'un jour, fruit de l'orgueil et de l'insurbordination ; ne consentira jamais à renoncer à tant de biens en abandonnant ses enfans à la surveillance d'un maître, sous la seule garantie que ce maître se montrera indifférent à l'égard de sa croyance. Il faut priser bien peu sa foi, ses dogmes et ses espérances, quand on les sacrifie avec tant de complaisance à une affaire de calcul.

Qui ne voit, en outre, que les sectes protestantes auraient à cet égard, un grand avantage sur nous ? Ont-elles quelque chose à perdre, elles, qui ne sont

que des négations des vérités catholiques ? Leur infériorité numérique n'aura-t-elle pas tous les avantages du grand nombre dans la composition du Bureau d'administration et dans le choix des maîtres qui seront pris dans leurs rangs, comme on le fait généralement dans l'administration civile ? A la certitude du danger, qu'offre-t-on pour garantie ? Une loi !..... Qui ne connaît l'immense différence qu'il y a entre la loi et son observation ? L'hypocrisie d'un pédagogue, aidée des conseils d'un avocat, ne pourra-t-elle pas éluder la loi ? Qui ne sait combien il est facile de succomber dans une bonne cause !

Cette appréhension se change en certitude lorsque l'on considère que la seule composition de la cour suprême, qui devrait juger le SURINTENDANT, le GRAND MAITRE, en dernier ressort, serait elle-même, pour ainsi dire, une garantie en faveur de la violation de la loi. Quel tribunal que celui dont les juges peuvent se trouver aux quatre coins de la province, dans l'impossibilité de se réunir même une fois l'année ? Quel malheureux père oserait se plaindre, s'il se croyait lésé ; et, s'il s'en trouvait un seul assez courageux pour le faire, pourrait-il espérer de voir jamais le banc des juges au grand complet ? Quel serait l'avenir religieux de notre jeunesse canadienne, s'il reposait sur de semblables institutions ! Ces craintes sont-elles chimériques ? Non, M. ; j'en appelle à vous-même ! Vous souvient-il d'un tems où vous sentiez toutes ces choses que je ne vous apprends pas ? Si ce sentiment était chez vous une conviction, comment s'est-il changé sitôt en un sentiment tout contraire qui vous porte à livrer notre jeunesse à la discrétion de ceux que vous n'auriez pas voulu avoir pour concitoyens ?

Puis, pour ne noter qu'en passant un autre inconvenient qui n'est pas moins réel, où trouver cette multitude de citoyens qualifiés sous tous les rapports à devenir la lumière et le bon exemple de toute la société, soit comme instituteurs, soit comme membres des différents bureaux d'éducation ; qui soient tous, aux termes de la loi, gens sans préjugés, sans passions, moraux, religieux, indifférents, chrétiens, déistes, ayant des mœurs et ne tenant à aucun dogme, aimant la vérité et propageant l'erreur sans scrupule, sans remords, en un mot, faisant tout aux termes de la loi ! Dans l'état actuel de notre société, au sortir de commotions politiques, de semblables pédagogues, si on les pouvait trouver, ne seraient-ils pas la huitième merveille du monde ? Admettons, pour un instant, la possibilité de tant de merveilles, il en reste une que tout cœur catholique ne verrait jamais sans douleur, ce serait de voir élever notre jeunesse par des maîtres protestants ; quiconque ne sait pas craindre à la vue d'un tel danger ne sait ce que c'est que la foi et les devoirs qu'elle impose aux parents à cet égard.

Je termine ces remarques en vous exprimant ma surprise que votre zèle pour l'éducation ne vous ait pas suggéré quelque chose de plus digne de vous, et surtout de plus convenable à la grande majorité catholique de vos concitoyens. On doit en être d'autant plus étonné que vous aviez déjà sous les yeux des institutions qui, avec l'aide d'une législature éclairée, pouvaient devenir des modèles ; je veux dire les écoles normales et surtout l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne. Les témoignages les plus honorables en faveur de ces écoles essentiellement catholiques, rendus à la barre de la chambre des Communes, en Angleterre, par lord Stanley et autres protestans de condition, font un singulier contraste avec les conceptions d'un catholique qui, dans un système d'éducation élémentaire, ne les a pas jugés dignes de la plus légère mention. L'empressement, en France, à se procurer de ces maîtres est tel que dans plusieurs localités, on demande des Frères que l'on soutient par des contributions, en sus des taxes imposées par le gouvernement pour le soutien d'écoles dont on ne veut point. Mais je crois découvrir vos motifs ; en proposant des écoles catholiques, les protestans vous auraient opposé, et votre but était manqué. Dans ce cas même, vous rendiez au pays un service éminent. Vous gagniez alors l'avantage d'une position très-favorable. Tous ceux qui n'auraient pas voulu se joindre à nous ne nous accordaient-ils pas le droit de nous séparer d'eux ? Quel homme raisonnable aurait pensé à attirer les enfans catholiques aux écoles prôtestantes, après avoir refusé d'envoyer les siens aux écoles catholiques ? En outre, ce système d'écoles communes est bien loin d'être admirable, même dans les Etats-Unis. Personne n'ignore les interminables difficultés qui naissent du vice même de ce système ; les protestants sans préjugés et du plus haut caractère sont les premiers à le reconnaître. (Voir les Nos. 51 et 52 du *Freeman's Journal.*) M. Seward, gouverneur de l'Etat de New-York, dont le témoignage ne doit pas vous paraître suspect, se montre en ceci votre antagoniste et je pourrais vous en citer quelques centaines d'autres, qui pensent comme lui. On ne peut donc que regretter que votre système, si défectueux sous le rapport religieux, ait été lancé dans le public sans plus de réflexion. L'opinion une fois faussée, il est bien difficile de ramener les esprits à la raison et à la justice. Espérons que nos compatriotes n'en gouteront jamais le fruit. Si l'expérience du passé leur a inspiré la sagesse, ils se rappelleront que certaines théories, assez séduisantes en apparence, ne procurent pas toujours les avantages qu'elles promettent. Si jamais le système proposé devenait loi, le clergé catholique, qui a su pren-

dre sa position et la maintenir, aura encore, j'ose l'espérer, assez de courage et d'amour de son devoir pour braver cette nouvelle tempête ; attendons la fin.

Je suis, avec considération,
Monsienr,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
UN CATHOLIQUE.

LES CATHOLIQUES

ONT-ILS TORT D'ORNER MAGNIFIQUEMENT LEURS ÉGLISES ?

Depuis bientôt un an, certains aventuriers, venus d'outre-mer, résident à Ste. Scholastique. Nos habitans les appellent Suisses. Leur unique occupation est de courir ça et là, la Bible à la main, et de la lire à qui a la patience de les écouter. A eux s'est joint un canadien du lieu, qui, avec son épouse, a apostasié, ou plutôt a montré ce qu'il était depuis longtemps intérieurement. Ses parens, très-bons catholiques, gémissent sur son apostasie. C'est tout ce que ces Suisses ont opéré ici, et il parait qu'il n'obtiendront rien davantage.

La science de ces prédicans consiste en un babil de femme; à leur arrivée, ils déclamaient devant nos habitans, contre le purgatoire, la confession auriculaire, la Sainte-Vierge, le baptême, les revenus des curés, la magnificence de nos églises, &c. &c. Selon ces savans, qui ne savent rien, ou bien, s'ils sont instruits, sont des imposteurs, comme je le prouverai, les prêtres catholiques sont trop riches, les temples trop ornés. "Pauvres gens," disaient-ils à nos habitans, avec une hypocrite compassion, "vos prêtres et votre religion vous rendent esclaves. Pourquoi payez-vous tant à vos prêtres ? Pourquoi vous épuisez-vous à bâtir des églises si richement ornées ? Ne faut-il pas adorer Dieu en esprit et en vérité ? Croyez-vous que vos prières ne seraient pas aussi bonnes dans un temple médiocrement orné que dans vos superbes églises ?" Je me borne aujourd'hui à examiner si les déclamations de ces prédicants contre la magnificence de nos églises sont bien fondées. Si je prouve qu'elle sont opposées à la droite raison, et surtout à la Bible, qu'ils ont sans cesse à la bouche et à la main, et qu'ils disent être la seule règle à suivre, il faudra en conclure que ce sont des ignorans ou des imposteurs. Je leur laisse à choisir entre ces deux titres honorables ; et, en attendant qu'ils fassent ce choix, voici mes preuves. *Le temple le plus agréable à la divinité sur la terre*, dit Sénèque, *c'est l'âme pure du juste*. Néanmoins, ajoute Ciceron

(2. leg. n. 26,) *il est bon d'élever des temples à la divinité ; parceque ces temples augmentent et entretiennent la piété. Otez*, dit-il ailleurs, *le culte extérieur ; aussitôt la bonne foi disparait de dessus la terre, la société se dissout, et la justice, la plus excellente des vertus, fondement de l'ordre et lien de la société, est anéantie.*

S'il faut des temples, doivent-ils être magnifiquement ornés ! Sans doute ; cette magnificence est une preuve de respect envers Dieu. Une nation ne croirait-elle pas manquer à son chef, s'il n'était pas mieux logé, je ne dis pas, que le dernier de ses sujets, mais même que les plus riches ? Le roi du ciel et de la terre voulant bien, par amour pour nous, habiter dans nos temples, ne serait-ce pas une indignité de notre part, si nous ne faisions pas pour lui ce que nous faisons pour ceux qui nous gouvernent ? Deplus, la magnificence qui environne les princes, ne contribue pas peu à inspirer du respect et de la vénération à ceux qui les approchent. Ainsi en est-il par rapport à Dieu. Les lieux qui lui sont consacrés, nous inspirent envers lui d'autant plus de respect et de vénération, qu'ils sont plus richement ornés. C'est encore un hommage que lui rendent ses adorateurs. Plus on aime et plus on respecte ; plus aussi donne-t-on des marques de son amour et de son respect ; et cet amour et ce respect se manifestent par les paroles et plus encore par les actions. Quelles peines ne se donne pas un inférieur pour recevoir son supérieur, lorsqu'il est très-élevé en dignité ? S'il le recevait comme un égal, qui ne le blâmerait de cette réception ? Ce n'est donc pas, à nous, folie de prodiguer ce que nous avons de plus riche et de plus beau au Dieu du ciel et de la terre qui veut bien habiter parmi nous. Ainsi, voilà démontré que les déclamations de ces liseurs et colporteurs de Bibles sont en opposition à la droite raison. Voyons si elles sont plus d'accord avec ce qui est dans leurs Bibles.

Au livre de l'Exode (ch. 36,-37,-38, &c.) on trouve décrit le tabernacle de l'alliance, l'autel des holocaustes, le propitiatoire, la table des pains de proposition, &c. C'est par l'ordre de Dieu que Moyse fit faire ces choses, et c'est le peuple qui en fournit les matériaux et qui en paya les ouvriers. Combien pensez-vous qu'on y employa d'or ? Vingt-neuf talens d'or et 730 sicles. Or le talent d'or valait 69,531 livres 5 sols, argent de France, et le sicle d'or valait 11 livres 11 sols 9 deniers ; ce qui fait la modique somme de 2,024,865 livres 2 sols 6 deniers. Ce n'est pas tout encore. On employa aussi 100 talens d'argent, et 1775 sicles d'argent. Le talent d'argent valait 4867 livres 3 sols 9 deniers, argent de France, et le sicle d'argent, 32 sols 6 deniers ; ce qui fait encore une somme de 489,603 livres 2 sols 1 denier. Le

coût de tous ces ouvrages fut donc en tout de 2,514,460 livres 5 sols. Quelle prodigalité, grand Dieu ! pour loger un coffre qui contenait les deux tables de pierre où Dieu grava ses dix commandemens, la verge d'Aaron, de la manne et les pains de proposition. C'est dommage, pauvres Juifs, que Dieu vexait de la sorte, que nos liseurs et colporteurs de Bibles n'aient pas vécu alors ; si Dieu les eût eu pour conseillers,à coup sûr, il ne vous aurait pas fait tant dépenser pour si peu de chose ; et vous auriez aussi bien prié devant un tabernacle de bois simplement orné, que devant ce tabernacle si riche et si magnifique.

Et ce temple immense, la merveille du monde, brillant de toute part d'or et d'argent, que bâtit, en l'honneur de Dieu, le roi Salomon, combien couta-t-il aux Juifs ? Car un roi n'est riche qu'autant que lui donnent ses sujets ; ainsi ce furent encore les Juifs qui payèrent les frais immenses de ce magnifique édifice.—Combien couta-t-il, demandez-vous ?—Je n'en sais rien ; l'Ecriture ne nous le dit pas. Tout ce qu'elle nous dit, c'est que Salomon employa 70 mille hommes à porter les matériaux, 80 mille à tailler les pierres et 3600 à conduire les ouvrages qui durèrent sept ans. Tous les murs de ce temple étaient revêtus d'ornemens et de feuillages sculptés en bois de cèdre et de palmier, et de festons d'or. L'autel, les dix chandeliers des deux côtés de l'autel, les encensoirs et les vases sacrés étaient d'or le plus fin. Les clous mêmes étaient d'or, et le plancher et les portes étaient revêtus d'or. Dans le sanctuaire se trouvaient deux chérubins de bois d'olivier recouvert d'or, si grands que leurs ailes étendues, venant se joindre au milieu,formaient le plafond sous lequel on plaça l'Arche Sainte, (Paralip. liv. 2. ch. 2, 3 et 4.) Cependant Dieu n'habitait point en personne dans ce temple, comme il habite jour et nuit dans nos églises. Et nous serions répréhensibles de si bien orner les temples où J.-C. réside continuellement pour notre amour ! O ! vraiment, il fallait que des liseurs et colporteurs de Bibles passâssent les mers pour nous le faire croire ; sans eux, jamais nous ne nous serions imaginé mal faire !

Ou nos Suisses savaient ce que je viens de dire d'après la Bible sans cesse entre leurs mains, et ont parlé autrement qu'ils ne croyaient ; en ce cas ce sont des menteurs et des imposteurs. Car qu'est-ce qu'un menteur ? *C'est*, dit Homère, (Illiade livre 9,) *celui qui pense une chose en lui-même, et en dit une autre.* Ou bien, ils ignoraient ce que j'ai développé ; et alors pourquoi se mêlent-ils d'enseigner les autres, et de blasphémer ce qu'ils ignorent ? J'ai donc eu raison de dire, en commençant cet écrit, que ces Suisses sont ou des ignorans ou des imposteurs qui ne méritent que le mépris et l'indignation des

gens de bien. J'aurais voulu parler d'eux plus avantageusement ; mais leur conduite et leurs principes me forcent à leur donner les qualifications susdites. Qu'ils se rétractent et se comportent en hommes d'honneur, et ils auront mon estime et mon affection. Ce sont leurs défauts, funestes à la société, qui m'indignent et que j'attaque ; mais j'aime leurs personnes, images de Dieu, comme les autres.

F. B. P. C.

———o———

Pendant le carême de 1836, le savant Dr. Wiseman donna dans l'église de Ste. Marie, Moorfields, en Angleterre, une suite d'instructions ou de discours sur les principales doctrines et pratiques de l'Eglise Catholique. Ces discours sont dignes de la piété comme de la science du savant professeur, devenu depuis peu évêque catholique en Angleterre. Le quatorzième, le quinzième et le seizième de ces discours ont pour objet le dogme de la transubstantiation. Nous croyons devoir donner la traduction de partie du quinzième, parce qu'il fournit une preuve tirée de la connaissance des langues orientales qui est bien loin d'être généralement connue. Une erreur grave d'un savant ministre protestant, publiée par lui, à Londres, en 1808, fournit au savant professeur catholique une preuve nouvelle sur ce sujet si important. Laissons maintenant parler le Dr. Wiseman.

" Je serai peut-être obligé de remettre à Dimanche prochain la seconde partie de mon argument, parce que, avant d'aller plus loin, je dois répondre à une ou deux objections qui nécessiteront quelques détails. Je me serais borné à des observations générales, mais une circonstance particulière me fait un devoir de détourner votre attention personnellement sur moi, plus que je n'aurais désiré le faire sans cela.

" La première objection, que j'aie à refuter, a été répétée bien souvent ; elle doit son origine au Dr. Adam Clarke, ou a été renouvellée par lui dans son ouvrage sur l'Eucharistie. Ce monsieur jouissait, je crois, de la réputation d'être bien instruit dans les langues orientales, ou du moins dans le dialecte que parlaient Notre Seigneur et ses Apôtres. Il a tiré de-là une objection contre l'interprétation catholique qui a été copiée et recopiée par la plupart de ceux qui ont écrit sur ce sujet. Au lieu de citer les propres mots de son ouvrage, je préfère citer une lettre qui m'a été adressée il y a peu de jours, et après le commencement de ces instructions. C'est là la circonstance à laquelle je faisais allusion, il n'y a qu'un instant. Voici la lettre :

" Londres, 4 Mars.

" Révérend Monsieur,

" Je vous prie très-respectueusement de tourner votre attention sur les

remarques suivantes, sur l'Eucharistie par un ministre maintenant décédé, qui était très-versé dans les langues orientales et autres (le Dr. A. Clarke) et qui, je crois, tendent à affaiblir considérablement les argumens que les catholiques romains mettent en avant pour défendre la transubstantiation.

"Dans l'Hébreu, le Chaldéen et le Chaldeo-Syriaque il n'y a point de terme pour exprimer, *signifier*, *représenter*, *dénoter*, quoique ces termes abondent dans le Grec et le Latin. De-là vient que les Hébreux emploient une figure et disent: *cela est* pour *cela signifie*. *Les sept vaches* SONT *sept années*. *Les dix cornes* SONT *dix Rois*. etc. On suit cet idiome hébreux, même en écrivant en Grec, *les sept étoiles* SONT *les sept Eglises*, etc. etc.

" Il serait inutile de prouver que Notre Seigneur, dans cette occasion, ne parla ni en Grec, ni en Latin; c'était très-probablement dans la langue, appelée ci-devant le Chaldéen et maintenant le Syriaque, qu'il conversait avec ses disciples. Dans Mathieu, chap. 26, v. 26,-27, les mots dans la version syriaque sont: " HONAU PAGREE, *ceci est mon corps;* HENAU DEMEE, *ceci est mon sang*. Le Grec est une traduction verbale de cette manière de parler; et personne, de nos jours, parlant la même langue, n'emploierait d'autres termes pour exprimer: ceci *représente* mon corps,—ceci *représente* mon sang. —*Discours sur la Sainte Eucharistie par A. Clarke D. D. Londres*, 1808.

Voilà, continue M. Wiseman, trois assertions distinctes; d'abord, qu'il n'y a, dans l'hébreux ou le chaldeo-syriaque, aucun mot qui signifie, " représenter." Secondement, que, parmi le peuple qui parlait la langue dont Notre Seigneur se servait en instituant l'Eucharistie, il était d'usage familier ou commun de dire, "ceci est" pour exprimer "ceci représente." Troisièmement, que, s'il avait intention de dire " ceci représente mon corps," il ne pouvait exprimer cette idée autrement qu'en disant: " ceci est mon corps." En admettant tout cela, il ne serait pas prouvé que N. S. institua un signe ou un symbole. Car quoiqu'il eût dû employer ces expressions pour l'établir, il n'en est pas moins vrai que la même phrase serait applicable et même nécessaire pour la déclaration littérale de la chose même, au lieu du symbole. Ces expressions seraient au moins équivoques, et il faudrait encore chercher ailleurs une interprétation.

L'auteur de la lettre la termine ainsi:—" Je ne puis qu'être surpris de voir cette doctrine soutenue si fermement et défendue par un professeur de langues orientales, qui peut comparer les différentes versions des Ecritures, et j'espère humblement que vous vous appercevrez que vous êtes dans la voie de l'erreur."

Je suis reconnaissant, très-reconnaissant de cette lettre, parce que son auteur me témoigne un intérêt personnel, ce qui est toujours un sujet de reconnaissance, et, en outre, parce qu'il me fournit la preuve que cette objection est encore populaire, encore connue, tandis que sa réfutation est bien loin d'être

aussi répandue. C'est pourquoi je répondrai avec plus de détails que je ne l'aurais fait sans cela. Me voici donc interpelé d'expliquer comment avec le peu de connaissances que j'ai acquises des langues en question, je puis maintenir une doctrine si opposée, comme l'assure le Dr. Clarke, à la langue, à la version de l'Ecriture, ou à la littérature à laquelle j'ai été accoutumé ; et je réponds :—Si quelque chose, sur la terre, avait pu m'attacher davantage à notre interprétation ;–si quelque chose avait pu me confirmer encore dans ma foi à la doctrine catholique, ce serait le peu de connaissances que j'ai acquises dans ce genre d'études. Car je vous ferai voir comment l'assertion du Dr. Clarke, loin d'avoir affaibli ma croyance dans la doctrine catholique a dû au contraire et nécessairement la confirmer.

Il y a environ huit ans, lorsque je m'occupais plus activement de l'étude de ces matières, je vis ce passage du Dr. A. Clarke, cité par Mr. Hartwell Horne. Suivant le principe que j'avais adopté dans le cours de mes recherches,et dans lequel j'espère persévérer, je résolus de l'examiner à fond et avec impartialité. Il y avait là une série d'assertions bien fortes ;–qu'il y avait une certaine langue dans laquelle il ne se trouve pas un mot qui signifie "*représenter ;*"– qu'il était d'usage d'exprimer l'idée de représentation par le verbe "être ;" et conséquemment que N. S. voulant dire "ceci représente mon corps" était forcé de dire " ceci est mon corps." Je résolus d'examiner ces assertions comme une simple question de littérature philologique, et de voir si le syriaque était pauvre et misérable au point de ne pas posséder un seul mot signifiant représentation. Je parcourus des dictionnaires et je trouvai deux ou trois mots soutenus d'un ou deux exemples ; c'était assez pour réfuter l'assertion, mais ce n'était pas assez pour me satisfaire entièrement. Il me parut que le meilleur moyen d'établir ce fait, était de lire les auteurs qui avaient écrit en cette langue, et je publiai le résultat de mes recherches dans un ouvrage que j'ai maintenant dans la main, sous le titre "d'Examen philologique des " objections contre le sens littéral de la phrase dans laquelle a été instituée " l'Eucharistie, tiré de la langue syriaque, contenant un aperçu d'un diction- " naire syriaque." En d'autres termes,considérant simplement la question sous le rapport de la science, je résolus de montrer l'imperfection de nos moyens d'apprendre cette langue et de montrer, par un échantillon, les défauts de nos dictionnaires.Cet échantillon était une liste des mots qui signifient, représenter, dénoter, signifier, être le type de, qui ne se trouvent pas dans nos meilleurs dictionnaires ou qui y ont une acception différente.

Quel est le nombre contenu dans cette liste qui a trente ou quarante pages? En d'autres termes, combien de mots la langue syriaque, que le Dr. Clarke dit n'en pas posséder un seul qui signifie, " dénoter, représenter," combien la langue syriaque en possède-t-elle. La langue anglaise n'en a que quatre ou cinq. Le grec et le latin en ont à peu près autant l'une que l'autre, je doute qu'il y en ait dix chaque, combien donc en aura cette pauvre langue syriaque? *Au-delà de quarante!* Cette liste contient quarante mots avec des exemples pris des meilleurs auteurs. Il y a à peine un de ces mots qui n'ait plusieurs de ces exemples, quelques-uns en ont vingt, trente, quarante, quelques-uns près de cent, et dans bien des cas on n'a pas donné la moitié des exemples.

Voilà donc pour la première assertion qu'il n'y a pas dans le syriaque un seul mot pour exprimer une idée pour laquelle il s'en trouve quarante-un ;plus, je crois, qu'aucune langue actuelle n'en possède.

Je m'appésantis sur ce sujet non seulement à cause de la réfutation, mais encore pour montrer combien il est facile, en général, de faire des assertions hazardées sur des sujets peu connus. Ainsi tout individu qui ne connait pas cette langue, qui sait que le Dr. Clarke était un homme instruit,et qui, comme de raison, croit qu'il était honnête et de bonne foi, croira sans hésiter que ses assertions positives sont exactes, et d'après son autorité rejettera la doctrine catholique. Ces assertions cependant sont erronées ; le syriaque a une abondance de mots, et plus qu'aucune autre langue pour exprimer l'idée en question.(*a*) A CONTINUER.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÉGES.

Les EXERCICES PUBLICS DU COLLÉGE DE MONTRÉAL se feront mardi et mecredi prochains, 27 et 28 du courant. Chacun de ces deux jours il y aura deux séances, une le matin et l'autre le soir. Celles du matin commenceront à huit heures, celles du soir à deux. Elles seront toutes terminées par des discours académiques, français ou anglais, composés par les élèves mêmes qui les prononceront. Le public sera admis sans cartes aux trois premières séances ; mais pour la dernière, chacun devra être muni d'une carte d'entrée. (Pour avoir des Cartes d'entrée ; s'adresser au Collége.) Après la Distribution des Prix commenceront les Vacances et les classes s'ouvriront de nouveau le 16 de septembre. BAILE PRÊTRE DIR.

—JEUDI,29 du courant, auront lieu les EXERCICES LITTÉRAIRES du COLLÉGE de STE. THÉRÈSE, et le même jour, commenceront les VACANCES des élèves de cette maison. Cet intéressant établissement, dû aux pieux efforts de M. DUCHARME, ne manquera pas, sans doute, d'attirer l'attention des amis de l'éducation.

(*a*) J'ai été requis par un correspondant de donner quelques-uns de ces mots, en publiant ce discours. Il m'informait que ce que j'avais affirmé en chaire était revoqué en doute. Si je faisais ce qu'il me demande, je ne ferais que donner une série de sons inintelligibles. Mais s'il se trouve quelqu'un qui ait des doutes sur la contradiction que j'ai donnée à l'assertion téméraire du Dr. Clarke, je le prie de consulter le livre intitulé "Horœ Syriacœ" *Rome* 1828, p.p. 18. 53. dont une copie se trouve au Musée Britannique.

COLLÉGE DE SAINT-HYACINTHE.

Nous avons la satisfaction de présenter à nos lecteurs au moins un rapide aperçu de l'examen public qui a terminé bien solennellement les travaux littéraires de l'année scolastique au Collége de St. Hyacinthe. Dans l'intention des membres Directeurs de cette Institution, cet examen avait pour but de mettre sous les yeux de nombreux examinateurs le plan d'éducation, le mode d'enseignement et la totalité des matières étudiées dans leur maison. Ce désir ne pouvait être qu'utile à leur établissement, en même temps qu'il devait être bien agréable aux parents et aux élèves qu'une suspension d'exercices totalement publics, pendant les deux années dernieres, avait rendus plus avides que jamais de ce triomphe littéraire. Nous pensons que les Professeurs de ce Collége se proposent de soumettre ainsi, seulement d'époque en époque, le résultat de leur constante application à cultiver la jeunesse de leur pays. Il peut y avoir un avantage réel dans cette modification.

Pour la circonstance de mercredi dernier, vingt et quelques prêtres étaient accourus des différentes parties du district. Leur présence attestait non seulement combien le clergé est toujours ami de l'éducation, mais encore à quel dégré les ecclésiastiques de St. Hyacinthe possèdent la sympathie de leurs confrères. La foule des auditeurs, plus considérable que jamais, faisait bien voir aussi que les Canadiens, ceux de la campagne comme ceux de la ville, savent grandement apprécier le bienfait de l'instruction, puisqu'à cette époque, les travaux agricoles pouvant retenir une partie de ces spectateurs au milieu de leurs champs, il s'en fallait cependant de beaucoup qu'une salle de 72 sur 30 pieds put contenir la masse compacte des étrangers et des citoyens les plus respectables de l'endroit, qui se tinrent assidument aux séances depuis huit heures du matin, jusqu'à sept heures du soir.

Dans cette journée trop courte pour suffire à l'abondance des matières que les élèves avaient encore à produire à la suite de deux jours d'examen privé, on passa principalement en revue les cours des langues française et anglaise, les classes où s'enseignent toutes les règles de commerce, ainsi que les hautes mathématiques ; la répétition de six cours différents d'histoire, ainsi que les notions géographiques sur les cinq parties du monde ; deplus, les préceptes de la Littérature et de la Rhétorique, accompagnés de la déclamation très-correcte des principaux modèles insérés dans ces différents cours ; enfin les trois parties de la Philosophie Intellectuelle.

Certes, nous serions grandement injuste, si nous ne rendions ici un témoignage explicite de l'entière satisfaction, de la surprise même que nous procu-

rèrent les succès éminents que nous admirâmes dans les élèves de St. Hyacinthe. L'approbation irrésistible que donna souvent, à l'unanimité, l'assemblée nombreuse qui voyait et entendait comme nous, est une sûre garantie que, dans nos paroles, il n'y a ni l'exagération, ni l'aveuglement de l'amour paternel ; bien loin de-là nous attestons avec une joie indicible qu'il y a progrès, progrès marquants ; et que nous avons acquis la certitude que le collége de St. Hyacinthe ne pouvait être remis entre des mains plus habiles que celles qui le conservent. Ces prêtres distingués non seulement continuent le bien que nous avons pu y faire, plus heureux, ils pourront réaliser tout ce qui était dans nos désirs.

En dehors de la partie littéraire et scientifique que nous venons d'analyser, nous pourrions louer aussi un autre mérite qui ne servit pas peu à prouver le soin que l'on prend de cultiver le talent oratoire dans cette maison ; nous voulons parler des plaidoyer et drame qui terminèrent les deux séances. Celle du matin fut close par le fameux procès de Louis XVI devant la convention nationale. Sept élèves concoururent à l'exécution de ce plaidoyer dont l'histoire conserve le souvenir comme un monument du délire des passions luttant contre la loyauté et la justice pour opprimer l'innocence.

Dans la séance de l'après-midi, tout le parterre fut vivement ému par la représentation d'un drame tragique de Ducis, ayant pour titre JEAN SANS-TERRE. Dans cette pièce, Arthur Duc de Bretagne a les yeux crevés, puis est enfin tué de la propre main de cet oncle barbare. L'acteur jouant le rôle du jeune Duc surpassa l'attente non seulement des spectateurs, mais aussi celle du professeur qui l'avait exercé. Les larmes coulaient de tous les yeux toutes les fois qu'il paraissait sur la scène dans ce rôle si attendrissant qui demandait de la part de l'élève une intelligence d'autant plus développée, que les sentimens en étaient plus délicats et en même temps plus nobles et plus énergiques. Cet intéressant jeune homme (Alfred Spink) est à peine agé de douze ans et il termine sa littérature. Les prix qu'il a recueillis attestent ses talens, ainsi que son travail. On admira encore l'ami et le protecteur d'Arthur dont le rôle si difficile fut joué avec un naturel plein de grâce et de force ; on pourrait en dire autant des autres acteurs en général. Le denouement arracha un cri simultané à un grand nombre de spectateurs. La tendresse filiale pour une mère, l'amour de la patrie, le dévouement de l'amitié, la fidélité au serment furent les sentimens qui se succédèrent dans l'âme des auditeurs pendant l'exécution de toute la pièce.

Parmi les élèves qui remportèrent un plus grand nombre de prix, nous de-

vons particulièrement indiquer les noms de MM. C. Papineau, J. B. Archambault, H. Millier et celui encore de M. N. Lavallée qui, sur le suffrage de ses condisciples sanctionné par celui des prêtres de l'établissement, obtint le prix éminent de sagesse qu'un des anciens Directeurs du collége de St. Hyacinthe vient de fonder si non à perpétuité, au moins sa vie durant, en faveur de l'élève qui, chaque année, serait ainsi qualifié par le témoignage de ses pairs et de ses maîtres.

Le discours de conclusion, qui révélait très-avantageusement le mérite de l'auteur, fut composé et prononcé avec une pathétique émotion par M. A. Taché. Nous entendîmes aussi avec un intérêt bien vif un discours académique sur l'histoire universelle. Dans deux parties distinctes et parfaitemeut narrées, on y étudiait l'histoire sous son rapport religieux et philosophique. D'après notre conviction, ce sujet fut traité avec une telle profondeur de vues, et un caractère de catholicité si sublime, que nous ne pûmes nous empêcher d'en témoigner publiquement notre satisfaction. Nous livrons ici un nouvel assaut à la modestie de l'auteur, en le priant de nous accorder la possibilité de prouver au public la vérité de notre jugement, en nous permettant la publication de son manuscrit. Au reste, ce n'est point assez de cet aperçu général et trop peu précisé ; le public a droit de connaître plus complètement les institutions où doit être élevée la jeunesse de son pays. C'est pour cela que nous souhaitons nous procurer quelque compte-rendu de l'enseignement total de nos colléges, pour le mettre sous les yeux de nos compatriotes.

—Nous espérons aussi pouvoir prochainement entretenir nos lecteurs d'une autre Institution grandement utile au pays, nous voulons parler du Collége de l'Assomption.

CANADA.

—o—

HAUTE TRAHISON PAR.....!!!

L'ÉVÊQUE DE NANCY est accusé de prêcher hautement, très-hautement LA TRAHISON par les campagnes du Canada ! L'indictement épouvantable en a été porté devant le PUBLIC, hier de très-grand matin, avant la lumière même de l'aurore, par .... le HÉRALD !

Lecteur, pensez-vous qu'il doive, qu'il puisse y avoir PLAIDOYER ?

Nous tremblons encore bien plus pour le noble Comte, depuis que nous savons que les complots de son intarissable éloquence doivent le compromettre dimanche, dans la cathédrale même de Montréal, au sû de l'ACCUSATEUR PUBLIC de tout ce qui est ..... BON et SACRÉ !

Nous venons de recevoir des nouvelles de Mgr. l'évêque de Montréal. Le 20 juin, S. G. était à Marseille, en route pour Rome. L'évêque et ses deux compagnons jouissaient d'une très bonne santé.

Une lettre particulière de M. le Secrétaire Paré mentionne la grande facilité qu'il y aurait de se procurer, en France, des ornemens d'église à des prix bien réduits. Les commissions nouvelles que voudraient donner MM. les curés devraient être promptes et spéciales.

—Nous publierons dans un autre numéro partie d'une lettre qu'on veut bien nous communiquer, et qui renferme d'intéressantes informations sur la retraite et l'état de la religion dans la paroisse de l'Acadie. Malheureusement nous n'avons reçu aucun détail par écrit sur les nombreuses retraites qui se font ou viennent de se faire dans les autres parties du diocèse. Nous savons seulement que les travaux et les succès y ont été grands, très-grands.

—Si nous avons la douleur d'annoncer la mort de l'Honorable Thomas Coffin, des Trois-Rivières, nous avons du moins la consolation d'apprendre que cet intègre citoyen a fait, avant de mourir, abjuration du protestantisme pour embrasser la religion catholique. Une seule conversion faite comme celle-ci, de pleine conviction, dans un moment aussi solennel que celui de la mort, est à nos yeux une preuve bien forte en faveur de la vérité suprême du catholicisme.

—Les actes du synode presbytérien, dont nous parlions dans notre dernier numéro, ont entr'autres fourni à l'*Aurore des Canadas* les réclamations suivantes :

"A un synode de l'église presbytérienne du Bas-Canada, tenu dernièrement à Kingston, synode auquel assistaient près de quarante ministres et environ quinze *ruling elders*, on vota une adresse de félicitation à Son Excellence sur la mise en opération de l'acte d'union des provinces. Le même synode adopta pareillement une pétition à la législature, la priant de pourvoir à ce que l'usage de la Bible fût introduit dans toutes les écoles de la province, recevant quelque octroi de l'argent public. " Nous ne savons pas si l'église presbytérienne a eu toute la prétention de soutenir que le Saint-Esprit ou un bon esprit quelconque préside à ses conciles ; ce que nous admirerions, c'est qu'il eût pu sanctionner, même indirectement, un acte d'injustice qui a paru si palpable à ses auteurs mêmes qu'ils n'ont osé le présenter que comme mesure de convenance (*expediency*,) mot que les hommes d'état en Angleterre substituent souvent à celui de justice. Cette licence, à ce qu'il paraît, se passe aux

hommes d'état ; mais devait-elle être de mise chez les ministres d'une religion quelconque, qui sont ou doivent être les conservateurs de la morale ? Nous le disons avec regret, parce que nous n'aimons point à intervenir dans les croyances religieuses de personne ;mais le vote d'approbation du synode ne montre-t-il pas ou que la secte presbytérienne ne tient pas fort à la justice, un des principaux et quelquefois l'unique objet que se sont proposé ceux qui ont institué les religions,ou au moins les pères du synode ont dégénéré de l'esprit des fondateurs de leur secte. Les choses en étant à ce point, nous ne pouvons que regretter de voir que M. Lapelleterie, ministre protestant français qui a gagné à sa croyance quelques-uns de nos compatriotes, ait été recommandé, dans le même synode, auprès du presbytère de Québec, comme digne d'être licencié et ordonné ministre presbytérien. Cette ordination nous fait voir que les prosélytes de M. Lapelleterie sont presbytériens ou au moins qu'ils le seront bientôt, et cette idée nous fait peine, parceque, si nos concitoyens ne sont pas libres et heureux, nous voudrions les voir au moins tenir à des principes de justice. C'est la première fois que nous nous expliquons ainsi publiquement sur le compte d'une secte quelconque et cela parce que notre objet est la politique et non la religion ; mais aussi pourquoi les *Pères* du Concile de Kingston se mêlent-ils de politique et, se mêlant de politique, viennent-ils donner leur sanction à une injustice ?"

—La gazette de Québec dans son numéro de mardi renferme, sous la signature d'un correspondant, un 1er article en réfutation du système de M. Mondelet. Nous reproduirions dans nos cahiers cette importante discussion, si nous n'avions déjà, dans les écrits de l'un de nos correspondants, un plaidoyer semblable et d'une égale force de raisonnement en faveur de l'éducation catholique.

—Il paraît que toutes les loges orangistes du Haut-Canada n'ont pas été fidèles à l'ordre de leur grand-maître, car *l'examiner* de Toronto avoue que le 12 juillet a encore été célébré dans cette ville par une procession d'environ trois cens de ces fanatiques, ivres et vociférants.

—Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en chef de nommer l'honorable sir James Stuart Baronet, pour être Député-Gouverneur de la ci-devant province du Bas-Canada.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

Angleterre.—Les dernières nouvelles d'Europe annoncent que le parti Whig a obtenu une majorité dans les dernières élections en Angleterre.

—Il existe dans la bibliothèque du prince de Ligne, une curiosité bibliographique qui mérite d'attirer l'attention des amateurs de livres singuliers. C'est un beau volume in-douze, sur beau vélin avec figures, qu'on soupçonne avoir été imprimé en Angleterre de 1485 à 1500. Son titre porte : *Liber Passionis, cum figuris et caracteribus ex nullâ re compositis.* Les figures et les caractères du livre ne seraient donc formés *d'aucune matière,* et c'est pour cela que nous disons qu'on *soupçonne* qu'il a été imprimé en Angleterre à la fin du quinzième siècle. Voici comment s'explique cette singulière inscription du titre : toutes lettres du texte et tous les délinéamens des figures ont été délicatement découpés avec la pointe d'un canif ; chaque page, ainsi vidée laisse apparaître ces lettres et ces figures à l'aide d'un papier bien collé derrière le vélin ; la netteté, le fini et la précision des découpures passent toute croyance ; les vides sont plus purs que les caractères les plus beaux des Didoit et des Bodoni. L'intérieur du livre se compose de vingt-quatre feuillets, y compris neuf estampes. C'est un chef-d'œuvre de patience. Le premier feuillet, qui sert de frontispice, est couvert d'H couronnés, entremêlés de roses. C'est la marque du roi d'Angleterre, Henri VII, à qui l'ouvrage fut présenté. Le second feuillet contient les armoiries de ce monarque, avec la divise : *Honny soit qui mal y pense,* et au-dessous son emblême favori : une rose entre deux herses. La Passion selon saint Jean commence au troisième feuillet, et continue jusqu'au dix-septième ; les principaux mystères de la Passion occupent le reste de l'ouvrage.

Espagne.—Plusieurs députations provinciales ont adressé, aux cortès, des pétitions dans le but de provoquer un schisme. Ces pétitions se distinguent par une odieuse intolérance, les injures les plus grossières contre le pape, et la manifestation d'un vif désir de voir opprimer le clergé qui soutient les doctrines contenues dans l'allocution du 1er mars.

"Il est hors de doute, dit le *Catholique,* que, si les cortès et le gouvernement suivent la route que leur tracent les passions aveugles, nous verrons des choses horribles, nous verrons des ruines, nous verrons du sang ; et puis, quand de larges plaies seront ouvertes, nous ferons des efforts pour relever les ruines, et, après de longues et douloureuses années; nous arriverons à peine au point d'où nous devrions partir maintenant pour le bonheur et le repos de notre malheureuse nation."

Autriche.—Une patente impériale du 5 janvier 1841 autorise l'établissement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le royaume Lombardo-Vénitien. Elle consacre à la fondation du prieuré une ancienne église de l'or-

dre, située à Venise. Chaque grand-prieur recevra une dotation annuelle de 2,000 florins. Les familles nobles de ce royaume pourront fonder des commendes. On ne pourra élire en qualité de prieurs que des sujets autrichiens, et l'Empereur se réserve d'approuver ou de rejeter l'élection.

AFRIQUE.—Un des derniers numéros du *Journal évangélique* contient un appel pressant des missionnaires protestans français, établis dans le sud de l'Afrique, à leurs commettans de Paris, pour les engager à leur envoyer sans délai des collaborateurs.

" Nous tremblons, disent-ils, à la pensée du danger où sont les *Bassoutas*, de s'égarer dans de fausses voies. Les catholiques font de grands efforts pour s'établir dans la colonie. Ils ont fondé un collége à Port-Elisabeth ; ils bâtissent une église à Graham-Town et ils n'attendent que de nouveaux renforts pour étendre leur mission jusqu'aux *Caffres* et aux *Bechuanas*. Tâchez, nous vous en supplions, de nous envoyer du secours, ne fut-ce qu'un missionnaire. "

Les catholiques dont il est ici question, sont les missionnaires irlandais, envoyés du Cap de Bonne-Espérance par Mgr. Griffith, vicaire apostolique du sud de l'Afrique.

—Aux dernières dates, on annonçait que le gouvernement français négociait avec M. de Stockmer un essai de colonisation de l'Algérie, qui serait faite sur une grande échelle dans les environs de Bone. On assure aujourd'hui que cette affaire touche à une conclusion, et que le traité à passer avec M. de Stockmer, pour l'établissement de plusieurs milliers de Suisses sur le territoire africain, est sur le point de recevoir la sanction royale. La base de cette combinaison est un prêt de 400,000 fr. par année, pendant six ans, applicable à la construction des bâtimens ruraux, et remboursable en vingt-cinq années. Les colons, trouvant des habitations saines et commodes à leur arrivée, seront à l'abri des inconvéniens du climat, et pourront se livrer immédiatement à l'exploitation du sol. M. de Stockmer a fait ses preuves comme organisateur et comme administrateur ; il s'est adjoint deux hommes bien capables de le seconder dans cette œuvre, M. Buchwalder, colonel du génie fédéral, et M. Marchand, inspecteur des forêts du canton de Berne. L'émigration se composera de cultivateurs et d'hommes qui possèdent les ressources nécessaires pour fonder des établissemens agricoles ; recrutée d'abord exclusivement en Suisse, elle attirera bientôt les Alsaciens et les Allemands, qui s'expatrient aujourd'hui pour le Nouveau-Monde.

ASIE.—On écrit de Constantinople, 12 juin, à la *Gazette d'Augsbourg* :

" Ces jours derniers, le ministère s'est occupé sérieusement de la consti-

tution que les puissances européennes désirent donner aux populations de la Syrie. Aucune résolution définitive n'a encore été adoptée. Cependant le divan semble vouloir s'arrêter aux idées suivantes : 1. séparation de l'autorité militaire, civile et financière ; 2. diminution des impôts ; 3. confirmation des priviléges antérieurs concernant le culte pour toutes les confessions chrétiennes ; 4. érection de Jérusalem en ville libre, sous la suzeraineté ottomane ; 5. établissement d'un patriarchat dont le chef ne pourra être nommé qu'avec l'agrément de la Porte ; mais ne relèvera que du sultan seul, sans pouvoir intermédiaire. Le règlement concernant le Liban a donné lieu à une chaude controverse.

M. de Pontois, ambassadeur de France, avait adressé une note au ministre des affaires étrangères pour lui déclarer que la France entendait prendre une part active au règlement des affaires de la Syrie, attendu que depuis des siècles elle protégeait spécialement les chrétiens de cette province, et entendait faire valoir son droit.

—o—

PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Parmi les pétitions présentées, le 12, à la chambre d'assemblée, on remarque les suivantes :—Par M. Jones, une du clergé et des membres de l'Eglise Anglicane dans les townships de l'est, demandant une aide pour l'éducation. Par M. Armstrong, une de J. Mausseau et autres propriétaires, de Berthier, demandant une aide pour bâtir un pont sur la rivière Bayonne. Par M. Moffatt, une de la Faculté médicale du Collége McGill, demandant une aide pour cette institution : une autre de la société bienveillante des Dames de Montréal demandant une aide de £1500 pour construire un édifice convenable pour leur asile. Par M. Delisle, une de L. Odell et autres, censitaires de Lacolle, demandant l'abolition de la tenure en censive.

Uue nouvelle du jour est que le bill sur les élections contestées, proposé par Sir A. McNabb, a passé, le 19, dans la chambre d'assemblée. Les journaux réformistes regardent cette mesure comme une victoire.

—Le résultat de la bruyante affaire de McLeod est simplement que ce prisonnier doit être, contrairement à l'attente générale, *renvoyé en prison, pour subir son procès dans la forme ordinaire.*

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 30 JUILLET 1841. No. 2.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE MODERNE,

PRONONCÉ AUX EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÉGE DE ST. HYACINTHE.

L'auteur de ce discours, se rendant à l'interpellation que nous lui fimes dans notre précédent numéro, nous prie à notre tour de publier un préambule dont il le fait précéder. Fidèle à notre devoir d'éditeur, nous sacrifions, nous aussi, quelque répugnance personnelle pour donner cours à l'expression de la gratitude. Voici donc la note humble et reconnaissante, telle que ce Monsieur la veut à la tête de sa publication :

" En cédant à la demande publique de M. l'Editeur des *Mélanges Re-*
" *ligieux* pour l'impression du discours sur l'histoire moderne prononcé aux
" exercices littéraires du Collége de St.Hyacinthe, j'éprouve le besoin de dé-
" clarer que je sens parfaitement combien l'approbation flatteuse qu'a faite de
" ce travail une indulgence trop bienveillante est au dessus du mérite réel
" de cette composition. Ce discours étant destiné uniquement à être prononcé,
" après l'examen des élèves,sur l'histoire,dans une séance qui devait être très-
" longue, il fallait qu'il fut resserré dans un cadre assez étroit. Il pouvait suffi-
" re pour la circonstance,en indiquant notre manière de considérer et d'expli-
" quer les grands faits de l'histoire moderne. Mais pour le soumettre, par la
" voie de l'impression,à l'examen du public, je sens qu'il aurait fallu présenter
" de plus grands développemens,entrer dans plus de détails sur les causes des
" événemens majeurs, et prouver quelquefois ce qui n'est qu'énoncé en pas-
" sant. Il est certaines parties dont l'explication ou la démonstration deman-
" derait peut-être une discussion de quelque étendue. Mais ce serait un tra-
" vail auquel les circonstances ne me permettent pas actuellement de me

" livrer. Si, tel qu'il est, ce discours donne une idée favorable de notre en-
" seignement, et offre quelques considérations qui retournent au triomphe de
" la vérité, si défigurée dans tant d'écrits sur l'histoire, je n'aurai pas à me
" repentir de l'avoir livré au public, quelques soient les censures dont il peut
" fournir la matière sous d'autres rapports.

" Je saisis cette occasion pour réparer une omission qui a été faite dans
" le compte rendu de nos examens par les *Mélanges*. C'est que lorsque
" l'ancien Directeur du Collége est entré dans la salle des exercices, le con-
" tentement et l'émotion, non seulement des élèves, mais de tout le public se
" sont manifestés de la manière la plus sensible. Et quand l'écolier, qui pro-
" nonça le discours de conclusion, lui adressa quelques mots, on se rappela la
" scène si déchirante qui eut lieu l'année, dernière lors des adieux que le
" même élève lui faisait au nom de l'établissement. Au reste, comme le di-
" recteur actuel du collége l'a déclaré aux examens, je me fais aussi un de-
" voir d'avancer hautemeut, que tout ce qui a pu être l'objet de l'approbation
" du public n'était que la continuation des efforts, ou la réalisation des plans
" de celui à la direction duquel le collége de St. Hyacinthe doit de si grands a-
" vantages, et dont tous ceux qui ont pu les apprécier conserveront le perpétuel
" souvenir.

" M. l'éditeur des *Mélanges* est prié d'insérer cette note dans son entier ;
" c'est un droit que je crois pouvoir réclamer avec instance."

L'auteur du discours sur l'histoire.

—o—

Reporter sa pensée vers les âges antiques, et la ramener à la suite des générations qui ont passé sur la terre ; voir dérouler à ses yeux le spectacle des événemens qui en scènes successives forment le drame du monde ; vivre en idée avec les hommes célèbres de tous les temps, admirant leurs vertus ou détestant leurs crimes ; assister à la formation des empires, en suivre les développemens; entendre, pour ainsi dire, les secousses qui ont fini par les faire tomber en ruines, voilà ce que fait celui qui livre son esprit à l'étude de cette science, qui raconte les événemens passés, c'est-à-dire, à l'étude de l'histoire.

Source de connaissances aussi instructives qu'agréables, base nécessaire de toutes les sciences sociales, leçon vivante de préceptes et d'enseignemens salutaires, voix du passé qui parle à l'avenir, matière féconde offerte aux observations du philosophe, aux travaux du littérateur, aliment de la science et de l'art, l'histoire est une partie essentielle de la haute éducation. Sans elle, il n'y a point d'homme instruit. Quiconque ne connaît pas le passé, doit comprendre peu le présent, et ne rien voir dans l'avenir. L'histoire jette partout une lumière, éclaire tous les domaines de la science, et se reflète sur les divers ordres des connaissances humaines.

Une étude aussi importante devait entrer parmi les objets de nos travaux.

Aussi chacune de nos années scolatiques nous présente quelques parties de l'histoire. C'est d'abord l'histoire sacrée, puis successivement l'histoire ancienne, l'histoire de Rome, celle de notre propre pays, et celle des nations célèbres auxquelles nous tenons par des liens d'origine ou d'association politique, c'est-à-dire, l'histoire de France et d'Angleterre, auxquelles viennent se mêler tous les grands faits de l'histoire moderne.

Mais l'étude de l'histoire n'est pas la simple connaissance des événemens. Elle doit faire connaître le principe qui les a conduits, l'effet qui en est résulté. Aussi ne convient-il pas, lorsqu'on a parcouru les annales des siècles divers, de se demander quelle a pu être la raison des faits accomplis? A parler vrai, les faits ne sont que les formes extérieures d'un grand ensemble d'idées. Il faut savoir distinguer la pensée qu'ils expriment. L'histoire sous le point de vue philosophique et social doit dérouler les effets des lois qu'avait à subir l'humanité dans son passage sur la terre. Elle doit être l'expression de la pensée de la Providence. On a droit de lui demander qu'elle manifeste particulièrement les desseins du régulateur suprême dans les grands événemens, les révolutions sociales.

A quel but marchent les faits? Cette question, celui qui étudie la société doit la poser, et tâcher de la résoudre.

Qu'il nous soit donc permis, à nous qui, dans le cours de nos études, avons parcouru les annales des nations, de passer dans une revue rapide les faits saillans de l'histoire moderne, en examinant quelle a pu être la raison de leur accomplissement sous le point de vue providentiel.

Ainsi considérée, l'histoire devra nécessairement se rattacher à la religion, et même elle n'est explicable que par elle. Si elle n'indique pas la pensée dernière, telle que la révélation nous aide par ses lumières à la connaître, alors elle n'est qu'un ensemble de faits qui paraissent sans cause, c'est une suite de phénomènes sans explication possible, c'est une lettre morte, c'est une hiéroglyphe dont la signification est ignorée.

Après avoir prêché l'Evangile, J.-C. laisse sa Croix sur la terre. C'est l'étendart sous lequel le monde doit marcher à la civilisation. Il y aura plus ou moins de bonheur pour la société, suivant qu'on suivra de plus ou moins près ce drapeau : les transformations sociales, les grandes commotions politiques n'arriveront que pour faire avancer l'humanité dans les voies du progrès sous les auspices de la religion : l'étendart sacré ne paraîtra s'incliner quelquefois au milieu des luttes, que pour se relever plus glorieux et dominer les peuples de sa salutaire influence.

Voilà la pensée de la providence, telle que les faits semblent nous l'avoir manifestée.

Donnons-nous quelques instants le spectacle du monde.

A l'avènement du Christ, Rome régnait sur l'univers. Les nations formaient une grande unité politique. C'était afin que l'Evangile pût se publier avec moins d'obtacles. Aussi l'établissement de la religion se fit-il avec la rapidité la plus étonnante.

Cependant la ville maîtresse du monde avait dès lors répudié la liberté pour se livrer au despotisme impérial Ce peuple, si fier de son indépendance, était devenu le jouet des caprices sanguinaires de tyrans cruels ou imbéciles.

L'orgueil des nations comme celui des individus est toujours puni par une humiliation honteuse. D'une autre part, une immense dépravation de mœurs avait infecté la société romaine : elle tombait pourrissant de corruption. Un pêcheur, envoyé par le fils du charpentier mis à mort à Jérusalem, vient s'établir au centre de l'empire pour le régénérer. Néron déclare la guerre à la doctrine nouvelle. Neuf de ses successeurs réitèrent cette déclaration. Alors commence un combat qui, pendant trois siècles, est le principal événement de l'histoire. Que sont en effet ces batailles que les Empereurs donnaient sur quelques frontières menacées, ou ces luttes intestines que des soldats se livraient pour s'arracher la couronne ? Les guerres qui ont eu le plus de retentissement dans la postérité furent celles qu'eurent à soutenir contre le fer de Domitien, de Dèce, de Dioclétien, les disciples du Christ.

Voyez quel spectacle : les chrétiens allumés vifs servent de flambeaux pour éclairer les nuits de Rome ; ils deviennent l'aliment ordinaire des tigres et des lions du Colysée ; les bourreaux se fatiguent à couper leurs têtes : l'industrie de la cruauté s'épuise à inventer de nouveaux supplices. Un empereur, redoublant les coups de la persécution se lève et s'écrie : j'éteindrai le nom chrétien. Quelques années après, le christianisme est triomphant. La croix qui a brillé au sommet des airs, resplendit glorieuse sur le trône des Césars. Rome est chrétienne. Cessant d'être la capitale du monde politique, elle devient, aux yeux de tous, la capitale du monde spirituel.

Constantin, en transférant le siége de son empire à Bysance, obéissait, à son insçu, à une loi qui établissait que le réprésentant du Christ devait régner seul dans la ville éternelle. Cependant la société romaine avait été condamnée à périr. Il devait être effacé de la liste des peuples, ce peuple qui avait écrasé le monde sous le poids d'une si horrible tyrannie, et qui s'était baigné avec une joie si féroce dans le sang des martyrs. Son heure suprême avait sonné, à l'horloge des décrets éternels. " Dieu lève pour le détruire l'armée " des Barbares. Toutes les hordes du nord de l'Europe et de l'Asie recoivent " l'ordre de marcher. Ces conscrits du Dieu des armées s'avancent pour exé- " cuter ses vengeances."

Voyez les, ces peuples aux regards féroces, aux bras de fer, aux cœurs avides de sang et de ruines, se ruant sur un empire tombant en désolation. Le fléau dévastateur s'avançait grandissant des débris qu'il accumulait sous ses pieds. Dans sa puissante étreinte expiraient étouffées toutes les institutions anciennes. Que va devenir l'antique civilisation devant ces barbares dont l'esprit ne connait d'autre beauté que la sauvage horreur des forêts, berceau de leur empire ; dont le cœur ne se ravit qu'à l'aspect du sang qui, inondant les plaines, rend témoignage de leur valeur ; dont l'oreille ne s'ouvre que pour frémir au retentissement de leurs armes, ou au bruit des empires se fracassant sous leurs coups ?

Ces peuples ne venaient pas seulement pour être les exécuteurs de la sentence portée contre l'empire romain. Destinés à former les sociétés modernes, ils étaient appelés, eux aussi, à la connaissance du vrai culte, et par son moyen aux avantages de la civilisation. La religion entreprend de dompter le génie féroce des nouveaux conquérans. La voici aux prises avec le vandalisme et la barbarie. Bientôt elle voit l'étendard de la foi recevoir partout

l'hommage de nations jusqu'alors indomptées. Et puis, elle travaille à retremper à sa source bienfaisante le génie de ces peuples, et à leur enseigner la justice, les lois et l'art de la société.

Mais il fallait opposer une digue puissante au torrent du vice et du despotisme, qui découlant de la barbarie originelle se gonflait quelquefois au point de produire d'horribles désastres. Une autorité puissante, irrésistible devait exister pour en imposer à ces nations longtemps encore impatientes du frein de l'ordre. La Papauté devait être nécessairement ce pouvoir souverain. Mais pour cela il fallait que le Pontife suprême fût indépendant de toute autorité humaine : il ne convenait pas qu'il fût sujet d'un prince de la terre.

Dieu appelle une nouvelle race sur le premier trône du monde. Le roi nouveau dont le Pape a proclamé le droit sans contestation, accourt bientôt aux portes de Rome ; il la délivre pour un temps de la crainte d'un ennemi inquiétant, et fait don au Pontife et de la ville et du territoire sur lesquels il exerçait depuis longtemps une domination que la nature des circonstances lui avaient insensiblement donnée.

Cela ne suffit pas. Il faut une main plus puissante pour fonder le pouvoir temporel des Papes. Il faut aussi qu'il se forme un vaste empire qui réunissant, pour quelque temps, les peuples sous une même autorité, les soumette à des lois sages et conservatrices.

Alors un homme paraît. Il brandit sa puissante épée aux yeux des nations qui s'effraient. Puis à tous les peuples, à tous les princes en qui il croit voir des ennemis de sa race et de sa religion, ou des violateurs des lois éternelles de l'équité, il crie : MALHEUR. Alors il part comme l'éclair ; il vole d'un bout de l'Europe à l'autre. La victoire se fatigue à le suivre. Par tout son passage, c'est la conquête. Lombards, Saxons, Bavarois, Maures d'Espagne, Esclavons, Danois, peuples barbares du Nord de l'Europe, tous le voient passer, tremblent, s'inclinent devant son épée et disent : nous sommes à vous. Un empire puissant est constitué. Le chef de l'Eglise voit sa souveraineté temporelle confirmée de la manière la plus solennelle. A son tour, il proclame le vainqueur de l'Europe empereur d'Occident. Cependant le conquérant, au milien de ses victoires, donnait à ses peuples la plus sage législation, ressuscitait la science, faisait régner partout les lois de la justice, et offrait l'exemple de toutes les vertus de la religion. Aussi la grandeur de son existence fut perpétuée dans le souvenir du monde, par le nom que lui donnèrent les nations. Tel fut le type du souverain chrétien, que Dieu forma, et qui eut nom CHARLEMAGNE.

L'empire immense que gouvernait cette main gigantesque se démembre. De ses morcellemens se forment des états nouveaux. Partout s'élèvent des souverainetés indépendantes. Partout paraissent bientôt la guerre, l'oppression du faible, la violation des droits. L'Europe, encore dans la jeunesse de la civilisation, va périr. La Papauté s'en déclare la tutrice. Elle accepte la domination que les peuples lui décernent. Elle se fait, pour un temps, souveraine des souverains. Tous, sentant le besoin de son autorité, s'y soumettent de plein gré. Alors que la guerre s'élève entre les rois, aussitôt le Pontife envoie ses délégués, qui conseillent toujours, souvent ordonnent la paix. Que des hostilités perpétuelles arment, les uns contre les autres, les princes,

les ducs, les barons, l'Eglise fait entendre ce mot solennel : TRÊVE, TRÊVE, AU NOM DU SEIGNEUR. Que les souverains, violant les lois de la morale chrétienne, veuillent, au gré de leur passion, recourir chaque jour au divorce ; la voix de l'épouse délaissée crie : Rome ! Rome ! L'évêque de la ville-sainte l'entend, et il venge ses droits. Que des empereurs et des rois usurpent les possessions étrangères que convoitent leur ambition, ou qu'opprimant leurs peuples, ils veuillent leur ravir la liberté, ce bien inaliénable, les franchises populaires trouvent aussitôt dans le pontife suprême, un défenseur, qui vient mettre le pied sur le cou de ces princes ou de ces nobles trop souvent tyrans de leurs sujets. Et quand ils résistaient à la parole du vicaire du Christ, alors la foudre du Vatican grondait, et frappant les têtes superbes, souvent rétablissait l'ordre, la morale et la justice.

Plus tard les princes méconnurent cette autorité à laquelle ils s'étaient soumis eux-mêmes. Les Papes luttèrent pour la maintenir, tant qu'ils crurent qu'elle était nécessaire au bien général de l'Eglise et de la société. Lorsqu'ils pensèrent qu'elle devenait moins utile, que l'Europe plus civilisée avait moins besoin d'une tutelle semblable, ils s'en dessaisirent.

Voilà comme nous a paru devoir être considérée la fameuse question qui eut un si grand retentissement au moyen âge, la querelle du Sacerdoce et de l'Empire.

L'Eglise seule contre toutes les attaques maintient la liberté des nations, et les droits de l'humanité. Telle nous la montre l'histoire de cette époque ; histoire pittoresque et scintillante de hauts faits, d'étranges événemens, où la religion apparaît comme le roc sur lequel les flots d'une mer houleuse étaient contraints de se refouler jusqu'au fond de l'abyme.

(A CONTINUER.)

—o—

La première partie de ce discours fut prononcée par M. N. Lavallée, de Berthier ; la seconde, que nous publierons au prochain numéro, par M. A. Trudeau, de Montréal ; tous deux firent preuve dans cette narration du tacte intelligent qui distingue le débit oratoire des élèves de St. Hyacinthe.—En relisant la liste des prix, nous voyons que nous avons oublié de mentionner MM. N. Lavalée et A. Taché, comme ayant obtenu le 1er. et le 2d. prix en Philosophie ; et MM. Thyfault et P. Benoit comme les deux plus heureux rivaux et les deux élèves les plus talentés de la classe de Rhétorique. C'est un encouragement et un témoignage que nous serions faché de leur ravir.—*N.E.*

CONFÉRENCE DU DR. WISEMAN SUR L'EUCHARISTIE.

(*Conclusion.*)

La seconde assertion est que ceux qui se servent de cette langue emploient communément le verbe " être " pour " représenter." J'ai examiné ce point du mieux qu'il m'a été possible, et je n'hésite pas à nier que cela leur soit plus commun qu'à ceux d'aucune autre nation ; ce que je puis montrer d'une manière fort simple. Je trouve par exemple dans le plus ancien commentateur

des Ecritures dans cette langue, que les mots qui signifient représenter, sont tellement accumulés qu'il n'est pas possible de les traduire. Dans les écrits de St. Ephrem le verbe "être" est employé dans le sens de "représenter" deux fois, ou tout au plus quatre fois, tandis que les mots qui signifient "représenter" se rencontrent au moins soixante fois. Dans son commentaire sur le Deutéronome il emploie le verbe six fois dans ce sens, et soixante-dix fois des mots qui signifient représenter.

En second lieu, je trouve qu'il a évité de se servir du verbe " être," d'une manière si extraordinaire et accumulé les autres mots au point que,dans certains cas, dans la version latine, il a fallu en rendre quelques-uns par le verbe *être*, de sorte qu'il était plus facile de l'employer, dans ce sens,en latin qu'en syriaque.

En troisième lieu,je trouve que les mots qui signifient représenter se suivent de si près, que, dans son ouvrage qui est écrit par demi-lignes, le texte occupant une moitié de la page, et la traduction l'autre moitié, de manière qu'il n'y a quelquefois que trois ou quatre mots dans une ligne, cependant dans dix-huit demi-lignes il emploie douze fois des mots qui signifient "représenter." A la page 283, il emploie ces mots onze fois dans dix-sept lignes. St. Jacques de Sarug les emploie dix fois dans treize lignes et Barhebræus, autre commentateur,s'en sert onze fois dans autant de lignes. Voilà pour l'assertion que ces écrivains font usage du verbe, "être" pour "représenter."

La troisième assertion, et la plus importante, est que quiconque de nos jours voudrait établir un tel rite serait forcé d'employer cette forme ; et que s'il voulait établir une figure de son corps, il serait forcé de dire "ceci est mon corps." J'ai accepté le défi dans toute sa rigueur et j'ai résolu de m'assurer de la vérité de cet allégué.

J'ai trouvé un ancien auteur syriaque, Dionysius Barsalibæus, qui n'est pas un écrivain catholique, et qui s'exprime ainsi : " Ils sont appelés et sont, " le corps et le sang de Jésus-Christ en vérité,et non pas figurément."Ce passage prouve qu'il y avait moyen d'exprimer l'idée de figure. Voici un autre passage d'un ancien auteur syriaque, dont l'original est perdu, mais qui avait été traduit en arabe par l'archevêque David, dans le neuvième ou dixième siècle ; et comme c'est une question de langues, la traduction prouvera suffisamment jusqu'à quel point l'assertion est correcte ; il dit: " Il nous a donné " son corps, que son nom soit béni, pour la rémission de nos péchés... il a dit, " ceci est mon corps, et il n'a pas dit, ceci est la figure de mon corps." Maintenant s'il n'y a pas dans le syriaque de mot pour signifier "représenter,"

comment l'auteur aurait-il pu exprimer dans l'original que N. S. n'avait pas dit, "ceci est la figure de mon corps ?" D'après le raisonnement du Dr.Clarke, qui prétend que ceux qui parlent cette langue n'ont pas d'alternative, ce passage aurait dû être conçu dans les termes suivants : " il n'a pas dit ceci est mon corps, mais il a dit, ceci est mon corps." Il y a encore un passage plus fort dans St. Maruthas, qui écrivait trois cents ans après J.-C. Il était un des plus vénérables Pères de l'Eglise d'Orient, et il écrivait dans la langue en question. " En outre, les fidèles qui sont venus après son tems auraient été " privés de son corps et de son sang."Il donne la raison pour laquelle J.-C. a institué l'Eucharistie. " Mais maintenant, chaque fois que nous approchons " du corps et du sang, et que nous les recevons dans nos mains,nous embrassons son corps et nous y participons. Car J. C. ne l'a pas appelé un " type, ou une figure de son corps, mais il a dit,vraiment" ceci *est* mon corps " ceci *est* mon sang."

Ces écrivains conséquemment, loin de croire que N. S. voulait instituer une figure, et qu'il n'avait pas le moyen d'employer une expression précise à ce sujet, nous disent expressément que nous devons croire que N. S. a institué une présence réelle, parce que, parlant dans leur langue, il a dit " ceci est mon corps," et non pas " ceci est la figure de mon corps."

CORRESPONDANCES.

ÉTAT DE LA RELIGION DANS LA PAROISSE DE L'ACADIE.

[Avec l'agrément de l'auteur, nous reproduisons quelques extraits d'une lettre, écrite après la retraite de l'Acadie, à un ami qui a bien voulu nous la communiquer.]

L'Acadie, 16 juillet 1841.

MONSIEUR ET CHER AMI,

. . . . . .

. . . Comme vous savez, le vertueux prélat, qui a passé à travers ce pays en y faisant le bien, a procuré à l'Acadie les avantages d'une retraite publique. Il est inutile de vous dire qu'il y a déployé ce zèle si vif, cette charité si ardente, ces talens oratoires si éminens, que chacun a voulu louer à son tour, après l'avoir vu et entendu, lorsqu'il évangélisait, l'hiver dernier, nos villes et quelques-unes de nos campagnes. Comme à cette époque vous avez été à même d'apprécier et d'admirer encore plus que moi l'illustre évêque de Nancy, je perdrais mon temps, si j'allais songer à vous faire l'éloge de celui qui d'ailleurs se soucie peu qu'on le loue ; et dont les yeux se sont mouillés

de grosses larmes, lorsque les voix réunies des fidèles lui ont présenté quelques courts remercimens et quelques légers souhaits. Deux mots vous auront tout dit sur la retraite de l'Acadie : elle a été fructueuse, comme toutes les autres prêchées par le grand prélat. L'église de la paroisse n'a jamais suffi à contenir la foule accourue de toutes parts; tous les alentours, toutes les avenues étaient encombrées; les prêtres pouvaient à peine trouver place où s'asseoir, pour entendre les confessions; et malgré qu'il y eut en même temps retraite à Chambly, la sainte communion a encore été distribuée à plus de 6500 personnes dans le cours des exercices. On a estimé que le dernier jour, il y avait une assistance d'environ 7000 hommes, femmes et enfans. Je ne sais si je verrai jamais spectacle plus imposant, qu'offrait cette multitude silencieuse et attentive, lorsque l'évêque lui adressa, du balcon du presbytère, ses dernières paroles, qu'il appela ses derniers adieux. Ce fut de là que l'on vit, à quelques mots de remercîmens qui lui furent adressés, couler les larmes du vieux prélat, qui d'abord avait peut-être eu raison de croire, qu'il serait seul à n'avoir point pleuré en cette circonstance; mais lui aussi, il a pleuré; car, comme vous n'ignorez pas, on n'attendrit en parlant que lorsque l'on est tendre. Assez sur son compte. Laissons le faire en paix à Vaudreuil tout le bien qu'il a produit ici; et interrompons nos propos, qui lui seraient bien importuns, s'il les entendait.

En vous écrivant aujourd'hui, j'ai plutôt intention de vous donner sur ma paroisse, les détails et les renseignemens que vous m'avez demandés, que de vous entretenir longuement de la retraite.

Depuis quelques années, la paroisse de l'Acadie a excité l'attention. La part active qu'elle avait prise aux troubles politiques, sous l'influence du trop célèbre Dr. Côte, qui, par parenthèse, vient de changer d'état, et de se faire le ministre de quelqu'une des mille sectes professées aux Etats-Unis; les malheurs dont elle fut par suite la victime; par dessus tout, les tentatives d'un ministre de la société évangélique, qui a malheureusement réussi à faire quelques prosélytes; un article d'un journal canadien et d'un éditeur catholique, qui avait annoncé avec une espèce de satisfaction, qu'enfin l'on voyait dans l'Acadie des Canadiens, et en assez grand nombre, se faire religionnaires; enfin, le scandale énorme donné par un prêtre, qui, l'automne dernier, s'est fait transfuge de la vérité, pour aller grossir, sous les yeux mêmes des habitans de l'Acadie, la phalange des ministres de l'erreur : scandale bien grand à la vérité, mais qui n'a étonné personne de ceux qui en avaient connu l'auteur depuis un temps; tout cela

je le sais, vous causait, comme à tous les amis des vrais intérêts de leurs compatriotes, une vive inquiétude. Mais, cher ami, je crois pouvoir vous rassurer. L'espèce d'exaspération causée par les grillades, et les incendies de Sir John, est bien tombée, et n'ajoute plus rien au malheur des temps. Les habitans de l'Acadie savent aujourd'hui reconnaître qu'on leur avait fait commettre l'erreur de traiter en ennemis, ceux qui de fait se montraient par la modération de leurs conseils, leurs seuls vrais amis. Aussi, c'est une vive satisaction pour moi de pouvoir vous dire, qu'ils ont donné des marques non équivoques de leur foi et de leur attachement à la religion, dans les jours de salut que la Providence leur a dernièrement envoyés. Le ministre évangélique, et la Dame, qui comme lui et avec lui, mais avec encore plus d'ardeur et de zèle que lui, prêche et évangélise, en ont été tout étonnés et assez vivement allarmés. Ils l'ont prouvé par les émissaires des deux genres, masculin et féminin, qu'ils ont mis en campagne, pour faire devant les gens leurs complaintes et leurs simagrées de Méthodistes. Partout, ils ont été fidèles au précepte de l'évangile ; ils n'ont jamais manqué de secouer, en sortant, la poussière de leurs pieds, et de lancer anathème aux endurcis qui refusaient de les écouter. J'ai eu l'honneur de l'une de ces visites, et l'avantage d'être traité de la sorte. Une femme de ces *prêcheuses* est venue, le testament à la main, m'accuser d'être le Saul persécuteur de l'Eglise de Christ ; et faire bien des lamentations sur le sort qui m'attend, moi pauvre aveugle qui en conduis un si grand nombre d'autres. C'était vraiment beau de l'entendre ! ! Il n'y avait rien à répondre à la suite de ces argumentations. Si j'eusse cru que la partie à laquelle j'avais à faire, en valût la peine, j'aurais pu lui faire l'observation du spirituel cardinal Cheverus, sur la manière dont bien des controversistes protestans lient les uns avec les autres les divers passages de l'écriture ; en lui répétant de suite, comme ce célèbre prélat fit une fois dans le cours d'une discussion, ce qui est dit au texte sacré, que *Judas prit une corde et s'alla pendre* ; et le conseil que donne J. C. au docteur de la loi par ces paroles, *allez, et faites de même.* Ces derniers mots de l'Ecriture ajoutés aux premiers forment un sens bien singulier, n'est-ce pas ? Eh bien, c'était des citations de ce genre dont on m'accablait : jugez si j'ai dû chercher à répondre ! Ce sont là les docteurs qui harcèlent continuellement nos pauvres gens. Il est vraiment étonnant qu'avec leur flux de langue, leurs citations si nombreuses des Ecritures, et si captieuses pour des gens sans instruction ; qu'avec tous les moyens de séduction que la société biblique a mis à leur dispo-

ction, ils n'aient point fait plus de ravages parmi ceux qu'ils ont choisis pour les prévilégiés, dignes de la bonne nouvelle du salut.

C'est dans la concession appelée la première grande-ligne, à mi-distance entre les églises de l'Acadie et de St. Valentin, à 2½ lieues de l'œil du pasteur, que le loup s'est mis en embuscade pour surprendre le troupeau. C'est au milieu d'une population assez pauvre pour se trouver souvent dans une nécessité pressante, que s'est fixé notre ministre ; aussi, plusieurs de ceux qui ont embrassé ses doctrines, sont-ils accusés par leurs voisins et leurs amis, d'avoir été plutôt achetés que persuadés par lui. Cependant le nombre des pervertis qu'il a rebaptisés, ne s'élève qu'à cinq ou six de l'Acadie, et à environ 19 de St. Valentin. Il y faut ajouter quelques pauvres malhenreux des paroisses ou localités d'alentour ; mais à tout compter, je suis sûr qu'il n'a pas encore dans sa congrégation 40 Canadiens ; et ceux qui en sont devenus membres n'ont jamais brillé par leur dévotion, leur esprit, leur sage conduite, non plus que par l'indépendance du côté de la fortune. Pervertir gens de cette sorte, n'est pas une œuvre bien étonnante. Les ressources pécuniaires ne manquent certainement pas au ministre de notre grande-ligne. Lorsque vous passerez par-là, vous vous en convaincrez facilement ; car vous ne verrez plus ce Monsieur logé comme autrefois, dans la médiocre demeure d'une pauvre famille, avec sa compagne de zèle et de mission ; mais bien dans une maison magnifique, et telle que l'on en voit rarement au milieu des campagnes ; vous verrez des dépendances, des cours, des jardins d'une élégance et d'une richesse proportionnée à la maison ; voire même, une grange, qui s'élève en ce moment avec un luxe de construction inusité en ce pays. Vous verrez une foule de personnes qui vont et viennent au service de l'établissement ; et vous jugerez qu'il faut nécessairement de grands moyens pour faire face à de si grandes dépenses. Joignez à cela les frais occasionnés par l'entretien de deux écoles, où l'on fournit aux enfans, livres, papier, encre, etc., habillemens même, pour les attirer au sermon qu'on leur faisait du matin au soir dans ces écoles. Car de fait, l'école n'était bien qu'un but secondaire ; le principal était, sans aucun doute, d'entretenir les enfans dans les voies de l'erreur. De pauvres parens sans défiance, s'étaient laissés prendre à ce piége : quelques uns même y ont péri avec leurs familles. Mais grâce à la Providence, le plus grand nombre se sont enfin aperçus du but où l'on voulait les conduire. Ils ont ouvert les yeux à la lumière, et ont retiré leurs enfans de ces écoles d'hérésie, d'où la plupart sont sortis, après y avoir été néanmoins assez longtemps, pour prouver ce que je viens de vous dire ; que les instruire n'était

point du tout le seul motif qui avait fait ouvrir ces écoles, puisqu'à peine ils savent un peu lire.

Une de ces écoles est fermée, n'y ayant plus un seul enfant qui la fréquente. L'autre (celle qui se tient en la demeure même du ministre,) n'est plus entretenue que pour les enfans de ceux qu'il a réussi à pervertir. Vous bénissez avec moi, la divine miséricorde des grâces sans prix comme sans nombre, qu'elle nous a accordées pendant notre retraite. Le démon en est si faché, qu'il exhale de ce temps-ci sa colère et sa haine en noires et basser calomnies, qu'il déverse par la bouche des prédicateurs et des partisans de *la religion de l'évangile*, contre les prêtres et surtout contre le vertueux Primat de Lorraine. Ponr moi, je m'en réjouis ; car je crois que c'est une preuve évidente que l'œuvre de Dieu s'est avancée. Et j'ose espérer qu'un temps va venir, où mon *collaborateur* dans le ministère du Saint-Evangile se persuadera qu'il a terminé ses conquêtes au milieu de nous ; et que, refléchissant bien sur la valeur réelle de celles qu'il a faites jusqu'ici, il ira chercher fortune ailleurs. Puisse cette espérance n'être point vaine. Car quoique la porte soit bien fermée, on a toujours sujet de craindre, quand on voit le loup tourner autour de la bergerie. Et celui qui rode par ici, doit être dévoré par une faim canine ! car, pendant cinq années et davantage, n'avoir saisi qu'un si petit nombre de victimes, et encore, si maigres ! il me semble qu'il y a bien de quoi mettre en rage, et en fureur ! ! Mais je me confie en la Providence ; et je compte beaucoup sur la prudence de mes paroissiens, qui me paraissent se tenir assez sur leurs gardes. Une petite circonstance les aurait, dit on, rendus un peu défiants ; c'est qu'ils ont entendu dire que l'établissement qui s'est formé au milieu d'eux, est patronisé par des gens qui ne sont les amis ni des Canadiens ni de leur religion. Je ne saurais vous dire précisément jusqu'à quel point ce bruit est fondé....

C'est assez, si ce n'est pas trop pour aujourd'hui. Vous m'excuserez, si par ma longeur, je vous dérobe un temps que vous pourriez employer plus utilement qu'à parcourir ces détails qui ont bien néanmoins leur petit intérêt.

J'ai l'honneur d'être,
Avec une vraie considération,
Votre, etc. etc.

Monsieur, P. P. C.

N. B.—L'écrit sur la retraite de St. Ours au Numéro prochain.

NOUVELLES DIVERSES.

Rome.—Par l'intermédiaire du cardinal Fransoni, préfet de la Propagande,

le Souverain-Pontife a accordé à M. l'abbé Combalot le titre de missionnaire apostolique.

—Outre les colonnes d'albâtre destinées à la reconstruction de l'église Saint-Paul de Rome, Méhémet-Ali va aussi envoyer à Sa Sainteté d'autres précieuses antiquités de l'Egypte pour le musée égyptien de Rome, et une collection d'oiseaux et d'autres animaux pour le cabinet d'histoire naturelle de la *Sapienza*.

—Par décret du 21 avril dernier, approuvé le même jour par S. S. le pape Grégoire XVI, la congrégation générale de l'inquisition romaine et universelle a déclaré l'exercice du magnétisme illicite. " *Usum magnetismi prout exponitur non licere.* " Telles sont les paroles du décret de l'inquisition auxquelles est ajouté *l'approbavit* du pape.

—A la demande de S.M. Sicilienne, le Souverain-Pontife, prenant en considération les nombreux miracles opérés, ces derniers tems, dans le royaume de Naples, par saint Michel, a ordonné qu'à l'avenir la fête de cet archange serait célébrée comme solennité *de précepte*, et marquée comme telle dans le calendrier napolitain.

Angleterre.—Birmingham, la seconde ville manufacturière de l'Angleterre, vient de voir consacrer la première cathédrale catholique qui ait été élevée dans ce pays depuis l'époque où la réforme confisqua à son profit les riches et belles églises du culte catholique. Cette imposante cérémonie, qui a duré trois jours à raison de la consécration de trois autels, a été pour cette ville une véritable fête nationale. La dédicace de la cathédrale de Birmingham n'est pas seulement une cérémonie religieuse, c'est un événement qui prouve à la fois et les progrès du catholicisme, et l'immense révolution qui, depuis quelques années, s'est opérée dans les esprits.

Quatorze évêques catholiques, venus de l'Ecosse, de l'Irlande, de l'Amérique et des colonies anglaises les plus reculées, entourés d'un nombreux clergé et de la noblesse catholique du pays, ont célébré le retour solennel de l'Angleterre à la foi de ses pères, en consacrant au Dieu de vérité un temple digne des plus beaux siècles de la foi.

—Les catholiques romains de Londres ont formé une association dont le but est de repousser toutes les attaques dirigées contre eux, et d'assurer la réélection de membres favorables à leurs principes. Les catholiques veulent exiger des candidats, la promesse de faire admettre les prêtres catholiques romains partout où leur ministère pourrait les requérir, notamment dans les maisons de correction et les prisons.

—Le jugement rendu par le conseil privé de la reine, dans l'affaire de Gi-

braltar, ordonne la mise en liberté immédiate du vicaire apostolique de cette colonie. Le défenseur de Mgr. Hugues s'est borné à demander la mise en liberté, afin qu'il pût appeler de l'arrêt de la cour suprême de Gibraltar, et il a offert de donner caution pour son élargissement. La cour a acquiescé à cette demande. M. O'Reilly et lord Fitzlean ont chacun cautionné la somme de 12,500 francs.

Quoique l'affaire ne soit pas encore terminée, et qu'il faille faire casser maintenant le jugement rendu contre Mgr. Hugues par le tribunal de Gibraltar, ce premier succès est un grand pas de fait ; il assure le triomphe de la justice.

Il paraît, en effet, que le baron Fleld, le juge dont la conduite a été si odieuse, est rappelé de Gibraltar, et qu'on lui donne une pension de retraite. Le procureur-général de la colonie, M. Cochrane, homme d'un esprit libéral, serait, dit-on, appelé à lui succéder.

Irlande.—Mgr. l'archevêque de Dublin vient de recevoir de la cour de Rome les bulles qui nomment évêque de Madras le docteur Fennelly, du collége catholique de Maynooth. La consécration de ce digne ecclésiastique a aussitôt été fixée ; elle a dû avoir lieu, dans la chapelle du collége, le 27 dernier. Un des professeurs de la maison, M. Murray, devait prêcher le jour de cette solennité ; le chef du diocèse doit être prélat consécrateur. Plusieurs évêques ont été invités à assister à la cérémonie.

L'évêque nommé de Madras va remplacer Mgr. Carew, qui a été appelé à l'évêché de Calcutta. Cette nouvelle a rempli de joie les catholiques de cette ville. Mgr. Carew ne quittera Madras qu'après avoir reçu communication officielle de la consécration de son successeur.

—Au mois de juin, Mgr. Murray a ordonné 49 prêtres au collége de Maynooth. La plupart de ces jeunes ecclésiastiques se sont offerts pour les missions étrangères où quelques-uns d'entre eux iront prochainement travailler au triomphe de notre religion.

Espagne.—L'affaire du curé de Villacastin, traduit en jugement pour avoir lu en chaire l'allocution du Souverain-Pontife, vient d'être jugée ; il a été condamné à la déportation pour six ans aux îles Baléares

Cette incroyable condamnation n'a pas empêché Espartero de paraître, le 10, à la procession de la Fête-Dieu, chamarré d'or et au milieu d'un nombreux état-major. Voilà l'hypocrisie des révolutionnaires !

Canada—En attendant que nous puissions édifier nos lecteurs par la publication de quelques détails sur le voyage de notre vénérable évêque, Mgr. Bourget, nous reproduirons un petit alinéa que nous lisons dans plusieurs journaux de France. Nous remarquerons seulement que les termes ci-dessous d'agrégation ou d'affiliation, en désignant notre réunion à l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires, n'infirment nullement l'existence antérieure de cette confrérie dans le diocèse de Montréal ; bien loin de là, ils la supposent. Nous avons pour nous confirmer dans cette opinion les expressions mêmes d'une lettre de notre évêque, écrite de Paris.

"Nous avons annoncé l'arrivée à Paris de Mgr. l'évêque de Montréal. Cet apôtre du Nouveau-Monde est monté en chaire le dimanche de la Trinité, à l'office de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires et a prononcé des paroles qui ont ému l'assemblée des fidèles. Le prélat, ému lui-même jus-

qu'aux larmes, déclara qu'avant de quitter le Canada, il avait fait vœu de déposer au pied de l'autel du Saint-Cœur de Marie des actions de grâces pour les conversions nombreuses obtenues dans son diocèse par les prières de l'archiconfrérie ; il raconta quelques-unes de ces conversions et ajouta qu'il apportait au vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires la liste de 127 paroisses du Canada, qui sollicitent leur agrégation à l'archiconfrérie.

" Il nous serait difficile de rendre l'impression produite par un discours si onctueux et si touchant. Le modeste prélat crut devoir s'excuser du peu d'art qu'il mettait dans ses paroles, accoutumé, disait-il, de n'employer pour ses enfans qu'un langage simple et paternel. Ce langage, nous pouvons l'affirmer, a été profondément goûté ; c'est d'ailleurs le langage habituel du digne curé de cette paroisse, et il se juge par ses fruits. L'éloquence du cœur n'est-elle pas la seule qui convienne à la chaire chrétienne ?

" On dit que Mgr. de Montréal est venu en Europe pour y chercher un renfort d'ouvriers évangéliques. Puisse notre France catholique, si féconde en dévouemens, lui en fournir qui soient dignes d'elle et de lui ! "

COLLÉGE DE MONTRÉAL.

Ils sont toujours bien solennels les exercices publics qui, au petit séminaire de Montréal, viennent, tous les ans, clore les travaux littéraires et produire sur un grand théâtre les talens et les succès des nombreux élèves qui fréquentent cette ancienne institution. Cette fois, c'était encore sous le verdoyant feuillage de la nature, au milieu d'une décoration brillante et artistement disposée, que la foule approbatrice contemplait une jeunesse intéressante et toute palpitante d'émotions. Ces journées-là sont bien belles pour le maître comme pour le disciple ; pour le parent, le protecteur, ainsi que pour l'enfant ! Beaucoup ont dû jouir en cette circonstance, car le concours était grand et le lieu de la scène magnifique. Joignons à cela les fréquents accords d'une musique parfaitement bien exercée, et l'on aura au moins une idée des charmes que fournissaient les séances du 27 et du 28. C'était au milieu de ce délicieux cortége que les Beaux-Arts venaient, accompagnés des Sciences, se poser devant les avides spectateurs et faire preuve de leur résidence en ces lieux.

Les principes des langues française, anglaise, latine et grèque, les diverses opérations du calcul, la géographie, les histoires sacrée et profane, la traduction des classiques, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie sur laquelle quatre étudiants ont soutenu, en latin, deux thèses principales ; telles sont les branches diverses de l'enseignement ; telles sont aussi les matières sur la presque totalité desquelles ont roulé les exercices publics du petit séminaire de Montréal, pendant les quatre séances dernières.

Si le mérite de l'institution que les Messieurs de St. Sulpice dirigent depuis tant d'années n'était pas aussi notoire et aussi connu, nous devrions sans doute le publier ici à son de trompette ; mais qui ignore, dans le Canada ou à l'étranger, l'estime dont cette maison a joui de tout temps ? La réputation de St. Sulpice est faite, et les années qui se succèdent ne peuvent que corroborer les titres légitimes qu'ont ces Messieurs à la reconnaissance du pays, comme à l'approbation des amis des Lettres et des Sciences. On peut juger de la confiance que leur enseignement inspire par le nombre d'étrangers qui le recherchent ; le pensionnat renferme près d'un tiers d'élèves venus du Haut-Canada, des Etats-Unis ou de plus loin encore. Certes, il faut du mérite pour gagner à ce point la confiance publique. Notre jugement est donc appuyé sur un fait accompli. Au reste, il suffira d'examiner le programme que nous joignons ici à la liste des récompenses, pour se convaincre de la variété et de l'importance des matières qui s'enseignent dans cet établissement. Nous voyons même, avec étonnement, qu'outre l'étude approfondie du grec on a cru pouvoir y ajouter, depuis un an ou deux, la connaissance de la langue allemande. Mais ce que nous aimons surtout à signaler ici, c'est le plan de faire composer aux élèves eux-mêmes les discours qu'ils doivent prononcer devant le public ; il y a là, nous le savons par expérience, un moyen sûr de stimuler puissamment l'ardeur et le talent des jeunes compositeurs. Dans cette occasion, le public a pu en juger par le discours et la déclamation de M. R. McCormick, ainsi que dans la discussion soutenue par MM. H. Bienvenu et J. Lenoir, sur cette question : LA HAUTE ÉDUCATION DOIT-ELLE ÊTRE POPULAIRE ? Nous croyons aussi pouvoir certifier le progrès des élèves dans l'art de la déclamation ; l'action oratoire nous a paru plus heureuse qu'à quelques autres époques.

Les riches volumes, destinés pour les prix, ont été distribués par Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Kingston, qui était entouré de plusieurs membres du clergé, parmi lesquels on remarquait surtout M. le G. V. McDonell, récemment arrivé d'Europe et M. L'homme, prêtre du séminaire de Baltimore. Parmi les élèves couronnés, nous en avons reconnu un nombre assez considérable qui appartiennent à l'externat. La diversité de leur costume nous les faisait distinguer des pensionnaires. Il est bien flatteur de voir que MM. les externes rivalisent aussi heureusement de travaux et de succès avec MM. les étudiants au pensionnat. Ce fait prouve que le goût des lettres et l'amour de la sagesse savent surmonter chez eux toutes les distractions de la ville; et cela aussi nous paraît bien digne de remarque et d'éloge...

J. M. J.

PALMARE DE 1841,

OU

DISTRIBUTION SOLENNELLE

DES PRIX

AU

COLLEGE DE MONTREAL.

—o—

SAGESSE.

DIVISION DES GRANDS.

Prix. M. Thomas Hurteau, de Contrecœur, B. C.

DIVISION DES PETITS.

Prix. M. Charles Lenoir, de Montréal.

—o—

PHILOSOPHIE.

Les élèves de cette classe ont vu, durant l'année, le cours de Philosophie en usage dans la maison, c. à. d. la logique, la métaphysique et la morale, et aussi les élémens de Chimie. Ils se sont en outre journellement exercés à l'étude de l'anglais ou de l'allemand.

EXCELLENCE.

MM.
1er. *Prix.* ex æquo — Hippolyte Bienvenu, de Laprairie, B.-C. / Richard McCormick, de Boston, E.-U. / Thomas Ouellet, de Ste. Elisabeth, B.-C.
2d. " — Joseph Lanier, de Ste. Marie, B.-C.
1er. *Accessit.* ex æquo. — Magloire Limoges, de Terrebonne, B.-C. / Louis Labrèche, de Terrebonne.
2d. " " — John Connolly, de Montréal. / John Sheridan, d'Irlande.

DISSERTATION LATINE.

1er. *Prix.* Hippolyte Bienvenu.
2d " Thomas Ouellet.
1er. *Accessit.* John Byrne, de Boston E.-U.
2d. " Magloire Limoges.

CHIMIE.

1er. *Prix.* Hippolyte Bienvenu.
2d. " Thomas Ouellet.
1er. *Accessit* ex æquo. — Louis Labrèche. / John Farrell, de Kingston, H.-C.
2d. " John Connolly.

RHÉTORIQUE.

Les élèves de cette classe ont suivi le cours de Rhétorique en usage dans la maison. Ils ont expliqué un choix des discours de Cicéron et de Démosthènes, plusieurs morceaux de Virgile, l'art poétique d'Horace, un choix des odes du même auteur et le premier livre de l'Iliade d'Homère. On les a en outre journellement exercés à des compositions latines, grèques ou françaises, soit en vers, soit en prose.

Succès.

1er. *Prix.* ex æquo.	MM.	Thomas Hurteau. Mathias Kaldenback, de Boston, E.-U.
2d. "		Joseph Lenoir, de Montréal.
1er. *Accessit.*		Joseph O'Callaghan, de Boston E.-U.
2d. "		Maxime Bibaud, de Montréal.

Discours latin.

1er. *Prix.*	MM.	Mathias Kaldenback.
2d. "		Maxime Bibeau.
1er. *Accessit.*		Thomas Hurteau.
2d. " ex æquo.		Joseph Lenoir. C. Annibal Maguire, de Montréal.

Discours français.

1er. *Prix.*	MM.	Maxime Bibeau.
2d. "		Thomas Hurteau.
1er. *Accessit.*		J. Patrick Madden, de Kingston, H.-C.
2d. "		Mathias Kaldenback.

Vers latins.

1er. *Prix.*	MM.	Joseph Lenoir.
2d. "		Thomas Hurteau.
Accessit.		Mathias Kaldenback.

Version latine.

1er. *Prix.*	MM.	Pierre Fortin, de Laprairie, B.-C.
2d. "		Thomas Hurteau.
1er. *Accessit.*		Michel Prévost, de Ste. Anne des Plaines, B.-C.
2d. "		Joseph Lenoir.

Version grèque.

1er. *Prix.*	MM.	Michel Prévost.
2d. "		Joseph Lenoir.
1er. *Accessit.*		J. Patrick Madden.
2d. "		Maxime Bibeau.

Récitation.

Prix.	MM.	Thomas Hurteau.
Accessit.		Mathias Kaldenback

—o—

BELLES-LETTRES.

Les élèves de cette classe ont vu le cours de Belles-Lettres en usage dans la maison. Ils ont expliqué plusieurs livres de Virgile, plusieurs discours de Cicéron, Salluste, les dialogues de Lucien, un choix de Xénophon. On les

a de plus journellement exercés à des compositions latines, grèques et françaises.

SUCCÈS.

1er. *Prix.*	MM.	Joseph Doutre, de Montréal.
2d. "		Magloire Lanctot, de Laprairie, B.-C.
1er. *Accessit.*		Guillaume Leclaire, de Montréal.
2d. "		Casimir Duranceau, de Laprairie.

AMPLIFICATION LATINE.

1er. *Prix.*	MM.	James McKey, d'Irlande.
2d. "		Joseph Doutre.
1er. *Accessit.*		Hercule Beaudry, de Montréal.
2d. " ex æquo		Julien Perrault, de Montréal.
		Charles Dolbeck, de St. Eustache, B.-C.

AMPLIFICATION FRANÇAISE.

1er. *Prix.*	MM.	Hercule Beaudry.
2d. "		Joseph Doutre.
1er. *Accessit.*		Orphire Pelletier, de Montréal.
2d. "		Charles Dolbeck.

VERS LATINS.

1er. *Prix.*	MM.	Joseph Doutre.
2d. "		Luc Lenoir, de Montréal.
Accessit ex æquo.		Casimir Duranceau.
		Magloire Lanctot.

VERSION LATINE.

1er. *Prix.* ex æquo.	MM.	Hercule Beaudry.
		Charles Dolbeck.
2d. "		James McKey.
1er. *Accessit.*		Casimir Duranceau.
2d. "		Joseph Doutre.

VERSION GRÈQUE.

1er. *Prix.*	MM.	Guillaume Leclaire.
2d. "		Joseph Doutre.
1er. *Accessit.*		Charles Dolbeck.
2d. "		Philippe Dansereau, de Verchères, B.-C.

RÉCITATION.

Prix.	MM.	Vinceslas Clément, de Montréal.
Accessit.		Luc Lenoir.

—o—

ANGLAIS ET MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

1ÈRE. DIVISION.

Cette division se compose des élèves de Rhétorique et de Belles-Lettres. Ils ont eu des exercices journaliers sur les règles de la langue anglaise ainsi que sur les principes des Mathématiques.

THÊME.

1er. *Prix.*	MM.	Mathias Kaldenback.
2d. "		Hercule Beaudry.
3e. "		William Dunn, de Montréal.

1er. *Accessit.* ex æquo. { Joseph Lenoir. / Patrick Madden.
2d. " " { James Morisson, de Coburg, H.-C. / John Ramsay Flaming, de Montréal.
3e. " " { Joseph O'Callaghan. / Daniel Hawe, d'Albany, E.-U.

VERSION.

1er. *Prix.* MM. Joseph Lenoir.
2d. " ex æquo. { Patrick Madden. / James Morisson.
3e. " Mathias Kaldenback.
1er. *Accessit.* ex æquo. { Annibal Maguire, / Julien Perrault.
2d. " Joseph O'Callaghan.
3e. " Charles Dolbeck.

MATHÉMATIQUES.

1er. *Prix.* MM. Thomas Hurteau.
2d. " { Edouard Leduc, de Rigaud, B.-C. / Hercule Beaudry.
1er. *Accessit* MM. Mathias Kaldenback,
2e. " ex æquo { Edouard Painchaud, de Montréal. / James Morrisson, / Joseph O'Callaghan,

—o—

VERSIFICATION.

Les élèves de Versification ont vu les élémens de la grammaire grèque, les règles de la Versification latine, le cours d'histoire moderne en usage dans la maison. Ils ont expliqué un choix des géorgiques de Virgile, des métamorphoses d'Ovide, plusieurs livres de César, le texte grec de l'évangile selon St. Luc. On les a journellement exercés à des thêmes latins et grecs, et à des versions dans ces deux langues.

SUCCÈS.

1er. *Prix.* MM. Adolphe Maréchal, de Montréal.
2d. " Louis Turcot, de Longueuil, B. C.
Ier. *Accessit* Noé Turcot, de Longueuil,
2d. " Edouard Doucet, des Trois-Rivières, B.-C.

VERS LATINS.

1er. *Prix.* MM. Louis Turcot.
2d. " Noé Turcot.
1er. *Accessit* Edouard Doucet.
2d. " Thomas Shahan, de Boston, E.-U.

THÊME LATIN.

1er. *Prix.* MM. Edouard Doucet.
2d. " Charles Lenoir, de Montréal.
1er. *Accessit* Adolphe Maréchal, de Montréal.
2d. " Thomas Shahan.

VERSION LATINE.

1er. *Prix.* MM. Louis Turcot.
2d. " Noé Turcot.
1er. *Accessit* Thomas Shahan.
2d. " Adolphe Maréchal.

THÊME GREC.

1er. *Prix.* MM. Adolphe Maréchal.
2d. " Edouard Lafleur, de Montréal.
1er. *Accessit* Edouard Doucet.
2d. " Thomas Buckley, d'Halifax.

RÉCITATION.

Prix. MM. Joseph Quinn, de Montréal.
Accessit Adolphe Maréchal.

MÉTHODE.

On a vu dans cette classe la troisième partie de la grammaire latine, l'histoire profane et la mythologie. On y a expliqué Cornelius Nepos et un choix des fables de Phèdre. Les élèves ont eu de plus des exercices journaliers en thêmes et en versions.

SUCCÈS.

1er. *Prix.* MM. Thomas Dagenais, du Sault au Récolet.
2d. " Thélesphore Harbour, de Montréal.
1er. *Accessit* Jean Baptiste Pigeon, de Montréal.
2d. " William Kennedy, de Boston, E.-U.

THÊME LATIN.

1er. *Prix.* MM. William Kennedy.
2d. " Thomas Dagenais.
1er. *Accessit* ex æquo. { Bénoni Bourbonnière, de Montréal. / Thélesphore Harbour.
2d. " Thomas Kennedy, de Boston E.-U.

VERSION LATINE.

Prix. MM. William Kennedy
Accessit Thomas Kennedy.

HISTOIRE PROFANE.

Prix ex æquo { Thélesphore Harbour. / Jean Baptiste Pigeon.

MYTHOLOGIE.

Prix. Thomas Dagenais.
Accessit Bruno Gauvreau, Verchères.

—o—

ANGLAIS ET MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

2e. DIVISION.

Cette division, composée des élèves de Versification et de Méthode, a été, ainsi que la première, journellement exercée à l'étude de la langue anglaise et des principes des Mathématiques, mais d'une manière plus élémentaire.

THÈME.

1er. *Prix.* MM. Thomas Shahan,
2d. " James Robinson, des Cascades, B.-C.

3e. *Prix* ex æquo — MM. Mr. James Moloy, de Plantagenet, H.-C. ; Mr. Joseph Quinn.
1er. *Accessit* — MM. Thomas Buckley.
2d. " ex æquo — MM. Edouard Doucet. ; Thomas Kennedy.
3e. " ex æquo — MM. Louis Turcot. ; William Kennedy.

VERSION.

1er. *Prix.* — MM. Edouard Doucet,
2d. " — Louis Turcot.
3e. " — Louis Ricard, de Montréal.
1er. *Accessit* ex æquo — MM. Charles Lenoir. ; Thomas Buckley.
2d. " — Godefroy Laflamme, de Montréal,
3e. " — Thomas Shahan.

MATHÉMATIQUES.

1er. *Prix.* — MM. Noé Turcot.
2d. " — Louis Turcot.
Accessit — Thomas Shahan.

—o—

SYNTAXE.

Les élèves de cette classe ont vu la Syntaxe de la grammaire latine, l'histoire sacrée, une partie de la géographie, les élémens d'arithmétique, de sphère et de la langue anglaise. Ils ont expliqué Epitome historiæ sacræ, appendix de diis, et un choix de Cornelius Nepos. Ils ont eté en outre journellement exercés à des thêmes latins et anglais et à des versions dans ces deux langues.

SUCCÊS

1er. *Prix.* — MM. John Cunningham, d'Amersburg, H.-C.
2d. " — Thomas Ryan, d'Halifax.
1er. *Accessit* — Richard Baxter, de Toronto, H.-C.
2d. " — Roch Rolland, de Montréal.

THÈME LATIN, 1ERE. DIVISION.

1er. *Prix.* — John Cunningham.
2d. " — Joseph Robichaud, de Montréal.
1er. *Accessit* — Richard Baxter.
2d. " — Robert Harwood, de Vaudreuil, B.-C.

THÈME LATIN, 2E. DIVISION.

Prix. — MM. Joseph Rottot, de Belœil, B.-C.
Accessit ex æquo — MM. Adelard de Martigny, ; Henry Jones.

VERSION LATINE, 1ERE. DIVISION.

1er. *Prix.* — MM. John Cunningham.
2d. " — Edouard Masson, de Terrebonne, B.-C.
1er. *Accessit* — Joseph Robichaud.
2d. " ex æquo — Richard Baxter. ; Charles Boulanget, de Montréal. ; Roch Rolland.

VERSION LATINE, 2E. DIVISION.

Prix.	MM. Adelard de Martigny.
1er. *Accessit*	Charles de Martigny,
2d. "	Joseph Rottot.

HISTOIRE SACRÉE.

Prix.	MM. Joseph Seguin, de Rigaud.
Accessit	Jules Prévost, de Ste. Anne des Plaines, B.C.

GÉOGRAPHIE.

Prix.	MM. Evariste Bibeau, de Montréal.
Accessit	Robert Harwood.

THÈME ANGLAIS.

1er. *Prix.*	MM. John Cunningham.
2d. "	Charles Boulanget.
1er. *Accessit*	Richard Baxter.
2d. "	John Lahr, de Boston, E. U.

VERSION ANGLAISE.

1er. *Prix.*	MM. George Leclère, de Montrèal.
2d. "	Robert Harwood.
1er. *Accessit* ex æquo	Charles Boulanget. Rémy Damour, de Montréal.
2d. "	John Cunningham.

ÉLÉMENS.

Les élèves de cette classe ont étudié les élémens des grammaires française et latine, et de la géographie. Ils ont expliqué Epitome historiæ sacræ. On les a exercés journellement à des thêmes et à des versions.

SUCCÈS.

1er. *Prix.*	MM. Pierre Bélanger, de St. Vincent, B. C.
2d. "	Louis Bélanger, de St. Vincent.
1er. *Accessit*	Auguste Singer, de St. Philippe, B.-C
2d. "	Charles Paine, de Vermont, E.-U.

THÊME.

1er. *Prix.*	MM. Pierre Bélanger.
2d. "	Louis Bélanger.
1er. *Accessit*	George Adams, de Boston, E.-U.
2d. "	George Languedoc, de St. Edouard.
3e. " ex æquo	John Neagle, de Montréal. James Philips, de Montréal. Napoléon Bourassa, de l'Acadie.

VERSION.

1er. *Prix.*	MM. Pierre Bélanger.
2d. " ex æquo	Louis Bélanger. George Languedoc.
1er. *Accessit*	Auguste Singer.
2d. " ex æquo	George Adams. Napoléon Bourassa.

GRAMMAIRE.

Prix. MM. John Neagle.
Accessit Daniel Tighe, de Boston, E.-U.

GÉOGRAPHIE.

Prix. MM. Pierre Bélanger.
Accessit Louis Bélanger.

—o—

ECOLE FRANCAISE.

GRAMMAIRE.

Prix ex æquo MM. Miles et Thomas Williams, de Montréal.

LECTURE.

Prix. MM. Théophile Doré, de Lachine, B.-C.
Accessit Thomas Williams.

ECRITURE.

Prix. M. Joseph Oneil, d'Utica, E.-U.

Currite, ut comprehendatis.

ÉCOLES DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Le même local qui avait servi, pendant deux jours, au triomphe des étudiants des langues,aux nourrissons des muses,aux adeptes d'une saine philosophie, recueillait hier dans sa splendide enceinte les humbles enfans des écoles chrétiennes ; un concours pareil se pressait autour des religieux instituteurs, ces bons Frères que la vertu du Vénérable M. de la Salle a légués à l'univers, et que la générosité des Messieurs de St. Sulpice a procurés à notre ville, au diocèse, au Canada. Alors, plus de six cents enfans, tous dans l'âge le plus tendre, tous avec la candeur et l'urbanité qu'inspire la religion, produisaient devant le public étonné une suite d'exercices, parfaitement bien exécutés, sur la lecture, sur l'écriture perfectionnée, sur l'orthographe, sur l'analyse grammaticale, sur toutes les opérations arithmétiques, sur la sphère, l'usage des globes, même sur le système planétaire, sur la géographie dans toutes ses divisions, sur l'histoire avec ses beaux développemens, sur le dessin linéaire avec ses diverses applications ; en un mot, un cours complet et admirablement bien rempli d'éducation mercantile et industrielle. Oh ! que de louanges nous aurions à donner au mérite et à la vertu, au travail et au succès ! C'est là assurément qu'existe une des belles créations dont la religion catholique a droit de se glorifier ; c'est bien aussi pour notre cher pays une des plus précieuses, nous allions dire la plus précieuse des institutions qu'il possède. En effet, s'il y a des doutes, plus que des doutes sur l'opportunité des hautes études pour le peuple, il n'y a jamais que sécurité et avantages dans l'instruction primaire donnée à toutes les classes de la société ; surtout lorsqu'elle coule d'une source aussi féconde en bons résultats, que l'est celle des FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Bénissons donc à jamais le ciel d'avoir accompli cette œuvre de nos jours !

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE ... MM. FABRE PROHON, Lib...ires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 6 AOUT 1841. No. 3.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE MODERNE,

PRONONCÉ AUX EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÉGE DE ST. HYACINTHE.

(SUITE ET FIN.)

Cependant un autre spectacle attire nos regards. Il y avait déjà plusieurs siècles,un homme avait paru dans l'Orient prêchant un dogme nouveau. Il le persuadait aux peuples l'épée d'une main, la volupté de l'autre; et ceux-ci tombaient vaincus ou séduits. L'étendard du croissant flottait sur l'Asie et l'Afrique. Bientôt il se montre en Europe; la croix recule. L'Islamisme domine l'Espagne; il envahit la France, mais là le marteau de l'ayeul de Charlemagne l'écrase. Pendant trois siècles il continue ailleurs ses ravages,et ses flots débordant la Méditerranée menaçaient souvent d'inonder une grande partie de l'Europe. Comment va s'arrêter le fléau? le Seigneur rappele à la piété des peuples chrétiens que le tombeau du Christ,du Sauveur des hommes, est profané par l'impie musulman. Tout-à-coup un cri d'enthousiasme retentit dans toute la chrétienté. "Dieu le veut, Dieu le veut! Et l'Europe se lève et tombe en masse sur l'Asie. Là se fait une guerre d'acharnement, de prodiges de valeur, d'héroïsme, tels que le monde n'en vit jamais. La chrétienté ne conquiert que pour un moment le sépulcre, objet de ses efforts. Mais la force de l'Islamisme est brisée. L'Europe ne craindra plus son envahissement. Et puis de ce mouvement des peuples occidentaux, de ces courses lointaines à travers les terres et les mers, de ce broiement de toutes les nations, la providence avait fait sortir un ordre social nouveau, un adoucissement au sort politique et national des peuples, des routes inconnues pour la propagation de l'Evangile, une foule de connaissances en tout genre, qui

firent marcher les peuples avec un progrès rapide, dans les voies de la civilisation.

L'Europe s'avançait, perfectionnant ses institutions ; un élan général se remarquait dans la société intellectuelle. Mais les routes nouvelles qui s'ouvrirent aux esprits leur inspirèrent le désir effréné de porter partout les regards inquiets et curieux d'une raison téméraire et borné. D'une autre part, les liens de la morale s'étaient extraordinairement relachés dans toutes les parties du corps social. Puis on s'éprit soudain d'un enthousiasme pour la littérature payenne, qui fit abandonner l'étude approfondi de l'esprit du christianisme. Ajoutez à cela des abus de l'autorité ecclésiastique. Que va-t-il advenir de ces causes diverses ? J'entends un murmure sourd et menaçant qui gronde de coté et d'autre. Tout-à-coup un cri s'élève : Plus d'autorité en matière de religion. Des voix nombreuses font écho. C'en est fait : l'unité religieuse de l'Europe est rompue. La Providence punit la société du schisme qui la déchire. Les guerres religieuses s'élèvent acharnées, violentes. Pendant plus d'un siècle, depuis la ligue de smalcade, jusqu'au traité de Westphalie, le sang coule par la plaie que la réforme a ouverte. Le catholicisme fit des pertes, il les compensa d'abord par une sage réformation de sa discipline, et puis il se vit ouvrir tout-à-coup, des contrées vastes et inconnues.

Un homme, poussé par un instinct invincible, avait dit : Il y a un autre monde. Et l'on se prit à rire de ses paroles. Cependant pour n'être plus importuné de ses instances, on le laisse partir pour chercher ce monde qu'il rêvait. Il le trouve. L'Amérique est découverte. L'ambition et la cupidité tressaillent de joie. L'un y voit des terres à conquérir, l'autre des trésors à amasser. Etait-ce pour cela que la Providence avait fait sortir des ondes un monde nouveau ? L'Eglise croit que c'est pour étendre l'empire de la foi. Elle envoie elle aussi des conquérans, non des Cortès et des Pèsane pour répandre le sang,mais des missionnaires qui régénèrent ces peuplades sauvages ; et courbent l'Amérique sous l'étendard de la Croix.

Revenons en Europe. Les guerres religieuses avaient cessé ! La société avait pris un aspect plus tranquille. Les principes de l'ordre et de la morale reparaissaient dans les esprits et la conduite. Un siècle de splendeur se lève sur le monde. Louis XIV rayonne, avec son cortége d'hommes illustres en tout genre. Les lettres, les sciences, les arts font voir de magnifiques produits de l'esprit humain. La civilisation parait atteindre un dégré inconnu peut-être jusques-là. Mais ce siècle, si grand sous tant de rapports, fut incomplet et imprévoyant. Entre autres erreurs, il ne tint pas assez compte du fort po-

litique des peuples, et il isola trop la religion des autres objets des connaissances humaines.

Voyez ce jeune guerrier qui parait tout-à-coup. Ses premières armes ont été la conquête de l'Italie. Il arrive de l'Orient, où il a été inscrire son nom à côté de ceux d'Alexandre et de César, et faire contempler sa gloire aux quarante siècles dont les ombres errent autour des Pyramides. Il dit à ceux qui désolaient la France, sortez, cédez-moi la place. Ceux-ci ne font pas la moindre résistance. Ils obéissent. Et puis ces hommes qui avaient tout renversé au nom de la liberté, se prosternent devant lui, rampent dans la poussière à ses pieds et bientôt ils crient : Vive l'empereur. Lui, foulant de son talon ces vils esclaves, défait leur œuvre, il ouvre les temples, rétablit les institutions, remet l'ordre partout. Puis il dit à la victoire : suis-moi. Elle part avec lui. Les voilà qui parcourent l'Europe. Une main toute-puissante semble guider le conquérant dans sa marche. Prompt, terrible comme la foudre, il éblouit, il écrase ses ennemis. Ceux-ci, descendant de leurs trônes, viennent à ses genoux demander leurs états. Après qu'il a distribué des couronnes à ses frères ; des principautés à ses soldats, il dit aux souverains vaincus : gardez le reste.

Mais lui-même bientôt enivré de sa gloire, ne met plus de bornes aux désirs de sa domination. Il écrase les peuples sous le poids de son despotisme, il étend sa main rapace et perfide sur l'Espagne qu'il asservit. Puis il voit un souverain d'un autre ordre qui trône à Rome. Il l'attaque brutalement, déchire sa tiare et le tient courbé sous les fers. Alors la main de Dieu le touche aussi. Il perd le bonheur, a cune entreprise ne lui réussit plus. L'Europe se déchaîne contre son dominateur.

Le bras, qui l'avait élevé, le brise, et le jette, misérable débris de lui-même, au bout du monde, sur un rocher isolé, où il est terrassé sous le pied de son plus constant ennemi, du seul dont il n'avait pu affaiblir la puissance. Alors s'accomplit cette parole que Napoléon avait dite lui-même : "L'homme, quelque grand qu'il soit, n'est qu'un instrument entre les mains de la providence. Quand il ne sert plus à ses desseins Dieu le brise."

Avec lui, semble être enseveli le génie des combats. On dirait que les grandes nations ont brisé leurs épées à Waterloo. Depuis un quart de siècle une paix inouie règne entre elles. Aux luttes de sang et de carnage ont succédé des batailles intellectuelles sur tous les points qui peuvent intéresser la société. Et partout la victoire parait se déclarer en faveur des principes de l'ordre et de la religion. On entrevoit un retour prochain des peuples à la grande unité chrétienne.

Ainsi la terrible tempête, qui a bouleversé la société, aura produit un résultat salutaire. Il en devait être ainsi. Le vent de l'orage se lève . . . . . De terribles commotions ont signalé la violence de son premier souffle . . . . . Mais voyez, il a emporté les vapeurs qui de leur maligne influence couvraient la terre, l'atmosphère est purifiée. L'agitation de l'air n'a servi qu'a chasser les nuages et à donner une vivifiante fraîcheur.

C'est dans les desseins bienveillans de la providence, l'histoire de toutes les révolutions sociales.

D'une autre part, de magnifiques découvertes dans les arts améliorent le sort matériel de la société. " L'industrie crée des merveilles. Au moyen de " la vapeur, les distances s'effacent, les continens se rapprochent, les nations " se donnent la main ; elles mettent en commun leurs intérêts et leurs richesses. Elles se voient, se connaissent, s'aiment, et bientôt peut-être, un jour " viendra où elles ne formeront plus qu'une immense famille dont les membres " auront les mêmes pensées, les même croyances."

Pourquoi ne serait-il pas permis de croire, que la société abjurant peu à peu ses erreurs, marchera dans les routes du progrès sous les maximes de l'Evangile, et que la Croix saluée de tous les peuples comme le seul signe de salut, de même qu'elle a régénéré l'homme, régénèrera aussi la société, autant qu'elle peut l'être sur la terre, et la fera entrer dans une voie de bonheur inconnue jusqu'à ces jours.

MISSIONS CATHOLIQUES DANS LA CHINE ET LES COLONIES ANGLAISES.

Il est curieux et instrutif de consigner les aveux qu'arrachent aux ennemis de l'Eglise les succès qui, en Europe comme dans les pays les plus reculés, accompagnent partout les apôtres de l'Evangile.

Un journal protestant anglais nous donne, d'après les dernières nouvelles qu'il a reçues de la Chine, des détails fort intéressans sur la position qu'occupent les catholiques, et il les fait suivre de réflexions qui ne seront pas lues sans intérêt.

" Les églises catholiques, dit-il, sont peu nombreuses dans la Chine, et elles y sont toutes trop petites pour pouvoir suffire au nombre des fidèles. Chose singulière, il y a à Pékin une église jadis bâtie par Hang-Ki, empereur favorable aux chrétiens, qui a été conservée intacte ; et une opinion généralement

répandue parmi le peuple de la Chine, c'est qu'aucune calamité sérieuse n'affligera l'empire tant que la croix qui surmonte le clocher de cette église restera debout. A Canton, les chrétiens jouissent d'une liberté beaucoup plus grande que partout ailleurs ; le nombre s'élève à 9,000. Macao compte plus de 1,000 catholiques. En général, on les laisse dans tout l'empire pratiquer leur religion tranquillement, tant qu'ils ne font aucune démonstration publique. La Chine peut avoir aujourd'hui environ 300,000 chrétiens. Les lazaristes donnent leurs soins spirituels au plus grand nombre. Quelques prêtres franciscains et dominicains s'y livrent aussi aux travaux des missions. Les prêtres catholiques, européens ou chinois, ne sont pas plus de 300. Ils ont quelques écoles qui leur servent de séminaire.

" On voit par ces détails qu'au-delà des limites où n'ont jamais pénétré les protestans, les missionnaires papistes travaillent avec un zèle digne d'une meilleure cause et un succès qui autorise leurs chants de triomphe. Ils possèdent déjà deux évêchés dans ce pays ; nous pensons qu'il est tems que les alliées de la lune et du soleil prennent garde à leur couronne et à leur foi.

" Le papisme ne se contente pas de travailler en Europe à répandre son ancien ascendant, ainsi que le constate ce qui se passe en Hollande, en France, en Prusse ; il va encore engager la lutte jusqu'aux extrémités les plus reculées du globe.

" Les envahissemens du papisme en Irlande, en Ecosse et en Angleterre, ne peuvent satisfaire la cour de Rome ; elle envoie ses missionnaires dans toutes nos colonies, et on dirait que la cause du protestantisme y décline, en raison des sacrifices tous les jours croissans que nous faisons pour le soutenir.

" Les catholiques romains ont, sous différentes dénominations, des évêques à Québec, à Montréal, à la Baie d'Hudson, à Kingston, dans le Haut-Canada, à Terre-Neuve, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, à la Trinité, à Ceylan, à la Jamaïque, à Maurice, à Madras, à Calcutta, en Australie, au cap de Bonne-Espérance, à Gibraltar.

" A Ceylan, les papistes se vantent d'avoir 100,000 personnes attachées à leur Eglise. Dans les Indes,ils prétendent être 600,000. A la Trinité, presque toute la population est catholique, et seize missionnaires sont partis naguère pour aller y achever la victoire du papisme. Dans les Nouvelles-Galles du sud, les efforts de Rome sont incroyables. Au cap de Bonne-Espérance, ils ont déjà fait d'immenses progrès. A Terre-Neuve, les catholiques ont la majorité dans la chambre des assemblées et ils ont déjà gagné dans le pays

un ascendant complet. A la Nouvelle-Zélande, M. Green, missionnaire protestant, annonce, dans sa dernière lettre, que nous ne soyons pas surpris de voir les habitans qu'il a depuis peu ramenés de l'idolâtrie, devenir bientôt catholiques, car, dit-il, leur immoralité croît avec leur intempérance, et ils me paraissent prêts à se réunir bientôt en masse aux catholiques romains. Les apostasies sont depuis quelques tems très-nombreuses. "

Que les chiffres donnés dans cet article soient ou non catholiques, ces lignes nous ont paru précieuses à recueillir. Que la presse protestante écrive beaucoup d'articles de ce genre, et elle viendra puissamment en aide aux efforts de nos missionnaires, en jetant le découragement parmi les enfans de l'erreur.

CORRESPONDANCES.

DES DÉCLAMATIONS DES SUISSES

CONTRE LES REVENUS DES CURÉS DU CANADA.

Il ne faut point se lasser de punir ceux qui ne se lassent point de mal faire, disait le grand cardinal de Richelieu. Pareillement, il ne faut point se lasser de dire la vérité contre ceux qui la veulent anéantir et qui ne se lassent point de la calomnier. Il serait honteux que le clergé canadien se tût, lorsqu'on se déchaine contre la religion qu'il est chargée d'enseigner et de défendre, et de laisser aux laïcs cette tâche honorable. Le savant rédacteur de l'*Aurore des Canadas* a naguère vengé dignement notre clergé, injustement attaqué par le *Herald de Montréal*. J'espère dans peu, confirmer et développer plus au long ce qu'il a dit. En attendant, je vais montrer aujourd'hui que les déclamations des Suisses contre les revenus des curés ne sont pas mieux fondées, que celles contre la magnificence de nos églises.

Nos liseurs et colporteurs de bibles par nos campagnes déclament contre les biens des curés et surtout contre la dîme. A entendre ces gens-là, les curés devraient servir les fidèles à leurs frais. Il est fâcheux qu'ils soient encore ici en contradiction manifeste avec leurs bibles ; preuve que le Saint-Esprit ne leur explique point l'Ecriture ; car un esprit de justice, de sagesse et de vérité ne peut induire en erreur. Or, que dit l'Ecriture ? *Quiconque travaille*, dit J.-Cr Matth. c. 10, v. 10, *mérite sa nourriture*. Et saint Paul qui entendait quelque chose à la doctrine de J.-C., dit, I. Cor. c. 9, v. 7: *Qui fait la guerre à ses dépens ? Qui plante une vigne et ne mange point de son fruit ? Qui nourrit un troupeau, et ne mange point du lait de ce troupeau ?... Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce grand'-*

chose si nous recueillons les biens temporels?.... Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple; et que ceux qui servent à l'autel, ont part aux oblations de l'autel? Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.

De quoi vivent ces liseurs et colporteurs de bibles? Car ils ne sont pas des anges; ils boivent et mangent comme les autres. Où prennent-ils donc de quoi vivre? Ce n'est pas de leur travail; ils ne font que courir par les maisons, lisant la Bible à qui a la patience de les écouter, et y ajoutant certains commentaires qui ne sont ni vrais, ni pieux. C'est encore, disons-nous, une contradiction à leur principe que l'Ecriture est claire à qui la lit, parce que le Saint-Esprit (qu'ils ont à leur disposition et font parler, comme il leur plait) l'explique sans doute; mais faut-il s'en étonner? Ceux qui combattent la loi éternelle de la vérité sur laquelle est établi l'ordre du monde, par une suite inévitable de leur erreur, sont forcés à se contredire eux-mêmes. Qui a menti une fois, doit avouer son mensonge, ou mentir toujours. De quoi vivent-ils donc enfin? Dieu fait-il descendre pour eux la manne du ciel chaque jour, comme il fit en faveur des Juifs daus le désert, durant 40 ans? Non; mais voici d'où ils tirent leur subsistance, et vous allez voir que le principe que quiconque travaille pour quelqu'un, mérite d'être nourri et entretenu par lui, ils savent fort bien se l'appliquer, quoiqu'ils en contestent l'application aux prêtres catholiques.

Le 2 mai 1804, se forma à Londres la Société biblique, dont nos Suisses sont les envoyés. Le but des auteurs de cette société est de répandre l'Ecriture partout; aussi ont-ils fait imprimer la Bible en 158 langues différentes. Vous devinez bien, sans qu'on vous le dise, que les traducteurs divers de la Bible n'ayant pas,comme les Apôtres le jour de la Pentecôte, le don de parler parfaitement tant de langues différentes, leur ouvrage n'est pas sans défauts. Aussi aux Indes et en Chine l'Ecriture-Sainte si mal traduite est regardée par les naturels du pays qui n'y entendent et ne peuvent rien y entendre, comme un livre de magie. Il parait que, si cette société a le pouvoir de donner la Bible à ces pauvres idolâtres, elle n'a pas également le pouvoir de leur donner le Saint-Esprit pour la comprendre. Là donc au moins est faux leur principe, que le Saint-Esprit explique intérieurement l'Ecriture à qui la lit. En 1833, cette société en avait pour aides 629 autres: à Paris, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Montpellier, Nancy, Montauban, Amsterdam, en Suisse, en Prusse, en Allemagne, en Danemarck, en Canada sourdement vers 1820, et ouvertement en 1838 sous le patronage de Son Excellence Sir John Colborne

d'*heureuse mémoire* ; enfin formée régulièrement, le 4 avril 1839, à Montréal. *Indè mali labes.*

Pour imprimer et distribuer tant de bibles, il faut des moyens pécuniaires. Comment s'y est-on pris pour les avoir ? Les directeurs de la société ont prêché à leurs ouailles qu'envoyer dans les diverses parties du monde, des gens pour distribuer la Bible, c'était un moyen de faire connaître Dieu et de le faire adorer ; que par là on remplissait ce devoir imposé par J.-C. de prêcher l'Evangile à toute créature ; que chaque protestant, en donnant 1 sol par semaine, pour l'impression des bibles et l'entretien de ceux qu'on enverrait les distribuer, pouvait ainsi prêcher l'Evangile par tout l'univers et avoir par là la récompense promise par Dieu, à ceux qui enseignent les autres à le servir, comme il l'ordonne. Persuadés par ces raisons, tous, jusqu'aux domestiques, se sont empressés de donner 1 sol par semaine pour l'œuvre de l'Evangile. D'après des rapports officiels, cette société de Londres recueille chaque année 2,000,000 de francs. En 1838, elle a recueilli £253,528 sterlings. Voilà d'où nos Suisses tirent leur subsistance. S'ils évangélisent gratuitement ici, c'est qu'ils ne peuvent encore rien avoir de leurs adeptes en petit nombre, et qu'ils craignent d'empêcher les conversions, en demandant quelque chose. Ce plan est vraiment bien imaginé, et si la fin qu'on se propose, n'était pas mauvaise, il mériterait toutes sortes d'éloges. D'après des renseignemens exacts, le nombre des liseurs et colporteurs de bibles, répandus dans le monde, se monte à 5000 ; et pour les transporter, eux et leurs femmes, (car ces évangéliques ne vivent pas sans femmes, comme les Apôtres,) la société dépense chaque année 6,500,000 francs. On ne sait pas combien il leur est alloué pour vivre dans les lieux de leur résidence ; mais comme ils n'ont pas plus que les autres la pierre philosophale, et qu'ils vivent assez largement sans travailler, il est à croire que la société biblique les paie très-bien pour lire et colporter les bibles. Oh ! qu'ils ont donc belle grâce, ces Suisses de déclamer contre ce que reçoivent les curés de la part des catholiques, pour les continuels et nombreux services qu'ils leur rendent jour et nuit ! Savez-vous, Canadiens, ce qu'ils voudraient ? "Otez-vous," diraient-ils à vos curés, s'ils l'osaient ; " nous prendrons vos places et vos revenus, mais non vos travaux." Allez dans les pays où des ministres ont succédé aux prêtres catholiques, et voyez si le peuple y a gagné.

Le clergé anglican se compose en Angleterre de 26 évêques et de 10,801 curés. Ce clergé, avec le pays de Galles, a la conduite de 6,500,000 âmes auxquelles, tous les huit jours, il lit la Bible et quelques prières pendant 2

heures. Pour ce clergé, point de messe, point de bréviaire, point de confession auriculaire, point de catéchisme aux enfans, point de malades à confesser et administrer. Combien pensez-vous que ces 10,827 évêques et curés reçoivent de leurs ouailles par an, pour leur honoraire ? La modique somme de £9,459,565 sterlings ; ce qui donne à chacun par année, en divisant cette somme également, £874 sterlings et quelques schelings. Est-il un prêtre catholique, sous le ciel, qui ait par an £874 ?

Savez-vous maintenant que le clergé catholique de tout l'univers, qui a la conduite de 199,725,000 âmes, ne reçoit par an que £8,999,000 ? Or, en supposant 3,000 âmes confiées à chaque prêtre, fardeau très-pesant, vû les devoirs du prêtre catholique, 199,725,000 âmes exigeraient 66,576 prêtres. En leur partageant également £8,999,000, chacun se trouvera avoir £135 et quelques chelings par an, tandis que chaque ministre anglican a £874, c'est-à-dire £739 plus que le prêtre catholique. Celui-ci a 3000 âmes à desservir et a des fonctions nombreuses et pénibles à remplir chaque jour ; celui-là n'a que 601 âmes auxquelles, tous les huit jours, il n'a qu'à lire la Bible et quelques prières.

Je ne veux point dire que ce salaire est injuste ; à Dieu ne plaise ; quiconque travaille mérite récompense ; et les ministres anglicans travaillent pour leurs ouailles, quoique moins que les prêtres catholiques. Tout ce que je prétends, c'est de montrer que les prêtres catholiques travaillant pour leurs ouailles, en méritent une juste récompense, et que cet honoraire se trouve par le fait, moindre que celui des ministres anglicans. Du reste, je laisse au lecteur à juger si nos colporteurs et liseurs de bibles ont raison ou non de déclamer contre les revenus des catholiques, et si le *Herald de Montréal* sait bien ce qu'il dit, quand il appelle sangsues les prêtres catholiques.

F. B. P. C.

RETRAITE DE ST. OURS.

Cette Retraite, ouverte le 6 du courant par Monseigneur l'évêque de Nancy, a été continuée par Mr. le Grand-Vicaire Viau, dont le zèle est si bien connu et le mérite si justement apprécié. Elle a produit comme on devait s'y attendre, les fruits les plus abondants. Des conversions nombreuses et éclatantes, la distribution de la divine Eucharistie à 4,000 personnes, un élan marqué vers tout ce qui peut entretenir et accroître la piété dans les cœurs, une fidélité inviolable et un recueillement profond dans l'assistance aux divins offices, une union, une paix inaltérable dans toutes les familles, nous rappelant les beaux

jours de la primitive Eglise, où tous les hommes ne formaient qu'un cœur et qu'une âme ; une société de Tempérance, qui, considérable dès son origine, voit, tous les jours, grossir le nombre de ses membres ; toute une paroisse en un mot complètement régénérée ; tels sont les heureux et principaux résultats de la retraite dont la paroisse de St. Ours doit à jamais bénir le Seigneur.

C'est bien à la vue de ces merveilles de la grâce que la Providence s'est plû depuis quelque temps à multiplier pour un si grand nombre d'entre nous, qu'un cœur animé d'une charité ardente, et désireux de voir le règne de Dieu prendre racine dans les âmes, appelle de tous ses vœux le moment où toutes les localités, où tous les fidèles de ce Diocèse pourront, sans aucune exception, puiser à cette source profonde des célestes bénédictions. Qu'il continue donc ses fructueux efforts, l'illustre prélat qui le premier a réalisé pour le Diocèse de Montréal la pensée des Retraites publiques ; qu'il les multiplie, s'il est possible, et que surtout il les prolonge pendant longues années parmi nous ; qu'il se choisisse des seconds habiles, qui, formés à son école, et héritiers de son zèle, de sa charité et de ses lumières, puissent continuer son œuvre de régénération, lorsque cette même Providence, qui nous l'a conduit comme par la main, jugera qu'il est temps de nous l'enlever pour le conduire régénérer d'autres contrées, et qu'il emporte alors avec lui les vœux de tout un peuple en qui il aura réveillé les œuvres de la foi et qu'il aura introduit dans les droits sentiers de la vertu.

A. B.

St. Ours, 26 Juillet 1841.

Mr. L'EDITEUR,

Lisant, dans le numéro des *Mélanges* du 16 juillet, une correspondance dans laquelle un ecclésiastique, distingué par sa science, nous enseignait la manière de disposer les paratonnerres pour préserver les édifices de la foudre, j'ai été grandement surpris d'y rencontrer un principe actuellement reconnu comme faux par tous les physiciens, savoir : *que les pointes ont le pouvoir de soutirer le fluide électrique.* On démontre, cependant, par une foule d'expériences, que les pointes, au lieu d'attirer le fluide, le laisse écouler et se disperser avec la plus grande rapidité ; de sorte que le paratonnerre n'est pas placé sur les édifices, dans le but d'attirer la foudre, mais bien dans celui de faire écouler, de la terre dans le nuage, un torrent d'électricité opposée a celle de l'atmosphère, en quantité suffisante pour neutraliser celle qui menace de faire explosion. Je sais fort bien que la théorie que j'expose, n'est pas connue communément des personnes qui n'ont pas exactement suivi les pro-

grès de la science en Europe. Mais comme votre journal, Mr. l'Editeur, ne me semble pas destiné à traiter de semblables questions, je me contente de signaler cette erreur, sans entrer dans de plus amples développemens. Mon but n'est en cela que d'empêcher les étrangers de croire que nous en sommes encore au dix-huitième siècle.

Je ferai de plus remarquer, que le conducteur du paratonnerre décrit dans cette correspondance, me paraît d'un diamètre beaucoup trop petit, pour laisser écouler l'électricité en assez grande abondance ; en outre, ce conducteur est exposé à se rompre facilement, et par là à produire de graves accidens.

Si je voulais en dire plus long, je rapporterais ici ce que disait, il y a quelques années, Mr. Arago, physicien de réputation européenne, dans un rapport sur cette matière à l'académie des sciences, mais c'en est déjà trop.

Je suis, avec respect, etc.

UN AMI DES SCIENCES.

. . . . . 25 Juillet, 1841.

MONUMENT RELIGIEUX ET NATIONAL.

Le vénérable évêque de Nancy, après avoir placé la Croix dans le cœur et sur le front de tant de fidèles en ce pays, après l'avoir arboré dans plusieurs de nos campagnes, n'est pas encore satisfait ; les désirs de ce grand cœur sont immenses : non content d'avoir rassemblé des milliers de personnes autour de sa chaire, pour les mettre sous la puissance protectrice de la Croix, ce digne pontife a de plus conçu la noble idée de mettre le diocèse entier à l'ombre de cet étendard sacré du salut.

C'est sur la montagne de Belœil, sur ce pic si fréquenté et si connu de nos concitoyens, que, le 21 Septembre prochain, sa grandeur élèvera ce monument à la gloire de Dieu. Il veut, par-là, ce célèbre prince de l'Eglise, rendre de solennelles actions de grâces au Seigneur, pour le bien immense opéré dans le pays, par son infatigable zèle. C'est donc à nous de répondre aux vœux ardens de l'illustre comte. Choisissons cette circonstance pour lui témoigner la gratitude que lui doit le pays. Erigeons ce monument, afin de perpétuer le souvenir heureux de son passage au milieu de nous et pour redire à nos arrière-neveux, ses travaux et son zèle.

Au pied de cette croix, sera placé un autel, sur lequel on pourra, à certaines époques, offrir le St. Sacrifice. Quelles émotions n'éprouveront pas les âmes pieuses, en assistant à l'immolation de la sainte victime, dans un lieu si élevé, et, en quelque sorte, si rapproché du ciel. Il semble que Dieu préfère

les hauteurs, pour répandre ses grâces sur le monde. C'est, en effet, sur une montagne qu'il a donné sa loi aux hommes, et qu'il a voulu répandre son sang pour nous. C'est sur une montagne qu'il voulait qu'Isaac fut sacrifié ; c'est également sur une montagne qu'il s'est transfiguré, et qu'il a laissé l'empreinte de ses pieds, avant de quitter la terre. Dans l'ancienne loi, il avait ordonné à Salomon de choisir un lieu élevé pour lui ériger un temple. Outre ces avantages précieux,sa grandeur se propose d'ériger,sur une route facile, un *Chemin de la Croix*. De sorte que ce qui n'était jusqu'ici qu'une promenade de plaisir et de curiosité, va devenir en même temps un pélerinage de piété et d'indulgences.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport religieux que ce grand dessein doit rencontrer notre approbation. C'est aussi un monument national qui attirera l'admiration des étrangers. Cette croix, haute de 80 pieds, large de 3 et recouverte en fer blanc ou autre matière éclatante, sera visible à plusieurs lieues de distance, et présentera,sans doute, aux regards du spectateur, un coup d'œil magnifique.

Honneur donc au noble primat qui, employant tous les revenus de sa brillante fortune en œuvres de charité, veut encore contribuer, en grande partie, à l'édification de ce beau monument. Nous espérons que chacun s'empressera d'y contribuer aussi, ne serait-ce que de l'obole de la Ste. Veuve qui visitait le temple. Le public est invité à cette grande solennité, pour être témoin, dans cette circonstance, de la majesté du culte catholique. . . . . .

Gare ! Gare ! à l'insurrection, Mr. l'Editeur du *Herald* ; il n'y aura pas moins de 20 à 25 mille personnes ; l'occasion sera belle, n'est-ce pas ? Mais quel malheur pour la mère-patrie ! vous ne pourrez donc pas vous trouver là, Mr. l'Editeur, car des malins disent que vous serez à la barre de la chambre d'assemblée, occupé à vous disculper de vos *fines* et *spirituelles* calomnies.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÉGES.

Collége de l'Assomption.—Les examens publics de cette belle et florissante institution ont eu lieu, comme nous l'avions annoncé, les 28 et 29 juillet. M. le Grand-Vicaire Viau, un grand nombre de membres du clergé et un public des plus nombreux s'étaient empressés de se rendre à ces exercices pour y être témoins des triomphes littéraires et des progrès étonnans des jeunes élèves de ce nouvel établissement. Les rapports que nous recevons de plusieurs personnes qui ont eu le plaisir d'y assister, nous démontrent que

l'admiration des spectateurs a été grande. Les élèves ont répondu, à la satisfaction du public sur toutes les branches de notre éducation littéraire ; les élémens des langues française, anglaise, latine et grecque ; la géographie dans toutes ses divisions ; les histoires sacrée et profane ainsi que l'histoire moderne ; la mythologie ; l'arithmétique marchande dans toutes ses parties ; la tenue des livres de compte ; les élémens de géométrie pratique ; la traduction des auteurs classiques ; les principes de la littérature et enfin les trois parties de la philosophie intellectuelle, tel fut le programme des exercices solennels du collége de l'Assomption.

En dehors de ce programme, il y a un autre genre de mérite que l'on cultive avec un grand succès dans ce collége. C'est celui de la déclamation oratoire. Le public a vu, avec satisfaction, les talens des élèves en ce genre, dans la représentation de la pièce intitulé, *siége de Colchester*, qui a terminé la séance de la matinée du second jour ; cette pièce a vivement attendri le parterre. Dans l'après-midi, ils ont admirablement bien représenté *la mort de César*. Celui qui jouait le rôle de César s'acquitta si bien de sa partie que nous croyons devoir le signaler au public : c'est M. Pilon, de Ste. Geneviève, étudiant en philosophie. Il y eut aussi quelques autres petits drames dont deux étaient en anglais.

Parmi ceux qui furent couronnés, on a remarqué principalement : MM. Alfred Decoigne, de Berthier, Alfred Dupuis et François Cassady, de St. Jacques, Damien Laporte, Alexandre Archambault et Urgel Desmarais, de l'Assomption.

Il est bon que chacun connaisse les bienfaiteurs de son pays. C'est donc pour remplir ce devoir sacré que nous nous empressons de témoigner, au nom du pays entier, notre reconnaissance, au digne curé de l'Assomption et à tous les citoyens du lieu, qui, par leurs efforts constans et leurs sacrifices pécuniaires, ont élevé en si peu d'années, au niveau des autres institutions, un établissement si utile pour cette partie du diocèse.

P. S.—Nous avons reçu un peu tard de nouveaux détails, sur les examens de l'Assomption ; nous les reproduirons dans une autre feuille.

Collége de Ste. Thérèse.—En attendant que nous entretenions nous-même le public de cette intéressante institution, nous nous faisons un devoir et un plaisir de présenter à nos lecteurs la communication suivante :

Monsieur,

Ayant assisté aux examens du collége de Sainte-Thérèse, je croirais manquer à un devoir, si je ne disais un mot de la satisfaction que les élèves ont donnée à tous les assistants Mais peut-être qu'avant tout il serait bon d'instruire le public sur l'origine, l'institution, les progrès, et le système d'éducation de ce collége ; d'autant plus que la modestie de son fondateur l'a toujours empêché d'en faire encore mention dans les papiers publics.

Ce n'est que depuis onze ans qu'on a commencé à rassembler au presbytère de Ste. Thérèse un certain nombre de jeunes gens, auxquels on a fait suivre des classes d'une manière régulière. Auparavant, M. Ducharme, le digne curé du lieu, avait bien fait choix de plusieurs de ses jeunes paroissiens pour les faire étudier sous lui ; mais ce n'est qu'à l'époque que je viens de citer, que voyant ses soins assidûs couronnés du plus heureux succès, il voulut les étendre au-delà de sa paroisse, et favoriser l'éducation d'une manière plus conforme à ses désirs. Alors, à proprement parler, il jeta les fondements de sa louable institution. Pourquoi louable ? Est-ce que le pays ne possédait pas assez de colléges relativement à sa population...?. A d'autres cet examen.. Pour moi, je me borne à considérer les motifs qui ont guidé le respectable fondateur, dans son entreprise. Voyant donc que plusieurs jeunes gens, ne pouvaient aller chercher leur éducation dans nos autres colléges, à cause de la médiocrité de leurs moyens, M. Ducharme, résolu qu'il était de se sacrifier lui-même pour encourager l'instruction, ouvrit sa maison à l'enseignement, à raison de quatre piastres par mois. Toujours dans la vue de soulager les fortunes de ses élèves, il leur permit de porter n'importe quel habit, pourvû qu'il fut décent. On peut voir à présent que ce n'a été qu'en faisant continuellement le sacrifice de tous ses revenus, qu'il a pu soutenir son œuvre. Car il n'a jamais reçu aucun secours pécuniaire. Ce n'est que dans ces dernières années, que, forcé par la difficulté des temps, il a porté la contribution des écoliers à 50 piastres par année. Cependant observons en passant que Ste. Thérèse est surtont à présent, une place assez centrale pour un collége. Le cours d'étude y est de huit ans. On y voit le français, le latin, l'anglais, la géographie, les histoires sainte et profane, la mythologie, l'arithmétique, la géométrie, l'algébre, la logique, la métaphysique, la morale, les préceptes de la littérature et de l'éloqueuce, les régles de la poésie, la chimie. On y voit aussi la physique, quoiqu'il n'y ait pas encore d'instruments. Les mathématiques, la physique, et la chimie y ont été vues cette année, pour la première fois. L'an prochain, on se propose d'y donner des notions d'astromonie. Il est déjà sorti, de ce collége, onze ecclésiastiques dont deux sont prêtres, et un

autre dans les ordres majeurs. Tous les efforts qu'a faits jusqu'ici M. Ducharme, n'ont pas épuisé son zèle ; il projette encore plusieurs choses qui ne peuvent que tourner à l'avantage de l'éducation. C'est le 29 de juillet que les élèves de ce collége, après avoir été précédemment examinés sur les matières qui les avaient occupés pendant leur année scolastique, ont donné une séance publique. Les Humanistes d'abord expliquèrent Salluste et Virgille ; puis les Rhétoriciens Ciceron et Horace, avec la même satisfaction pour les interrogateurs, que les premiers. Après les explications ils ont donné deux petits drames assez intéressants. Vint ensuite la représentation de *Grégoire, ou les incommodités de la grandeur*. Cette pièce a été très-bien jouée. Plusieurs personnes de goût, et entr'autres un respectable Monsieur, qui a plusieurs fois eu occasion d'assister au theâtre, ont avoué que le héros de la pièce surtout avait égalé tout ce qu'ils ont jamais vu de plus parfait en ce genre. La séance a été terminée par la distribution des prix.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

—o—

Mercredi dernier ont été terminés, par le drame de *Joseph vendu par ses Frères*, et la distribution solennelle des prix, les exercices littéraires des Dames de la Congrégation de cette ville. Nous remettons au prochain numéro le compte-rendu de ces examens.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

Le *Great-Western*, arrivé à New-York le 29 juillet, donne des nouvelles de Londres jusqu'au 14.

Les élections sont fatales aux whigs.

—On disait qu'en conséquence, Lord Melbourne devait donner sa démission, même avant l'ouverture du parlement.

—Le bruit court que le comte de Mountcashel vient remplacer Lord Sydenham, dans le gouvernement du Canada.

—M. O'Connell a été élu à Meath.

ESPAGNE.—Par un ordre du régent, on a fermé, à Tolède, le 30 mai, deux colléges d'humanités ou maisons d'éducation dirigées par deux prêtres de cette ville.

Les prêtres qu'a fait emprisonner le chef politique sont toujours sous les verroux ; et l'action, intentée contre eux sous le prétexte de *désobéissance*, subsiste encore. Le curé de Romanones dans l'Alcaria, le curé de Requejo, le

curé de Villatoquite subissent aussi la prison. Il y a des prisonniers dans tous les diocèses, et on ne leur reproche d'autre délit, que d'avoir manifesté les doctrines qu'ils professent et qui ne sont autres que celles de l'Eglise et de son chef visible, le Pontife romain.

Etats-Unis.—On vient de faire le recensement général de la population des Etats-Unis, et il en résulte qu'elle se compose actuellement de 17 millions 100,572 individus, savoir : 14 millions 359,413 blancs, 371,606 noirs libres, et 2 millions 369,553 noirs esclaves.

En 1830, époque où l'on fit le dernier recensement, l'Union ne comptait que 12 millions 856,407 habitans ; de sorte que, pendant les onze dernières années, sa population s'est accrue de presque un tiers.

Les Etats qui contiennent le plus d'esclaves sont : la Virginie, qui en a 580,000 ; la Caroline-du-Nord, 280,000 ; la Caroline-du-Sud, 270,000 ; la Géorgie, 265,000 ; le Kentucky, 200,000 ; le Tennessée, 175,000 ; le Maryland, 127,000, et le Mississipi, 80,000. L'Etat qui a le moins d'esclaves est la Pensylvanie, où leur nombre s'élève à peine à 400.

VARIÉTÉS.

—o—

La relation du voyage de l'abbé Coquereau à St. Hélène est maintenant à vendre chez M. Fabre. Pour faire voir à nos lecteurs l'intérêt que doit inspirer cet ouvrage, nous en publions un extrait tiré de l'*Univers*, avec quelques réflexions de ce journal :

"Le 7 juillet, deux frégates appareillaient à Toulon. Un prince les commandait : de grands noms, de vieilles fidélités avaient brigué la faveur de s'y trouver réunis. Un prêtre était là, avec de noirs ornemens, au milieu d'emblèmes de grandeur et de deuil. C'était le départ du convoi qui allait chercher les cendres de Napoléon sur le rocher de Saint-Hélène ; c'était le dernier pélérinage de la France au tombeau du grand homme ; car le temps de l'expiation était accompli ; son dernier vœu était exaucé ; il allait reposer désormais au sein de sa capitale, entouré de ses vieux soldats, à l'ombre des drapeaux qu'il avait conquis. La poésie pouvait s'en affliger ; elle y perdait de pittoresques images, de grandioses inspirations : plus de *rocher battu par la vague plaintive*, plus de saule pleurant sur une tombe, plus de nature attristée et sauvage. Il y avait là pour elle un véritable sujet de plainte. Mais la religion devait s'en réjouir, elle qui, la première, avait pardonné à l'empereur malheureux, et qui avait tendu ses bras empressés, alors que tous le repoussaient encore. Elle devait s'en réjouir ; car ses jugemens s'exécutaient

sur la terre,la charité triomphait ; le pardon des hommes se joignait au pardon de Dieu. Elle devait s'en réjouir ; car elle allait recueillir dans son temple un de ses enfans qui gisait sur la terre du schisme et de l'hérésie, terre maudite où le prêtre se compromettrait en baptisant un enfant. Et qui, moins que Napoléon, avait mérité cette peine, lui qui préserva peut-être notre belle France de l'invasion du protestantisme ? C'était donc une mission religieuse que devaient exécuter les vaisseaux ;un prêtre seul pouvait dignement la raconter. M.l'abbé Coquereau, aumonier de l'expédition, a entrepris cette tâche, et n'est pas resté au-dessous. On se tromperait, toutefois,si on ne croyait trouver dans son ouvrage que des considérations religieuses tenant plus ou moins du panégyrique ou du sermon. Les SOUVENIRS DU VOYAGE A SAINT-HÉLÈNE sont, avant tout, une œuvre littéraire, dans laquelle l'auteur a su conserver son caractère de prêtre. C'est une relation vive, animée, chaleureuse, du voyage de la Belle-Poule, au milieu de laquelle se trouvent jetés çà et là de brillans tableaux, de magnifiques descriptions, de hautes et profondes méditations, où le génie de l'empereur est largement apprécié du point de vue politique et religieux, et la lâche cruauté de l'Angleterre énergiquement stigmatisée. Le style est vif et animé, comme la pensée de l'auteur, et il se revêt souvent de tout l'éclat de la poésie. Le seul reproche qu'on pourrait peut-être lui faire, serait d'être trop généralement soutenu. On aimerait quelquefois plus de laisser-aller dans la narration, et moins de rapidité dans la marche du livre, qui finit trop tôt au gré du lecteur. En résumé, les SOUVENIRS DU VOYAGE A SAINT-HÉLÈNE sont incontestablement ce qu'a produit de mieux l'inspiration du grand fait qui vient de s'accomplir. C'est, à notre avis, un livre destiné à avoir un brillant succès. Nous ne pouvons donc que féliciter l'auteur de n'avoir pas suivi *sa première intention, qui avait été de ne rien écrire.* Il nous eût privés d'une véritable jouissance, celle qu'on éprouve à la lecture d'un bon livre. C'est ce que prouveront, mieux que nos paroles, les quelques pages que nous allons détacher.

Tout était prêt sur la Belle-Poule. Mgr. Michel, évêque de Fréjus, qui se trouvait alors à Toulon, avait promis de bénir la chapelle.—Ecoutons M. l'abbé Coquereau :

" A une heure, deux embarcations, commandées par des élèves, vinrent à la cale prendre le prélat, qu'accompagnait un assez nombreux clergé. A la foule qui se pressait sur ses pas, je pouvais deviner combien de souvenirs il avait laissés dans Toulon, dont il avait été si longtemps le pasteur. Placé près de lui dans le canot, je lui montrai du doigt la Belle-Poule, que j'appelais

ma cathédrale, à moi ; je lui faisais admirer sa nef élégante, avec ses gracieuses courbures, les flèches élancées de ses mâts, la triple croix formée par ses vergues, et les soixante embrasures par lesquelles, dans ses jours de fête, le bronze enflammé agitait l'air, dans ses rapides et sonores volées. Le bon vieillard souriait doucement en m'écoutant. " A quatre-vingts ans, à mon âge, " me disait-il, en poursuivant mon image, "on aime mieux un par- " quet moins mobile et des tournées épiscopales moins longues ; je ne chan- " gerais pas avec vous, M. l'abbé." Ainsi causant, nous avions atteint le bas de l'échelle de commandement. Je montai le premier, pour lui offrir le secours de ma main..." Le bon évêque était descendu dans le faux-pont pour bénir la chapelle. Remonté sur le pont, je le priai de faire descendre sur nous tous, qui allions braver et dangers et fatigues, la bénédiction du Pontife et du Père. Je n'oublierai de ma vie cette scène ; elle m'a causé une émotion trop consolante et trop douce. Tout y prêtait, il faut le dire : cinq cents hommes, tête nue, groupés sur l'avant ; à l'arrière, d'un côté, un état-major pressé d'officiers de terre et de mer,avec leurs riches uniformes ; de l'autre un grand nombre de dames, venues de tout point, étalant leurs brillantes toilettes, véritables corbeilles de plumes et de fleurs ; au milieu, le pontife avec sa couronne de cheveux blancs, cette auréole si belle, qui rayonne sur la tête du vieillard. Tout cela sur une mer calme et sous un ciel de Provence. Jugez si l'âme avait peine à oublier la terre et à monter vers Dieu. Et quand, élevant ses mains vers le ciel, il les abaissa ensuite pour bénir, tous, sans commandement, par un mouvement électrique, se prosternèrent à la fois, et l'on n'entendit plus que la voix grave de la prière à laquelle une musique suave mêlait ses religieuses harmonies. Je l'avoue, je me relevai heureux ; le sentiment chrétien ne faisait que dormir au fond de toutes ces âmes ; un mot, une chose, une scène, un souvenir le réveilleraient toujours. "

Le morceau suivant vous donnera une idée de la manière dont M. l'abbé Coquereau dépeint un tableau :

La mission est arrivée à Saint-Hélène. A minuit un quart, on a commencé les travaux d'exhumation, qui ne doivent être terminés qu'a huit heures ; laissons parler l'aumônier :

" Enveloppé de mon manteau, accoudé sur le tronc d'un saule, je ne pouvais me lasser de comtempler ce qui se passait sous mes yeux, cette vallée aux formes irrégulières, fantastiques par l'effet des ombres ; ces deux immenses tentes blanchâtres, oscillant sans cesse, agitées par le vent ; cette pâle

lueur des lampes qui les éclairent, comme la lampe du sépulcre ; un cliquetis d'armes des sentinelles qu'on relève, mêlé au bruit de la brise qui s'engouffrait dans le ravin, avec ses voix et ses plaintes ; ces hommes drapés de longs manteaux, tantôt restant immobiles et pensifs, tantôt se mettant lentement en marche et laissant entrevoir une épée, fantômes menaçans au milieu des ombres; parfois la lune, perçant d'un rayon lumineux sa ténébreuse enveloppe, éclairant d'un ton mat leurs rivages, alors pâles et blêmes ; puis l'obscurité la plus profonde ; puis ces lumières qui couraient çà et là, rasant le sol, comme des âmes et s'abîmant dans un centre commun, sans qu'on pût distinguer, dans l'épaisseur des brumes, ceux qui les portaient ; une voix brève et impérieuse, parlant un langage étranger ; le bruit sec des marteaux sur la pierre ; les pelles se rencontrant, et criant, grinçant comme l'acier sur l'acier ; ce centre plus éclairé, où s'agitent, dans des mouvemens indéfinissables, d'étranges silhouettes ; des moitiés d'hommes aux vêtemens rouges et blancs paraissant, disparaissant, reparaissant encore, en jetant sur l'herbe foulée quelque chose qui retombait lourdement, en rendant un son sourd et étouffé : ajoutez à cela une croix, un prêtre et l'urne qu'on dépose auprès des morts ; enveloppez toute cette scène d'un brouillard épais, à travers lequel les objets se voient dans un certain lointain, et comme recouverts d'un crêpe : tel était le spectacle qui dominait tout mon être et faisait courir dans mes cheveux de mortels frissons.

" Je posais les mains sur mon cœur pour en contenir le battement ; j'avais peur ! ! !

"Je les reportais à mon front ! je croyais rêver, et je ne rêvais pas : j'étais bien à Sainte-Hélène, près d'une tombe qu'on ouvrait ! ! ! "

Ailleurs : c'était la première nuit que le corps de l'empereur passait sur la frégate ; il était exposé sur le pont, au milieu d'une chapelle ardente ; l'aumônier veillait avec les sentinelles et les officiers de quart. Suivons sa méditation :

" Bientôt le plus profond silence régna sur le pont, et l'on n'entendit plus que le pas mesuré des fonctionnaires et les sifflemens de la brise dans les cordages. Naturellement l'âme devait se replier sur elle-même, s'interroger ou se ressouvenir : tout prêtait à la méditation. Si l'on jetait les yeux au ciel, une riche tenture de crêpe s'étendait au dessus de nos têtes, et Dieu l'avait semée d'étoiles ; si on interrogeait l'horizon, la mer, développant au loin son immensité, vous donnait le sentiment de l'infini ; si les regards tombaient sur les objets environnans, ils rencontraient un cercueil et une croix, la terreur et l'espérance !

"Comment la croix protégeait elle de sa vertu cet homme, fils d'une époque tourmentée, laquelle avait répudié toute croyance, aboli tout culte extérieur profané tout autel ? Comment s'était accompli ce prodige ?

" Sous des voix puissantes pour détruire, un jour, tout s'était écroulé, institutions antiques, monarchie consacrée par la majesté des âges, prêtres, encensoirs, tabernacles, temples du Dieu vivant, et la croix qui sauva le monde !

" A toute prévision humaine il semblait que c'en était fait d'elle, lorsque Dieu, qui parfois se cache et reparaît suivant ses desseins, suscita un homme. Il le dota du génie, ce fut sa première couronne ; il le tailla à une telle mesure que tous purent comprendre son origine ; puis il le laissa agir. Et quand cet homme, debout au milieu des ruines, voulut reconstruire une société qui n'était plus, il chercha dans les débris du grand naufrage. Ses mains rencontrèrent bien une couronne et un sceptre ; la couronne était trop étroite pour son front, le sceptre trop léger pour son bras, il put bien les transformer en un diadême et un globe d'empereur : mais la société ne se refaisait pas. De nouveau, il courbe sa tête de géant, et cherche encore : ses mains trouvèrent un morceau de bois rude et sanglant : c'était la croix. Se ressouvenant aussitôt de sa puissance civilisatrice, il la saisit et la replaça lui-même sur le dôme des palais et des temples, en lui disant : " A toi de sauver la société, toi qui portas dans tes bras le libérateur et le Sauveur du monde ! "

" Aussi, quand plus tard, au sein de l'Atlantique, mourant emprisonné sur une roche anglaise, aux heures de sa lente agonie, il demanda secours à Dieu ; quand, appelant près de lui le prêtre du Seigneur, il prononça ces mémorables paroles : " *Je suis né dans la religion catholique, je veux remplir les devoirs qu'elle impose et recevoir les sacremens qu'elle administre. Vous direz tous les jours la messe dans la chapelle voisine, et vous exposerez le Saint-Sacrement pendant les quarante heures. Quand je serai mort, vous placerez votre autel à ma tête, dans la chambre ardente, puis vous continuerez à célébrer la messe. Vous ferez toutes les cérémonies d'usage, et vous ne cesserez que lorsque je serai enterré.*" Quand, dis-je, il fit cette profession si solennelle de la foi catholique, la croix vint-elle, les bras étendus, pour les refermer sur lui dans un sublime pardon ; souvenir reconnaissant du passé, gage ineffaçable et d'expiation et d'espérance. Et voilà pourquoi, encore aujourd'hui, la croix veillait sur le cercueil !... "

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 13 AOUT 1841. No. 4.

DU BILL SUR L'EDUCATION.

Le discours prononcé à l'ouverture des Chambres nous avait autorisé à attendre, avec quelque confiance, un Bill en faveur de l'instruction élémentaire dans cette province. Ce projet est connu aujourd'hui : mais il est loin de répondre à ce qu'on nous faisait espérer ; il est bien plutôt conforme à ce que nous devions craindre. Aussi après avoir transcrit le texte de ce projet de loi, qu'on pourrait appeler *une simple transformation du système Mondelet*, nous essaierons de le faire suivre de quelques considérations capables d'éclairer la discussion ultérieure que doit attirer cette mesure.

ANALYSE DU BILL D'ÉDUCATION,

ACTUELLEMENT SOUS LA CONSIDÉRATION DE LA LÉGISLATURE.

Ce Bill commence par rappeler trois Ordonnances sur les écoles, passées par la Législature du Haut-Canada, la première dans la 56e, la seconde dans la 60e Geo. 3, et la troisième dans la 4e Geo. 4, et une Ordonnance du Bas-Canada, de la 2de Guill. 4. Puis il établit un fonds permanent, pour le support et l'encouragement des écoles, dans toutes les paroisses et townships. Ce fonds se composera des intérêts des argens qui proviendraient de la vente ou des baux des terres ci-devant accordées, par la couronne, ou qui seraient par la suite accordées par la législature, pour le support des écoles ; 2. De la vente ou des baux des biens des Jésuites ; 3. De cotisations prélevées sur les habitans de chaque paroisse et township.

Le Bill pourvoit comme suit à l'administration des dites écoles. Le gouverneur appointerait un surintendant de l'éducation et un secrétaire ; ces officiers tiendraient leurs charges sous bon plaisir. Les principaux devoirs du surintendant seraient : 1. De répartir entre les différents districts municipaux, l'argent annuellement voté par la Législature, sur le fonds commun. 2. De dresser des formules et des instructions pour les personnes qui seraient employées à mettre cet acte à effet. 3. D'établir dans les susdits districts mu-

nicipaux, un Bureau d'examinateurs, composé de cinq personnes, dont deux seraient nécessairement des ecclésiastiques résidents.

Les attributions de ce bureau d'examinateurs seraient

1° De régler le cours d'études, de décider quels livres seraient usités, et d'établir les règles générales pour la conduite des écoles.

2° D'examiner les personnes recommandées pour enseigner, et de refuser celles qui ne seraient pas qualifiées,

3° De décider finalement de toutes disputes relatives aux écoles.

4° De nommer un ou plusieurs membres de leur corps, pour visiter, au moins tous les trois mois, les écoles du district et faire rapport annuellement au surintendant.

Il serait de plus statué que le conseil de district de chaque district municipal, serait un bureau d'éducation pour le dit district, avec les attributions suivantes: 1. De diviser les districts en arrondissemens d'écoles, contenant pas moins de ——enfans, entre l'âge de 5 à 16 ans, 2. De distribuer les fonds aux arrondissemens, proportionnellement au nombre d'enfans. 4. De répartir et de prélever sur les habitans de chaque arrondissement, une somme n'excédant pas———pour l'érection d'une maison d'école. 4. De répartir une somme annuelle pour l'achat de livres, tels qu'ils seraient recommandés par le bureau d'examinateurs.

En outre, il y aurait dans chaque paroisse ou township, cinq commissaires, dont le conseiller de district pour la paroisse ou le township, serait le président de la commission; les quatre autres membres devant être élus annuellement, dans l'assemblée annuelle de la paroisse ou du township, en la manière prescrite pour l'érection des autres officiers de paroisse ou de township du même lieu; et les devoirs des dits commissaires seraient: 1. De choisir l'emplacement d'une maison d'école dans chaque arrondissement d'école où il n'y en aurait pas, et de faire l'estimation du coût de tel emplacement et maison, ainsi que des autres frais pour fournir à chaque école les choses nécessaires. 2. De nommer un de leurs membres pour surveiller les écoles et les maisons d'écoles dans chaque arrondissement. 3. De nommer et destituer les instituteurs, lesquels devront être sujets britanniques nés ou naturalisés. 4. D'exempter les personnes (jusqu'au nombre de dix dans chaque arrondissement) de payer le salaire des instituteurs. 5. De visiter chaque école, par un de leurs membres, au moins une fois le mois, pour en faire rapport. etc

Le collecteur de chaque paroisse ou township serait autorisé à prélever les contributions pour les écoles; ces contributions devraient être au moins égales, pour chaque localité, à la somme allouée pour le même lieu. Pourqu'une école eût droit à une allocation, il faudrait qu'elle eût été fréquentée par au moins 20 enfans et que les habitans de l'arrondissement eussent payé leur cotisation.

Dans les cités, et villes incorporées, les pouvoirs donnés ailleurs aux conseils de district, seraient exercés par la corporation.

Deplus il serait nommé par le Gouverneur un bureau d'examinateurs pour chaque cité et ville incorporée. Sept personnes au moins et pas plus de neuf composeraient ce bureau. Trois des membres au moins seront des ecclésiastiques (*Clergymen*) des différentes dénominations religieuses; le maire de

l'endroit serait président. Les devoirs du bureau seraient les mêmes que ceux des bureaux de districts etc. etc.

Ce bill a été présenté par M. le Solliciteur-Général Day, le 20 juillet, mais il n'a été livré à l'impression qu'au commencement d'août;et mardi,le 3,on en était déjà rendu à la seconde lecture.Certes, on va vite en besogne, quand on veut marcher seul et emporter une mesure de son goût. On craignait sans doute les réclamations des parties compromises ; aussi on n'a pas donné un mot d'avis. On était donc bien éloigné de consulter le clergé ou d'interroger l'opinion publique. Pourtant, partout où le clergé catholique instruit et dirige, il y a loyauté, moralité, progrès, paix et bonheur. L'influence catholique ne crée ni fanatisme, ni querelle religieuse, ni désunion quelconque. On le voit bien par la sympathie, la disposition amicale que lui conservent ceux-mêmes d'une religion différente qui ont fréquenté, quelque tems, nos maisons d'éducation. Il est même reconnu par l'expérience que la charité catholique qu'on y exerce,est le moyen le plus efficace de prévenir toutes les dissentions religieuses. On n'en pouvait douter ; mais on a voulu faire semblant de l'ignorer. Qu'avait donc fait le clergé catholique, l'épiscopat canadien pour mériter un semblable isolement dans une mesure qui, avant tout, doit être religieuse et catholiquement religieuse. puisqu'elle concerne une majorité catholique ? Qu'avait fait le clergé ? Demandons plutôt,que n'avait pas fait le clergé pour posséder un droit incontestable à l'exemption d'un aussi humiliant dédain, d'une aussi blessante dénégation ? Qu'on ne s'imagine pas que quelques phrases labiales, prononcées au parlement ou ailleurs, à la louange du clergé,puissent lui faire illusion. Le clergé catholique a la vue trop élevée et la conscience trop forte pour que l'une ou l'autre puisse être affectée par la fumée de l'encens. Mais attachons-nous à la lettre du Bill.

La pensée-mère de ce projet est de concentrer dans les mains d'un seul homme, (qui peut être étranger aux Canadiens,étranger à leur religion,)tous les pouvoirs nécessaires pour former à son goût la jeunesse du pays. En effet, un surintendant, revêtu des droits ci-haut mentionnés, possède une pleine autorité pour cela. Il a l'argent ; il a les hommes ; et la volonté de son maître ne lui manquera pas, il est sous *bon plaisir*. Il est bien vrai qu'il y aura des bureaux de Commissaires électifs ; mais le bureau principal, celui des examinateurs, est au choix du surintendant. Cet homme, créature du gouverneur, avec son action souveraine et à peu près irresponsable, peut donc régenter maîtres et disciples, même décider du dogme et de la morale ; à lui ou à son bureau d'examinateurs est dévolu le droit de l'*Index* sur tous les livres à être employés dans les écoles, à lui aussi (en premier ressort) le droit d'acceptation ou de rejet de tous les Instituteurs, tant sous le rapport de la capacité que sous celui de la

moralité. Or, quelle garantie les consciences catholiques peuvent-elles avoir de son infallibilité, de son intégrité dans l'exercice de toutes ces prérogatives ? Puis, il n'y a pas même un simulacre de tribunal pour le juger ; les décisions du surintendant et de son bureau sont *sans appel* ? Ainsi, donc, pères et mères de famille, injonction à tous vos enfans de lire et d'étudier les livres, les seuls livres qu'il plaira au grand-maître et à son conseil bénévole d'approuver ; injonction pour eux d'écouter le docteur, le pédagogue, le prédicant peut-être qu'il aura plu au grand-maître ou aux examinateurs de qualifier en première instance digne d'instruire la jeunesse catholique de ce pays ; injonction à vous tous, contribuables, de remplir de votre argent la caisse qui devra engraisser l'individu ou les individus qui disciplineront à leur gré la conscience et l'esprit de vos enfans.

Est-ce bien là le plan d'éducation nationale que certain faiseur d'utopie voulait établir ? Quoi ! Ce serait un Canadien, un Catholique qui aurait pu fournir le thème à cette législation bâtarde ? Ah.... le péché serait grand ! Il y aurait là un crime de lèse-religion comme de lèse-nationalité !

Encore si une telle commission fonctionnait avec son propre argent ; mais pas du tout ; c'est avec l'argent d'autrui. Bien pis, c'est avec l'argent pris au dépôt sacré, confié dès l'origine à l'église catholique de ce pays ! dépôt ravi, c'est bien vrai ! depuis un demi siècle à son légitime propriétaire, mais enfin dépôt sacré et qui réclame sans cesse son véritable maître. Lecteur, vous le savez ; la société de Jésus n'était pas le bureau futur des examinateurs; et le futur Surintendant des écoles ne sera pas Jésuite, nous vous l'assurons bien. Cependant ce sont les biens de ces hommes vertueux et instruits que l'on prend impunément ; c'est l'héritage de l'Eglise catholique que l'on distribue ainsi à qui l'on veut, à ses ennemis peut-être ! et dans la distribution de ces deniers, l'on ne donne pas même un vote, une admission quelconque aux chefs de cette Eglise ; à ceux qui, d'après tous les principes, en sont les administrateurs légitimes et les seuls ! Les évêques ont pourtant réclamé la jouissance de leur droit, encore en 1838, dans une pétition adressée au *puissant* lord Durham, qui avait promis d'y porter sa scrupuleuse attention. Mais..... on veut passer l'éponge sur les pouvoirs salutaires que l'Eglise tient de son divin fondateur, CEUX DE SURVEILLER L'ÉDUCATION DE SES ENFANS ET D'ADMINISTRER LES BIENS QUI LUI SONT CONFIÉS. Ne soyons pas surpris, après cela, que l'on viole les droits sacrés que les parens tiennent de la nature, ainsi que les priviléges que le citoyen tient de la constitution. Aussi, nous ne voyons rien dans l'ensemble de la manipulation qui nous assure que les catholiques ne seront pas taxés pour soutenir des écoles que leurs enfans ne pourront point fréquenter.

Pourtant ce ne sont point des priviléges que nous demandons.

Nous ne désirons rien autre chose qu'une justice égale à celle de nos co-sujets d'autres dénominations. Or, est-il à supposer que nos co-sujets, de quelque dénomination religieuse qu'ils soient, verraient sans alarme une loi qui donnerait aux Catholiques des pouvoirs tels que les Protestants peuvent en avoir d'après la disposition du bill en question? Car quelle assurance peuvent avoir les Canadiens catholiques que le Surintendant-général des écoles catholiques ne sera pas un Protestant? La loi ne leur donne là-dessus aucune garantie. Qui pourra rassurer les parens sur les principes qu'on inculquera dans l'esprit de leurs enfans,lorsque la loi dit formellement que les livres qui seront en usage dans ces écoles seront approuvés par un bureau créé par ce surintendant qui,quand même il serait catholique, ne serait pas toujours pour cela qualifié pour juger sainement des principes et de la doctrine contenue dans ces livres; et qui, d'après la lettre du projet, peut choisir des ministres d'une toute autre dénomination religieuse que celle même qui formerait le plus grand nombre des élèves?

D'ailleurs, n'est-ce pas faire une dégoutante injure aux évêques catholiques du Canada, que de soustraire à leur jurisdiction une jeunesse,des enfans dont ils sont les pères spirituels; à la conduite des quels ils sont tenus de veiller? et comment pourraient-ils exercer cette surveillance sous un système d'éducation dont ils peuvent être exclus, et dont, sous de telles circonstances, ils n'aimeraient pas à faire partie? Ils seront donc réduits,eux et les autres pasteurs subalternes, à prémunir leurs ouailles contre une organisation civile qui serait contraire à des principes pour eux inviolables; il leur faudra donc défendre, par devoir de conscience, à la jeunesse catholique de fréquenter de telles écoles, pour les quelles néanmoins les parens auront beaucoup payé; ils seraient donc obligés,par état, d'être en opposition ouverte aux vues d'un gouvernement qu'ils se sont toujours efforcés de servir et de soutenir, tant par leurs discours publics, que par leur conduite privée, et cela encore dans des circonstances toutes récentes et extrêmement pénibles pour leur cœur?

Nous venons de faire connaître la substance et l'esprit du projet de loi. On voit qu'il ne remplit nullement les promesses libérales de ses promoteurs, non plus que les vues des hommes religieux qui ont récemment combattu le *système Mondelet*, et discuté la question dans les journaux français du pays. Maintenant que ce Bill est connu,l'épiscopat a pu l'apprécier à sa juste valeur et faire entendre ses légitimes réclamations. Il n'a pas fait défaut à l'accomplissement d'un devoir; même, il n'a pas tardé à enrégistrer sa protestation. Aura-t-on égard aux réclamations de nos pasteurs? Nous devons être portés à croire l'affirmative; car nous ne voyons pas quel intérêt pourrait pousser les Chambres à se mettre en hostilité

avec tout le clergé du Canada, à se faire en même temps des adversaires de tous les hommes sincèrement religieux ; et cela, uniquement pour complaire à quelques étrangers ou à des chercheurs de places. L'avenir éclaircira le tout.

Voici, en attendant, une copie de la représentation que les autorités catholiques des diocèses de Kingston et de Montréal ont cru devoir filer devant les trois branches de la Législature Provinciale. Il suffira de lire l'une de ces requêtes pour avoir une idée des deux antres, et apprécier le calme et la fermeté qui président à la demande de ce droit.

QU'IL PLAISE A VOTRE SEIGNEURIE,

L'HUMBLE PROTESTATION DE R. GAULIN, ÉVÊQUE CATHOLIQUE DE KINGSTON, ET DE A. MANSEAU ET H. HUDON, VICAIRES-GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATEURS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL :

Lesquels ôsent représenter à Votre Seigneurie qu'ils n'ont lu qu'avec étonnement et chagrin un Bill intitulé : *Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et pourvoir à l'établissement et au maintien des Ecoles Elémentaires en cette Province*, que Monsieur le Solliciteur-Général Day vient de proposer à l'approbation de la Législature, dans l'intention qu'il devienne la loi du pays. C'est leur ferme conviction que ce Bill est grandement injurieux aux catholiques en général, dans la province, et au clergé catholique en particulier. En effet, ce Bill permet au Gouverneur d'établir un surintendant-général de toutes les écoles de la province, lequel surintendant nommerait arbitrairement un Bureau d'examinateurs, composé de cinq personnes, pour chaque district municipal. Ce surintendant et ces examinateurs pourront être tous étrangers, hostiles même au catholicisme. Nous sommes loin de croire que de pareilles appréhensions puissent se réaliser sous l'administration de Votre Seigneurie. Mais Votre Seigneurie apercevra la légitimité de ces mêmes appréhensions dans le cas où un Exécutif moins libéral et moins tolérant, concourait à certaines démarches pour décatholiciser le Canada. Supposant que cette occurrence advienne, n'est-il pas légitime de croire que le surintendant, et par suite les examinateurs seront hostiles aux catholiques. Cependant, ce sont ces examinateurs qui décideront quelles matières seront étudiées dans les écoles, et dans quels livres elles y seront étudiées, et qui établiront les règles générales pour la conduite de ces mêmes écoles. Il ne pourrait donc exister une loi, qui offrirait aux Canadiens moins de garanties au sujet des principes religieux qu'ils professent ? Il ne pourrait donc, par conséquent, exister une loi plus propre à exciter le mécontement universel des catholiques et à raviver de funestes antipathies. Permettez-nous de le dire à Votre Seigneurie, il y a un moyen plus expédient et plus naturel d'avancer le progrès si désirable de l'instruction primaire, en cette province. Ce serait, ce nous semble, de la part du gouvernement, de se contenter de favoriser par des moyens pécuniaires des écoles catholiques, distinctes et séparées des autres dénominations religieuses, sans préjudice des secours que la loi pourra accorder à celles-ci. Au reste, les maîtres, ainsi que les livres en usage dans les écoles catholiques devraient être sous le contrôle de leur

Eglise, conformément à d'anciennes lois du pays qui n'ont pas été abrogées. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer à Votre Seigneurie que nous voyons avec peine que malgré le témoignage, si souvent rendu au Clergé catholique, d'avoir bien mérité sous le rapport de l'éducation de la jeunesse, le Bill qui fait le sujet de cette réclamation, l'exclut de toute influence et participation, pour l'avenir, dans cet important objet. Il est bien vrai que ce Bill fait mention quelquefois d'ecclésiastiques (*Clergymen*) ; mais il n'est pas moins vrai qu'il sera toujours facile de faire en sorte que ces ecclésiastiques ne soient ni des évêques, ni des prêtres catholiques. Permettez-nous, Milord, de ne pas finir, sans exprimer de plus à Votre Seigneurie, qu'il ne nous paraîtrait qu'équitable que les biens des Jésuites, vû les intentions indubitables des premiers donateurs, fussent employés au soutien des écoles catholiques, ou à doter les colléges catholiques, légalement établis depuis quelques années dans la province. Telles sont, Milord, les humbles représentations que notre conscience nous ordonne de faire contre le Bill en question, en attendant que tout le clergé catholique, de l'opinion duquel nous sommes certains, puissent, si on le désire, faire connaître explicitement ses sentimens. La nécessité de nous hâter ne nous permet pas d'entrer dans plus de détails, sur d'autres clauses du Bill. Mais nous avons la ferme espérance que Votre Seigneurie ne permettra pas qu'il devienne la loi du pays, avant que l'opinion des catholiques, et des autres dénominations religieuses dont les droits pourraient être également lésés, ait eu le temps de se manifester.

Et nous ne cesserons de prier.

———o———

Lettres sur l'Education.—La question du jour est celle de l'Education ; et cette question est vitale pour le pays. Nous ne pouvons donc trop attirer l'attention du public sur une cause de cette importance. Or, parmi les différens écrits qui traitent cette matière sur les journaux de la province, nous devons surtout mentionner les *Lettres de* C. D., qui paraissent depuis quelque temps dans l'*Aurore des Canadas*. Cette série de lettres, publiées une première fois en 1838, renferme une étude approfondie du sujet et dénote un travail vraiment consciencieux. Il est facheux que M. Mondelet, avant de lancer son pamphlet dans le public, n'ait pas médité cette dissertation ; il est même peu généreux de sa part de n'avoir fait aucune mention de ce travail d'un de ses compatriotes. Il y avait pourtant dans cette publication de quoi l'éclairer ; il y avait surtout de quoi le détourner de la conception monstrueuse d'un système d'éducation en dehors du concours de la religion. Les conclusions de la citation qu'on va lire sont directement contre lui, aussi bien que contre son apologiste et fauteur l'Honorable Day, auteur du Bill ci-dessus réprouvé.

" Je vais procéder à la considération de chacune des autres espèces principales d'éducation littéraire.

" 1 ° Nous devons au clergé catholique l'existence, et les avantages de l'éducation classique dans le pays ; on peut dire qu'il en est à la fois le fondateur, l'instituteur et le directeur. Du temps des Jésuites, l'éducation était principalement confiée à leurs soins, mais a l'extinction de ce corps brillant d'érudition et de vertus, les Prêtres des Séminaires de Québec et de Montréal s'en chargèrent avec autant de zèle que de succès.

" A l'époque où les biens des Jésuites passèrent entre les mains du gouvernement britannique, qui les a toujours retenus depuis, les Messieurs des Séminaires susdits voyant qu'à l'avenir le peuple et l'église du pays seraient privés du bienfait de l'éducation, fondèrent, dans chacune de ces deux villes, un collége pour y remplacer, sous leur direction immédiate, celui des Jésuites, et ces deux colléges ont toujours été, depuis le moment de leur opération, aussi florissants que fréquentés. Celui de Québec paraît l'être d'avantage, et on lui accorde la préférence sous le rapport de l'étude de l'histoire naturelle, de la physique expérimentale et de la chimie, sciences qui, par les efforts de Messire Holmes, membre du Séminaire de Québec, y sont enseignées sur une grande échelle.

" Feu M. Curateau, ancien Curé à la Longue-Pointe, posa dans cette paroisse, les premières fondations du collége de Montréal, qui fut dans la suite transporté dans cette ville, sous la direction et à la charge immédiate des Messieurs du Séminaire de St. Sulpice de Montréal.

" A l'exemple des Messieurs des Séminaires de Québec et de Montréal, plusieurs dignes prêtres, amis zélés de l'éducation, fondèrent, à l'aide de leurs confrères, de leurs paroissiens et des octrois de la législature provinciale, des colléges qui, sous tous les rapports, rivalisent aujourd'hui avec ceux des villes. Les prêtres qui se distinguèrent davantage dans ce genre d'entreprise louable, furent Feu Messire Brassard, ancien curé à Nicolet, où l'on voit un monument magnifique du zèle et des sacrifices du clergé canadien pour répandre l'éducation dans le pays ; feu Messire Pinchaud, dernièrement curé à Ste. Anne et fondateur du collége de Ste. Anne ; feu Messire Girouard, ancien curé à St. Hyacinthe et fondateur du collége de St. Hyacinthe ; Messire Mignault, curé à Chambly et fondateur du collége de Chambly ; Messire Ducharme, curé à Ste. Thérèse et fondateur du collége de Ste. Thérèse ; et Messire Labelle, curé à l'Assomption et l'un des fondateurs du collége de l'Assomption qui, quoiqu'encore nouveau, mérite de prendre place parmi les plus utiles du pays.

" A l'exception de celui de Nicolet, tous les colléges de campagne étant comparativement nouveaux et pauvres, ont besoin d'amples secours pécuniaires pour les mettre en état de continuer leur opération avec facilité et avantage pour la jeunesse, et celui de l'Assomption, surtout, étant le plus nouveau et le moins doté, a, sous ce rapport, besoin d'une protection toute spéciale.

"Mais outre le trésor public, il est une autre source de revenus considérables, à laquelle les franco-Canadiens ont indubitablement le droit de puiser pour subvenir aux frais de répandre l'éducation classique dans le pays : ce sont les biens des Jésuites qui comme je l'ai déjà fait voir brièvement dans mon second article, n'en étaient que les dépositaires et les administrateurs.

"Or, les Jésuites étaient une branche du clergé catholique romain qui ne

peut être remplacée ou représentée que par une autre branche du même clergé dans ce pays ; d'où il faut conclure qu'en l'absence de ces hommes, illustres et bienfaisants, leurs biens devraient être sans délai remis entre les mains du clergé catholique, pour être par lui employés selon les intentions et fins voulues par leurs pieux donateurs. Ces biens immenses devraient être restitués immédiatement à leur destination primitive, en désignant, par un acte permanent à cet effet les Evêques diocésains de Québec, et de Montréal,comme devant en être les administrateurs en chef,au soutien des colléges du pays. En effet, vû l'intention primitive des donateurs de ces biens, et d'ailleurs le dévouement du clergé catholique à l'éducation en général, ces Evêques sont les seuls hommes qui peuvent suppléer efficacement au savant corps des Jésuites dans le pays.

"Au reste, l'éducation classique devrait être, dans tous nos colléges, spécialement confiée au clergé catholique ; ses talens, ses connaissances, ses vertus, son désintéressement et la nature des devoirs de son état le mettant plus que tout autre corps social, à même de faire les sacrifices de temps et de moyens qu'exige ce département de l'éducation.

" Ainsi, l'énumération des faits précédents et ces considérations succinctes nous conduisent naturellement aux conclusions suivantes ; savoir, 1 ° que l'éducation classique étant la plus utile et la plus importante, elle réclame plus particulièrement la protection du peuple, du clergé et du gouvernement ; 2. que le clergé catholique est de fait le fondateur, l'instituteur et le directeur de l'éducation classique dans ce pays ; 3. que sous le rapport de l'éducation, le clergé canadien mérite à juste titre la reconnaissance du pays, et la confiance du peuple et du gouvernement ; 4. qu'en restituant à leur destination primitive les biens des Jésuites, leur administration devrait être confiée au clergé catholique romain ; 5. que tous les colléges de la province devraient être incorporés et libéralement dotés ; 6. qu'un acte permanent à cet effet devrait en autoriser les directeurs à retirer chacun du trésor public une certaine somme annuelle ; 7. qu'outre ces allouances, les biens des Jésuites devraient être consacrés au soutien des colléges déjà en opération ; 8. qu'un acte permanent à cet effet devrait désigner les deux Evêques diocésains Catholiques Romains pour être les administrateurs légaux en chef des biens des Jésuites pour servir au soutien des colléges du pays. C. D."

CIRCULAIRE DE MGR. BOURGET A SON CLERGÉ.

On vient d'adresser aux différents membres du clergé une circulaire, que Sa Grandeur Mgr. Ig. Bourget écrit de Rome à tous les prêtres de son diocèse. Dans cette lettre pastorale, notre vénérable évêque témoigne à ses chers collaborateurs la joie immense et la reconnaissance que lui inspire son heureuse arrivée dans la ville sainte, où il a rendu grâces à Dieu sur le tombeau des SS. Apôtres Pierre et Paul. Le zélé prélat recommande ensuite aux prières de ses diocésains les affaires importantes qu'il doit traiter en Europe, et pour le succès des quelles il devait immédiatement implorer lui-même les lumières de l'Esprit Saint,dans les exercices d'une retraite qu'il faisait privément chez les RR. PP. Jésuites. Enfin, le pieux évêque annonce à son clergé qu'il va

prier le Saint-Père de diriger particulièrement vers le Canada les vœux qui accompagneront la bénédiction papale à la grande fête de St. Pierre. Dans tous les actes de son heureux épiscopat, on voit combien notre admirable évêque a à cœur la sanstification du troupeau qui lui est confié, et combien aussi il se rend digne d'attirer sur lui et sur nous toutes les bénédictions du ciel.

Nous sommes vraiment faché que l'inadvertance des compositeurs ait fait omettre une page entière du discours sur l'histoire prononcé aux examens du collége de St. Hyacinthe. Voici la page omise, qui devait se trouver entre le paragraphe finissant par ces mots, *il isole trop la religion des autres objets des connaissances humaines* et le paragraphe commençant par ces mots : *Voyez ce jeune guerrier qui paraît tout-à-coup.*

" Un autre siècle paraît. Il commence sa vie dans la corruption et la débauche ; il la continue dans le délire des plus folles extravagances de l'esprit, et il la termine frénétique et barbare, en se plongeant dans un bain de sang. La philosophie avait dit : Détruisons tout le passé, à moi de régénérer le monde. Dieu la laisse faire, il dit à l'avenir ; regarde, je vais donner une leçon et un exemple à la terre, c'est la France qui en fera les frais.

Alors une nouvelle espèce d'êtres, en qui s'était incarnée une parole, sortie de l'enfer, image de l'intelligence satanique, apparaît se ruant sur tout ce qui était bien, hurlant ces épouvantables cris : A bas Dieu et son culte. Armés du rateau niveleur de la philosophie, ils s'efforcent d'abattre toutes les têtes qui ne rampaient pas à la bassesse de leur immoralité et de leur ignorance. Entendez le bruit de la hache qui démolit, de la flamme qui consume, du fer qui tombe en tranchant les têtes, des gémissemens des milliers de victimes souffrant sur l'échafaud, dans les prisons, ou dans l'exil. Trône, autel, religion, morale, institutions, droits antiques, tout croûle, tout périt. La débauche, sous le nom de la Raison est la divinité qu'on adore, et la guillotine est sa prêtresse qui va de ville en ville lui faire le sacrifice de tout ce qu'il y a de grand, de noble et de religieux.

Dieu dit : C'est assez. La Terreur cesse. Le désordre continue encore. Il faut qu'il finisse aussi. Le Tout-Puissant s'est choisi un instrument de ses desseins, pour rétablir l'ordre en France, et châtier les cours criminelles qui avaient favorisé les principes que le siècle avait proclamés."

Deplus entre autres fautes d'impression dans le même discours, en voici deux qu'il faut corriger comme suit :

A la fin de la 1ere. page du No. 3. avant-dernière ligne au lieu de *sort politique et national* lisez *sort politique et matériel.*

A la page suivante, dans le paragraphe qui commence par ces mots, *un homme poussé*, vers la fin, au lieu de *des Cortès et des Pésane*, lisez *des Cortès et des Pizarre.*

CORRESPONDANCE.

MR. L'EDITEUR,

Il est quelquefois recommandable de se placer dans un juste milieu ; mais il n'en est pas des sciences fixes comme souvent il en est de la mode ou de la politique, qui change tous les jours au gré de la fantaisie, de la bizarrerie, de l'intérêt, de l'arbitraire et des passions. Ainsi, ce n'est pas pour poser un principe intermédiaire, dans l'intention d'établir une nouvelle hypothèse, que je viens aujourd'hui me placer, témérairement peut-être, entre vos savans correspondans touchant la manière de construire et le *modus operandi* d'un paratonnerre, instrument protecteur et simple dont devrait être muni tout et chaque édifice important, soit à cause de sa valeur, comme contenant, soit à cause de celle de son contenu.

Or, dans sa communication à ce sujet, et insérée dans le No. du 16 juillet dernier, Mr. l'Abbé Duchaine recommande que la barre de fer ou d'acier, dont on se sert ordinairement pour construire un paratonnerre, soit "*terminée en pointe par le haut, pour soutirer, sans commotion, la matière électrique du nuage,*" et votre correspondant du 6 du courant, lequel signe "Un ami des sciences," paraît extrêmement surpris, scandalisé même, à la vue de cette proposition, de Mr. l'Abbé Duchaine, usitée, jusqu'à ce jour, dans le monde savant, et toujours occupé de choses scientifiques, et Mr. l'Ami des Sciences en nie la rectitude et la justesse sur un principe d'exclusion qui repose sur la confiance implicite qu'il met dans de nouvelles découvertes.

Cependant, il en est souvent des nouvelles découvertes comme des nouvelles hypothèses, qui ne valent pas toujours mieux que les anciennes auxquelles, par un esprit d'innovation et de vaines recherches, on veut les substituer comme autant de faits et de vérités, et les exemples à l'appui de ces observations ne manquent pas ; il est seulement à regretter que le temps et la place ne permettent pas de les énumérer en ce lieu.

Quoique Mr. l'Abbé Duchaine ne dise pas, *positivement*, que le fluide électrique parte toujours du nuage pour passer à la terre, au moyen d'un bon conducteur artificiel, ou simplement de l'opération d'un principe d'attraction réciproque ; cependant, il le donne bien à entendre, en ne disant rien de la possibilité d'une autre direction que pourrait prendre ce fluide accumulé, en passant de la terre aux nues, comme le prétend *exclusivement l'Ami des Sciences*, son antagoniste, qui ne veut admettre que cette dernière manière du fluide électrique de franchir la distance de la terre aux nues, lui attribuant ainsi une

marche constante et uniforme du bas en haut. Desorte que, s'appuyant sur des faits hypothétiques, autant qu'exclusifs, il nie et repousse jusqu'à la possibilité d'une alternative du passage du fluide électrique de la terre aux nues, et des nues à la terre, selon la théorie de l'universalité des physiciens et l'évidence des faits attestés, démontrés par la détonnation et la flamme qui apparaissent dans les nues, au moment où le fluide fulminant opère son équilibre entre les corps ambians.

Lorsque les corps contiennent chacun la quantité de fluide électrique qui lui est naturelle, ils ne manifestent aucune propriété électrique ; mais lorsque ce fluide est diminué ou augmenté dans l'un d'eux, les propriétés électriques se manifestent sensiblement dans une sphère d'attraction convenable, comme on le voit tous les jours par les opérations spontanées de la nature et par les expériences des physiciens ; et, pour exprimer ces quantités relatives, ils sont convenus d'appeler *électricité négative* celle qui est en proportion diminuée ou moindre, et *électricité positive* celle qui est en quantité augmentée ou plus, telle qu'elle l'est diffusément dans le globe terrestre.

Or, l'attraction électrique, comme l'attraction de gravité, est plus forte dans les corps dans lesquels le fluide électrique est répandu davantage, tel que dans la terre où, à cause de la grande quantité d'eau qui est l'élément de ce fluide, il doit attirer à elle, comme à sa source primordiale, la quantité relativement plus petite de cette partie éloignée de sa substance qui peut se trouver dans l'air atmosphérique, semblable en cela à un corps dont la gravité spécifique, étant plus grande, attire à lui ceux dont la gravité spécifique est moins grande, parce qu'il faut plus de force d'attraction pour déranger et faire mouvoir les corps pesans que pour déplacer les moins pesans, et que les corps, semblables d'ailleurs, les plus volumineux, possèdent l'attraction de gravité à un plus haut degré que les moins volumineux.

Car, de même que plus grande est la quantité de matière homogène, mieux ses propriétés particulières se manifestent ; ainsi, plus un principe est abondant et actif, comme cause efficiente, plus grands et plus certains sont ses effets naturels. D'où il suit que les corps les plus petits, possédant d'ailleurs la même nature et les mêmes propriétés physiques (qui ne diffèrent que dans le degré et non dans l'espèce) ne peuvent déplacer les plus gros. C'est ainsi que tous les corps sublunaires sont attirés par la terre ; c'est ainsi que le fluide électrique, accumulé dans le nuage, est aussi nécessairement attiré vers la terre, qui contient une quantité comparativement bien plus grande de ce fluide subtil, que l'on ne connaît que par ses effets.

Le fluide électrique, semblable à celui du calorique, pénètre plus ou moins tous les corps physiques, entre lesquels il cherche toujours à établir son équilibre, ou une égale diffusion de sa subtance. Comme le calorique, il s'accumule et se dégage des corps, lorsque ceux-ci passent d'un état moins dense à un état plus dense et sont soumis à la friction ou au frottement, et ayant une plus grande affinité pour les corps humides que pour les corps secs, il fait son séjour principalement dans ceux qui contiennent une substance aqueuse, d'où il suit qu'il réside en bien plus grande quantité dans les entrailles de la terre qui sont les réservoirs des eaux de la création.

C'est sur ces principes que le fluide électrique, s'accumulant dans les nues, cherche à établir son équilibre, lorsque par leur mouvement entr'elles, il s'opère une certaine condensation, ou resserrement, et une certaine friction ou frottement, il s'en dégage accompagné du calorique qui suit la même loi, et s'en échappent tous deux comme d'un seul point, pour passer à celles d'entr'elles qui en contiennent plus, ainsi qu'aux corps ambians qui sont dans une sphère d'attraction convenable pour laisser s'effectuer son équilibre ou son égalisation entre toutes les substances, pour les quelles il a une affinité particulière à proportion de leur masse. D'où il suit que le passage du fluide électrique, d'une substance à une autre, dépend de sa quantité relative et du degré d'attraction qui s'exerce entr'elles, ce qui signifie que les unes sont chargées plus et les autres moins du fluide électrique. Dans les nuages, il existe dans un état d'accumulation, et dans le globe terrestre, il existe dans un état de diffusion, quoiqu'en plus grande quantité, pour les raisons précédentes, parceque c'est là où, à cause de la substance aqueuse, il réside comme corps physique, qui soutire la quantité moindre de ce fluide qui est dans l'air.

C'est sur ces principes que s'opérent ; dans le monde physique, ces explosions, ces détonnations et ces phénomènes qui ébranlent et étonnent la nature entière. C'est encore sur ces principes que sont construites les machines électriques qui, aux moyens des cylindres, des coussins, des bouteilles de Leyde, des pôles et des conducteurs, accumulent, émanent, refléchissent, conduisent et égalisent le fluide électrique d'un pôle à l'autre, le pôle contenant la quantité moindre la laissant passer au pôle contenant la quantité plus qui, en raison de sa force attractive supérieure, attire nécessairement à elle la première.

Ainsi, pour admettre l'hypothèse de l'*Ami des sciences*, il faudrait la preuve de faits dont l'existence n'est encore rien moins que vraisemblable et constante ; c'est-à-dire, 1. que la terre, dans l'une ou l'autre de ses immenses

entrailles, serait, relativement aux nues, toujours et invariablement chargée du fluide électrique dans un état d'accumulation, ce qui est apparemment rare, si jamais c'est le cas ; 2. qu'il s'opèrerait entr'elles des mouvemens, des commotions et des frottemens, pour faciliter l'accumulation et l'émanation du fluide électrique, ce qui serait très-certainement bien loin d'être aussi naturel, aussi aisé et aussi fréquent qu'il le faudrait, pour établir un principe qui présiderait à une marche nécessairement constante et uniforme ; 3. que lorsque le fluide électrique serait ainsi accumulé dans une partie de la terre, il le serait relativement aux nues, toujours dans une quantité *moins*, tandis que dans les nues, il le serait en quantité relative *plus*, ce qui est très-improbable, pour ne pas dire impossible, quelle que soit la grosseur des nuages, qui seraient toujours *petits*, en proportion du globe terrestre et de la quantité de la substance aqueuse, où de préférence le fluide électrique fait principalement sa résidence. Car, autrement, il faudrait admettre que la moindre accumulation de ce fluide, attirerait infailliblement à elle la plus considérable, ce qui serait absolument contraire à tout principe d'affinité et d'attraction spécifique, réciproque ou collective, comme aussi aux lois constantes de la matière.

On ne peut donc pas, en sureté, admettre l'hypothèse de Mr. l'*Ami des sciences*, qui ne paraît n'avoir pas même le mérite d'une simple assertion, dépourvue de principes certains comme de fondement solide et évident. Car il me semble que si le fait qu'il donne comme invariable a lieu, ce ne peut être que par exception, et comme l'effet de causes accidentelles et surnaturelles.

Au reste, ce n'est nullement pour défendre Mr. l'Abbé Duchaine que je ne permets ainsi l'intervention; il possède tout ce qu'il faut pour soutenir avec avantage la position qu'il a prise, et tous mes faibles efforts ne pourraient tendre qu'à diminuer les justes hommages que le monde instruit rend à son savoir. Puis, que le fluide électrique parte des nuages pour passer à la terre, ou de la terre pour passer aux nues, cela ne fait rien à l'effet protecteur d'un bon paratonnerre qui sera toujours le même, pour nous préserver de sa fulmination. On ne peut donc trop en recommander partout l'usage.

J'ai l'honneur d'être, très-respectueusement,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. B. MEILLEUR, M. D.

Motréal, 9 Aout, 1841.

☞ Nous regrettons vraiment de ne pouvoir encore aujourd'hui publier les documens qne nous avions préparés sur l'enseignement des Sœurs de la Congrégation de N. D. à Montréal, ainsi que quelques nouveaux détails sur les Colléges du diocèse. L'abondance des matières nous force à remettre ces

articles à un autre numéro. Nous nous bornerons à informer le public que le collége de Chambly s'ouvrira le 15 de septembre prochain, pour y commencer les classes, le 16.

—L'écrit et *tout* l'écrit d'Un Laïc au numéro prochain.

VARIÉTÉS.

—o—

Les catacombes de Rome.

Dans la primitive église, les disciples du Christ, afin de se soustraire aux persécutions des empereurs, allaient se réunir dans les carrières souterraines de tuf volcanique, de sable et de pouzzolane, si nombreuses aux environs de Rome. C'est là qu'ils célébraient leurs mystères et leurs agapes, c'est également dans ces *arenaria* ou catacombes qu'ils ensevelissaient les martyrs et les fidèles. Ces vastes hypogées ayant reçu une sorte de consécration, servirent de cimetière long-tems après que les persécutions eurent cessé. Cette dernière considération explique le nombre de tombes véritablement prodigieux que l'on y observe. Des calculs qui ne paraissent pas exagérés portent a 170 mille le nombre des chrétiens qui furent ensevelis dans les seules catacombes de Saint-Calixte, dont l'entrée est située aujourd'hui dans la basilique de Saint-Sébastien, hors des murs.

Les cimetières sacrés, car c'est ainsi qu'on désigne plus particulièrement à Rome les catacombes, sont formés par de petites galeries souterraines qui se croisent dans tous les sens et s'étendent à des distances immenses. Celles de Saint-Pancrace n'ont pas moins de six milles d'étendue, et pénètrent même, dit-on, sous le Tibre. En général, les galeries n'ont que trois pieds de large sur environ six de hauteur.

La visite des catacombes n'est point sans danger ; il est périlleux de parcourir ces tortueuses et interminables galeries. Les *cicerone* qui accompagnent les curieux connaissent parfaitement le danger, mais l'espoir de quelques pièces de monnaie lève toutes les difficultés. Le gouvernement prend toutes les précautions possibles pour prévenir les accidens ; il fait chaque année murer de nouvelles galeries et supporter les voûtes les plus faibles par des murs de soutènement ; mais en dépit de ces mesures, les accidens se renouvellent quelquefois, surtout après les longues pluies d'hiver et les tremblemens de terre. Il y a quarante-huit ans, un collége entier, composé de deux cents élèves, alla visiter les catacombes de Saint-Sébastien ; soixante-dix élèves, plus hardis et plus impatiens que les autres, voulurent se hasarder sans guides dans ces galeries ; mais ils payèrent cher leur imprudence, un éboulement se manifesta sans doute derrière eux, car pas un seul n'a revu le jour.

Lorsque cette affreuse nouvelle se répandit dans Rome, toute la population accourut sur le théâtre de l'événement ; les parens et les amis des jeunes victimes entraient dans les catacombes et faisaient retentir ces sombres galeries de leurs lamentations. Leur position était d'autant plus affreuse, qu'il était impossible de porter le moindre secours, puisque l'on ignorait de quel côté ces enfans s'étaient dirigés. D'ailleurs, en laissant chacun libre de parcourir les galeries, on se serait infailliblement exposé à de nouveaux malheurs. Pendant huit jours une foule immense remplit la basilique de Saint-Sébastien, le pape Pie VI lui-même y officia solennellement, mais la terre fut inexorable ; les catacombes renfermaient 70 cadavres de plus.

M. de Châteaubriand se fit renfermer seul pendant quinze nuits dans une petite chapelle souterraine des catacombes de Saint-Sébastien ; c'est là qu'il écrivit les plus belles pages des *Martyrs*.

Les tombes que l'on observe dans les catacombes sont très-rapprochées les unes des autres, placées à droite et à gauche des couloirs, et creusées tout simplement dans la pouzzolane. Elles sont fort petites, presqu'à pli de corps, et disposées les unes au-dessus des autres comme les rayons d'une bibliothèque. Quelquefois il en existe jusqu'à neuf rangées superposées, qui se continuent à des distances immenses, de telle sorte que c'est par milliers qu'il faut les compter. Après avoir enseveli les morts dans ces espèces de niches, on fermait soigneusement l'ouverture avec des briques et du ciment, ou bien avec de petites plaques de marbre recouvertes d'inscriptions. Presque toutes ces sépultures sont encore intactes ; les autres ont été ouvertes, et les inscriptions sont conservées dans les galeries du Vatican. Dans tous les cas, les cadavres sont à leur place, mais les ossemens sont dans un tel état d'altération, qu'il suffit de la simple pression des doigts pour les réduire en pâte.

On observe souvent, sur les sépulcres des catacombes, de petits trous destinés à recevoir les fioles dans lesquelles on recevait le sang des martyrs. Lorsque ces cavités sont placées dans la tombe la plus élevée, et au centre de la tombe, on peut être assuré que toute la rangée inférieure de cercueils renferme des martyrs ; au contraire, lorsque la petite fiole est placée à une extrémité de la tombe, cette circonstance signifie que la tombe seule sur laquelle on l'observe est consacrée à un martyr.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

SUPPLEMENT

DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 13 AOUT 1841. NUMÉRO 1.

AFFAIRE DE L'ÉVÊQUE DE GIBRALTAR.

Aux renseignemens que nous avons déjà donnés sur l'affaire du vicaire apostolique de Gibraltar, nous allons ajouter des détails qui feront encore mieux apprécier toute la question importante que soulève cette persécution et la part que le gouvernement local a prise dans cette lutte.

C'est au mois de janvier que Mgr. Hugues fut nommé évêque, et vicaire apostolique de Gibraltar. En arrivant dans cette colonie, il trouva que la plupart des catholiques y vivaient en concubinage, parce que le gouverneur avait frappé les mariages d'un impôt de 16 piastres. Le prélat s'empressa d'ordonner à son clergé de marier gratuitement tous les pauvres. Le résultat de cette mesure fut que 200 personnes, dont un grand nombre avait déjà cinq ou six enfans, firent légitimer leur union. Mgr. Hugues interdit aussi aux enfans catholiques la fréquentation des écoles protestantes, parce que des bibles protestantes y étaient placées entre leurs mains, et que l'enseignement religieux y étaient confié à des hommes qui se trouvaient, par état, les ennemis du catholicisme.

Ces deux mesures ont déterminé de la part des autorités de Gibraltar, contre le vénérable prélat, les persécutions dont il est en ce moment victime ; quelques catholiques n'ont pas rougi de se faire les instrumens serviles de l'autorité contre un évêque dont la présence détruisait, dans le cœur des protestans, tout espoir d'exploiter à leur profit la triste situation des catholiques.

Comment se débarrasser de Mgr. Hugues ? Tel est le problème que cherchait à résoudre le gouverneur de Gibraltar, et il a cru y réussir en provoquant des désordres dont on devait faire retomber la responsabilité sur le représentant de l'Eglise catholique.

A cet effet, on organisa l'émeute : ses héros se dirigèrent vers l'église et s'y introduisirent au moment où Mgr. Hugues officiait. Le prélat dut rappeler à leur devoir ces hommes qui, par des propos orduriers, venaient troubler la paix de la maison du Seigneur. Cette admonition fut le signal d'une attaque brutale ; les émeutiers se précipitèrent sur le pontife, et ni la dignité de son

caractère, ni la sainteté du lieu ne l'auraient empêché de succomber sous leurs coups, si quelques soldats, qui se trouvaient présens, n'étaient venus au secours de leur père spirituel.

Croiriez-vous que ces généreux soldats ont passé par un conseil de guerre, pour s'être opposés aux factieux, et que leur belle conduite a été très-sévèrement réprimandée ! Ce fait seul éclaircit tous les doutes qui pourraient exister encore sur la criminelle complicité de l'autorité dans cette affaire, si elle-même ne l'avait pas provoquée.

A la nouvelle de ce qui s'était passé dans l'église, le juge colonial a ordonné une enquête, d'après laquelle Mgr. Hugues demeure responsable de tous les faits. L'affaire fut alors portée devant la cour sans que l'inculpé en eût été averti ; il va sans dire qu'il y fut condamné.

Le gouverneur crut le moment arrivé de forcer le vénérable évêque à quitter la colonie. Pendant qu'un rapport sur sa conduite était envoyé au ministre des colonies à Londres, la persécution se poursuivait avec plus d'acharnement à Gibraltar. Le président du tribunal ordonnait de placer dans l'église un tarif portant le prix auquel il prétendait que les sacremens devaient être administrés ; il exigeait aussi que tous les revenus du culte et des biens de l'église fussent perçus par une sorte de comité laïque, auquel ce soin avait été confié, en l'absence d'un évêque. Sur le refus formel de Mgr. Hugues de sanctionner cette simonie et ces illégalités impies, un décret fut lancé, qui ordonnait l'emprisonnement immédiat du pontife.

Le digne prêtre espagnol qui assistait Mgr. Hugues a aussi été mis en prison, pour n'avoir point favorisé les vues du juge et du gouverneur, et cela sans qu'aucun décret ait été rendu contre lui. Deplus un français, (Olombell), établi à Cadix, agent principal de la société pour la propagation de la foi, et qui était venu offrir ses services à l'évêque, a été congédié sans avoir pu accomplir l'objet si cher de sa mission. Ce fut même en vain que ce respectable vieillard, agé de 71 ans, réclama la protection du consul français.

Tels sont les faits dans toute leur vérité ; il en résulte évidemment que les autorités civiles de Gibraltar avaient formé le projet de protestantiser cette colonie. Heureusement la Providence a déjoué leur infernale machination, en envoyant dans cette ville un ange dont les persécutions tourneront au profit de l'Eglise, en même temps qu'elles jetteront sur le fanatisme et l'injustice des autorités un odieux qui retombera sur le protestantisme, à l'avancement duquel elles travaillaient.

NOUVELLES DIVERSES.

Rome.—La fête des glorieux apôtres Pierre et Paul, principaux protecteurs de la capitale du monde chrétien, a été célébrée avec la pompe accoutumée

dans la basilique patriarchale du Vatican, qui avait été brillamment décorée. Le Saint-Père, revêtu de ses habits pontificaux avec la tiare, s'y est rendu précédé du sacré-collége et de la prélature. Il a célébré la messe à l'autel papal, situé sur le tombeau des princes des apôtres. Sa Sainteté était assistée, dans la célébration du saint-sacrifice, du cardinal Pediccini, évêque assistant, et du cardinal Mattei, diacre servant. Les cardinaux Gazzoli et Grimaldi étaient diacres assistans, et Mgr. de Silvestri, auditeur de rote, faisait les fonctions de sous-diacre. Les archevêques et évêques assistaient l'auguste célébrant, et les membres de la prélature concouraient au service de l'autel. Le sacré-collége assista aux vêpres, qui furent chantées par de nombreux chœurs de musique. Dans la soirée, la façade du temple fut illuminée, ainsi que la girondole du château Saint-Ange.

Nous savons par de nouvelles lettres, datées de Rome, que Mgr. Bourget a eu la consolation d'assister à cette grande solennité. Les mêmes lettres nous informent que la bénédiction papale *urbi et orbi*, que le Saint-Père a coutume de donner dans cette occasion, à été remise à la fête de l'Assomption. Nous pouvons donc croire que dimanche (15 août) notre saint évêque recueillera en personne, pour lui et pour son diocèse, ce souhait et cette bénédiction du père commun de l'immense famille catholique.

— On annonce que la mission dont Mgr. Cappaccini a été chargé par le Saint-Siége auprès du gouvernement hollandais, a complètement réussi. Le cabinet de La Haye accorde la plus complète égalité politique et civile aux deux cultes catholique et protestant ; la question des mariages mixtes a été aussi traitée à la satisfaction des deux parties contractantes.

On sait que l'affaire des mariages entre catholiques et hérétiques a suscité de graves difficultés entre le Saint-Siége et diverses Puissances. Conformément à la discipline constante de l'Eglise, le Souverain-Pontife n'a permis ces sortes d'alliances qu'avec les conditions très-précises que la partie protestante s'engagerait à laisser élever tous les enfans dans la foi catholique, qu'elle ne gênerait en rien les devoirs religieux de sa co-partie, etc. etc. Quoique l'observance de ces règles sur un point aussi important rencontre encore des entraves de la part de certains gouvernemens, néanmoins on peut se réjouir de voir plusieurs de ces difficultés tout-à-fait aplanies en Hollande, et considérament diminuées en Prusse.

—Un décret de la congrégation de l'Index, en date du 30 mars dernier, approuvé par Sa Sainteté Grégoire XVI le 24 mai, publié et affiché le 1er juin, a condamné les ouvrages suivans :

L'*Evangile du Peuple*. *Esquisse d'une Philosophie*, par F. Lamenais.

Discussions critiques et Pensées diverses sur la Religion et la Phisolophie, par F. Lamenais.

De Georges Sand : *Lettres d'un Voyageur* ; les *Sept Cordes de la Lyre ; Gabriel ;* le *Secrétaire intime ;* l'*Uscoque* ; la *Dernière Aldini ; Simon ;* les *Maîtres Mosaïstes ; Maupart* ; *Jacques ; Leone Leoni.*

La *Bible de la Liberté ;* par l'abbé Constant.

FRANCE.—Plusieurs journaux français ont parlé d'une réunion dont le but est de secourir les chrétiens de Syrie et de Palestine.

Ce comité se compose de quatorze membres : M. le marquis de Pastoret, président ; MM. le duc d'Escars, le marquis de Dreux-Brézé, le duc de Rauzan, le chevalier Artaud de Montor, le vicomte de Vautreland, l'abbé de Genoude, le vicomte de Baulny, Laurentie, Bérard de Glajeux, Charles de Laveau, le chevalier Eynard, le vicomte de Marcellus. Les derniers journaux augmentent cette liste d'un grand nombre de noms influens.

—On remarque avec bonheur que les sommités littéraires et philosophiques tiennent maintenant à honneur de se montrer et même de se faire chrétiennes ; c'est ainsi que M. Cousin, tout calviniste qu'il soit, rendait hommage à la conversion de l'encyclopédiste Lacuée, comte de Cessac et membre de l'Institut, dans le discours qu'il prononça sur sa tombe, au mois de juin dernier. En effet on remarquait cette phrase :

" Oui, messieurs, il pria Dieu : il y avait déjà bien des années que l'ame de M. de Cessac se reposait dans les pensées qui conviennent si bien à une vieillesse vertueuse. Sans éclat, sans foiblesse, une conviction sincère l'avait ramené à toutes les pratiques d'une piété éclairée, et le dernier des encyclopédistes est mort en chrétien. Jusqu'au dernier moment, il remplit toutes les obligations que sa foi lui imposait avec la même régularité, avec le même scrupule qu'il avait apporté jadis à l'accomplissement de tous ses devoirs. "

ESPAGNE.—Espartero envenime comme à plaisir sa querelle avec le Saint-Siége. On trouve dans la *Gazette de Madrid* un décret lancé par lui contre l'allocution du Souverain-Pontife, qu'on a lue naguère, et qui retrace les nombreux griefs de la cour de Rome contre le gouvernement révolutionnaire d'Espagne. Ce décret défent d'imprimer et de vendre l'allocution ; tous les exemplaires qui en ont été tirés doivent être remis au gouvernement. Déjà un certain nombre ont été saisis chez les libraires de la capitale.

On peut citer comme complément à cette lutte engagée contre la cour de Rome une proposition de M. Osca, tendant à prohiber l'envoi d'argent à la cour pontificale à un titre quelconque. Les contrevenans paieraient pour la

première fois le vingtième de la valeur qu'ils enverraient, et la seconde fois le double ; ils seraient en outre, exilés du royaume.

Les deux colléges de Jésuites établis à Tollède viennent d'être fermés par ordre du gouvernement.

Appel en faveur des réfugiés espagnols.—Dans tous les diocèses de France où se trouvent des dépôts de réfugiés, le clergé a fait un appel à la charité des fidèles.

L'initiative de cet appel en faveur des infortunés défenseurs de Charles V fut prise, on le sait, par S. Em. Mgr. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. Le roi d'Espagne n'a pas vu sans une vive et douce émotion ce noble élan de la charité épiscopale. Dans une lettre datée de Bourges, le 14 juin, il exprime au prélat toute sa reconnaissance ; il ajoute que le souvenir de ses bontés restera à jamais gravé dans son royal cœur ; et, comme chrétien dévoué à cettte foi qui caractérisait naguère l'Espagne la catholique, le monarque prie le pontife de lui accorder sa bénédiction apostolique.

Suisse.—Le journal de Strasbourg, l'*Alsace*, publie le résumé suivant des événemens qui, depuis quelques mois, agitent la Suisse :

" La diète fédérale va s'assembler dans le courant du mois de juillet ; elle est appelée à prononcer en définitive sur les affaires d'Argovie, dont nous avons, en temps et lieu, entretenu nos lecteurs Il suffira de peu de mots pour récapituler le passé, et montrer le point où en sont les choses aujourd'hui.

" On se rappellera, qu'après le coup-d'état du gouvernement argovien contre les couvens, dont les biens furent séquestrés et les habitans dispersés, une diète fédérale, extraordinairement convoquée au mois d'avril, s'abstint de porter un jugement décisif. La suppression des couvens, prononcée par les gouvernemens radicaux, était directement contraire à l'article 12 du pacte fédéral ; il ne s'agissait que d'appliquer la loi, et de rétablir les institutions religieuses, illégalement détruites. La diète, dont la majorité se trouvait encore flottante, n'osa prendre un parti ; elle craignait, en face de ses commettans, d'assumer une responsabilité trop grande et de se donner une teinte de servilisme, en paraissant agir sous l'influence de l'internonce papal et de l'ambassadeur d'Autriche, qui avaient vigoureusement protesté contre les mesures arbitraires d'Aarau.

" Que fit donc la diète extraordinaire ! elle temporisa ; elle dit : nous verrons !—et remit à une session prochaine la révision de ce grave procès entre le parti conservateur et le parti radical ; car, ainsi que nous l'avons toujours fait remarquer, ce ne sont point les partis religieux, mais les partis politiques

qui se trouvent en regard les uns des autres ; la clôture des couvens d'Argovie n'a été que l'occasion d'une rupture éclatante. Depuis 1830, et dans presque tous les cantons suisses, se manifestent les symptômes de la décomposition progressive du gouvernement fédéral ; presque partout la volonté cantonnale s'est mise à la place du gouvernement central ; en d'autres termes, les intérêts de la localité l'emportaient sur les intérêts de la nationalité ; les mauvaises passions étouffaient les idées d'ordre et de justice. Par un renversement incroyable, mais positif, ces passions mauvaises et révolutionnaires se trouvaient en Argovie à la tête de affaires qui ont dû s'en ressentir. Le gouvernement d'Argovie a cherché à se justifier dans un volumineux Mémoire in-quarto ; les bonnes raisons, alléguées par son avocat, se trouvent en proportion inverse du nombre des feuillets. Rien de plus diffus et de plus déclamatoire que cet écrit dont l'effet a dû être nul, puisque loin de ramener par cette protestation officielle les esprits chancelans, le gouvernement argovien a constamment perdu plus de terrain depuis trois mois. Aujourd'hui, sur le point de se présenter devant la diète fédérale, il doit regarder sa cause comme fortement compromise et ébranlée.

" Dans ce moment, les différens cantons donnent des instructions à leurs députés fédéraux ; or, on sait déjà à l'avance que la plupart de ces cahiers seront favorables à la cause des couvens, c'est-à-dire, à la lettre de la Constitution fédérale, au bon droit et à l'équité.

Russie.--Le gouvernement russe poursuit son système de sourde persécution contre la religion catholique. On écrit de Saint-Pétersbourg, en date du 1er juin, au journal intitulé *Sion*:

" Depuis que je vous ai fait mes dernières communications sur l'état religieux de ce pays, je dois avouer que la situation a empiré plutôt qu'elle ne s'est améliorée. On ne paraît pas se contenter de l'apostasie des grecs-unis : mais il semble qu'on ait l'intention d'anéantir la foi catholique dans les classes inférieures ; car c'est maintenant aux paysans du rit latin qu'on s'adresse, et on ne néglise rien pour les déterminer à accepter la religion dominante. Les moyens dont on se sert sont à peu près les mêmes que ceux employés envers les grecs-unis jusqu'au moment où l'on amena la défection générale de leur clergé.

" Dans quelques villages, on feint d'avoir découvert que les habitans appartenaient jadis au rit grec ; mais que plus tard ils se convertirent à la religion latine, et on les déclare tous tant qu'ils sont membres de la soi-disant Eglise orthodoxe. Ceux qui refusent de se prêter à cette manipulation sont

considérés comme rebelles à l'Eglise orthodoxe, bien que jamais ils n'en aient reconnu l'autorité, et comme tels on les punit. Ce procédé a même été employé envers plusieurs fonctionnaires, lesquels descendaient de parens grecs-unis, mais qui avaient suivi dès leur enfance le rit latin. Tous ont été déclarés rebelles à l'Eglise dominante, et Dieu sait comment cela finira.

"Quant aux paysans, lorsqu'on ne parvient à découvrir aucun indice qu'ils aient fait partie de l'ancienne union, on leur annonce sans scrupule, que le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de souffrir plus longtemps parmi eux la foi catholique romaine. On demande ensuite aux anciens du village une liste nominale des pères de famille ; cette liste, on la fait signer ; quand on l'a en main, on déclare que le village tout entier a *volontairement consenti* à se ranger sous la bannière de la foi grecque. Puis cette *conversion* est officiellement notifiée par les consistoires grecs aux consistoires catholiques romains. A l'instant on ordonne que les noms de ces malheureux soient rayés de la liste des catholiques, et défense est faite de leur administrer les sacremens de l'Eglise, et d'accomplir à leur égard tout autre service religieux.

" Les consistoires catholiques, ne sachant que trop de quelle manière on agissait dans de pareils cas, et à quoi se réduisaient en réalité ces conversions qualifiées de volontaires, demandèrent à voir dans l'acte original les signatures ; mais on leur répondit qu'ils ne devaient pas douter le moins du monde de la vérité des communications que leur adressaient les consistoires grecs, et on leur ordonna de se soumettre sans réplique aux décisions qui avaient été prises, et dont on leur avait donné connaissance.

" L'archevêques actuel de Mohilow, métropolitain de l'Eglise catholique de Russie, essaya d'adresser des représentations à ce sujet au ministre de l'intérieur, auquel appartient la direction des affaires religieuses des confessions étrangères. (Sous ce nom on comprend tous les cultes autres que celui en usage dans l'église dominante : ainsi le culte des païens, des juifs, &c.) Mais on lui répondit par un ordre suprême, et un tel ordre est en Russie la *loi suprême* tant dans les choses divines, que dans les choses humaines ; une fois cet ordre rendu, toute réplique est inutile.

" Du reste le mode de conversion dont je viens de parler ne laisse pas que de varier. Dans maints villages on cherche une couple d'ivrognes et de ces hommes sans foi ni loi, ainsi qu'il s'en trouve malheureusement partout. On les gagne par toutes sortes de promesses ; puis on les fait parler, et quand ils savent écrire, ils signent l'acte d'adhésion au nom de tous les autres habitans

du village que l'on n'a pas même consultés, et qui le plus souvent n'ont aucune connaissance de toutes ces menées.

" Ailleurs on se contente de réclamer une signature par laquelle on atteste que l'on a été engagé à passer dans les rangs de l'Eglise grecque. On ne dit pas que l'on a refusé d'y consentir ; la simple invitation suffit pour prouver que l'on a *volontairement* changé de religion, et le clergé catholique est obligé de se régler en conséquence. Que souvent l'on ait recours aux menaces, à toutes espèces d'insinuation et même à des voies de fait, c'est ce qu'il est facile d'imaginer.

" Ce sont les prêtres grecs-unis apostats, qui, dans ces occasions, se montrent les serviteurs les plus zélés et les plus actifs du gouvernement. Les remords de conscience les poussent à des actions pareilles. Les véritables ecclésiastiques russes sont généralement plus humains et moins remuans que ces apostats "

COLONIES ANGLAISES.—La législature de la Nouvelle-Ecosse vient d'élever au rang d'université le collége catholique de Ste. Marie, à Halifax ; ce collége se trouve sous le patronage et la direction de Mgr. Frazer.

Le collége de St. André, situé à 19 milles de Charlotte's Town, a, par le même acte, été incorporé à cette université ; ce dernier établissement est aussi sous la direction de prêtres catholiques.

Il y a encore dans le Nouveau-Brunswick deux autres colléges qui y produisent un très-grand bien.

On compte dans la Nouvelle-Ecosse vingt-cinq ecclésiastiques et Mgr. Frazer, qui réside ordinairement à Halifax.

A Charlotte's Town, se trouvent huit prêtres catholiques avec leur évêque, Mgr. Macdonald. Au Nouveau-Brunswick, les catholiques ont seize pasteurs.

—o—

PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Le 4 août ont passé à 2de. lecture les Bills 1°. pour régler le cours monétaire; 2° pour mettre 8 comtés de Montréal sous l'opération de l'Assurance mutuelle de la cité de Montréal ; 3° pour amender les ordonnances du conseil spécial relatives aux chemins d'hiver, de manière à permettre d'atteler le cheval au milieu de la voiture et à exempter les habitans de l'obligation de battre le chemin de 12 pieds de largeur.

Le 5, la motion de M. Small pour introduire la BIBLE dans les écoles a été négativée d'abord à la majorité d'une seule voix, et à celle de six, dans une sconde tentative. Il est assez curieux de rencontrer M. TURCOTTE sur la liste de cette minorité !

Le même jour, la voix prépondérante du président a obtenu, en comité, l'admission du projet de Lord SYDENHAM, tendant à établir une seule banque ayant droit d'émettre du papier-monnaie.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 20 AOUT 1841. No. 5.

COMPTE-RENDU
DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—o—

ÉDUCATION COLLÉGIALE.

A une époque où l'on agite beaucoup la question de l'instruction publique en Canada, nous croyons utile de mettre sous un même coup-d'œil l'état et les progrès des divers établissemens d'éducation que la religion catholique a fondés et qu'elle dirige dans la province et particulièrement dans le diocèse de Montréal. Nous commencerons par les Institutions qui sont plus directement ouvertes pour la propagation des hautes études classiques; car, outre les rapports que nous avons déjà publiés sur les examens des différents colléges du diocèse et qui attestent pleinement les efforts, comme les succès de tous ceux qui président à ces établissemens, il est encore grand nombre de faits qui viennent à l'appui de la thèse que nous soutenons, savoir: que la religion catholique fait ici tous les sacrifices et toutes les démarches nécessaires pour faire fleurir au milieu de nous l'éducation classique la plus étendue et la plus complète.

Le petit séminaire actuel de Montréal, soutenu et dirigé exclusivement par les MM. de St. Sulpice de cette ville depuis 1806, est, comme l'on sait, la plus ancienne institution du district. Cette maison qui a toujours été confiée à des hommes pleins de mérite, (il suffit de mentionner ici MM. Chicoineau et Roque,) posséda aussi, surtout à certaines époques, des professeurs de la plus haute capacité et du plus grand talent; le pays n'oubliera jamais, par exemple, les noms des Messieurs Houdet, Rivière, etc., et récemment encore les travaux du Rev. M. Larkin, qui a même publié une grammaire grecque à

l'usage de leur maison. C'est bien sans doute à former des sujets pour le sanctuaire que travaillent, en première instance, les Messieurs de St. Sulpice ; mais l'enseignement dans leur petit séminaire est tellement varié, que tous les états y trouvent la clef des connaissances utiles et les notions indispensables aux diverses professions de la société. C'est ainsi qu'outre l'étude des langues et la traduction des auteurs classiques, on y cultive particulièrement la Littérature et la Philosophie intellectuelle et morale. Anssi, outre le nombre d'élèves pensionnaires qui s'élève annuellement beaucoup au-dessus de la centaine, on conçoit que cette maison doit encore être régulièrement fréquentée par un très-grand nombre d'écoliers externes ; ces derniers étaient quelquefois au-dessus de deux cents. Voilà donc un établissement majeur, tout entier l'œuvre de la religion, placé avantageusement au milieu de l'une de nos plus florissantes cités.

Le second collége en date est celui de St. Hyacinthe, commencé en 1811, et à peu près achevé en 1815. Situé au milieu d'un village dont les augmentations industrielles et mercantiles sont peut-être plus rapides que sur aucun autre point du district, ce collége doit nécessairement être le lieu d'instruction d'une population considérable et toujours croissante. Aussi le nombre des étudians pensionnaires s'est-il élevé, pendant plusieurs années, jusqu'à 150. Ceux qui dirigent cette institution ont eu pour but de donner une instruction répondant aux éxigences du pays, qui demande des citoyens dont les connaissances soient en rapport avec celles des hommes instruits chez les nations éclairées, et auquel il faut une éducation plus spécialement appropriée au commerce et à l'industrie, dont le développement est si à désirer. Répartir les matières d'enseignement de manière qu'on pût atteindre ce double but par une étude simultanée, a été l'objet du plan d'études suivi à St. Hyacinthe. Dans les premières années, on s'occupe plus particulièrement de l'enseignement de la langue française et de la langue anglaise. Celle-ci, à laquelle un temps considérable est consacré, s'enseigne non seulement par la grammaire et les traductions, mais en faisant apprendre dans cet idiôme plusieurs cours d'histoire et quelques autres matières. L'arithmétique, la géographie dans toutes leurs parties, les histoires élémentaires sont étudiées en même temps, de sorte qu'au bout de trois années, les élèves qui sortent de l'institution, possèdent des connaissances suffisantes pour exercer les professions commerciales et industrielles, et remplir avec intelligence des places honorables dans la société. L'expérience qui a été faite de ce plan a permis de croire à son succès. Les derniers examens l'ont prouvé au public qui nous a paru avoir

remarqué avec beaucoup de satisfaction les progrès dans la langue anglaise, la facilité qu'ont montrée les élèves en opérant sur l'arithmétique,et la manière pleine d'intérêt avec laquelle ils ont répondu sur les parties diverses de la géographie. On nous informe qu'un précis de géométrie pratique et quelques autres matières vont être ajoutées aux objets d'enseignement de ces premières années. L'éducation se poursuit,les années suivantes, par la continuation de l'enseignement de la langue anglaise,et une étude plus particulière de la langue latine dont l'enseignement commence dès la seconde année ; le grec s'apprend en expliquant, entre autres auteurs, Homère, Sophocle, Démosthène, Platon, St. Jean-Chrysostôme. Les cours de Littérature et de Philosophie tiennent compte de toutes les modifications importantes dont l'art et la science peuvent être l'objet, sinon pour les adopter toujours, du moins pour en faire la matière d'une saine critique. L'histoire,et particulièrement celle des peuples modernes, est enseignée avec de grands détails et une appréciation philosophique et morale. L'architecture, les hautes mathématiques, la physique et la chimie, étudiées dans les auteurs les plus récens et à l'aide d'un bon apparatus, complètent le cours d'études. Le dessin et la musique y sont ajoutées comme matières facultatives. La première de ces branches y est enseignée par M.F. A. Schmeltz dont le talent a été particulièrement applaudi à une exhibition spéciale de modèles.

L'Institution de Chambly s'est ouverte en 1826. Personne n'ignore que ce brillant établissement est dû au zèle et aux efforts empressés de Messire Mignault, curé du lieu. Depuis son origine le collége de Chambly n'a cessé de tendre vers le même but auquel étaient parvenues des maisons plus anciennes qui devaient nécessairement lui servir de modèles ; aussi cette institution a fourni sa part de sujets pour le sanctuaire et elle en a préparés un bien plus grand nombre pour les situations diverses de la société. Mais omettons de parler du passé pour mentionner plus particulièrement la phase nouvelle dans laquelle cet établissement va entrer aujourd'hui.

La position géographique de Chambly, sa mi-distance d'établissemens homogènes devaient amener les modifications que les Directeurs de cette maison ont dernièrement sanctionnées. Les voici : On va commencer un cours complet d'études dans les deux langues française et anglaise ; ce cours comprendra les grammaires, avec l'analyse des parties et des compositions dans ces deux idiômes ; la géographie, l'histoire, le dessin linéaire avec ses applications, l'arithmétique, avec un soin particulier donné à la tenue des livres de comptes, les mathématiques, etc. Ces matières sont distribuées de

telle sorte que l'on pourra en terminer le cours en trois années. En outre, il y aura une classe latine pour les élèves qui seront particulièrement envoyés pour l'étude de cette langue ; mais on se propose de n'y enseigner le latin que par des explications et des traductions en anglais ; vû que ce dernier idiôme doit être particulièrement cultivé et mis en pratique dans l'academie de Chambly. La méthode que l'on suivra dans cette nouvelle carrière sera basée sur le système de Lancastre, en autant qu'il est expliqué et modifié par M. Potel qui doit être le précepteur en chef sur lequel reposera tout le succès de l'enseignement. On sait que ce Monsieur français est un élève gradué de l'Université de Paris, qui a déjà fait ses preuves de capacité. L'indication que nous donnons ici serait probablement insuffisante, si ce Monsieur ne devait pas mettre prochainement sous les yeux du public, un prospectus complet du plan qu'il va exécuter lui-même. Nous devons seulement observer que c'est toujours sous le contrôle du clergé et sous l'inspection immédiate du fondateur de l'œuvre, assisté de quelques ecclésiastiques que l'institution de Chambly continuera à opérer le bien qu'elle est destinée à faire dans cette partie importante du district de Montréal.

Si du côté sud du fleuve nous reportons nos regards au nord du St.Laurent, nous retrouvons sur les rives agréables de la rivière de l'Assomption un établissement plein de vigueur, qui réalise déjà les plus douces espérances dont pouvaient se flatter les généreux fondateurs de cette importante Institution. Il y a ici concours des laïcs amis de l'éducation, avec les membres du clergé qui est, lui, patron-né de toutes les œuvres de ce genre. C'était vraiment une salutaire pensée qu'eurent MM. les syndics du Collége de l'Assomption que celle de s'unir d'intention et d'efforts avec Messire Labelle, leur infatigable curé pour opérer ce bien et assurer à leur comté les avantages inappréciables d'une haute éducation religieuse. Ces citoyens, sous tous les rapports recommendables, ont parfaitement compris qu'il n'y a succès et permanence que pour les œuvres que la religion a touchées de son doigt divin. Honneur donc et remercimens à MM. Cazeneuve, Meilleur et autres dignes zélateurs qui supportent la maison de l'Assomption. De concert avec ces Messieurs, on voit aujourd'hui d'autres citoyens de l'endroit rivaliser d'ardeur pour l'œuvre commencée ; et la piété généreuse du sexe n'est pas indifférente à ce bien général et public ; on connaît les dons qu'une veuve infiniment respectable sait continuer au nom d'une famille toujours amie de l'éducation. Le nom de St. Ours devait se trouver inscrit sur nos colonnes.

Attester le mérite des personnes, c'est, suivant nous, suffisamment constater

l'excellence de leur œuvre ; voilà pourquoi nous ajouterons peu à ces paroles. Il est pourtant un progrès sur lequel nous n'avons point assez appuié dans un prédédent article ; nous n'avons pas dit avec quel soin on insiste surdes études faites par le raisonnement plutôt que par la mémoire. En effet, c'est une des recommendations et des pratiques constantes des Directeurs et Instituteurs de l'établissement de faire agir la réflexion avant toute autre faculté ; et il y a là avantage réel et incontestable. Cet esprit d'analyse s'étend à toutes les branches ; voilà pourquoi les examens que soutiennent annuellement les élèves de ce collége sont constamment applaudis du public et appréciés par les hommes intelligents.

Nous terminerons en disant que quiconque connaît tout le bien que promet le collége de l'Assomption, ne pourra que hâter par ses désirs l'obtention du privilége de l'incorporation légale que sollicitent, en ce moment, les membres de cette précieuse institution.

La modestie du fondateur de l'Institution collégiale de Ste. Thérèse lui ferait peut-être dire que son établissement ne s'est élevé que ligne par ligne, pouce par pouce, tandis que les autres maisons d'éducation ont grandi subitement, élevées bientôt par d'heureuses circonstances au niveau des anciens établissemens ; mais nous, qui avons des documens certains, nous pouvons affirmer avec confiance que le collége de Ste. Thérèse, (car il y a là un établissement digne de ce nom,) s'est fortifié dans l'ombre et qu'il peut, qu'il doit compter parmi les fondations les plus utiles au pays et les plus glorieuses à la religion.

En octobre 1816, lorsque Messire Ducharme, qui dessert aujourd'hui cette paroisse, y arriva, il n'y avait, à dire vrai, ni maître, ni maison d'éducation. Dès le printemps suivant, il fit commencer une maison d'école, qui fut achevée dans le cours de l'été et couta environ £250 dont ce généreux curé fournit à peu près le tiers ; mais la difficulté de se procurer des maîtres ou maîtresses fit qu'il se passa près de quatre ans sans qu'on pût mettre une école sur un bon pied.

En 1820, les affaires prirent une meilleure tournure, et l'on vit, l'année suivante arriver pour s'instruire, des enfans des paroisses voisines. Cependant des personnes, aussi peu amies du catholicisme que des canadiens, conçurent de l'ombrage en voyant un prêtre à la tête de l'éducation, et projetèrent de poser les fondemens d'une academie, où, disaient-elles, on enseignerait toutes les branches d'éducation, et dont la surveillance serait confiée à un ministre et autres personnes opposées au catholicisme. C'est au plus s'il y avait alors dans

la paroisse cinq ou six familles protestantes. Quel pouvait donc être le but de ce projet ?

Ce fut dans ces circonstances que M. Ducharme forma la résolution d'établir quelque chose de plus qu'une école élémentaire, afin d'ôter aux mal-intentionnés le prétexte d'un manque d'éducation suffisante. Que ce soit cette mesure qui ait mis fin au projet d'une academie, voilà qui est plus que probable : la chose donc en demeura là. Ce fut encore dans le même temps que M. le curé fit part à l'Evêque de Québec de ce qui se tramait dans sa paroisse au sujet de l'éducation, et du dessein qu'il avait formé d'enseigner le latin etc. L'Evêque' sans approfondir le mérite de l'entreprise, loua beaucoup le curé des peines qu'il se donnait pour promouvoir l'éducation, et l'invita à ne rien épargner pour former un bon établissement.

D'après les intentions de son évêque, le curé de Ste. Thérèse fit des sacrifices plus considérables que jamais pour l'avancement de l'éducation ; il paya et nourrit des maîtres, et ayant remarqué parmi ses écoliers des enfans qui annonçaient des talens plus qu'ordinaires, il en choisit un certain nombre auxquels il fit commencer un cours d'études, vers la fin de l'année 1825. L'entreprise était un peu forte pour un curé chargé d'une paroisse de près de 3000 âmes ; mais l'ardeur et la bonne volonté que témoignaient les élèves soutinrent le courage de cet infatigable prêtre et lui firent employer la nuit à donner les leçons que les occupations du ministère l'empêchaient de donner le jour. Quelque pénible que fût ce travail, le succès dont il fut couronné, et les applaudissemens que reçurent les élèves à l'examen public de la fin de l'année, dédommagèrent, ce semble, M. Ducharme des étonnantes fatigues qu'il s'était imposées.

Ce cours d'études ayant été suivi jusqu'en Rhétorique inclusivement, il fut fait choix parmi ces élèves de ceux qui annonçaient le plus de capacité pour l'enseignement. M. Duquet, aujourd'hui Directeur de l'établissement, fut chargé de faire la classe à environ quarante écoliers parmi lesquels étaient M. Jérémie Crevier aujourd'hui Prêtre, George Thibault S-Diacre. Ce ne fut que lorsque ces derniers eurent terminé leur première année de Philosophie que M. Ducharme les présenta, ainsi que M. Duquet, à Monseigneur Lartigue, qui, avant de leur donner la tonsure, vérifia dans un rigoureux examen toute la solidité du cours qu'ils avaient suivi. L'évêque n'hésita plus alors à accorder à ce digne Instituteur les élèves qu'il avait formés lui-même, afin qu'ils l'aidassent dans sa généreuse entreprise. Dans le même temps,

Monseigneur Bourget prit cet établissement sous sa protection et l'a honoré depuis d'une estime particulière.

L'année dernière (15 sept.1840) l'établissement reçut un nouveau secours dans la personne de M. Stanislas Tassé, ancien élève de Ste. Thérèse, et qui venait de terminer avantageusement son cours d'études au petit séminaire de Québec. Ce Monsieur fut chargé d'enseigner les Mathématiques, la Physique et la Chimie, non seulement aux écoliers qui devaient suivre ce cours, mais encore à ceux qui avaient été privés précédemment d'étudier ces sciences.

Le nombre des étudiants a été annuellement de 50 à 60, et celui des enfans de l'école de 70 à 80. Le tout sous la surveillance et aux soins du Curé qui à force de privations, et en sacrifiant les revenus de sa cure, a réussi, pendant plusieurs années, à donner l'enseignement gratuitement à plusieurs et à un prix très-réduit pour un grand nombre d'autres. Loin donc d'être surpris de la médiocrité des bâtisses destinées à l'institution, l'on doit bien plutôt s'étonner que ce Monsieur ait pu suffire à tant de dépenses et agrandir encore son presbytère où les professeurs reçoivent le logement et la nourriture, conjointement avec les pensionnaires, au milieu desquels vit ce véritable ami de la jeunesse.

Venons maintenant à une dernière considération. Monseigneur de Montréal a jugé à propos de donner, dans le cours de cette année, la tonsure à huit des jeunes gens qui ont étudié à Ste. Thérèse, y compris M. Tassé, et S. G. exige que l'on ne reçoive à l'avenir dans cet établissement que des enfans qui auront de l'inclination pour l'état ecclésiastique et que les parens ne feront étudier que pour cette fin. Les jeunes gens qui étudient pour un tout autre but ne manqueront pas de rencontrer ce qui leur convient dans les autres maisons d'éducation. Aussi les vues de l'évêque bien comprises ne peuvent manquer de rencontrer ici l'approbation de toutes les personnes bien intentionnées. Il est en effet une remarque que l'on ne doit pas omettre. Plusieurs parens, surtout à la campagne, disent qu'ils ne regretteraient pas de faire des dépenses pour l'instruction de leurs enfans,s'ils étaient persuadés qu'ils dussent un jour servir l'Eglise. Ils ajoutent qu'ils ont envoyé des enfans qui annonçaient les meilleures dispositions en entrant au collége ; mais que les relations qu'ils y ont eues avec des étudians de dispositions bien différentes, leur ont fait oublier leurs premiers desseins et leur ont vraisemblement fait perdre leur vocation. Ce que nous disons des parens on pourrait le dire de plusieurs membres du clergé qui ont été désappointés dans leurs espérances. Si, en

réunissant dans un lieu les jeunes gens qui aspirent à une même fin, on réussissait à en conserver un plus grand nombre dans leurs inclinations premières, ce serait sans doute un avantage précieux. Et qui doute que ce soit là le principal but de notre évêque et du zélé coopérateur qu'il s'est choisi dans la personne du respectable M. Ducharme? Ce seront sans doute de pareils efforts et la persévérance qui assureront au diocèse, au pays l'existence d'une des plus utiles institutions qu'ils possèdent.

Voilà donc les parties nord, est et ouest du district fournies d'établissemens précieux d'éducation, tout aussi avantageusement que le centre même du diocèse. A la vue de cet encourageant renfort, on peut prédire l'avenir religieux du Canada. Il nous apparaît bon et prospère. Nous devons d'autant plus le croire que ces établissemens ne laissent absolument rien à désirer sous le rapport de l'instruction, de la discipline et notamment de l'éducation proprement dite. Ils sont tout entiers l'œuvre d'ecclésiastiques instruits et désintéressés.

Pour completer notre preuve, il faudrait sans doute un résumé pareil sur les autres colléges de la province, ainsi que sur l'instruction élémentaire donnée dans le pays tant pour les garçons que pour les filles. C'est aussi un travail que nous nous proposons de faire pour le Numéro prochain.

(A CONTINUER.)

☞On se rappelera que l'entrée des élèves au collége de l'Assomption est fixée au premier de septembre prochain. Dans les colléges de Chambly et de Ste. Thérèse, ce n'est que le quinze du même mois et aux colléges de Montréal et de St. Hyacinthe, le seize. Les parens ne doivent pas douter qu'il y a un avantage réel à conduire leurs enfans au jour précis de l'ouverture des classes. Deplus nous sommes autorisé à informer le public que le taux des pensions au collége de St. Hyacinthe sera, comme d'ordinaire, de £15, dont la moitié, ainsi que tous les arrérages seront strictement exigés le jour même de l'entrée.

NOUVELLES LOCALES.

—o—

—Monseigneur l'évêque Turgeon est arrivé de sa visite pastorale aux missions du Golfe, mercredi le 11 du courant. Cette mission a duré près de deux mois et demi.

—NN. SS. les évêques de Québec et de Sidyme viennent aussi de réclamer contre les dispositions du projet de loi sur l'instruction primaire. Espérons que ces hautes manifestations auront un heureux effet!

—Nous venons de recevoir, heureusement assez à tems pour ce numéro-ci,

une copie de l'énergique réclamation à laquelle nous faisions allusion dans les lignes précédentes. C'est un nouveau document qu'il importe d'enrégistrer. La parole qui part de si haut doit être entendue de tout le monde. La voici :

A L'HONORABLE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA.

Nous les soussignés, Evêque catholique de Québec et Evêque de Sidyme, Coadjuteur du dit Evêque catholique de Québec, prenons la liberté de représenter respectueusement à votre Honorable Chambre :

Que nous n'avons pu nous défendre d'éprouver un vif sentiment de douleur, en examinant certaines dispositions d'un projet de loi qui a été proposé récemment à l'assentiment de votre Honorable Chambre, lequel projet de loi a pour titre, " Bill pour abroger certains actes y mentionnés et pourvoir à l'établissement et au maintien des écoles élémentaires en cette Province."

Que rien ne saurait nous être plus agréable que de voir les bienfaits d'une éducation saine et libérale se répandre dans toutes les parties de la province ; mais que le projet de loi proposé ne nous semble pas de nature à atteindre ce but d'une manière équitable envers les sujets catholiques de S. M. en cette province.

Qu'en effet le pouvoir immense donné par le projet de loi au surintendant général des écoles, la liberbé laissée aux examinateurs par lui choisis dans chaque district municipal, *de régler* arbitrairement *les cours d'étude et indiquer les livres que l'on emploiera dans les écoles élémentaires* de tel district ; *d'établir des règles générales pour le régie des* dites *écoles ;* de choisir les instituteurs de telles écoles ; d'entendre, régler et décider tout différend qui pourra s'élever relativement aux dites écoles, etc. donnent lieu de craindre que ces écoles ne soient conduites dans des vues qui seraient loin d'être en harmonie avec les opinions religieuses des parens des enfans qui doivent y recevoir l'éducation.

Que ce résultat est d'autant plus à appréhender que le projet d'acte en question laisse à peine une ombre d'influence sur la régie des écoles au clergé de la grande majorité des habitans du pays ; qu'au contraire on semble vouloir l'exclure de toute participation à une œuvre que l'on doit d'autant plus regarder comme de son ressort, qu'il est reconnu que l'éducation ne saurait être profitable à la société, si elle n'est basée sur la religion.

Pour cette raison et bien d'autres qui, sans doute, n'échapperont pas à la pénétration de Votre Honorable Chambre, nous ôsons former l'espoir que lorsqu'elle adoptera une loi pour l'encouragement de l'éducation en cette Province, elle veillera avec attention à ce qu'il n'y soit rien statué qui puisse préjudicier en aucune manière aux intérêts des dits sujets catholiques de S. M.

C'est aussi avec l'espoir qu'une loi en faveur de l'éducation, si elle a lieu, sera basée sur des principes de justice que nous prenons la liberté de rappeler à Votre Honorable Chambre, que les biens du ci-devant ordre des Jésuites, suivant l'intention des donateurs, furent destinés à soutenir les missions catholiques du Canada, et à répandre dans le pays une éducation catholique, et que s'ils étaient employés en conformité aux dispositions du projet de loi dont il s'agit, les vues bienfaisantes des dits donateurs ne seraient pas remplies.

Nous terminons notre humble représentation en priant Votre Honorable Chambre de croire que nous ne faisons notre présente démarche que pour remplir un devoir de conscience envers le clergé et le peuple catholique du diocèse de Québec, dont les vœux pourront être plus explicitement exprimés si on le juge nécessaire.

Et nous ne cesserons de prier, &c.

Québec, le 17 Août 1841.

(Signé) † Jos. ev. de Québec.
† P. F. év. de Sidyme, coadjuteur de l'év. de Québec.

Voilà donc que l'épiscopat canadien tout entier, sans la moindre dissidence de vues, a fait entendre sa noble protestation devant le pays. On doit en tenir compte ; et cela d'autant plus que ce n'est pas au nom d'un individu que la vérité et la justice réclament leurs droits par cet organe, mais au nom d'un corps légalement établi, canoniquement constitué ; en un mot, c'est au nom d'une Eglise qui a ses titres, ses garanties, son passé, son avenir, et qui doit par conséquent protéger son existence. Deplus, ce n'est pas seulement un sursis, une temporisation qui doit suivre de pareilles représentations ; c'est une modification réelle, c'est un retour franc et complet à des principes équitables, à une législation généreuse, impartiale.

CORRESPONDANCES.

M. L'EDITEUR,

Dans l'intérêt que je prends à la cause que vous soutenez, je me permettrai quelques observations sur l'article que vous adressez à vos lecteurs dans le premier numéro du second tome des *Mélanges*.

Eloigné de Montréal et n'ayant pas l'avantage de connaître ceux à qui serait confiée la direction de votre journal, je ne vous cacherai pas que je craignais dès le commencement de votre entreprise, non pas certes, le défaut de science, mais peut-être l'excès du zèle. Je craignais qu'au lieu de se borner à l'exposition et à la preuve de nos dogmes, ou à une défense légitime et modérée, lorsqu'ils seraient attaqués, on ne mît quelquefois trop de chaleur à répondre, ou même que l'on provoquât des attaques en faisant des incursions sur les autres. Je ne dis pas que ces prévisions se soient réalisées ; mais je dois avouer que j'ai remarqué quelquefois un peu d'âpreté, un ton d'aigreur propre à réveiller les passions de nos adversaires et à amener des discussions désagréables au moins. Cependant vous vous plaignez de la réserve que vous avez cru devoir vous imposer dans le premier volume, même de la pusillanimité qui, dites-vous, le caractérise. S'il y a eu de la réserve, on doit vous en louer ; tout me semble devoir vous en faire la loi. Quand à la pusillanimité, elle n'existerait qu'en autant que vous auriez reculé devant l'attaque, ayant des moyens de la repousser, et je ne crois pas qu'on puisse vous en faire reproche. Je conseillerais toujours de se tenir sur la défensive en

matières religieuses, en Canada. Ainsi point d'incursions sur ceux que vous appellez *nos ennemis* et qu'il me semblerait plus juste de nommer nos adversaires. En chaire, nous les entendons toujours nommer nos frères séparés, et cette séparation diminue tous les jours. Ce nom d'ennemis semble nous constituer en état de guerre ; et quoique nous ne puissions la craindre, nous ne devons pas la désirer, encore moins la provoquer. Assis sur le rocher antique qui a résisté à toutes les tempêtes, nous ne pouvons rien craindre pour une religion dont l'éternité a commencé à son berceau. Ouvrons les bras de la charité à l'hérésie qui s'écroule sous son propre poids, qui est dans sa caducité, tandis que le tronc antique dont elle s'est séparée est encore plein de sève et de vigueur. Ne rallumons pas son humeur querelleuse.

—7 Août 1841.

UN LAÏC.

Nous n'avons rien à dire à cet article ; ces principes doivent être les nôtres, et notre travail est là pour sa défense ou pour notre condamnation. Dans tous les cas, nous sommes flatté d'être jugé digne de quelque censure ; en effet, mieux nous vaut la réprimande de ceux qui nous lisent, même avec prévention, que le mépris de ceux qui nous critiquent sans nous lire. Nous remercions donc notre correspondant, plus que s'il nous eut adressé des louanges ; celles-ci auraient pu nous nuire, celle-là ne peut que nous corriger.

A la suite de son préambule, M. *Un Laïc* qui, nous dit-il, a l'habitude, que nous louons fort, de prendre des notes ou de faire des extraits sur les différents ouvrages qu'il lit, nous communique un certain nombre de citations sur un sujet de la plus haute importance (la Prescience de Dieu,) et il les accompagne d'un bon commentaire qu'il fortifie de plusieurs textes de l'Ecriture. Ces documens, ainsi qu'il nous le suggère, nous serviront beaucoup dans le cas où nous serons, en aucun temps, conduit à traiter cette difficile matière. En attendant, nous le prions de nous donner secours et aide sur quelqu'autre sujet de ce genre ou d'une métaphysique moins abstraite, s'il le juge à propos. Nous croyons sa plume déjà bien exercée ; et, si nous ne nous trompons pas sur le nom de notre correspondant, nous lui connaisons du savoir et de l'habileté.

(*Note de l'Editeur.*)

—o—

MR. L'EDITEUR,

Lorsque j'ai livré à votre presse, la courte description du paratonnerre que j'ai donnée dernièrement, je n'avais point d'autre motif, que celui de fournir à un chacun, un moyen facile et peu dispendieux de se préserver des accidents de la foudre. Mon dessein n'était point de faire naître de vaines discussions et des disputes relativement aux différentes explications que l'on peut donner sur la manière dont cet instrument produit son effet. Je savais que cela était hors de propos et fort inutile à la fin que je me proposais.

J'ai suivi dans l'explication du paratonnerre, la théorie lumineuse du célèbre Francklin, dont la providence de Dieu a daigné se servir, pour nous faire

le don inestimable de ce moyen infaillible, que nous avons aujourd'hui, de mettre notre vie en sureté contre le terrible phénomène de la foudre, et qui s'est immortalisé en découvrant ce qui avait été inconnu aux hommes pendant des milliers d'années, je veux dire, la parfaite identité qui se trouve entre l'électricité et la matière des nuages fulminants ; ce que le savant abbé Nollet n'avait fait que conjecturer.

Je n'ignore point qu'il y a des physiciens, qui prétendent et qui soutiennent que le paratonnerre, en établissant une communication entre le nuage et la terre, attire la matière électrique du globe terrestre dans le nuage et non pas celle du nuage dans la terre ; ce qui est le contraire et l'opposé de la théorie de Mr. Francklin : mais, ce n'est là qu'une hypothèse : et lorsqu'il s'agit d'hypothèse, chacun est libre d'y adhérer ou de n'y pas adhérer selon ses apperçus et selon les raisons qu'il a de croire qu'elle est bien ou mal fondée : et comme cette nouvelle hypothèse me paraît moins solide que la théorie de Mr. Francklin, que des milliers d'expériences, de faits et d'observations ont confirmée, j'ai cru devoir m'attacher à celle-ci de préférence à l'autre.

Chacun sait que l'électricité est accumulée dans le nuage fulminant, et que ce fluide tend, selon la loi générale des fluides et des liquides, à se mettre de niveau avec toute la masse du fluide de son espèce, ce qui est répandu et en stagnation dans tous les corps sublunaires, mais surtout dans le globe terrestre qui en est le réservoir commun. D'où il suit qu'une communication établie entre le nuage et la terre, doit faire refluer la matière électrique de ce nuage vers celle du globe terrestre ; éclaircissons encore cette vérité par une analogie.

Que l'on place au bord de la mer, un vaisseau élevé au-dessus du niveau de l'eau. Que l'on prenne de l'eau dans la mer et qu'on la mettre dans le vaisseau jusqu'à ce qu'on l'ait rempli ; que l'on établisse ensuite une communication entre l'eau de la mer et celle de ce vaisseau par le moyen d'un tuyeau, on verra que ce sera l'eau du vase qui ira se réunir à celle de la mer, et non pas celle de la mer qui ira se mettre de niveau avec l'eau du vase.

Selon les loix de la gravité, tous les corps sublunaires tendent à se rendre à la terre. Le fluide électrique accumulé dans le nuage doit donc se rendre à la terre, dès qu'il a un passage pour y arriver.

Selon les loix de l'attraction, le corps qui a le plus de masse attire à lui le corps qui en a le moins : la masse de la terre doit donc attirer à elle, la petite masse de matière électrique accumulée dans le nuage.

On a vu des milliers de fois dans des temps orageux, la matière électrique des nuages fulminants s'élancer comme un courant embrasé, sur les pointes des paratonnerres : la barre de fer ne portait donc pas la matière électrique de la terre vers le nuage.

Un objet élevé, tel qu'un grand arbre, un clocher, etc. établit souvent une communication entre un nuage fulminant et la terre ; lorsqu'un tel objet est fulminé, on voit la matière électrique s'élancer du nuage sur l'objet et le briser du haut en bas ; cette matière destructive vient donc du nuage et non pas de la terre.

Lorsque Mr. Franklin érigea sur le toit de sa maison, la barre de fer qu'il plaça sur un plateau de résine ; cette barre fut chargée d'une forte dose d'électricité par un nuage électrique. Cette matière ne venait point de la terre ;

puisque la communication était interceptée par la résine ; elle venait donc du nuage et tendait à se rendre vers la terre pour se mettre de niveau avec la grande masse du fluide électrique, dont le globe terrestre est le réservoir, et elle s'y serait rendue, si elle avait eu une communication libre.

Lorsque le paratonnerre de Kirchman eut été fracturé à l'insu de ce physicien, et que la communication eût été interrompue entre la barre électrique et le conducteur, la partie supérieure de l'instrument fut chargée d'une forte dose d'électricité dans un temps orageux. Cette dose ne venait certainement pas de la terre. Le paratonnerre fait donc descendre la matière électrique des nuages vers la terre, au lieu de faire monter celle de la terre vers les nuages.

Ces faits et bien d'autres semblables, qu'il serait trop long d'énumérer, sont les raisons qui me font préférer la théorie de Mr. Francklin à la nouvelle théorie qu'on veut lui opposer.

Lorsque j'ai fait paraître la dissertation, que j'ai composée sur les paratonnerres en mil-huit-cent-trente-sept, elle a été publiée sur ceux de nos papiers, qui avaient le plus d'écho et de circulation. Elle a été reproduite sur bien des papiers dans les pays étrangers ; et on n'a pas eu connaissance que personne se fût avisé de croire que je devais préférer la nouvelle théorie à celle de l'immortel Franklin.

Celui qui a fait paraître la communication, que vous avez insérée dans votre numéro du 6 de ce mois, croit, que c'est être rétrograde que de ne pas adhérer à la théorie nouvelle dont il est fort enthousiasmé. Mais, sa manière de voir ne me paraît pas être tout-à-fait juste. Car il n'est pas nécessaire pour être au niveau du siècle, de fronder les théories des siècles passés, d'adopter à la légère, par amour de la nouveauté et par manie, toutes les hypothèses et les théories nouvelles que l'on pourrait imaginer ; quelque respectables et quelque éclairés que puissent être ceux qui veulent y adhérer. L'hypothèse de Bernardin de saint Pierre sur la cause physique du flux et du reflux de la mer, est plus moderne que celle de Newton ; le système de Ticho-Brahé est plus nouveau que celui de Copernic. Cependant il serait ridicule de prétendre qu'il faut préférer le système de Bernardin de Saint Pierre à celui de Newton, et le système de Ticho-Brahé à celui de Copernic, sous peine d'être stigmatisé comme esprit rétrograde, et sous peine d'être exclu du droit d'être placé parmi ceux qui sont au niveau du siècle.

Au reste, il est connu dans tout le pays et dans les pays étrangers mêmes, que j'ai fait beaucoup de découvertes que le siècle n'a pas encore faites ; je suis donc un peu en avant du siècle ; par conséquent, on peut me considérer au moins comme étant au niveau du siècle, sans croire que l'on me fait en ce la une faveur ni une grace. Mais, que ceci soit dit en passant.

L'écrivain, dont il est question, croit que le paratonnerre, dont j'ai donné la description, est trop faible dans ses dimensions pour résister au vent et au courant de la matière électrique. Il craint qu'il ne soit abattu et qu'il ne puisse pas procurer la sureté aux édifices : mais, qu'il se rassure ; car il y en a eu d'autres aussi faibles qui ont mis les édifices en sureté. Cependant, je ne m'oppose en rien à ce que l'on fasse des paratonnerres plus gros et plus forts si on le veut.

Plusieurs personnages éclairés, qui adhèrent comme moi au système de

Franklin de préférence au système nouveau, et que j'ai eu occasion de voir depuis la publication de l'écrit de votre correspondant, m'ont paru être assez mécontent de ce qu'il s'est masqué et déguisé sous l'anonyme pour attaquer directement le célèbre Franklin, qu'il ne trouve pas digne d'être suivi dans le siècle présent, et pour attaquer ma personne aussi, quoique mon nom soit connu et mis devant le public. Ils regardent cela comme un acte de lâcheté et de poltronnerie. Mais moi qui aime à voir les choses sous le meilleur point de vue et à les envisager sous le côté le plus favorable, comme le faisait autrefois l'évêque de Génève, je l'attribue à sa modestie et à son humilité. *Qui legit intelligat.*

Montréal, le 10 d'Aout 1841. D. C.

———o———

Nous venons de recevoir la réplique de M. l'*Ami des sciences* à l'écrit de M. le Docteur Meilleur. Nous la publierons incessamment pour donner lieu à une légitime défense de part et d'autre. Mais, à la suite de ces explications, comme il nous paraît y en avoir assez pour ceux qui comprennent la question, et trop pour ceux qui ne l'atteignent point, nous prions nos correspondants de s'en tenir quittes avec le calme du philosophe ; pour nous, nous demeurons bien décidé à nous mettre à l'abri sous les plus gros paratonnerres possibles. Nous concluons donc, en ajoutant seulement pour la satisfaction des curieux, que la théorie de M. l'*Ami des sciences* est celle qu'ont adoptée les professeurs de physique des trois principaux colléges de la province ; nous en avons maintenant la certitude. L'opinion des professeurs des autres établissemens nous est inconnue.—*N. E.*

M. L'EDITEUR.

Je n'avais pas été *scandalisé* de ce que M. l'abbé Duchaine avait écrit sur les paratonnerres, mais je le suis beaucoup des quatre pages que l'auteur du traité élémentaire de chimie vient de livrer à l'impression.

M. l'auteur prétend qu'il en est des nouvelles découvertes comme des nouvelles hypothèses qui ne valent pas toujours mieux que les anciennes. Cependant il peut y avoir, entre ces deux choses, toute la différence qu'il y a entre la vérité et la fausseté ; une hypothèse peut être fausse, mais une découverte ne l'est jamais ; cela, sans doute, se conçoit ; car, sans être physicien, ni même *chimiste*, on peut comprendre qu'on ne découvre jamais ce qui n'est pas.

Sans m'arrêter à relever plusieurs inexactitudes semblables, dispersées dans cet écrit, je passe immédiatement à la question principale, que l'auteur a eu le soin d'éviter. Serait-ce, par hasard, qu'il la regardait comme un écueil dangereux et qu'en habile pilote, il s'est hâté de prendre le *large*, de peur de s'y briser ? Si c'est le cas, M. l'auteur, prenez courage et revenez sur vos pas ; car je reste encore dans ce retranchement. Remarquez, lecteur, que je n'ai ja-

mais nié que l'électricité descendît des nuages à la terre. Au contraire, c'est là ma pleine conviction, et ceux qui ont eu l'occasion de me voir, quand la foudre gronde, ne douteront pas de ma sincérité : mais je nie qu'un paratonnerre terminé en pointe soit un moyen de la faire tomber.

Pour procéder avec ordre, voici la question posée clairement et méthodiquement : *Les pointes ont-elles le pouvoir d'attirer le fluide électrique,ou ont-elles celui de le laisser se disperser ?*

L'expérience seule peut nous donner là-dessus une réponse satisfaisante. Il est parfaitement inutile de recourir à une longue théorie, purement spéculative, et fondée sur une *prétendue* similitude du fluide électrique avec la gravité, ou le calorique. Il serait trop long de détailler ici les faits qui nous démontrent que les lois du calorique et celles de l'électricité sont bien différentes ; il est bon, cependant, de faire remarquer que deux corps, qui contiennent l'un plus, l'autre moins de calorique, ne s'attirent pas entr'eux comme font les corps électrisés ; mais revenons à la question. L'experience démontre que le fluide ne s'accumule jamais sur un corps terminé en pointe ; c'est pour cela que les extrémités du conducteur de la machine électrique doivent être sphériques. Posez des pointes sur le conducteur, et, dans l'obscurité, vous apercevrez l'électricité qui s'écoule, sous la forme d'aigrettes lumineuses. On démontre aussi ce même pouvoir des pointes, par les expériences du planétaire électrique, du moulinet électrique, &c. &c.

Maintenant qu'il est démontré, par l'expérience, que les pointes laissent écouler le fluide, au lieu de l'attirer, il s'agit d'établir sur le *modus operandi* du paratonnerre une théorie qui ne soit pas en contradiction avec cette propriété.

Avant de développer la théorie actuellement reçue, disons quelques mots sur l'origine de celle qu'on vient de rejeter. C'est Franklin lui-même qui l'avait imaginée. Ayant, un jour, placé, près d'un corps électrisé, un conducteur isolé et terminé en pointe, il remarqua que ce conducteur donnait des signes d'électricité ; alors il expliqua ce fait, en supposant que la pointe avait attiré le fluide du corps électrisé. Mais je vois, dans l'ouvrage de l'abbé Hauy, que le grand physicien du nouveau monde se défia plus tard de son explication ; cependant l'abbé Hauy lui-même l'adopta, quoiqu'il crût y voir une contradiction, au moins apparente. Les physiciens du jour, convaincus de l'existence de cette contradiction, rejetèrent cette théorie, pour en substituer une qui fût admissible dans l'état actuel de la science. Voici comme ils expliquent le phénomène observé par Franklin : le fluide neutre du conducteur est décomposé par influence, et sa partie différente de celle du corps électrisé s'accumule sur la pointe ; mais ne pouvant s'y maintenir en équilibre, elle s'élance au travers de

l'air, sur le corps électrisé, tandis que l'autre partie du fluide neutre décomposé, reste sur le conducteur ; de sorte que l'état d'équilibre reste, en définitive le même que si le corps électrisé avait partagé son électricité avec le conducteur. Toutes les expériences faites sur l'électricité jusqu'à ce jour,s'expliquent très-bien, au moyen de cette théorie ; tandis que l'autre nous force à admettre des contradictions. Lecteur, c'est à vous de juger, quelle est celle qui n'a que le mérite d'une simple assertion.

Cette théorie développée, donnons maintenant le *modus operandi* du paratonnerre. Un nuage électrisé passe-t-il au-dessus de l'édifice, le fluide de l'appareil se décompose, une partie est refoulée dans le sol et l'autre s'échappant par la pointe, va neutraliser l'électricité du nuage, et par là empêcher l'explosion. Il peut arriver, quelquefois, que l'appareil ne fournisse pas une quantité suffisante d'électricité, pour neutraliser celle du nuage, alors seulement, il y aura explosion ; mais ce ne sera que par accident et exception. Maintenant, pour faire comprendre à Mr. le Docteur que sa théorie n'est pas admise par l'universalité des physiciens, comme il nous l'affirme bien gratuitement, s'il m'était permis de lui donner un conseil, je lui dirais de lire les ouvrages de Montferrier, de Péclet,de l'abbé Pinault, de Despretz, et le mémoire de M. Gay-Lussac que l'on trouve dans les *Annales de chimie.* Il verra que ce n'est pas seulement par le plaisir de la nouveauté qu'on a adopté cette dernière théorie. Il est bien vrai que ce n'est pas la nouveauté qui constitue la vérité d'une assertion ; mais convenez aussi que ce ne sera pas son ancienneté ; ainsi je trouve ridicule, permettez-moi cette expression, Mr. l'Editeur, de condamner des opinions qu'on ne connait pas,seulement parce qu'elles sont nouvelles, surtout dans des sciences fondées sur les expériences.

Je recommande beaucoup, comme Mr. le Docteur, l'usage des paratonnerres, mais je recommande en même temps de leur donner un conducteur beaucoup plus gros qu'un fil de fer. Mon adversaire n'a pas dit un mot de cette partie de ma communication ; serait-ce parce qu'il a trouvé juste la remarque que je faisais ; dans ce cas, il eût été obligé de le déclarer ; car son influence, justement méritée,pourrait porter quelques-uns de nos concitoyens à se servir de semblables conducteurs ; ce qui pourrait causer, comme je l'ai déjà dit, de graves accidens.

Je suis très-respectueusement,

Mr.l'Editeur, votre très-humble serviteur,

.....17 Août 1841. UN AMI DES SCIENCES.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

SUPPLEMENT
DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 20 AOUT 1841. NUMÉRO 2.

RETRAITE DE LA PAROISSE DE ST. PIERRE DE SOREL.

Depuis longtemps nous étions avides d'entendre cet homme puissant en œuvres et en paroles, cet apôtre zélé dont tant de bouches répétaient le nom avec enthousiasme et reconnaissance, lorsque notre digne pasteur nous annonça que ses désirs et les nôtres allaient enfin s'accomplir, que nous aussi nous allions jouir des bienfaits d'une retraite. Notre joie fut grande en voyant arriver au milieu de nous celui que le vénérable évêque de Nancy envoya pour préparer les voies du salut.

Ce fut le vingt-un juin que M. Labbé fit l'ouverture de la retraite qu'il présida pendant quelques jours. Ce prêtre déjà connu par l'ardeur de son zèle sut, par ses paroles pleines de force et d'onction, ébranler les consciences, porter le trouble et l'effroi dans l'âme du pécheur endurci, puis lui faire verser des larmes de repentir. Parfaitement maître de son auditoire, ce touchant prédicateur faisait passer dans nos cœurs tous les sentimens qu'il exprimait : après nous avoir fait frémir de crainte et d'horreur à la vue des affreux caractères du péché dont il faisait une peinture si hideuse, il savait nous réjouir et nous consoler en nous découvrant les trésors infinis de la miséricorde divine ; après nous avoir effrayés par le terrible spectacle du jugement de Dieu, il attendrissait, il brisait nos cœurs par les adieux si déchirans qu'il mettait dans la bouche des réprouvés. Ce fut aprés que nous eûmes reçu de si salutaires impressions que l'illustre ÉVÊQUE DE NANCY, attendu avec une sainte impatience, se rendit enfin au milieu de nous pour couronner l'œuvre si bien commencée. Son arrivée fut un véritable triomphe : une nombreuse escorte de cavaliers lui servant de garde d'honneur le conduisit depuis le port jusqu'à l'église, au milieu d'une immense population qui, dans les transports d'une joie respectueuse, s'agenouillait sur son passage pour recevoir sa bénédiction. Le soir même de cette mémorable journée, Mgr. de Nancy, après nous avoir fait admirer les bienfaits de l'Eucharistie et après avoir déroulé sous nos yeux le sombre tableau des crimes et des attentats commis contre cet adorable Sacrement, fit l'imposante cérémonie de l'amende honorable qui fit couler bien des larmes. Rien en effet de plus touchant que le spectacle de cette foule de chrétiens, saisis de crainte et de respect, prosternés aux pieds de l'autel, implorant l'infinie miséricorde de J.-C., tant de fois outragé dans le sacrement de son amour.

Quelques jours après,eut lieu la belle cérémonie de la renovation des vœux du Baptême. Après avoir tous juré hautement fidélité à la loi de Dieu, que le ministre du Seigneur proclamait du haut de l'autel, nous renonçâmes de nouveau à Satan et à ses œuvres pour ne plus appartenir qu'à J..C. Oh ! qu'ils étaient solennels ces sermens de fidélité prononcés par tout un peuple ! Qu'il était beau, qu'il était sublime ce cri d'amour que des milliers de voix

répétaient au milieu des soupirs et des sanglots : Je me donne a J.-C.,a J.-C. pour toujours !..... Le lendemain de cette touchante cérémonie, nous fûmes témoins d'un spectacle non moins imposant : c'était le jour du glorieux triomphe de la Croix ; tout le peuple, rangé sur deux lignes, marchait en procession, une croix magnifique, d'environ sept pieds, placée sur un plan incliné, étendue sur un lit de fleurs, fut portée avec pompe alternativement par plus de mille hommes que M. Léonard avait particulièrement exercés pour la circonstance. De temps en temps l'air retentissait des cris d'allégresse de Vive Jésus ! Vive la Croix ! Au retour de la procession, nous nous arrêtâmes sur la place de l'église où la croix fut solennellement arborée sur une belle colonne de vingt-sept pieds d'élévation. L'éloquent évêque de Nancy, étant sur une estrade près du monument, adressa à la foule immense qui l'environnait, de touchantes paroles qui produisirent dans tous les cœurs de bien vives sensations. Nous jurâmes de nouveau au pied de la croix d'être à J.-C. pour toujours ; et après avoir répété tous ensemble,par trois fois : Vive Jésus ! vive sa Croix ! nous nous séparâmes en silence, profondément émus.

Le même jour, Monseigneur de Nancy, pour satisfaire l'ardeur de son zèle et condescendre aux pieux désirs des Sauvages du village St.-François, qui voulaient encore une fois entendre sa parole, se rendit au *Chenail du Moine* où était réunie une nombreuse députation d'Indiens en grand costume, avec leurs canots ornés de pavillons. Arrivé au port, le vénérable évêque leur fit signe d'approcher du bateau dans lequel il s'embarqua. Dans un instant il fut entouré de tous ces bons sauvages qui s'agenouillèrent dans leurs canots avec une sainte joie pour recevoir sa bénédiction. Cette petite flotte se partagea ensuite en deux lignes auprès du bateau pour accompagner l'illustre prélat qui paraissait goûter un véritable plaisir de se trouver ainsi au milieu de ces bons Abénaquis qu'il appelait ses enfans. Après les avoir raffermis dans leur foi et avoir ranimé leur piété, il quitta leur village le lendemain pour aller présider une retraite à la Rivière-du-Loup. Pendant son absence la retraite de Sorel fut continuée par Messire Léonard dont l'éloquence forte et persuasive toucha bien des cœurs. Nous n'avons pu entendre son discours sur le bonheur du ciel sans verser des larmes de joie et d'attendrissement. Son entretien sur les suites épouvantables du scandale était bien propre à jeter la terreur dans l'âme du pécheur scandaleux. Quelques jours après le départ de l'évêque, nous nous réunîmes dans le cimetière, près de la croix aux bras de laquelle était suspendu un drap mortuaire que le vent faisait tristement flotter au dessus de nos têtes. Le prédicateur, placé sur une estrade au pied de cette croix, nous fit un sermon sur la mort qui fit une impression bien profonde sur tout ce peuple rassemblé dans le champ même de la mort, foulant, aux pieds, des ossemens arides, et n'ayant devant les yeux que des tombes, des images funèbres.

Le cinq juillet au soir, nous eûmes la consolation de revoir, au milieu de nous, Mgr. de Nancy, qui venait terminer les pieux exercices de notre retraite. Quoiqu'il fût tard, ce zélé et infatigable prélat s'empressa, en arrivant, de monter en chaire pour satisfaire l'ardent désir que nous avions tous de l'entendre. Après nous avoir longtemps entretenus des grandeurs de Marie et après avoir surtout admirablement bien relevé sa sublime dignité de mère

de Dieu, il fit l'intéressante cérémonie de la consécration à la Sainte-Vierge. Dans un instant notre vaste église fut illuminée par cette multitude de cierges que l'on voyait briller entre les mains des fidèles. Tous les cœurs transportés d'allégresse jurèrent amour et reconnaissance à Marie, ce refuge assuré des pécheurs. Toutes les voix s'unirent pour répéter avec les plus vifs sentimens de joie: VIVE MARIE, MÈRE DE DIEU! A JÉSUS ET A MARIE POUR TOUJOURS! Il était dix heures du soir lorsque nous quittâmes l'église dans laquelle nous aurions volontiers passé la nuit pour y jouir des consolations, des pures délices que procure seule la religion catholique.

Le lendemain, se fit la clôture de la retraite; ce fut au pied du monument que Monseigneur voulut faire entendre sa voix à la foule immense accourue de toutes les paroisses environnantes pour recueillir ses dernières paroles. Je regrette beaucoup de ne pouvoir reproduire ici l'éloquent discours qu'il prononça alors. Après avoir ranimé notre amour pour la Croix et nous avoir mis sous sa protection, nous répétâmes avec lui ce cri de foi et d'espérance: VIVE JÉSUS! VIVE LA CROIX! A l'exemple de celui dont il est le digne ministre, il dit aux mères chrétiennes: *laissez venir à moi ces petits enfans* afin que je les bénisse, et du pied de la croix, il leur donna une bénédiction solennelle qui fit tressaillir de joie ces vertueuses mères, heureuses du bonheur de leurs enfans.—A la suite de cette cérémonie, le vénérable évêque de Nancy voulut bien recevoir l'hommage de notre juste reconnaissance exprimée dans l'adresse suivante, lue par Jean Mignault, écuier, médecin, qui fut en cette occasion le fidèle interprète de nos sentimens.

"A L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME CHARLES AUGUSTE MARIE JOSEPH COMTE DE FORBIN JANSON, ÉVÊQUE DE NANCY ET DE TOUL, PRIMAT DE LORRAINE, CHEVALIER DU ST. SEPULCHRE, &c. &c.

MONSEIGNEUR,

"Si nous sollicitons aujourd'hui l'honneur d'approcher de Votre Grandeur, ce n'est pas tant pour nous conformer à l'usage que pour lui exprimer les sentimens d'amour et de reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés envers elle. Ce zèle et cette charité dont elle a fait preuve, les avantages immenses, que nous en avons recueillis dans ces jours de retraite, sont assurément des motifs bien propres à nous inspirer la plus vive reconnaissance envers Votre Grandeur. Depuis longtemps nous brûlions du désir de vous avoir parmi nous; depuis longtemps nous étions jaloux de partager les grâces que la Divine Providence s'est plu par votre saint ministère à répandre sur tant d'autres de nos compatriotes. Nos cœurs ont tressailli, Monseigneur, lorsque notre vénérable et zélé pasteur nous a annoncé que ses vœux et les nôtres allaient enfin être accomplis; mais ils ont bien tressailli davantage, lorsque du haut de la chaire de vérité votre voix éloquente s'est faite entendre, lorsque vous nous avez déployé avec tant d'onction et de force les sublimes vérités de notre sainte religion.

"Oui, vous nous avez appris à la bénir de plus en plus et à la défendre cette sainte religion et telle a été l'impression que vos paroles ont produite sur nos cœurs qu'il n'en est aucun parmi cette foule immense qui vous environne en ce moment qui ne soit prêt à sacrifier ses intérêts les plus chers, sa vie même s'il le fallait, pour sa défence et son soutien. Vive la Croix! ce cri que Votre Grandeur nous a appris à répéter avec tant d'enthousiasme sera désor-

mais notre cri de raliement, et si jamais des ministres d'erreur et d'impiété osaient se montrer parmi nous pour nous ravir notre foi, ce cri seul nous rendrait invincibles. Ce sera avec des larmes d'attendrissement et de reconnaissance que nous transmettrons à nos enfans le souvenir de ces jours de grâces et de salut auxquels a présidé votre grandeur. Ce sera avec enthousiasme que nous leur décrirons cette pompe, ces belles cérémonies dont nous avons été les témoins. C'est ici, c'est au pied de ce beau monument que nous dirigerons leurs premiers pas ; c'est ici que nous leur ferons prometure, comme nous l'avons promis nous-mêmes,d'être fidèles à la Croix et qu'ils apprendront à respecter et à bénir le nom de Votre Grandeur.Ah !qu'il est doux pour nous, Monseigneur, de songer que c'est au pied de la croix que vous nous avez adoptés pour vos enfans, en vous qualifiant vous-même du nom de Père. Oui, Monseigneur,nous voulons être vos enfans et des enfans dociles et reconnaissans. Toujours nous tâcherons de nous rappeler et de pratiquer les vertus que vous nous avez prêchées par vos exemples et vos paroles. Ah ! Monseigneur, quand vous aurez repassé les mers et que vous serez réuni à ce troupeau que vous chérissez le mieux, que vous serez rentré dans cette belle France votre patrie, si parfois vous tournez vos regards vers l'Amérique, vers le Canada, accordez un petit souvenir, surtout au saint Autel, à vos enfans, aux humbles habitants de la paroisse de Sorel qui ne cesseront de prier Dieu pour vous et conjureront le ciel de vous être propice et de combler vos vœux."

Ce témoignage sincère de notre reconnaissance parut émouvoir le cœur sensible et paternel du Vénérable Prélat. Il daigna nous assurer que jamais il ne nous oublierait dans ses prières et qu'il conserverait éternellement le souvenir consolant de la ferveur de ses bons et chers enfans de Sorel. Soyez toujours fidèles, nous dit-il, aux belles promesses que vous avez faites au pied de cette croix, et si jamais comme vous venez de l'exprimer, des ministres d'erreur ôsaient se montrer parmi vous pour vous ravir votre foi, rappelez-vous alors le beau cri de votre raliement : Vive la Croix ! Avant de nous séparer,nous rendîmes un témoignage public de notre soumission au Souverain Pontife et de notre respectueux attachement à Monseigneur de Montréal par les acclamations de Vive N. S. P. le Pape ! Vive notre digne évêque ! Le peuple ne pouvant contenir sa joie, satisfaire l'ardeur de sa reconnaissance, répéta ensuite plusieurs fois avec un vif enthousiasme : Vive Monseigneur de Nancy ! Honneur et reconnaissance à ce vénérable évêque.

Pénétrés de bien douces émotions, nous retournâmes à l'Eglise en chantant le beau cantique d'actions de grâces, *Te Deum laudamus*, qui fut suivi de la bénédiction du très-saint Sacrement. Quelques heures après, nous eûmes la douleur de voir s'éloigner de nous ce Pasteur chéri qui allait porter à d'autres les ineffables consolations de la Religion, cet apôtre consumé de tant de zèle, de qui l'on peut dire véritablement : *pertransiit benefaciendo.*

Sorel, 12 Août 1841. UN PAROISSIEN.

P. S.—On aimera peut-être à savoir que, durant les quinze jours que durèrent les exercices de la retraite, l'affluence fut si considérable auprès des tribunaux de la pénitence qu'il fut impossible aux confesseurs d'entendre alors tous ceux qui se présentèrent. Cinq mille personnes environ participèrent à la sainte communion. Plus de mille hommes sont maintenant associés à la Tempérance.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 27 AOUT 1841. No. 6.

COMPTE-RENDU
DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—o—

ÉDUCATION COLLÉGIALE.

(SUITE.)

Après avoir exposé, dans un premier article, les avantages que le district de Montréal peut recevoir des cinq grands établissemens d'éducation dont la religion l'a doté, il est juste de rendre un semblable témoignage en faveur des Institutions du même genre qui honorent également le catholicisme et le pays dans le diocèse de Québec. Nous avons à commencer par cette maison ancienne et vénérable qui peut dater ses bienfaits de l'origine religieuse du Canada, puisque dès 1663 le Séminaire de Québec était canoniquement érigé, établi, fondé et légalement reconnu par Lettres Patentes de S. M. Louis XIV. Le digne prélat qui l'avait fondée, Mgr. François de Laval de Mont-morency, eut bien la douleur de la voir devenir deux fois la proie des flammes ; mais, la Providence voulait tellement l'existence de cette maison, qu'elle sut à chaque fois la relever de ses ruines et lui ménager encore une riche et abondante dotation. Le séminaire de Québec est donc le doyen de tous les établissemens ecclésiastiques actuellement existants dans le pays, même le doyen dans toute l'Amérique septentrionale ; et ce droit d'ainesse, il a su le conserver et l'honorer. Aussi, lorsqu'à la fin de l'autre siècle, la jeunesse se trouva tout-à-coup privée des illustres instituteurs que lui fournissait depuis cent ans l'admirable compagnie de Jésus, ce fut le séminaire de Québec, affiliation du séminaire des Missions Etrangères de France, qui subvint au besoin de la colonie et qui combla le vide immense que laissait la disparition des disciples

de Loyola. Depuis cette époque, le petit séminaire de Québec n'a pas un instant failli à sa noble mission ; il a constamment marché à la tête des sciences et des lettres dans ce pays, et les plus belles capacités canadiennes lui doivent leur éducation classique et religieuse.

Maintenant si nous voulons savoir à quel point en est aujourd'hui l'enseignement dans cette maison, pépinière précieuse de la jeunesse, écoutons le témoignage que lui rendent les deux plus véridiques organes que possède actuellement la presse du pays, la *Gazette de Québec* et le *Canadien*. Voici comment le premier de ces journaux s'exprimait dans son numéro du 12 du courant :

" Les exercices publics du Séminaire de Québec ont fait preuve cette année d'un double progrès qu'il convient de signaler. Le cours d'études s'est très-certainement perfectionné et renforcé à ses deux extrémités L'établissement d'une classe élémentaire pour l'anglais, le français et l'arithmétique, et l'introduction des mathématiques dans toutes les classes donnent une grande facilité à ceux des élèves qui se destinent au commerce ou à l'industrie ; tandis que les perfectionnemens apportés à l'étude des hautes sciences rendent un jeune homme, au sortir de cette maison, capable de poursuivre avec avantage la carrière sociale la plus difficile et la plus élevée.....

" L'examen des élèves sur toutes les branches qu'on leur a enseignées s'est fait avec une sévérité et une persistance qui a dû faire voir au public qu'on y allait *consciencieusement*. Toutes les classes s'en sont tirées avec honneur. On a admiré surtout le résultat du système adopté depuis quelques années d'enseigner aux basses classes des cours élémentaires d'histoire et de géographie, en anglais, qui, tout en préparant les enfans aux cours plus détaillés des mêmes sciences qu'on leur fait suivre en français, les familiarise de bonne heure avec une langue dont tous les étrangers trouvent la prononciation si difficile. Il s'est trouvé dans la classe élémentaire de jeunes élèves qui parlaient si correctement les deux langues qu'on ne savait vraiment à quelle origine les donner.

"Cependant, quelque prééminence que l'anglais et les mathématiques semblent avoir eue sur tout le reste dans les classes des humanités, le latin et le grec n'ont pas été pour tout cela négligés. Ces deux langues marchent aujourd'hui de front dans l'établissement, et nous avons entendu traduire Démosthènes avec un aplomb qui ferait honneur à de vieux hellénistes. Les rhétoriciens surtout se sont distingués sous ce rapport comme sous tous les autres. Il est rare d'entendre une classe répondre aussi bien, sans exception d'un seul écolier.

" Une chose, entr'autres, est digne d'éloge, c'est la manière dont la *seconde* et même la *troisième* ont passé sur l'algèbre et les éléments de la géométrie. Cette amélioration de diffusion des connaissances exactes, à laquelle nous ne saurions trop applaudir parcequ'elle répond à un des grands besoins du pays. a mis depuis deux ou trois ans les élèves de la classe de mathématiques proprement dite en état de se lancer dans les branches les plus élevées de la science.

Ils nous ont paru posséder parfaitement les sections coniques, la trigonométrie sphérique et le calcul différentiel et intégral, ce poste avancé que Newton et Leibnitz ont posé sur les confins de l'intelligence humaine.

" La chimie, et surtout la chimie appliquée aux arts, nous a paru renchérir encore cette année sur les progrès qu'elle avait déjà faits l'année dernière. On a passé aux spectateurs des produits du laboratoire, et des élèves ont expliqué à ceux-ci leurs procédés avec une rare intelligence. Le collége s'est enrichi de toutes les substances nécessaires aux analyses même les plus difficiles.

" Dans l'optique et la lumière, des expériences brillantes de nouveauté ont été faites avec succès. La polarisation de la lumière, cette importante découverte de Fresnel et de Biot, qui avec le phénomène des interférences appuie si bien le système de l'ondulation ; la polarisation de la lumière a été démontrée à l'aide des nouveaux appareils donnés par M. Clayton, ci-devant du régiment de Coldstream (gardes).

" La philosophie intellectuelle et morale n'est pas restée en arrière de la philosophie naturelle. La discussion qu'ont soutenue les jeunes philosophes sur le témoignage des hommes, a fait preuve chez eux d'une grande pénétration, et de bons talents oratoires. Sous ce dernier point de vue, quelques uns des acteurs dans les pièces qui ont terminé les deux autres journées, ont laissé voir d'excellentes dispositions. Tous ont montré une mémoire étonnante.

" Il ne faut pas oublier, dans le court aperçu que nous donnons des exercices, la classe de dessin qui, sous la direction habile de notre artiste québecquois, M. Plamondon, a obtenu de grands succès. Il s'est trouvé à l'exhibition des hachis au crayon d'un fini si admirable qu'on les croyait généralement travaillés à *l'estampe*. Empressons-nous d'ajouter que la délicatesse du travail ne nuisait nullement à la hardiesse des lignes ni aux effets d'ombre et de lumière."

Le rapport que fournit le *Canadien*, numéro du 16, n'est pas moins satisfaisant et démonstratif :

"Les personnes présentes ont dû cette année encore plus que les années précédentes remarquer l'excellence et la force du cours d'enseignement de cette maison d'éducation ; elles ont dû s'apercevoir que la plus ancienne des institutions du pays n'avait pas vendu son droit d'ainesse. Mais pour atteindre à ce haut degré de perfection il faut songer que tous les moments des élèves sont tellement employés, tellement utilisés, qu'il serait presqu'impossible de trouver de l'espace pour de nouvelles matières. Les physiciens se sont les premiers offerts aux regards de l'auditoire. On les a d'abord interrogés sur l'électricité, mais cette fois, comme presqu'à toutes les années précédentes, la plus grande partie des expériences n'a pu réussir à cause de l'humidité de l'air (car il pleuvait) si défavorable à l'accumulation du fluide électrique sur les conducteurs ; de sorte donc qu'il a fallu dire adieu à la danse électrique, aux belles aigrettes de lumière, à la grêle électrique, à l'électricité dans le vide, représentation si vraie, et nous osons le dire, phénomène si identique avec l'aurore boréale. On a passé de-là au magnétisme et à l'aimantation, qui en est une suite nécessaire ; les élèves ont remarquablement bien passé sur

cette partie, ainsi que sur l'explication des phénomènes électro-dynamiques, accompagnée d'expériences. C'est là que l'on a vu la force prodigieuse de l'aimantation passagère du fer doux, produite par des courants galvaniques. Sont venues ensuite l'énonciation et l'application des effets de la pile thermo-électrique qui, constituée de forts aimants, produit précisément ce que l'on obtient par les courants voltaïques, et même par l'électricité ordinaire, tels que les métaux chauffés au rouge, l'étincelle électrique, la décomposition de l'eau, etc. Ce sont réciproquement les phénomènes électro-dynamiques et thermo-électriques qui font croire à la plupart des savants que le galvanisme, le magnétisme, l'électricité ordinaire, le calorique et la lumière ne sont que des modifications ou des manières d'être d'un même fluide. Les réponses que les élèves ont données sur la lumière ont été des plus satisfaisantes possibles. Il a été parlé de réfraction, de double réfraction, de polarisation, etc., cette dernière partie, la polarisation, si difficile à préciser et à définir a cependant été énoncée avec beaucoup de clarté et de netteté d'idées. Et avec tout cela, que l'on se rappelle, en passant, que ces messieurs n'avaient pas de thèse apprise, et qu'ils étaient entièrement laissés à eux-mêmes pour former des réponses sur le grand nombre de matières qui devaient faire le sujet de leur examen. La séance du lundi matin s'est terminée par de brillantes expériences au moyen du microscope à gaz donné à l'établissement par M. Cleyton ; ces expériences ont été suivies de celles sur la polarisation et de la fantasmagorie, au moyen du même procédé, c'est-à-dire, au moyen d'un courant enflammé d'oxigène et d'hydrogène projeté de sur cône de chaux.....

"C'est ainsi que s'est terminée la séance de lundi matin.

"Toutes les autres classes que nous avons vu passer ont généralement bien répondu, mais la seconde et la rhétorique se sont spécialement distinguées dans l'explication du grec où elles ont paru être comme au foyer paternel, c'est-à-dire, à l'aise et sans contrainte. La quatrième et la sixième se sont particulièrement distinguées par leur contenance ferme, et par la manière assurée avec laquelle elles ont répondu. Dans la classe spécialement dévouée au français, à l'anglais et à l'arithmétique, on a montré beaucoup de dispositions et des progrès remarquables ; et l'anglais, devenu d'une incontestable utilité dans le pays, a fait cette année un grand pas vers la perfection. Nous aurions sans doute eu les mêmes éloges à faire aux autres classes, s'il nous avait été permis de les entendre, mais nous avons déjà exprimé le regret que nous éprouvons de n'avoir pu être présent à tous les exercices. Hâtons-nous maintenant d'arriver aux mathématiques. Ici nous éprouvons un sentiment d'orgueil pour Québec et pour le pays ; nous osons le dire, il n'y a peut-être pas sur tout le continent américain une école de mathématiques qui soit comparable à celle du Petit Séminaire de Québec. Toutes les branches des mathématiques y sont enseignées, tels que l'arithmétique ordinaire, l'algèbre, la géométrie, les deux trigonométries rectiligne et sphérique, les sections coniques et les calculs différentiel et intégral. Tous ceux qui ont été interrogés sur les différentes parties de cette science ont très-bien répondu, mais c'est surtout sur le calcul différentiel et sur le calcul intégral qu'ils se sont distingués ; leurs réponses fermes et assurées ont dû étonner ceux qui connaissent les difficultés que l'on éprouve à retenir dans son esprit l'enchaî-

nement des conséquences qui mènent à la solution d'un problème. Aussi c'était cette manière de répondre qui fesait dire, il y a trois ans, à un étranger distingué, qu'il n'aurait jamais cru qu'il y eut une école de mathématiques aussi forte en Canada. Peut-être cette année son étonnement eût-il encore été plus grand. Nous quittons les abstractions mathématiques pour nous livrer à la considération de quelque chose de moins sec, je veux parler de la chimie dont les lois peut-être pas toutes les lois, mais dont les engins puissants sont des mystères pour l'homme, tandis qu'un grand nombre de ses résultats qui nous sont si connus, sont souvent si utiles et si beaux. Les élèves avaient fait à l'avance un grand nombre de préparations, de sorte qu'ils ont pu déployer une belle collection de superbes cristaux et d'autres substances. Nous avons vu par nous-même des cristaux de couperose verte, bleue et blanche qui étaient de la plus grande pureté, ainsi que beaucoup d'autres cristaux trop longs à énumérer. Une expérience qui a plu infiniment à l'auditoire est celle du procédé pour obtenir de l'acide benzoïque et qui s'est opérée sous nos yeux. Du benjoin, espèce d'aromate, était place dans un creuset chauffé à une douce chaleur ; alors le benjoin, qui se vaporisait pendant tout le temps de l'opération, allait se déposer sur les côtés intérieurs d'un cône de papier très-allongé dont la base reposait sur les bords du creuset, et une demi-heure après, tout le dedans du cône était couvert de beaux cristaux aromatiques sous forme d'aiguilles constituant l'acide benzoïque. La brillante expérience de la combustion de l'acier dans l'oxigène a été répétée cette année avec le même succès que les années précédentes, ainsi que les essais sur le gaz à éclairage ou bicarbure d'hydrogène. . . . . ."

Tel est le progrès scientifique des étudiants de ce collége ; telle est aussi le témoignage rendu au mérite des Messieurs du Séminaire de Québec, et personne ne le contestera ; tous y applaudiront et ne pourront que le corroborer et même l'amplifier, tant est vrai le mérite de cette institution ! tant sont grands le respect et l'affection que s'attire de toutes parts cette maison, amie de tout ce qui est bien et propageant tout ce qui est utile !

Nous voudrions bien, pour l'avantage de nos lecteurs, qu'on nous eût fourni sur le collége de Nicolet un écrit aussi complet que celui que nous venons d'extraire des journaux de Québec, concernant le collége ou plutôt l'Université qui ennoblit la première métropole du Canada ; mais la silencieuse modestie des directeurs, des professeurs et même des amis de cette religieuse institution nous sert mal en ce moment. Nous sommes du moins flatté de pouvoir, à cette occasion, travailler à l'acquittement d'une dette de reconnaissance et d'amour dont nous sommes heureusement comptable envers la maison qui nous a procuré notre éducation littéraire, et où nous avons trouvé des maîtres si bienveillants, si zélés, si amis de l'enfance.

En parlant du séminaire de Nicolet, nous parlons d'une maison qui est toute entière l'œuvre du clergé catholique. D'abord, l'immortel prélat (ce

un évêque encore est le fondateur de ce collége,) l'immortel prélat qui l'avait prise à son berceau, qui l'adopta, qui l'éleva pour la conduire en quelque sorte à sa maturité, Mgr. J. O. Plessis est bien, conjointement avec le vénérable L. Brassard, le fondateur de cette précieuse institution. Sous lui, cette maison fut agrandie, meublée; sous lui, elle fut fournie de maîtres capables, zélés, pieux ; sous lui, les études furent particulièrement surveillées, encouragées ; sous lui enfin ce séminaire fut légalement établi et même en partie doté, il lui assurait le patronage toujours efficace de ses dignes successeurs. Puis, quand il s'est agi de construire un nouveau logement, quand il fallut édifier ce bâtiment colossal qui, sur trois cens pieds de façade, mesure toute la plaine et domine majestueusement sur un riant village, à qui s'adressa-t-on, à qui fit-on un confiant appel ? Au clergé, au clergé seul. C'était au sacerdoce canadien à créer, à conserver ce monument impérissable de la piété catholique, du véritable patriotisme religieux.

Par sa position géographique le séminaire de Nicolet est destiné à donner l'éducation classique à tout le district des Trois-Rivières. Comme institution ecclésiastique, il a, proportionnellement au tems et au nombre d'écoliers, plus fourni de sujets à l'Eglise qu'aucune autre maison ; aussi les membres du clergé ont toujours été empressés d'y envoyer des élèves, et on peut juger du choix et de l'encouragement qu'ils y donnent par le fait suivant, qu'on remarquait au dernier examen ; savoir, que sur les 80 prix distribués par le *palmarès* à tous les étudiants, 30 étaient assignés aux enfans qu'un Monsieur Curé protège, ou dont il a décidé l'éducation.

Quant au cours d'études, il est plus spécialement assimilé à celui qu'on suit au petit séminaire de Montréal, les premiers professeurs à Nicolet ayant étudié à St. Sulpice et les directeurs de l'établissement ayant toujours été tirés de cette vertueuse maison. On y a de plus introduit l'amélioration d'une école anglaise commerciale. Les sciences y sont cultivées avec beaucoup de soin, et un cabinet considérable de physique avec un laboratoire de chimie fournissent aux élèves, (encore par la générosité du clergé,) un moyen indispensable de compléter leurs études philosophiques.

Avant de terminer cet article, qu'il nous soit permis de rendre un hommage bien mérité au mentor fidèle qui, depuis trente ans, se consacre au service de la jeunesse. Messire J. O. Leprohon, en quittant, cette année, la direction du séminaire de Nicolet pour entrer à la cure de cette paroisse, doit laisser gravé dans bien des cœurs le souvenir si honorable des peines et des soins qu'il a prodigués si longtemps à cette maison. Nous nous figurons que ce

dût être avec une grande émotion et un attendrissement bien vif que les élèves de ce pensionnat lui firent leurs adieux. Oh ! *si les pieds de ceux qui évangélisent les peuples sont beaux*, aux termes de l'Écriture, le cœur de celui qui instruit et sanctifie la jeunesse doit aussi être beau et précieux devant Dieu ; il l'est du moins beaucoup devant les hommes !

Nous venons d'apprendre que c'est M. Ferland, ancien élève de Nicolet, qui doit remplacer M. Leprohon, comme Préfet des études ; un autre prêtre sera chargé de la direction morale de la maison.

Que dirons-nous maintenant du précieux établissement que possède la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière ? Placé à l'autre extrémité du diocèse de Québec, il semble que ce collége a été fixé là pour compléter, au nom de la religion, un grand plan d'éducation collégiale dans tout le Bas-Canada. Ce fut aussi une heureuse pensée de la part de son intelligent fondateur d'avoir su fixer cet édifice dans un des sites les plus agréables que fournisse la rive sud du St. Laurent. Au haut d'une grande côte et cependant encore à la base d'une superbe montagne, on voit de loin les flots d'une vaste plaine venir se rouler aux pieds d'un charmant paysage. Car il est charmant, dit-on, le site du collége de Ste. Anne ; et en même temps qu'il est pittoresque, riche et varié, il est encore majestueux, grandiose, inspirateur. Oui, inspirateur ; car il n'y a pas que le corps qui profite des avantages d'une localité, d'une position, l'âme aussi en reçoit une impression, une partie de sa vie, surtout de cette vie religieuse et littéraire qui fait comme une existence à part. Il a donc en cela aussi bien mérité de la jeunesse, celui qui le premier a choisi ce poste éminent pour y asseoir un collége, d'autant plus qu'ici les populations, les distances sur lesquelles se calcule le besoin d'une maison d'éducation, se trouvent en parfaite harmonie avec les beautés de la nature. Ce talent appartenait effectivement au tact vif et délicat de M. Painchaud, fondateur de cet inappréciable établissement.

Feu M. Painchaud, au moyen de ses épargnes et avec l'aide de ses paroissiens et de quelques amis, ne mit que deux années à bâtir le collége de Ste. Anne. Ouvert en 1829, ce collége fut immédiatement fréquenté par un nombre considérable d'élèves, qui depuis n'est guère descendu au dessous de 80. Ces efforts et un succès aussi décisif attirèrent bientôt les regards de la Législature Provinciale qui vota successivement des sommes pour l'encouragement de cette noble entreprise. Ces allocations se continuent encore, quoiqu'à un montant trop minime pour suffire aux dépenses et améliorations né-

cessaires à un nouvel établissement, surtout si l'on considère les constructions aujourd'hui en chantier.

Pour maintenir son œuvre, M. Painchaud eut à surmonter des difficultés de tout genre ; mais son courage et l'énergie de son caractère lui fournirent les moyens de les vaincre toutes ; tellement qu'aujourd'hui il n'existe partout qu'une voix pour applaudir à son zèle et proclamer l'utilité de ses travaux. Bien plus, il fut assez heureux pour procurer à son collége une existence légale et permanente, en obtenant un acte d'incorporation qui lui fut signé en 1835, assez tôt par conséquent pour qu'il pût jouir lui-même, pendant quelques années, de cette consolante garantie. Ces Lettres Patentes, qu'accordait la bienveillance d'une législation éclairée, ne manquèrent pas d'avoir un bon effet et d'encourager les amis d'une saine éducation. De là sans doute le legs édifiant de M. Wexler de la cité de Québec, et les dons de plusieurs autres bienfaiteurs de cette maison, parmi lesquels on ne doit pas oublier feu M. Brodeur, curé de St. Roch des Aulnets. Dès le principe, ce Monsieur sut s'associer aux travaux de son généreux confrère et par son testament, il est encore devenu l'un des principaux soutiens de cet établissement.

L'œuvre de M. Painchaud ne se ralentit point ; elle est tombée en de trop bonnes mains pour ne pas grandir. Aujourd'hui, on complète ce bel édifice par l'addition d'une aile et du corps de logis, ce qui donnera au bâtiment une façade de plus de 260 pieds. Cet agrandissement est pour y ouvrir un nouveau cours d'études qui suppléera à ce qui manquait généralement jusqu'ici à notre éducation, savoir de hautes écoles primaires. Dans cette circonstance, le zèle des braves habitans de Ste. Anne ne s'est point démenti ; comme autrefois, des matériaux ont été donnés, des corvées nombreuses et fréquentes ont été faites, et à leur bonne volonté s'est joint le concours de certaines paroisses circonvoisines à l'exemple de plusieurs citoyens marquants. En tout ceci, on voit une réponse à l'injurieuse assertion d'apathie qu'on voudrait faire peser sur nos compatriotes, en ce qui regarde leur disposition pour l'instruction.

Notre article est déjà long ; cependant nous n'avons encore rien dit de l'excellente éducation que l'on reçoit au collége de Ste. Anne, des améliorations incessantes que l'on y élabore, des vues généreuses et patriotiques que l'on y entretient, etc... Ce serait assez peut-être de dire que l'on y donne un cours d'études aussi régulier, aussi complet que dans aucun autre collége de la province : le programme des derniers examens en fait foi : remarquons pourtant que là, à la différence des autres maisons d'éducation, on étudie l'algèbre en anglais, qu'on y apprend un cours d'histoire ecclésiastique, en

addition à celui de l'histoire universelle et qu'il y a des prix de sagesse et de diligence pour les élèves de toutes les classes, ce qui ne doit pas peu encourager l'émulation de l'étudiant. Du reste, philosophie, rhétorique, littérature, connaissance des langues française, anglaise, latine, grecque, comme dans tous nos colléges.

Nous serons heureux si cette revue générale des colléges catholiques, que nous mettons pour ainsi dire en regard, a le bon effet de stimuler de plus en plus l'ardeur des infatigables prêtres qui les dirigent, et surtout si le bien que nous en révélons peut les faire mieux apprécier d'un public étranger ou peu disposé à reconnaître la supériorité de nos institutions. Mais ce qui doit pardessus tout contenter la religion et les vues des parents, c'est cet esprit chrétien, l'esprit de foi et de charité qui préside, dans ces maisons, à l'accomplissement de tous les devoirs et qui en harmonise si catholiquement tout l'ensemble. Voilà ce qui distingue nos colléges de tous autres établissemens d'éducation,et voilà aussi ce qui doit rassurer et soutenir la confiance des pères et des mères. C'est là une des sources de tout le succès, de tout le bien qui s'opère dans ces maisons et de l'excellente éducation qu'on y reçoit.

A CONTINUER.

NOUVELLES LOCALES.

—o—

Retraite Pastorale.—Le clergé du diocèse de Québec doit participer, cette année, aux avantages d'une retraite générale. Voici en quels termes Monseigneur Signay invite ses dignes coopérateurs dans le saint ministère à ces pieux exercices:

CIRCULAIRE.

QUEBEC, 9 Aout 1841.

Monsieur,

" J'éprouve une bien douce satisfaction à vous annoncer que je puis enfin mettre à exécution le projet que j'avais formé depuis long-temps, de faire participer aux bienfaits d'une retraite ecclésiastique mes bien-aimés coopérateurs dans le ministère des âmes, et que j'ai l'espérance de voir s'établir d'une manière permanente dans le diocèse cette institution qui ne manq era sans doute pas d'y opérer, avec la grâce de Dieu, les heureux résultats dont elle a été suivie dans tous les lieux où elle a été introduite.

" Je n'ai pas besoin de vous en faire connaître les avantages. Vous savez combien il est utile, sinon nécessaire, que le prêtre quitte de temps en temps l'exercice de ses sublimes mais périlleuses fonctions, pour aller se recueillir dans la solitude, et y méditer sur les obligations de son état, afin de se renouveler dans l'esprit de sa vocation. Or, c'est dans une retraite générale qu'il

peut le faire avec plus d'efficacité, parce qu'il y reçoit, de ceux qui la dirigent, des instructions plus appropriées à ses besoins, et parce qu'il y est encouragé par l'exemple de confrères remplis de l'esprit de leur état, qu'il se sent porté à imiter. C'est là qu'il se pénètre de ce feu sacré qu'il peut ensuite communiquer aux âmes qu'il est chargé de diriger dans les voies du salut.

" Vous bénirez donc avec moi la divine providence de nous avoir procuré un moyen si puissant de ranimer la ferveur parmi les membres du clergé, et, par suite, parmi les fidèles, sur un grand nombre desquels les retraites qui ont eu lieu dans plusieurs localités ont déjà fait de si vives impressions.

" Je regrette toutefois que la grande étendue du diocèse et la nécessité de laisser des prêtres de distance en distance, pour la desserte des paroisses, ne me permettent d'appeler à chaque retraite que la moitié à peu près de mes collaborateurs. Mais je me flatte que ceux qui n'auront pas pu s'y rendre, seront bien aises d'y suppléer par une retraite particulière qu'ils pourront faire chez quelque confrère, ou encore mieux au séminaire où ils seront toujours les bien-venus. "

Le reste de la circulaire renferme le dispositif qui fixe le commencement de cette retraite au huit septembre prochain et la clôture au seize. Ces exercices se feront au séminaire de Québec. Les membres de cette respectable communauté, dont le zèle pour tout ce qui peut contribuer au bien de la religion est si connu et si apprécié, se sont empressés de mettre leur maison à la disposition de Mgr. l'évêque pour cet important objet.

N. B. Nous sommes autorisé à prévenir MM. les membres de la Société Ecclésiastique de St. Michel que le bureau annuel de leur association se tiendra, cette année, à Québec le jour même de la clôture de la retraite ci-dessus mentionnée.

JÉSUITES.—Dans plusieurs royaumes on s'empresse de demander le retour des Jésuites et la réintégration, dans tous leurs droits, de ces hommes qui ont été d'autant plus calomniés, qu'ils sont plus utiles à l'Eglise et à la société. Un journal de Francfort, en date du 9 juillet, nous apprend que les états de la Haute-Bavière ont demandé au roi le rappel de ces infatigables ouvriers. On ne connaissait pas encore la décision que devait prendre Sa Majesté sur cette résolution passée dans une des dernières séances, mais on attendait avec grande hâte une réponse favorable. En Canada, si, du moins, on rendait à leur destination primitive les biens de ces premiers instituteurs des Lettres, de ces premiers apôtres de la foi catholique en ce pays, il n'y aurait encore, ce nous semble, qu'une bien tardive mesure de justice et de loyauté. Les états de la Haute-Bavière peuvent donc ici servir de modèle à nos Chambres. D'ailleurs, pourquoi les Jésuites n'existeraient-ils pas ici. De fait ils existent en Angleterre, depuis le rétablissement canonique de leur ordre ; pourquoi les colonies ne seraient-elles pas aussi avantagées que la métropole ?

Nous avions écrit les lignes précédentes, lorsque la lecture d'un article, emprunté par la *Gazette de Québec* au *Tablet* de Londres, est venu nous inspirer de bien tristes appréhensions. En effet comment ôser seulement prononcer le mot *Jésuite* à l'oreille du lord qui, en 1828, formulait ses préventions anti-religieuses en plein parlement par les expressions suivantes: " *Les Jesuites! cet ordre toujours opposé à la liberté civile et religieuse !..... Monopole des établissemens pour l'éducation de la jeunesse!* " Ah, vraiment! nous n'aurions jamais pu croire à de tels sentimens, si Sa Seigneurie ne les eût articulés elle-même. Puis, serait-il vrai aussi que les *clauses pénales* apposées au bill d'émancipation des catholiques en Angleterre, en auraient été LA MEILLEURE PARTIE, et qu'il fallait pourvoir *à la suppression graduelle des Jésuites et autres ordres religieux*? Oh! la plume nous tombe des mains, et nous n'osons plus écrire: *Monopole des établissemens d'éducation... Opposition à la liberté civile et religieuse;* nous craindrions que ces mots n'atteignissent un homme que le devoir nous force à respecter et que nous aimons à mieux connaître. Heureusement, le tems peut éclairer les convictions et l'avenir réformer le passé!....

SINISTRES.—Le mois de juin et les premiers jours de juillet on été signalés en Europe, et ailleurs, par différents phénomènes météorologiques, par des désastres, des ouragans, des pluies, des grêles extraordinaires, des chûtes d'aérolithes, des tremblemens de terre considérables en France, en Italie, aux Iles Açores, &c. Un des accidens les plus déplorables arrivés dans ce pays est un nouvel incendie d'un bateau-à-vapeur, où 240 personnes ont perdu la vie. Ce désastre effrayant a eu lieu le 9 du présent sur le lac Erié. Dans un instant, à 8 heures de la nuit, l'explosion d'un baril de térébenthine mit tout le vaisseau en flammes et le consuma entièrement. Il n'y eut qu'une vingtaine de personnes, sur près de deux cent soixante et quelques passagers, qui purent se sauver, et encore ce ne fut que très-difficilement et la plupart avec de graves contusions. Le chiffre des personnes concernées dans cette affligeante catastrophe varie, heureusement en moins, dans les rapports donnés sur les derniers journaux.

CORRESPONDANCE.

L'ECRITURE OU LA BIBLE SEULE,
NE PEUT ÊTRE LA RÈGLE DE LA FOI.

MR. L'EDITEUR,

" La Bible, toute la Bible et rien que la Bible, criait sans cesse en son vivant

Chillingworth qui de protestant devint catholique, de catholique encore protestant et mourut enfin socinien. Selon donc ce docteur, écho de toutes les sectes acatholiques la Bible, interprétée par chaque individu, est la source et la règle unique de la foi. L'eglise catholique croit et enseigne qu'à elle seule appartient l'explication de l'Ecriture, et que quiconque croit et enseigne autrement qu'elle, n'a ni ne peut avoir la vraie foi qui sauve. A-t-elle raison ? C'est ce qu'il faut examiner. Ce sans quoi l'Eglise a été fondée et a subsisté, n'est point ni ne peut être l'unique règle de la foi. Or il est de fait incontestable que l'Eglise a été fondée et a subsisté sans le nouveau Testament.

L'Evangile n'a point été écrit par J. C. fondateur de l'Eglise. Il a enseigné de vive voix ; et en montant au ciel il a commandé à ses Apôtres, non pas d'écrire, mais de prêcher à toute créature ce qu'il leur avait enseigné. (Marc, c. 16. v. 15.) Aussi tel le verbe, sorti du sein du Père et fait homme pour instruire et régénérer le monde le leur avait enseigné de vive voix, tel les apôtres l'ont ensuite enseigné de vive voix. C'est ce qu'atteste saint Luc, un de leurs disciples, qui a écrit l'Evangile d'après ce qu'il avait appris de leur bouche. (Luc, c. 1. v. 1, 2 et 3.)

Formée sans le nouveau testament écrit, l'Eglise a subsisté aussi sans lui. Le premier qui a écrit l'Evangile c'est saint Mathieu, et il l'a écrit en hébreu trois ans après la mort de J.-C. L'an 45, c'est-à-dire 12 ans après l'ascension, saint Marc écrivit en grec l'Evangile d'après ce que Saint Pierre lui avait appris de vive voix de la vie et des actions du Sauveur. L'an 55, c'est-à-dire, 22 ans après la mort de J.-C. saint Luc écrivit son Evangile d'après ce que lui avaient enseigné de vive voix les Apôtres, dont il était le disciple. Enfin l'an 96, c'est-à-dire, 63 ans après l'ascension du Fils de Dieu, saint Jean écrivit le sien. Or si la parole de Dieu écrite est la source et la règle unique de la foi, l'Eglise a donc été trois ans sans règle de foi; car l'Ecriture, interprêtée par chaque individu, auquel le Saint Esprit en donne l'intelligence étant, selon les protestants, la source et la règle de foi, puisqu'elle n'existait point, elle ne pouvait ni donner la foi, ni être règle de foi. Cet oracle de J.-C. (Matth. c. 28. v. 20 :) *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, tous les jours*, n'avait donc pas alors son accomplissement. On ne savait donc ni ce qu'on devait croire, ni comment on devait croire. Donc alors Dieu ne voulait point le salut de tous les hommes, puisqu'ils n'avaient aucun moyen de connaître la vérité, ni par la Synagogue réprouvée, ni par l'Evangile écrit, puisqu'il n'était pas encore écrit, ni par les Apôtres, qui, bien que remplis du Saint-Esprit, ne pouvaient enseigner le chemin du ciel, vû qu'ils n'avaient point encore l'Evangile par écrit. Que d'absurdités suivent de ce principe que la foi ne peut venir que de l'Ecriture ! Mais ce n'est pas tout.

L'Eglise a été formée par J. C. et elle existait depuis trois ans, lorsque Saint Mathieu écrivit son Evangile ; elle est donc antérieure au nouveau testament. Avait-elle la foi qui sauve, avant que le nouveau testament fut écrit ? Sans doute ; car la foi est l'âme de l'Eglise ; et comme un homme n'est homme que quand son âme est unie à son corps, ainsi l'Eglise n'est église que quand elle a la vraie foi. C'est la foi qui unit cette branche au cep de la vigne, qui est J. C. Ce n'est donc pas au nouveau testament qu'il faut de-

mander la voie qui mène au ciel, mais à l'Eglise. Aussi J. C. a-t-il dit : Qui vous écoute, m'écoute, (Luc, c. 10. v. 16.) et non pas : QUI LIRA LE NOUVEAU TESTAMENT QUE VOUS ÉCRIREZ, ET L'INTERPRÈTERA A SA FANTAISIE, M'ÉCOUTE.

Eh ! comment un livre pourrait-il s'expliquer lui-même ? Le nouveau testament est la loi de J. C. Or toute loi suppose un législateur ; et il est de principe que celui-là seul qui a fait une loi a droit de l'interpréter par lui-même ou par ceux qu'il choisit pour cela. La loi de J. C. devant durer autant que le monde,et lui n'étant plus sur la terre pour expliquer sa loi,il a donc dû établir des interprêtes de sa loi. Et c'est ce qu'il a fait, dit Saint Paul : (Ephes. c. 4. v. 11 à 41) *Il a donné (à son église) quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de J. C... afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes, et qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur.*

S'il y a, par l'ordre de J. C., des pasteurs dans l'Eglise, il y a donc aussi des brebis. Qui conduit un troupeau ? C'est le pasteur ; c'est lui qui connaît les pâturages et y conduit le troupeau. Ainsi dans l'Eglise,les fidèles, qui sont les brebis, doivent recevoir la nourriture spirituelle des pasteurs ; ce sont eux qui connaissent et découvrent dans l'Ecriture la nourriture spirituelle qu'il leur convient de manger.

J. C. a mis des docteurs dans son Eglise. Il y a donc dans cette église des gens qu'il veut être instruits par ces docteurs ? Quels sont-ils ces gens à instruire ? Les simples fidèles qui sans ces pasteurs et ces docteurs seraient comme des enfans, flottants à tous les vents des opinions humaines par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur.

De là suit évidemment que l'Ecriture seule,interprétée par chaque individu, n'est ni ne peut être l'unique règle de la foi ; il faut nécessairement un tribunal pour l'expliquer à ceux qui ignorent et qui errent ; et ce tribunal établi par J. C. c'est l'Eglise. Aussi, lorsque du temps des Apôtres il s'éleva parmi les premiers fidèles, une dispute sur les observances légales, à qui la question fut-elle portée ? Aux Apôtres. (Act. c. 15. v. 6. et suiv.) Par qui fut-elle discutée et décidée ? Par les Apôtres.Barnabé et Paul portèrent-ils la décision du concile pour que les fidèles examinassent, si elle était conforme à l'Ecriture ? Non, le décret fut reçu sans réplique et observé.

(A CONTINUER.)

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

FRANCE.—Un journal de Nancy l'*Espérance* qui, comme plusieurs gazettes religieuses de France, a ouvert dans ses colonnes une souscription pour le soulagement des prisonniers d'Afrique, fait connaître, par les lignes suivantes, l'intérêt qu'excitent l'Algerie et son vénérable évêque :

" Nous recevons un mot bien court mais toujours précieux de Mgr. l'évêque d'Alger. S. G. veut bien nous adresser des remercîmens, dont la plus grande part revient de droit à nos chers souscripteurs pour les chrétiens délivrés par Mgr. Dupuch. Mais une triste nouvelle termine son billet : " Je ne peux, dit-il, vous écrire plus longuement. Je suis malade ; j'ai la fièvre d'Afrique depuis quelques jours. J'ai peine à tracer ces lignes...." Que Dieu soutienne la main qui a vaincu les douleurs de la fièvre pour nous bénir de si loin. Nous la baisons avec respect sur la signature de l'apôtre *Antoine-Adolphe*. Nous ne cesserons de prier pour la conservation d'une santé si chère à la France, à la jeune église d'Afrique, dont l'avenir domine plus qu'on ne pense celui des chrétientés d'Europe."

—Les derniers journaux, en parlant des fortifications de Paris, rapportent la conduite arbitraire des agents domaniaux qui président à ces opérations et qui ont ouvertement violé le droit de propriété, en faisant envahir par les travailleurs un terrain précieux de souvenirs et de constructions appartenant à Mgr. de Nancy : c'est le Mont-Valérien où M. de Forbin Janson possédait une chapelle destinée à des sépultures de famille. On a malheureusement profité du moment où ce vénérable évêque est à mille lieues de son pays pour l'exproprier, sans arrangement préalable, ni garantie suffisante d'indemnité.

Dans une lettre particulière, Mgr. Bourget informait Mgr. l'évêque de Nancy qu'il se proposait de présider à l'exhumation des corps et de faire lui-même, si S. G. le jugeait a propos, la cérémonie de sépulture nouvelle pour ces restes précieux.

Espagne.—Un projet de loi intitulé : *Réforme et réglement* du clergé espagnol, a été présenté aux cortès et lu le 28 mai ; puis remis à une commission qui doit l'examiner. Voici les principales dispositions de ce schismatique projet attribué au député Caballero :

Le titre I porte : Le clergé de la Péninsule et des îles adjacentes se compose d'un primat, d'archevêques, d'évêques, de dignitaires chanoines et chapelains assistans ; de curés de paroisse et de leurs vicaires, de recteurs, professeurs et élèves de séminaires.—La nation ne reconnaît d'autre patronage (pouvoir), pour la nomination aux évêchés, prébendes et bénéfices ecclésiastiques, que celui qui compète à la couronne, représentant la nation. —Le gouvernement pourvoira les églises de pasteurs dans le terme prescrit par les canons et les lois.—Les évêques, lors de leur sacre et de leur profession de foi, n'auront à prêter qu'un serment, celui d'observer et de faire observer la constitution, les lois de la monarchie et l'obéissance au roi constitutionnel.—Les évêques useront de toute leur autorité apostolique, dans leurs diocèses respectifs, pour absoudre et pour dispenser ; mais pour les dispenses matrimoniales, ils ne pourront procéder qu'en vertu de l'autorisation et du consentement du gouvernement.—Les ecclésiastiques seront assujétis au droit commun, à moins qu'une cause purement ecclésiastique ne les rende justiciables de l'évêque.—Sont supprimés les tribunaux de la nonciature, des ordres militaires, le tribunal apostolique et royal *del Escusado*, etc., etc.— Les jours fériés d'obligation conservés sont : Tous les dimanches de l'année, le premier jour de Pâques et de Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Assomption et la Toussaint.

Le titre II porte : Le territoire de la Péninsule et des îles adjacentes se divise en autant de diocèses que de provinces civiles. Cependant les trois provinces basques ne formeront qu'un seul évêché. Il y aura huit siéges métropolitains et trente neuf suffragans. Celui de Madrid aura le titre de primatial.

Ce second titre supprime une foule d'évêchés et transporte le siége de la plupart des autres dans de nouvelles villes. Il supprime également toutes les églises collégiales, magistrales, les priorats, les abbayes, les chapelles royales et chapitres, qui ne sont pas au nombre des quarante-sept désignés pour les nouveaux évêchés.

Le titre III est relatif au personnel ecclésiastique, qui se trouvera tellement réduit qu'un nombre énorme de prêtres se trouvera sans emploi. Dans chaque diocèse il y aura un séminaire sous l'immédiate inspection du diocèse, mais dépendant du gouvernement suprême, qui donnera les réglemens et les plans pour l'instruction et pour l'ordre économique.

Le titre IV fixe le traitement des ecclésiastiques de tout grade, et se termine par cette article : " A dater de la publication de cette loi, tous les biens du clergé séculier, déclarés *nationaux* par les cortès, seront mis en vente comme l'ont été ceux du clergé régulier."

Dans le texte de ce projet on voit le signe précurseur d'une nouvelle tempête qui ne tardera guère à exercer sur l'Espagne les mêmes ravages que semblable empiètement a exercés partout ailleurs. Les bases de cette œuvre sont les mêmes que celles sur lesquelles les protestans élevèrent la *réforme*, et les révolutionnaires de 93 la *constitution civile du clergé*. Si les dispositions d'un tel projet sont adoptées, il en résultera certainement pour l'Espagne ce qui est résulté des dispositions identiques pour la France et l'Angleterre. En Espagne tout se fera civilement, tout dépendra du gouvernement. Il n'y aura plus par conséquent d'église, ni de société, parce qu'il n'y a pas d'Eglise sans Pape, ni de société sans Eglise.

Portugal.—Le Portugal continue sa marche pour sortir du triste état où il était sous le rapport religieux. La reine dona Maria vient par deux décrets de rétablir dans leurs fonctions épiscopales José Antonio da Silva Rebello, évêque de Bragance, et Mgr. Angel de Nuestra Senora da Boa-Morte, évêque d'Elvas.

Les catholiques portugais dont les sollicitations pressantes sont enfin satisfaites, voient avec bonheur leurs prélats revenir à leur tête, et ramener avec eux la paix et la tranquillité des consciences.

Deux autres décrets de la reine rendent au docteur Juan de Aguiar, prébendier de l'église métropolitaine d'Evora, et au prêtre Francisco Félix Henriquez Brandao Leal da Viega les canonicats et paroisses respectives dont ils avaient été privés en vertu, disent les décrets, des mesures générales et extraordinaires, prises après le rétablissement du gouvernement légitime constitutionnel.

L'ÉVÊQUE DE GIBRALTAR.

Une lettre de Gibraltar, publiée par *el Catolico*, annonce que le 7 juillet fut un jour de joie pour cette ville. Ainsi que nous l'avons dit, dans notre numéro du 30 juillet, page 37, le conseil privé de S. M. Britannique a admis l'appel de Mgr. l'évêque vicaire apostolique, et donné l'ordre qu'il fût mis en

liberté. Aussitôt que cette nouvelle et le jour de la sortie de la prison furent connus à Gibraltar, la joie éclata de toutes parts. Depuis le château, qui est à une extrémité de la ville, jusqu'à l'église, le peuple se rangea sur deux files, plein d'une allégresse impatiente ; les maisons étaient pavoisées de drapeaux de toutes couleurs avec des croix, et les cloches étaient en branle. Enfin, le prélat sortit en voiture, et au même instant, des *vivats* et d'autres acclamations remplirent les airs. L'église contenait une foule serrée qui, en apercevant le prélat, ne put s'empêcher de pousser des cris de joie et de battre des mains. L'évêque s'avança à l'autel, après avoir revêtu les habits pontificaux, et suivi de son clergé. On n'entendait plus alors qne des larmes et des murmures de joie contenue. Tout cessa au moment où le Saint-Sacrement fut découvert, et l'on chanta le *Te Deum* et les litanies de la Vierge.

—La nouvelle de la mise en liberté de Mgr. Hugues, vicaire apostolique de Gibraltar, a produit aussi une agréable sensation à Rome. On loue beaucoup le dévouement de lord Fitzallan, petit-fils du duc de Norfolk, qui s'est porté caution pour le prélat.

Ce vénérable pontife est demeuré en prison quatre mois et onze jours.

—o—

PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Le bill d'éducation a été référé à un comité de 21 membres. Il paraît être entendu que la passation de ce bill ne sera pas forcée dans cette session, de sorte que l'on aura le temps de faire parvenir les représentations et suggestions de toutes les classes et de toutes les parties du pays, avant que ce bill ne soit présenté à l'assemblée pour être adopté ou rejeté.

Le comité spécial auquel sont référées toutes les pétitions relatives à l'éducation, est composé de membres appartenant à toutes les nuances d'opinions politiques et religieuses.

La chambre a voté un salaire de £1000 à son Orateur, à une grande majorité.

Les comptes publics ont été imprimés. Il appert par ce cahier que

Les revenus montaient pour l'année 1841 à	£383,390	1	1 stg.
Les dépenses à	357,258	1	7 stg.
Dans la première somme, les deux sections entrent dans les proportions suivantes—			
Revenus du Bas-Canada,	236,451	6	8 stg.
Revenus du Haut-Canada,	146,938	14	5 stg.

Aussi les membres du Haut-Canada disent-ils qu'ils ont été mariés à une riche veuve, car il faut remarquer que cette veuve a non-seulement un revenu du double de celui de son époux à peu près, mais qu'elle est sans dette, tandis que son conjoint en a une dont l'intérêt monte à £62239 sterling.—*Canadien.*

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 3 SEPTEMBRE 1841. No. 7.

COMPTE-RENDU
DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—o—

INSTRUCTION PRIMAIRE.

En passant de l'éducation collégiale à l'instruction primaire, nous traitons une matière aussi importante et d'un intérêt égal; nous pourrions peut-être dire d'un intérêt plus grand; car le service de cet enseignement s'étendant à un plus grand nombre, il est par là même plus utile; et le bienfait étant plus universel, il s'en suit qu'il est plus grand. On le sait, l'instruction élémentaire est le besoin de tous; c'est le cours d'études indispensable au peuple. Donnez au peuple une éducation propre à sa conscience, à sa position; en un mot, une éducation pleine de religion et d'actualité, et vous aurez très-bien servi votre pays, l'état, la société. Or, le Canada possède déjà un certain nombre de ces institutions providentielles, essentiellement catholiques et par conséquent destinées à exercer sur ce pays une influence majeure. Il est vrai que cette province n'a pas encore toutes les écoles qu'elle est appelée à avoir plus tard; mais on ne peut pas dire que le peuple canadien ait extraordinairement souffert de cette privation; peut-être même cette omission a-t-elle été moins sensible et moins dommageable ici que nulle part ailleurs. Pourquoi cela, demande-t-on peut-être? Pourquoi? parceque le bon sens et la probité native du peuple canadien y suppléaient; parceque l'enseignement religieux surtout remplaçait pour lui, en grande partie, l'enseignement profane. Il y a dans la simple intelligence du catéchisme catholique une éducation plus complète et plus profonde qu'on ne le pense généralement. Voilà ce qui a fait du peuple canadien d'abord un peuple si moral; puis, par une conséquence nécessaire, un peuple réfléchi, intelligent, soigneux de tous ses intérêts.

tant à lui dire. On peut être sûr que de tels hommes ont encore autre chose à lui apprendre qu'à bien écrire et à calculer. Aussi nous ne pouvons mieux terminer ces considérations qu'en citant les belles paroles que M. l'évêque de Metz adressait à ses diocésains à l'occasion de ce précieux Institut :

"Quel motif d'espoir et quelle joie sensible pour la religion, s'écriait-il, de voir ses enfans confiés à des maîtres qui, à toutes les garanties d'habileté et de savoir qu'exige d'eux la prudente sévérité de nos lois, en joignent de bien plus précieuses encore, celles que la religion elle-même leur demande ; à des maîtres qui savent mettre une profonde différence entre l'*instruction* pure et simple à laquelle on se borne trop ordinairement, et ce qui mérite le nom bien autrement significatif d'*éducation ;* à des maîtres qui, parfaitement convaincus de l'impossibilité d'une véritable éducation en dehors du christianisme, ont fait de sa sainte doctrine une étude sérieuse, et se sont pénétrés à loisir de son esprit et de ses sentimens ; à des maîtres, enfin, qui tiennent de l'autorité compétente la mission spéciale d'inculper à l'enfance les vérités chrétiennes, et qui puisent, dans une vocation sévèrement éprouvée, tout le zèle nécessaire pour en inspirer le respect, l'amour et la pratique !"

(A CONTINUER.)

DU BILL SUR L'EDUCATION.

Nous avions raison de nous dire fort de l'opinion du clergé, dans les réclamations que nous nous sommes permises contre les dispositions fondamentales du Bill sur l'éducation ; voici que les observations suivantes émises par le clergé d'une des importantes localités de ce diocèse, en concourant avec les représentations de NN. SS. les évêques, viennent en preuve de notre avancé et à l'appui de notre thèse :

A une réunion d'Ecclésiastiques, qui eut lieu au presbytère de la paroisse de Repentigny, le 25 août dernier, à laquelle étaient présens M.P.Viau V.G., et MM. L. Parent, Quintal, Porlier, Tessier, Morin, Lecours, le projet du Bill de l'éducation ayant été discuté, sur la suggestion qui en fut faite, les Messieurs susdits se constituèrent en assemblée, et M. Viau V. G. agissant comme Président et M. Porlier comme Secrétaire, ils crurent de leur devoir d'exprimer les pensées et sentimens qui suivent :

1°. C'est avec un regret profond que cette assemblée a lu, sur les journaux de la province, un projet de Bill présenté, le 20 de juillet, par M. le Solliciteur-Général Day, à l'approbation de la Législature, intitulé : "*Bill pour abroger certains actes y mentionnés et pourvoir à l'établissement et au maintien des écoles élémentaires.*"

2°. Ce Bill, s'il devenait loi, loin de promouvoir la paix, l'union et la prospérité des sujets de Sa Majesté en cette province, ne servirait au contraire qu'à faire naître des inquiétudes, (comme il le fait déjà,) et qu'à exciter des mécontentemens.

3°. En concentrant dans les mains d'un seul homme tous les pouvoirs nécessaires pour former la jeunesse du pays, ce Bill serait propre à inspirer des défiances aux diverses dénominations religieuses, et à exposer à des contrariétés affligeantes la conscience des sujets de Sa Majesté.

4°. Par la proclamation du 10 février dernier, Son Excellence Lord Sydenham exprime la pensée bien flatteuse et bien agréable aux habitans du Canada, que le premier vœu de la Reine est de régner dans les cœurs de ses sujets, et de sentir qu'ils sont contens et qu'ils prospèrent sous son gouvernement doux et juste ; cette assemblée ose dire cependant que ce désir vraiment royal serait trompé, si l'on ôtait aux pasteurs catholiques, la surveillance de l'éducation de leurs ouailles, surveillance qui leur appartient naturellement, et qui leur a toujours été laissée par le consentement unanime des habitans de ce pays.

5°. En concluant, l'assemblée réclame contre les dispositions du Bill projeté, pour les raisons ci-dessus mentionnées, et concourt avec les Seigneurs Evêques et leurs représentans, dans les protestations qu'ils ont déjà filées aux trois branches de la Législature, et elle invite le clergé à se réunir dans ses différentes sections pour les mêmes fins.

P. VIAU, V. G. *Président.*

FRS. P. PORLIER, PTRE. *Secrétaire.*

—o—

Nous voyons avec plaisir, que la presse canadienne s'est également prononcée contre la tendance du projet de Bill pour l'éducation élémentaire ; mais parmi les journaux aucun ne s'est mieux exprimé, et n'a mieux appuyé la thèse catholique, que le CANADIEN de Québec. Voici en quels termes, son *Correspondant* de Kingston, (et on sait que ce *Correspondant* c'est M. l'Editeur lui-même,) s'exprimait sous la date du 21 dernier :

" Je vois que le clergé catholique n'a pas tardé à protester contre le système d'éducation élémentaire proposé par le gouvernement. Déjà l'évêque de Kingston et les administrateurs du diocèse de Montréal ont jeté le gant à l'administration, au nom de toute la catholicité des deux Canadas, qui ne manquera pas de faire écho à cette énergique protestation. Ce bill, comme toutes les autres mesures de l'administration actuelle, a été rédigé dans des vues de concentration de pouvoir entre les mains de l'exécutif, et les actes de cette administration nous ont assez clairement démontré quel usage l'on prétend faire de ce pouvoir.

" Je vous ai déjà annoncé que la chambre d'assemblée ne serait pas, en toute apparence, appelée à se prononcer sur ce bill dans la présente session ; d'abord à cause de l'opposition qu'il rencontre et de la difficulté qu'il y aura

de concilier la diversité d'opinions qui s'élève à son égard ; ensuite par l'absence des moyens pécuniaires pour faire opérer le système adopté. En effet, la législature ne peut décemment imposer des conditions au peuple, sans entrer pour une bonne part dans les frais de l'éducation. Or le bill pourvoit bien à faire payer une partie de ces frais par la province, et à créer un fond à cette fin ; mais les sources de ce fond n'existent pas. Les prétendues terres dont les revenus sont affectés à cet objet n'existent pas, et si l'on en met en réserve, elles ne seront de long-temps productives. Il est bien vrai qu'on inclut les biens des Jésuites, mais ces biens ne rapportent qu'un bien modique revenu, qui à peine suffirait pour payer les frais de pure administration.

" A propos de ces biens, l'on voit le clergé catholique élever de bien justes prétentions à leur égard. Ces biens ont été donnés dans l'origine non seulement pour l'éducation du peuple, mais pour l'éducation catholique du peuple. Si le gouvernement a rendu les revenus des biens des Jésuites ou une partie de ces biens à leur destination, l'éducation du peuple, c'est parce qu'ils avaient été donnés pour cet objet ; mais on ne peut, en justice et en bonne logique, admettre l'intention des donateurs pour une partie et la rejeter pour l'autre : l'intention de ces donateurs est une et indivisible ; leur don a été fait pour l'éducation d'un peuple catholique, et tant qu'il y aura des catholiques en Canada, à eux, à leur clergé, appartiennent ces biens pour l'objet voulu par les donateurs. On ne saurait reconnaître au gouvernement le droit d'intervenir en pareil cas, que pour assurer l'exécution fidèle de cette volonté, s'il arrivait qu'on la violât. Ainsi je ne me permets pas de douter que toute la catholicité du Canada, dans son intérêt aussi bien que dans celui de la religion et de la justice, n'appuie de toutes ses forces la prétention de son clergé sur les biens des Jésuites.

" Pour revenir au système d'éducation du gouvernement, je ne pense pas que même l'administration actuelle ose, dans une prochaine session, pas plus que dans la présente, nous l'imposer bon gré mal gré au moyen de " sa majorité ;" mais il ne suffit pas de détruire ou faire avorter une mauvaise mesure, il faut en faire une bonne, conforme au sentiment populaire et compatible avec son état social. Le premier point à considérer, ce me semble, c'est la source à laquelle on puisera pour faire opérer un système d'éducation. Puiserons-nous uniquement dans la caisse publique, ou nous adresserons-nous directement à chaque division ou paroisse, ou bien tirerons-nous les fonds nécessaires, partie de la caisse publique, partie des divisions locales ou des individus ? Je ne m'arrêterai pas à l'idée de faire supporter les frais de l'édu-

cation à l'état seul, vu que cela entraînerait nécessairement un patronage et une influence, que je ne voudrais pas voir entre les mains de l'exécutif, et que d'ailleurs cela désintéresserait le peuple jusqu'à un certain point, et que je n'ai rien tant à cœur que de voir le peuple gérer lui-même toutes ses affaires locales. Quant au plan de faire contribuer la caisse publique à l'éducation, conjointement avec les particuliers et les paroisses, et qui est celui adopté dans le bill de M. Day, je l'approuverais assez, si l'exécutif voulait borner son intervention à voir à ce que les allocations publiques fussent bien et fidèlement employées à leur fin, et à régler certaines disputes ou difficultés que l'on ne pourrait convenablement régler;mais bien certainement je rejetterai le don, l'assistance de la législature, si pour l'avoir, il faut conférer à l'exécutif une surveillance et une action prédominantes sur la régie intérieure des écoles. Cela doit être laissé aux pères de famille et aux ministres religieux,agissant conjointement et de concert.C'est là le principe qui fut consacré dans le bill d'éducation du Bas-Canada ; il avait déjà opéré avec avantage, et il promettait de doter notre pays d'un excellent système.

" Si l'Exécutif ne veut consentir à renoncer au contrôle dangereux qu'il se réserve dans son Bill, nous resterons avec la seule ressource des contributions locales, et je pense que nos concitoyens connaissent assez le prix de l'éducation pour fournir de bon cœur les fonds nécessaires. Tout ce qu'il y aurait à faire pour la législature, dans ce cas, serait d'autoriser les habitants de chaque paroisse à s'organiser et à se cotiser, comme le faisait le Bill du Bas-Canada rejeté au Conseil Législatif en 1835. Au milieu de notre population homogène et toute catholique, à très-peu d'exceptions près, ce mode de contributions ne souffrira aucun inconvénient ; mais il n'en sera pas de même dans le Haut-Canada où la population catholique est éparse au milieu d'une population protestante beaucoup plus nombreuse. Sous ce système les catholiques seraient obligés de contribuer au soutien d'écoles dont ils ne pourraient pas profiter, ce qui serait tout-a-fait injuste et oppressif. On pourrait remédier à cet inconvénient, en disant que les sommes prélevées sur les membres d'une congrégation religieuse quelconque en minorité dans un lieu, seraient remises aux ministres de cette congrégation,ou autres personnes désignées à cette fin, pour être employées à l'éducation des enfants de cette congrégation, selon qu'il serait réglé par cette congrégation. Cette disposition législative pourvoirait aussi à la protection des protestants qui se trouvent fixés au milieu d'une population catholique dans le Bas-Canada.

" Ici l'on peut remarquer que le droit ainsi réservé aux congrégations religieuses en minorité, tendrait dans plusieurs cas, si non dans tous les cas, à

induire la majorité à adopter dans la régie intérieure des écoles des réglements propres à empêcher la séparation et la division des fonds de l'éducation. Il pourra se trouver beaucoup d'endroits où, pour avoir de bonnes écoles, il faudrait les contributions réunies de tous les habitants. Ainsi la majorité sera poussée,par son propre intérêt,à faire à la minorité toutes les concessions possibles et raisonnables. Par ce moyen l'on préviendra les justes plaintes des minorités, en empêchant les majorités de commettre une injustice, une vraie spoliation contre les premières.

" Tel est l'apperçu succinct de mes vues sur un système d'éducation pour le présent,et j'invite tous ceux de mes concitoyens qui ont réfléchi sur ce sujet à communiquer leurs idées sur le même sujet par la voie de la presse, afin qu'à la prochaine session du Parlement Provincial, nous puissions nous présenter avec un plan clair et précis pour mettre à la place du plan du gouvernement ; car si nous voulons empêcher ce plan d'être adopté, il faut que nous en ayons un meilleur à proposer. "

Le Correspondant de la *Gazette de Québec*, en annonçant que les pétitions des évêques catholiques relativement au bill d'éducation ont été présentées le 23 dernier, accompagne cette nouvelle des réflexions suivantes :

"Ces pétitions expriment sans doute les opinions de presque toute la population catholique du Canada, qui forme certainement une majorité de la population totale.

" Les pouvoirs du surintendant, révocable à la volonté du gouverneur sont considérés comme ouvrant la porte à une intervention dangereuse dans l'éducation des enfants de parents catholiques. Les revenus des biens des Jésuites sont aussi réclamés comme ayant été donnés, d'après les intentions des donateurs, uniquement pour l'instruction des sauvages et pour l'éducation religieuse de la jeunesse catholique dans ce pays.

" Il est à regretter que le bill ait été dressé de manière à exciter des craintes à l'égard de la religion, craintes que n'avaient pas fait naître les actes du Bas-Canada relatifs aux écoles, d'une date postérieure à 1832, et ces écoles étaient fréquentées par des enfants de toutes les communions religieuses."

LE MONUMENT RELIGIEUX ET NATIONAL.

Les appréhensions de non-réussite qu'avaient occasionnées aux amis de la religion, les grandes dépenses nécessaires pour l'érection du monument religieux à élever sur la montagne de Rouville, viennent heureusement de dispa-

raître. On nous informe que les plan et prix de ce travail sont arrêtés, que l'entrepreneur est à l'œuvre et qu'il a contracté pour un ouvrage estimé, dans sa moindre valeur, à £323.

Nous louons les personnes obligeamment placées à la tête de cette entreprise, de ce qu'elles ne reculent pas devant les premières difficultés que présente un si dispendieux projet, et nous osons espérer que le public ne leur donnera pas lieu à se repentir de la confiance, qu'elles reposent dans la générosité de leurs compatriotes. C'est une aide commune, une offrande générale que chaque catholique, chaque canadien doit porter aux pieds de ce monument national. Déjà nous savons quel a été le zèle et l'empressement de la population locale pour ouvrir et pratiquer un chemin tout-à-fait facile sur une des pentes de la montagne. On y a si bien comblé les précipices, aplani les aspérités qu'on peut, aujourd'hui, se rendre aisément en voiture à une très-petite distance du calvaire ; et ce travail sera parfaitement complété au premier moment libre à la suite des pressants travaux de la moisson.

Nous sommes flatté de pouvoir en cette circonstance rectifier une erreur échappée à notre première annonce qui indiquait cette montagne, comme étant dénommée Montagne de Bel-œil, tandis qu'elle est sise exclusivement dans la paroisse de St. Hilaire et est la propriété personnelle de M. Hertel de Rouville, Seigneur du lieu. Nous aimons aussi à rendre hommage à la conduite de cet honorable Monsieur, qui a eu la générosité de joindre une gratification considérable, en argent et en matériaux, au don pur et simple, qu'il a fait, du terrain nécessaire pour asseoir le monument, y fixer une chapelle et procurer une avenue spacieuse pour y monter. De semblables exemples ne peuvent que faire honneur aux individus et à la nation.

Mais tous les efforts et tous les sacrifices d'une localité ne suffiront certainement pas sans la coopération pécuniaire des autres paroisses. D'ailleurs il ne serait pas convenable que quelques-uns seulement eussent part à une œuvre qui doit tourner à l'avantage et à la consolation de tous. La croix est un signe salutaire ; en quelque lieu qu'elle soit élevée, elle porte bonheur : combien donc elle protègera de plages, lorsqu'elle planera, pour ainsi dire, du haut des airs. A l'œuvre donc, catholiques du Canada ; la religion vous presse et votre générosité, on le croit encore, ne peut être en défaut. Aussi espérons-nous pouvoir bientôt former une longue et honorable liste de souscription ; nous connoissons déjà un certain coin qui n'est pas en arrière.

Les travaux additionnels, ainsi que le petit retard dans l'adoption des plans

nécessiteront indispensablement un délai de quelques semaines dans l'inauguration de ce beau trophée religieux et canadien. Nous pourrons en annoncer le quantième précis dans quelques jours.

L'ŒUVRE DE LA

PROPAGATION DE LA FOI.

Le rapport que le conseil de l'Association pour la Propagation de la Foi dans le diocèse de Montréal fait publier, tous les ans, vient d'être imprimé, et il se distribue *gratis* aux différents chefs de sections. Il y en a des dépots à l'évêché et au séminaire ; deplus, il s'en vend quelques centaines d'exemplaires,au profit de l'œuvre,chez MM. Fabre et Leprohon, libraires à Montréal.

Ce recueil de lettres et de relations pieuses présente un état complet des missions catholiques établies aux lacs Témiskaming et Abbitibbi ; en outre, il renferme le récit des missions faites au Grand-Lac, au Lac à la Truite et au Fort-William par MM. Moreau et Bourassa pendant l'été de 1840 ; et aussi les détails de la visite pastorale de Mgr. Bourget dans tous les postes et townships situés sur la rive nord de l'Ottawa. Le même cahier renferme la relation d'une mission faite par Mgr. Gaulin chez les Sauvages du Haut-Canada, et une lettre de Mgr. Provencher sur la mission de la Colombie. Le tout se termine par un compte-rendu des recettes et des dépenses de l'Association.

Comme cette publication est ou va être entre les mains de tous les amis de l'œuvre, nous n'en reproduirons rien dans notre journal. C'est pour la même raison que nous avons omis, dans le tems, de publier aucun extrait du rapport donné par le conseil de la même association pour le diocèse de Québec. Il y a pourtant beaucoup d'intérêt dans la lecture de ces récits édifiants des missions catholiques. C'est bien là qu'on voit ce que peut la force de la vérité sur l'homme sauvage, comme sur le chrétien civilisé, surtout lorsque cette prédication est soutenue par le zèle inextinguible de l'apôtre. Oh ! comme les missions dans notre église sont différentes de ces excursions bibliques de nos pauvres frères séparés, qui ne battent guère qu'à froid sur tous les points ! On voit bien là toute la supériorité de la charité sur le commerce, de la foi sur l'opinion. Ils nous vantent néanmoins leurs prétendus succès ; ils nous diront qu'ici ils ont fait accepter tant de bibles, là tant de milliers de *tracts*, ailleurs qu'ils ont rebaptisé nombre de familles, reçu force abjurations ; mais dans tout ceci, souvent ils ne nous donnent pas un nom propre, quelquefois même ils ne désignent pas la localité ; tant ils craignent d'être pris sur le fait

de l'imposture, ou bien, tant ils croient peu eux-mêmes à la persévérance de leurs adeptes ou à la légitimité de toutes ces conversions ! Non, il n'y a pas principe de vie dans toutes ces branches séparées ; il n'y a que le tronc catholique qui puisse porter ces jets puissants que l'on voit croître vigoureux dans les missions de l'Amérique, ou dans celles de l'Inde, de la Chine, de l'Océanie, etc. Sur quelque terre lointaine que ce soit que nous jetions les yeux,nous voyons le catholicisme faire œuvre de dévouement, de zèle et de sacrifices ; aussi, partout où il pénètre il y a succès, civilisation et progrès véritable. Mais où irons-nous pour trouver une fécondité réelle au protestantisme ? Ce serait bien, ce semble, sur ce continent, le grand théâtre de ses efforts. C'est dans les Etats-Unis surtout que le protestantisme se remue avec le plus d'activité. Mais y crée-t-il ? Non, nous le voyons bien. La population américaine est, en grande partie, composée d'Européens qui apportent leur croyance toute faite,et le protestantisme, quelque grande que soit sa portion sur le territoire de l'Union ou dans le Haut-Canada, n'y est que d'importation. Les créations de ce culte ne sont vraiment que des divisions. Semblable à l'esprit qui ne produit plus, le protestantisme américain se décompose, se diversifie, se métamorphose. Travail de mort que cela ! S'il y a quelque chose de vivant, de fort, de viril, de fécond enfin dans l'Amérique, c'est le catholicisme. Lui seul grandit réellement, témoins ces évêchés qui s'y fondent chaque jour ; cette année encore trois siéges, en comprenant celui du New-Jersey, y ont été remplis ; témoins ces églises qui s'y élèvent de toutes parts et qui, certes, sont loin d'être suffisantes ; témoins encore et surtout l'inquiétude qui dévore la partie croyante des protestants, les haines sombres de la plupart des employés de l'erreur, les vengeances fréquentes de la populace fanatisée, l'incendie tantôt des couvens, d'autres fois des églises, enfin les dénonciations et les pamphlets accusateurs de toutes les espèces.Tandis qu'au contraire le catholicisme continue, dans le calme, sa mission de paix, ses travaux salutaires ; qu'il sème dans les labeurs pour recueillir dans l'abondance et obtenir, chaque jour, quelques succès nouveaux. Voilà ce que nous démontre la revue des publications religieuses, et ce dont nous convainc de plus en plus, pour ces diocèses en particulier, la lecture des derniers rapports de Québec et de Montréal auxquels nous faisons ici spécialement allusion.

———o———

Départ de Missionnaires.—La mission de la Colombie va s'enrichir d'auxiliaires pleins de foi et de zèle ; MM. Langlois et Bolduc, jeunes prêtres du diocèse de Québec, viennent de passer ici, en route pour cette plage lointaine. Ces Messieurs doivent s'embarquer à Boston, pour de là se rendre à Valparaiso, puis à leur destination où probablement ils consumeront leur

vie à l'œuvre si apostolique des missions. Ce sera un puissant renfort pour MM. Blanchet et Demers, dont les premières prédications ont eu tant de succès, qu'ils ne peuvent déjà plus suffire à cueillir l'abondante moisson que le seigneur accorde à leurs travaux.

Si c'est une belle vocation que celle de travailler à la sanctification de ses concitoyens, c'en est une bien plus sublime encore et surtout bien plus méritoire de renoncer au monde, à ses jouissances, à ses parens, à sa patrie pour aller porter le salut chez des peuples sauvages, à des tribus barbares, qui sans cela périraient dans leurs ténèbres. Quel noble dévoûment et quelle abnégation ! Tant de peines et de sacrifices ne peuvent être dignement couronnés que dans une vie meilleure !

———o———

Nous lisons dans le *Morning Courier* du 1er. courant que le lendemain le Presbytère de l'église de St. André à Québec devait donner l'ordination au R. M.de la Pelletrie,avec une solennité toute extraordinaire ; et on annonçait surtout que le service se ferait presqu'exclusivement dans l'idiome français. Messieurs les Méthodistes Presbytériens commencent apparemment à ne pas trouver les cérémonies religieuses trop blâmables, puisqu'ils les veulent multiplier dans leur culte. Mais il y a dans tout cela quelqu'arrière pensée ; aussi ont-ils bien soin d'engager les Canadiens à y assister.

Nous n'avons point été étonné de ce procédé du Presbytère de Québec. Mais, en vérité, il faut être bien convaincu de sa faiblesse, pour employer de semblables moyens afin d'ajouter à sa force ou à son nombre. La seule vraie Eglise sut toujours assez se respecter, pour ne point modifier ses formes liturgiques dans la simple vue d'attirer à ses cérémonies ou à ses offices une foule plus nombreuse.

———o———

L'assertion de Mr.Aylwin en chambre que"les Canadiens Français sont bien supérieurs à la population d'origine anglaise du Bas-Canada, en éducation, en intelligence et en morale," comme il est tout naturel, a fort scandalisé,les journaux torys qui,bien loin de vouloir admettre notre supériorité sur quelque point que ce soit, réclament,pour l'origine anglaise seule, le monopole de l'instruction et de l'intelligence.

En répondant à leur réclamation l'*Aurore des Canadas* dit ;

" Quant à l'éducation, nous trouvons la proposition de M. Aylwin trop générale ; nous croyons qu'il se rencontre beaucoup plus de Canadiens que d'Anglais doués d'une éducation supérieure ou classique et que le nombre de personnes possédant une éducation primaire est beaucoup plus grand chez les Anglais que parmi nous. Pour ce qui est de l'intelligence, nous sommes persuadé qu'on peut bien dire la même chose d'une nation, au moins dans les mêmes races d'hommes. Pour se convaincre combien l'assertion de Mr. Aylwin est juste à l'égard de la moralité, il ne faut que consulter le *Calendrier* de la prison et la liste des condamnations dans nos cours criminelles, depuis que le pays est sous la domination anglaise.

—o—

A NOS CORRESPONDANS.—Les *Contre-lettres sur l'éducation* sont d'un intérêt trop grand pour être négligées. Nous engageons donc fortement *Un Canadien* à continuer ce travail que nous publierons incessamment.

F. X. V. est aussi inévitablement remis à un autre numéro.

Nous n'avons pas même pu insérer dans celui-ci la continuation de la solide controverse de M. F. B. sur la RÈGLE DE LA FOI.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ROME.—L'*Univers* reproduit l'article suivant du *Diario di Roma* sur M. Combalot déjà célèbre par ses écrits :

" Parmi les personnages distingués qui ont visité récemment cette capitale du monde catholique, on compte à bon droit M. l'abbé Combalot, vicaire général honoraire de leurs éminences les cardinaux de Rouen et d'Arras, et l'un des plus célèbres orateurs dont s'honore aujourd'hui la France. Sur les instances de plusieurs amis, il a prêché pendant plusieurs jours dans l'église nationale de St. Louis des Français au milieu d'un grand concours de personnages distingués et élevés en dignité. Son succès a été extraordinaire. Ses discours ont été, ainsi qu'il convient à un orateur sacré, tout entiers dirigés au bien des âmes et à la conversion des cœurs. On a surtout admiré les sermons sur *la miséricorde de Dieu*, sur *l'efficacité de la prière*, sur *la dignité du sacerdoce*, et sur *la dévotion à la Sainte-Vierge*. La simplicité jointe à la noblesse du langage et à la chaleur du sentiment, telles sont les principales qualités qu'on a remarquées en lui. Nous félicitons cet illustre orateur non pas tant pour la science et le talent dont il a fait preuve dans ses discours, que pour le zèle vraiment apostolique avec lequel il prêche les pures et saintes doctrines de l'Evangile."

Irlande.—Fiers de l'avantage qu'ils ont obtenu dans les élections, les tories insultent leurs adversaires et les provoquent à une lutte plus sérieuse que celle des *hustings*. Déjà même des rencontres ont eu lieu entre les deux partis. On lit dans le *Sun :*

" A New Birmingham (en Irlande), des batailles terribles ont eu lieu entre les catholiques et les orangistes. Ces derniers ont quitté le terrain après avoir perdu deux voitures ; mais ils avaient tué ou blessé cinq de leurs adversaires. A Neagh, il y a eu un massacre affreux. Les catholiques ont été forcés de battre en retraite."

Il est à croire que l'aggression est venue du côté des tories, car M. O'Connell, et tous ceux qui avec lui exercent sur l'esprit des catholiques irlandais une grande influence, ne cessent de les exhorter à la modération et à ne chercher que dans les voies légales le redressement de leurs griefs.

M. O'Connell, qui présidait à Dublin, le 26 juillet, une réunion du comité formé pour demander le rappel de l'union, s'est exprimé en des termes où paraissent dans le plus grand jour les intentions pacifiques,quoique très-fermes du célèbre agitateur.---*Journal des villes.*

Prusse.—A l'appui de ce que nous disions l'autre jour sur la question des mariages mixtes, cause principale de la persécution qu'a essuyée Mgr. Droste de Wischering, voici ce qu'on lit dans le *Correspondant d'Allemagne :*

" La discussion dans l'affaire de l'archevêque, qui avait occupé la Diète pendant plusieurs semaines consécutives, vient d'être terminée. La commission, après avoir déclaré dans son rapport que l'archevêque a été privé de sa liberté d'une manière illégale, a conclu en demandant la réintégration de l'archevêque dans ses fonctions ou une enquête judiciaire à son égard, suivant les lois du pays. Cette conclusion, combattue par le parti protestant, a été vivement soutenue par la noblesse du parti catholique, qui l'a maintenue à une grande majorité. "

Malgré cet appui Mgr.l'archevêque n'est pas encore mis en liberté ! mais il reste ferme et inébranlable.Il ne cède à aucune proposition qui serait incompatible avec les droits de l'Eglise ; son rétablissement sur son siége est la condition indispensable de tout arrangement.Il insiste non pas pour lui,par ambition, mais afin que réparation éclatante soit faite après un acte arbitraire et injuste.

Le gouvernement prussien n'a pas voulu reconnaître la nomination du chanoine Iven en qualité de vicaire-général de l'archevêque de Cologne ; nomination émanée du Saint-Siége,auquel il refuse le droit de régir l'église catholique en Prusse d'une manière indépendante, comme s'il en résultait un empiètement sur la souveraineté politique du roi. Mais en même tems, il a

craint de voir le diocèse de Cologne tomber, faute d'administrateur, dans un état de complète anarchie, qui aurait eu les suites les plus graves pour toutes les provinces rhénanes. En conséquence, il s'est arrêté à un terme moyen, et il a notifié à M. Iven qu'*il ne s'opposait pas* à ce que ce chanoine administrât ce diocèse.

ALGERIE.—La *Gazette de Québec*, sous cette rubrique, dit :

L'*Univers* publie une lettre qui lui a été adressée par M. l'évêque d'Alger, en date du 28 juin. Le prélat annonce le retour de l'abbé Suchet, parti depuis vingt jours pour accompagner une dernière colonne de prisonniers arabes, et porter à l'émir les présens d'usage, s'il pouvait le rencontrer.

Le prélat raconte l'entrevue de l'abbé Suchet et de l'émir, entre Mascara et Tlemecen.

" L'émir, dit l'évêque d'Alger, a reçu avec émotion le premier prêtre chré-"tien qu'il eût encore vu. Leur entretien, que la brusque arrivée du général " Bugeaud a malheureusement interrompu, était singulièrement intéressant. " Déjà ils parlaient de Dieu, de son fils, de son église...et cependant ils ne se " sont séparés qu'après vingt heures de voyage et les signes les plus expressifs. "

M. l'évêque termine en citant la lettre suivante qui lui a été adressée par Abd-el-Kader :

" De la part de notre maître et seigneur, l'émir des croyants, le sultan Seïd Hadji, Abd-el-Kader, que Dieu le protège ! au sublime et très-illustre parmi les plus pieux des chrétiens, Antoine, que le Très-Haut guide toujours dans la voie du salut et de ses bienfaits !

" Salut à vous !

" Votre khalifat (vicaire), ainsi que votre interprète, sont arrivés auprès de nous,et, en votre considération, nous les avons accueillis selon qu'il convenait. Ils nous ont apporté les présents que vous nous avez adressés, nous les avons acceptés parce qu'ils nous étaient offerts par vous ; il n'en eût pas été ainsi,s'ils eussent été envoyés de la part de tout autre.Mais vous,vous nous avez appréciés ; vous avez été à même de bien nous connaitre,et vous nous aimez...Nous demandons instamment à Dieu qu'il vous inspire toujours les idées du bien, qu'il vous guide toujours dans la voie du salut.

" Vous nous avez demandé s'il nous serait agréable que vous envoyiez un de vos prêtres auprès des prisonniers français dans le cas où le nombre en viendrait encore à s'accroître à l'avenir. Nous acceptons volontiers cette

sainte proposition, et nous accueillerons avec plaisir celui que vous enverrez, s'il plaît à Dieu.

" Si vous avez à nous adresser quelque demande *sur n'importe quel sujet*, nous vous informons que notre khalifat Sid-Mohammed-Bel-Allâl a qualité pour nous représenter.

" Nous avons confiance parfaite en vous, nous comptons sur votre promesse de nous remettre bientôt Mohammed-Ben-el-Mokhlar, ainsi que ceux qui restent..... Leurs familles, leurs enfants les attendent avec la plus vive anxiété ; ils ne cessent de demander à Dieu que le moment de leur réunion ne se prolonge point.....

" ..... Il est resté à Oran quatre prisonniers ; nous comptons sur leur mise en liberté, et cela par deux raisons excellentes : d'abord parce que vous nous l'avez promis, et ensuite parce que ce sera pour vous une occasion d'accomplir un nouvel acte d'humanité et de piété.

" Salut.

" *En date du vendredi matin, le* 39 *rabii tané de l'année* 1251 (19 *juin* 1841.)"

Orient.—Quelques chevaliers français de Saint-Jean-de-Jérusalem ont pensé que la part qu'ils devaient prendre aux efforts qui seraient tentés pour l'émancipation des chrétiens d'Orient, devait se manifester autrement que par des démarches individuelles. En conséquence, ils ont résolu de convoquer tous les anciens et nouveaux chevaliers, à l'effet de se concerter et de délibérer sur les mesures qu'il serait convenable de prendre.

Le gouvernement de la Porte a écrit aux gouvernemens de Damas, d'Alep, de Saint-Jean-d'Acre, ainsi qu'aux commandans militaires de Jérusalem, de Tripoli et de la Syrie. Il leur enjoint sous peine de destitution, de traiter tous les sujets de l'empire turc avec une égale justice, et principalement en tout ce qui concerne la religion.

Les prêtres chrétiens doivent être traités avec les mêmes égards que les prêtres musulmans. Les églises et monastères chrétiens doivent être inviolables.

Cette lettre du sultan est évidemment le résultat des démarches des grandes puissances chrétiennes, au sujet de la protection qu'elles ont réclamée pour les chrétiens de la Syrie.

Publié par J. C. PRINCE, Ptre. de l'Évêché. } MONTREAL:
Imprimé par J. A. PLINGUET, Imprimeur. } rue st. denis.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 10 SEPTEMBRE 1841. No. 8.

COMPTE-RENDU
DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—o—

INSTRUCTION PRIMAIRE.

(SUITE.)

Le même service que le Vénérable J. B. de le Salle rendait à l'univers, en fondant les écoles de la doctrine chrétienne, la sœur Marguerite Bourgeois le procurait au pays, en instituant pour les mêmes fins, en ce qui regarde l'éducation du sexe, la Congrégation de Notre-Dame à Ville-Marie. Les humbles disciples Adelbertus, Euverte, Rombau, sous l'obéissance du Frère Directeur Aidant, sont venus, le 7 novembre 1837, nous apporter une part dans cet héritage de leur Père; mais la sœur Marg. Bourgeois nous a légué le sien dès 1698, lorsqu'avec ses vingt-trois compagnes elle en signait les constitutions, en présence de Mgr. de St. Vallier.

A une époque où la colonie attirait la coopération d'un grand nombre de personnes généreuses et zélées de l'ancienne France, dix années seulement après le premier établissement français à Montréal, cette pieuse fille, que la ville de Troyes peut s'honorer d'avoir vu naître, vint se consumer, elle aussi, à l'œuvre naissante du christianisme parmi les sauvages du Canada. Digne émule de Mademoiselle Manse qui travaillait alors à fonder un Hopital (l'Hôtel-Dieu), Mademoiselle Bourgeois quitta, comme elle, sa patrie, avec un courage et une confiance que l'esprit de Dieu pouvait, seul, lui inspirer. "Si c'est la volonté divine que j'aille en Canada, je n'ai besoin d'aucune chose ; " se disait-elle à elle-même, ainsi qu'elle l'écrivit plus tard à M. Tronson, supérieur de la communauté de St. Sulpice, à Paris. Puis, elle partit sans denier, ni maille, (c'était son expression.) n'ayant qu'un

petit paquet qu'elle pouvait porter sous son bras. Sa foi en la Providence suppléait à tout.

Arrivée à Montréal le 22 septembre 1653, elle y déploya toute la charité d'une héroïne et tout le zèle d'un apôtre. Ville-Marie se composait alors d'une cinquantaine de maisons, dispersées çà et là dans l'enceinte d'un petit fort de pieux, et de quelques cabanes dressées dans la campagne qu'on commençait à peine à défricher, disent les mémoires du tems. La Sœur parcourait seule, chaque jour, presque toutes ces maisons, pour y instruire les enfants et même les ignorants de tout âge ; et semblant encore se multiplier elle-même, on la voyait visiter et servir les malades, consoler les affligés, blanchir le linge et racommoder les hardes des pauvres, des soldats, ensevelir les morts et se dépouiller en faveur des nécessiteux, des choses les plus indispensables. Ne pouvant suffire aux besoins des habitans, dont le nombre croissait de jour en jour, elle repassa plusieurs fois en France pour y chercher des coopératrices ; et, quoiqu'elle ne promît que des privations et des souffrances aux filles qui s'offraient pour la suivre, elle ne laissa pas d'en trouver un bon nombre et de former enfin sa précieuse communauté.

Le plus difficile était fait, et c'était la vertu et la persévérance de cette sainte fille qui l'avaient opéré. La doctrine chrétienne d'abord, puis la connaissance de la lecture et de l'écriture, avec la pratique du travail usuel dans un ménage, telles furent les premières instructions données par les soins de la fondatrice. C'était l'éducation qui suffisait pour l'époque, et qui, indispensable dans tous les tems, devra constamment se joindre à l'enseignement des autres connaissances utiles, que le pays exigera graduellement suivant les circonstances. Sous ce dernier rapport, on sait que l'Institut des Sœurs de la Congrégation, sans déroger en rien au bon esprit qui l'inspira d'abord, ne s'est pas refusé plus tard à l'introduction des améliorations véritables que les familles chrétiennes ont pu désirer et que les Supérieurs ont jugées convenables. Aussi, aujourd'hui on trouve dans ce pensionnat l'éducation la plus complète que puissent exiger les personnes du meilleur ton : étude perfectionnée de la grammaire dans les deux langues française et anglaise ; connaissance classique de la géographie et de l'histoire, comprenant leurs parties ancienne et moderne, sacrée et profane, ainsi que les principes généraux de la constitution anglaise ; usage des globes avec leur application au système planétaire et aux élémens de l'astronomie ; arithmétique avec cahiers de règles ; mythologie et chronologie universelle ; traduction et composition dans les deux idiomes ; cours de littérature et de rhétorique, suivi de l'étude de la philosophie naturelle, comprenant spécialement la minéralogie, la chimie et même des notions de botanique comme d'histoire naturelle, etc. On s'étonne vraiment que toutes ces branches puissent s'étudier et s'enseigner avec un plein

succès,lorsque l'on voit ces humbles filles trouver encore tant d'heures à consacrer aux exercices de la piété et de la dévotion la plus solide ; cependant de sévères examens publics font foi, depuis trois ans, de la vérité de notre témoignage.

Ce n'est pas tout,l'enseignement de la couture et de tous les ouvrages d'aiguille utiles ou agréables aux personnes du sexe, s'y fait avec un soin infini. On y travaille à la broderie soit en or ou en argent,soit en chenille ou en soie ; puis le dessin,la peinture au mizzotinto et autrement ; et encore la musique soit vocale, soit instrumentale avec piano, guitare etc. C'est vraiment l'éducation la plus avancée que puissent acquérir les demoiselles des familles opulentes de la cité. Telle est l'instruction primaire, ou plutôt secondaire et finie que reçoivent annuellement,au pensionnat des Dames de la Congrégation, plus de cent élèves attirées des divers coins du district, et même venues de l'étranger. En outre, ces infatigables Sœurs instruisent sur la lecture, l'écriture, la grammaire et l'arithmétique, un nombre considérable d'enfans externes, tant dans la ville que dans les faubourgs ; de sorte que l'on calcule que le nombre moyen de filles, qui reçoivent d'elles l'éducation religieuse et littéraire,n'est pas moindre, chaque année, que neuf cents cinquante à mille pour Montréal seulement.

A présent, si l'on considère que cette bienfaisante institution répand encore ses faveurs dans les campagnes, où elle entretient quatorze missions sur un pied tout-à-fait respectable,et qu'il doit s'y réunir au moins neuf cents ou mille élèves, il s'en suivra qu'une maison seule, suscitée dans le pays par la Providence et soutenue par la religion, enseigne, à elle seule, plus de deux mille enfans, par année, qui, reversées successivement dans leurs familles,seront autant de filles instruites et vertueuses, ou d'épouses fidèles et de mères chrétiennes et laborieuses.

Voilà ce que fait le catholicisme au milieu de nous et pour nous ; et tout cela par le ministère, (on peut l'appeler ainsi,) de quelques centaines de vierges qui, se succédant depuis tout à l'heure deux siècles, n'ont pas cessé de prier et d'instruire, de travailler et d'édifier. N'est-il pas admirable que, pendant un si long cours d'années, aucune de ces filles de Notre-Dame ne se soit démentie dans sa vocation, n'ait forfait à son devoir, négligé sa mission, ni même donné lieu à la critique ou prétexte au scandale ?

Nous n'avons encore parlé que des Sœurs de la Congrégation et nous avons à raconter des œuvres aussi-belles opérées par d'autres communautés établies dans le même but. C'est ainsi qu'une fondation également ménagée par la Providence et inspirée par le plus pur zèle de la religion s'était développée à Québec, dès 1639. Madame de la Peltrie y avait fondé un couvent de Religieuses Ursu-

lines. On sait que ce précieux Institut, formé en France au XVII siècle, est spécialement destiné à l'éducation des filles, et que les travaux de ces courageuses institutrices furent, dès leur arrivée dans la colonie, aussi glorieux à la religion qu'utiles aux jeunes personnes du sexe. Quelques années plus tard, le second évêque de Québec, Mgr. de St. Vallier, ne se bornant point à la création d'un Hopital-Général dans sa ville épiscopale, établit encore et dota, en 1697, un couvent d'Ursulines aux Trois-Rivières. De la sorte donc les trois villes des districts principaux se trouvèrent, dès leur origine, fournies des meilleures institutions que l'on puisse désirer pour le pays. Admirable soin de la Providence sur l'Eglise du Canada qui a été, à son berceau, enrichie de tous les établissemens religieux qui l'ont fait croître et prospérer, et qui sont encore aujourd'hui un sujet d'admiration pour nos voisins et de consolation pour tous les amis de la religion et de l'humanité.

A CONTINUER.

Nous éprouvons un sensible plaisir à reproduire l'extrait suivant du *presentment* adressé le 27 dernier, à l'ouverture du terme criminel, par Son Honneur le Juge Pyke au Grand Jury de la Cour du Banc du Roi, et qui offre des vues si justes et si solides sur la question présente de l'éducation.

MESSIEURS, ...

. . . . . Vous ne pouvicz pas manquer d'observer que l'absence générale de l'éducation parmi les basses classes en Canada, est une des principales sources du crime ; et l'on pourrait ajouter que l'éducation même, (à moins qu'elle ne fût basée sur les principes moraux et religieux, enseignés de bonne heure, dans l'âge tendre et non encore corrompu,) ne suffirait pas pour arrêter le mal.

C'est donc le premier devoir des parens et des instituteurs de porter attention à cette partie essentielle de l'Education. L'on ne pourrait s'attendre à voir avancer les meilleurs intérêts sociaux par une éducation purement mondaine, ni par aucun genre d'instruction qui n'aurait pas pour base la crainte de Dieu, et l'amour du prochain.

Les personnes ainsi imparfaitement instruites sont loin du sentier de la sagesse et de la vertu, même avec tous les avantages d'une éducation quelquefois improprement appelée éducation libérale. Ceci, Messieurs, n'est pas une découverte nouvelle ; mais l'opinion des meilleurs auteurs sur l'éducation, tant sacrés que profanes, depuis les époques les plus éloignées, et a une source et une autorité au-desus de celles de l'homme.

La providence dans sa miséricorde a placé dans le cœur de l'homme un sentiment du bien et du mal auquel il est nécessaire de donner croissance et force. Or il serait bientôt étouffé, s'il était privé du secours nécessaire d'une éducation morale et religieuse contre les tentations innombrables, que nous avons à rencontrer pendant notre séjour ici-bas. Et ce sentiment naturel étant détruit, les hommes deviennent vains, arrogans, égoistes et criminels ; tandis que s'ils reconnaissent ce qu'ils sont et ce qu'ils doivent être, ils seront

frappés de leurs imperfections, et découvriront que l'humilité et l'intégrité peuvent seules convenir à la condition actuelle et au destin futur de l'homme faible, et sujet à errer. Espérons donc que les mesures déjà prises pour promouvoir l'éducation de la jeunesse, et étendre les connaissances morales et religieuses parmi les ignorans, seront suivies de nouveaux efforts pour l'avancement des mêmes objets, qui se trouvent également essentiels à la paix et à la prospérité publiques, et au bonheur individuel. Le devoir impératif des parens et des tuteurs est de ne pas négliger une charge aussi importante et aussi sacrée.

Il est bien satisfaisant, en même temps, de pouvoir dire que, durant ces années dernières, il s'est beaucoup effectué pour l'éducation en Canada, par l'établissement de plusieurs institutions de ce genre ; et qu'il y a eu des exemples distingués d'une persévérance heureuse, tant dans les hautes que dans les basses classes, tendant à retirer la jeunesse de notre ville de l'état d'ignorance et d'oisiveté. Si des efforts aussi nobles et aussi généreux étaient plus généralement tentés dans toute l'étendue du district, nous pourrions espérer, avec confiance, que le temps nous amènerait une diminution de crimes.

Mais d'après notre propre expérience nous sommes obligés de remarquer qu'à l'égard de ce qui est le plus nécessaire, c'est-a-dire, les écoles élémentaires dans les paroisses de campagne, il vaudrait mieux n'en avoir pas d'établies que de les confier à des instituteurs incompétens et inconvenables, ainsi qu'il est malheureusement arrivé trop souvent, trois d'entr'eux ayant été convaincus devant nous de crimes atroces.

Le choix de précepteurs ne devrait pas être laissé aux gens ignorans et sans instruction ; ce choix ne devrait être permis qu'aux gens compétens et après un examen scrupuleux de leur piété, de leur intégrité et de leurs connaissances.

Une économie trop rigide ne devrait pas assurément être exercée à l'égard d'une mesure aussi vitale que l'est celle de choisir des instituteurs dignes de leur situation. De quelle manière plus noble et plus utile pourrait-on employer les ressources pécuniaires d'un pays ? Un pareil emploi à l'égard des écoles pourrait même devenir une économie, en ajoutant aux vertus sociales, et par là diminuant la fréquence et la dépense des poursuites criminelles.

Les chrétiens de toutes dénominations, sentent également le désir de faire instruire la jeunesse, et ils n'entretiennent qu'une même opinion sur la nécessité de faciliter les moyens de l'éducation aux pauvres aussi bien qu'aux riches. Il serait donc beaucoup à regretter, que des différences d'opinions religieuses pussent avoir l'effet de mettre obstacle au succès des améliorations, dont on devrait s'attendre à retirer de si grands bienfaits. Nous espérons plutôt qu'à l'aide de la sagesse et de la charité chrétiennes, les difficultés résultant des différences d'opinions seront aplanies, sans qu'on abandonne la partie essentielle ou la base de tout plan d'éducation, savoir : *l'instruction morale* et *religieuse*, sans lesquelles tout système d'éducation, que pourrait suggérer la sagesse humaine, deviendrait inefficace. . . . . .

Nous accueillons ces paroles avec d'autant plus de satisfaction, qu'elles sont prononcées par un homme dont les vues et les opinions religieuses, quoique différentes des nôtres, ont cependant honorablement servi le Canada, pendant une longue suite d'années de judicature.

On sait que le système des Ecoles communes suivi aux Etats-Unis, et contre lequel les catholiques de New-York réclament avec tant de force depuis quelques années, est à peu près le même que celui qui est projeté par M. Day pour notre province. Eh bien ! l'article suivant extrait d'un journal protestant des Etats-Unis, le *New-York Churchman*, nous montre l'opinion qu'une partie même de la population protestante de l'Union entretient sur ce système, et les résultats affreux qu'elle attribue à son action :

" C'est un fait irrécusable, dit ce journal, que les suicides se sont multipliés depuis peu d'années de la manière la plus alarmante. La statistique sur ce sujet est très-imparfaite ; ce qui est dû au désir louable de cacher le crime à la connaissance du public. D'après les données que nous avons recueillies, nous nous sommes assuré qu'il y a eu dans les Etats-Unis plus de mille suicides, pendant le cours de l'année dernière. Beaucoup ont été portés à cet acte par des pertes pécuniaires, ou par des spéculations malheureuses, tandis que beaucoup d'autres sont tombés victimes de l'enthousiasme sauvage des conventicules religieux et des prédicateurs calvinistes. Il doit donc y avoir un grand défaut dans l'éducation d'une communauté, dont les membres en viennent si souvent à leur propre destruction. Ne peut-on pas trouver en quelque dégré la source du mal dans le système de nos écoles communes, système qui se vante de former l'esprit, et néglige le cœur. Quelques uns soutiennent que les instructions du dimanche suppléent à ce défaut. Mais ce n'est pas le cas. Apeine y-a-il un enfant sur dix qui assiste aux écoles du dimanche, et il n'y en a pas un plus grand nombre qui reçoive à la maison l'instruction religieuse. Ne serait-il pas beaucoup mieux, que les fonds des écoles fussent partagés entre les différentes dénominations religieuses, en proportion de leur nombre, afin qu'on pût suivre un système d'éducation sur une plus grande échelle, propre à développer les principes moraux et religieux, au lieu de ce plan étroit et payen que l'on suit aujourd'hui ? Si nous n'en venons point à ce but, nous ne pouvons nous attendre qu'à voir se multiplier les suicides, aussi bien que les autres crimes, jusqu'à ce qu'enfin nous cessions d'être un peuple chrétien, excepté de nom.

Les réflexions précédentes ont été fournies au New-York Churchman par la lecture de l'extrait suivant de *l'Anatomie du suicide* par le Dr. Winslow, ouvrage récemment publié :

"Pour prévenir le suicide, l'on ne peut trop insister sur l'importance d'adopter un système d'éducation bien réglé, étendu et philosophique, propre à dé-

velopper et former la morale aussi bien que les facultés intellectuelles. L'éducation de l'esprit sans rapport aux sentiments moraux,est une espèce d'instruction qui ne peut que causer un immense dommage. L'instruction qui n'est dirigée qu'aux facultés intellectuelles, n'est point cette espèce d'instruction qui élèvera le caractère moral d'un peuple. C'est la religion qui doit être la base des connaissances humaines. Nous devons être portés à croire que l'instruction qui prépare celui qui en est doué, à un monde futur, est de beaucoup supérieure à celle qui n'a de rapport qu'aux intérêts de cette vie. Nous ne sommes pas les adversaires de la diffusion des lumières ; mais nous ne voulons pas de ces connaissances qui n'ont de rapport qu'avec la vie présente, et aucun avec la vie future. Un pareil système est de toute nécessité défectueux, parce qu'il est pertial dans son opération. Enseignez à un homme ses devoirs envers Dieu ; qu'il croie que sa vie ne lui appartient point, que les traverses et les misères de cette vie sont une peine de la transgression d'Adam, à la quelle il n'y a pas d'espérance d'échapper ; et pardessus tout, apprenez lui à se résigner aux décrêts de la divine Providence. Quand la vie devient un fardeau, quand l'esprit succombe sous le poids de ses infortunes accumulées, et qu'aucun rayon d'espérance ne peut lui faire percer le voile de l'avenir pour réjouir son cœur, l'esprit alors lui dit : " commets un sui-" cide, et dérobe toi à un monde de misères et de malheur." Le principe moral lui dit " Vis, c'est ton devoir de supporter avec résignation les afflictions qui " t'accablent ; que l'influence morale de ton exemple se réfléchisse sur le ca-" ractère de ceux qui t'entourent."

———o———

Le *Canada Times* du 7 courant renferme un bon article sur le besoin d'éducation dans le pays. L'auteur de cet écrit, tout en déplorant le manque d'écoles pour le peuple, n'ose cependant pas l'imputer aux Canadiens ; il reconnaît au contraire que, vu leurs faibles moyens, vu l'abandon où les a laissés là-dessus le gouvernement, ils ne pouvaient guère faire davantage pour leur propre instruction. Ce correspondant ne peut non plus refuser son témoignage d'approbation au clergé catholique qui soutient six, il pourrait dire sept colléges dans un état florissant, et cela à des termes de pension si réduits pour le public, que toute la dépense pour chaque enfant ne se monte pas à £25 par année. Une institution que le *Canada Times* apprécie encore particulièrement, c'est celle des Frères de la doctrine chrétienne, dont le succès et la régularité sont effectivement au-dessus de tout éloge.

Pour la fête du St. Nom de Marie.

CANTIQUE.—Sur l'air : *Goûtez âmes ferventes, etc.*

Marie ! ô nom aimable !
O nom plein de douceur !
Assemblage ineffable
D'amour et de pudeur !
D'une juste colère
Marie éteint le feu.
Marie est vierge et mère,
Et la mère d'un Dieu !

Sa prière puissante,
Douce au cœur de son fils,
A l'âme pénitente
Ouvre le Paradis.
D'une juste colère
Marie éteint le feu.
Marie est vierge et mère,
Et mère de son Dieu !

Auguste souveraine
D'un empire éternel,
Oui, Marie est la reine
Et la porte du Ciel.
D'une juste colère
Marie éteint le feu ;
Car elle est vierge et mère,
Et la mère d'un Dieu !

Sa touchante parole
Change en bien le malheur,
Elle émeut et console
Elle endort la douleur.
D'une ardente colère
Marie éteint le feu.
Elle est vierge, elle est mère,
Et mère de son Dieu.

Sa voix, du ciel chérie,
Excuse nos forfaits.
Au nom seul de Marie
Coule un fleuve de paix.
D'une ardente colère
Marie éteint le feu.
Elle est vierge, elle est mère,
Et mère de son Dieu !

Marie ! ô source pure
De grâce et de ferveur !
Sublime créature
D'où naît le Créateur !
D'une ardente colère
Vous éteignez le feu,
Marie ! ô vierge et mère !
Et la mère d'un Dieu.

Dans nos sens, dans nos âmes,
Versez la pureté :
Allumez-y les flammes
De l'humble charité.
D'une ardente colère
Vous éteignez le feu,
Marie ! ô vierge et mère !
Et la mère d'un Dieu !

Quand à vos pieds les Anges
Abaissent leurs grandeurs,
Accueillez les louanges
Des bons et tendres cœurs.
D'une ardente colère
Vous éteignez le feu,
Marie ! ô vierge et mère !
Et la mère d'un Dieu !

Douceur, espoir et vie,
Paix d'un cœur agité :
Que peut contre Marie
Tout l'enfer irrité ?
D'une juste colère
Marie éteint le feu.
Seule elle est vierge-mère
Et la mère d'un Dieu !

LE COMTE DE MARCELLUS.

Arrivée de Missionnaires.—MM. H. Moreau et Am. Morin viennent d'arriver de leur lointaine mission, après trois mois et demi d'absence. Ces deux messieurs ont constamment joui d'une bonne santé, malgré les grandes fatigues et les travaux continuels auxquels ils se sont livrés. Leur navigation a été fatiguante et quelquefois périlleuse ; une fois surtout ils se sont trouvés dans un danger si imminent qu'il n'y a qu'une protection toute spéciale de la Providence qui ait pu les sauver de la mort. Dans la descente d'un rapide, leur canot s'est fendu sur une roche et est même demeuré quelque temps attaché sur l'écueil, au grand risque de s'y briser tout-à-coup ou d'être englouti dans le torrent. Heureusement, avec les efforts les plus prompts et les plus courageux, les intrépides voyageurs vinrent à bout de pousser leur frêle embarcation jusqu'au rivage, où ils purent réparer les dommages de l'avarie et sécher leurs linges.

Ces missionnaires ont visité les lacs Témiskaming, Abbitibbi et quelques autres postes de Sauvages. Partout leur ministère a été fructueux, à Témiskaming principalement il a été suivi des plus abondantes bénédictions.

MM. Payement et Olscamp, qui ont aussi fait mission chez les Sauvages au lac des Sables et sur la rivière St. Maurice, sont de retour à Québec depuis le commencement d'août.

CORRESPONDANCES.

L'ECRITURE OU LA BIBLE SEULE,

NE PEUT ÊTRE LA RÈGLE DE LA FOI.

(SUITE.)

MR. L'EDITEUR,

Soutenir que l'Ecriture seule est la règle de la foi, c'est condamner la conduite de J.-C. Pourquoi diviser les apôtres et les envoyer prêcher l'Evangile par toute la terre ? Il lui suffisait d'écrire ou de faire écrire son Evangile et de la répandre dans le monde, comme fait la Société biblique. Chacun l'aurait lu, et éclairé par le Saint-Esprit, il aurait trouvé la foi nécessaire au salut. Mais en ce cas, comme chaque individu a sa manière de voir et de comprendre, il y aurait eu, non pas une seule foi, comme dit saint Paul, mais autant de croyances différentes que de têtes. Et c'est là qu'il en faut venir, lorsqu'on met en principe que la Bible est l'unique règle de foi. Aussi dans une exhortation à son clergé en 1735 l'évêque anglican Watson, en parlant des doctrines chrétiennes, avoue ingénument qu'il ne sait

ce qu'il faut croire précisément ; " Je crois plus sûr de vous dire, ajouta-t-il, où elles sont contenues que ce qu'elles sont. Elles sont contenues dans la Bible, et, si en lisant ce livre, vos opinions sur les doctrines du christianisme diffèrent de celles de votre voisin ou de celles de l'Eglise, soyez persuadé pour ce qui vous regarde que l'infaillibilité appartient aussi peu à vous qu'à l'Eglise." Pourquoi donc, ô protestans, puisque ni vos ministres, ni vous n'avez l'infaillibilité, ne pas vous contenter de lire la Bible, chacun en votre particulier ? Pourquoi des ministres pour prêcher la Bible ? Que peuvent-ils vous enseigner de sûr en matière de foi ? Rien, rien absolument. Que le savant Lingard a raison de dire : " Les églises réformées, en rejetant l'autorité de la tradition, n'ont-elles pas détruit en cela l'autorité de l'Ecriture ? N'ont-elles pas enlevé toute certitude aux croyances religieuses et ruiné les fondemens même du christianisme ? "

Que d'hérésies sont nées du mépris de l'Eglise et de la tradition ! Saint Augustin, dans son traité des hérésies, compte 90 hérésies différentes qui depuis la venue de J.-C. s'étaient élevées pour réformer l'Eglise. Entre St. Augustin et Luther, 180 nouvelles hérésies parurent. De Luther 1517 jusqu'en 1595, Staphyles, Hosius, Pratcolus et autres écrivains modernes comptent 270 sectes nouvelles, venues toutes pour réformer ce qui existait quelques jours ou mêmes quelques heures auparavant. Qui pourraient compter celles formées depuis 1595 ? Si 78 en ans se sont formées 270 sectes diverses, un espace de 246 ans, proportion gardée, doit en avoir produit 851. Oh, que de bien produit la Bible livrée à chaque individu !

L'Ecriture est pourtant claire, disent les protestans. " Votre parole est claire, o, mon Dieu, dit David, ps. 118." Lucidum verbum tuum. " Ouvrez votre Bible, dit le docteur anglican Balguy ; prenez la première page qui se présente dans l'un ou l'autre testament, et dites-moi de bonne foi s'il n'est rien là de trop difficile pour votre intelligence ? Si vous trouvez tout clair et facile, vous pouvez remercier Dieu qui vous a accordé un privilége qu'il a refusé à tant de milliers de vrais fidèles." Quoique j'aie étudié les épitres aussi bien que les autres parties des Saintes Ecritures, dit le célèbre Locke dans son essai, mis à la tête de son commentaire sur les épitres, j'ai cependant trouvé que je ne les comprenais pas ; je parle des points de doctrine et de discussion. Et après avoir signalé ce qu'il croit être la cause d'obscurité, il ajoute : " A ces causes d'obscurité communes à Saint Paul et au plus grand nombre des autres écrivains du nouveau testament, il faut ajouter celles qui sont spécialement dûes à son style et à son caractère."

Mais ces témoignages humains ne peuvent détruire celui de l'Ecriture qui dit qu'elle est claire. D'accord. Voyons donc si les écrivains sacrés ne disent pas que l'Ecriture est difficile à entendre. Puis qu'on ne veut que la Bible, consultons la Bible. Saint Pierre (2 Pet. c. v. 16) déclare que dans les épitres de Saint Paul *il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorans et légers detournent, aussi bien que les autres écritures, à de mauvais sens pour leur propre perte. Ces hommes ignorans et légers,* foulant aux pieds l'autorité de l'église, interprétaient à leur goût les Ecritures, et se perdaient par leurs fausses interprétations. Donc le Saint Esprit ne les assistait pas ; car ils n'auraient point erré. Donc l'Ecriture a besoin d'être expliquée par une autorité supérieure à chaque individu, par l'Eglise, colonne et appui de la vérité. Aux actes (c. 8. v. 31,) l'eunuque de la reine de Candace, interrogé par Saint Philippe s'il comprenait le prophète Isaïe qu'il lisait, répond ingénument : " Comment le puis-je, si quelqu'un ne me l'explique ?" Enfin Saint Pierre (2 Pet. c. 4 v. 20) dit formellement que " nulle prophétie de l'écriture ne s'explique par une interprétation *particulière.*" Donc l'Ecriture n'étant pas toute claire, il faut nécessairement une interprétation générale,donnée par une autorité publique,puisque l'autorité particulière n'est capable de faire l'interprétation que *pour sa propre perte.*

(A CONTINUER.)

———o———

CONTRE-LETTRES SUR L'ÉDUCATION.

A MON PAYS.

LETTRE PREMIERE.

Il est une saison dans l'année, mon cher pays, qui amène régulièrement sur tes journaux une question bien aimable. Les mois de Juillet et d'Août sont pour toi une époque riante et glorieuse qui t'honore, réjouit tes familles, remplit d'espoir les âmes bienveillantes qui vivent dans ton sein, et donne à ta belle jeunesse cette intéressante illustration qui fixe les regards comme les vœux de tous. Cette époque est l'ouverture des vacances scolastiques ; cette question toute aimable, c'est l'éducation. Dumoins dans les déboires politiques qui te vexent, as-tu encore ce tempérament qui, un instant, fait oublier tes maux, et te donne parfois l'espérance que peut être ils cesseront, un jour, par les bienfaits de l'éducation.

Certes, celui qui prétendrait qu'il n'y a pas chez toi zèle et persévérance pour l'éducation, serait homme bien décidé à te calomnier, ou bien inhabile à porter un jugement sur un de tes caractères les plus visibles. Mais aussi,

car c'est inutile de se cacher ses misères,celui qui examinerait consciencieusement, quelle est parfois ta manière de faire valoir ton zèle, quelles gens tu consultes, tu choisis, quel but tu te proposes, quels principes tu prends pour base ; celui-là aurait un volume assez ample à composer, soit pour louer et encourager ce qu'il y a de bon dans tes efforts, ou pour rectifier tes écarts sur une question qui, bien entendue, ne peut admettre, sans malheur pour tes plus chers intérêts, aucune méprise, aucune erreur.

Qui donc, se posera juge assez intelligent et assez expérimenté d'une question si vitale ? Qui même aura cet esprit de patience et de bien public pour revenir sur un sujet tant rebattu, bien que si peu approfondi. Pourtant, tout ou presque tout est encore à dire : du moins tout est à réfuter ou à reconstruire. Tu es catholique, vois tu : ainsi l'éducation pour toi doit être essentiellement catholique. Pour bien comprendre toute la portée de cette vérité, il te faudrait, je dirais, un enseignement élémentaire, un catéchisme, quoi ; mais si clair, si orthodoxe, que le plus petit, le moins instruit comme le sage, l'homme mur y puissent trouver ce qu'il est nécessaire à tout catholique de savoir sur ce point. Pour moi, et combien d'autres ont témoigné leurs vifs désirs à cet égard, j'appelle de tous mes vœux cet enseignement qu'on ne t'a point encore donné suffisamment. On bâtira des systèmes, vois-tu ; on écrira des lettres, on multipliera les méthodes, on surchargera les cours de mille objets nouveaux, cependant il pourrait bien arriver qu'avec tout cela tu n'eûsses que le *mot* en fait d'éducation, et nullement la *chose*. Et qu'on ne vienne pas dire que tes besoins, comme pays jeune et malheureux, que les entraves ou l'indifférence de ton gouvernement, que la tournure de tes esprits canadiens, que l'ignorance actuelle des masses, créent un obstacle insurmontable à l'établissement d'une éducation générale, qui fasse enfin ton plus sûr bonheur. Connais, une fois, ce que doit être cette éducation pour qu'elle soit bonne, et je te promets que l'obstacle cessera d'être insurmontable.

Faute d'autres plus habiles, souffre, o mon pays, qu'un de tes plus faibles membres,mais un membre qui t'aime et te veut tout le bien possible, t'adresse aussi lui, par forme de lettres, ses idées sur l'éducation. Remarque d'abord qu'il ne prétend pas te communiquer des idées nouvelles ou pernicieuses ; déjà tu viens d'en recevoir de cette nature d'un autre de tes enfans : mes idées sont vieilles et infaillibles comme la religion d'où elles émanent et que tu professes : ainsi garde-toi de m'avoir pour suspect. Je te demande seulement indulgence pour l'allure franche de ma parole : La vérité, tu sais, a besoin d'indépendance.

Pour ne point encourir ton juste blâme, faute d'explications préalables, je t'avouerai que je trouve prudent de ne point te donner d'avance un état de ce que j'aurai à dire. Les pays, vois-tu, pourraient bien éprouver le besoin de certains hommes, qui se promettent de dormir ou de voyager en esprit, si on a le malheur de leur annoncer dans une préface, ou dans un exorde, plusieurs points ou plusieurs chapîtres. Même, autant que possible, je serai court en chaque missive pour la même raison, et puis je me ferai attendre parfois. On croira que je médite de belles choses, tandis que je ne songerai à rien moins qu'à user d'innocentes ruses pour ne point t'ennuyer. Ne va pas croire en me lisant, qu'à toute ligne tu rencontreras des choses nouvelles, impossible ; l'éducation a usé tout son fonds ; il reste seulement pour moi à te parler sur ces choses d'une manière nouvelle. Quant à l'ordre dans les matières, à la grâce du style et au mérite personnel de l'écrivain, sur ce, je t'en prie, ne prend point grand souci. Le meilleur ordre dans un sujet est que ce sujet soit tout utile ; la plus grande beauté du style est l'air de conviction qu'il porte : *Pectus est quod disertos facit.* Ou encore :

"Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement,"
"Et les mots pour le dire arrivent aisément."

Quant à la pauvre personne, elle aimera beaucoup à être oubliée, pour laisser à la question seule tout le mérite ou le démérite que tu jugeras devoir lui accorder.

Maintenant commençons. On l'a dit : rien n'est aimable, sous le ciel, comme l'enfance et la jeunesse. N'y aurait-il que ce motif, cet age devrait commander l'intérêt, le zèle et toute la bienveillance des gouvernemens comme des individus. La jeunesse est partout un champ vierge ; cultivez le, vous y verrez couler le lait et le miel : laissez le inculte, les ronces et la fange se le partageront. Que dire, si non seulement on néglige la jeunesse, mais encore si on lui donne pour discipline des principes pervers ou erronés.

Dans les siècles où nous sommes, rien de plus à craindre que cet engouement pour ce qu'on appelle l'*éducation*. Un *pieux* méthodiste disait un jour que les Etats-Unis devaient leur système si répandu de l'éducation populaire à l'extinction du papisme en ce pays. Tout autre sectaire pourra en dire autant. A ceux-ci viendront se joindre les indifférens, les esprits forts, les ignorans et enfin certains catholiques eux-mêmes.

Cependant il est impossible de dire qu'il n'y a que les catholiques au monde, qui soient privés d'éducation. Il me semble qu'il existe quelque part des peuples aussi bien élevés, aussi moraux que le peuple américain. D'où

vient donc ce faux jugement ? De ce qu'on ne s'entend pas en fait d'éducation. Eh bien ! qu'est-ce donc que cet indéfinissable phénomène, qui, à chaque contrée, a ses phases particulières, agréables en celle-ci, funestes en d'autres ? Ou tachons de fixer cet astre vagabond, ou laissons le errer aveuglément, si sa loi est de n'en avoir aucune. Mais comment se pourrait-il faire pour un peuple catholique que l'éducation fût un objet si versatile, quand il est admis, comme vérité du catholicisme, que l'éducation peut être le salut ou la ruine des individus comme des peuples ? L'éducation est une loi invariable, une, bienfaisante, nécessaire, et d'où dépend pour un catholique son salut spirituel et temporel : il y a donc moyen de la connaître avec certitude.

Vous admettrez avec moi, catholiques, que la religion vous oblige à élever vos enfans, ou si vous voulez, à leur donner l'éducation : mais admettez-vous pour cela que la religion entende se mêler de calcul et de langues ? s'il est vrai que là seulement il y ait éducation, comme le prétendent quelques beaux esprits du jour, Jésus-Christ serait donc venu sur la terre enseigner l'arithmétique et toutes ces choses qui, d'après le méthodisme et ses imitateurs, font la gloire et la puissance, et sans doute aussi, la moralité des peuples soustraits à la domination du papisme : Non, ce n'est pas ainsi, je le sais, que vous entendez l'éducation dont la loi de Dieu vous impose le devoir. Défiance donc, et défiance continuelle, au milieu de ce tintamare du siècle, qui vous crie sur tous les tons : *Education, éducation.*

Oui ; *éducation*, vous dirai-je moi aussi : qui en sait mieux les avantages, la fin, la base, qu'un peuple catholique ; car pour lui, l'éducation c'est tout l'avenir : mais éducation entendue dans son vrai sens, éducation mère et productrice des vertus ; car sur elle seule peut-être assis le bonheur véritable et constant d'une société. " Pauvres passagers que nous sommes sur cette terre de passions et de troubles, a dit à ce sujet, un contemporain qui savait son monde et son siècle ; nous nous agitons pour saisir les révolutions dans leur marche et pour en faire sortir le triomphe de nos systèmes et de nos espérances ; et nous ne voyons pas que nos disputes et nos victoires mêmes ne font rien, si les générations nous échappent. L'éducation, ajoute-t-il, est la raison et la fin des révolutions. L'éducation peut disposer un peuple à l'anarchie comme à la servitude, comme à la liberté. Celui qui s'occupe dans le silence à former la jeunesse aux vertus, n'est-il donc pas plus prévoyant et plus politique que celui qui cherche à dominer les partis par l'autorité du talent ou l'ardeur des intrigues ? Celui-ci agit sur un présent qui fuit sans cesse,

l'autre va droit à l'avenir. L'un cherche des victoires d'un jour ; l'autre un dernier terme aux agitations et aux erreurs."

Ce passage, comme on voit, a trait seulement aux avantages politiques. Et où en seront ces avantages, si l'éducation se borne simplement aux connaissances humaines ? Que de savans ont été de tristes citoyens. Rome et Athènes avaient, je pense, de l'éducation, telle qu'on semble l'entendre aujourd'hui. Mais quel peuple honnête, qu'elle société catholique voudraient avoir les mœurs de Rome et d'Athènes au temps de leur plus haute célébrité ?

La grande question que l'éducation est appelée à résoudre aujourd'hui est donc celle de l'avenir moral et religieux du peuple de ce pays : puisse-t-elle, dans la pratique, atteindre cette fin si désirée, qui est la première et la plus solide gloire des peuples comme des individus.

Dans ma prochaine, nous verrons ce que c'est que l'éducation entendue dans un esprit catholique.

UN CANADIEN.

———o———

Notre correspondant de Terrebonne F. X. V., après avoir décrit la brillante solennité qui eut lieu dans l'église de cette paroisse le 29 dernier, à l'occasion de la fête de St. Louis, patron du lieu, après avoir aussi offert son tribut d'admiration à l'exécution habile de plusieurs pièces de musique sacrée, dont quelques élèves du collége de Montréal voulurent bien favoriser la religieuse assemblée, s'arrête aux réflexions suivantes sur la *musique*, dont nous ne pouvons donner que quelques extraits :

" La variété des sons, gais ou graves, tendres ou sévères, doux ou aigres, lents ou précipités, variété qui s'effectue avec une rapidité souvent imperceptible, produit dans l'âme des émotions vives et multipliées, qui se confondent, et la laissent se livrer avec ivresse aux délirantes pensées d'une imagination toute en feu..... La musique est mère de la poësie..... elle donne la vie même à la nature inanimée..... elle double l'instinct de la brute..... elle élève l'esprit, adoucit le caractère, forme et ennoblit les mœurs..... elle est l'âme de la civilisation ; elle marche avec le siècle, elle s'associe à ses progrès..... La musique fait oublier à l'homme qu'il habite une terre d'afflictions.... Mais c'est lorsque ses puissances sont exaltées par le sublime des cantiques sacrés, que l'ame se transporte dans les régions célestes et qu'elle croit entendre déjà les concerts éternels des Bienheureux !....."

NÉCROLOGIE.

Décédé, lundi 6 du courant, et inhumé hier dans l'église paroissiale, M. Jean Louis Melchior Sauvage du Chatillonnet, Prêtre du Séminaire de St, Sulpice de cette ville.

M. Sauvage était né à Belley, (France,) le 6 Janvier 1768, l'aîné d'une famille distinguée par la naissance, les richesses, les emplois et surtout par les vertus. Ordonné prêtre le 6 novembre 1791, c'est-a-dire, au commencement de la révolution française, et presqu'immédiatement jeté dans la prison de Lyon, avec les nobles et nombreuses victimes de la fureur révolutionnaire, il consacra les prémices de son ministère à préparer à la mort un très-grand nombre des compagnons de sa captivité. Remis en liberté, quelque temps après, il se réfugia en Suisse, et de là il se rendit au Canada en 1794. Voué tout entier au service de cette nouvelle terre de son choix, il y travailla successivement auprès des Iroquois, puis dans la paroisse de St. Benoit, dont il fut le premier Curé, et enfin au Séminaire de St. Sulpice, où, pendant plus de quarante ans, il se consuma dans les pénibles fonctions du confessional et de l'instruction des enfans, ayant constamment présidé aux exercices de la première communion depuis son entrée au Séminaire. C'est à la suite de ses longs travaux qu'il vient de terminer sa carrière, dans la 73me. année de son âge et la 49me. de son ordination. Il était le dernier des Messieurs français, vénérables confesseurs de la foi, que la tour mente révolutionnaire conduisit sur nos plages, et dont le zèle et la piété servirent si utilement le Canada.

NOTICE POUR MM. LES CURÉS ET AUTRES PRÊTRES.

Conformément aux résolutions adoptées dans l'assemblée du clergé du diocèse, tenue au collége de Montréal le 20 août 1840, et où il fut convenu qu'*outre l'avantage que le clergé pourrait retirer de l'établissement d'un journal ecclésiastique, il serait aussi très à propos de publier dans ce pays, ou de faire venir d'ailleurs des petits livres de controverse pour les répandre parmi le peuple et le prémunir contre les efforts de ceux qui travaillent à le pervertir ;* nous sommes bien aise de pouvoir annoncer à MM. les curés et autres prêtres que Mr. Comte, procureur du Séminaire, a en mains une certaine quantité de ces petits livres et qu'il pourra en faire venir d'autres, si on le désire. Voilà pour une partie du projet adopté dans l'assemblée du clergé. Quant à l'exécution de l'autre partie, c-a-d, la publication d'un journal ecclésiastique qui, aux termes de l'une de ces résolutions *devait être sous le contrôle des prêtres de St. Jacques*, si nous ne pouvons nous flatter d'en avoir complètement atteint le but, nous sommes du moins certain d'avoir travaillé pour y parvenir.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

SUPPLEMENT

DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 10 SEPTEMBRE 1841. NUMÉRO 4.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ROME.—Dans une des dernières séances de l'Académie romaine d'archéologie, Mgr. Domenico Bartolini, camérier d'honneur du Souverain-Pontife, a lu une dissertation sur les vases funèbres contenant le sang des martyrs. Il s'est attaché à prouver, contre les opinions que l'on a répandues aujourd'hui, que les vases que l'on trouve enchâssés dans les tombeaux des martyrs aux Catacombes, n'ont renfermé que le sang de ces martyrs. Il a prouvé, par les actes de ces bienheureux et par le témoignage des Pères de l'Eglise, que, dans tous les temps et dans tous les lieux, les premiers fidèles eurent soin de recueillir le sang des martyrs pour le déposer près de leur sépulcre, comme le signe de leur sacrifice. Il a rapporté ensuite l'attestation des savans archéologues chrétiens Bosio, Fabretti, Boldetti, etc., à qui leur longue expérience a fait toucher du doigt la vérité. Il a conclu, d'après le raisonnement de saint Augustin sur les traditions apostoliques,que, comme on voit dans tous les temps et dans tous les lieux pratiquer cette coutume des premiers fidèles à l'égard des martyrs, et qu'on n'en connait pas l'origine, on doit l'attribuer à la tradition des apôtres qui l'ont ordonnée et pratiquée. L'orateur a terminé la discussion en rappelant les expériences chimiques faites sur plusieurs vases funéraires des Catacombes, par le célèbre Leibnitz, et dont le résultat fut d'y faire reconnaître du sang et, par conséquent, celui des martyrs.

—Le Souverain-Pontife vient d'admettre dans la congrégation du bon gouvernement Mgr. Corboli Bussi, prélat domestique et consulteur de la congrégation des évêques et réguliers, ainsi que de celle de la Propagande.

C'est avec ce prélat que Mgr. Bourget a particulièrement traité les affaires qu'il avait à terminer par cette congrégation, et S. G. n'a eu qu'à se féliciter de l'empressement et de la bonne volonté qu'il a rencontrés de sa part.

ANGLETERRE.—On dit que sir Robert Peel se propose de négocier un concordat avec le Pape pour le gouvernement de l'Eglise catholique en Angleterre et en Irlande. Avant de commencer cette né-

gociation, il devra faire révoquer quelques lois, et parmi ses amis les membres du clergé n'approuveraient pas cette révocation.—*Univers.*

—Le Parlement impérial devait s'assembler le 19 août : c'était, du moins, l'opinion commune.

Espagne.—Le clergé espagnol est maintenant à la solde du gouvernement ; les députés ont approuvé, après une légère discussion, ou plutôt après une simple lecture, le projet de dotation dont nous avons fait connaître les bases principales. Nulle voix ne s'est élevée en faveur du clergé, que la loi met à la merci des caprices du pouvoir, et jette dans la position la plus misérable et la plus précaire.

Hollande.—On écrit d'Amsterdam, 31 juillet :

" Les négociations pour l'exécution du concordat se poursuivent sans interruption. Le roi ne se laisse pas détourner de cet important objet : il s'agit de faire un grand acte de justice en faveur de onze cent mille catholiques. Cependant le protestantisme se montre toujours inconstitutionnellement ombrageux, et voudrait empêcher que les catholiques obtinssent une juste satisfaction. Le consistoire calviniste leeuwarde vient de présenter une adresse au souverain, afin de dissuader le roi d'organiser l'Eglise catholique dans ses Etats ; il s'appuie de l'autorité de Potter, et cite les paroles suivantes de cet auteur :

" La religion romaine, par cela même qu'elle est toute puissante et plus puissante que les rois et les peuples ; par cela même qu'elle est au-dessus de la saine morale, de la vraie piété, dut être repoussée avec une juste terreur par toute nation sage et tolérante." Cette citation n'a pas besoin de commentaire.

Prusse.—Une lettre publiée par le *Journal de Francfort*, annonce que, le 23 juillet, M. le baron de Beyer, président du chapitre de Cologne, a adressé au clergé de l'archidiocèse, à l'occasion de l'entrée en fonctions de l'abbé Iven, vicaire-général, une circulaire en langue latine, où il est dit, entr'autre, que M. Iven est chargé par le pape d'administrer l'église de Cologne, au nom et en qualité de vicaire-général de l'archevêque absent, jusqu'à ce que le Saint-Siège adopte d'autres mesures. En terminant, il invite les ecclésiastiques à témoigner au vicaire-général le respect et l'obéissance qui lui sont dus.

" Cette circulaire, ajoute la correspondance, ne fait pas la moindre mention du gouvernement. On en conclut, ainsi que par d'autres circonstances, et probablement pas sans raison, que la fin des négociations qui se poursuivent sans relâche entre notre cabinet et le Saint-Siège, n'est pas aussi proche que maintes feuilles le prétendent."

Mgr. Drost de Vischering demeure toujours, en attendant, à Darfeld.

Nouvelle-Ecosse.—Un journal de la Nouvelle-Ecosse, l'*Arcadi-*

the Recorder, nous apprend que la branche de l'institut catholique qui s'y trouve établie depuis quelques mois, y répand les plus grands bienfaits. Depuis décembre 1840, plus de 4,000 brochures religieuses ont été reçues d'Angleterre et distribuées par ses soins dans le pays.

Bresil.—Sept missionnaires capucins, tous de la province de Messine, en sortant du collége nouvellement fondé à Rome par leur général, le père Eugène de Rumilly, viennent de se rendre à Gênes, où ils s'embarqueront pour Fernambouc.

Le couvent de cette ville, tombant en ruines et abandonné à la suite des révolutions du pays, avait été garanti d'une destruction totale, et même en grande partie restauré par les soins d'un zélé religieux, le père Joachimo de Fragola, ancien préfet, resté seul pour garder et servir cette maison de Dieu.

Ce bon père, âgé de plus de quatre-vingts ans, et cédant au désir de la population, a demandé à ses supérieurs et à la Congrégation de la propagande, qu'un nombre suffisant de missionnaires vînt le soulager dans ses longs travaux, et lui donner la consolation de voir le service pleinement rétabli dans la maison. C'est le père Placido Lettore, de Messine, préfet, qui conduit les six religieux qui vont accomplir le vœu du père Joachimo de Fragola.

Chine.—Les journaux de l'Inde annoncent que la deuxième expédition anglaise contre la Chine est partie du port de Calcutta dans les derniers jours du mois de mai. Cette expédition, qui se compose de 4,000 hommes, doit se diriger sur Pékin.

L'empereur de la Chine paraît très-résolu à soutenir la lutte jusqu'à la dernière extrémité.

—Nos lecteurs verront avec intérêt l'extrait suivant d'une lettre de M. Papin, missionnaire dans la province de Fut-Chuen, en date du 23 septembre 1840, peu de temps avant la première expédition anglaise. Cette lettre nous donne quelques détails sur le commerce et les effets funestes de l'opium dans cette contrée et dont la prohibition a été la cause ou le prétexte de la guerre.

" ..... Un événement qui occupe beaucoup en ce moment l'esprit de nos pauvres Chinois, c'est la guerre qui s'est déclarée entre l'Angleterre et la Chine. L'empereur ne paraît pas disposé à se rendre aux conditions que les Anglais exigent de lui ; on dit même qu'il ne veut entendre parler d'aucun accommodement, et préfère courir les chances d'une guerre dans laquelle il ne peut manquer d'avoir le dessous. Cependant le commerce d'opium, qui est la cause ou au moins le prétexte de la guerre, continue toujours avec la même fureur. Les mandarins eux-mêmes sont les premiers infracteurs de la loi, et ne sévissent pas avec rigueur contre ceux qui la violent ; ils sentent eux-

mêmes la grande difficulté qu'il y aurait à le faire, et les dangers qu'on courrait en s'opposant à un vice qui est devenu général. En effet, il est commun à tout le monde : les préfets, les officiers du gouvernement, les satellites, tous, presque sans exception, fument publiquement l'opium. Dans la province de Fut Chuen, il n'y a presque personne qui n'avale ce poison. Riches et pauvres, hommes et femmes, tout le monde en fait usage : c'est une chose d'étiquette et de bon ton. Le mal est si général et si enraciné, qu'il paraît incurable. Les Chinois disent que la Providence a permis que l'usage de ce poison devînt général, pour diminuer la population beaucoup trop grande de la Chine. Pour moi, je dis que c'est un vrai fléau qu'elle a envoyé pour punir la corruption de cette malheureuse nation. L'effet produit par cette drogue est une espèce d'ivresse délicieuse, un paroxisme très-agréable qui se communique à tous les membres, à tous les sens et à toutes les facultés pendant qu'il dure ; mais il ruine entièrement la santé, abrège les jours et occasionne des maladies terribles et incurables. On voit très-peu de fumeurs d'opium qui conservent leurs facultés physiques, morales et intellectuelles jusqu'à l'âge de cinquante ans."

Orient.—D'après les nouvelles de Constantinople du 17 juillet, la Porte aurait appris que l'insurrection de Candie était terminée. Il résulte, en effet, d'un rapport de Moustapha-Pacha, gouverneur-général de Crète, que, dans cinq engagemens à Canée, et trois à Candie, les insurgés ont été battus ; que les habitans des environs de Candie avaient déjà commencé à se soumettre et à livrer leurs armes aux autorités impériales ; que ceux des villages situés aux environs d'Apokorona et même ceux de la Canée suivaient cet exemple.

Pauvres d'Europe.—Parmi les différens états de l'Europe, composés de 230 millions environ d'habitans, on évalue le nombre des pauvres, d'après les diverses statistiques établies en 1839, à 15 millions. L'Angleterre est le pays le plus affligé de paupérisme ; on y compte un indigent sur six habitans ; en France, un sur 18 ; en Allemagne, un sur 20 ; en Italie, un sur 22 et en Portugal, un sur 25.

Canada.—Mgr. de Forbin Janson est arrivé, dimanche, à Québec, ayant visité Halifax. Nous sommes heureux de lire sur un journal de Paris (l'*Ami de la Religion,*) le témoignage bien flatteur que ce vénérable évêque rend de la foi et de la piété des Canadiens. Aucun étranger ne peut être plus en état de connaître le pays que cet infatigable apôtre, qui a parcouru presque toutes les paroisses des deux diocèses de Québec et de Montréal. Voici quelques lignes d'une lettre adressée par lui, le 1er. mai, à Mgr. l'évêque de Québec, et reproduite dans l'*Ami de la Religion,* dans laquelle il peint la satis-

faction qu'il a conservée des heureuses dispositions de ce peuple qu'il aime :

" Je le répèterai à New-York ainsi qu'à Paris, à Paris comme à Rome, je ne pense pas qu'il y ait sur la terre une contrée catholique où la foi soit aussi vive et aussi pure que dans notre Canada, et où l'on mette en pratique des vertus aussi éminemment chrétiennes. J'ajoute qu'interrogé il y a deux jours encore, pour savoir de moi quel est celui des pays que j'ai parcourus, où ma joie de prêtre ait été la plus grande et où il me serait le plus doux de vivre comme pasteur des ames, j'ai répondu sans hésiter : C'est le Canada, parce que je crois que Jésus-Christ mon maître n'est nulle part ailleurs plus aimé, plus connu et mieux servi. Je vous laisse juger maintenant, cher Seigneur, le grand mérite que j'aurais à revenir visiter ces frères bien-aimés, au salut desquels vous avez voulu me faire participer en quelque chose, et dont la prière viendra me soulager à son tour, lorsque le temps des expiations aura commencé pour moi dans l'autre vie. "

—Il y aura une ordination générale d'une quinzaine d'ordinants, dimanche le 12 dans l'église cathédrale de St. Jacques ; c'est Mgr. l'évêque de Kingston qui doit la faire à la messe de six heures. En annonçant cette pieuse cérémonie à ses enfans, l'Eglise catholique ne leur dit point *qu'elle modifiera sa liturgie et que ce sera beau* ; elle leur dit seulement *qu'il faut prier Jésus-Christ pour qu'il envoie de saints prêtres, remplis de grâces et de science, capables d'édifier par la pureté de leur conduite et par la force de leurs paroles.*

A propos d'ordination, nous en viendrons peut-être un jour à traiter théologiquement la question, pour prouver jusqu'à quel point on peut douter de la validité des ordres conférés dans les diverses églises protestantes- Cette controverse ne serait pas inutile, nous pensons.

—Une lettre particulière nous informe que Mgr. Bourget devait s'embarquer à Liverpool le 4 de septembre, pour revenir en Canada ; en suivant cet itinéraire, Sa Grandeur serait au milieu de nous à la fin du mois.

—S. E. Lord Sydenham, en tombant de cheval, s'est malheureusement fracturé une jambe. Aux dernières nouvelles, on se flattait que l'accident n'aurait pas toutes les suites fâcheuses que l'on avait craint d'abord.

—On disait que le parlement provincial serait prorogé le 13 de ce mois.

VARIÉTÉS.

—o—

LES CONFESSIONS DE SAINT-AUGUSTIN.

TRADUCTION NOUVELLE PAR M. L. MOREAU.

Ce qui frappe d'abord dans cette grande figure de saint Augustin, c'est la

vie et, si je puis dire, la présence. Il semble que l'histoire ait pour lui perdu ses lois de perspective. L'humanité et le christianisme se sont de telle façon rencontrés en cette âme, comme sur un sommet, que, malgré le lointain des âges, tout esprit chrétien se croit à ses pieds et se sent à son ombre. Il tient des apôtres en ce sens, et c'est toujours le plus contemporain des Pères.

Le devoir de tout esprit actif et militant, qui se préoccupe de l'avenir, est donc de puiser aux origines chrétiennes, et d'étudier les Pères qui, véritablement, sont nos Pères. Populariser la lecture de leurs ouvrages, rendre leur pensée et leur cœur accessibles à tous, et, soi-même, s'inspirer de leur souffle, lutter avec l'esprit comme Jacob, et trouver des forces dans cette fatigue féconde, les étudier et les traduire ; c'est l'œuvre de vie, l'œuvre de charité intellectuelle. M. Moreau l'a compris : en homme de cœur qui va droit au plus redoutable, il a saisi saint Augustin, et nous donne d'abord ses immortelles *Confessions*. Si jamais le succès a justifié l'audace, c'est bien cette fois : l'évêque d'Hippone a passé tout entier dans notre langue ; l'esprit, le mouvement, la passion, la subtilité, les allures du penseur et de l'écrivain, et parfois ses étrangetés africaines ; rien n'y manque. Pas de ces langueurs, de cette gêne, de ces rayons incolores qui ont péniblement traversé un milieu opaque, rien de la seconde main glaciale du traducteur. Le français a la saveur même du latin, et ce goût de terroir va parfaitement au français. N'en est-il pas des langues comme des sociétés ? Retrempez-les à leur source, elles en sortent vivantes et rajeunies. Citons quelques unes de ces belles pages.

C'est le tableau des derniers combats de saint Augustin dans la crise décisive de sa conversion.

" Ainsi je souffrais et je me torturais, m'accusant moi-même avec une amertume inconnue, me retournant et me roulant dans mes liens, jusqu'à ce que j'eusse rompu tout entière cette chaîne qui ne me retenait plus que par un faible anneau, mais qui me retenait pourtant. Et vous me pressiez, Seigneur, au plus secret de mon âme, et votre sévère miséricorde me flagellait à coups redoublés et de crainte et de honte, pour prévenir une langueur nouvelle qui, retardant la rupture de ce faible et dernier chaînon, lui rendrait une nouvelle force d'étreinte.

" Car je me disais au dedans de moi : Allons ! allons ! point de retard ! et mon cœur suivait déjà ma parole ; et j'allais agir et je n'agissais pas. Et je ne retombais pas dans l'abîme de ma vie passée, mais j'étais debout sur le bord, et je respirais. Et puis je faisais effort, et pour arriver, atteindre, tenir, il s'en

fallait d'un cheveu, et je n'atteignais pas, et je ne tenais rien ; hésitant à mourir à la mort, à vivre à la vie, je me laissais dominer plutôt par le mal, ce compagnon d'enfance, que par ce mieux étranger. Et plus l'insaisissable instant où mon être allait changer devenait proche, plus il me frappait d'épouvante ; ni ramené, ni détourné pourtant, mon pas était suspendu.

" Et ces bagatelles des bagatelles, ces vanités des vanités, mes anciennes maîtresses, me tiraient par ma robe de chair, et me disaient tout bas: Est-ce que tu nous renvoies ? Quoi ! dès ce moment, nous ne serons plus avec toi, et pour jamais ? Et dès ce moment, Ceci, Cela, ne te sera plus permis, et pour jamais? Et tout ce qu'elles me suggéraient dans ce que j'appelle Ceci, Cela, ce qu'elles me suggéraient.. ô mon Dieu ! que votre miséricorde l'efface de l'âme de votre serviteur ! Quelles souillures ! quelles infamies ! Et elles ne m'abordaient plus de front, querelleuses et hardies ; mais par de timides chuchotemens murmurés à mon épaule, par de furtives attaques, elles sollicitaient un regard de mon dédain. Elles me retardaient toutefois dans mon hésitation à les repousser, à me débarrasser d'elles pour me rendre où j'étais appelé. Car la violence de l'habitude me disait: Pourras-tu vivre sans elles ?

" Et déjà elle-même ne me parlait plus que d'une voix languissante. Car du côté où je tournais mon front, et où je redoutais de passer, se dévoilait la chaste majesté de la continence, m'invitant, non plus avec le sourire de la courtisane, mais par d'honnêtes caresses, à m'approcher d'elle sans crainte ; et elle étendait, pour me recevoir et m'embrasser, ses pieuses mains, toutes pleines de bons exemples : enfans, jeunes filles, jeunesse nombreuse, tous les âges, veuves vénérables, femmes vieillies dans la virginité, et dans ces saintes ames, la continence n'était pas stérile ; elle enfantait ces générations de joies célestes, qu'elle doit, Seigneur, à votre conjugal amour !

" Et elle semblait me dire d'une douce et encourageante ironie : Quoi ! ne pourras-tu ce qui est possible à ces enfans, à ces femmes ? Est-ce donc en eux-mêmes et non dans le Seigneur leur Dieu que cela leur est possible ? C'est le Seigneur leur Dieu qui me donne à eux. Tu t'appuies sur toi-même, et tu chancelles ; et cela t'étonne ? Jette-toi hardiment sur lui, n'aie pas peur ; il ne se dérobera pas pour te laisser tomber. Jette-toi hardiment, il te recevra, il te guérira ! Et je rougissais parce que j'entendais encore le murmure des vanités, et je restais hésitant, suspendu. Et elle me parlait encore, et je croyais entendre : Sois sourd à la voix de ces membres de terre, afin de les mortifier. Les délices qu'ils te racontent sont-elles comparables aux suavi-

tés de la loi du Seigneur ton Dieu. Cette lutte intestine n'était qu'un duel de moi avec moi. Et Alipius, attaché à mes côtés, attendait en silence l'issue de cette étrange révolution."

Quelle rapidité ! Comme ce style va droit au fait sans fausse préoccupation et sans maladroite parure ! Quelle liberté dans la plus stricte dépendance ! Ce n'est plus ici qu'un écrivain plein d'originalité. Finissons par quelques lignes de l'*Introduction*. Elles montrent que M. Moreau n'a pas seulement compris la lettre et rectifié les inexactitudes de détail, mais qu'il rétablit le sens général et théologique du livre contre les interprétations jansénistes et luthériennes en ce qui concerne la question de la grâce :

" C'est une belle prière que ce mot : " Mon Dieu, garde-moi de moi." " Qu'avons-nous de mieux à faire que de prier pour nous contre nous-mêmes ? " Ne sommes-nous pas notre premier ennemi ? Quel autre qui nous peut " fermer l'oreille intérieure à la voix intérieure ? Quel autre, élever en nous " sa parole et sa volonté contre cette prière vivante qui nous soutient et nous " éclaire ? Quel autre, faire violence au suppliant céleste qui s'obstine sur la " dernière marche du cœur, qui s'y attache, et nous conjure jusqu'au dernier " instant de la garder, lui ! pour garder sa paix avec sa prière : car sa prière " ne peut être chassée sans qu'il se retire, emmenant sa paix, qui n'est que " sa présence."

" .....Le temps est une continuelle sommation de salut, adressée par la " grâce à la volonté ; et une continuelle réponse de la volonté tour à tour " bonne, mauvaise, languissante. Donc, pas une heure, pas une minute in- " différente dans la vie : car il n'est pas un instant de lacune à l'esprit ou au " cœur de l'homme..... La vie est donc bien moins une succession de jours " qu'une continuité d'avertissemens. Tout lui est bon pour nous instruire. " Elle nous parle sans interruption, et dans le secret de la conscience, et par " la voix du prochain, et par l'exemple, et par la méditation, et par la lecture, " et par la souffrance, et par la mort, et par la fatalité apparente des circons- " tances, et par la malice des hommes, elle nous interroge par l'épreuve, afin " que nous répondions par la patience....."

L'Académie française vient de couronner le travail de M. Moreau en lui décernant le prix de traduction.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 17 SEPTEMBRE 1841. No. 9.

COMPTE-RENDU
DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—o—

INSTRUCTION PRIMAIRE.
(SUITE ET FIN.)

Dans notre précédent article, nous avons taché de faire connaître les travaux et les services des Sœurs de la Congrégation, et des Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, en ce qui concerne l'éducation du sexe : mais ce n'est encore que bien imparfaitement que nous avons pu apprécier toutes ces institutions qui ne vivent que de dévouement et de sacrifices. Il faudrait pénétrer davantage dans l'intérieur de ces maisons, pour connaître l'esprit de charité et de bienveillance qui y préside, pour y juger de la persévérance et de la ponctualité des devoirs qu'on y remplit ; en un mot, pour sentir toute la tendresse de mère qui vit dans ces cœurs de Vierges. Oui, partout chez ces admirables institutrices, vous trouverez un tel désir d'être utiles à la religion, au pays, qu'il n'est aucune privation qu'elles ne soient prêtes à s'imposer, aucune tâche qu'elles ne veuillent entreprendre, aucun bien à faire qu'elles consentent à omettre, dès qu'il y a forces et possibilité. Bien plus, ce même zèle que vous admirez chez celles-là, se trouve encore dans les autres Communautés Religieuses ou de Sœurs, qui travaillent dans des Instituts tout différens. C'est ainsi que les Hospitalières de Québec et les Sœurs Grises de Montréal savent joindre l'enseignement et l'instruction aux autres importans services qu'elles rendent à l'humanité, à l'enfance, à la vieillesse, à la pauvreté, à l'infirmité. Chez elles les orphelins, les orphelines, les enfans confiés à leurs

soins, tous obtiennent l'aumône pour l'ame, autant que pour le corps. Admirable ouvrage de la foi catholique, qui peut seule inspirer et accomplir ces grandes œuvres, qui complètent, pour ainsi dire, la prédication de l'évangile dans un pays, et y fondent des établissemens infiniment précieux pour le soulagement de tous les besoins de la société.

A côté de ces grandes institutions, nous pourrions mentionner ici plusieurs écoles privées qui, pour être le fruit du zèle et des efforts individuels, n'en sont pas moins dignes de louanges,ni moins utiles aux diverses localités.En preuve, il suffirait de citer, pour ce district, les paroisses de St. Jacques de l'Achigan, de Terrebonne, de St. Vincent, de Vaudreuil, de St. Polycarpe, &c. &c. où des personnes, animées du désir d'instruire la jeunesse, y sacrifient tous leurs loisirs, y emploient leur argent, et se consument quelquefois elles-mêmes à cette belle œuvre, lorsqu'elles pourraient vivre à l'aise et même dans l'opulence sans cela. La religion applaudira toujours à de semblables efforts ; elle honore et bénit ceux qui les font et couronne toujours du succès ceux qui les propagent, comme ceux qui les enfantent.

Si à la suite de cette revue générale, nous faisions un relevé statistique des écoles et du nombre d'enfans qui les fréquentent, nous sommes sûr encore que nous trouverions un résumé digne de l'attention du public.

Mais nous devons terminer ici ce petit travail que nous imposait le compte-rendu de l'éducation catholique dans le Bas-Canada. Seulement nous observerons, en finissant, que les conclusions que l'on en pourrait tirer, coïncideraient mal, ou plutôt contrasteraient fort avec l'esprit d'exclusion et de défiance qui a présidé à la rédaction du nouveau Bill pour les écoles communes, en contemplation depuis l'ouverture du présent Parlement. C'est ce que le lecteur réfléchi et impartial sera désormais plus en état de comprendre et de sentir. Nous lui en laissons bien volontiers la tâche et toute la facilité.

BILL

POUR L'ENCOURAGEMENT DES ECOLES ELEMENTAIRES.

A la suite d'un premier projet de loi sur l'éducation, émis et laissé, repris et corrigé, il paraît finalement que la Province sera gratifié d'un Bill pour l'encouragement des écoles élémentaires. Le Comité spécial chargé de cette mesure, a fait son rapport et l'on s'attendait généralement que son travail qui a du être discuté en Chambre lundi le 13, serait adopté. La substance de la loi, du moins telle qu'elle nous est connue d'après une copie qu'un ami a bien voulu nous adresser de Kingston, se résume comme suit :

Ce Bill, comme le premier, rappelle tous les actes antérieurs tant

du Bas que du Haut Canada. Il crée un fonds pour l'éducation dans lequel il inclut encore les *Biens des Jésuites*. Le peuple paiera sa part de l'éducation, par taxes que prélèvera sur lui, dans chaque municipalité le Conseil de District, à un montant égal à celui qu'il recevra sur les deniers de la Province.

Les argens venant tant du fonds commun que des taxes locales seront répartis par le Conseil de District, en proportion du nombre d'enfans de chaque localité, entre les divers arrondissemens d'écoles qu'il aura formés dans chacune des paroisses (ou Townships,) de sa jurisdiction. Toute dénomination religieuse en minorité dans une paroisse (ou Township) aura droit de réclamer sa part spéciale des argens, aussi en proportion du nombre de ses enfans.

Le choix des emplacemens, ainsi que la construction des maisons d'écoles pour les arrondissemens fixés par le Conseil de District dans chaque paroisse (ou Township,) le choix des instituteurs, le cours d'études, les livres à y employer, la régie des écoles seront à la disposition des commissaires d'écoles, élus par la paroisse (ou Township,)au nombre de cinq, si la paroisse (ou Township) n'envoie qu'un seul membre au Conseil de District, et au nombre de sept, si elle en envoie deux. Les écoles de la minorité religieuse seront entre les mains de syndics nommés par elle, et remplissant pour elle les mêmes fonctions que les commissaires, à l'égard de la majorité.

Il sera nommé par le gouverneur, un surintendant de l'éducation, lequel distribuera l'argent de la Province, (au montant de 50 mille louis,) entre les différens Districts municipaux, en proportion du nombre d'enfans de chaque District, dressera les formules des divers rapports et procédures, et les adressera aux personnes employées à la régie des écoles, ainsi que les suggestions qu'il croira pouvoir tendre à établir l'uniformité dans la conduite des écoles : de plus il soumettra annuellement au gouverneur un rapport sur l'état actuel des écoles élémentaires, qu'il accompagnera des plans et observations qu'il jugera utiles à l'avancement de l'éducation, et qui seront ensuite mis devant la Législature.

Dans les Cités et Villes incorporées, c'est la Corporation qui sera revêtue de tous les droits et pouvoirs conférés ailleurs aux Conseils de District, ainsi que de quelques uns de ceux conférés aux Commissaires d'Ecoles.

Il sera loisible au Gouverneur d'y nommer, de temps à autre, un Bureau d'Examinateurs, composé d'aumoins six personnes et de pas plus de quatorze, dont moitié catholiques et moitié protestantes. Les membres catholiques rempliront les fonctions du Bureau pour les Ecoles Catholiques, et les membres Protestans pour les Ecoles Protestantes. Ce Bureau devra examiner les Instituteurs que la Corporation aura recommandés, les rejeter, s'il ne les trouve pas convena-

bles ; régler le cours d'études et les livres à y employer, établir des régles générales pour la régie des Ecoles et les transmettre par écrit aux Instituteurs respectifs, et faire la visite des Ecoles.

Les Cités et Villes incorporées auront droit à une part des argens sur le fonds des Ecoles Elémentaires, aux mêmes conditions que celles qui sont imposées aux Conseils de District.

Tel est le Bill qui va probablement obtenir ces jours-ci la sanction royale. Faut-il s'en réjouir ou s'en affliger ?—Considéré comme mesure générale d'éducation, nul doute que tous doivent y applaudir et en savoir bon gré à la Législature-unie ; depuis longtemps le peuple sollicitait cet encouragement pour les écoles primaires ; mais considéré dans ses détails, nous osons répondre que ce Bill ne renferme pas tous les avantages que nous devions attendre ; il n'en fournit vraiment qu'une partie. Et cela sans doute parce qu'ici-bas il n'y a guère de bien sans mélange de mal. En ce cas, nous nous y résignons, et nous acceptons *provisoirement le tout* pour ne point perdre *la partie qui est bonne.* Vaut mieux quelque chose que rien ; et nous ne sommes pas de ces gens qui font la guerre à outrance ou qui méconnaissent la difficulté des tems.

Voilà pourquoi nous regardons comme un devoir de rendre justice à la bonne volonté et aux efforts de plusieurs membres de la Chambre d'Assemblée, qui par leur assiduité et leurs représentations ont certainement obtenu quelques adoucissemens aux clauses vexatoires qui menaçaient leurs compatriotes et le catholicisme. Il est heureux aussi que le Pouvoir Exécutif ait été disposé à faire quelque droit aux réclamations du clergé exprimées par l'organe énergique de ses chefs ; surtout en ce qui concernait la formation de bureaux distincts pour les catholiques et les protestans. Mais, cela avoué, il ne nous reste guère lieu à la louange ; car, vraiment on n'a pas accordé pleine justice aux intéressés ; on n'a pas restitué à l'Eglise catholique les biens qu'elle réclamait et dont la reconnaissait propriétaire, ou au moins administratrice, la voix des laïcs aussi bien que celle des évêques, témoins les écrits publiés dans les journaux, témoin la forte affirmation du *Canadien*, etc.

Il était pourtant si naturel de profiter de la circonstance pour doter quelques-unes de nos nouvelles institutions, qui ne font tant de bien que parce qu'elles sont catholiques, et qui décupleraient encore leurs importans services, si elles n'en étaient pas empêchées par la gêne pécuniaire. Mais enfin on ne l'a pas voulu. On croit souvent que le bien n'est pas possible, parce que l'on n'a pas le courage de le tenter. Quant à nous, autant qu'il nous est donné de représenter ici l'opinion du clergé, nous réclamons contre le fait ; et nous voulons qu'on regarde ceci comme un protêt permanent qui sollicite humblement, mais instamment, tous les droits de l'Eglise catholique

en Canada. Nous avons fait connaître, dans le temps, les justes représentations du corps épiscopal sur ce point ; ces pièces demeurent là comme autant de protestations solennelles contre toute violation ou détention des biens ecclésiastiques par des mains étrangères à notre foi ou à notre mission. Voilà ce que nous avions à dire, avant tout.

Maintenant, que l'on se soit scrupuleusement étudié à exclure toute mention du clergé dans l'administration des écoles, c'est ce dont il convient plus au peuple qu'à nous de se plaindre. Seulement, si nous pensions que c'eût été par hostilité de principe que l'on eût omis le nom du prêtre, du pasteur dans une loi de cette nature, nous gémirions sur l'athéisme qui lui aurait servi de base, et nous plaindrions infiniment les hommes qui en auraient été les instrumens. Mais une semblable conviction est loin de notre pensée : au contraire, nous aimons à dire que, dans cette omission volontaire, chacun a probablement cru d'autant plus favoriser sa croyance religieuse, qu'il nullifiait davantage celle qui lui était opposée. A la bonne heure ; mais certes, avouons le, c'est une bien triste position pour la vérité, que celle qui l'oblige à subir toutes les humiliations de l'erreur ; c'est un silence bien ingrat envers un corps religieux à qui l'on doit à peu près tout ce qu'il y a d'éducation dans le pays, et sans le concours du quel on peut pressentir, aujourd'hui mieux qu'autrefois, qu'on ne fera jamais rien de durable. Apparemment que les Chambres, elles, en séquestrant ainsi le troupeau de ses pasteurs, voulaient connaître jusqu'à quel point ceux-ci lui sont nécessaires ou utiles. En ce cas, espérons que le bon sens national et religieux des Canadiens les éclairera là-dessus mieux que la lettre morte de la loi. Si nous nous exprimons de la sorte, ce n'est pas dans la vue de notre faiblesse ou de notre besoin. Non, le clergé a sa force, lui, dans la vérité et dans la justice de sa cause. Ce n'est pas non plus dans aucune frayeur de l'avenir ; nullement, le clergé a ses promeses identifiées avec celles de l'indéfectibilité de l'Eglise. Mais le peuple, lui, n'a point les siennes en dehors de sa foi ; il n'a pas même ailleurs de nationalité possible. Voilà ce que nous voudrions qu'il comprît autant que nous !

En concluant, nous disons ; le nouveau Bill peut devenir avantageux à la Province ; il est équitable en plusieurs points. Mais, en ce qui concerne la formation du fonds commun, il continue, pour une partie, dans une voie mauvaise ; il approprie ce qui ne lui appartient pas. Puis, il feint de méconnaître, dans ceux qui ont mission pour l'enseignement, un droit acquis à la surveillance : il confère même, pour les villes, au Gouverneur, personnage constitutionnellement protestant, la nomination des Examinateurs dans les bureaux exclusivemement formés pour les catholiques ; ravissant ainsi au chef local de l'Eglise la jurisdiction doctrinale sur son troupeau. Ceci nous afflige et blesse nos consciences.

A ceux qui trouveraient ce langage trop rigide, nous dirons : la conscience catholique ne peut transiger avec aucune iniquité ; pas même avec la plus légère ; et tels qui blâment ces principes et les regardent comme surannés ou intolérans, quand nous les invoquons en faveur de l'Eglise, raisonneraient peut-être fort différemment, s'il s'agissait des droits ou des prétentions de l'Etat ou de l'individu.

Au reste, nous en sommes sûr, malgré cette réprobation, le clergé n'en fera pas moins son devoir. Il ne fait pas d'opposition systématique ; il remplira paisiblement sa noble tâche, envers autrui comme envers lui-même. Ce sera là toute sa défense.

P. S.—Les dernières nouvelles de Kingston nous apprennent que ce Bill a passé sans amendement conséquent à la séance de lundi. Sur une observation de MM. Viger et Neilson, M. Day s'est engagé à introduire une clause spéciale en faveur des Frères des Ecoles Chrétiennes. Ceci du moins serait bien flatteur pour les catholiques.

L'*Aurore des Canadas*, du 14 courant, nous fait ainsi connaître les démarches qui ont été faites par les protestants des différentes dénominations contre le premier projet du Bill pour les écoles.

" Au sujet du bill d'éducation de M. Day il a été adressé au parlement pas moins de huit pétitions de la part des protestans de la province-unie ; c'est à dire, 1 ° de la part de l'évêque anglican de Montréal, du clergé et de 787 membres de l'église anglicane résidant à Québec, 2 ° de la part du clergé et de 712 membres de la même église, résidant dans la paroisse de Montréal, 3 ° du Révd. J. Torrance et des membres de la même église établie à Mascouche, Wesleyville, Kilkenny, Peisley et Terrebonne. 4 ° du Seigneur et des habitans protestans de la Rivière de Loup (Québec) et des lieux circonvoisins, 5 ° des ministres et des membres de l'église d'Angleterre résidant à la Rivière du Loup et les lieux circonvoisins, 6 ° du pasteur et des membres de la même église dans la seigneurie de St. Gilles. 7 ° du missionnaire catéchiste et d'un grand nombre des membres de la même église, demeurant à New-Ireland, Halifax et Inverness, 8 ° enfin de l'évêque protestant de Toronto pour lui-même et pour le clergé de son diocèse. Nous dirons à la louange de ces derniers pétitionnaires que leur demande est très-raisonnable, puisqu'ils ne veulent rien autre chose sinon que l'éducation des enfans de leur église soit sous le contrôle de leurs pasteurs et qu'on leur accorde une part des octrois et des cotisations proportionnée au nombre d'enfans de leur communion. Ce ne sont pas des faveurs qu'ils demandent, des privilèges pour leur église établie par la loi ; ils demandent simplement qu'on soit juste à leur égard. Il est malheureux qu'on n'en puisse dire autant des autres pétitionnaires et surtout des 787 membres de l'église anglicane de Québec, qui veulent que la Bible, *d'après la traduction reçue*, c'est-à-dire, la Bible protestante, soit reçue, comme livre de classe dans les écoles, non seulement dans les écoles où sont instruits les enfans des protestans, mais encore dans celles que fréquentent les catholiques ! Nous ne savons ce que diraient ces protestans, si les catholiques envoyaient des pétitions au parlement pour faire intro-

duire le catéchisme du Diocèse de Québec, par exemple, comme livre de classe dans toutes les écoles de la province, protestantes comme catholiques, ou plutôt nous savons bien ce qu'ils diraient. Ils ne trouveraient pas de mots assez forts pour signaler cette intolérance des " papistes," ils crieraient à l'inquisition et ils croiraient déjà sentir le fagot. . . . . .

"Il est consolant de penser qu'un nombre de protestans au moins réprouvent l'intolérance ou le dégoûtant égoïsme de leurs coréligionnaires. Plusieurs membres protestans en chambre ont parlé dans un sens opposé à celui des pétitionnaires, qui, nous l'espérons, échoueront dans leurs coupables projets. Parmi eux nous avons distingué dans le Conseil Législatif M. Blaquière qui a signalé cette entreprise comme " oppressive." Les protestans, dit-il, qui réclâment pour eux l'exercice de la liberté religieuse, n'ont pas le droit d'exercer une tyrannie sur les scrupules religieux des autres."

CORRESPONDANCE.

L'ECRITURE OU LA BIBLE SEULE,

NE PEUT ÊTRE LA RÈGLE DE LA FOI.

(*Suite et fin.*)

MR. L'EDITEUR,

Sans l'autorité de l'Eglise, qui n'est autre chose que la tradition, il est impossible de démontrer l'inspiration des écritures. Comment, demande le savant Lingard dans ses observations sur la vue comparative, etc. de l'évêque Marsh, les écritures peuvent-elles prouver leur propre inspiration ? Toute leur autorité doctrinale dépend de leur inspiration. Vous devez montrer qu'elles sont inspirées, afin d'être en droit de déduire de leur témoignage aucun point de doctrine. Si en voulant démontrer l'inspiration d'un livre, vous commencez par la supposer, vous tombez dans une pétition de principe ; vous partez de ce qui est précisément en question. Si vous ne supposez pas son inspiration, alors son témoignage n'a pas plus de valeur que celui d'un écrivain profane ou ecclésiastique. . . . . Peut-être direz-vous que d'après une suite de témoignages historiques, il parait que les écrivains étaient les apôtres du Christ, qu'ils ont écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit ; qu'ils n'ont pas pu enseigner une fausse doctrine, et que par conséquent leurs ouvrages sont inspirés. Mais d'où avez-vous recueilli tous ces faits ? Si c'est de la tradition, il est donc faux que l'Ecriture puisse seule prouver sa propre inspiration ; si c'est de l'écriture, alors, avant d'exiger que le lecteur se soumette à son témoignage, il faut lui prouver qu'elle est inspirée. De là je conclus qu'il est impossible de déterminer par l'Ecriture seule le canon ou l'inspiration des Ecritures. Cette connaissance ne peut nous venir que de la *tradition.*"

Cet argument invincible démontre évidemment que sans l'autorité de l'Eglise la foi est impossible. Qu'est-ce en effet que la foi ? C'est la croyance à Dieu parlant, intimant ses volontés et en ordonnant l'accomplissement. Si donc on ne peut être certain que Dieu a parlé ni par lui-même, ni par un délégué, ni par écrit, on ne peut croire en lui. "Comment, dit Saint Paul (Rom. c. 10. v. 14.) les hommes croiront-ils en celui qu'ils n'ont point entendu ? Quomodo credent ei quem non audierunt ?" Donc, conclut-il, v. 17.

la foi vient de l'ouie. Ergo fides ex auditu. Ainsi tant qu'on n'entend point la parole de Dieu, ni de sa bouche, ni de celle de ses envoyés, ni par écrit, et qu'on ne peut être certain qu'il a parlé d'une de ces trois manières, il est impossible de croire en lui. Or dès là que vous faites dépendre la foi de la raison individuelle, et non de l'enseignement traditionnel de l'Eglise, il ne vous reste aucun moyen de prouver l'inspiration des Ecritures, ni d'en faire une interprétation infaillible. Car alors vous ne recevez pas la foi ; c'est vous qui vous la donnez telle qu'il vous plait, d'après votre examen des Ecritures. La foi doit dominer la raison et la règle ; et point du tout, selon vous ; c'est la raison qui domine la foi et la règle. Or vous dit le sage et savant Bacon : "Nous ne devons pas soumettre à notre raison les mystères de la foi." Bayle ne pense pas autrement : " Si la raison était d'accord avec elle-même, dit-il, on devrait être plus fâché qu'elle s'accordât malaisément avec quelques uns de nos articles de religion ; mais c'est une coureuse qui ne sait où s'arrêter et qui, comme une autre Pénéloppe, détruit elle-même son propre ouvrage. Elle est plus propre à démolir qu'à bâtir ; elle connait mieux ce que les choses ne sont pas que ce qu'elles sont."

Que dirai-je enfin ? La doctrine fondamentale qui enseigne que la foi vient de l'écriture, interprêtée par chacun, aidé du Saint-Esprit, qui vient en lui pour lui donner l'intelligence de l'écriture, rend la foi et le salut impossibles. Car sans la foi (Heb. c. 11. v. 6.) on ne peut plaire à Dieu. Or celui qui lit l'écriture, a-t-il la foi ? Non, puisqu'il la lit pour avoir la foi. Mais s'il n'a pas la foi, comment peut-il avoir en lui le Saint-Esprit, qui ne peut habiter dans un cœur assujetti au péché, tel qu'est le cœur de celui qui n'a pas la foi ? (Sag. c. 1. v. 4.) Si donc pour avoir la foi, il ne peut comprendre l'écriture, que par le moyen du Saint-Esprit résidant en lui, comme il ne peut avoir cet esprit saint, parcequ'il est sans foi ou dans le péché, il lui est impossible d'avoir jamais la foi, s'il n'a pas d'autre moyen. C'est mettre l'effet avant la cause, à peu près comme celui qui dirait que pour avoir une maison, il faut d'abord la faire, et ensuite avoir des ouvriers pour la construire. D'ailleurs la foi qui sauve, doit être ferme et exclure toute incertitude. (Colos. c. 1. v. 4. c. 2. v. 7.) Or n'est-il pas écrit (éccle. c. 9. v. 1.) que l'homme ne sait s'il est digne de haine ou d'amour ? Les protestans rejettent l'Ecclésiastique ; soit ; mais ils admettent l'Apocalypse où c. 3. v. 17 est enseignée la même vérité. L'ange de Laodicée disait, par ce qu'il le croyait : "Je suis riche." Que lui répond-on ? " Vous ne savez pas malheureux, et misérable, et pauvre, et aveugle. " Puis donc qu'on ne peut sur la terre savoir indubitablement si l'on est dans l'amour ou la haine de Dieu, l'on ne peut jamais être certain d'avoir en soi le Saint-Esprit ; par conséquent de bien comprendre l'Ecriture et d'avoir la foi.

Il n'en est pas ainsi du catholique ; sa foi est ferme et sans aucune incertitude. Que les écritures périssent ; sa foi reste encore inébranlable. Pourquoi ? Parceque l'église avec laquelle est J. C. tous les jours jusqu'à la fin des siècles lui enseigne la vérité. La lampe de la tradition transmise de siècle en siècle depuis les apôtres et à laquelle les saintes écritures ont elles-mêmes emprunté leur lumière, brule toujours entre ses mains, et elle répand sur sa morale sa lumière douce et salutaire ; et tandisque les sectes diverses

naissent et disparaissent autour d'elle, elle est toujours paisible et immuable, la source unique de la vérité et la demeure de la foi. Ainsi tout esprit attentif à la grande et terrible leçon que doit lui donner la ruine du christianisme partout où ses mystères ont été livrés à l'examen de la raison, ne doit plus hésiter à conclure qu'il faut, comme disait l'immortel Fénélon, être catholique ou déiste, et qu'il n'y a pas d'alternative, c-à-d. conclure que la bible seule n'est, ni ne peut être l'unique règle de foi, et que, livrée à l'interprétation particulière, elle est une source de toutes sortes d'erreurs et de maux.

F. B. P. C.

A l'appui de la thèse que vient de développer si bien le Correspondant F. B., P. C., nous citerons le trait suivant, tiré d'un des ouvrages de l'Abbé Baudrand, *l'ame affermie dans la Foi*.

" Les Hérétiques, dit l'auteur, en appellent sans cesse à l'écriture ; et ils ne font pas attention qu'ils n'ont aucun moyen de s'assurer qu'ils ont véritablement l'écriture sainte, et qu'ils sont en défaut dans le point même sur lequel ils prétendent le plus s'appuyer ; en voici la preuve dans un trait d'histoire.

"Dans une voiture publique se trouvèrent un noble Prussien Protestant, et un prêtre catholique et docteur ; l'un et l'autre avaient beaucoup d'esprit, de politesse et de lumières. La connaissance fut bientôt faite ; on s'entretint de diverses choses ; on tomba enfin sur des matières de religion ; mais la conversation ne put pas être suivie ; on arriva à l'auberge : après le souper chacun se retira. Peu de tems après, le Prussien vint dans la chambre du docteur: Monsieur, lui dit-il, j'ai été charmé de notre entretien ; mais je voudrais entrer en conférence plus suivie avec vous sur divers objets de la religion. Très-volontiers répondit le docteur ; je me ferai un honneur de converser avec vous ; mais permettez-moi de vous dire que, selon les apparences, dans le cours de la conversation nous ne serons pas d'accord sur bien des points ; vous serez d'un avis, et moi de l'autre ; il faudrait quelqu'un pour nous concilier. Qui prendrons-nous ? Vous avez raison, dit le Prussien ; ce troisième est tout trouvé ; ce sera l'écriture sainte ; j'en ai un exemplaire que je porte toujours avec moi ; je vais le prendre. Il revient, on met le volume sur la table ; lui d'un coté, le docteur de l'autre, l'écriture sainte au milieu.

"Le docteur la prend,parcourt rapidement quelques feuillets,ensuite s'adressant au Prussien : monsieur, lui dit-il, vous avez mis là un livre ; mais qui vous a dit que c'est l'écriture sainte ? Et ne l'avez-vous pas vu, dit le Prussien ? Je l'ai vu ; mais je vous demande encore, qui est-ce qui vous a dit que c'est l'écriture sainte ? mais tout monde la reconnaît pour telle ; et ne la reconnaissez-vous pas pour telle vous-même, dit le Prussien un peu surpris ? Oh ! monsieur, repart le docteur, le cas est bien différent entre vous et moi ; quand j'assure que c'est là l'écriture sainte, je l'assure d'après une autorité infaillible qui me la garantit, je la tiens de sa main, et sur son autorité, que je reconnais pour infaillible, je suis assuré de mon fait ; mais vous, monsieur, sur quoi vous appuyez-vous, et comment pouvez-vous vous assurer positivement que c'est-là

l'écriture sainte ? que ce livre n'a point été altéré ? et si vous n'êtes point assuré, comment pouvez-vous le prendre pour arbitre dans nos différens sentimens ? Il y a plus encore, et quand même nous serions d'accord sur la lettre du texte, si nous sommes en différend sur le sens, qui est-ce qui nous l'expliquera de manière à nous en assurer infailliblement ? monsieur, dit alors le Prussien, après avoir réfléchi quelque tems, vous me faites là un argument qu'on ne m'avait jamais fait ; il mérite attention, et je vous promets que je la ferai très-sérieuse. Je comprends que ce point décidé, déciderait bientôt tous les autres, et que sans cela nous disputerions en vain ; tenons-nous-en là, je ferai mes réflexions : mais avant que de me retirer, je vous demande une grâce, c'est de me dire où vous faites votre résidence habituelle : on ne sait pas où les événemens peuvent nous conduire ; mais je vous promets que, si je passais jamais dans l'endroit où vous demeurez, mon plus grand empressement serait d'avoir l'honneur de vous voir. Adieu, monsieur. On se retira pour prendre du repos.

"Après un certain nombre d'années le Prussien repassa par l'endroit où était le docteur ; il n'eut rien de plus pressé que d'aller le trouver. Entrant subitement dans sa chambre, et après les premiers complimens : monsieur, lui dit-il, vous souvenez-vous du Prussien avec qui vous fites autrefois voyage? Sans doute, je m'en souviens, et quel plaisir n'ai-je pas de le revoir ? Oh bien, sachez, monsieur, dit le Prussien, que vous parliez alors à un protestant, et que vous parlez à présent à un catholique décidé, avec connaissance de cause. A ces mots, le docteur se jette à son cou, l'embrasse tendrement, le félicite de son bonheur ; ils se tinrent long-tems embrassés, arrosés l'un et l'autre de larmes de joie. Le Prussien raconta au long comment, à la suite de la conférence, il avait sérieusement examiné, réfléchi, consulté ; et qu'après bien des réflexions, il avait enfin eu le bonheur de reconnaître la vérité, de faire abjuration de ses erreurs, et d'entrer dans le sein de l'Eglise catholique. Ce jour, ajouta-t-il, a été le plus heureux de ma vie ; jusqu'alors j'avais été dans des doutes et des inquiétudes continuelles, n'ayant aucun point fixe pour me décider ; mais depuis lors j'ai vécu dans la plus grande tranquillité et la plus grande paix, assuré de mon état et contre tous mes doutes sur l'autorité infaillible de l'Eglise, dont je reconnais toujours plus la nécessité absolue, et dont je goûte toujours plus les précieux avantages.

"Il se séparèrent enfin à regret, comprenant bien que, selon les apparences, ils ne se reverraient plus en ce monde. Au reste, ajoute l'auteur, je tiens l'histoire du docteur même à qui elle est arrivée, et c'est d'après lui que je la raconte."

FAITS DIVERS.

—o—

—La nouvelle d'une conversion est toujours quelque chose d'agréable à un cœur catholique. En voici une dont nous trouvons les détails dans une lettre du P. Soller à un Père de la Compagnie de Jésus, datée de la Nouvelle Orléans le 23 mai 1840.

" Un médecin protestant était, depuis bien des années, vivement sollicité

par la grâce de se réunir à la véritable Eglise, mais toujours de nouveaux prétextes lui faisaient ajourner son abjuration. Sa femme, catholique fervente, qui a eu le bonheur d'élever tous ses enfants dans ses principes religieux et de leur communiquer les vertueux sentiments qui l'animent, travaillait depuis longtemps à fixer les irrésolutions d'une âme dont le salut lui était si précieux. Toute la famille ne cessait de demander au ciel que celui qui en était le chef fût uni aux autres membres par les liens d'une même foi, comme il l'était par ceux du sang. Quelques détails édifiants vous feront connaître à quel point cette conversion était désirée. Il a y trois ans, un des fils de ce médecin, âgé de 17 ans, tomba dangereusement malade. Au milieu de ses souffrances et à l'approche d'une mort qui paroissait certaine, ce bon jeune homme n'était occupé que du salut de son père. "Qu'il est douloureux pour moi, lui disait-il, de penser que je vais bientôt me séparer de vous, et que nous ne serons jamais réunis dans l'éternité ! je vous en conjure, embrassez la religion catholique ! " Le père ému promit à son fils mourant ce qu'il sollicitait comme une dernière consolation. Mais ce furent encore de nouveaux délais, bien que par une faveur inespérée Dieu lui eût conservé son fils. On redoubla de prières pour faire une sainte violence au ciel. Telle était l'inquiétude que le sort éternel de ce médecin inspirait à sa famille, qu'une nuit, pendant qu'il dormait, le plus jeune de ses enfants essaya de lui attacher au cou une médaille de la sainte Vierge. " Que veux-tu, mon fils ? lui dit le père en se réveillant.—Je crains, répondit le pieux enfant, que vous mouriez dans l'état où vous êtes, et et je veux vous mettre sous la protection de Marie.

"Enfin l'heure de la grâce arriva. L'aînée des filles fut atteinte d'une maladie grave, dont les symptômes devenaient chaque jour plus alarmants. Quatre médecins réunis ne purent ni assigner le siége du mal, ni s'entendre sur les remèdes à prescrire. Le père, accablé de chagrin, alla verser des larmes auprès de sa fille mourante. Lui ayant touché les genoux pour faire quelque friction : " Oh ! qu'ils sont durs ! s'écria-t-il.—Mon père, lui dit la jeune malade, c'est à prier si souvent pour votre conversion qu'ils se sont durcis. Ma fille, dans trois jours je communierai avec toi, " reprit le père, et cette fois il tint parole. Deux jours après, il vint me voir et m'apprit que, depuis longtemps convaincu de la vérité de la religion catholique, il était enfin décidé à en pratiquer les devoirs, et que je le trouverais docile à tous mes conseils. Je profitai sur-le-champ de ces heureuses dispositions. Le lendemain, j'allai avec une permission toute spéciale de Mgr. l'Evêque, dire la messe dans la chambre de la malade, je baptisai sous condition le père, qui avait appartenu à la secte presbytérienne, et lui donnai la sainte communion ainsi qu'à sa femme et à leur fille. Il me serait impossible de vous peindre la joie de la famille à ce moment si longtemps attendu. Pour comble de bonheur, la jeune fille qui, la veille, était très mal, entra dès ce jour-là contre l'attente des médecins, dans une parfaite convalescence. "

—Il est parfois des assertions si absurdes, qu'elles portent leur réfutation avec elles-mêmes. Tel est l'avancé d'un Correspondant du *Commercial Advertiser*, que l'on trouve reproduit sur le *Morning Courier* d'hier, lequel affirme, entr'autres choses, que *la figure du*

Pape actuel annonce peu de cette sainteté que l'on regarde comme devant faire partie des insignes de sa dignité, tout aussi bien que sa tiare ; mais surtout, *que son nez est si rouge et développé avec tant de rotondité, qu'il est impossible de ne pas le regarder comme disciple d'Epicure, plutôt qu'imitateur de la foi et des œuvres de St. Pierre.*

Vraiment il faut que le *Morning Courier* soit doué d'une forte dose d'impudence ou d'irréflexion, pour venir, au milieu d'une population presque toute catholique, et distinguée par sa foi et sa piété, exprimer des doutes aussi injurieux et aussi gratuits, sur les vertus et les grandes qualités qui brillent si éminemment dans le chef actuel de la catholicité.

Il savait bien pourtant que son assertion était fausse ; il avait pu déjà s'en convaincre par la lecture des excellentes lettres du Très-Rev. Dr. England, publiées il y a quatre à cinq ans, où il réfutait péremptoirement plusieurs calomnies de ce genre ; il avait pu voir aussi quelques détails intéressans sur la vie privée du St. Père, publiés sur certains journaux français de la même époque : mais quand on veut calomnier, l'on est souvent peu délicat sur l'emploi des moyens. Au reste, s'il veut d'autres témoignages, quoique nous craignions d'avoir déjà donné trop d'importance à une attaque aussi peu sensée, en voici un que nous tenons nous-même d'une personne très-digne de foi.

" Le Saint Père suit la règle austère des Camaldules dans tout ce qui peut " se concilier avec le poste qu'il occupe.

" Il ne mange qu'une fois le jour ; il couche sur le même matelas sur le quel " il couchait quand il était religieux ; son sommeil n'est que de quelques heu- " res ; le peu de tems que lui laissent les affaires, et le peu de récréation " qu'il prend il le passe à orner au vatican un musée qui porte son nom, et à " l'augmentation du quel il contribue de son revenu privé qui n'est que fort mo- " dique. Deplus, je connais de science certaine, qu'il vit très-frugalement et " que la dépense pour la table du chef de l'Eglise et du Souverain temporel " d'une bonne partie de l'Italie ne dépasse pas quatre schelings de notre mon- " noie, par jour."

Voilà ce que nous répétait un Monsieur qui, ayant demeuré plusieurs années à Rome, eut occasion de voir fréquemment le Saint-Père et de connaître toute la régularité de ses habitudes.

Prusse.—Nous copions du *Christian Observer*, comme un bel échantillon de l'*unité* et de la *tolérance* protestantes, le récit suivant des efforts de sa Majesté le dernier Roi de Prusse, pour réunir les églises *réformée* et *Luthérienne* de son royaume. On sait que ces églises avaient formé deux sectes distinctes depuis l'établissement de la prétendue réforme.

" Dès 1798 le Roi appointa des ministres pour murir un plan d'union. Des difficultés subséquentes retardèrent la poursuite des mesures nécessaires pour effectuer son projet favori jusqu'en 1815 ; alors il nomma une autre

commission composée des théologiens les plus distingués de son royaume, qui, après cinq années de préparation, présentèrent une nouvelle liturgie, dans laquelle l'église nationale est appelée, l'*Eglise Evangélique de Prusse*. La loi requiert uniformité dans l'usage de cette liturgie, excepté qu'elle permet à l'église réformée de dire dans l'office réglé pour la cène : *Ceci représente le corps et le sang de Jésus-Christ ;* et aux Luthériens : *Ceci est le corps et le sang de Jésus-Christ.*

"Cette liturgie fut introduite en 1821. Pendant treize ans, des mesures persuasives furent employées pour l'introduire dans tout le royaume, mais ensuite une grande majorité l'ayant adoptée, on en vint pour le reste à des mesures coërcitives. On mit en œuvre les amendes et les emprisonnemens ; mais ces moyens soulevèrent une si forte opposition, que le gouvernement fut obligé de les discontinuer. On revint encore aux artifices persuasifs et au patronage royal, quoique d'après la loi, la liturgie soit obligatoire pour tous les protestans des domaines de la Prusse. Pour atteindre son but, on dit que le Roi confère des honneurs extraordinaires à ceux des ministres qui réussissent à engager leur peuple à adopter la liturgie."

Chine.—Dans notre dernier Numéro nous avons donné l'extrait d'une lettre de M. Papin, missionnaire en Chine. Voici un autre extrait de la même lettre, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs :

" Les chrétiens de la Chine sont tous persuadés que saint Thomas, l'apôtre des Indes, a pénétré jusque dans leur pays : je crois même que Bérault-Bercastel en fait mention dans son histoire ecclésiastique. Il y a en Chine une société secrète appelée My.My-Kiao ; les adeptes de cette société sont en général de grands jeûneurs, et s'abstiennent rigoureusement de toute nourriture animale durant leur vie entière ; ils ont des mystères occultes qui ne sont connus que d'eux seuls ; leurs assemblées religieuses ont lieu pendant les ténèbres de la nuit, et il n'y a que les initiés qui puissent y assister. Un individu de cette secte, qui se convertit, il y a quelques années, à notre sainte religion, me remit un livre manuscrit où étaient écrites différentes prières superstitieuses, que l'on récite dans les réunions solennelles, qui ont lieu plusieurs fois l'année. Ces prières sont adressées au grand patriarche de la secte, qu'ils nomment *Ta-mo*. En parcourant ce livre, je fus surpris de voir qu'ils font venir ce *Ta-mo* de l'Occident, et le font pénétrer en Chine pour y prêcher une nouvelle religion ; ils le font même comparaître devant l'empereur, dont on ne dit pas le nom. L'empereur interroge cet homme et lui demande quelle est sa patrie : Je viens, répond le prophète, d'une ville d'Occi-

dent située à 10,800 lieues d'ici. L'empereur, surpris, lui demande combien il a mis de temps pour faire le voyage.—Dans un clin-d'œil, répond le prophète, je me suis vu transporté ici.—Vous êtes donc un dieu, repartit l'empereur?—Non, dit le prophète, mais je suis moitié dieu et moitié homme.—Que venez vous faire ici?—Je viens montrer aux hommes le chemin de la vie.—Qui pourvoit à votre subsistance?—Je mendie le jour et je prêche la nuit.—Que prêchez-vous?—J'apprends aux hommes les moyens de gagner le ciel, etc. Le reste du récit n'est qu'un tissu de fables. Cette secte est très-ancienne dans le pays, et il serait difficile d'en fixer l'origine.

" Ces sectaires ne seraient-ils point les descendans des anciens chrétiens qui ont existé en Chine ; car il paraît certain que la religion chrétienne y fut introduite vers le septième siècle, où elle fut prêchée par des moines nestoriens? Peu à peu les vérités de la foi prêchées à ce peuple furent oubliées, et les notions qu'ils avaient reçues du christianisme furent altérées de manière qu'il en reste à peine une ombre ; c'est peut-être de cette source que dérivent leurs abstinences et leurs jeûnes continuels, car on dit que ces sectaires peuvent passer plusieurs jours sans prendre aucune nourriture. Ce *Tu-mo*, qu'ils reconnaissent pour leur patriarche, ne serait-il pas l'apôtre saint Thomas ; car la ressemblance des deux noms, et les circonstances de ce patriarche venant de l'Occident, sa manière de vivre d'aumônes et l'objet de ses prédications, ne donneraient-ils pas quelque fondement à cette opinion?"

Canada.—Mgr. de Nancy, à son retour d'Halifax et de l'île du Prince Edouard, observait que, dans ces endroits, il a trouvé un bien plus grand nombre de personnes parlant le français, qu'il ne s'y attendait. Le prélat pense, d'après des renseignemens qu'il a lieu de croire exacts, qu'il y a au moins, de 40 à 50 mille catholiques français d'origine. Il a trouvé partout une foi vive et une grande simplicité de mœurs : mais là, comme dans d'autres lieux, on manque d'ouvriers évangéliques.

—Une lettre particulière nous informe que les retraites de Ste. Marie de la Beauce et de St. George se sont faites avec une grande solennité, et ont produit des fruits abondans. Plus de 8 mille personnes y ont reçu la sainte communion. Parmi les brillantes cérémonies qui y ont édifié le peuple, on a remarqué surtout, à Ste. Marie de la Beauce, la consécration à la Ste. Vierge, qui se fit le jour de l'Assomption. On avait préparé pour cette circonstance, une procession splendide, dans les rangs de laquelle on voyait défiler plus de 200 jeunes personnes du sexe habillées en blanc, en tête desquelles marchait le pensionnat des Sœurs de la Congrégation : toutes ces demoiselles

portaient à la main les unes de riches étendards, les autres d'élégantes bannières ; et étaient suivies de six autres jeunes personnes portant une belle statue de la Ste. Vierge sur un léger brancard, orné avec élégance.

Mr. Labbé qui seconde Mgr. de Nancy de toute l'énergie de son zèle, a eu occasion de prêcher dans presque toutes les paroisses de la Beauce, à St. Joseph, à St. François, à St. Isidore, à St. Anselme, à St. Gervais, et à Ste. Claire. Partout il y a eu foule immense ; et, dans toutes ces paroisses, la société de tempérance à été ou établie ou considérablement augmentée.

—Mercredi, 6 octobre prochain, est définitivement l'époque fixée pour l'inauguration du MONUMENT RELIGIEUX ET NATIONAL que Mgr. l'évêque de Nancy doit bénir sur la montagne de Rouville. Sa Grandeur l'a annoncé hier à la ville Québec et au clergé de ce diocèse réuni dans la cathédrale pour la clôture de la retraite ecclésiastique. Nous pensons que MM. les curés du district de Montréal intéresseraient leurs paroissiens en indiquant le quantième de cette religieuse cérémonie.

—Les exercices de la retraite pastorale du diocèse de Québec ont été suivis par 107 prêtres et par les dignes évêques de Québec et de Sydime. C'est Mgr. de Nancy qui y a prêché tous les jours.

—C'est le sept courant qu'à eu lieu l'érection de la colonne de tempérance dans la paroisse de Beauport. Nous extrayons du *Canadien* la description suivante de cette cérémonie.

"Le matin, vingt-deux cavaliers s'étaient rendus au Séminaire de Québec pour accompagner monseigneur de Nancy jusqu'à l'église du lieu où il devait dire la messe. Aussitôt après la basse messe, à laquelle plusieurs centaines de personnes se sont nourries du pain de la vie, et pendant laquelle des chœurs de jeunes filles ont constamment chanté des cantiques propres à la circonsance, la procession, commandée par un beau drapeau de satin blanc, donné par Mme. Gugy et porté par deux jeunes filles vêtues de blanc, a défilé dans l'ordre suivant : sept chœurs de femmes, séparées par des bannières couvertes d'inscriptions et d'autres ornements, suivaient le drapeau chef ; venaient en suite vingt-deux sections d'hommes, commandées par autant de cavaliers portant les drapeaux de la société et recevant eux-mêmes les ordres des capitaines de la paroisse ; puis un nombreux clergé précédait la grande croix qui devait être placée sur la colonne, et qui était portée par les sections se succédant à tour de rôle. C'est à Monsieur Labbé, nous dit-on, qu'appartiennent la magnifique distribution de cette fête et l'ordre extraordinaire qui a régné, malgré une multitude aussi innombrable à conduire.

"Nous n'avons encore rien dit du monument érigé à la gloire de la tempérance dont Monseigneur de Nancy a si bien développé les avantages dans le corps de son discours. Cette colonne est de l'ordre corinthien ; le fût en est cannelé, le chapiteau doré, ainsi que les ornements de la frise et de l'entablement, les quatre tables renfoncées du piédestal sont ornées d'inscriptions en creux, dont les lettres sont dorées ; le piédestal est placé sur plusieurs dégrés qui donnent au monument plus de majesté en présentant un beau coup d'œil. En somme, cette colonne est belle et fait honneur à Mr. Léprohon qui l'a construite."

—L'*Aurore des Canadas* rend ainsi compte d'un Bazar venant en aide à la construction des tours de l'Eglise paroissiale de Montréal :

" Nous sommes flatté d'apprendre que le Bazar qui a été tenu, mardi (7 courant) pour compléter ce magnifique ouvrage, n'a pas produit moins de £75. Le zèle des Dames de notre ville, qui n'est jamais en défaut, lorsqu'il s'agit de seconder une entreprise ayant pour objet la religion, la bienfaisance ou l'utilité publique, avait tellement encombré le Bazar, en cette occasion, des produits de leur industrie, qu'on a été loin de pouvoir vendre, mardi, tout ce qu'il renfermait ; c'est pourquoi on a résolu de faire une loterie du reste des effets qui sont encore en grand nombre. Le prix des billets est d'un écu. S'adresser à Mme. Laframboise, chez laquelle on peut aussi voir les effets. La loterie aura lieu lorsque tous les billets auront été pris et avis en sera donné."

—Nous apprenons par une lettre particulière que les habitans de la paroisse de St. George (Henryville), réunis en assemblée, dimanche dernier, se sont unanimement prononcés contre le premier projet de loi sur les écoles communes porté devant la Chambre par M. le Solliciteur Day. On peut juger par là de l'opposition que les Canadiens auraient faite à la mise en opération d'un Bill d'éducation contraire à leurs intérêts religieux.

—On dit que le prince de Joinville, un des fils du roi des Français, commandant la frégate la *Belle-Poule*, sur laquelle il a transporté en France les cendres de Napoléon, est attendu prochainement à Québec.

☞ PERDU sur le chemin entre l'Evêché et Longueuil, le 1er. vol. du Dictionnaire Biographique de Feller. Celui qui l'aurait trouvé est prié de le remettre à l'Evêché de St. Jacques ou au Séminaire.

Publié par J. C. PRINCE, Ptre. de l'Évêché. } MONTREAL:
Imprimé par J. A. PLINGUET, Imprimeur. } rue St. Denis.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQ

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 24 SEPTEMBRE 1841. No. 10.

ETAT ACTUEL DES MISSIONS CATHOLIQUES DANS LE LEVANT.

Dans un temps où le sort futur de l'empire Ottoman attire l'attention de tout le monde, et donne lieu à des hypothèses de tout genre, nos lecteurs verront avec intérêt l'exposé suivant de l'état actuel des missions, et des espérances du catholicisme, dans ces contrées, depuis si longtemps enlevées à l'église, et courbées sous le joug de l'infidélité. C'est un mémoire plein de renseignemens curieux et attachans rédigé par M. Etienne, procureur-général de la Congrégation de Saint Lazare. Ce mémoire a été adressé aux deux conseils de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

" Appelé par une circonstance toute providentielle à visiter les Missions de notre congrégation établies dans le Levant, j'ai pu, dans ce voyage, étudier l'état actuel du catholicisme et ses espérances dans cette partie du monde, vers laquelle se tournent en ce moment tous les regards de l'Europe. Je profite des loisirs, auxquels me condamne la longue quarantaine de Malte, pour recueillir mes souvenirs et vous communiquer le précis de mes observations. Les détails que j'ai à vous donner intéressent d'autant plus votre Œuvre, qu'ils présentent le double tableau et des résultats déjà obtenus à l'aide de son généreux concours, et des consolations que l'avenir lui promet en échange de nouveaux sacrifices.

" A mon avis, la question d'Orient qui occupe tous les esprits, qui absorbe l'activité des hommes d'état et fait craindre au sein de l'Europe une conflagration générale, ne peut être résolue que par le catholicisme. Voyez l'empire turc, ce colosse qui inspira tant d'effroi à nos pères, il est ébranlé jus-

ques dans ses fondemens ; de toutes parts il s'affaisse sous son propre poids et menace d'une chute prochaine. Les immenses lambeaux qui s'en détachent attestent assez que ce grand corps se dissout. Or, cette dissolution, dans les desseins présumables de la Providence, a pour but de mettre fin au châtiment qui pèse depuis des siècles sur les nations orientales, de briser les chaînes expiatrices qui les ont tenues si longtemps sous le joug de l'infidélité, et de leur rendre, avec la religion qui fit jadis leur gloire et leur bonheur, la vie sociale qu'elles ont perdue avec la foi. Aussi sont-ils dans une grande erreur ceux qui pensent qu'il leur est donné de fixer les destinées de ce peuple, de s'approprier ou de se partager à leur gré ses dépouilles. De même qu'ils étaient loin de prévoir, il y a quelques années, l'état où se trouve aujourd'hui la Turquie, ainsi sont-ils impuissans à déterminer de quel côté elle doit tomber, et à qui appartiendront ses ruines. Dieu laissera les hommes s'agiter, et les gouvernemens rivaux tirailler en tous sens cet empire agonisant ; tous leurs efforts n'auront d'autres résultats que de donner à l'Evangile le temps de s'établir partout, de rallier les esprits et de s'enraciner dans les cœurs. La dernière heure de la puissance ottomane ne sonnera que quand son patrimoine sera irrévocablement acquis à l'Eglise de Jésus-Christ.

" Telle est la conviction que remportera de l'Orient tout homme attentif aux progrès qu'y fait notre foi, à mesure que l'empire s'affaiblit. Cette conviction, les Turcs eux-mêmes la partagent. Ils ont compris que leur règne est passé, qu'ils ne forment plus qu'une ombre de nation prête à s'évanouir, et qu'il leur est désormais impossible de lutter contre le principe de mort qui mine leur constitution. Et, ce qui est plus remarquable, ce peuple, dont le caractère simple, loyal et noble commande encore l'estime au sein de ses malheurs, a l'intime persuasion que c'est à nous de recueillir ses débris. Autant il a de mépris pour les sectaires, qu'il confond avec les juifs dans une égale aversion, autant manifeste-t-il d'affection pour les catholiques. Est-ce là un indice de la prochaine réunion des enfans de Mahomet à la grande famille de Jésus-Christ? Nous avons tout lieu de le croire, quand nous voyons partout l'islamisme s'éteindre au profit de la vraie foi.

" J'avais le projet de visiter d'abord nos missions de Syrie, mais les graves événemens dont cette contrée était le théâtre quand je débarquai, ne me permirent pas de réaliser ce dessein. Quelques jours furent néamoins employés à reconnaître où en est la religion dans ce pays, et j'ai pu me convaincre que les circonstances présentes, quelque désastreuse qu'en puisse être l'issue pour les peuples, ne feront que hâter le développement et assurer le triomphe de

l'Evangile. Désormais la Syrie ne sera plus gouvernée à la turque. C'est un rameau détachée du tronc, auquel il n'est plus possible de communiquer la sève musulmane. L'affranchissement de cette province date de son envahissement par le pacha d'Egypte. Depuis cette époque, on vit baisser d'une manière sensible le fanatisme des infidèles. Les églises, qu'auparavant on ne pouvait même réparer sans un firman du Grand-Seigneur, furent dès-lors agrandies et multipliées sans obstacle. Bientôt s'ouvrirent sur plusieurs points des écoles chrétiennes pour les enfans des deux sexes ; un collége qui compte habituellement de quarante à cinquante pensionnaires fut élevé à Antoura par les prêtres de notre congrégation. Damas la ville *sainte* aux yeux des Musulmans, dans laquelle nul chrétien ne pouvait naguères entrer que tête nue et en payant une capitation, Damas non seulement cessa d'exercer cette odieuse tyrannie, mais souffrit encore que nos cérémonies eussent lieu dans ses murs. De la tolérance, les Turcs passèrent bientôt à l'affection pour notre culte. Aussi vit-on il y a deux ans un village entier de ces infidèles embrasser l'Evangile. On a même la preuve que les Mahométans les plus capables d'apprécier les questions religieuses, s'occupent en secret de l'étude du christianisme. Tout récemment un turc de Damas fit appeler à son lit de mort un prêtre catholique, et lui demanda le baptême. La surprise du missionnaire fut à son comble en le trouvant aussi instruit des vérités du salut, qu'impatient de recevoir le sacrement de la régénération. Peu d'instans après lui avoir conféré cette grâce, il vit son heureux néophyte expirer dans les sentimens de la piété la plus édifiante. Avec l'islamisme tomberont aussi les sectes dissidentes. Jusqu'à présent elles n'ont subsisté que par lui ; c'est en soudoyant le fanatisme des Turcs, qu'elles achetaient le droit de nous vexer impunément. Désormais cette voie leur est fermée. L'Eglise, libre de toute entrave, doit donc s'attendre à recueillir ici une riche moisson ; d'abondantes consolations lui feront bientôt oublier ses douleurs passées.

" De la Syrie je suis allé à Alexandrie. Je l'avouerai, mon affliction fut grande en voyant l'état de détresse où se trouve l'Egypte sous le rapport religieux. Dans tout ce vaste pays on ne compte que deux églises, l'une à Alexandrie, l'autre au Caire, et toutes deux sont loin de suffire à la population catholique. Sur près de 7,000 Européens que possède la première de ces villes, la moitié au moins professe notre foi. Tous réclament avec instance les secours de la religion ; mais privés pour la plupart de prêtres qui comprennent leur langue, ils gémissent dans l'impossibilité d'entendre la parole de Dieu et de participer aux sacremens. J'ai été vivement touché des regrets qu'ils m'ex-

primaient à cet égard, et des larmes qu'ils versaient en me dépeignant leur triste situation. C'était avec l'accent d'une douleur non moins légitime qu'ils me parlaient de leurs enfans, condamnés, faute d'écoles, à croître dans la plus profonde ignorance, et par conséquent exposés au péril continuel ou de perdre la foi, ou de la déshonorer par la corruption des mœurs. Prié par eux de prêcher en français, je me rendis à leur demande, et je pus éprouver la faim qu'éprouve ce pauvre peuple du pain de la parole sainte. Non seulement les catholiques, mais les protestans et les juifs même accoururent en foule à mon sermon.

" Le désir de voir se former en Egypte des établissemens religieux est vivement partagé par les représentans des états catholiques. Ils me l'ont exprimé de manière à me convaincre du prix qu'ils y attachent. A leurs yeux, la facilité qu'aurait maintenant le christianisme de se propager dans ce pays, égale le besoin qu'on a de ses bienfaits. Loin d'avoir à redouter que le vice-roi y apportât des entraves, on devrait plutôt compter sur sa protection et sur son concours. Que ne peut-on profiter d'aussi précieux élémens pour retirer de ses ruines cette antique église d'Alexandrie, si célèbre dans les annales des plus beaux siècles chrétiens, et lui rendre sa première fécondité. Car ici comme ailleurs l'islamisme s'éteint, ses nombreux sectateurs viendront probablement bientôt demander leur place dans le bercail du Sauveur. Il importe donc de se préparer à les introduire dans la voie du salut, autrement l'hérésie ne manquerait pas d'usurper cette mission, tout incapable qu'elle est de la remplir. Déjà il y a au Caire une école protestante ; la prétendue réforme vient aussi de poser la première pierre d'un temple à Alexandrie, et 50,000 fr. sont recueillis pour aider à sa construction. Il serait bien douloureux de laisser prendre à l'erreur une influence qui ne doit appartenir qu'à la vérité.

" En quittant Alexandrie, j'ai traversé la Grèce, sans toutefois m'y arrêter, et je me suis rendu directement en Turquie. Constantinople et Smyrne sont les deux points que je tenais particulièrement à étudier, non seulement parce qu'ils sont le siége de deux florissantes missions, mais parce qu'ils exercent sur le reste de l'empire une action puissante."

A CONTINUER.

DEUX NOUVEAUX ASILES CATHOLIQUES.

Nous devons aujourd'hui parler plus particulièrement des deux Institutions qui viennent d'être légalement incorporées, savoir : 1. L'ASILE DES ORPHELINS ouvert près des Récollets à Montréal, 2. LA MAISON DE LA PROVIDENCE,

hospice destiné aux femmes agées et infirmes, et en opération depuis plusieurs années sous les soins et la direction de Dame Vve. E. Gamelin. Les principales Dames et Demoiselles de la ville, occupées à la continuation de ces Institutions, seront les membres de ces deux corporations dont les revenus annuels pourront, d'après leurs actes respectifs, se monter à £2,000 de rente. Le moindre bien qui résultera sans doute de ces bills, en sus de l'encouragement et de la garantie qu'ils donnent aux offrandes particulières, sera que, tous les ans, ces asiles pourront espérer quelqu'allocation de la Législature. Pour ces deux précieux établissemens, ils ont eu un commencement commun qui date déjà d'une dixaine d'années. Voici sur leur origine les renseignemens que nous fournissent les excellentes notes de M. J. Viger, et que nous copions presque textuellement de son *Tableau statistique* pour les années 1831 et 1835.

La formation de la Societe des Dames de la Charite date de 1827 ; le 13 décembre, un petit nombre de Dames canadiennes catholiques, se réunirent dans une maison particulière et prirent en considération " l'extrême misère que souffre par le manque de nourri- " ture un très-grand nombre de pauvres de Montréal " ; et jugeant " que cette misère ne pourrait qu'augmenter considérablement à l'ap- " proche de l'hiver et durant toute cette saison " (qui, cette année là, menaçait d'être très-rigoureuse,) " dans la vue de soulager ces infor- " tunés et d'apporter à leurs besoins un remède plus efficace que celui " des aumônes qu'ils reçoivent dans les quêtes qu'ils font journelle- " ment de porte en porte ; " elles conçurent le projet de former une association de Dames, sans limitation de membres, qui étant charitablement disposées voudraient bien se joindre pour une œuvre aussi recommandable. Le but de l'institution était d'alimenter les pauvres et de pourvoir à leur subsistance d'une manière générale et économique ; et cela, au moyen de soupes, viandes et autres comsetibles à être distribués chaque jour de l'hiver, de décembre à mai, dans une maison à louer à cet effet et par un comité d'entr'elles. On convint en même tems d'ouvrir une souscription pour subvenir aux frais de l'établissement, de recevoir des dons de toutes espèces, de comestibles, et de convoquer pour le 18 décembre une assemblée générale de telles des Dames de Montréal qui voudraient prendre part à cette bonne œuvre.

Le 18 décembre, l'assemblée, toute composée de Dames canadiennes, fut très-nombreuse ; *Mme. la Baronne de Longueuil* fut appelée au fauteuil, à tître de Présidente ; distinction dont elle a joui jusqu'à sa mort(1) et qui lui a été conférée autant de fois que la société formée ce jour-là a maintenant d'années d'existence. On nomma les autres offi-

(1) Cette vertueuse Dame est morte le 18 février 1841.

cières, un comité de direction et autres. On convint de règles ; on ouvrit de suite une souscription qui fut très-libérale ; et le "*Comité de la soupe* mis gratuitement en possession d'une maison Rue St. Eloi, pour y faire la distribution d'aliments aux pauvres, (qu'un comité spécial se chargea de rassembler des divers quartiers de la Cité,) put, sans tarder,commencer l'exercice de ses modestes et pieuses fonctions. On convint encore de nommer des maitresses à l'effet d'instruire les pauvres qui viendraient à la distribution et d'y faire des lectures de piété pendant sa durée.

Tels ont été l'origine et le but de la "Societe des Dames de la Charite" qui, pendant trois hivers et jusqu'au 15 avril 1830, a distribué aux pauvres de Montréal, chaque jour de cette saison, jusqu'à 600 portions de soupe,(1) de bœuf,de patates etc.; sans compter qu'elle a secouru un grand nombre de ces infortunés de diversse autres manières.

La distribution de la soupe ayant cessé de bonne heure, à l'entrée de l'hiver de 1830 à 1831, par le fait des pauvres eux-mêmes qui ne se présentaient plus qu'en petit nombre, mais les fonds de la société étant encore florissants comme la charité des Dames de plus en plus active, ces zélées protectrices de l'indigent et du nécessiteux surent donner bientôt une nouvelle direction à leur bienveillance. Elles avaient déjà rassemblé dans leur maison, Rue St. Eloi, quelques pauvres femmes très-agées ; elles résolurent d'en augmenter le nombre et, pour ce faire, de se procurer un plus grand local, où elles pussent en même tems continuer la distribution des vivres, s'il y avait lieu de la reprendre. La Fabrique de Montréal leur ayant facilement permis l'usage gratuit de la maison de feu le R. P. Louis, Rue Notre-Dame, sur l'ancien emplacement des RR. P. P. Récollets, pour la double bonne œuvre, on vit aussitôt, (en avril 1831) *les Dames de la Charité* s'empresser d'aller chercher chez elles des femmes agées, infirmes et invalides et les conduire à leur hospice ; pour les y nourrir, vêtir et soigner et leur donner elles-mêmes, outre ces soins touchans, l'instruction religieuse : elles ont pu en rassembler jusqu'à 20 à la fois. Une famille pauvre, mais honnête fut logée dans l'hospice, pour prendre soin nuit et jour de ces nouvelles recrues de la sollicitude des *Dames de la Charité* aux frais de la société qui, outre le logement, fournissait, aux gardiens un salaire et le bois de chauffage

En 1832, le 10 juin, le choléra asiatique éclata à Montréal et avec une telle fureur, que, dès le 15, le nombre de ses victimes excéda de beaucoup cent par jour. Le nouvel hospice des *Dames de la Charité* ne fut pas à l'abri de ses ravages ; ils y furent tels, au contraire, qu'en peu de tems le nombre des objets de leur tendre compassion fut ré-

(1) La portion de soupe était d'une pinte par chaque pauvre.

duit à quatre ! le malheur loin de les déconcerter et de leur faire déserter la maison, sembla au contraire réchauffer leur zèle. Toujours à la quête de bonnes œuvres, et industrieuses à s'en créer des sujets, ces Dames ne virent pas plutôt celle-ci prête à leur échapper, qu'elles se mirent avec avidité à la recherche d'une autre ; et c'est ainsi qu'après avoir placé dans une maison particulière du faubourg St. Laurent, sous les soins d'une Dame de la société, Madame Ve. Gamelin, les quatre infirmes que le choléra avait encore épargnées, elles coururent au devant des orphelins que ce terrible fléau avait privés des auteurs de leurs jours et de tous moyens de subsistance, et transformèrent, pour les y recevoir leur Hospice en Asile. C'est le 18 juillet 1832, que, pour la troisième fois, depuis cinq ans, elles changèrent le motif de leur charité sans en changer le but, celui de secourir l'humanité souffrante sous quel aspect qu'elle s'offrit à leurs cœurs compatissants. Telle a été, depuis 1827, la constance admirable de cette société à faire le bien, toujours non sans quelques dégouts à surmonter, et, pour un moment, non sans un grand danger.

D'abord une généreuse souscription des citoyens de Montréal, puis des votes de la législature de £200 en 1833 et de £100 en 1834; et plus tard, des contributions volontaires de personnes charitables ont été les moyens qui ont mis les *Dames de la Charité* en état de maintenir jusqu'à ce jour *l'Asile des orphelins Catholiques* et de secourir, dans les commencements de l'Institution, un grand nombre de veuves que le choléra avait privées de leurs maris. Leurs soins sont maintenant restreints aux orphelins seuls, tous garçons, et en janvier 1836, au nombre de 41, le local ne permettant pas d'en admettre davantage avec commodité pour ces infortunés mêmes.

Les enfans sont vêtus et nourris par les Dames, et ils sont soignés en maladie par un médecin qui leur donne ses soins et remèdes *gratis*. Une famille honnête logée avec eux à l'Asile, en prend le plus grand soin jour et nuit, ainsi que de leurs hardes, etc. et reçoit à cet effet un salaire de la société. Comme on a déja pu le voir, les plus agés allaient tous les jours, à l'école anglaise des Récollets, et les plus jeunes apprenaient à l'Asile même à lire, écrire et compter en français, outre l'instruction religieuse, sous une maitresse salariée par la société.

Les enfans sont retenus à l'Asile jusqu'à ce qu'ils aient fait leur première communion, ou jusques vers 11 à 12 ans. Alors, on les rend à leurs parents, s'ils se présentent pour les reprendre ; sinon, on les place dans des familles honnêtes de la ville ou de la campagne, qui se chargent de leur apprendre à gagner leur vie. Depuis l'établissement de cet Asile jusqu'en 1835, 94 orphelins y sont entrés ; il n'en restait plus que 41 : des 50 autres, 8 y sont morts et 42 ont été ou rendus à leurs parents, ou placés comme on vient de le dire. On

calcule que, depuis 1836, environ 250 enfans ont reçu à l'hospice tous les secours qu'exigeait leur situation.

Aujourd'hui cet asile renferme 23 enfans qui sont logés, nourris, vêtus aux frais de l'association, avec un soin et une propreté dignes de tout éloge. L'honorable Jules Quesnel, qui a toujours été un des principaux bienfaiteurs de cette maison, en est aussi comme le Procureur et l'Econôme, s'employant assidument à l'approvisionnement de l'hospice, à l'admission des orphelins, conjointement avec son épouse et Madame veuve Al. Laframboise qui a si dignement remplacé dans cette fonction sa vertueuse mère, Dame Angélique Côté, première fondatrice de cette institution. Décédée le 2 février 1838, cette charitable dame avait, en mourant confié son œuvre et laissé des ressources pécuniaires aux membres de cette famille qui s'est fréquemment distinguée, dans le pays, par son esprit de zèle et de religion.

L'Asile pour les femmes agées et infirmes est maintenant placé sur la rue Ste. Catherine, à quelques arpents de l'église de St. Jacques, sur un terrain et dans une maison donnés par Mr. Ol. Berthelet qui en a fait cession gratuite à Messire St. Pierre, prêtre de St. Sulpice, et à Dame Ve. Gamelin, pour les fins sus-dites, par acte daté du 11 mars 1835. L'Asile contient aujourd'hui 31 personnes invalides dont 7 aveugles, 5 sourdes, 2 paralytiques et 5 insensées. Presque toutes les pauvres reçues dans cette *Maison de la Providence* sont dans l'âge avancé de 70, de 80, de 90 ans. Néanmoins cette singulière communauté suit exactement un réglement adapté à l'Asile, et présente tout à la fois le double tableau des misères humaines soulagées par la charité et de la piété alimentée par la religion. La Directrice, Madame Gamelin, n'a pour l'assister dans ses fonctions hospitalières, que les services de Mademoiselle Magd. Durand ; mais elle trouve dans plusieurs de ses parentes et de ses amies des aides généreuses qui secondent parfaitement ses vues charitables et persévérantes.

Quant au premier bureau, organisé dès 1827 pour l'assistance des pauvres en général, il subsiste aussi, formant comme une troisième association dénommée le Comité' de la Soupe, et à chaque hiver, lorsque les abondantes aumônes du Séminaire, des autres communautés et de certaines maisons ne suffisent point au soulagement de la classe indigente, ce Comité reprend ses charitables fonctions sous les soins et la vigilance de MM. Ol. Berthelet et P. Lacroix, qui montrent la plus grande activité pour cette œuvre, conjointement avec quelques autres membres, dont quelques-uns protestantes, qui agissent, eux, au nom et pour la partie de la population acatholique de Montréal.

L'aumône a toujours quelque chose de noble et de touchant, lors même qu'elle n'est faite qu'à un individu en besoin ; combien plus son caractère

s'agrandit et devient sublime, lorsqu'elle s'accumule pour des frères en souffrance, pour des membres nombreux et faibles de la grande famille catholique. Mais ne l'oublions pas, c'est du sein de la seule religion véritable que jaillissent naturellemeut les établissemens publics et durables du genre de ceux que nous signalons aujourd'hui : et pour mieux sentir cette puissance créatrice de la charité chrétienne, écoutons ici les paroles éloquentes que Mgr. Sibour, évêque de Digne (Basses-Alpes), adressait dernièrement à ses diocésains, à l'occasion de l'ouverture d'une maison d'orphelins que quelques bonnes âmes venaient de fonder.

"La religion, disait-il, qui embrasse dans ses tendres sollicitudes tous les maux de la vie, qui trouve un secours pour chacune de nos misères, qui apporte une consolation à chacune de nos infortunes, ne pouvait, sans doute, fermer l'oreille aux cris de l'orphelin pauvre et délaissé, mourant de faim et de soif, ou, ce qui est plus digne de pitié encore, exposé aux horreurs de la dégradation morale. Eh, lorsque chez tous les peuples civilisés, les lois humaines, pleines de dispositions prévoyantes, entourent l'enfant, ainsi privé des auteurs de ses jours, d'une paternité tutélaire et officieuse, comment le christianisme, issu de la charité divine, lui refuserait-il le bienfait de l'adoption ? Lui, qui peut emprunter, en se les appliquant à lui-même, ces paroles de Job ; " La compassion s'est accrue avec " moi dès l'enfance, et je l'ai comme prise par la main, au sortir du sein de ma mère," négligerait-il de prendre cet objet sacré sous sa défense, et de le recommander avec amour à la commisération publique ? Le christianisme n'est-il donc pas la réalisation sur la terre de ce qui se passe dans le cœur de celui de qui émane toute paternité, et qui revendique, avec une divine complaisance, le titre touchant de Père des Orphelins ? Providence admirable, touchante bonté, que le prophète royal prend si souvent pour le sujet de ses chants sublimes. " On vous abandonne le pauvre, O mon Dieu, s'écrie-il ; c'est à vous à prendre soin de l'orphelin !" Certes, ajoute saint Jean-Chrysostôme, voilà une magnifique attribution de la Divinité, qu'elle ne cèdera pas à un autre, un beau devoir qu'elle ne trahira pas ; car, de même, continue ce Père, qu'il appartient au soleil d'éclairer le monde, c'est le propre de votre Providence, ô mon Dieu, de secourir les orphelins, de prodiguer au pauvre vos soins et vos tendresses. Et qui oserait douter de sa pitié pour ces intéressentes créatures, de ses empressemens divins pour ces pupilles délaissés ? N'est-ce pas lui qui donne la pâture aux petits des oiseaux, dit encore le Psalmiste, aussitôt qu'ils la demandent par leurs cris ? Non, non, le Seigneur ne mèprisera point l'orphelin qui le prie, ni la veuve qui répand des gémissemens devant lui. Les larmes de cette mère désolée montent jusqu'au ciel, et le Seigneur qui l'exauce ne se plaira point à la voir pleurer.

" Ne nous étonnons donc point que, le chrlstianisme empruntant de Dieu même les traits les plus touchans de sa bonté et de sa providence, l'apôtre saint Jacques nous le fasse considerer principalement sous cet aspect, le définisse même par ce caractère, disant : "La religion pure et sans tache, aux yeux de notre Père, est celle-ci ; visiter les orphelins et les veuves dans la tribulation, pour recueillir les uns et consoler les autres, en travaillant à se préserver soi-même de la corruption de ce siècle." Et il devait en être ainsi, nos très-chers frères, depuis que les titres de notre filiation divine ont été retrouvés et consignés dans l'Evangile ; depuis que, ne formant plus qu'une grande famille, le pauvre et le riche, le puissant et le faible, le savant et l'ignorant, le maître et le serviteur, le roi et le

peuple, disent, Notre Père qui êtes aux cieux. Dès-lors, selon les intentions du divin réconciliateur des hommes, chacun a pu compter sur l'appui de tous, et l'orphelin, pauvre et abandonné, trouver dans son frère un tuteur et une Providence."

RETOUR DE
L'EVEQUE DE MONTREAL.

Monseigneur Bourget, le très-aimé et pieux évêque de Montréal, est au milieu de ses chers diocésains depuis hier à midi. La modestie du prélat a encore, dans cette circonstance, presque déjoué toute l'attention du public ; arrivé au port sans avoir permis la moindre notification de son approche, il s'est placé dans une voiture couverte, et s'est ainsi échappé à la foule qui, au premier ébranlement des cloches, se précipitait sur tous les passages, pour jouir avidement de la vue de son premier pasteur. En arrivant, Sa Grandeur est allé ce prosterner dans sa cathétrale pour y rendre grâces à Dieu de son heureux voyage. De suite il y eut concours à l'évêché, et, pendant toute l'après-midi, le pontife a été successivement visité par les prêtres de la ville, par les supérieures des communautés, par tous les seminaristes du collége et par un concours de fidèles qui, à diverses reprises, encombraient son palais. La joie du pasteur était aussi vive que celle de ses ouailles.

Monseigneur nous paraît mieux portant qu'à son départ ; il a pourtant fallu que S. G. fatiguât beaucoup pour exécuter un si long voyage et expédier ses affaires en si peu de temps, moins de cinq mois ; il est vrai que les passages ont toujours été heureux et extrêmement prompts. Mgr. Bourget est demeuré cinq semaines à Rome, où il a reçu de la part du Souverain Pontife tout l'accueil que pourrait faire un père à un fils tendrement aimé.

La réception du prélat dans un très-grand nombre de communautés ecclésiastiques et religieuses, en France et en Italie, lui a été extrêmement flatteuse, en même temps que très-profitable à son diocèse ; comme il aura probablement accasion de le mentionner prochainement. Sa Grandeur a aussi passé quelques jours en Angleterre. C'est dans ce dernier royaume que Mgr. a laissé les deux Messieurs qui l'accompagnaient, et qui ne doivent être de retour que vers la fin d'octobre.

Monsieur Granjon, membre du Séminaire de St. Sulpice, est le seul prêtre qui soit arrivé, hier, avec Monseigneur ; MM. Pinsonnault et Caroff ne sont attendus qu'au commencement du mois prochain.

Nous croyons devoir ajouter, pour l'information de MM. les curés qui ont donné des commissions pour leurs fabriques, que les caisses renfermant les effets demandés, ne pourront être expédiées de Fran-

ce ou d'Angleterre que par les vaisseaux du printemps ; la saison étant maintenant trop avancée pour la navigation d'automne.

Nous n'avons été favorisé que de la communication suivante sur la retraite ecclésiastique du diocèse de Québec ; nous la publions du moins avec plaisir comme un monument de la reconnaissance du clergé envers le digne évêque prédicateur.

A Sa Grandeur Monseigneur Charles, auguste, Marie, Joseph, Comte de Forbin-Janson, Evêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine etc. etc.

Monseigneur,

Nous Prêtres du Diocèse de Québec soussignés, le cœur ému de voir arriver l'heure où nous devons quitter cette solitude, qui nous a été si douce par vos soins, prenons la liberté de venir en corps exprimer à Votre Grandeur la vénération profonde dont nous sommes pénétrés pour votre personne, qui nous offre un si beau modèle des vertus apostoliques. Nous ne saurions quitter ce lieu de généreuse hospitalité sans déposer à vos pieds le tribut de notre reconnaissance, pour le zèle infatigable avec lequel vous avez dirigé les exercices de la retraite que nous venons de terminer. Ils sont heureux les jours passés dans les tabernacles du Seigneur ! Mais qu'elles nous ont paru rapides les heures où vous nous avez parlé de Dieu dans cette solitude ! Vous nous avez rappelé nos devoirs avec ce zèle brûlant qui dépeint si bien les sentimens généreux de votre grand cœur. Avec le secours divin nous en conserverons les fruits, et les partagerons avec le troupeau que Dieu nous a confié. Puisse ce Dieu dont vous annoncez la parole avec tant de bénédictions par toute la terre de l'Amérique Septentrionale, veiller sur vos jours précieux et les conserver encore long-tems pour sa gloire. Le Canada, Mgr., se lèverait comme un seul homme pour offrir à Dieu cette prière fervente. Permettez, Mgr., que nous le disions avec admiration ; pendant que Votre Grandeur est blessée par la perte des objets si légitimes de ses affections humaines, dans la patrie de nos ancêtres, votre cœur n'est accessible qu'à ces sentimens apostoliques qui ne voient de patrie, de pères, de mères, de frères, de sœurs que là où Dieu est honoré et béni. Oui, et c'est donc ainsi que par un ordre providentiel, que nous adorons, le monde est devenu la patrie adoptive du grand serviteur de Dieu, Evêque de Nancy. Cependant, cette providence divine, en dirigeant votre zèle immense vers ces contrées, voulait sans doute ajouter à vos vertus un nouveau trait de ressemblance avec notre divin modèle, *pertransiit benefaciendo* ; et l'Eglise du Canada, encore dépositaire de l'antique foi de nos pères, enrégistrera, vos vertus et vos travaux ainsi que ces jours si purs et si beaux de la première retraite ecclésiastique donnée à ce diocèse, pour en conserver le souvenir dans les tems d'épreuve. Elle n'oubliera jamais les fatigues et les sacrifices que vous vous êtes imposés, pour affermir sa foi, renouveler et enflammer son zèle pour la gloire du Tout-Puissant et le salut des ames.

Si la voix du Seigneur s'est fait entendre à nous dans le silence du recueil-

lement par la voix éloquente de Votre Grandeur, nous entendons aussi celle de nos brebis qui appellent leur pasteur, et ce cris est pour nous la voix de Dieu. Il faut donc nous éloigner de Votre Grandeur, et en vous adressant avec émotion et respect nos adieux, nous ne pouvons nous dispenser d'émettre le vœu autant qu'il serait compatible avec les desseins de Dieu et les dispositions de votre cœur, de vous voir attaché à cette contrée d'une manière permanente. Daignez, Monseigneur, élever vos mains au ciel en notre faveur, et nous donner encore une fois votre bénédiction.

Québec, 16 Septembre 1841.

J. J. ROUSSEAU CONTRE LES PROTESTANS.

"Quand les premiers réformateurs, dit J. J. Rousseau, commencèrent à se faire entendre, l'Eglise universelle était en paix, tous les sentimens étaient unanimes: il n'y avait pas un dogme essentiel débattu entre les chrétiens. Dans cet état tranquille tout-à-coup deux ou trois hommes élèvent leur voix, et crient dans toute l'Europe : chrétiens, prenez garde à vous, on vous trompe, on vous égare, on vous mène dans le chemin de l'enfer ; le Pape est l'Ante-christ, le suppôt de Satan ; son Eglise, l'école du mensonge ; vous êtes perdus, si vous ne nous écoutez.

" A ces premières clameurs, l'Europe étonnée resta quelques momens dans le silence, attendant ce qui arriverait. Enfin le clergé revenu de sa première surprise, et voyant que ces nouveaux venus se faisaient des sectateurs, comprit qu'il fallait s'expliquer avec eux ; il commença par leur demander à qui ils en voulaient avec tout ce vacarme ? Ceux-ci répondirent fièrement qu'ils étaient les Apôtres de la vérité, appelés à réformer l'Eglise et à ramener les fidèles de la voie de perdition où les conduisaient les prêtres.

" Mais, leur répliqua-t-on, qui vous a donné cette belle commission de venir troubler la paix de l'Eglise et la tranquillité publique ? Notre conscience, dirent-ils, la raison, la lumière intérieure, la voix de Dieu à laquelle nous ne pouvons résister sans crime ; c'est lui qui nous appelle à ce saint ministère ; et nous suivons notre vocation.

" Vous êtes donc envoyés de Dieu, reprirent les catholiques ? En ce cas nous convenons que vous devez prêcher, réformer, instruire, et qu'on doit vous écouter ; mais pour obtenir ce droit, commencez par nous montrer vos lettres de créance, prophétisez, guérissez, illuminez, faites des miracles, déployez les preuves de votre mission. Nous sommes les envoyés de Dieu, répliquèrent les réformateurs ; mais notre mission n'est point extraordinaire ; nous ne vous apportons pas une révélation nouvelle, nous nous bornons à celle qui vous a été donnée, et que vous n'entendez plus.

" Si les catholiques, sans s'amuser à chicaner sur les preuves de leurs adversaires, s'en étaient tenus à leur disputer le droit de prêcher et d'enseigner, ils les auraient embarrassés. Premiérement, leur auraient-ils dit, votre manière de raisonner n'est qu'une pétition de principe. Vous vous dites envoyés de Dieu, et vous voulez qu'on vous en croie sur votre parole, puisque vous ne nous donnez point d'autre signe que des interprétations nouvelles des Ecritures, qui ont toujours été entendues dans un autre sens que le vôtre.

Vous ne prêchez pas, dites-vous, des doctrines nouvelles ; et que faites-vous donc, en nous prêchant vos nouvelles explications ? Donner un nouveau sens aux paroles de l'Ecriture, n'est-ce pas établir une nouvelle doctrine ? N'est-ce pas faire parler Dieu autrement qu'il n'a fait ? Ce ne sont pas les sons, mais les sens des mots qui sont révélés ; changer ces sens reconnus et fixés dans l'Eglise, c'est changer la révélation; Quel titre avez-vous donc pour soumettre nos jugemens communs à votre esprit particulier ? Vous nous faites une guerre ouverte, et vous soufflez le feu de toutes parts ; résister à vos leçons, c'est être rebelle, idolâtre, digne de l'enfer. Quoi ! vous, novateurs, sur votre seule opinion soutenue de quelques centaines d'hommes, vous brûlez vos adversaires ; et nous, avec quinze siécles d'antiquité et la voix de cent millions d'hommes, nous aurons tort de vous brûler ? Ou cessez de parler et d'agir en Apôtres, ou montrez-nous vos titres.

" A ce discours voyez ce que nos Réformateurs auraient eu de solide à répondre : pour moi, je ne le vois pas ; je pense qu'ils auraient été réduits à se taire, ou à faire des miracles. "

Tertulien avait déjà fait cet argument aux Hérétiques et Sectaires de son tems ; voici comme il fait parler l'Eglise contr'eux. "Quand est-ce donc que vous êtes venus, leur dit-elle ? D'où êtes-vous sortis ? Que faites-vous dans mon bien, vous qui n'êtes point mes enfans ? De quel droit, Marcion, coupez-vous ma forêt ? Qui vous a permis, Valentin, de détourner mes sources ? De quelle autorité, Appelle, arrachez-vous mes bornes ? Je suis en possession ; pourquoi semez-vous dans mes domaines selon vos caprices et y faites-vous paître vos troupeaux ? La possession est pour moi, je l'ai avant vous, j'en ai des titres authentiques, que je tiens de ceux mêmes à qui le domaine appartenait ; je suis l'héritière des Apôtres.

L'Eglise Catholique ne peut-elle pas adresser ce même discours à tous les hérétiques, à tous les sectaires modernes ? et tous les hérétiques, tous les sectaires qu'auront-ils à lui répondre ? Jamais, dit saint Augustin, il n'y a ni prétexte plausible, ni raison légitime de se séparer de l'Eglise, de rompre l'unité et d'élever Autel contre Autel, Chaire contre Chaire.

—o—

UN CHEF SAUVAGE CONTRE LES PROTESTANS.

Voici comme un chef sauvage de la Nouvelle-Zélande repoussait un jour l'accusation d'idolâtrie, si souvent reproduite contre nous par la réforme.

"Le chef Hinematiora, dit-il, avait deux filles qu'une mort prématurée enleva à sa tendresse. Pour adoucir ses regrets, il fit deux statues de forme humaine, qu'il était loin de confondre avec ses filles, mais qu'il conservait avec une sorte de vénération, parce qu'elles perpétuaient le souvenir de deux enfants qu'il avait beaucoup aimées. Ainsi dans l'Eglise catholique nous avons des croix qui ne sont pas pour nous des Dieux, mais des souvenirs de Jésus-Christ, objet de l'amour des Chrétiens. "

"—Autrefois, ajouta-t-il, quand les chefs succombaient sur le champ de bataille, on plaçait leurs statues sur le haut des palissades, pour apprendre aux enfants la mort glorieuse de leurs pères : l'Eglise n'a-t-elle pas le même droit de placer sous nos yeux les images des Saints, pour nous rappeler leurs combats et leurs vertus ? "

CORRESPONDANCES.

Les vers suivants, sans être exempts de quelques défauts, nous paraissent cependant mériter l'honneur de l'impression ; d'autant plus qu'ils révèlent le talent d'un de nos jeunes compatriotes que des circonstances malheureuses forcent à laisser le collége, lorsqu'il se flattait d'y commencer son cours de Philosophie. En lisant ces strophes, nous avons applaudi de bon cœur au cri de confiance et d'amour que ce cœur chrétien pousse vers celle qui est la consolatrice des affligés, aussi bien que la patronne du jeune âge.

(*Note de l'Editeur.*)

Ange, quel son mélodieux
Vient d'expirer sur ta lyre,
Séraphin, quel nom glorieux,
Dans ton céleste délire,
Etait l'objet de tes transports ?
Par ta douce mélodie
Des saints la foule ravie
Répétait ses divins accords.

Vierge pure, encens du saint-lieu,
Belle fleur épanouie
Au plus doux sourire de Dieu ;
Aimable et belle Marie,
C'est toi, doux parfum, pour le cœur
Source pure d'allégresse,
C'est toi qu'ils chantaient sans cesse,
Marie ! après Dieu leur bonheur.

Vierge sainte, ton nom, écho mélodieux,
Sur la harpe des louanges,
Avec celui de Dieu fait retentir les cieux ;
Tous deux confondus par les anges.

Tout est charmant en toi, Marie !
Tu parais à mon cœur l'aurore d'un beau jour
Qui ramène partout les parfums et la vie :
Ton nom seul m'embrase d'amour.
Que faut-il au malheureux
Qu'un cruel chagrin consume ?
Ton nom seul prononcé change son amertume
En un parfum délicieux.

Nom, plein de grâce et de beauté,
Nom qui, répandant dans l'âme
Une divine volupté,
Brûle d'une douce flamme ;
Nom qui de l'homme désolé
Fait les charmes de la vie,
Nom plus aimable à l'exilé
Que celui de sa patrie.

Marie, entends mon serment : *Je t'aimerai toujours ;*
Oui, toujours tu seras l'objet de mes amours.
Que la divine flamme
Qui consume mon âme
Me dévore cruellement,
Si je romps mon serment !
Après mon Dieu, dans ce séjour de larmes,
Quel autre peut s'emparer de mon cœur ?
Quel autre peut me combler de bonheur ?
Et qui ne céderait subjugué par tes charmes ?
. . . . . .

M. T.

LA BIBLE SEULE REGLE DE LA FOI.

L'Homme qui, peut-être dans le monde a possédé la plus puis-

sainte intelligence et la plus vaste érudition, un des plus illustres docteurs de l'Eglise et des plus profonds philosophes en même tems, a dit " ce que je comprends de l'Ecriture Sainte en la lisant, n'est rien en comparaison de ce qu'elle offre d'inintelligible à ma faible raison. (St. Augustin). Après cela, faites si vous pouvez, comprendre la Bible dans le système protestant au premier ignorant venu, comme le veulent Luther, Calvin et autres réformateurs? Peut-être un villageois ou un industriel aura-t-il, pour en sonder les profondeurs, plus de lumières, ou une assistance plus particulière du Saint Esprit, que Saint Augustin.

Si j'étais théologien, je ne manquerais pas de textes semblables pour montrer toute la foiblesse de cet axiôme Protestant, mais je dois me borner à une autre classe d'arguments et je demanderai d'abord pourquoi et de quel droit l'Eglise établie prescrit absolument l'adoption des trente neuf articles. Si la doctrine des articles est conforme à la Bible, il suffit au fidèle de la lire. Si elle est différente, c'est un blasphème. Si elle explique la Bible, chacun, dans le système protestant, a droit de l'expliquer pour lui-même.

Je demanderai ensuite pourquoi le vingtième de ces articles déclare-t-il que l'Eglise établie a le pouvoir de décréter des rites et des cérémonies et qu'elle a autorité dans les controverses sur la foi. Que signifie cette autorité, et sur quoi et sur qui peut-elle être exercée, si chacun peut interpréter la Bible en son particulier. Il me semble qu'il valait autant s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise ancienne et universelle qui a transmis le *credo* à l'Eglise établie. Il est vrai que l'on prétend que cette partie de l'article a été ajoutée après coup.

Il est vrai aussi qu'on est assez coulant dans la pratique sur la foi que l'on doit ajouter à ces trente-neuf articles, puis qu'un évêque anglican a eu le courage de déclarer dans la Chambre des Lords que la souscription des trente-neuf articles, n'impliquait pas la foi à ces mêmes articles, mais prouvait seulement que celui qui y souscrirait était membre de l'Eglise établie. Ce savant Evêque d'exeter, Dr. Philpot reçut à cette occasion une rude leçon du Lord Brougham.

Le système protestant exige plus en matière de foi que le système catholique. Car la Bible n'ayant point été d'abord écrite en anglais, ni en français, ni en aucune langue actuellement vivante, il faut que le protestant à qui on donne la Bible comme seule et unique règle, croie d'abord fermement que cette traduction qu'on lui offre est une traduction exacte et vraie. S'il ne sait pas lire, la difficulté augmente, car il faut en outre qu'il croie fermement que celui qui la lui lit, le fait correctement, qu'il ne le trompe point, qu'il n'a pas intention de le tromper, Mais s'il faut en venir à l'explication du texte, c'est bien pis encore, puisque chacun a le droit de l'interpréter dans son sens particulier. Et c'est ce malheureux ou plutôt ce prétendu droit

qui a divisé et divisera toujours l'Eglise protestante, jusqu'à ce qu'elle revienne à l'Eglise unique, au manteau sans couture.

UN LAÏC.

LES MORMONITES.

Nous extrayons de l'*Univers* les renseignemens suivans sur une nouvelle secte religieuse, qui s'est formée et développée en Angleterre, sous le nom de disciples de Mormon ou les *saints des derniers jours*. Il paraît que les Mormonites se sont aussi rapidement popularisés dans les Etats-Unis et que du Maine au Missouri il n'y guère d'états où il n'organissent des églises et des conférences. Il s'en est même introduit quelques familles en Canada.

"Le 22 juillet, deux jeunes Anglais, professant et enseignant la religion des Mormonites, sont arrivés à Louth. L'un d'eux, qui se dit un des notables de la secte, prétend avoir obtenu le don des langues par suite de l'imposition des mains de son pasteur, et il croit avoir mission d'aller prêcher la religion nouvelle aux *Lamanites*, tribu indienne récemment découverte, à l'aide du livre de Mormon, livre qu'un ange leur a récemment remis en les reconnaissant descendans du patriarche Joseph.

"Mais, en attendant qu'ils aillent visiter les tribus de l'Inde, les deux jeunes Mormonites se proposent de parcourir l'Angleterre et de solliciter des donations pour la construction d'une ville et d'un temple de Jérusalem au centre de l'Amérique; construction qui sera le signal du retour de l'autre tribu d'Israël en Judée pour y reconstruire l'ancien temple et l'ancienne ville de ce nom.

"Le livre de Mormon nous révèle qu'aussitôt les deux villes achevées elles seront enlevées avec tous leurs habitans, qui auront reçu le Baptême suivant le rite des Campbellistes, et le tout sera transporté dans les cieux pour en redescendre ensuite avec la nouvelle Jérusalem céleste et le Rédempteur en personne. Alors, toujours selon le livre de Mormon, s'établira un nouvel ordre de choses, et les îles se réuniront aux continens, les eaux se retireront vers le nord: toutes les prédictions et les révélations de Daniel s'accompliront; on assistera à la destruction de tous les anti-Mormonites, et la fin des choses suivra."

Lord Sydenham, Gouverneur des Canadas depuis le 19 octobre 1839, est décédé à Kingston, dimanche le 19 du courant.

Publié par J. C. PRINCE, Ptre. de l'Évêché. } MONTREAL:
Imprimé par J. A. PLINGUET, Imprimeur. } rue st. denis.

SUPPLEMENT

DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 24 SEPTEMBRE 1841. NUMÉRO 5.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ANGLETERRE.—Une lettre d'Angleterre nous donne les détails suivans sur la situation des catholiques dans diverses localités :

" A Blackburne, près du fameux collége des Jésuites (Stonyhurst), le catholicisme fait de grands progrès. Une nouvelle chapelle a été ouverte, il y a quelques jours, à Over-Darwen, dans les environs de Blackburne. Les habitans espèrent que l'ecclésiastique qui a officié à cette cérémonie pourra venir au milieu d'eux les samedi, dimanche et lundi, afin de leur donner ses soins spirituels, ainsi qu'aux catholiques des environs.

" A Bradford, la vérité se fait jour après avoir longtemps lutté contre de violens obstacles. Il y a vingt ans, on n'y connaissait qu'un seul catholique ; quelques-uns étant arrivés, on se réunit, et un vénérable prêtre allait quelquefois leur dire la messe dans une petite chambre d'auberge. Aujourd'hui, Bradford compte 3,000 catholiques ; ils ont une belle chapelle et un pasteur qui réside au milieu d'eux. Ces chiffres en disent beaucoup plus que de longs raisonnemens.

" Leeds ne possède pas moins de 10,000 catholiques, avec une belle église, une très jolie chapelle, une école publique et gratuite pour les pauvres. Le nombre des électeurs catholiques de cette ville s'élève à plus de 50 ; mais, si tous étaient enrégistrés, on en compterait au moins 100.

—Depuis quatre ans, les frères des écoles chrétiennes dirigent les écoles de Saint-Patrice, à Liverpool. Malgré le zèle de ces pieux instituteurs, un grand nombre de personnes contestaient encore le mérite de leur enseignement. Un examen public, qui a eu lieu tout récemment, aura, sans doute, dissipé tous les préjugés. Le succès de l'épreuve a même dépassé l'attente des catholiques. Les personnes qui y assistaient s'en sont retournées avec la conviction que les bons frères suivaient un système d'enseignement supérieur à ceux des écoles ordinaires ; et leur habileté ne le cédait en rien à leur cordial dévouement pour les enfans confiés à leurs soins. Nous nous réjouissons des succès qui attendent en Angleterre, les disciples du vénérable abbé de La Salle.

—On lit dans le *Journal asiatique* de Londres du mois de Juillet :

" Dans un meeting des archevêques et évêques de l'église établie d'Angle-

terre et d'Irlande, tenu à Lambeth le mardi de la semaine de la Pentecôte, il fut unanimement décidé qu'on prendrait des mesures pour établir des siéges épiscopaux protestans dans les colonies britanniques situées dans les pays éloignés et nommément à la Nouvelle-Zélande, dans les possessions britanniques de la Méditerranée, Malte, Corfou, au Nouveau-Brunswick, au Cap de Bonne-Espérance, à la terre de Vandiemen et à l'île de Ceylan, et qu'on s'occuperait dans la suite d'en établir à Sierra-Léone, dans la Guiane britannique, dans l'Australie méridionale, à Port-Philippe, dans l'Australie occidentale, au nord et au sud de l'Inde, et qu'on pourvoirait à ce que des revenus convenables fussent assignés pour l'entretien de tous ces siéges. Le premier siége dont on doit s'occuper est celui de la Nouvelle-Zélande. Cette déclation a été signée par trente-cinq archevêques et évêques anglicans."

—Mgr. Clancy, évêque de la Guiane anglaise, est sur le point de partir pour le diocèse confié à ses soins. Il doit emmener avec lui cinq prêtres, quatre lévites qui se proposent d'entrer dans les ordres, et sept religieuses de la Présentation. Le vénérable prélat eût désiré trouver en Europe un plus grand nombre d'ouvriers évangéliques disposés à le suivre en Amérique ; mais il espère, assisté du zèle et de la piété des personnes qui l'accompagnent, pouvoir étendre et consolider l'œuvre de la foi dans la Guiane.

—Mgr. Polding, vicaire apostolique d'Australie, qui se trouvait depuis quelque temps à Dublin, est en ce moment à Londres, où l'appelaient quelques affaires ; il doit retourner prochainement dans son diocèse.

—Mgr. Daniel Mac-Donnell, évêque d'Olympus, vicaire apostolique de la Trinité, est arrivé à Londres pour traiter des affaires de son vaste diocèse avec le gouvernement.

—Dans les premiers jours de septembre, Mgr. Fennelly, vicaire apostolique de Madras, qui avait visité Londres, devait partir pour les Indes.

—Une commission royale a ouvert, le 24 août, la session du Parlement Anglais.

Voici les réflexions que faisait un papier français sur le discours d'ouverture :

"Une grande anxiété régnait au dedans et au dehors de la chambre ; chacun était impatient de connaître le terrain sur lequel le cabinet *in extremis* allait appeler les hommes qui vont prendre le pouvoir.

"Depuis qu'il avait été officiellement annoncé que la reine, selon l'usage, ne prononcerait pas le discours de la couronne, la presse se livrait à divers commentaires sur les motifs de cette réserve ; S. M. reculait, disait-on, devant les exigences de ses ministres ; elle craignait de se compromettre vis-à-vis de leurs successeurs. Mais la harangue officielle est venue dissiper toutes ces illusions, réduire au néant tous les commentaires ; la jeune reine se prononce plus hautement qu'elle ne l'avait fait jusqu'ici pour les mesures qui ont précipité la chute du cabinet de lord Melbourne.

"Le discours qui ouvre les travaux législatifs du parlement britannique diffère essentiellement des discours ordinaires qui se prononcent dans ces circonstances : les banalités accoutumées y sont remplacées par des réalités, et des réalités terribles. Les peuples sont peu habitués à entendre leurs souverains déclarer officiellement devant les représentans du pays qu'un grand nombre de sujets *souffrent de la misère et du manque de travail.*"

La commission, faisant allusion au Canada, s'exprime ainsi :

" La dette contractée par la législature du Haut-Canada, pour l'exécution des travaux publics, est un obstacle sérieux aux améliorations qui sont encore essentielles à la prospérité des Provinces-Unies. Sa Majesté a autorisé le gouverneur-général à faire une communication à ce sujet au conseil et à l'assemblée du Canada. Sa Majesté ordonnera que toutes les pièces soient mises devant vous, et elle espère que votre attention la plus soutenue se portera sur des matières qui affectent aussi essentiellement le bien-être du Canada et la force de l'empire.

Une majorité de 72 dans la chambre des Lords et 91 dans la chambre des communes a déclaré que le ministère ne possédait la confiance ni du Parlement, ni du pays. En conséquence, il a donné sa démission le 29 et le lendemain Sir John Russel l'annonça à la chambre.

Sir Robert Peel fut le même jour appelé à Windsor. Il a choisi les membres de son cabinet ; le Duc de Wellington devait lui donner l'éclat de son nom ; Lord Aberdeen reprendre le portefeuille des affaires étrangères ; Lord Stanley prendre celui des colonies ; Sir H. Hardinge celui de la guerre ; lord Lyndhurst les sceaux ; le comte de Grey devenir Vice-Roi d'Irlande et Sir Howard Douglass Gouverneur-Général du Canada, en remplacement de Lord Sydenham, qui avait demandé son rappel, par une dépêche en date du 21 juillet.

—La plus grande activité règne dans les arsenaux maritimes de l'Angleterre. Un grand nombre de vaisseaux de 1re. classe ont reçu des ordres.

—Au rapport du *Morning-Advertiser*, deux cents personnes, à Londres seulement, meurent de faim chaque année.

Irlande.—On attend en Irlande, d'un jour à l'autre, Mgr. Fleming, vicaire apostolique de Terre-Neuve.

—Le docteur Pusey, qui a donné son nom au parti catholique qui s'est formé dans l'église anglicane, assistait, il y a quelque temps, à Dublin, à une réception solennelle, de plusieurs sœurs de charité dans le couvent de cette ville.

Mgr. l'archevêque de Dublin présidait lui-même à cette touchante cérémonie, dont tous les détails paraissaient intéresser vivement le célèbre et pieux professeur de l'Université d'Oxford.

Les questions soulevées par les puseytes continuent à occuper

l'opinion publique en Angleterre. Depuis peu de jours ont paru trois nouvelles publications en faveur du puseysme ; et on annonce plusieurs écrits remarquables sur ce même sujet, dans un sens tout-à-fait favorable aux savans professeurs dont nous avons déjà eu occasion de faire connaître les opinions théologiques.

FRANCE.—La seconde édition du livre de Mr. l'abbé Combalot, intitulé : *La Connaissance de Jésus-Christ*, a paru dernièrement à la librairie des frères Gaume, rue du Pot-de-Fer, 5.

L'auteur de ce livre important a reçu à Rome les plus augustes encouragemens pour ses travaux, et notamment pour l'opportunité d'un ouvrage qui attaque par leurs fondemens mêmes les erreurs des panthéistes, des rationalistes modernes dont M. de Lamennais s'est fait l'apôtre depuis son apostasie. L'auteur a revu et corrigé cette seconde édition qui suit la première à six mois de distance.

—Mgr. Carew, évêque catholique de Calcutta, est arrivé à Paris le 24 mai.

ESPAGNE-Dans un temps où le clergé espagnol est soumis à une dure persécution, où 43 prêtres sont dans les prisons pour avoir obéi à l'allocution du St. Père, où tous les jours d'autres prêtres sont trainés devant les tribunaux pour la même cause, on verra avec plaisir les passages suivans d'une courageuse *manifestation* signée par 46 prêtres de la Vieille-Castille, et publiée par le *Catolico*.

" Le moment est venu pour le clergé de manifester devant la nation ses sentimens et ses croyances : c'est pour lui un devoir. On a mis sa croyance à l'épreuve, on l'a placé, lui, dans la magnifique et sublime alternative de rendre compte de sa foi. Notre silence, selon l'expression du vénérable évêque d'Iviça, serait une prévarication et un scandale pour les fidèles, qui pourraient s'en autoriser pour supposer un acquiescement de notre part. Le clergé doit repousser loin de lui tout ce qui peut ternir sa conduite.

" Il ne s'agit de rien moins que du christianisme, lorsqu'il s'agit du Souverain-Pontife, disait un savant : et lorsqu'il est question d'élever un schisme ou de l'étouffer à sa naissance, est-il rien qui puisse émouvoir plus profondément des cœurs catholiques? Lorsque le général en chef d'une armée a donné ses ordres ne doit-on pas lui obéir ?

" Les quarante-six prêtres de la Vieille-Castille déclarent donc à la face du ciel et de la terre qu'ils approuvent ce qu'approuve le Chef de l'Eglise : qu'ils détestent ce qu'il anathématise dans son allocution du 1er. mars ; qu'ils reconnaissent dans le Pape le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Saint Pierre, et dans sa voix la voix de Pierre ; qu'ils lui reconnaissent la suprématie d'honneur et la jurisdiction pour gouverner les brebis du troupeau, les agneaux et les pasteurs, ou l'Eglise universelle, avec un pouvoir indépendant, dans sa sphère, des gouvernemens civils ; que celui qui ne se réfugie pas dans l'Eglise, avec Pierre, périra ; que celui qui ne mange pas l'agneau pascal avec elle, doit être regardé comme un païen ; que la hiérarchie de l'Eglise est de

droit divin et qu'il n'y a pas de véritable mission si elle ne vient de l'Eglise ; qu'enfin, considérant les puissances de la terre comme l'image de Dieu même, ils leur rendront le tribut d'obéissance."

Quatorze prêtres de l'archipresbytérat de Nordehumos (évêché de Palencia), des prêtres de Ségovie, les membres du chapitre de l'église collégiale de Valle de Vio-Tanlo (diocèse de Barbastro), et une foule d'autres témoignent les mêmes sentimens.

Pologne.—D'après une lettre de Varsovie, adressée à la *france*, la comtessse Malachowska, née princesse Sanguzko, ayant appris que le gouvernement avait l'intention d'ériger une église catholique romaine dans la paroisse de Vola, a proposé aux autorités de donner 200,000 florins pour l'érection de cette église, et elle a demandé qu'elle fût bénite sous l'invocation de saint Charles Borroméc. Non-seulement l'empereur de Russie a accordé la permission sollicitée par cette pieuse dame ; mais il lui en a fait aussi témoigner sa haute bienveillance par le prince Paskewitsch, lieutenant du royaume de Pologne. Le gouvernement ayant ajouté à la donation de la comtesse Malachowska 150,000 florins, afin de compléter la somme nécessaire pour la construction du temple, il a ordonné qne les travaux commençassent immédiatement.

Suisse.—On lit dans les journaux suisses, sous la date de Genève, 22 août :

" Nos méthodistes semblent avoir pris à tâche de compromettre le protestantisme chez nos voisins les catholiques de la Suisse, de la France et de la Savoie. Ils y colportent des libelles contre le clergé, des caricatures insultantes pour l'Eglise catholique, et s'efforcent d'y faire des prosélytes à leurs doctrines parmi le peuple des campagnes. Ils taxent de persécutions les mesures répressives que la police oppose à leur zèle intolérant.

" Deux de ces aspirans au martyre ont été dernièrement punis, à Bourg-en-Bresse, de peines correctionnelles, pour avoir enfreint les lois sur le colportage des brochures imprimées.

" Un autre missionnaire méthodiste, originaire de Lausanne, a failli être envoyé aux galères pour avoir, à différentes reprises, distribué des écrits injurieux contre la religion catholique en Savoie. On ne l'a relâché, après plusieurs mois de détention à Chambéry, qu'en considération de son état d'exaltation habituelle, et parce qu'il a su se prévaloir de ses relations d'enfance avec le roi Charles Albert.

Gibraltar.—On écrit de Gibraltar, le 31 juillet :

" La persécution a recommencé depuis quelques jours avec plus d'acharnement de la part de la soi-disant junte des anciens, qui montre toujours plus de hauteur. Notre prélat n'ayant pas cru, jusqu'à présent, devoir soumettre les livres de la paroisse à l'inspection du trésorier et du receveur, citation lui a été donnée pour se présenter mar-

di, par devant notre cour suprême, sous l'accusation d'avoir manqué, premièrement à cette cour, et en second lieu au conseil privé de S. M. Dans l'état actuel des choses, il ne serait pas étonnant que, pour ce fait, notre évêque fût une seconde fois écroué dans la prison criminelle. Vous pouvez penser dans quelle affliction se trouve toute cette malheureuse population éminemment catholique; je dis toute, parce que les dissidens ne sont qu'un sur dix."

ALGERIE.—L'*Univers*, du 18 août, s'exprime ainsi sur les affaires de cette colonie.

" Nous commençons à recueillir les fruits de nos sacrifices et de notre persévérance dans la grande œuvre nationale que nous avons entreprise en Afrique. Les résultats de la longue et pénible campagne que nous venons de terminer s'annoncent de la manière la plus favorable. Toutes les lettres que nous recevons d'Alger nous apprennent que les événemens les plus heureux se préparent pour le succès de nos établissemens. Les Arabes se montrent fatigués de la lutte incessante qu'ils ont eu à soutenir; leurs ressources sont épuisées; ils ne peuvent plus endurer cette existence précaire où leur repos, leur bien-être, la liberté et la vie de leurs familles sont constamment menacés. Ils désirent donc ardemment une paix sérieuse. Les tribus qui nous étaient les plus hostiles sont celles qui manifestent l'intention de se soumettre. Notre domination qui, depuis dix ans, a principalement été attaquée dans la province d'Oran, est au moment d'être définitivement reconnue et acceptée dans cette partie de nos possessions."

—La lettre suivante est adressée à *l'Ami de la Religion:*

" Nous aurons beau planter, édifier, faire les lois les plus sages, avoir à notre disposition tous les trésors du monde: notre prospérité sera vaine et sans avenir en Afrique, tant que nous n'aurons pas donné à notre population le principe qui anime et vivifie toute chose, celui de la morale et de la religion. Son influence peut seule former des enfans soumis, des pères et mères respectables, de bons citoyens, des administrateurs, hommes de probité. Jusqu'à ce jour, on avait cru que la vue de nos prêtres exciterait le fanatisme des musulmans et les éloignerait de nous. L'expérience a prouvé le contraire; les points de la régence où, grâces à la prudence des chefs, la religion s'est d'abord montrée avec le plus d'éclat, sont précisément ceux où il y a le plus de tranquillité et le moins d'injustice: témoins Bone et Constantine. Si Mgr. Dupuch avait pu, dès son arrivée en Afrique, envoyer des prêtres à Bouffarick et à Blidah, Abd-el-Kader n'eût jamais réussi à soulever les tribus comme il le fait aujourd'hui. L'Arabe a autant de vénération pour le prêtre que de mépris pour l'homme irréligieux. Nos prêtres sans escorte, un bâton à la main, parcourent le pays dans tous les sens; ils sont bien accueillis par les Arabes, et c'est toujours avec regret que leurs hôtes les voient partir. L'épée a fait les conquêtes, la religion seule nous donnera la paix. Si ces lignes sortaient d'une plume ecclésiastique, vous les taxeriez peut-être d'exagération, elles n'expriment cependant que la simple vérité."

ETATS-UNIS.—Le Cabinet de Washington est dissous. Tous les ministres nommés par M. Harrison, et continués en office par M.

Tyler, à l'exception de M. Webster secrétaire d'Etat, ont donné leur démission, à la suite du second *veto* contre le projet de *Banque nationale.*

La création d'une *Banque nationale*, sur la quelle M. Tyler était en désaccord avec son Cabinet, aussi bien qu'avec le Congrès, était la mesure favorite mise en avant par le parti whig.

Des bills importans ont été passés pendant cette session, savoir : Un bill du revenu, qui impose des droits pour la protection des manufactures domestiques, et abolit les droits sur le thé, le sucre et le café ; un bill des banqueroutes ; un bill des fortications, un autre qui établit une escadre pour la défense de la côte, et enfin celui qui pourvoit à la distribution des terres publiques.

Mais de tous les résultats de la session le plus important est celui de la dissolution des partis Whig et Locofoco, et par suite, l'organisation de nouveaux partis.

—On parle de mouvemens de troupes vers le territoire en litige, tant du côté anglais que du côté américain.

Il y a eu pendant deux jours des émeutes sérieuses à Cincinnati entre les noirs et les blancs : ceux-ci paraissaient être les agresseurs.

—De nonveaux troubles suscistés dans la Seigneurie de Van-Renslaer à Albany ont été apaisés.

—On lit dans le *Morning-Advertiser* :

" Les journaux américains parlent de la découverte d'une vaste conspiration dans la Louisiane et sur les rives du Mississipi. Les esclaves devaient se soulever le 1er. août ; toute la population blanche et les nègres qui se seraient refusés à s'associer au complot, auraient été assassinés. Heureusement, on a découvert cet exécrable projet."

—Des lettres de New-York annoncent que la sœur et le beau-frère du président des Etats-Unis ont embrassé la foi catholique.

—La mission catholique des Etats-Unis vient de faire une perte douloureuse dans la personne du père Joseph Van Sweevelt, qui a été trouvé mort dans sa chambre, au collége de Saint-Louis (Missouri). Né dans le Brabant en 1804, ce digne ecclésiastique était entré, en 1828, dans la Compagnie de Jésus. Le jour de ses funérailles, le peuple a prouvé, par l'expression de ses regrets, combien il le vénérait et l'aimait.

Canada—Des extraits de journaux anglais nous donnent lieu d'espérer un adoucissement dans le sort des Exilés Politiques. On s'attend qu'au mois de Février prochain, il leur sera loisible de se répandre dans la colonie, et d'y exercer à leur compte, l'industrie qu'il leur plaira.

—Nous avons le plaisir d'apprendre que MM. J. Viger et P. Panet ont été appointés Commissaires pour toutes les procédures civiles qui regardent les bâtisses ou réparations d'églises, de presbytères etc. dans le district de Montréal. Nous nous réjouissons de

ces nominations parce que l'intégrité et la déligence bien connues de ces Messieurs pourront suppléer à l'imperfection et même à l'impraticabilité de la loi en vigueur sur ces matières.

CLOTURE DU PARLEMENT PROVINCIAL.

La Législature Provinciale a été close, Samedi le 18 Septembre courant à midi, par le Major Général Clitherow, député Gouverneur à cette fin, et a été prorogée au 25 Octobre prochain.

67 Bills reçurent en cette circonstance la sanction de Son Excellence. 20 l'avaient reçue précédemment dans le cours de la session ; et 15 furent renvoyés à la sanction de Sa Majesté ; ce qui donne 102 bills passés dans cette session.

Parmi ces bills on remarque,comme intéressant particulièrement la religion et l'humanité :

I. Le Bill pour l'encouragement des Ecoles élémentaires dont nous avons déjà parlé ;

II. Les Bills pourvoyant à l'incorporation 1. du collége de l'Assomption ; 2. des Dames de l'Asile catholique des orphelins de Montréal 3. de l'Asile des femmes agées et infirmes de Montréal, 4 des Dames protestantes de la société de bienfaisance dans la même ville.

III. Le bill pour exempter des droits de douane tous les exemplaires de l'Ecriture Sainte, importés par mer en cette Province.

On remarque en outre l'acte appropriant des argens pour améliorations publiques, au montant de plus d'un million six cent mille livres sterling ; somme qui doit être réalisée par des emprunts en Angleterre. A cette occasion, un journal canadien observe que l'intérêt de la dette du H.-Canada et les emprunts votés pour être contractés en Angleterre exigeront que l'on remette annuellement environ quatre cent mille piastres, et qu'avec les taxes actuelles chaque famille aura à payer, l'une portant l'autre, chaque année, douze piastres environ, un douzième de ce que l'ouvrier gagne ; de plus, quand viendra l'échéance de la dette, quatre mois de travail outre les taxes annuelles ; et lorsqu'on refléchit, ajoute le même journal, que tout cela est en addition aux taxes proposées des conseils de district et autres taxes locales, que le revenu se tire principalement des importations par le St. Laurent, et que le Haut-Canada reçoit des Etats-Unis, en contrebande, une grande partie des marchandises importées qu'il consomme, c'est un état de choses qui ne peut que se faire sentir dans le Bas-Canada, surtout si la plus grande partie du revenu continue à être dépensée dans le Haut-Canada.

☞ Nous avons reçu la seconde lettre d'*Un Canadien* sur l'éducation ; mais, les circonstances étant changées, avant de la publier nous attendrons le dernier mot de l'auteur.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 1 OCTOBRE 1841. No. 11.

ETAT ACTUEL DES MISSIONS CATHOLIQUES DANS LE LEVANT.

(SUITE.)

" En Turquie, il ne s'agit pas d'annoncer l'Evangile à des peuples ensevelis dans les ténèbres d'une idolâtrie grossière, ni de soutenir des discussions suivies avec des prédicans de sectes dissidentes. Là, le principal obstacle que l'erreur oppose aux progrès de l'Evangile, la base sur laquelle reposent également l'hérésie et l'islamisme, c'est une commune et profonde ignorance ; seulement chez les hérétiques elle se joint à la superstition, tandis que chez les musulmans elle s'allie au fanatisme. Un premier moyen de favoriser le triomphe de la foi sera donc d'instruire la jeunesse. Le Coran ne conserve encore des disciples que parce qu'il proscrit l'instruction. Mais aujourd'hui cette défense n'est déjà plus respectée par les grands, dont le mépris pour la foi de Mahomet est à peine dissimulé par quelques pratiques qu'ils affichent aux yeux du peuple. Leur tendance à se mettre en rapport avec les missionnaires catholiques est une heureuse disposition que j'ai été à même de constater. Deux pachas m'ont fait l'honneur de diner avec moi dans la maison, et en compagnie de nos confrères de Constantinople ; ils ne m'ont pas moins surpris par la franchise et la cordialité de leurs manières, par l'étendue de leurs connaissances, que par leur estime pour nos doctrines. A son tour, le peuple ne tardera pas à passer sur la loi qui le condamne à l'ignorance, et tout porte à croire que chez lui, comme chez les grands, l'instruction tournera au profit de la loi. Qu'il lui soit donc permis d'entrer dans nos écoles : l'Evangile et la science le trouveront également docile à leurs enseignemens. Quand déjà ses prédilections ne seraient pas acquises aux missionnaires, la gravité de notre culte, qui va si bien à

la noblesse de son caractère, suffirait pour le prévenir en notre faveur. Je le répète, du moment que les Turcs auront le libre choix de leur religion et la permission de s'instruire, l'Eglise sera à la veille de les compter au nombre de ses enfans.

"Cette observation s'applique aussi en grande partie aux hérétiques. L'ignorance presque seule les retient éloignés du centre de l'unité. Ils ne savent même pas quels points de foi les séparent de la véritable Eglise. Ces frères égarés font consister toute leur religion dans quelques pratiques extérieures, qui leur tiennent lieu de symbole et même de prières. Malgré leur antipathie pour les catholiques, ils aiment nos cérémonies et assistent volontiers à nos sermons. Bon nombre d'entre eux viennent puiser à nos écoles l'instruction qu'il leur est impossible de se procurer ailleurs. Ceux-là ne tardent pas à se défaire de leurs préjugés, à sentir que leur foi ne repose que sur des fondemens ruineux, et à concevoir de la nôtre une idée plus favorable. Si l'on joint à ces premières impressions l'influence que des maîtres et maîtresses exercent nécessairement sur des enfans, la confiance qu'ils leur inspirent par une vie de dévouement et de vertu, les explications souvent répétées du catéchisme, il est facile de comprendre, et l'expérience ne permet plus d'en douter, que bientôt le retour des hérétiques consolera l'Eglise de leur défection.

" Or, ce puissant moyen de favoriser l'essor du christianisme en Turquie, il a été bien consolant pour moi de voir qu'il prospère sur les deux points principaux de l'empire, et j'éprouve une douce satisfaction à vous présenter le tableau des services que rendent à la jeunesse nos deux missions de Constantinople et de Smyrne. A Constantinople, nos confrères dirigent un collége où sont élevés les enfans des premières familles de la ville, et une école qui ne compte pas moins de 150 externes. De ces deux établissemens est déjà sorti un nombre considérable d'excellens sujets, aussi utiles à la société que sincèrement attachés à la religion. Ce n'est pas sans me sentir ému jusqu'aux larmes que j'ai été à même d'apprécier leurs progrès dans les sciences, et surtout les vertueux sentimens que des mains habiles ont pris soin de développer dans ces jeunes cœurs. Et quand je faisais réflexion qu'il n'y a pas d'autre école à Constantinople, j'étais heureux de conclure que la religion seule est appelée à posséder la génération naissante. Il n'était pas moins consolant pour moi de voir ces jeunes gens, que nos missionnaires ont élevés, se faire gloire des principes qu'ils ont puisés aux sources de la foi. On les rencontre partout, chez les banquiers, chez les négocians, dans les diverses administrations, dans les chancelleries, et partout ils se montrent dignes des maîtres qui les ont formés. Durant tout mon voyage ils m'entouraient d'égards et se faisaient un bonheur des bons offices qu'ils pouvaient me rendre. Souvent j'ai reçu la visite de

personnages distingués que je ne connaissais pas ; c'était comme anciens élèves des missionnaires qu'ils se présentaient à moi, voulant, me disaient-ils, exprimer ainsi à notre Congrégation leur reconnaissance pour l'éducation qu'ils en ont reçue et qui a été la source de leur prospérité.

"Un autre sujet d'étonnement et de joie m'attendait chez les Sœurs de la Charité. Dans leur établissement, qui n'a encore qu'un an d'existence, je trouvai 24 orphelines arrachées à la misère par des prêtres catholiques et formées à la vertu par d'humbles religieuses. Aux questions que je leur adressai sur l'histoire, la géographie et l'arithmétique, elles répondirent avec autant de facilité que de justesse. Mais ce qui m'intéressa tout autrement, fut leur tendre piété et la naïve expression de leur reconnaissance pour une religion qui ne s'est fait connaître à elles que par des bienfaits. Je ne pouvais m'expliquer comment, en aussi peu de temps, on avait pu obtenir d'aussi précieux résultats, et je bénissais le Seigneur dont la main paternelle se plaît à encourager notre zèle,en donnant à un établissement qui commence, des succès si inespérés. Je visitai avec la même consolation les trois externats de filles dirigés aussi par les Sœurs de la Charité. Les 230 élèves qu'ils comprennent ne sont pas toutes catholiques : des Russes, des Arabes, des Arméniennes et des Grecques schismatiques viennent puiser à la même source l'instruction et la vertu. Quelle que soit la diversité des croyances qui séparent leurs familles, ces enfans n'ont toutes pour leurs maîtresses qu'un même sentiment d'affection et d'inexprimable confiance. On comprend quelle dut être mon émotion en voyant les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul déjà si admirablement établies au centre même de l'islamisme, et ces humbles filles, heureuses d'être associées par leur dévouement pour l'enfance au ministère apostolique, bénissant mille fois le Seigneur de les avoir choisies pour servir d'instrumens à ses miséricordes, sur cette terre trop longtemps désolée.

" Cependant, les succès qu'elles obtiennent vont les forcer à multiplier leurs établissemens, afin de répondre aux besoins et aux pressantes sollicitations des familles. Bientôt chaque quartier de cette vaste capitale aura son école, où viendra se former toute la jeunesse du pays. Quel avenir ne promet pas au christianisme une génération dont il aura lui-même cultivé l'esprit et formé le cœur.

" Pour compléter l'œuvre de l'instruction de la jeunesse à Constantinople, nos missionnaires ont établi dans leur maison une imprimerie, dont les presses, constamment employées à reproduire, dans les diverses langues de l'Orient, des ouvrages d'études et de piété, fournissent à peu de frais aux écoliers et aux pauvres les livres dont ils ont besoin.

" Ce n'est pas tout : Constantinople a déjà son bureau de charité ;

dans ce moment s'élève un hôpital destiné à fournir des secours aux malades et un asile à soixante familles indigentes. Non seulement les chefs des premières maisons de la ville ont voulu concourir à sa fondation, mais le Grand-Seigneur a daigné s'y associer par une souscription de 2,500 fr. Avant un an, cet hospice sera en état de réaliser le bien qu'il promet. Les Sœurs de la Charité seront encore appelées à en prendre la direction.

" Je ne puis vous donner qu'un léger aperçu des fatigues auxquelles se livrent nos confrères pour procurer le salut des âmes. Chaque jour leur église est remplie de fidèles, dont un bon nombre participe aux sacremens. Les hérétiques mêmes s'empressent d'assister à nos offices et d'entendre la parole de Dieu, prêchée alternativement en turc, en grec et en français. Nous l'avons déjà dit, l'ignorance est le l'obstacle universel que rencontre notre ministère : pour le déraciner, M. Elluin fait, tous les dimanches, dans l'intérêt des familles pauvres et avec le plus consolant succès, un catéchisme en grec fréquenté par plus de trois cents enfans et par beaucoup d'adultes. Un autre missionnaire, M. Bonnieux dont j'ai admiré le zèle infatigable, passe sa vie à entendre les confessions des catholiques dispersés sur tous les points de la ville et des environs. C'est quelque chose de touchant que de le voir partir chaque matin dans le but de parcourir tantôt l'une, tantôt l'autre rive du Bosphore, pénétrant dans l'intérieur des familles, distribuant des consolations ou des avis, confessant les pères et les enfans, et souvent rentrant le soir dans sa communauté sans avoir pensé à prendre quelque nourriture, ou mangeant le morceau de pain sec qu'il avait emporté par précaution. Souvent encore, surpris par la nuit loin de sa demeure, il prend un peu de repos dans une misérable chaumière, y célèbre la sainte messe avant de repartir, continue avec courage la course de la veille, et revient enfin auprès de ses confrères aussi plein de joie que riche de mérites. Ainsi s'écoulent pour lui tous les jours, excepté le vendredi et le samedi, qu'il passe à entendre dans l'église les confessions des enfans de nos écoles et des fidèles de la ville. Ce beau, mais laborieux ministère n'est jamais interrompu ni par les rigueurs des saisons, ni par les ravages de la peste.

" Vous ne serez pas surpris qu'un zèle si apostolique attire sur nos travaux les plus abondantes bénédictions du ciel ; que l'église des Missionnaires soit comme un port de salut vers le quel se dirigent tous ceux qui veulent échapper au naufrage de l'erreur. Là, en effet, des familles entières viennent sans cesse demander qu'on les instruise de la foi catholique, et qu'on les réunisse au centre de l'unité. Dans l'espace de quelques mois, M. Bonnieux a, pour sa part, réconcilié cent-vingt-deux hérétiques.... Ici est rapportée la conversion de Mgr. Artin, archevêque hérétique de Van en Arménie, dont il a été parlé au premier volume des Mélanges. (A CONTINUER.)

VUES RELIGIEUSES SUR L'ANGLETERRE.

Une lettre de M. George Spencer à l'*Univers* présente sous un point de vue nouveau la question du mouvement catholique en Angleterre. En voici la substance :

" Lorsque j'étais en France, je ne soupçonnais pas que la conversion de l'Angleterre dût s'opérer par d'autres voies que celles où nous avions marché jusqu'alors, c'est-a-dire, par les conversions individuelles, de jour en jour plus nombreuses, jusqu'à ce que les sectes diverses s'écroulassent, et que la hiérarchie catholique établît sur leurs ruines une nouvelle Eglise... Le Dieu de bonté se dépasse lui-même, si on peut le dire, en nous donnant ce que nous désirons, mais d'une manière bien plus douce et bien plus parfaite, et par une voie que tout le monde aurait même crue impossible.

" Quand le mouvement catholique commença à se manifester d'une manière si évidente à Oxford, qui est le cœur même de l'Eglise anglicane, je ne doutais point que ce ne fût le signe d'une grande régénération dans notre pays ; mais je ne comprenais pas la position que voulaient prendre ces savans ecclésiastiques qui dirigent les esprits les plus influens de l'Eglise anglicane. Je savais bien qu'ils repoussaient encore fortement toute idée de passer de leur Eglise à la nôtre ; mais je supposais que l'objection de leur part était un reste des préjugés qui naturellement devoient les retenir quelque temps, avant de faire un pas si décisif. Tout dernièrement encore, je me tenais fixé à l'idée que dans peu de temps nous les verrions prêts à quitter leur Eglise en bon nombre, et à s'associer à nos travaux pour convertir leurs frères. Mais, plus ils se rapprochent des sentimens catholiques, plus ils semblent s'affermir dans la résolution de rectifier leur position, non en quittant le navire comme s'ils en désespéraient, mais en le menant avec eux dans le port de l'unité. Ils insistent sur ce point, que c'est méprise de notre part de supposer que la succession de leurs ordres ait été rompue. Ils soutiennent toujours que, quoique les 39 articles, qui forment la confession de foi de l'Eglise anglicane, soient l'œuvre d'hommes, comme Cranmer, infectés d'hérésie, Dieu ne leur permit point d'y insérer aucunes déclarations absolument opposées à la foi catholique. Ils prouvent, par des faits qu'ils tirent de l'histoire de leur Eglise, depuis la prétendue réforme, que cette Eglise a toujours eu dans son sein, et par une suite non interrompue, des docteurs, des prêtres, des évêques, qui signaient les dits articles en un sens entièrement catholique ; bien plus ils déclarent ouvertement eux-mêmes n'avoir rien à redire aux dogmes du concile de Trente ; et c'est dans le sens de la foi catholique, telle que l'Eglise l'a for-

mulée dans ce concile, qu'ils font profession d'entendre les formulaires de leur Eglise. Enfin, ils font remarquer, comme une preuve que l'esprit de l'Eglise anglicane est vraiment catholique au fond, et que ses formulaires ne peuvent être regardés comme impliquant une condamnation formelle des dogmes catholiques, ce fait significatif, savoir : que, depuis qu'ils se sont si ouvertement déclarés dans ces sentimens, on n'a pu leur faire aucune opposition valide. On a d'abord crié contre eux ; mais déjà on les laisse presque aller à leur gré.

" Je vous prie de remarquer que je ne prends sur moi ni de justifier, ni de réfuter leurs idées... Ce n'est pas à moi à juger de leur cause. Je laisse ce jugement au chef de l'Eglise, à qui je me tiens lié comme à la barque de saint Pierre, et dont les décisions sont ma loi. Mais, croyant voir luire l'aube du jour où l'Angleterre reviendra à la vraie foi, convaincu qu'une abondante effusion de la grâce de Dieu suffirait pour réaliser nos vœux d'une manière encore plus merveilleuse que tout ce que nous nous figurons, je crois pouvoir m'adresser aux catholiques de la France et de l'Europe entière, pour les supplier, au nom des miséricordes de Dieu, de regarder avec intérêt les efforts que nos frères séparés font pour réunir à l'Eglise catholique l'une de ses branches les plus nobles, qui en a été si long-temps retranchée. "

—o—

Nous sommes flatté de pouvoir faire suivre cet intéressant résumé, d'une autre lettre que Mr. Ambroise Lisle Phillipps adressait de Barthmout (Pays de Galles), le 2 août dernier, au rédacteur de l'*Univers*, comme une demande publique de prières à adresser au sacré Cœur de Marie pour la conversion de l'Angleterre. Cette lettre respire les plus beaux sentimens qui puissent faire palpiter le cœur du plus sincère serviteur de Marie.

Nous devons ajouter ici que le vénérable curé Desgenettes, dont il est ici parlé, et avec lequel Monseigneur de Montréal a eu plusieurs entretiens, a ressenti une joie bien vive en apprenant les succès de l'association du Très-Saint et Immaculé cœur de Marie dans le diocèse de Montréal, et a exprimé son vif désir de la voir se propager rapidement dans tous les diocèses de l'Amérique.

"Monsieur,

" Qu'il me soit permis, par la voie de votre journal, si éminemment catholique, d'adresser quelques paroles à un vénérable prêtre de l'Eglise de Paris, dont le nom est aujourd'hui célèbre parmi les âmes pieuses, je veux parler de M. l'abbé Desgenettes, le zélé curé de Notre-Dame des-Victoires.

" La louange des miséricordes du Seigneur, opérées par l'intercession de sa très-sainte Mère et par la dévotion à son cœur immaculé, s'associe aujourd'hui dans la bouche de tous les chrétiens avec la sainte Eglise de Paris et avec le nom d'un de ses plus dignes prêtres. Le Souverain Pontife lui-même a consacré ces idées en érigeant en archiconfrérie universelle la pieuse association en l'honneur de la très-sainte mère de Jésus, que M. l'abbé Desgenettes, inspiré par le Seigneur, a si heureusement formée dans sa paroisse.

" C'est avec une confiance des plus douces que je m'adresse, moi, pauvre pécheur, par l'entremise de l'Eglise de Paris, au cœur sacré et immaculé de Marie, non seulement pour mes propres besoins, mais encore pour ceux de ma pauvre mère, l'Eglise anglicane. Oh ! si le cœur de Marie, ce cœur qui a tant palpité au pied de la croix de Jésus, si ce cœur voulait entendre la voix d'un enfant qui se transporte en esprit au mont du Calvaire pour conjurer ce sacré cœur d'offrir à son Jésus mourant un de ses soupirs si précieux, je l'invoquerais pour le salut, non d'un seul homme, non de plusieurs hommes, mais d'une Eglise toute entière, d'une Eglise ancienne, mais malheureuse ; oh ! si Marie faisait entendre pour cette pauvre Eglise un des soupirs de ce cœur palpitant et percé, ce serait bien assez : tous les fruits de la passion et de la mort de son divin fils seraient bientôt le partage de la pauvre Eglise anglicane.

" Que cette dévotion au sacré cœur de Marie est douce et consolante pour qui sait la comprendre ! Il est vrai que le sacré cœur de Jésus est le symbole et l'organe de l'amour infini et divin de notre adorable Rédempteur ; or, parmi toutes les places de son corps sacré, il n'y en a pas une qui offre un asile plus délicieux pour les âmes de ses prédestinés que cette plaie de SON CŒUR d'où le bienheureux Jean voyait sortir un fleuve mystérieux d'eau et de sang. Il me semble que si nous voulons arriver à ce cœur, il n'y a pas de moyen plus sûr que de nous adresser d'abord à celui de Marie, car en demandant par son intercession, il est impossible de rencontrer un refus. Si notre divin Rédempteur se montre bon et miséricordieux envers tous, même envers les plus grands pécheurs, est-il possible qu'il refuse les prières de sa très-chère Mère, ou qu'il ne soit pas favorable à ceux qui arrivent à lui, soutenus par cette maternelle intercession ? N'est-ce pas que dans tous les siècles de l'Eglise catholique, depuis cet instant solennel où notre aimable Sauveur a recommandé tous ses élus à Marie, au pied de la Croix, dans la personne du bien-aimé Jean, tous les hommes les plus célèbres par leur amour de Jésus, ont été connus comme les ENFANS DE MARIE, c'est à dire qu'ils ont toujours été les premiers à proclamer hautement la place que doit occuper la sainte mère du Rédempteur dans la *communion des saints ?* Si en contemplant les vertus de Marie, il est doux de contempler les aimables traits de sa forme céleste, tels que la pieuse imagination des chrétiens peuvent les peindre, est-il possible d'oublier ce sein sacré où l'enfant Jésus dormait, et où ce divin enfant a si souvent entendu les soupirs d'un cœur qui ne palpitait que pour lui ? Or comment Jésus oublierait-il jamais le cœur immaculé de Marie ? *Oh !* que les enfans du monde disent ce qu'ils voudront du cœur de Marie et de cette douce dévotion, pour moi je les louerai toujours, j'irai toujours au cœur de mon divin Maître en m'unissant à celui de sa très-chère Mère.

" Il y a toujours eu, par tout le monde chrétien, des sanctuaires renommés, où, par une merveilleuse disposition de la Providence, la mère de Jésus a exercé son ministère d'intercession miséricordieuse en faveur des enfans de l'Eglise, en opérant les plus grands miracles sur les âmes et sur les corps.

" Dans l'Eglise orientale, il n'y a pas une des régions les plus reculées où l'on ne trouve des Eglises spécialement consacrées à Dieu sous l'invocation de Marie. Ce n'est pas seulement sous le doux climat de la Grèce, sur le mont Athos, ni dans les sables brûlans de l'Arabie, sur le mont Sinaï, ni sur les mystérieux rochers du vieux Carmel, qu'on entend les louanges de la Sainte-Vierge, mais elles retentissent au milieu des neiges de la Sibérie, comme sous les voûtes dorées des basiliques de Moscou : toute l'Eglise orientale, quoique encore malheureusement séparée de sa sœur d'Occident, rivalise avec nous par sa douce confiance dans les prières de la mère de notre Dieu.

" Dans l'Eglise occidentale, les noms de Lorette, de Maria-Tell, de Fourvière, de Mont-Serrat ; ici, en Angleterre, dans des temps meilleurs, celui de Notre-Dame de *Walsingham* et autres attestent non seulement la dévotion universelle de l'Eglise catholique, mais aussi la bonté universelle de la mère de Dieu démontrée par son intercession toute-puissante sur toutes les parties du royaume de son fils ; et comme si le témoignage du vieux monde était trop faible pour déclarer les grandeurs de Marie, un nouvel hémisphère se relève pour leur offrir un théâtre encore plus étendu, pour proclamer la bonté du fils de Marie et la puissance de l'intercession de sa mère ! Qui a lu les récits des voyageurs qui ont visité ces beaux et lointains pays de l'Amérique, sans avoir entendu parler des louanges du sanctuaire de Notre-Dame de la *Guadeloupe*, tout brillant d'or et de diamans, mais plus illustre encore par les miracles de la bonté et de la miséricorde de Marie ?

" Qu'il me soit permis de visiter en esprit tous ces sanctuaires de la très-sainte vierge Marie, et de lui adresser mes humbles prières pour cette Eglise anglicane dans laquelle j'ai reçu le baptême, et que je n'ai quittée qu'afin de rechercher pour elle l'aide et la charité de ses sœurs ! Si en parcourant ainsi le monde entier, il est un lieu où je doive plus spécialement diriger mes pas de pélerin, où est ce lieu, sinon dans votre sein, ô sainte Eglise de Paris, là où le Souverain Pontife a fixé la grande archiconfrérie du cœur immaculé de Marie, et où moi, encore petit enfant (il y a dix-huit ans), j'ai trouvé ces précieuses semences de foi catholique qui m'ont nourri et consolé depuis ?

" L'église anglicane, dans les temps anciens, se distinguait parmi toutes les églises du monde par sa dévotion à la Mère de Notre-Seigneur : elle portait, dans ces temps, le titre magnifique de DOS MARIÆ ! ses pontifes les plus illustres, tels que ce glorieux SAINT ANSELME, archevêque de Cantorbéry, au douzième siècle, ainsi que notre bienheureux martyr, le grand SAINT THOMAS, aussi archevêque de notre siége métropolitain, et une foule d'autres pontifes, se distinguaient comme les plus zélés défenseurs des gloires de Marie. Nos rois et nos reines, eux aussi, honoraient alors la reine des cieux. Nos pieux chevaliers, nos pieux ancêtres, faisaient retentir les voûtes de leurs châteaux, en chantant avec leurs innocens enfans les belles louanges de Notre-Dame (OUR LADY). Ces heureux temps sont passés, et une nuit pleine de terreurs et de ténèbres leur a succédé ; mais voilà l'aube d'un jour meilleur qui se

dévoile ! Les docteurs de l'église anglicane, les hommes les plus distingués de l'Université d'Oxford se proclament encore les enfans et les imitateurs des Anselme et des Thomas ; ils se proclament les enfans de Marie. Oh ! vous tous, mes chers frères de l'Eglise de France, et vous surtout, vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires, recommandez à Marie et à son cœur immaculé l'Angleterre et son ancienne église ; oui, faites cela ; faites-le avec toute votre charité et toute votre ardeur française, et j'espère que plusieurs fêtes de Marie ne passeront pas, avant que nous chantions ensemble cette antienne prophétique de l'Eglise : " GAUDE MARIA VIRGO, TU SOLA CUNCTAS HÆRESES IN UNIVERSO MUNDO INTEREMISTI !"

Agréez, etc. AMBROISE LISLE PHILLIPPS.

INTERDICTION DE LA GAZETTE DE FRANCE.

La thèse que la *Gazette de France* soutenait contre l'*Univers* sur la nature du pouvoir temporel, sur les rapports des deux autorités, ainsi que sur la question des libertés gallicanes, vient de recevoir une énergique improbation, dans la défense qui a été portée contre cette feuille par le gouvernement pontifical, qui en prohibe l'introduction dans tous les Etats Romains. La presse française se préoccupe beaucoup de cette interdiction ; cette préoccupation est, au reste, entretenue par la *Gazette* elle-même, qui ajoute chaque jour des explications nouvelles, et qui, suivant l'*Univers*, aggrave ainsi sa situation. Il résulte aussi des paroles apologétiques du *National* et du *Globe*, qui paraissent vouloir faire cause commune avec la *Gazette*, que cette dernière non seulement serait à l'*index* à Rome, mais qu'elle serait en suspicion grave à peu près dans toutes les cours monarchiques de l'Europe.

A l'occasion du coup qui vient de frapper la *Gazette*, la *Presse* contient un article qui mériterait d'être cité presqu'en entier. En voici au moins quelques parties :

" La *Gazette* fait des efforts inouis pour échapper aux conséquences du coup qui vient de flétrir sa politique. Elle s'engage dans des distinctions et des subtilités singulières au sujet de la double qualité de prince temporel et de chef spirituel de l'Eglise qui réside dans le Souverain Pontife. Elle parle de tout, à propos de la mesure dont elle vient d'être l'objet. Charles-Quint, Richelieu, Ximenès, ont pris la dictature à cause de la réforme. Le Pape est dictateur ; *il a des inquiétudes au sujet du vote universel.* Et puis "la liberté est ancienne et le despotisme est nouveau," ce qui veut dire que le Pape est un despote, ce qui explique pourquoi il a chassé de ses états cette bonne *Gazette* si dévouée aux libertés du pauvre peuple. Et les *inquiétudes* de la cour de Rome, par rapport au vote universel, ne sont pas nouvelles, M. de Genoude en avait déjà été averti en 1839 lors de son voyage à Rome ; mais s'il a contre lui le Pape et tous les hommes monarchiques d'Europe, M. Genoude a pour lui M. de Villèle et les applaudissemens des radicaux, et cela lui suffit, son orthodoxie politique et religieuse est à couvert.

« Ainsi, M. Genoude résiste à la sentence portée contre lui par ouverain Pontife, comme il avait résisté à celle dont M. l'archevêque de Paris l'avait frappé. Il avait répondu à l'archevêque de Paris qu'il était un *courtisan*, il répond au Pape qu'il est un *despote*, et en dépit de ses supérieurs ecclésiastiques, il continue de prêcher la croisade anarchique du vote universel. L'exemple de M. de Lamennais ne l'arrête pas. M. de Lamennais commença ainsi que lui par distinguer dans le chef de l'Eglise ses deux qualités, spirituelle et temporelle, et s'engagea ainsi dans les voies de l'abîme au fond duquel il est resté. C'est l'histoire de tous les hérésiarques grands ou petits. Cependant, M. de Lamennais lui-même suspendit la publication de l'*Avenir*. M. l'Abbé Genoude ne suspendra pas la publication de la *Gazette ;* cette feuille ne discontinuera pas de professer le vote universel et les autres folies anarchiques dont elle s'est fait l'organe. L'avertissement de l'Eglise sera vain comme l'ont été les avertissemens des publicistes monarchiques. M. Genoude persistera ; tant les passions et les haines de parti l'emportent sur les devoirs les plus saints !

« Nous ne discuterons pas la distinction à l'aide de laquelle la *Gazette* veut établir que ce n'est pas son orthodoxie qui est atteinte par la mesure qui vient de la proscrire des Etats de l'Eglise. C'est du moins son orthodoxie politique, c'est du moins sa politique que le souverain pontife flétrit et condamne, et cela suffira pour que tous ceux de ses lecteurs qui tiennent aux principes de l'Eglise catholique s'interdisent une lecture que le chef de l'Eglise vient d'interdire à ses sujets. La *Gazette*, pour sauver son orthodoxie, fait remarquer qu'elle n'a pas été mise à l'*index*. La mesure qui la frappe est bien plus grave. L'*index* ne prononce qu'une interdiction morale. La mesure dont il s'agit est une interdiction à la fois morale et matérielle. Non seulement la *Gazette* ne pourra plus être lue, mais elle ne pourra plus entrer dans les Etats pontificaux, et il est probable que tous les Etats de l'Europe, dont l'entrée ne lui a pas été interdite jusqu'à ce jour, s'empresseront d'imiter l'exemple du Saint-Siége. L'estime des radicaux compensera-t-elle ce martyre que la *Gazette* aura souffert pour le suffrage universel ?

Sur la même question, on lit encore ce qui suit dans l'*Univers :*

« La *Gazette de France* dit qu'en 1826 elle fut déjà l'objet d'une interdiction pareille à celle qui la frappe aujourd'hui ; et cette première censure eut lieu, ajoute-t-elle, à l'occasion d'une polémique qu'elle soutint alors en faveur des libertés (vieux style,) lisez *des servitudes* de l'église gallicane. Or, continue la *Gazette*, nous venons de renouveler la discussion de 1826 ; ce rapprochement explique le coup qui nous atteint.

« Donc, c'est comme pouvoir spirituel, c'est sur une question de doctrine que le Saint-Siége tient en suspicion la *Gazette de France ;* donc la *Gazette de France* est sourde aux avertissemens de Rome ; elle est relapse en ce moment, et il ne faut pas s'étonner qu'elle soit traitée avec quelque sévérité.

« Donc aussi, il y a bien à réfléchir sur la doctrine de ces prétendues libertés à l'occasion desquelles on a pu penser diversement, alors qu'elles n'avaient pas porté leurs fruits. Mais maintenant qu'elles sont connues par leurs conséquences, qu'ici elles ont amené le schisme, que là elles sont le grand moyen des impies contre l'Eglise, que partout elles ont aidé à son as-

servissement et à ses humiliations ; maintenant qu'elles ont été directement et indirectement, dans toutes les occasions, constamment *improuvées* par le Saint-Siége, quel est le catholique qui puisse, sans une excessive témérité, s'en déclarer le partisan et le défenseur."

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

IRLANDE.—On lit dans l'*Univers :*

Le discours de la couronne (en Angleterre) gardait le silence sur l'Irlande ; et cependant la question irlandaise est la plus grave de celles qui s'agitent au delà du détroit. L'Irlande, si longtemps opprimée par l'Angleterre, est à la veille de lui dicter des lois ; l'Irlande pèse d'un poids trop lourd dans les embarras qui attendent sir Robert Peel pour qu'elle ait pu passer inaperçue dans la discussion solennelle de l'adresse. Porter la parole au nom de l'Irlande était un rôle qui appartenait à O'Connell, et il l'a rempli avec dignité, tout en usant quelquefois, selon son habitude, de ces licences qu'on lui pardonne, mais que sir Robert Peel lui a reprochées avec ironie.

O'Connell a énuméré les services que le ministère whig avait rendus au pays ; il l'a remercié de sa conduite envers l'Irlande, en faisant peser la responsabilité de ce qu'il n'avait pas fait pour elle sur le parti tory.

" Le ministère actuel n'a pas fait assez pour l'Irlande, s'est écrié O'Connell, mais au moins, à peu d'exceptions près, il y a maintenant une tranquillité parfaite. Je veux que la chambre sache qu'aux assises d'une seule ville d'Angleterre, il y a eu plus de criminels que dans l'Irlande toute entière. Je crains bien que le futur ministère ne détruise bientôt cet état de choses. Pour donner satisfaction à ses amis, je ne dirai pas qu'il perdra l'Irlande, Dieu m'en préserve ! mais il mériterait de la perdre. Le noble Lord (Stanley), qui a essayé d'arracher à l'Irlande ses franchises, doit entrer au pouvoir ; mais l'Irlande ne le craint pas ; l'Irlande ne cherche pas à inspirer des craintes, mais elle est fermement résolue à marcher avec l'Angleterre sur un pied de parfaite égalité.... Je dirai en terminant que *l'infirmité de l'homme est l'opportunité de Dieu,* et que le futur cabinet sera forcé de rendre justice à l'Irlande en dépit de lui-même."

—Dans presque toutes les villes importantes des Etats-Unis, ainsi qu'à Québec et à Montréal on voit se former des associations, qui s'affilient à la grande association établie en Irlande pour obtenir le rappel de l'Union. Leur but est d'encourager cette dernière de leur sympathie, et de l'aider de leur argent dans l'exécution de ses plans.

PRUSSE.—Il n'y a aucune apparence d'arrangement pour l'affaire de l'archevêque de Cologne. La mission du Comte de Bruhl à Rome ne sera d'aucun effet : car elle n'est que dans le but de temporiser, d'apaiser les plaintes des catholiques et les menaces du Saint-Siége. Le point capital de la question est la réintégration pleine et entière de l'archevêque sur son siége. Le Saint-Siége ne peut s'en départir ; et le gouvernement ne veut pas en entendre parler.

On serait peut-être porté à croire aux bonnes intentions du gouvernement dans cette affaire, en se rappelant la réintégration de l'archevêque Martin Dunin sur son siége à Posen ; mais il y avait pour le presser à cet acte de justice envers l'archevêque de Posen, des motifs qui n'existent pas à l'égard de celui de Cologne. La noblesse, les villes et les districts du grand duché de Posen s'étaient engagés à ne pas envoyer de députés à la prestation d'hommage à Kœnigsberg, si l'archevêque n'avait pas d'abord été mis en liberté et réintégré sur son siége Deplus, un effroyable désordre régnait dans toute l'administration ecclésiastique de l'archidiocèse, à la suite du refus du chapitre de s'en charger pendant la captivité de l'archevêque. Mais à Cologne, c'est bien autre chose : le chapitre ayant été de connivence avec le gouvernement, l'administration du diocèse a marché dans un mauvais sens ; les prêtres hermésiens ont été nommés à toutes les places importantes et l'opposition du clergé contre Rome s'est augmentée : c'est ce qui a engagé et engage encore le gouvernement à ne pas se hâter dans la solution de cette affaire.

Nous lisons dans l'*Univers* l'extrait suivant d'une lettre datée des bords du Rhin, le 22 août 1841, qui nous donnent une idée des dangers auxquels est exposée la religion, dans ce diocèse où s'exerce une sourde persécution :

" Nous gémissons et nous prions Dieu de venir à notre secours, car les dangers de la religion chez nous sont bien grands. Nos séminaires sont presque déserts, il n'y a que dix-huit à vingt prêtres, qui sortent annuellement de notre grand séminaire à Cologne, diocèse de plus de 900 paroisses, et qui perd annuellement plus de 60 prêtres par la mort. Nos écoles sont toutes protestantes ; nos gymnases sont pires encore, la religion et la moralité en sont bannies, et toute vocation pour l'état ecclésiastique est étouffée dans notre jeunesse. Notre soi-disant catholique Université de Bonn compte tout au plus douze professeurs qui sont catholiques de nom et peut-être pas cinq de fait ; tous les autres sont protestans ou à demi schismatiques, comme les professeurs de la faculté de théologie ; nos écoles normales, dans lesquelles on forme les maîtres des écoles du peuple, sont dirigées par des protestans ou de mauvais catholiques ; nos évêques n'y ont aucune influence. Le peuple seul a une foi vive et pratique ; tous les étrangers admirent la piété et le recueillement qui animent la masse des fidèles qui encombrent, tous les jours, même les jours ouvriers, nos églises. Cependant le danger est grand, je le répète ; la persécution de Julien était bien plus dangereuse que celle de Néron.

Algerie.—Le bey de Tunis ayant autorisé les chrétiens, établis dans cette régence, à construire une église sur une place de Sfax, la première pierre de cet édifice a été posée avec pompe le 13 juin dernier, et cette cérémonie avait été annoncée comme elle aurait pu

l'être dans un pays chrétien. On éleva sur l'emplacement du temple projeté une tribune pour la bénédiction de la pierre fondamentale, et cette tribune était dominée par une grande croix.

La cérémonie eut lieu à cinq heures, le 13 juin ; il était beau voir au milieu du concours de tous les chrétiens, des Maures et des Hébreux en grand nombre, et qui observaient avec la plus grande attention la cérémonie religieuse. Le brigantin maltais la Reine-Victoria, qui se trouvait à l'ancre devant Sfax, fit un salut au moment où l'on plaça la première pierre. C'est le père Pierre-Paul, de Malte, préfet de la mission de Tunis, qui présidait, revêtu de ses habits pontificaux. Il adressa une courte allocution aux nombreux assistans ; les Maures et les Hébreux l'écoutaient avec une attention soutenue.

La nouvelle église est fondée sous les noms de Saint-Pierre et Saint-Paul. On a adopté ces noms envoyés de Malte, et ce sont des Maltais qui travaillent à la construction de l'église.

Les chevaliers Raffo, premier ministre du bey, et Bogo, ont envoyé spontanément de Tunis, le premier 2,000 piastres et l'autre 500. Cette somme doit être ajoutée aux fonds destinés à la construction de l'église catholique.

Ainsi, tandis que les chrétiens sont maltraités dans la plupart des provinces de l'empire ottoman, ils sont protégés dans une régence barbaresque.

Orient.—La Porte vient de charger officiellement Méhémet-Ali de reconquérir pour elle les villes saintes tombées au pouvoir des Arabes depuis l'évacuation des troupes égyptiennes. Pour l'indemniser des frais de cette expédition, elle lui fait passer de l'argent et consent en outre à réduire considérablement le chiffre du tribut qu'elle avait d'abord exigé de lui. Il paraît même qu'elle a le projet de lui confier une mission analogue en Syrie, où règne, depuis l'expédition de l'année dernière, l'anarchie la plus déplorable. La Porte a reconnu l'impossibilité de garder elle-même ces deux provinces éloignées, et regarde le pacha d'Egypte comme le seul homme capable d'y ramener quelque ordre et quelque tranquillité.

—La santé d'Abdul-Medjid, affaiblie depuis long-temps, continue à dépérir, et l'on entrevoit le jour où son jeune frère Abdul-Azzid devra le remplacer sur le trône de Turquie.

Chine.—En Chine, à la date du 20 mai, tout était dans le même état ; l'empereur était toujours décidé à résister, et il avait ordonné une nombreuse réunion de troupes qui seront commandées par son frère en personne.

L'amiral Parker et sir Pottinguer ont quitté Bombay pour la Chine, le 7 juillet, sur le steamer le Sésostris.

Etats-Unis.—Le P. Smedt, jésuite en mission chez les Indiens *à tête plate*, est retourné naguère à Saint-Louis pour chercher de nouveaux secours apostoliques. Après s'être adjoint plusieurs prêtres et quelques frères laïques, il est reparti pour continuer ses glorieux travaux. On a, depuis, reçu de ses nouvelles, et le pieux missionnaire raconte dans sa lettre une anecdote fort curieuse, qui montre le respect religieux et la vénération que professent pour les *robes noires* les sauvages habitans des contrées qu'il évangélise. Voici un abrégé de ce récit :-

Neuf marchands avaient voulu accompagner le P. de Smedt, et ils se rendaient avec lui dans l'intérieur du pays. Les voyageurs, chemin faisant, avaient traversé plusieurs tribus extrêmement hostiles, lorsqu'un jour, prenant leur repas au fond d'une vallée, ils se félicitaient d'avoir heureusement échappé à tous les dangers de la route. Mais voilà que tout-à-coup cinq cents hommes de guerre les entourent, ayant découvert leurs traces par le bruit et le hennissement des chevaux. Les neuf marchands prirent la résolution de fuir ; mais le P. de Smedt leur fit observer que toute tentative serait inutile, et qu'ils ne réussiraient qu'à exaspérer les Indiens Ils se décidèrent donc à rester, et tous les voyageurs, faits prisonniers, furent conduits au quartier-général de la tribu, où ils furent enfermés, et où ils passèrent trois jours dans la cruelle incertitude du sort qu'on leur réservait.

Le chef de la tribu arriva enfin ; on l'informa aussitôt de la capture, et il voulut être spécialement instruit de la qualité des prisonniers.

Dès que ce chef barbare apprit qu'une *robe noire* se trouvait parmi eux, il ordonna qu'on le lui amenât non comme un ennemi, mais comme un ami intime. Quatre guerriers se rendirent à l'instant auprès du missionnaire, ils le placèrent sur une peau de buffle, et le portèrent ainsi devant le chef. Le père de Smedt, qui croyait sa dernière heure arrivée, fut frappé de stupéfaction et d'admiration, en entendant celui qu'il croyait devoir être son bourreau, lui adresser des paroles affectueuses et lui raconter les traditions conservées dans la tribu, sur ce que leurs ancêtres leur avaient raconté des *robes noires* venues autrefois dans le pays.

Entre autres détails, le père de Smedt raconte que ces sauvages ne prennent jamais leur repas sans faire une courte prière, dans laquelle ils demandent à Dieu de bénir leur nourriture.

Le chef fit servir aux voyageurs de quoi satisfaire leur faim, et il partagea lui-même leur repas, après avoir demandé à la *robe noire* d'en bénir les mets. Notre missionnaire et tous ses compagnons furent ensuite autorisés à continuer leur voyage sous la protection de la tribu, et le père de Smedt fut invité à venir, à son retour, visiter la nation sauvage.

Canada.—On se rappellera que c'est mercredi (le 6) que doit avoir lieu, à St. Hilaire de Rouville, la grande cérémonie de l'inauguration du calvaire et l'érection du Chemin de la Croix sur la montagne de cette paroisse. Toute annonce qu'une foule immense assistera à cette mémorable solennité pour laquelle se font les plus grands préparatifs. Déjà les voyageurs sont attendus de Québec, des Etats-Unis et d'ailleurs encore ; des bateaux à vapeur doivent voyager dans la Rivière Chambly de manière à faciliter aux passagers l'assistance à cette célébration. Ce sera sur les neuf heures et demie que les évêques et le clergé s'achemineront du presbytère et du manoir seigneurial vers le lieu de la cérémonie ; ils feront une station sur les bords du lac situé à mi-chemin dans la montagne ; c'est là, à onze heures précises, que Mgr. de Forbin-Janson prononcera le premier discours analogue à la circonstance. De suite on procèdera au reste de la cérémonie avec toute la pompe religieuse qu'exige une semblable inauguration.

Nous apprenons avec plaisir que Messire T. Durocher, curé de Bel-œil, qui s'emploie si courageusement au succès de cette œuvre, vient de faire lithographier deux vues superbes du site où seront placées les diverses croix et le *Monument national et Religieux*. Ces lithographies sont déjà en vente au profit de l'œuvre ; il y en aura aussi une distribution pour argent, sur les lieux, le jour même de la cérémonie. Le prix minime de chacune est de 1s. 3d ; l'une de ces vues est prise de la plaine, l'autre des bords enchanteurs du lac qui se trouve entre les deux principaux sommets de la montagne. Ces gravures sont vraiment des souvenirs aussi précieux que canadiens et édifiants.

—On peut juger de l'affection respectueuse que le clergé de ce diocèse porte à son vénérable évêque par le concours extraordinaire qui a lieu à l'évêché, depuis le retour du prélat. Les visites ecclésiastiques n'ont point cessé de se multiplier depuis cette époque ; et c'est des parties les plus reculées du district aussi bien que des plus rapprochées, que ces Messieurs viennent saluer Sa Grandeur. Une semblable union entre le chef et les pasteurs doit être bien agréable à tous les cœurs catholiques, et présage assurément un bel avenir pour les succès de la religion dans ce diocèse.

Bill d'éducation.—Si le Bill sur l'Education n'était pas aujourd'hui une mesure arrêtée, nous ne manquerions pas de publier la pièce que l'on vient de nous passer et qui, sous la date du 22 septembre, renferme contre le premier projet de loi les réclamations du Révd. Abbé P. J. de Lamothe et de Messieurs les Curés Bonin, Belleau, Poirier, Desève et Ménard. Les principes émis par ces Messieurs, dans cette occasion, attestent le droit des pasteurs à la surveillance des écoles, et rappellent en même temps la destination des biens possédés par les anciens Jésuites du pays. Nous sommes bien persuadé que le clergé ainsi que tous les catholiques n'auraient, au besoin, qu'une voix pour appuyer des principes aussi incontestables.

Nous ajouterons ici que, parmi les amendemens apportés au dernier Bill,

on doit surtout compter celui qui excepte les Frères des écoles chrétiennes de l'obligation de se faire naturaliser pour être instituteurs dans la Province. C'est là un nouveau et solennel témoignage en faveur de l'excellence de leur enseignement, qui mérite bien en effet à ces bons Frères le droit de bourgeoisie par tout l'univers. Nous voyons aussi que les biens des Jésuites ne sont plus compris dans le fonds primitif affecté par le dit acte au soutien des écoles communes. Ce premier pas est un bien, mais ce n'est pas le seul que le gouvernement devrait faire. Il devrait, pour mille raisons, remettre ces biens, tant pour leur administration que pour leur emploi, entre des mains ecclésiastiques qui puissent réellement représenter les premiers possesseurs. Nous ignorons si le gouvernement y pense, mais nous croyons qu'il serait juste et salutaire pour les Canadiens de s'en occuper, et nous ne pourrions qu'applaudir à toute démarche publique et immédiate qui serait prise, par requête ou autrement, pour obtenir pleine et finale justice sur ce point, ainsi que sur quelques autres. Les circonstances ne nous paraissent pas aussi défavorables que l'on serait d'abord porté à le croire.

—Deux Dames de l'Institut du Sacré Cœur, dont l'une est Provinciale de son ordre, sont venues visiter Montréal ces jours derniers. Ces Dames, comme l'on sait, s'occupent particulièrement de l'éducation des personnes du sexe, et le succès de leur enseignement est hautement apprécié à Paris et dans toute la France. Ces habiles institutrices ont aussi des maisons dans quelques autres parties de l'Europe et en Amérique. La Dame Provinciale dont nous parlons est de la famille princière de Gallitzin, d'origine russe, et dont plusieurs membres ont donné l'édifiant spectacle de leur retour à l'Eglise Romaine, à la fin du dernier siècle. Ces Dames sont parties pour New-York, mercredi dernier.

—Mardi, le 21 dernier, un grand concours de fidèles, au milieu d'une réunion considérable de prêtres, assistait à la bénédiction de la première pierre qu'on posait pour la construction d'une nouvelle église dans la paroisse de St. Jude. Cet édifice en briques aura une centaine de pieds sur quarante cinq environ. C'est M. Crevier, de St. Hyacinthe, qui a officié, et M. Ginguet de St. Charles qui a prêché, dans cette circonstance.

—Nous nous trouvons forcé de remettre au prochain numéro la correspondance sur la retraite ecclésiastique de Québec.

☞M. E. R. Fabre a reçu un joli choix de *musique* sacrée, de Londres, dont les catalogues se distribuent chez lui *gratis*.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 8 OCTOBRE 1841. No. 12.

ETAT ACTUEL DES MISSIONS CATHOLIQUES DANS LE LEVANT.

(SUITE ET FIN.)

A Smyrne, comme à Constantinople, je n'ai eu qu'à rendre grâces à Dieu du bien qu'opère la mission. J'avoue qu'en prêchant, le jour de la Toussaint, dans la belle église dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, au milieu des cinq cents enfans qui fréquentent nos écoles, et en présence d'une foule de pieux fidèles, j'avais peine à me persuader que j'étais en Turquie. Volontiers j'aurais cru me retrouver dans quelque fervente cité d'Europe. Deux jours après, je célébrais au milieu du même concours un service solennel pour le repos des membres décédés de la Propagation de la Foi. Combien j'étais heureux d'acquitter cette dette de reconnaissance sur une terre étrangère, où l'on rencontre à chaque pas des monumens précieux de la bienfaisance et du zèle de cette Œuvre si éminemment catholique !

Ce n'est pas seulement par les soins que nos Sœurs donnent à la jeunesse, qu'elles ont su rendre leurs établissemens chers à ces contrées et utiles à la religion ; un autre avantage dont il faut tenir compte à leur dévouement, est de faire briller sur cette terre infidèle, et au sein des peuples hérétiques les inimitables œuvres de la charité chrétienne. Il est aisé de reconnaître, en visitant le Levant, que pour frapper l'esprit des orientaux et les incliner vers la foi, ce n'est pas assez du zèle apostolique, de vertus et des prédications. Il faut des œuvres. Les Turcs ne discutent point ; mais ils voient. Sourds à un raisonnement, ils sont sensibles à un bienfait ; la reconnaissance est la voie la plus sûre pour les conduire à la vérité. Cette observation, fondée sur leur caractère bien connu, vient encore d'être justifiée par l'expérience. Vous le savez, chez les Turcs un chrétien est un

être méprisé, à qui ils n'accordent jamais l'entrée de leur maison ; une chrétienne même n'est jamais admise dans l'intérieur de la famille. Eh bien ! à Smyrne, où nous avons établi pour les malades un service de secours à domicile, la sœur de la charité est tout autrement traitée. Non seulement les portes s'ouvrent devant elle, mais encore sa visite désirée, sollicitée même, est regardée comme une marque d'honneur à laquelle on attache le plus grand prix, dont on conserve un religieux souvenir. On regarde comme du plus heureux augure les innocentes caresses qu'elle fait aux enfans : c'est à qui pourra les lui présenter, comme pour les faire bénir. Pourquoi cette touchante exception en sa faveur ? Ah ! c'est que la charité l'inspire et que les bienfaits l'accompagnent. Le mahométan voit quelque chose de surnaturel dans une fille qui a traversé les mers et tout sacrifié pour venir panser ses plaies et soulager ses douleurs. Il est même arrivé à quelques-uns de demander ingénument à ces religieuses *si elles étaient ainsi descendues du ciel ?* La cour de leur maison se remplit chaque jour de malades turcs qui viennent les consulter. Quel est l'étonnement de ces infidèles, lorsqu'offrant aux sœurs le prix des remèdes qu'elles préparent, ils les entendent répondre *qu'elles ne veulent et ne peuvent rien recevoir !* Ils restent comme stupéfaits en présence d'un dévouement si pur, de sentimens si désintéressés. J'ai eu la consolation de contempler de mes propres yeux ce touchant spectacle, et j'en conserverai le souvenir toute ma vie. A la vue des témoignages de reconnaissance et de vénération que les Turcs prodiguaient à leurs bienfaitrices, je me disais en moi-même : N'a-t-on pas tout lieu d'espérer que bientôt les disciples du Coran remonteront à la source de cette générosité qui les étonne, qu'ils reconnaîtront enfin la bonté de l'arbre à la douceur de ses fruits, et qu'alors ils seront bien près du royaume des cieux ? Ne peut-on pas présumer que les sœurs de la charité sont destinées par la Providence à opérer un rapprochement si longtemps désiré entre les Turcs et les Chrétiens ? Bientôt, j'en ai la confiance, toutes ces conjectures se changeront en réalités.

Les hérétiques seront-ils moins favorablement impressionnés que les Turcs par la charité chrétienne ? Je ne le pense pas. Rien ne me semble plus propre à les convaincre de la supériorité de nos doctrines, que la générosité des catholiques envers les malheureux, fussent-ils nos ennemis. C'est le défi le plus humiliant que nous puissions adresser aux ministres de l'erreur : nul argument ne leur fera mieux sentir que l'esprit de Dieu, étranger à leurs sectes égoïstes, vit et se perpétue au sein de notre Eglise. Et ces jeunes filles hérétiques qui fréquentent nos écoles, que la religion cultive avec tant de tendresse, ne porteront-elles pas dans l'intérieur de leurs familles ces sentimens de reconnaissance et d'estime que le catholicisme leur a communiqués avec le bienfait de l'éducation ? Ainsi ne tarderont pas à s'effacer les

préjugés que l'esprit de secte cherche à alimenter contre nous, la prévention tombera devant une religion qui se présente avec les charmes si attrayans et si inimitables de la charité. Enfin, chose bien remarquable, les Imans turcs et les prêtres hérétiques réclament aussi le secours des filles de Saint-Lazare, et professent pour elles la plus profonde vénération.

A tous ces détails, je n'ajouterai plus qu'un mot sur le spectacle édifiant qu'offrait, cette année, la procession de la Fête-Dieu dans les deux villes de Constantinople et de Smyrne. Plus de quatre-vingts jeunes filles, conduites par les sœurs, y assistaient vêtues de blanc. La nouveauté du fait, et plus encore la modestie et la piété de ces enfans firent la plus heureuse impression sur la foule immense des spectateurs, dont un bon nombre fut attendri jusqu'aux larmes. Un pacha voulut aussi concourir à rehausser l'éclat de cette solennité, et, comme témoignage de sa prédilection pour notre culte, il envoya ses musiciens à la procession de Constantinople. Daigne le Seigneur favoriser de si beaux commencemens, et hâter les jours de consolation que l'Orient semble promettre à l'Eglise ?

Cette relation sera pour vos associés une nouvelle preuve que leur zèle ne s'épuise pas en sacrifices inutiles ; car, après Dieu, les établissemens dont j'ai parlé sont leur ouvrage. Nos frères du Levant ne l'ignorent pas : chaque jour, j'en ai été témoin, les accens de la reconnaissance retentissent dans toutes les familles chrétiennes ; Smyrne et Constantinople vous rendent, en bénédictions et en prières, ce que votre Œuvre leur dispense en secours. Grâce à votre charité, ces deux antiques églises, retirées de leurs ruines, refleuriront peut-être bientôt pour rendre gloire à Dieu et solliciter en faveur des membres de la Propagation de la Foi la seule récompense qu'ambitionne leur piété.

ETIENNE, *Procureur-général de la Congrégation de Saint-Lazare.*

ORIGINE DES MISSIONS AUX MONTAGNES ROCHEUSES.

Nous trouvons dans une lettre de Monseigneur l'évêque de St. Louis au très-révérend Père-Général de la Compagnie de Jésus, le détail des heureuses circonstances qui décidèrent l'envoi de Jésuites à la mission des Sauvages appelés *Têtes-plates*, et qui habitent aux environs des montagnes rocheuses. Voici ces renseignemens :

Il y a vingt-cinq ans, deux sauvages de la mission iroquoise partirent du Canada, leur patrie, avec vingt-deux autres guerriers leurs compatriotes, et allèrent s'établir dans un pays situé entre les montagnes qu'on appelle *pierreuses*, et la mer Pacifique. Ce pays est habité par des nations infidèles, et, en particulier, par celle que les Français connaissent sous le nom de *têtes*

plates. Là ils se marièrent, et furent incorporés à la nation indienne. Comme ils étaient bien instruits de la Religion catholique que professent les Iroquois, convertis par les anciens Pères de la Compagnie de Jésus, ils ont continué à la pratiquer autant qu'il était en eux, et l'ont enseignée à leurs femmes et à leurs enfans. Leur zèle est même allé au-délà : devenus apôtres, ils ont jeté les premières semences du Catholicisme au milieu des nations infidèles avec lesquelles ils vivent. Ces germes précieux commencent à porter leurs fruits ; car ils ont fait naître dans le cœur de ces sauvages le désir d'avoir des Missionnaires, pour apprendre d'eux la loi divine.

Il y a huit ou neuf ans, quelques individus de la nation des *têtes plates* allèrent à Saint-Louis. Le but de leur voyage était de voir si la Religion, dont les vingt-quatre guerriers iroquois parlaient avec tant d'éloges, était en réalité telle qu'ils la dépeignaient, et si les nations qui ont la peau blanche (c'est le nom qu'ils donnent aux Européens) l'avaient adoptée et la professaient. Arrivés à Saint-Louis, ils tombèrent malades, firent appeler les Prêtres, et demandèrent instamment par des signes à être baptisés. On s'empressa d'accueillir leur demande, et ils reçurent le saint Baptême avec la plus grande dévotion ; puis, prenant le crucifix, ils le couvrirent de baisers affectueux, et expirèrent.

Quelques années après, la nation des *têtes plates* envoya encore à Saint-Louis un Iroquois. Il s'y présenta avec deux de ses enfants, qui furent instruits et baptisés par les Pères du collége. Il demanda des Missionnaires pour ses compatriotes, et partit avec l'espérance qu'un jour le désir de cette nation serait enfin satisfait ; mais, dans le voyage, il fut tué par des sauvages infidèles de la nation des Sioux.

Enfin une troisième députation arriva à Saint-Louis, en octobre 1839, après un long voyage de trois mois. Elle se composait de deux Iroquois chrétiens : ces sauvages qui savaient parler français édifièrent par leur conduite vraiment exemplaire, et intéressèrent par leurs discours. Les Pères du collége entendirent leurs confessions, les communièrent, leur firent administrer le sacrement de Confirmation, et leur laissèrent espérer qu'ils auraient bientôt un prêtre.

C'est dans cette mission que fut envoyé depuis le père Smedt, dont nous avons rapporté les lettres dans le premier volume des *Mélanges*, et sur les derniers voyages duquel nous avons rapporté, dans notre dernier numéro, une anecdote intéressante.

PLANTATION DE CROIX

SUR LA MONTAGNE DE ST. HILAIRE DE ROUVILLE.

Mercredi sur les 9 heures du matin, Nos Seigneurs les évêques de Nancy, de Montréal, de Kingston et de Sydime se mirent en route, du chateau seigneurial de Rouville, pour se rendre à la montagne. Ils étaient précédés et suivis d'une immense multitude de calèches, de

cavaliers et de personnes à pied. Arrivés près des moulins du seigneur, les prélats accompagnés d'une cinquantaine de prêtres, venus de toutes les dirrections, s'acheminèrent vers le *Lac*, où devait avoir lieu le premier sermon. Arrivés sur les bords de ce lac, les évêques se revêtirent de leurs habits pontificaux, montèrent tous quatre sur un petit radeau préparé pour l'occasion et éloigné de terre d'environ 30 à 40 pas: ce fut de là que Mgr. l'évêque de Nancy, la mitre en tête, adressa un discours éloquent sur l'honneur dû à la croix ; et, quoique le temps ne fût pas tout à fait calme, ses paroles furent néanmoins très-bien entendues.

La multitude qui couvrait la terrasse en face du radeau, et qui s'étendait de chaque côté, ne se composait pas de moins de 25 à 30 mille personnes. Un religieux silence régnait au milieu de cette foule immense ; tous paraissaient pénétrés de la grandeur du sujet qui les réunissait en ce jour. C'était un spectacle vraiment imposant et propre à faire une impression profonde : aussi n'était-elle pas équivoque, on la lisait sur les visages des assistans ; mais elle le fut surtout lorsque l'illustre prédicateur exprima toute la joie, dont il était pénétré, en voyant l'Eglise entière du Canada réunie en ce lieu dans la personne des évêques de Montréal, de Kingston et du coadjuteur de Québec, (qu'il appela, d'après St. Jean, les Anges de ces différentes Eglises); en voyant un nombreux clergé réuni à ses pasteurs, pour célébrer ce jour mémorable ; et enfin des personnes accourues de toutes les paroisses environnantes pour rendre à la Croix du Sauveur un hommage public et solennel. Puis, après avoir engagé la multitude à crier : *Vive la Croix ; vive Jésus ; vive Marie; le Canada toujours catholique*, paroles que l'écho se plaisait à répéter ; il annonça que les quatre évêques allaient tous ensemble bénir cette nombreuse assemblée. Ce fut là, sans contredit, le moment le plus touchant de cette imposante cérémonie, alors qu'on entendit ces vénérables Pères chanter cette bénédiction épiscopale si sublime, et qu'on les vit lever les mains au ciel, pour en faire descendre sur tout un peuple à genoux, les grâces et les bénédictions de Dieu. De tout côté on entendait des spectateurs se dire à demi-voix: *Oh ! que c'est beau ; oh ! que c'est touchant !*

Mgr. de Nancy observa qu'étant à la veille de son départ pour retourner dans son pays, il ne pouvait pas quitter ce *bon peuple canadien*, sans lui exprimer combien il avait été touché, dans les différentes retraites qu'il avait faites dans cette province, et combien il l'était surtout dans cette circonstance si solennelle, de la piété et de la foi dont tous ces *braves Canadiens* lui avaient donné de si touchantes démonstrations, qu'il en conserverait un souvenir qui durerait autant que sa vie.

Ce fut alors que Mgr. de Montréal, adressant la parole au très-

digne évêque de Nancy, lui exprima sa reconnaissance pour tout le bien qu'il avait opéré dans le diocèse de Montréal, et lui dit combien il était affligé de le voir s'éloigner de cette terre, qu'il avait arrosée de ses sueurs, et où, par la grâce de Dieu, il avait ranimé la foi et la piété avec un succès admirable. Alors toute la multitude se mit à crier : *Vive l'évêque de Nancy ; vive l'évêque de Montréal ; vivent les évêques de Kingston et de Sydime.*

Le prédicateur annonça ensuite que la procession allait se mettre en marche pour monter au sommet de la montagne. Alors ce fut un nouveau et imposant spectacle que celui de voir cette masse se mouvoir et s'acheminer au milieu de cette vaste forêt, observant, autant que les circonstances pouvaient le permettre, un silence et un recueillement profonds. Le chœur, composé de plusieurs membres du clergé et de chantres venus de diverses paroisses, au moment où l'on approcha de la première croix, qui marquait le commencement des *stations*, entonna le simple, mais touchant cantique que tout le monde connaît : *Suivons sur la montagne sainte etc ;* puis la strophe du *Stabat mater* etc. L'évêque bénit successivement chacune des 14 croix qui composent la *voie sainte* et récita à haute voix les prières ordinaires.

Arrivé sur le sommet de la montagne, qui se trouva entièrement couvert de spectateurs, l'évêque adressa un second discours à l'assemblée, exhorta ses auditeurs à lever souvent les yeux sur cette montagne, vers cette croix magnifique qu'ils y élevaient, et qui n'était placée si haut qu'afin d'être vue de toutes les campagnes environnantes : il leur répéta ces paroles du saint roi David : *Levavi oculos meos*, etc ; donna, avec une relique de la *vraie Croix*, la bénédiction à la foule prosternée et visiblement touchée de la vive impression qu'avaient faite sur elle les éloquentes et touchantes paroles de l'infatigable prédicateur.

Mais avant de descendre de cette montagne, Mgr. de Nancy dit qu'il avait à remplir un devoir de reconnaissance ; c'était d'engager toute l'assemblée à adresser à Dieu des prières, pour attirer ses grâces sur la personne et la famille du seigneur du lieu, M. De Rouville, qui avait si généreusement contribué à l'érection de ce beau monument, en donnant le sommet de cette montagne pour l'y placer et le chemin qui y conduit, pour y établir la voie de la Croix : toute l'assemblée dit alors un *Pater* et un *Ave* à cette intention. L'évêque de Nancy, dont la charité n'oublie rien et s'étend à tous, ne voulut pas *laisser sans un souvenir les pauvres malades, que les infirmités retenaient à leurs maisons, mais dont les cœurs, il en était certain, étaient réunis à ceux de toute cette foule*, il fit dire aussi pour eux un *Pater* et un *Ave*. Puis rappelant l'accident déplorable des deux infortunées qui avaient été broyées, quelques semaines auparavant, dans un des moulins de l'endroit, à l'occasion d'une pieuse visite

qu'elles faisaient à ces lieux sur le point d'être sanctifiés, il fit dire pour elles un *De profundis*,et leur fit appliquer les fruits des exercices religieux que l'on venait de faire et des indulgences que l'on avait gagnées.

Ensuite la foule se remit en marche pour descendre la montagne, en chantant le cantique d'actions de grâces le *Te Deum*, qui fut suivi d'hymnes et de cantiques en l'honneur de Marie. Ce chant joyeux et auquel les bois de la forêt donnaient un accent enchanteur et, pour ainsi dire, angélique, se continua sans interruption jusqu'au bas de la montagne, où la foule s'arrêta pour donner à l'évêque le temps de réciter l'oraison d'actions de grâces. Puis le *Benedicamus domino* chanté, de nouveaux cris de*Vive l'évêque de Nancy, vive l'évêque de Montréal, vivent les évêques de Kingston et de Sydime, vive le clergé, vive Jésus, vive Marie* se font entendre, et la foule défile, toute joyeuse d'avoir été témoin d'un spectacle unique, jusqu'à ce jour, dans les annales de l'histoire ecclésiastique de ce pays.

UN PELERIN.

MONUMENT NATIONAL ET RELIGIEUX,

OU

PELERINAGE DU MONT ST.-HILAIRE.

La religion vient d'ennoblir et d'immortaliser le Mont St.-Hilaire de Rouville, en le touchant de sa main puissante, en le bénissant de sa parole sacrée et l'ornant du trophée auguste de la Croix. C'est maintenant un nouveau pélérinage bien solennellement offert à la piété des fidèles. Ce n'était donc point assez que la partie ouest de ce diocèse fût favorisée d'un monument pareil, le calvaire déjà renommé du Lac des Deux-Montagnes, érigé dans l'autre siècle ; il fallait que le même signe de salut fût arboré sur l'autre rive du St. Laurent ; que l'étendard de la Croix apparût glorieux du côté de l'Orient ; qu'il proclamât bien haut la grandeur de la foi du peuple canadien, et qu'il attestât en même temps sa vive reconnaissance pour les bienfaits nombreux dont un illustre pontife l'avait enrichi depuis son arrivée sur ce continent. Tel est pour nous le sens de la sublime cérémonie qui s'est faite, mercredi, avec tant de pompe, sur le sommet de l'une de nos plus majestueuses montagnes.

Tout avait préparé ce triomphe religieux : il originait de la pensée d'un grand évêque ; il était l'œuvre de la générosité du peuple et du clergé, et le pieux prélat qui préside si dignement aux destinées de ce diocèse, au retour de son lointain pélérinage, l'avait salué de toute son affection et encouragé

de tout son pouvoir. La Providence avait ainsi disposé toutes choses, sans doute pour que l'illustrissime Primat de Lorraine vît son ouvrage s'élever sous les yeux mêmes de l'Evêque de Montréal, avec l'applaudissement de quatre autres pontifes, venus de diocèses voisins pour grandir encore ce triomphe de la croix de Jésus-Christ et corroborer de leur glorieux suffrage ce monument impérissable. Il n'a donc rien manqué à cet immortel ouvrage.

De raconter maintenant tout ce qu'il y eut de pieux et de touchant dans cette solennelle circonstance, c'est ce dont nous nous reconnaissons absolument incapable. Il faudrait montrer ici tout un peuple cheminant en pélérinage ; les fidèles accourant de tous les points de la province comme pour attester, au nom du Canada, que partout la même foi faisait palpiter tous les cœurs ; il faudrait peindre cette foule immense, recueillie, émue jusqu'aux larmes et incessamment empreinte de l'éloquence persuasive de cet Apôtre qui, depuis qu'il est apparu parmi nous, ne cesse de se faire suivre, comme son divin maître, par les villes et les bourgades, à travers les campagnes et les forêts. Tout comme Jésus de Nazareth qui instruisait sur les bords de Tibériade, l'évêque de Nancy prêchait sur les rives d'un autre lac les mêmes vérités évangéliques que le Sauveur annonçait le premier dans la Galilée ; et tout comme alors, le peuple croyait, et ne se lassait point d'entendre et d'admirer. Puis, tous priaient, cinq pontifes mêlant leurs supplications à celles des lévites et les fidèles répétant avec transport: AMEN ! AMEN ! ! Oh ! qu'il était grand ce spectacle ! Qu'elle était puissante cette prière qui s'élevait du haut de la montagne sainte vers les collines éternelles ! Qu'il est heureux le pays pour qui de semblables momens sont encore ses plus beaux jours de fête ! Oui, nous le croyons : placée si haut, la croix protègera le peuple qui la révère ; aperçue de presque tous les points du diocèse, elle sera le phare lumineux qui guidera les pas du voyageur ; au jour du danger, elle sera l'égide salutaire qui rassurera le chrétien tremblant, et à l'heure des combats, elle sera encore le signe de ralliement qui réunira tous les frères sous la bannière de la foi, pour les faire triompher de l'hérésie et de l'enfer.

Le pélérinage du Mont St. Hilaire sera donc désormais le lieu saint le plus assidument fréquenté par les catholiques ; il sera le calvaire le plus commémoratif que possède l'Eglise du Canada, et le *Chemin de la Croix*, qu'on y a si solennellement érigé, formera en quelque sorte les dégrés mystérieux qui conduiront le pélerin jusqu'à ce sanctuaire qui, placé au sommet du mont sacré, couronne si noblement l'ensemble des monumens pieux qui décorent

nos campagnes, et annonce de loin à l'étranger le régne auguste de la religion sur cette population toute pleine de foi et d'espérance.

Assurément, il doit y avoir un grand avenir pour réaliser tout ce que ceci présage ; il doit y avoir une glorieuse consommation pour couronner un si magnifique commencement. Aussi nous croyons voir déjà la religion, continuant son œuvre admirable, venir placer bientôt quelques unes de ses cohortes sacerdotales sous l'étendard de cette croix, et fonder sur ces lieux bénits ces générations immortelles, qui sont pour les nations le signe du salut et de la vie.... Qui sait même ? Peut-être que, dans les desseins providentiels, cette mémorable inauguration n'est venue se placer au jour de la fête de Saint Bruno, fondateur de l'ordre admirable des Chartreux, que pour désigner à l'avance l'existence future de quelque ordre également utile à l'Eglise, et à qui le ciel confiera le soin de ses enfans et la garde de ses trophées. Qu'il nous advienne ce bonheur ! C'est tout le désir de notre âme, et l'expression de l'amour que nous portons au Canada.

LA SAINTE MAISON DE LORETTE.

On sera bien aise de trouver ici un précis de l'histoire de la translation de la sainte Maison de Lorette. Ce fut sous le pontificat de Célestin V, et lorsque les chrétiens avaient entièrement perdu les saints lieux de la Palestine, que la petite maison, où s'est opéré le mystère de l'Incarnation dans le sein de Marie, fut transportée par les anges, de Nazareth dans la Dalmatie, ou l'Esclavonie, sur un petit mont appelé Tersato. Les miracles qui s'opéraient tous les jours dans cette sainte maison, l'enquête juridique que des députés du pays allèrent faire à Nazareth même, pour constater sa translation en Dalmatie, enfin la persuasion universelle des peuples qui venaient la vénérer de toutes parts, semblaient être des preuves incontestables de la vérité du prodige. Dieu voulut néanmoins en donner une nouvelle, qui eût en quelque sorte l'Italie et la Dalmatie pour témoins. Après trois ans et sept mois, la sainte maison fut transportée à travers la mer Adriatique au territoire de Recanati, dans une forêt appartenant à une dame appelée Lorette ; et cet événement jeta les peuples de la Dalmatie dans une telle désolation, qu'ils semblaient ne pouvoir y survivre. Pour se consoler, ils bâtirent, sur le même terrain, une église consacrée à la mère de Dieu, qui fut desservie depuis par des Franciscains, et sur la porte de laquelle on mit cette inscription : *Hic est locus in quo fuit sacra Domus Nazarena quæ nunc in Recineti partibus colitur. C'est ici la place où était la sainte Maison de Nazareth que l'on honore*

maintenant dans le territoire de Recanati. Il y eut même beaucoup d'habitans de la Dalmatie qui vinrent en Italie fixer leur demeure auprès de la sainte maison, et qui établirent la compagnie du *Corpus Domini*, appelée pour cela des *Esclavons* jusqu'au pontificat de Paul III.

Cette nouvelle translation fit tant de bruit dans la chrétienté, qu'il vint de presque toute l'Europe une multitude innombrable de pélerins à Recanati, afin d'honorer la maison dite depuis de *Lorette.* Pour constater de plus en plus la vérité de cet événement, les habitants de la province envoyèrent d'abord en Dalmatie, et ensuite à Nazareth,seize personnes des plus qualifiées, qui firent sur les lieux de nouvelles enquêtes. Mais Dieu daigna en montrer lui-même la certitude en renouvelant deux fois, coup sur coup, le prodige de la translation dans le territoire même de Recanati. Car, au bout de huit mois, la forêt de Lorette se trouvant infestée d'assassins qui arrêtaient les pélerins, la maison fut transportée à un mille plus avant, et se plaça sur une petite hauteur, qui appartenait à deux frères de la famille des Antici ; et enfin ceux-ci ayant pris les armes l'un contre l'autre pour partager les offrandes des pélerins, la maison de Lorette fut transférée dans un endroit peu éloigné, et au milieu du chemin public, où elle est restée, et où a été bâtie, depuis, la ville appelée Lorette, dans la Marche d'Ancône, à cinquante lieues environ de Rome.

La translation miraculeuse de cette sainte maison étant inconstestablement démontrée, les souverains Pontifes ont établi une fête pour en célébrer la mémoire. Cette fête introduite d'abord dans toute la Toscane, sous le pontificat d'innocent XII, fut ensuite célébrée, par l'autorité de Benoit XIII, dans l'état de Rome, la républiqne de Venise, et enfin dans tout le royaume d'Espagne et les états catholiques qui en dépendaient.

Benoit XIV (*De festis B. Mariæ Virg.*cap XVI . *De festo Translationis sanctæ domûs Lauretanæ*) fait voir que la vérité de cette histoire est appuyée sur les fondemens les plus solides, et prouve invinciblement qu'on ne peut la révoquer en doute. Les preuves principales sont :

1 ° Les constitutions de Paul II, de Léon X,de Paul III,de Paul IV, et de Sixte V.

2 ° Les miracles presque sans nombre qui se sont opérés et s'opèrent encore tous les jours dans la sainte chapelle de Lorette.

3 ° Le témoignage des écrivains les plus recommandables, comme Canisius, Baronius, Bollandus, le P. Alexandre, Calmet, Muratori, etc. et surtout Martorellus, qui rapporte, dans son *Theatrum sanctæ domûs Lauretanæ*, les paroles des témoins, qui, dans un examen solennel, attestent tenir de leurs

ancêtres, qu'ils avaient vu, de leurs propres yeux, la sainte maison portée dans les airs, et venir se placer au lieu où on la voit actuellement.

4.° Le rapport de trois commissaires envoyés par Clément VII, pour comparer les dimensions de la sainte maison de Lorette avec celles des lieux où elle était située auparavant, soit en Dalmatie, soit en Galilée, et qui les trouvèrent parfaitement conformes.

Ces documens sont tirés de la VIE DE M. OLIER, fondateur du Sém. de St. Sulpice ; nouvelle édition, note 12 du 1. livre. Nous nous bornons pour aujourd'hui à ce cours résumé, parce que nous nous proposons de publier plus tard une histoire complète de ce miraculeux évènement ; ce sera probablement la matière d'un prochain cahier.

COUVENT A ST. JOSEPH DE SOULANGES.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'établissement d'une nouvelle maison pour l'instruction du sexe ; c'est la fabrique de la paroisse de St. Joseph de Soulanges (les Cèdres) qui vient de fonder un couvent spacieux et extrêmement bien fini. Cette bâtisse élégante est placée sur un des plus beaux sites que présente le local charmant des Cèdres. Ce seront les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal qui dirigeront ce pensionnat. Il y aura des maîtresses pour l'enseignement du français, de l'anglais ; pour l'étude de la grammaire, de la géographie, de l'histoire, du calcul etc ; ainsi que pour les branches d'une moindre utilité, telles que la broderie, le dessin, la musique etc. Ces classes s'ouvriront au commencement de novembre prochain, au prix ordinaire des autres pensionnats que ces infatigables institutrices possèdent dans plusieurs parties de la province.

Cette mission sera la quinzième que l'Institut de la Congrégation de N. D. tient aujourd'hui sur pied dans les campagnes. Ces bonnes Sœurs ne désirent rien tant que de porter partout le bienfait de l'éducation ; mais leurs services sont sollicités pour un si grand nombre de localités différentes, que leur communauté de quatre-vingts et quelques membres ne peut déjà plus suffire à toutes les demandes. Ceci prouve de nouveau à qui veut le comprendre, que nos Canadiens ne sont pas aussi indifférents, qu'on le dit, au progrès de l'éducation parmi eux. Au contraire, on voit de toutes parts les plus grands efforts pour procurer aux enfans des deux sexes les secours précieux de l'instruction, et surtout de l'instruction religieuse et morale, telle que la donnent si avantageusement les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

FAITS DIVERS.

—o—

LETTRE PASTORALE.—Monseigneur l'évêque de Montréal vient de sortir une lettre pastorale à l'occasion de son heureux retour dans son diocèse. Le pieux prélat, après avoir exprimé la joie qu'il éprouve en se retrouvant au milieu de ses ouailles, se réjouit aussi du bien qui s'est opéré pour elles, pendant son absence, par les travaux de l'illustre évêque de Nancy. Puis il reconnaît que les grands succès qu'a obtenus sa mission en Europe sont dûs aux prières des fidèles et à la miséricorde divine ; mais il n'en est pas moins vrai que la sainteté de ce vénérable pasteur a dû grandement contribuer aux heureux résultats dont il attribue toute la gloire à Dieu. Dans la même lettre, l'édifiant évêque témoigne son profond respect pour le Saint-Siége, dont il exalte l'Apostolicité et pour la prospérité spirituelle et temporelle duquel il fait les vœux les plus ardents. Ces souhaits sont d'autant plus opportuns à cette époque, qu'il existe en Italie des sociétés secrètes de Carbonari qui trament sourdement les complots les plus sinistres contre le Souverain Pontife et contre sa puissance temporelle dans les Etat-Romains. Mais Dieu a placé là ce vieillard portant une triple couronne ; c'est à Rome que Dieu a voulu établir immuablement le chef de son Eglise, et l'immortalité attachée à la Chaire de Pierre nous donne l'assurance que tous les projets de l'enfer seront déjoués et anéantis. Aussi notre évêque se sent heureux de pouvoir mêler aux premières joies du retour le souvenir ineffaçable des grandeurs de Rome et des bontés d'un pontife dont le cœur paternel s'est, pour ainsi dire, imprimé sur le sien.

En prenant congé du Saint-Père, Mgr. l'évêque de Montréal pria Sa Sainteté de bénir particulièrement le clergé de son diocèse, les communautés et tous les fidèles confiés à ses soins. Non seulement le Très-Saint-Père acquiesça sur le champ à cette demande, mais il voulut en outre que Sa Grandeur, à son retour dans son diocèse, donnât elle-même en son nom une bénédiction spéciale et portant indulgence plénière. C'est cette bénédiction papale que Mgr. Bourget donnera, le jour de la Toussaint, dans son Eglise Cathédrale. Puisse cette bénédiction de l'immortel Grégoire XVI, féconde comme celle donnée en personne par Pie VII à la ville de Lyon, faire descendre sur le diocèse de Montréal les mêmes biens spirituels que fit couler celle-là sur cette ville célèbre, que notre évêque a visitée, et où il a admiré les les plus belles institutions de charité et la pratique édifiante d'une multitude d'œuvres saintes. Enfin le prélat, plein de reconnaissance pour tant de fa-

veurs, prescrit un *Te deum* solennel, qui doit se chanter, le jour de la Toussaint, dans toutes les églises du diocèse.

Cette lettre pastorale est accompagnée d'une lettre circulaire adressée au clergé seulement. Dans cette dernière communication, l'évêque de Montréal fait part à ses prêtres de certains projets concernant l'éducation, le soin des pauvres, l'organisation des sociétés de tempérance etc. etc. Il leur annonce aussi quelques nouveaux offices à introduire plus tard dans le bréviaire diocésain, et leur communique différents Indults, dont un autorise l'addition du mot *Immaculatâ* dans la préface de la Conception de la B. V. M., et les paroles : *sine labe concepta*, Marie *conçue sans péché*, à ajouter au premier verset des litanies de la Sainte-Vierge.

Dans toutes ces mesures et pieuses innovations, on est forcé d'admirer le zèle et la prudence du digne évêque à qui la Providence a confié la garde de cet important diocèse.

PROGRÈS DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE.

Nos lecteurs savent déjà les effets merveilleux obtenus par les prédications du R. P. Mathew au milieu d'un peuple que la Providence semble appeler à de grandes destinées et qu'elle se plaît à rendre digne de sa mission. Les sociétés dites de tempérance languissaient en Angleterre et dans les autres parties du royaume depuis le jour de leur établissement ; la misère du peuple ne le rendait pas plus docile aux leçons qu'il recevait des sociétés protestantes et l'intempérance étendait ses funestes ravages dans la classe pauvre, quoiqu'elle entendît souvent raisonner à ses oreilles les paroles de saint Luc : "*Should drink no wine, nor strong drinks*" (Vous ne boirez ni vin, ni liqueurs fortes). Mais depuis que l'Irlande s'est mise à la tête de ce mouvement, depuis que le signal d'une régénération morale a été donné par les fils de la verte Erin, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Amérique les ont pris pour modèles, ainsi que le Souverain des îles Hawaïan, qui vient de décréter " que toute " personne qui, prenant des pommes de terre, des cannes à sucre, des me- " lons, ou tout autre objet, les transformerait en liqueurs enivrantes et les " boirait, serait punie d'une amende d'un dollar ; que la récidive entraînerait " double amende, et qu'elle serait ensuite doublée indéfiniment à chaque of- " fense."

Le gouvernement de la principauté de Waldek vient de faire de l'intempérance une cause de prohibition au mariage, se fondant sur ce qu'il est impossible à un ivrogne de soutenir une femme et des enfans.

La dernière campagne entreprise par l'apôtre de l'Irlande a été des plus

fructueuses. A Carrickmacross, 80,000 personnes ont été enrôlées sous son étendard : à Monagham, pas moins de 40,000 ; à Kilbeggan, 80,000 ; à Turbatstown, 70,000 ; à Trim, 60,000 ; enfin le peuple montre un tel empressement à se rendre à la voix du père Mathew, que celui-ci est obligé de mettre à profit tous les instans du jour ; pendant qu'il changeait de chevaux en passant à Athboy, 2,000 paysans sont venus se jeter à ses pieds, en le suppliant de les recevoir dans son association. Se trouvant, il y a quelques jours, à dîner à Seagoe, il fut obligé de se lever plusieurs fois de table, pour satisfaire l'ardeur impatiente de la population. Voici d'ailleurs en quels termes le P. Mathew lui-même parle de sa tournée dans le nord de l'Irlande :

" Le clergé protestant, catholique et presbytérien a épousé la cause de la tempérance ; plusieurs des propriétaires se sont eux-mêmes identifiés avec elle, et je ne m'en étonne pas, car il a été démontré que partout où la tempérance est observée par le peuple, les terres sont parfaitement bien cultivées et les rentes se paient bien exactement. La paix et le contentement, continue-t-il, commencent partout à renaître, et partout les meilleurs rapports s'établissent entre le tenancier et le landlord. A Monagham, Tyrow, East, West-Meath, Sligo, Clogher ; en un mot, dans toutes les villes que j'ai visitées, j'ai été enchanté de la réception que l'on m'a faite, à moi qui ne suis entre les mains de Dieu qu'un vil instrument dont il se sert, pour la régénération morale de mes compatriotes !" Les statistiques criminelles de l'Irlande prouvent déjà que les deux tiers des crimes étaient commis par suite d'ivresse, et sur plusieurs points du pays, les magistrats ont rendu un hommage public à la population, pour la féliciter de l'heureux changement survenu dans ses habitudes.

Aveu d'ignorance parmi les protestans.—Le *Quarterly Review*, que l'on sait défendre chaudement les intérêts protestans, est forcé de faire l'aveu suivant :

" Le peuple en Angleterre est plus ignorant de ses devoirs religieux qu'il ne l'est dans aucun autre pays de la chrétienté. Un cœur chrétien saignera toujours de douleur, s'il considère combien de milliers de personnes, dans la campagne, n'ont pas une meilleure connaissance de Dieu que n'en avaient les payens. Des milliers de mendians et des milliers d'agriculteurs *grandissent simples enfans en religion*, si ignorans qu'à peine connaissent-ils leur Père Céleste etc. etc..... Et que doivent conclure les catholiques à l'égard des protestans et de la cause de la Réforme, lorsqu'ils voient que *le nom d'un Pasteur protestant suffit pour sanctionner toute hérésie*,

tandis que les doctrines de l'Evangile *sont tout-à-fait méprisées*. Il ne faut point être surpris qu'ils déclarent ouvertement que l'état de la religion parmi nous présente *les plus forts argumens contre la Réforme*. *Dans leur église on a retenu des doctrines fondamentales de la plus haute importance, qui, réellement suivies, conduiront à la vie éternelle*. Mais l'état du service public *dans plusieurs églises protestantes* est tel que le salut est IMPOSSIBLE par son moyen.

INCENDIE A SMYRNE.... CHARITÉ CATHOLIQUE.—Un journal de Smyrne, en rapportant le terrible incendie qui, le 30 juillet, dévora près de la moitié de cette ville, consuma au moins dix mille maisons, et ruina de fond en comble plus de vingt mille citoyens, fait ainsi l'éloge des établissemens de bienfaisance et du clergé catholique.

" On doit une mention honorable aux administrateurs du lazaret de St. Roch, pour la sollicitude et les soins incessants dont ils entourent la foule des malheureux qui ont trouvé un généreux asile dans cet établissement.

" Le clergé catholique s'est également fait remarquer par son empressement à aller au devant des incendiés de toutes religions, pour les secourir suivant ses moyens. Et parmi tous ces hommes qui viennent de donner un si éclatant exemple de charité évangélique, les Lazaristes doivent encore être cités en première ligne.

" Dire qu'il y a depuis quelque temps des sœurs de la Charité à Smyrne, c'est faire savoir à tous ceux qui ont une idée de la piété et du sublime dévouement de ces vertueuses filles, qu'il y a eu des actes d'humanité, et d'intelligente compassion, de charité bien entendue, dont elles seules sont capables. Leur modestie s'est alarmée aux premiers renseignements que nous avons essayé de leur faire demander. Loin de vouloir qu'on parle d'elles, elles nous ont fait supplier de garder le silence sur leur conduite, parce que, disent-elles, elles n'ont rien fait!.... Elles n'ont rien fait! et depuis le premier jour, bravant les ardeurs d'un soleil de 30 dégrés, on les a vues constamment parcourir toutes les parties de la ville incendiée pour prodiguer leurs secours et leurs consolations aux Turcs, aux Grecs, aux Juifs, à tous ceux qui souffraient! Elles n'ont rien fait! Elles, faibles femmes, jetées depuis quelques jours seulement par leur pieuse vocation dans un pays dont elles ne connaissent ni les mœurs, ni les usages, ni les langues, et que l'on voit à toute heure du jour dans les hôpitaux, dans les casernes, dans les lazarets, faire des distributions de pain, de bouillon, de médicaments, soigner les malades, panser les plaies les plus hideuses! Elles n'ont rien fait!.... et rentrées dans leur sainte demeure, ac-

cablées de fatigues que la charité peut seule faire supporter, elles se trouvent encore entourées de centaines d'infirmes, de femmes et d'enfants, souffrants ou blessés, qui viennent implorer des remèdes et du pain ! elles n'ont rien fait ?...mais qu'avons-nous encore à dire que toute la ville n'ait déjà dit mille fois avant nous et mieux que nous, sur l'admirable conduite de ces dignes filles de St. Vincent-de-Paul !"

ROME.—On annonce que Sa Sainteté a nommé évêque *in partibus*, coadjuteur et administrateur du Détroit, Etat de Michigan, M. P. P. Lefebvre, missionnaire belge au Missouri, qui vient de quitter la Belgique. M. Odin, missionnaire du Texas, a également été promu à la dignité épiscopale, et continuera à résider dans cette mission avec le titre de vicaire apostolique.

CANADA.—Nous apprenons que l'honorable Seigneur Hertel de Rouville vient d'ajouter un don considérable aux gratifications nombreuses dont il a déjà enrichi le Calvaire béni sur sa Montagne ; c'est une terre toute entière, formant une superficie de 108 arpents, qu'il donne à perpétuité à la religion, et dont l'évêque de Montréal devient le dépositaire. Ces fondations pieuses nous rappellent les beaux jours de l'Eglise et attestent la générosité des cœurs catholiques.

—Le Très-Révérend docteur Fenwick, évêque de Boston, que la cérémonie de mercredi dernier avait attiré en Canada, est arrivé à Montréal hier au soir. Sa Grandeur est accompagnée de Monsieur son frère, le R. P. Fenwick de l'ordre des Jésuites et du Revd. M. O'Byrne, curé de Boston. Cet évêque n'a pu assister qu'à une partie de la cérémonie du 6.

Monseigneur l'évêque de Sydime est aussi à Montréal depuis hier. Ce prélat se propose de passer quelques jours dans notre ville ; il est accompagné de MM. Charet, Plante et Campeau, prêtres du diocèse de Québec. NN. SS. les évêques de Kingston et de Montréal sont aussi de retour à l'évêché. L'infatigable évêque de Nancy doit clore aujourd'hui la grande retraite de Ste. Marie de Monnoir, où il a prêché avec un succès extraordinaire.

NAUFRAGE DE LA BARQUE AMANDA—*Quarante-une personnes péries.*—Le dimanche 29 du mois dernier, la barque *Amanda*, capitaine Davis, venant de Limerick (Irlande), avec quarante passagers et dix-huit hommes d'équipage, s'est naufragée sur la pointe du Petit-Métis, et sur les cinquante-huit personnes qui la montaient il en a péri quarante-une. Il n'a été sauvé que 10 des passagers et 6 personnes de l'équipage

Le *Minstrel*, qui périt à peu de distance du même endroit au mois de mai dernier, avec 137 passagers sur 160, et 11 personnes de son équipage, venait aussi de Limerick.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

SUPPLEMENT
DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 8 OCTOBRE 1841. NUMÉRO 6.

MR. L'EDITEUR,

Je vois avec peine, par votre numéro du 24 dernier, qu'aucun des Messieurs qui ont assisté à la retraite ecclésiastique du diocèse de Québec, ne vous a communiqué des détails sur une réunion qui fait honneur au clergé du diocèse et à la religion en ce pays. Quoiqu'un des moins habiles, je hasarde ces lignes, tardives à la vérité, mais qui pourront, faute de mieux, avoir leur utilité. Si vous le trouvez à propos, donnez leur une place dans votre estimable journal.

..... 27 Septembre 1841. UN ECCLESIASTIQUE.

RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE QUÉBEC.

Sa Grandeur Joseph Signay, évêque de Québec, ayant annoncé par une circulaire à tous les membres de son clergé, une retraite ecclésiastique qui devait s'ouvrir le 8 septembre, à 4 h. P. M., environ 110 Curés et autres prêtres se sont réunis, ce jour-là, dans une des salles du séminaire de Québec, pour assister à ces saints exercices. Mgr. de Forbin Janson, évêque de Nancy, accompagné de l'évêque de Québec et de son digne coadjuteur, l'évêque de Sydime, fit l'ouverture de la retraite par le chant de l'hymne *veni creator*, et prononça un discours analogue à la circonstance. Il prit pour texte ces paroles: *Castra Dei sunt hæc.* Que de belles choses ne dit-il pas sur ces camps de Dieu, cette réunion des officiers de l'armée du Seigneur et ce grand conseil où doivent se traiter les affaires de la plus haute importance. Invité à prêcher la retraite, ce prédicateur célèbre se chargea avec plaisir de cette sainte œuvre. Il parla trois fois par jour à la grande satisfaction de ses auditeurs. Son élocution forte et touchante, le choix des sujets qu'il a traités, l'heureuse application de la Ste. Ecriture, ses détails intéressans sur les devoirs des Pasteurs, tout a prouvé qu'il pouvait aussi avantageusement prêcher une retraite au clergé, que donner une mission aux fidèles. Son discours de clôture, prêché à la cathédrale en présence d'une foule immense, était un chef-d'œuvre, qui a produit un bien infini. Il a retracé avec son éloquence rare, les bienfaits du sacerdoce et la reconnaissance dont les peuples doivent être pénétrés pour le clergé. Tous les jours il célébrait la messe pour les retraitans, dans le lieu des exercices, et assistait dans la chapelle du séminaire à un salut, devenu public, à la demande d'un peuple avide de se réunir en prières à son clergé.

Le digne prélat qui gouverne ce diocèse a présidé la retraite, en a suivi scrupuleusement les exercices et s'est montré en tout, ainsi que son pieux coadjuteur, le vrai modèle du clergé. Il a profité de cette réunion si nombreuse de ses prêtres, pour donner à plusieurs

reprises des avis paternels,et ses paroles ont été accueillies avec respect. Ses récréations ont été employées à répondre à des questions embarrassantes et à faire les arrangemens et changemens que requiert en ce diocèse, le commencement de l'année ecclésiastique, fixé au 29 de ce mois.

Le 16 au matin, tous les retraitans, en surplis et portant l'étole, se sont rendus processionnellement, en passant par la place publique, du séminaire à la cathédrale, où Mgr. l'évêque a officié, donné la communion générale, assisté au sermon de clôture, et reçu la rénovation des promesses cléricales. Après la sainte messe et ces cérémonies imposantes,tous, en chantant le *Te Deum*,sont revenus, dans le même ordre et par la même voie, au séminaire, à la salle des exercices,où un des messieurs du clergé a complimenté les seigneurs évêques et remercié les messieurs du séminaire,à peu près en ces termes :

"Mes seigneurs et messieurs du séminaire,c'est à la prière et au nom de mes vénérables confrères que je vous adresse la parole,pour vous payer le tribut de notre juste reconnaissance. Cette tâche aurait pu être mise en des mains plus habiles,et confiée à une langue plus exercée que la mienne ; mais puisqu'on le veut, j'accepte cet honneur, en réclamant cependant l'indulgence de cette assemblée respectable.

"Je dois naturellement commencer par payer à celui qui a si bien dirigé notre retraite,au noble évêque de Nancy,une dette bien grande, pour les services nombreux qu'il a rendus au clergé et aux fidèles de ce pays. Et si, suivant les règles de l'équité,la satisfaction doit égaler la dette, le moyen d'y réussir dans la circonstance présente....? Plus je considère notre tâche, plus je la trouve audessus de mes forces. A l'exemple du Sauveur,votre Grandeur a parcouru le pays en comblant tout le monde de ses bienfaits. Les malades ont été consolés ; les pécheurs ramenés à leurs devoirs ; les justes encouragés ; les hérétiques convertis ; les peuples éclairés ; des voyages pénibles exécutés ; des croix plantées ; des chemins de la croix érigés ; des missions, des neuvaines, des retraites.....Mais je m'arrête,depuis longtems je me sens insolvable ; et forcé de demander grâce, j'offre à votre Grandeur pour toute satisfaction, nos cœurs, le secours de nos faibles prières, et un souvenir à la messe du samedi. Ce souvenir, suggéré par votre Grandeur,honorable et avantageux pour nous,sera une dette sacrée, que nous ne manquerons pas d'acquitter. Comme gage de notre promesse, que votre Grandeur daigne accepter cette adresse qui porte les noms de tous ceux qui ont fait la retraite sous votre direction.(*Voir cette adresse,numéro du 24 septembre.*)

"Notre second devoir est d'offrir nos plus humbles remercimens aux MM. du séminaire, pour la manière gracieuse avec laquelle ils ont offert leur maison à l'usage de la retraite,et pour la générosité qu'ils ont montrée, en se chargeant volontairement des dépenses considérables,qu'entraine nécessairement une réunion si nom-

breuse et de si longue durée. Cette faveur mérite toute notre reconnaissance, et met le comble à toutes celles si fréquentes que nous avons déjà reçues de cette respectable maison. N'est-ce pas ici que la plupart d'entre nous ont trouvé, non seulement des précepteurs savans et éclairés, mais surtout des amis sincères, de fidèles gardiens de l'innocence et des mœurs. Toujours ici la piété a marché de pair avec la science. Les MM. du séminaire n'ont rien épargné pour obtenir ces fins désirables : témoins les sacrifices qu'ils ont faits, depuis plusieurs années, pour rendre leur maison plus grande et plus commode, et élever l'éducation au niveau des lumières du siècle, sans espérer d'autre récompense,que le plaisir de faire le bien,et le succès de leurs élèves dans la piété et dans les sciences. Le ciel a favorisé leurs louables efforts : leur maison a conservé le nom de maison-mère, de première maison d'éducation du pays. C'est dans les rangs de ses élèves que le clergé, le barreau et les professions libérales se recrutent. Elle fournit à toutes les classes de la société les sujets les plus distingués. Avantages inappréciables, que le séminaire procure à la religion et au pays. Cette maison se rend encore recommandable par une hospitalité bien généreuse. Des appartemens très-convenables ont été préparés à grands frais pour la réception des étrangers, mais que dis-je, étrangers, il n'y a pas d'étrangers ici ; tous les ecclésiastiques, de quelque diocèse ou pays qu'ils soient, sont reçus comme des amis, comme des frères,avec une cordialité qu'on chercherait vainement ailleurs. Disons le : par la générosité de ces MM., leur maison est véritablement la maison paternelle du clergé. Aussi le clergé, tous les ecclésiastiques qui ont visité le Canada, conservent-ils pour cette maison l'attachement, l'affection et le respect qu'elle mérite à tant de titres. Cette déclaration est fondée sur l'opinion connue de nos vénérables confrères. Oui, MM. du séminaire, tels sont nos sentimens les plus sincères. Comptez sur notre reconnaissance pour les services que vous rendez tous les jours à l'Eglise, au pays et à chacun de nous,et particulièrement pour tous ceux que nous avons reçus de vous pendant le cours de cette retraite, pour les attentions, la politesse et les égards de tous les MM. qui composent votre maison. Nous n'attendons que l'occasion d'en donner des preuves et de vous payer d'un juste retour. Vivement intéressés à tout ce qui vous concerne, nous prenons une part bien sensible à l'affliction que vous ressentez de l'indisposition de votre très-respectable Supérieur. Nous sentons, comme vous, que sa perte laisserait un grand vide : les sciences, les arts, le pays, l'église, votre maison, tous y perdraient beaucoup. Aussi n'avons-nous pas attendu à ce jour pour demander au ciel son rétablissement. Nous avons prié en commun pendant notre retraite, nous prierons encore séparément pour la prompte guérison et la conservation de votre cher et digne Supérieur, et pour la prospérité du séminaire de Québec. Qu'il nous soit permis avant de

nous séparer de solliciter la faveur d'élever dans la chapelle où notre retraite a eu lieu, un petit monument, un chemin de la croix, destiné à perpétuer le souvenir de notre retraite et de la générosité des MM. du séminaire.

"C'est à vous, Mgr.,que je m'adresse en finissant ; comme c'est par vous que ces saints exercices ont commencé,c'est aussi par vous qu'ils doivent se terminer. La grâce qui accompagne votre bénédiction va mettre le sceau aux fruits que nous espérons retirer de cette retraite. Nous connaissons les démarches que vous avez faites, pour procurer à votre clergé ces jours de salut, et cette connaissance excite notre vive gratitude. Votre appel a retenti d'un bout à l'autre du diocèse, et a porté la joie dans tous les cœurs. Nous sommes accourus à la voix du premier pasteur, et nous n'avons qu'à nous en féliciter. Tout a réussi au-delà de nos espérances. Une sagesse,qu'on ne saurait trop louer, a présidé à tout, a tout prévu, tout réglé, pour le temporel comme pour le spirituel de la retraite. Quel lieu pouvait mieux convenir à notre sainte réunion..... lieu plein de souvenirs, cher à nos cœurs..... lieu capable de réveiller en nous des sentimens bien précieux.... lieu le plus propre à notre renouvellement spirituel.....

"Le choix du prédicateur n'a pas besoin d'éloge ; le nom seul du noble évêque de Nancy est un éloge qui surpasse tout ce que je pourrais dire. Chacun de nous a été à portée de juger du bonheur de ce choix. Ce prédicateur puissant en œuvres comme en paroles, non content de traiter, avec une force irrésistible et une éloquence persuasive,tous les sujets de morale convenables à une retraite ecclésiastique, a voulu encore prêcher d'exemple, en s'associant à nous, pour suivre les exercices de la retraite. Qu'il était beau voir trois prélats et un si nombreux clergé travailler ensemble à l'œuvre sainte ! Que ces jours nous ont paru courts ! Pourquoi faut-il que nous ne puissions les prolonger ? Mais nous avons rendu compte de notre administration, nous avons revisé et retrempé nos armes spirituelles ; le grand conseil est tenu, les plans sont communiqués, les ordres donnés. Le devoir nous appelle à notre poste. Allons, chers confrères, volons où la gloire de Dieu et le salut des âmes nous appellent. Partons, mais avec la ferme résolution d'être toujours fidèles à Dieu, à la religion,à notre devoir, de respecter notre sacerdoce, et de combattre, avec courage,les combats du Seigneur,pour notre propre salut,et celui des âmes qui nous sont confiées.

"Daignez,Monseigneur,nous accorder votre bénédiction,et s'il vous plait, daignez y joindre celle de Monseigneur de Sydime."

Monseigneur l'évêque de Québec, Mgr. de Nancy, Mgr. de Sydime et M. Ant. Parant, Procureur du séminaire, ont répondu à ces adresses et complimens d'une manière honorable pour leurs cœurs,et bien flatteuse pour le clergé. La retraite étant close par là, Messieurs les retraitans sont allés reprendre, avec un nouveau zèle, les exercices du saint ministère.

UN ECCLESIASTIQUE.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 15 OCTOBRE 1841. No. 13.

INSTITUTEURS DES SOURDS-MUETS.

Tout le monde connait et apprécie l'œuvre admirable de l'institut des sourds-muets, cette sublime invention qui rend à la plénitude de la vie morale, des êtres que la nature semblait avoir séparés sans retour du commerce de leurs semblables. Ce n'est qu'à une époque bien rapprochée de nous cependant,que remontent les premiers essais de cet art inestimable,que l'on a élevé aujourd'hui à un si haut point de perfection, et dont les bienfaits se font vivement sentir par un si grand nombre d'infortunés.

C'est vers le 15e. ou 16e. siècle de l'ère chrétienne, qu'un religieux espagnol, nommé Ponce, commença le premier à s'occuper de moyens d'instruction pour les sourds-muets, et fit des découvertes importantes, qui servirent beaucoup à ceux qui, après lui, s'appliquèrent à ce soin précieux. Dans les siècles suivans, plusieurs personnes donnèrent successivement toute leur attention à cet art, et l'enrichirent de nouvelles découvertes. On remarque, au commencement du 17e siècle, le Père Gaspard Schott, Jésuite, et un ministre protestant du Comté de Kent, nommé Jean Wallis, qui apprit à parler à plusieurs sourds-muets. Vers le milieu du même siècle, Jean Conrad Amman, médecin suisse, fit admirer son talent en ce genre, dans son pays, en France et en Hollande ; et composa deux petits traités curieux et recherchés, qui servirent beaucoup aux abbés de l'Epée et Deschamps, devenus célèbres dans le dernier siècle par l'art de faire parler les muets.

Jacques Rodriguez Péreira né à Cadix en 1716, ayant établi dans cette ville une école de sourds-muets, d'après les procédés des anciens instituteurs espagnols, fut appelé à Paris par Louis XV, pour y pratiquer son art. Il eut dans cette ville un grand nombre d'élèves qu'il amena à comprendre le sens des paroles par le mouvement des

lèvres et à s'expliquer eux-mêmes par des signes. En 1771 il présenta au roi de Suède, qui se trouvait dans cette capitale, trois muets qui parlèrent devant ce prince.

L'instruction des sourds-muets acquit de nouvelles ressources et un nouveau dégré de perfectionnement dans les travaux persévérans de l'abbé de l'Epée mort à Paris en 1789, où il avait établi une institution célèbre, et obtenu tout le succès qui était dû à son assiduité et à sa patience autant qu'à ses talens. Voici ce qu'on lit dans le dictionnaire de Feller sur la nature de son système :

" Il ne rendait pas les oreilles aux sourds, la parole aux muets ; mais il leur procurait la faculté de se parler sans le ministère de la langue, et de s'entendre sans le secours de l'oreille. Encore même est-il vrai de dire en quelque sens, qu'il leur donnait la parole ; car plusieurs prononçaient des mots et des phrases entières. Ils parlaient d'une manière désagréable ; on voyait bien que Dieu n'avait pas délié la langue, mais ils parlaient ; ils vous répondaient même, pourvu qu'ils eussent vu et distingué le mouvement de vos lèvres, car ils n'entendaient pas le son de vos paroles."

Mais parmi les hommes qui se sont distingués dans l'œuvre sainte de l'instruction des sourds-muets, il faut, sans contredit, mettre au premier rang le célèbre abbé Sicard. Né en 1742 à Fousseret près de Toulouse, l'abbé Roch Ambroise Sicard fut choisi par l'archevêque de Bordeaux, qui avait formé le projet d'établir dans son diocèse une école de sourds-muets, pour aller à Paris étudier la méthode de l'abbé de l'Epée ; et placé,en 1786,à la tête de l'établissement de Bordeaux, il le dirigea jusqu'en 1789. A cette époque il fut appelé à succéder à l'abbé de l'Epée, qui venait de mourir. Installé dans ses nouvelles fonctions en 1790, il se dévoua tout entier à ses élèves, et ne s'occupa plus jusqu'à sa mort, arrivée en 1822, que du soin d'améliorer leur sort. Il perfectionna la méthode de l'abbé de l'Epée. et son nom devint célèbre dans tous les états de l'Europe. Le souverain pontife et les monarques alliés qui vinrent à Paris en 1814 et 1815, s'empressèrent de le visiter,et admirèrent l'intelligence de ses élèves. On peut voir, dans son *Cours d'instruction d'un sourd-muet*, les développemens de la marche qu'il a suivie pour les instruire, et l'on jugera combien il lui a fallu de temps, d'adresse et de patience, pour faire arriver à leur esprit des notions qui semblaient être si éloignées de leur portée.

Voué sans réserve à la carrière que lui avait préparée l'abbé de l'Epée, dont il a été le premier disciple, l'abbé Sicard a reculé les bornes de l'art, et l'a porté, en quelque sorte, à son apogée de perfection. Non content de cela, on doit avouer que c'est à son zèle sans bornes que l'on doit la plupart des institutions érigées en Europe et dans le nouveau monde, où se perpétuent et fructifient, d'une manière qui semble tenir du prodige, des enseignemens non moins chers

à la religion qu'à l'humanité. Il ne s'est pas contenté, en effet, de convier à ses touchantes et ingénieuses leçons le plus d'infortunés que sa charité a su recueillir ; il a en outre formé à l'art d'enseigner de nombreux disciples, auxquels il a communiqué le saint enthousiasme dont il était animé, et qui sont devenus les fondateurs d'écoles célèbres, dignes d'être rangées à côté de l'école-mère de Paris.

Notre pays lui aussi, a joui pendant quelques années, des bienfaits de ces institutions ; mais il n'en a joui que le temps suffisant pour lui en faire sentir tout le prix,et lui faire vivement regretter que notre Législature n'ait pu venir largement à leur secours, et les mettre en état de réaliser les belles espérances qu'elles donnaient. On se rappelle les classes de sourds-muets ouvertes à Québec et au collége de St. Hyacinthe, et qui ont eu chacune trois années d'existence, la première sous la conduite de M. McDonald, formé dans un célèbre établissement de sourds-muets dirigé par M. Leclerc dans les Etats-Unis, et la seconde sous les soins de M. Caron sourd-muet lui-même et élève de M. McDonald. Le manque de ressources nécessaires à ces sortes d'établissemens a été l'unique motif qui les a empêchés de continuer leur bonne œuvre. On doit observer que les enfans affligés de surdité et de mutisme appartiennent ordinairement à la classe pauvre, et par conséquent ne peuvent fréquenter un établissement qu'à titre de charité. Il n'y aurait donc qu'une institution riche et bien fondée qui pourrait offrir à ces infortunés des secours durables. Nous osons nous flatter que l'abandon déplorable où se trouve maintenant cette portion malheureuse,mais chère de nos compatriotes, attirera l'attention de la Législature provinciale, et que des mesures seront prises pour procurer et assurer l'existence d'un établissement aussi utile. Pour être pauvre, cette classe n'en est que plus digne de compassion et d'intérêt.

Dans la plupart des pays de l'Europe et auxEtats-Unis, on trouve des institutions de sourds-muets tenues sur un haut pied.En France on admirait dernièrement l'excellent prospectus d'un établisssement de ce genre,qui exposait l'ensemble des matières qui s'y étudient,l'ordre et la tenue de la maison.

Mais surtout en Italie, le Pape Grégoire XVI a manifesté, dès les premiers temps de son pontificat, une sollicitude toute particulière pour l'éducation des sourds-muets, dans la capitale du monde chrétien. L'institut, protégé par le Saint-Père, s'est accru et perfectionné, et le 18 août, a été inauguré un édifice destiné à cette œuvre de charité, sur l'emplacement des Thermes de Dioclétien. Sa Sainteté assistait à cette cérémonie avec le sacré-collége. Reçu, à l'entrée de la nouvelle maison, par le cardinal Brignole, le Pape a présidé aux exercices des jeunes élèves, leur a posé lui-même des questions d'histoire sacrée, de catéchisme, de grammaire et de géographie, et a permis aux cardinaux d'en poser d'autres après lui.

Les réponses écrites ne se sont point fait attendre, et, par leur précision, l'excellence de l'enseignement donné a brillé dans tout son jour. Les exercices se sont terminés par une pantomime expressive sur le repentir de l'enfant prodigue, et par une allocution au Saint-Père prononcée, au nom des élèves, d'après la parole mimée de l'un d'eux, le jeune Antonio Martoni. C'était l'expression de leur vive reconnaissance pour la sollicitude et la protection dont ils sont l'objet de la part du Souverain Pontife, et de leurs vœux pour que Dieu conserve les jours de son représentant sur la terre.

Il doit être bien vif, en effet, l'élan de la gratitude chez ces infortunés, qui reconnaissent tenir, pour ainsi dire, de leurs bienfaiteurs, toute leur vie intellectuelle. Aussi avons-nous vu, sans étonnement et avec joie, l'empressement avec lequel toute la classe des sourds-muets de France se porte en ce moment à réaliser, par souscriptions volontaires, un grand acte de reconnaissance : c'est l'inauguration de deux superbes monumens qu'ils veulent élever à la mémoire des abbés de l'Epée et Sicard ; les deux hommes de leur nation, et peut-être de l'univers qui aient le plus mérité d'elle, en lui vouant toute leur affection, et lui consacrant leurs veilles, leurs soins, leurs travaux, leur vie presqu'entière.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES.

Nous accusons la réception du *Journal Historique et Littéraire* de Liége (Belgique) que ses éditeurs nous prient d'échanger pour les *Mélanges Religieux*. C'est une demande que nous accueillons avec d'autant plus de plaisir, qu'elle ne pourra que tourner à l'avantage de nos lecteurs. Ce recueil, qui résume à chaque mois tout ce qui intéresse l'Histoire contemporaine et les Lettres, nous paraît catholique avant tout ; c'est assurément ce qui nous le fera estimer davantage.

Parmi les nouvelles diverses que cette feuille publie dans sa livraison de septembre dernier, nous remarquons principalement celle qui concerne les exercices universitaires de la Faculté théologique de Louvain, qui a repris, cette année, ses travaux catholiques avec un nouvel éclat. On sait que depuis quelque temps, les RR. PP. Jésuites ont établi dans cette ville un collége où les jeunes religieux suivent les cours des hautes études théologiques, sous la direction de maîtres habiles et instruits, pris parmi les membres les plus distingués de la Société. Il est inutile de faire ici l'éloge du savoir et de l'habileté des Pères Jésuites; leur réputation à cette égard est si bien établie, qu'elle n'est pas même contestée par leurs adversaires les plus acharnés. On peut donc être persuadé qu'à Louvain, comme ailleurs, l'enseignement

donné par ces Pères se distingue toujours par cette solidité, cette profondeur et cette exactitude qui, de tout temps, les ont rendus si célèbres et en ont fait les plus redoutables adversaires de l'erreur. Pour stimuler le zèle et l'ardeur des jeunes théologiens et faire naître une noble émulation entre les différents corps enseignants, les Pères Jésuites ont organisé des exercices publics ; le jeune candidat défend des thèses sur les points les plus importants de la théologie, et quand il est jugé digne des grades de la Faculté, il est solennellement promu aux différens dégrés, puis enfin décoré du bonnet de docteur. Cette cérémonie eut lieu le 2 août, en faveur de M. l'abbé Kempeneers, avec une pompe extraordinaire. Pour donner à nos lecteurs une idée de ce cérémonial, nous allons en rapporter ici quelques circonstances.

Comme aux jours de grandes réjouissances, les rues par lesquelles le cortége doit passer sont ornées d'arbres verts, d'inscriptions et de chronogrammes emblématiques. A l'heure fixée, les principales notabilités ecclésiastiques du lieu et les membres de l'Université se réunissent auprès du candidat et le conduisent pompeusement à la salle des séances. Là le recteur de l'Université monte en chaire, et fait un discours sur les cérémonies du doctorat et les devoirs d'un vrai docteur catholique. A la suite, les professeurs de la faculté se lèvent, et par l'organe de leur doyen déclarent, à haute voix, que le candidat a été jugé digne des honneurs du doctorat. Alors le recteur ordonne à l'élu de faire publiquement sa profession de foi ; ce qu'il exécute par la récitation du symbole et de la formule dogmatique de Pie IV ; puis il déclare en même temps qu'il adhère d'âme et de cœur à toutes les bulles et décrets du Saint-Siége, promet de défendre le culte et la croyance de l'Eglise et les prérogatives du Siége apostolique, pierre fondamentale de cette Eglise. Cette partie se termine par la prestation du serment : alors le recteur procède à la promotion, il proclame le gradué docteur en droit et lui remet successivement le livre, en lui disant que ce volume lui est ouvert afin qu'il apprenne que toute doctrine ne vient point de notre esprit, mais que nous devons nous instruire par la lecture, l'étude et l'expérience des autres ; l'anneau, en lui disant que cette bague signifie qu'il contracte une véritable alliance avec les bonnes et saines doctrines. Ensuite M. le recteur place le bonnet doctoral sur la tête du promu et lui donne le pouvoir d'enseigner. Il ajoute le baiser de paix que le candidat reçoit également des professeurs de la Faculté. Alors le nouveau docteur est conduit à la chaire supérieure où il fait un discours analogue à la circonstance. Après la promotion, la signature et la remise des diplômes, le cortége se reforme et reconduit triomphalement le nouveau docteur à son logis, en passant ordinairement par quelqu'église, où il y a concert et chants religieux. Certes, il y a bien en tout cela de quoi encourager ces élèves et récompenser le travail et le talent.

CORRESPONDANCE.

[Quoique nous ayons déjà publié une description de la mémorable cérémonie du 6 courant, nous sommes néanmoins persuadé que nos lecteurs liront avec plaisir la com-

munication suivante sur le même sujet, non seulement parceque cette célébration doit être remémorée par plusieurs plumes, comme une de nos belles époques ecclésiastiques ; mais encore parceque ce nouveau récit est accompagné de réflexions et de sentimens tout-à-fait en harmonie avec ceux de la religieuse population du Canada. Nous espérons aussi pouvoir plus tard fournir à nos lecteurs la description du monument même, à l'achèvement duquel on travaille avec beaucoup d'activité.--*Note de l'Editeur.*]

MR. L'EDITEUR,

Enfin nous l'avons célébrée cette triomphante fête de la croix si impatiemment attendue. Le six octobre 1841 sera placé désormais parmi les plus beaux souvenirs du pays : il sera compté surtout au nombre des jours heureux de notre belle rivière Chambly. Dès la veille, NN.SS.les évêques de Montréal,de Nancy et de Kingston arrivèrent, suivis d'un nombreux cortége, au manoir de l'Honorable seigneur Hertel de Rouville, généreux fondateur de l'œuvre sainte. Monseigneur de Sydime ne tarda pas à descendre lui-même au presbytère de Bel-œil, accompagné de plusieurs prêtres du diocèse de Québec. Des étrangers arrivant de loin et de tous les côtés, les paroisses des deux rives rivalisant de zèle et d'activité pour les préparatifs de la solennité, je ne sais quel air de joie et de fête répandu sur tous les environs, animant tous les visages, annonçaient tout le bonheur que promettait le lendemain.—Ce jour-là le ciel sembla comprendre nos vœux, et nous favorisa d'une de ces belles et rares journées d'automne, comme en demandent les poëtes, et qui font rêver à des chimats plus doux. La sainte journée commença dignement par le St.sacrifice de la messe qu'offrirent à Bel-œil NN.SS.de Montréal et de Sydime ; à St.Hilaire NN.SS. de Nancy et de Kingston. Pendant ce tems,et dès avant l'aurore,la foule des spectateurs arrivait par longues files de tous les points environnans pour se réunir au rendez-vous général, le lac de la montagne. A neuf heures, les quatre prélats, accompagnés d'un grand nombre de prêtres, quittèrent le manoir seigneurial, dans le carosse de l'Hon. de Rouville, et se réunirent à cette foule innombrable, à travers laquelle on avait peine à leur ouvrir un passage tant elle était compacte, tant était grand le désir de chacun de contempler, d'entendre, j'allais dire de toucher ces vénérables pontifes, dont la présence réunie donnait un charme si grand à cette touchante solennité. La vue surtout de notre saint évêque, dont nous avions été privés pendant les jours si longs pour nous de son pélérinage, remplissait de joie tous les cœurs ; et je crois que ses enfans bien aimés avaient peine à contenir des cris d'amour en le voyant les bénir sur son passage.

Arrivé sur la chaussée du lac, Mgr. de Nancy revêtit les ornemens pontificaux,et accompagné des trois autres pontifes, il descendit dans une barque qui les conduisit à un radeau amarré à quelques toises de la digue. Ce fut alors que les yeux et le cœur eurent le spectacle le plus imposant qu'il soit possible d'imaginer. Quinze mille au-

diteurs au moins (d'autres ont dit 25 à 30 mille) couvraient l'immense rivage, taillé en amphithéâtre. Une bannière éclatante flottait au milieu de l'assemblée, comme un signe de ralliement. Plusieurs jeunes hommes, nouveaux Zachées, étaient montés sur les arbres de la rive ; d'autres étaient groupés sur des roches qui s'élevaient au dessus de l'eau à quelque distance des bords. En face, sur la nappe azurée du lac, dont une brise légère ridait la surface, se dessinait le radeau monté par les pontifes, centre vers lequel se dirigeaient tous les regards ; à gauche et se perdant dans les nues, le fameux mamelon surmonté du monument qu'on allait consacrer, et vers lequel aussi s'élevaient bien souvent les yeux de cette foule avide de saintes émotions ; tout autour du lac, qui forme un magnifique parallélogramme, des pics de toutes formes et de toutes hauteurs, revêtus du sommet à la base de luxueuses forêts, dont le feuillage offrait ces teintes riches et variées dont les décore l'automne. Puis cet étonnant concours dans ce lieu solitaire, à couvert du bruit du monde, au milieu de ce site un des plus imposans de la nature, ce solennel et religieux silence, tout annonçait que de grandes choses allaient se passer, tout nous rappelait d'une manière frappante ces scènes de l'Evangile, où le Sauveur conduisait aussi dans le désert les populations de la Judée. J'oubliais de vous dire que la prévoyance de M. Durocher, curé de Bel-œil, qui s'étendait à tout, avait établi, pour maintenir l'ordre en cette circonstance, des connétables portant sur l'épaule une cocarde de ruban blanc, que surmontait une petite croix dorée. La même décoration, portée sur la poitrine, distinguait douze gentilshommes conduisant autant de quêteuses.

Enfin Mgr. de Nancy prit la parole au milieu du plus profond silence. Il exposa d'abord dans un brillant exorde le but de cette sainte réunion, favorisée de la présence de ses vénérables collègues dans l'épiscopat ; il fit remarquer l'analogie de sa prédication sur cette barque, avec celle de Jésus-Christ sur le lac de Génézareth ou Tibériade qu'il a visités. Puis, entrant avec une chaleureuse puissance et le talent que vous savez dans le développement de son sublime sujet, il nous redit avec toute son âme les immortelles destinées de la croix, sa puissance, sa gloire, ses profonds enseignemens. Ils nous fit comprendre son influence sacrée sur le monde et en particulier sur la vie du chrétien. Et après avoir ravi l'admiration de tous ses auditeurs, après avoir fait battre tous les cœurs à l'unisson de son cœur, si plein d'amour pour la croix de J. C., il nous demanda de manifester hautement les saintes émotions que venait de produire sa puissante éloquence: et ce furent des cris d'un enthousiasme vrai et profondément senti ; des sermens d'être toujours les fidèles soldats du Christ et de sa croix ; de défendre partout, au péril de la vie, ce drapeau du catholicisme ; de le prendre pour signe de ralliement aux

jours de combats, et d'aller au ciel par la croix qui sauve encore le monde. En terminant, l'éloquent évêque nous dit que c'était la dernière fois qu'il parlait à ses chers Canadiens, et nous fit des adieux qui nous laisseraient bien inconsolables, si nous les croyions définitifs. Mgr. de Montréal lui fit avec une délicatesse parfaite des remercimens pour ses laborieuses missions dans son diocèse, et voulut bien lui attribuer le mérite du succès si consolant qu'obtient de plus en plus la religion catholique en Canada. Nous ne pûmes saisir assez parfaitement toutes les paroles de Sa Grandeur pour ôser en reproduire l'analyse.

Après le sermon, on organisa la procession du calvaire ; les femmes durent marcher à la suite de la bannière, puis le clergé et enfin les hommes. On se mit en marche, en chantant des cantiques et en récitant des prières, par ce chemin étroit et tortueux qui se déroule aux flancs de la montagne. On aurait pensé que peu de personnes ôseraient gravir ce pic ardu ; mais presque tous, hommes, femmes, enfans, vieillards entreprient la pélérinage. Mgr. de Nancy les avait si puissamment électrisés ! Puis il avait promis de parler encore au pied de la Croix !

C'était un spectacle ravissant que celui qu'offrait cette longue file de pélerins gravissant ce nouveau Golgotha, ondulant le long du sinueux sentier ; tantôt disparaissant en partie dans les profondeurs d'un ravin, tandis que les extrémités apparaissaient aux sommets des rochers ou des monticules fortement accidentés ; tantôt se perdant à un détour du chemin pour reparaître bien loin de là à travers les grands arbres. On eût dit d'une vaillante armée montant à un rude assaut ; ou plutôt on songeait à cette sainte montagne qui est le ciel, et au sommet de laquelle sont suspendues les couronnes immortelles, promises à ceux qui,marchant avec courage et persévérance dans le chemin de la croix, vont saintement les ravir : *Violenti rapiunt illud.* Car ces chants sacrés jetés aux échos de la montagne, comme un céleste concert, ramenaient l'âme à de religieuses pensées, et l'inondaient de je ne sais quelle pieuse et sublime harmonie. Tout-à-coup la cloche sonne et annonce une station : c'est la première du chemin de la croix. Toute cette multitude se prosterne religieusement, et Mgr. de Nancy bénit la croix et récite la prière de la station ; puis on se remet à gravir cet autre calvaire, et ainsi jusqu'au sommet de la montagne où apparaît à tous les regards le gigantesque monument, la chapelle du St. Sépulcre d'où s'élève la croix qui domine non seulement ce pic élevé, mais tous les monts environnans ; c'est la dernière station. La plate-forme était littéralement couverte de fidèles, et offrait le coup d'œil le plus pittoresque et le plus saisissant. Je n'entreprendrai pas de vous décrire ce site grandiose qu'on

admiré tant de fois, non seulement les habitans de cette province, mais tous les étrangers qui l'ont visité ; ce point de vue d'où l'on découvre à l'œil nu plus de quinze lieues de pays à l'horison ; ces campagnes, ces rivières, ces lacs où la vue plonge avec étonnement : combien ce point de vue devenait plus imposant par l'érection de cette grande croix, gigantesque drapeau protégeant le catholique Canada ! Tous les spectateurs parurent en ce moment être unis dans un même sentiment de bonheur et d'admiration. On remarqua un sauvage, seul debout sur l'angle d'un rocher, contemplant d'un œil morne ce spectacle si nouveau pour lui. Il me sembla voir, comme dans une mystérieuse apparition, le représentant de ces tribus éteintes envoyé par les anciens maîtres de ces lieux pour chercher quels étaient ces nouveaux bruits qui troublaient leur solitude.

Mgr. de Nancy, après avoir fait la dernière station, vint se placer au pied du monument, et de là, dominant toute cette multitude, il épancha toutes les émotions de son âme, et gagna pour jamais tous les cœurs à l'amour de la croix et de Jésus. O le pieux spectacle ! O la sainte et sublime pensée que celle de réunir sur cette belle montagne, cette immense population au pied d'une croix ! De changer un lieu de plaisirs si souvent criminels en un saint pélérinage à la croix !

Il était trois heures, heure sainte et propice, lorsque Monseigneur donna le signal du départ en entonnant le chant du *Te Deum*. A la hauteur des moulins, les chants cessèrent ; on se mit à genoux pour réciter le *De profundis* pour deux pauvres mères de famille, brisées quelques jours auparavant dans un des moulins. Puis, après un dernier cri d'amour pour Jésus et la croix, la foule s'écoula pleine d'une religieuse émotion.

Maintenant, quand je vous aurai dit que dans un concours si extraordinaire il n'y eut pas le moindre désordre ; que tout se passa avec une dignité et un respect religieux qui surpassa toute attente, je n'aurai rien omis, je pense, de ce qui peut vous donner une idée de notre grande fête. Honneur donc et reconnaissance au saint Evêque qui conçut le projet de ce monument ! Honneur, reconnaissance à l'Hon. Hertel de Rouville qui en fit les plus grands frais ! La prière qu'on fit pour lui et sa famille au pied de la croix témoigna assez de nos sentimens. Honneur encore et reconnaissance à ces généreux bienfaiteurs de l'œuvre, à Messire Durocher surtout, qui consacra tant de jours et tant de travaux à son succès ! Honneur au Canada qui sait si souvent donner de ces beaux exemples de sa foi, de son zèle et de son religieux dévouement !

J'ai l'honneur, etc.

UN SPECTATEUR.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ROME.—Une lettre de Rome apprenait à l'*Ami de la Religion* que le Saint-Père allait entreprendre un voyage de dévotion qu'il désirait faire depuis le commencement de son pontificat, et auquel différentes circonstances avaient mis obstacle jusqu'ici. Sa Sainteté est en effet partie de Rome le 30 août, pour se rendre au sanctuaire de Notre-Dame-de-Lorette. A son retour, elle devait visiter celui de Fabriano, où sont déposés les restes vénérés de saint Romuald, patriarche des Camaldules, et la basilique de Notre-Dame-des-Anges, dont la restauration est due à la piété et à la munificence du pontife qui occupe si glorieusement aujourd'hui le siége de saint Pierre. Sa Sainteté devait être de retour à Rome à la fin de septembre.

La lettre qui donne ces détails ajoute que le Pape jouit d'une santé excellente.

—On adresse de Rome à l'*Univers* des détails fort curieux sur la mission d'Abyssinie et sur la députation des Abyssins arrivés récemment dans cette capitale du monde chrétien sous la conduite de M. de Jacobis, préfet apostolique de la mission des Lazaristes en Abyssinie.

..... M. de Jacobis nous raconte des détails fort intéressans sur les espérances que les résultats déjà obtenus doivent faire concevoir pour l'avenir du catholicisme en Abyssinie. Dans la nombreuse députation à la tête de laquelle il a entrepris le voyage d'Europe, il se trouve cinquante prêtres abyssins et notables du pays. Durant le voyage, jusqu'en Egypte, tous se sont déclarés catholiques, et ils sont animés de si beaux sentimens qu'à leur retour ils seront eux-mêmes d'excellens missionnaires. Cette députation avait deux buts. Le premier était d'aller demander au patriarche cophte du Caire un évêque pour l'Abyssinie. Le second était d'aller à Rome demander au Pape son intervention pour obtenir la protection de la France contre les entreprises que le pacha d'Egypte pourrait méditer contre leur pays.

"C'est le roi Oubie qui a envoyé cette députation. Il a prié M. de Jacobis de vouloir bien la conduire lui-même, persuadé qu'en sa qualité de Français, il la protègerait efficacement contre les mauvaises rencontres qu'elle pouvait faire chez les Egyptiens. Cette considération est d'autant mieux fondée, qu'en effet tous les Abyssins qui tombent entre les mains des Egyptiens, sont aussitôt réduits en esclavage. M. de Jacobis a consenti à entreprendre ce voyage, sous la condition qu'il serait désormais permis aux missionnaires de bâtir des églises catholiques et de prêcher leur doctrine dans le royaume de Oubie ; ce qui fut accordé. La députation était chargée d'une lettre du prince au Souverain-Pontife, lettre dans laquelle il fait profession de reconnaître la primauté du siége de Saint-Pierre.

"Il y a joint des présens consistant en encens, aromates et oiseaux rares du pays.

"Une partie de la députation s'est arrêtée au Caire. Les membres les plus distingués seulement, au nombre de vingt-trois, tous de haute naissance et parens des rois du pays, prirent la route de Rome à la suite de M. de Jacobis, sans même avoir voulu remplir la mission dont ils étaient chargés auprès du patriarche cophte. Tous manifestent la plus grande estime et une profonde vénération pour ce respectable missionnaire.

"Ce fut le mardi 17 août que le Souverain Pontife reçut en audience solennelle cette nombreuse et remarquable députation. Assis sur son trône et assisté de S. Em. le cardinal Mezzofanti et d'un prêtre abyssin résidant à Rome, il fit l'accueil le plus bienveillant à ces intéressans voyageurs qui furent introduits par M. de Jacobis. Il entendit la lecture de la lettre du roi Oubie, en témoigna une grande satisfaction, et exprima la joie la plus vive de voir devant lui une députation telle qu'on n'en avait vu à Rome depuis bien des siècles. Il reçut les présens que les députés étaient chargés de lui offrir, conversa avec eux avec bonté par le moyen de M. de Jacobis, et témoigna le désir de les recevoir une seconde fois avant qu'ils quittassent la ville de Rome. Il donna aussitôt des ordres pour que de magnifiques présens fussent envoyés de sa part au roi Oubie.

"Tout Rome était ému de cet événement. Une foule immense de peuple entourait le Quirinal au moment de l'audience du Souverain Pontife. Chacun voulait voir cette députation extraordinaire. Le lendemain, tous les Abyssins étaient réunis et dînaient dans la maison des Lazaristes de Rome. Ils firent entendre des chants aussi édifians que singuliers en l'honneur de la Sainte-Vierge, de St. Michel et de St. Pierre. On les voit chaque jour parcourir la ville de Rome, pour en visiter les monumens, et partout ils expriment par des larmes d'attendrissement les émotions qu'ils éprouvent, et leur reconnaissance pour les attentions dont ils sont l'objet. Et le peuple de Rome de son côté n'est pas peu édifié de la piété sincère que manifestent dans toutes les rencontres ces intéressans néophytes.

"Après la seconde audience du Souverain Pontife, la députation reprendra le chemin de l'Abyssinie. M. de Jacobis retournera avec ses chers Abyssins, en compagnie de deux missionnaires Lazaristes qui veuleut aller partager ses travaux et ses consolations."

Nos lecteurs verront comme nous dans cet événement un indice des desseins de la Providence sur ces contrées ensevelies depuis si longtemps dans les ténèbres de l'hérésie et de l'infidélité. Les émotions éprouvées à Rome seront racontées en Abyssinie. Elles seront, nous devons l'espérer, une semence de vérité qui croîtra et qui produira des fruits en son temps.

—M. Masetti, chanoine de la cathédrale de Fano, a lu, le 15 juillet, à l'Académie de la Religion catholique, une dissertation qui avait pour objet les bienfaits procurés aux nations chrétiennes par les pontifes romains, au moyen des nonciatures apostoliques.

—L'Académie des Arcades a tenu, le 18 août, une séance solennelle en l'honneur de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Le révérend abbé D. Louis Pouzilconi lut une composition élégante et savante où s'attachant à faire remarquer, par les passages les plus poétiques du sacré cantique, les beautés intérieures et extérieures de Marie, il en déduisit la grandeur et la gloire de son triomphe céleste. Cette lecture fut suivie d'un grand nombre de pièces de vers et de sonnets à la louange de la Vierge immaculée.

—Parmi les bienfaits de S. S. Grégoire XVI, les faveurs dont elle a comblé l'ordre antique des chevaliers de St-Jean de Jérusalem méritent d'être remarquées. Se rappelant combien cet ordre fut utile à la chrétienté, et avec quelle ardeur ses membres exposaient leur vie pour la défense de la sainte reli-

gion catholique, Sa Sainteté voulut lui rendre la vie qui semblait déjà lui échapper, et l'enrichit en outre de bienfaits qu'il serait trop long d'énumérer. Un des plus remarquables fut le don volontaire du vaste local et de l'église placée au Pont-Sixte sous la dénomination d'hospice ecclésiastique des Cent-Prêtres, où les chevaliers pussent exercer les fonctions de leur ordre. S. S. cherchant tous les moyens de régénérer cette institution, daigna les y engager, et pour qu'ils eussent la facilité d'exercer l'hospitalité selon leur règle primitive, la direction exclusive d'un hospice militaire pontifical de toute arme leur fut confiée. A peine le digne Railli Candida, lieutenant de l'ordre, eut-il connu le désir du Souverain Pontife, que réunissant toutes les forces et toutes les ressources de l'ordre, et n'épargnant ni dépenses, ni fatigues, il parvint en peu de temps à approprier le local du Pont-Sixte à l'usage indiqué et à le mettre en état de recevoir et de soigner journellement cinq cents militaires malades.

Avant d'ouvrir cet établissement, ce qui a dû avoir lieu le 1er. septembre dernier,le digne Bailli a supplié Sa Sainteté de vouloir bien le visiter et le bénir. Le Saint-Père a daigné s'y rendre le 26 août dernier et en parcourir toutes les parties. Ayant trouvé tout en état, il en a témoigné sa haute satisfaction à l'illustre lieutenant de l'ordre, et après avoir béni les diverses salles destinées aux malades, il a sanctionné l'ouverture du dit hospice pour le jour ci-dessus fixé.

FRANCE.—Une question immense se trouve soulevée par la circulaire de M. Martin du Nord à tous les évêques de France.

On prétend astreindre les archevêques et évêques de France à demander au ministre des cultes la permission de voyager, comme pour empêcher qu'ils ne se réunissent pour conférer sur les intérêts de la religion et sur les affaires respectives de leurs diocèses. Véritablement L'EGLISE GALLICANE a de rudes servitudes à supporter !

A cette occasion nous aimons à observer que le gouvernement anglais, tout protestant qu'il est, nous parait être sous ce rapport plus tolérant et moins tracassier que le gouvernement français.

—Des troubles sérieux avaient éclaté sur plusieurs points de la France, à l'occasion ou sous le prétexte du recensement général qui s'y fait des propriétés bâties, des portes et fenêtres,des individus passibles de la taxe personnelle,des patentables et des taxes locatives. Il y avait aussi eu à Paris une tentative d'assassinat sur le Duc d'Aumale. D'autres disent que l'assassin en voulait à un officier de sa suite.

IRLANDE.—Le Souverain-Pontife, qui depuis longtemps désirait témoigner au R. P. Mathew, missionnaire irlandais,la satisfaction que lui causent les merveilles opérées en Irlande par son zèle, vient d'élever cet apôtre de la tempérance à la dignité de *Commissaire apostolique*. Ce titre place, pour la vie, le célèbre religieux à la tête de son ordre (celui des Capucins) en Angleterre et en Irlande, et le met directement sous la dépendance du Saint-Père, quant à ce qui concerne le spirituel.

Les pièces qui confèrent cet honneur au digne missionnaire ont été expédiées de Rome à Mgr. Murray, archevêque de Dublin, avec une lettre du

Souverain-Pontife qui exprime, en termes flatteurs et affectueux, l'admiration que le chef de l'Eglise a conçue pour le bienfaiteur de l'Irlande.

Jusqu'à ce moment, le R. P. Mathew avait été provincial de l'ordre des Capucins.

Portugal.—Le *Portugal Velho*, du 7 juillet 1841, publie, sous la rubrique *Ministère des affaires ecclésiastiques*, le décret suivant :

" Les rapports politiques entre mes royaumes et le Saint-Siége apostolique étant heureusement rétablis, après avoir été interrompus pendant quelque temps, au très-grave préjudice des vrais intérêts de la sainte Eglise lusitanienne et de la paix spirituelle de ses enfans ; et désirant comme fille de l'Eglise, faire voir, par tous les moyens compatibles avec les prérogatives de ma couronne et la dignité de la nation portugaise, mes sentimens de respect et de dévotion envers le Saint-Siége apostolique et le vénérable pontife qui par la Providence divine y préside maintenant ; devant, d'un autre côté, comme souveraine catholique, veiller avec sollicitude à ce qu'il soit pourvu aux besoins religieux de mes sujets, et à ce que les malheureux différends qui ont fait un si grand tort à la tranquillité publique et au bonheur spirituel et temporel de tous les fidèles de ces royaumes, soient entièrement terminés : j'ordonne, faisant usage de ma prérogative royale, que l'évêque D. Joseph Antonio da Silva Rebello, puisse exercer, en vertu de sa consécration, et par l'effet de son consentement pur et libre, les fonctions épiscopales, et gouverner le diocèse de Bragance. Que le ministre et secrétaire des affaires ecclésiastiques et de justice l'ait comme entendu et fasse expédier les ordres nécessaires pour l'exécution.

" Palais de Cintra, le 2 juillet 1841.

" *Signé*, La Reine.

Antonio Bernardo da Costa Cabral. "

A la même date et dans les mêmes termes, a été rédigé un décret autorisant l'évêque D. Angelo de Notre-Dame de la Bonne-Mort, à exercer les fonctions épiscopales et à gouverner le diocèse d'Elvas.

Suisse.—Dans la séance du 30 août, la diète suisse a entendu le rapport de la commission nommée, il y a trois semaines, pour examiner le décret par lequel le grand conseil d'Argovie a décidé, le 19 juillet, de rétablir trois couvens sur neuf qu'il a suprimés, se réservant de retirer ce décret pour maintenir la suppression pure et simple de tous les couvens, si la diète pousse ses exigences jusqu'à vouloir qu'Argovie rétablisse d'autres couvens.

Composée de sept membres, la commission s'est partagée en cinq opinions : deux membres, appartenant au parti saarnien, réclament le rétablissement de tous les couvens ; un membre demande qu'on en rétablisse sept ; deux autres, six, et un autre, cinq ; un seul, le président du directoire fédéral et de la diète, M. l'avoyer Neuhaus, adhère d'une manière absolue au décret argovien du 19 juillet.

Syrie.—On écrit de Beyrouth, 2 août.

" Une assemblée des chefs principaux du Liban et de la Palestine a eu lieu le 30 du mois dernier à Beb-el-Dyn. L'assemblée a *rejeté à l'unanimité* les propositions des chefs de Tayar-Pacha, tant relativement au tribut qu'à la soumission des chefs du Liban au Defterdar de Sidon Edhem-Pacha et à la

soumission des chefs de la Palestine, au gouverneur de Jérusalem, c'est-à-dire, à lui Tayar Pacha.

" L'émir-Beschir était d'avis de ne pas rompre ouvertement avec la Porte, disant qu'il suffisait de déclarer " que l'on s'en tenait à l'offre d'un tribut de " 3,500 bourses, dont 1,200 destinées au trésor impérial, et que les lois dou- " anières étaient inexécutables, se trouvant en opposition avec les libertés du " Liban, qu'il fallait déclarer aussi qu'il en était de même du décret impérial " qui subordonnait les princes de cette contrée à la volonté des pachas de Si- " don et de Jérusalem."

" Une autre fraction de l'assemblée, à la tête de laquelle se trouvait le brave Francis-el-Shehab, se prononça pour une double adresse aux souverains et aux peuples européens, dans laquelle l'on déclarait positivement que les chrétiens étaient décidés à rétablir l'ancien royaume de Jérusalem.

" Dans la chaleur de la discussion, Francis brisa sa lance d'honneur, l'emblême de sa dignité princière, en s'écriant : " Moi qui l'année dernière ai " maintenu fidèlement l'étendard de la croix contre l'Egyptien pendant que " les autres se soumettaient, je déclare que je ne déposerai pas les armes " avant que Jérusalem soit la capital d'un état chrétien ! que la main du Sei- " gneur me brise comme ma main brise cette lance si j'accepte d'autres con- " ditions. Quand nous les aurons obtenues il sera temps de discuter sur le tri- " but à payer au sultan."

" Ainsi que je vous l'ai dit antérieurement, les maronites et les catholiques en général tiennent à la France et ont arboré son drapeau ; chez les Druses et parmi les orthodoxes l'on a planté des drapeaux anglais, autrichiens, prussiens ou grecs. Toutefois cela n'empêche point toutes les tribus d'être d'accord sur le but principal à obtenir, celui de l'émancipation de leur pays. Mais l'on prend l'une ou l'autre de ces puissances comme patronne, dans l'espoir d'obtenir d'elle des secours pour atteindre ce but désiré. Des agens anglais et français parcourent le pays d'un bout à l'autre.

" Dans toute l'étendue du territoire occupé par les chrétiens il règne l'ordre le plus parfait. Aucune déprédation, aucun acte de violence ne se commet. Le juif et le musulman y vaquent tranquillement à leurs affaires, aussi la population juive de Jéricho et de Jérusalem désire-t-elle ouvertement de voir notre domination s'étendre à toute la Palestine, car partout en ce pays et en Syrie où les chrétiens gouvernent, les juifs sont bien traités.

" Dans les contrées soumises à l'autorité turque, excepté toutefois à Beyrouth et à Saint-Jean-d'Acre, qui possèdent des garnisons anglaises, il n'y a qu'anarchie et désordre. Dans les villes règne l'esprit de mutinerie réveillé par la tyrannie des gouvernans, et les campagnes sont abandonnées aux Bédouins..

" L'émir Beschir-el-Kassim, bien qu'un peu trop porté pour les Anglais, est un homme très-honorable et ami de la justice. Il professe publiquement la religion chrétienne, et nous ressentons une grande joie de voir un descendant de la famille du faux prophète Mahomet se prosterner pieusement devant la croix du Sauveur.

" Lo société biblique fait maintenant répandre parmi nous avec une incroyable profusion, ses bibles en arabe et grec moderne, quoique les Anglais sa-

chent qu'elles sont également condamnées par le clergé grec et par le clergé romain. "

—Une lettre de Constantinople, du 17 août, porte ce *post-scriptum*:

" On dit ici, depuis ce matin, que l'insurrection de Candie a recommencé. Mustapha pacha avait commencé le désarmement, quand cette mesure à laquelle une partie des révoltés s'était soumise, a exaspéré les autres ; ceux-ci ont repris le chemin des montagnes de Spakia pour ne pas rendre les armes. "

INDE.—Une lettre de M. Gailhot, missionnaire apostolique dans l'Inde, datée de Benguelour, royaume du Meyssour, 10 juillet 1841, porte ce qui suit :

" Les frontières maritimes de la Chine offrent le tableau successif d'attaques et de prises de forts par les Anglais, de suspensions d'armes et de négociations incertaines, aussitôt rompues que formées. Tous les journaux de ce pays-ci ne demandent rien moins qu'une marche résolue vers Pékin, dont la prise facile mettra fin à tous les différends. Il est difficile de prévoir quel sera l'avenir de la religion en Chine, sous un tel état de choses. L'introduction des missionnaires est devenue plus dangereuse que jamais, car, malheur à une figure européenne qui paraît dans l'intérieur, le souvenir des Anglais la fait à l'instant même dévouer aux vengeances chinoises. "

CANADA.—Pendant leur séjour à Montréal, NN. SS. les évêques de Boston, de Kingston et de Sydime, accompagnés de S. G. Mgr. Bourget ont visité les différends établissemens religieux et littéraires dont notre ville est déjà passablement fournie. LL. GG. ont été surtout extrêmement satisfaites de l'ordre admirable et de la méthode parfaite qui règlent les Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne. Les illustres visiteurs ont passé une matinée toute entière à voir opérer les élèves des différents cours et ils ne pouvaient se lasser d'admirer la précision et la facilité avec laquelle ces jeunes étudiants satisfaisaient à toutes les demandes. Ils remarquèrent aussi l'attachement et le respect que ces tendres pupilles portent à leurs précieux instituteurs ; en effet c'est vraiment la bonté paternelle d'un côté et la piété filiale de l'autre qui unissent les disciples et les maîtres. NN. SS. les évêques visitèrent encore avec une satisfaction bien grande les hospices de charité, les sept salles entretenues si proprement par nos laborieuses Sœurs Grises, où tous les âges et toutes les infirmités trouvent un asile maternel, deplus les salles de l'Hôtel-Dieu où se trouvent habituellement plus de cinquante malades qui reçoivent à toute heure les soins les plus empressés de la charité et de la religion ; enfin le nouvel asile pour les femmes pauvres, âgées et infirmes, ouvert dans la maison toute providentielle de Dame Vve. Gamelin. Partout les charitables visiteurs ont vu les maux de l'humanité avec attendrissement, et partout ils ont béni les œuvres de la miséricorde que la piété catholique enfante pour les soulager.

Deux de ces prélats, Mgr. Fenwick et Mgr. Turgeon, sont partis, lundi dernier, pour leurs diocèses respectifs, et Mgr. Gaulin s'embarquera pour le Haut-Canada la semaine prochaine. Mgr. l'évêque de Montréal doit monter, en même temps, à Kingston pour les affaires de son diocèse.

CANADA.—La nouvellle la plus importante pour nous est celle de la nomination définitive d'un Gouverneur-Général du Canada, dans la personne du Très-Honorable Sir Charles Bagot. On lit dans le *Mercury* du 7 courant au sujet de ce personnage assez peu connu dans le monde politique :—

" Sir Charles a été toute sa vie employé dans des missions diplomatiques, et il fut il y a quelques années embassadeur à Washington ; depuis lors il a été ministre plénipotentiaire à la Haye, et nous croyons qu'il a été aussi à Vienne et auprès de quelque autre Cour Européenne ; il est en haute estime comme diplomate. Il est âgé d'environ 60 ans, et se maria en 1806 à la fille ainée de Lord Maryborough, nièce du Duc de Wellington. Sir Charles est Baronet et membre du Conseil."

BIBLIOGRAPHIE.

Nous voyons avec plaisir que M. L. Perrault, imprimeur canadien, a commencé la publication d'une série d'excellents petits ouvrages religieux, sous le titre général de BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE DU CANADA, à l'usage de la jeunesse chrétienne. On sait combien ces sortes de publications sont utiles et encouragées en France ; nous espérons que leur succès ne sera pas moindre dans notre pays. Nous nous permettons d'appeler sur ce sujet l'attention particulière de Messieurs les curés des diocèses de Québec et de Montréal.

Les deux livraisons sorties jusqu'à ce jour se composent 1. d'un *Abrégé de la doctrine chrétienne*, par Mgr. Villecourt, évêque de la Rochelle ; 2. de la *Vérité et perpétuité de la foi dans l'Eglise de Jésus-Christ*, par F. P. Missionnaire Apostolique. L'ouvrage maintenant sous presse et devant faire suite à ceux-là est la *Vie Abrégée de N. S. Jésus-Christ*.

Le prix de ces brochures n'est que de quelques sous. Il variera suivant la grosseur du volume.

Le même Imprimeur offre aussi en vente le *Petit Mauuel du Rosaire-Vivant*, enrichi de nouvelles décisions du Souverain-Pontife, concernant cette dévotion ; de plus *La Terre-Sainte, ou lieux célèbres dans l'Ecriture-Sainte*, suivis d'une nouvelle méthode pour faire le chemin de la Croix, par M. G. Labbé, le même qui s'emploie avec tant de zèle aux retraites et aux missions qui se font dans le pays ; enfin, un *Cours d'histoire* contenant 1. l'Abrégé de l'Histoire Sainte ; 2. l'Abrégé de l'Histoire des principaux peuples du monde ; 3. l'Histoire abrégée du Canada précédée d'un précis de l'Histoire de France. Ce dernier ouvrage de 200 pages, in-12, est un livre classique, en usage dans les ECOLES CHRÉTIENNES ; c'est dire assez que ce volume est précieux de choses et de diction ; en un mot, parfait dans son genre. Il serait effectivement difficile de trouver une compilation historique mieux fournie de faits et classée dans un meilleur ordre ; c'est vraiment le volume élémentaire le plus complet que nous connaissions, et nous sommes persuadé que sa lecture serait extrêmement utile dans toutes nos écoles de ville et de campagne.

☞ Un *Abonné* est remis à un autre numéro ; nous sommes aussi forcé de retarder la publication de quelques détails sur les succès des retraites et sur les travaux de Mgr. de Nancy.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 22 OCTOBRE 1841. No. 14.

ASILE POUR LES FEMMES AGÉES ET INFIRMES

OU

MAISON DE LA PROVIDENCE.

Une pieuse solennité vient d'avoir lieu dans le modeste oratoire de la MAISON DE LA PROVIDENCE. Le 16 du courant, un samedi, jour, comme l'on sait, particulièrement consacré à la Sainte Vierge, les Dames nouvellement incorporées pour l'*Asile des femmes agées et infirmes*, commençaient leurs charitables travaux. Mgr. l'évêque de Montréal s'était rendu à l'hospice pour en bénir les heureux commencemens. Sa Grandeur, acompagnée du chapelain de l'établissement et de M. St. Pierre, prêtre du Séminaire, chanta d'abord le *Veni, Creator* etc., puis quelques strophes du *Stabat*, vû que l'Asile est sous le titre de Notre-Dame des Sept Douleurs, et l'antienne *Manum tuam* etc., à la louange de Ste. Elisabeth, patronne de l'oratoire. Après ce chant, quelques versets et des oraisons, Mgr. Bourget adressa à la pieuse assemblée quelques-unes de ces paroles simples et touchantes dont, sans doute, St Vincent de Paul se servait pour inspirer aux autres la charité qui le consumait. Ensuite le prédicateur énuméra les œuvres, les prodiges que la piété du sexe enfante partout en Europe, dans les lieux où les Sœurs de la Charité ont des établissemens ; il redisait alors ce que son cœur avait éprouvé en voyant les Hopitaux de Marseille, les Asiles de Lyon, les Hospices d'Angers, les Fondations nombreuses de Paris, les merveilles de la Charité à Rome. Puis, faisant une heureuse allusion aux paroles du Diacre St. Laurent qui, pour les trésors de l'Eglise, montrait au Proconsul Romain les pauvres et les infirmes qu'il nourrissait, le charitable évêque montrait aussi aux cœurs sensibles de ces Dames, ce nombre de paralytiques, d'aveugles, d'infirmes de toutes les sor-

tes qui les environnaient, et qui devaient être leurs richesses spirituelles et les dignes objets de leur compassion et de leur tendresse. C'était là l'entretien du père avec ses filles ; oui, telles étaient les paroles que notre évêque appropriait si bien à la disposition de son bienveillant auditoire. A la fin, le chapelain de l'asile demanda au pontife de bénir cette œuvre, afin qu'elle prospérât ; et le pontife, avec attendrissement, chanta les paroles de la bénédiction épiscopale.

Tout ceci, lecteur, ne paraitrait d'abord qu'un bien petit événement. Dans cette minime réunion d'une douzaine de personnes escortées d'une trentaine de pauvres et d'infirmes, priant ensemble avec un pasteur, on croirait, ce semble, qu'il y a tout simplement le fait ordinaire d'un acte de dévotion. Ne vous y trompez pas, lecteur ; il y a plus que cela. Il y a là tout l'avenir d'un grand événement ; il y a le berceau d'une œuvre admirable, l'ébauche d'un grand plan ; il y a là le fondement d'un édifice immense. Tout, dans la religion, commence ainsi par la prière et l'humilité ; tout ce qui est grand et saint ! Voyez à Bethléem ; voyez dans le Cénacle.

Ce n'est donc pas envain que les lumières du Saint-Esprit ont été invoquées ; il y aura sagesse et force dans les conseils. Ce n'est pas envain que l'on a rappelé à ces Dames chrétiennes le spectacle héroïque d'une mère-vierge *assistant debout à l'agonie de son fils* ; il doit y avoir là des vierges qui, adoptant des fils dans tous les malheureux, se montreront des mères par leur tendresse et leur fidélité. Ce n'est pas non plus envain que l'on redisait qu'une Veuve auguste *avait ouvert ses mains à l'indigent et étendu ses bras à l'infortune*, tandis qu'elle *ne se nourrissait pas dans le repos* ; c'est que parmi nous aussi il y aura toujours des veuves laborieuses, des femmes infatigables qui sauront joindre le travail à l'opulence et la piété aux soins des pauvres.

On pouvait bien après cela, à la suite de ces invocations, de ces prières, de ces souvenirs, on pouvait délibérer sur le sort de la veuve et de l'orpheline, sur le soulagement de celui qui souffre, sur la consolation de celui qui est affligé, sur l'assistance à procurer à quiconque est nécessiteux. On le fit, et ce ne fut pas envain. Dès cette première entrevue, on avisa aux moyens de fonder immédiatement, dans Montréal, une maison de Sœurs de la Charité, ces Filles admirables de St-Vincent de Paul, qui depuis deux siècles n'ont rien perdu des vertus célestes que leur inspira leur immortel fondateur ; les Filles de St-Vincent, ces vierges séculières qui, comme des lis au milieu des buissons, conservent leur pureté avec le commerce et le contact journalier du monde, et qui avec cela, pleines de compassion et de ressources savent encore gémir sur toutes les misères et trouver toujours le secret de les guérir. Oh ! Vierges de la charité catholique, que vos cœurs sont beaux et vos œuvres admirables !

Eh bien, compatriotes, ce sont là les inappréciables hospitalières que doivent bientôt procurer à notre ville les Dames qui viennent de s'associer volontairement aux travaux de la persévérante Vve. Gamelin. Déjà on a fait des démarches pour s'assurer du terrain où on leur construira un édifice assez vaste pour remplir toutes leurs vues ; des offres généreuses n'ont pas tardé à se produire ; seulement on délibère sur les avantages des localités;c'est mercredi que ce point sera décidé dans une assemblée générale de la corporation.En attendant, avant même qu'un appel ait été fait à la générosité des individus, une personne aussi humble que charitable vient de déposer, sous l'anonyme, la somme de quatre mille huit cents francs ; les dons considérables de plusieurs autres particuliers sont déjà assurés. En un mot, l'œuvre semble se préparer de toutes parts avec une activité extraordinaire, et ceux qui la suivent croient y reconnaître la protection visible du ciel. C'est là ce que nous appellerons plus que jamais la Maison de la Providence.

LETTRE D'UNE SŒUR DE LA CHARITE DE SMYRNE.

Dans notre numéro du 8 courant nous avons parlé du dévouement du clergé catholique et des sœurs de la charité au milieu des nombreuses misères qui furent la suite de l'incendie de Smyrne.Toutes les correspondances de cette malheureuse ville s'accordent à rendre le même témoignage,et toutes représentent cet événement malheureux comme devant exercer la plus salutaire influence en faveur de la religion.

Les premières victimes de l'incendie s'étaient réfugiées sur la montagne du château située derrière la ville. Les missionnaires s'empressèrent d'aller leur porter secours ; ils sollicitèrent de l'autorité l'ouverture d'une caserne et d'un lazaret pour les y recueillir. Les Turcs,les Grecs et les Juifs, divisés par nations, furent réunis sur trois points. Les sœurs de la charité, joignant leurs propres ressources à celles des missionnaires, organisèrent aussitôt des distributions régulières de pain et de vêtemens. Elles firent un appel à tous les catholiques ; un comité de secours fut aussitôt improvisé, et, par ce moyen, elles réunirent bientôt des ressources capables de suffire aux besoins de trente à quarante mille personnes. Elles ouvrirent dans leur propre maison un ouvroir public et y appelèrent toutes les dames catholiques pour y travailler au confectionnement des vêtemens qu'il leur fallait distribuer. Dans quelques instans, ce service immense se trouva organisé aussi parfaitement qu'il eût pu l'être dans la ville la plus civilisée de l'Europe. Les sœurs se divisèrent en trois bandes, dont chacune, munie d'une pharmacie, se dirigeait deux fois par jour à l'un des lieux où les victimes de l'incendie se trouvaient réunies, pour panser les blessés et soigner les malades.

" Dès les premiers jours, dit une sœur dans une lettre, une souscription fut " ouverte, et le succès dépassa l'attente ; bientôt tout fut organisé de façon à

" procurer des distributions chaque jour ; en sorte que tous ces infortunés de-
" meurés sans la moindre ressource, se trouvent logés, nourris, vêtus, etc.,
" et bénissent, sans cependant la connaître, la main qui les assiste. " *Sans*
" *les Francs ou catholiques, disent-ils, nous étions perdus. C'est vous qui*
" *êtes ces bons qui sont encore sur la terre pour y faire le bien. Nos Turcs ne*
" *le font pas comme vous.*" En voyant leur étonnement et leur reconnais-
" sance, vous pensez bien que nous ne manquons pas de leur dire (avec pré-
" caution toutefois) que cette charité qui leur semble si belle ne se rencontre
" que dans la religion chrétienne, la seule véritable. Faut-il vous dire quelle
" consolation ce fut pour nous de pouvoir voler au secours de nos frères dès le
" premier instant, et combien nos faibles services furent rendus avec des trans-
" ports que je ne puis vous exprimer ! Parmi cette multitude, près de cinq
" cents hommes, femmes et enfans sont blessés, soit par des chutes qu'une
" fuite précipitée causa à plusieurs, soit par le feu lui-même, d'où ils ne par-
" vinrent à se retirer que lorsqu'il leur eut ouvert un passage. Sous un ciel
" comme celui de Smyrne, ces blessures sont plus graves encore qu'ailleurs ;
" la chaleur étant très-forte cette année, la contagion eût été à craindre sans
" les précautions prises pour arrêter les progrès de ces plaies devenues profon-
" des. Jugez quelle belle moisson de bonnes œuvres pour les sœurs de Smyr-
" ne. Toutes ont travaillé et travaillent encore. Chaque jour, les unes
" partent et se rendent dans les champs, les autres dans les lazarets et sur la
" montagne, où l'on en découvre qui, quoique sous un toit hospitalier, man-
" quent pourtant de tout le reste, et nous reçoivent comme des angesdescen-
" dus du ciel. C'est un spectable vraiment attendrissant et déchirant tout à
" la fois. Pour mon compte, je ne pourrai vous dire tout ce que le cœur
" éprouve de consolations au milieu de ces infortunés, mais plus grandes que
" jamais ; puisque c'est maintenant que les délices du saint état que j'ai em-
" brassé se font sentir. Voici deux dimanches que nous nous contentons d'une
" messe basse, et nous partons avec nos provisions ; et le long du chemin on
" nous arrête jusqu'à trente fois et plus pour panser des malades. Le plus
" souvent, nous installons notre pharmacie portative à terre, d'autres fois, nous
" entrons dans les maisons. Croiriez-vous que je travaille de toutes mes
" forces sans éprouver aucune fatigue ! Les longues courses et les travaux
" d'un service presque continuel ne se font sentir qu'aux pieds, qui, le soir,
" sont un peu malades. Le lendemain, on ne le sent plus, et on part avec le
" même courage que la veille. Avouez que ce sont là de belles et d'excel-
" lentes vacances. Comme la Providence est toujours admirable ! C'est aus-
" sitôt après la distribution des prix que l'incendie éclata ; en sorte que toutes
" nous avons pu nous consacrer entièrement à l'œuvre pressante. La pro-
" tection de St. Vincent nous aide et nous soutient. Puisse son nom être
" béni de tous les malheureux. Puisse surtout notre sainte religion être con-
" nue de ces infidèles ! On est généralement persuadé que cette épreuve aura
" des suites salutaires par la profonde impression que fait sur eux cet élan des
" catholiques empressés à les secourir. Il n'y a qu'un instant qu'un juif, en
" considérant les tristes restes de la ville détruite, disait qu'il était très-heu-
" reux que les catholiques eussent été épargnés : *Au moins*, ajouta-t-il, *ils*
" *partagent avec nous : les juifs ne le feraient pas.* Il parlait ainsi à une

" de nos sœurs qu'il conduisait chez des malades. Nous voilà tout-à-fait lan-
" cées chez les Turcs et chez les Juifs, et nous pénétrons partout sans le moin-
" dre danger. Le seul inconvénient était de ne point savoir leur langue ; mais
" Dieu sait ce qui nous convient, et les drogmans ne nous manquent pas. La
" charité des Lazaristes a passé dans le cœur des élèves. Ceux qui savent
" le turc, se font un plaisir de nous accompagner partout, et nous sont d'un
" grand secours."

FAITS MIRACULEUX.—Dieu, qui seul peut être la cause efficiente de ces faits extraordinaires, auxquels ne sauraient atteindre les forces de le nature, et qui pour les produire se sert souvent du ministère de ses saints, n'a pas cessé dans sa Providence d'imprimer ce cachet de vérité et de divinité à la religion catholique. Le *Diario* du 10 août en fournit une preuve, en rapportant la guérison d'une religieuse, affectée d'épilepsie et de divers autres maux, qui l'avaient réduite, depuis 15 mois, à garder misérablement le lit dans un état d'immobilité, d'insensibilité physique et de prostration de forces tel qu'on s'attendait à la voir expirer d'un moment à l'autre. Ayant eu recours, d'après les exhortations d'un illustre prélat, à l'intercession de la bienheureuse Véronique Giuliani, le 17 mai 1839, au grand étonnement de toutes les personnes présentes, elle recouvra la santé, se leva de son lit, se rendit à l'église voisine, y resta quelque temps en prières, et agit ensuite comme si elle n'avait été atteinte d'aucune maladie. Un fait si merveilleux attira l'attention publique. S. E. le cardinal Della Porta Rodiani voulut qu'il en fût régulièrement informé, et, après les vérifications requises, il porta le 29 mai 1841 le décret suivant :

Constare de instantaneâ perfectâque sanatione N. N. à diuturnâ hemiplegiâ sinistri lateris unâ cum epilepsiâ ac virium debilitate, aliisque gravibus adjunctis, intercedente sanctâ Veronicâ Giuliani.

—L'*Ami de la Religion* rapporte un autre fait miraculeux dont l'insertion dans notre journal édifiera aussi nos lecteurs. C'est une guérison extraordinaire opérée par l'intercession du bienheureux Pierre Fourrier de Mattaincourt, Réformateur et Général des chanoines Réguliers de la *Congrégation de Notre-Sauveur* et Instituteur des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame en France, mort à Gray le 9 décembre 1640, agé de 76 ans, et béatifié par le Pape Benoit XIII le 10 janvier 1749.

" Mademoiselle J.... H...., agée de vingt-trois ans, fille de M. H...., maire de la commune de T.... (diocèse de Troyes), était souffrante et débile depuis plusieurs années. Son état maladif avait empiré au mois de mars dernier et inspirait de sérieuses inquiétudes. Les médecins les plus célèbres de la contrée ayant été consultés, avaient indiqué un régime à suivre, des traitemens à employer, et déclaré que la maladie serait longue à guérir. Malgré son exactitude à se conformer au régime et au traitement prescrits, mademoiselle H.... fut bien plus malade dans le courant de mai et de juin. Un mal de gorge, qui avait commencé il y a cinq ou six ans, était devenu très-violent, et ne lui permettait plus que d'user de la soupe, ou d'autres alimens de ce genre, ; encore avait-elle beaucoup de peine à les digérer, en rendait-elle

une partie après les repas. De là une grande faiblesse, un échauffement de la poitrine et de l'estomac. Les médecins disaient positivement qu'ils voyaient une ulcération à l'intérieur de la gorge : ils essayèrent vainement de la cautériser.

" Dans les premiers jours de juillet, la malade eut une crise, à la suite de laquelle elle fut forcée de ne plus quitter le lit. A dater de ce moment, elle ne pouvait prendre aucune nourriture, pas même les alimens les plus délicats. Elle vomissait les boissons, dès qu'elle les avait reçues. Elle ne se soutenait qu'en suçant du sucre. Une chaleur brûlante était dans sa poitrine ; la fièvre la travaillait sans cesse. Les médecins ne savaient qu'employer. Ils conseillaient aux parens d'aller à Paris, consulter la science à son progrès. M. le curé de T...., connaissant la piété exemplaire de cette famille, et se rappelant les prodiges dont Dieu glorifie depuis plusieurs années le B. Pierre Fourier, pour amener sans doute sa canonisation, proposa alors un pélérinage au tombeau du saint prêtre. On se rendit à cet avis sans la moindre observation. Le seul embarras était l'état de la malade. Malgré sa faiblesse, on se mit en route le 12 juillet. Elle supporta passablement le voyage, ne pouvant toutefois, comme à son ordinaire, rien prendre ni en nourriture, ni en boisson, quoi qu'elle essayât. Elle arriva à Mattaincourt le 13 au soir. Le 14, dernier jour de l'octave de la fête du bienheureux, elle alla à l'église dès 6 heures du matin. On la fit placer à genoux sur la tombe du saint prêtre. Elle resta dans cette position l'espace de trois heures, sans être aucunement fatiguée. Une messe fut célébrée à son intention : elle y communia. Peu de temps après, elle sentit son mal de gorge diminuer, ses jambes et son corps reprendre des forces, la chaleur intérieure et la fièvre se dissiper. Elle sortit de l'église parfaitement guérie, et se mit à déjeûner du meilleur appétit. Depuis ce moment, sa bonne santé continue. Elle n'éprouve plus de souffrances, et la digestion se fait sans difficulté.

" Cette guérison a comblé de joie les parens de mademoiselle H.... et fait sensation dans le pays et dans le voisinage. M. le curé de T.... a célébré une messe basse en action de grâces quatre jours après le retour, et une partie de la famille y a communié. Toutes les raisons des médecins pour expliquer, à leur manière, l'état actuel de leur malade, se contredisent, et ne supportent pas un examen sérieux. Elles laissent voir à découvert Dieu admirable dans ses saints, aujourd'hui comme toujours.

S'il est des secrets qu'il faut humblement tenir cachés, il est aussi des œuvres de miséricorde qu'il est bon de découvrir et de publier, pour augmenter dans les enfans de Dieu la foi, l'espérance et l'amour.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

Une discussion que j'ai eu à soutenir dernièrement sur la prescience de Dieu a été l'occasion de celle que je vous transmets. Si vous y trouvez quelque intérêt, veuillez lui donner place dans vos colonnes. J'ai l'honneur, etc.

UN ABONNÉ.

On m'objecta que la prescience de Dieu détruisait la liberté de l'homme, et nécessitait toutes nos actions.

A cela je répondis : Toutes les difficultés élevées au sujet de la prescience de Dieu, que l'on prétend devoir nécessiter nos actions, ne viennent que de l'abus des mots, lesquels employés pour accommoder les choses à notre portée, sont appliqués à Dieu dans le sens que nous nous les appliquons à nous-mêmes.

Le mot *prescience* ne peut pas strictement s'appliquer à Dieu : il n'y a pour lui ni passé, ni avenir, tout lui étant présent dans tous les intervalles du temps. On ne doit pas dire de lui qu'il prévoit ce qui arrivera, mais qu'il voit ce qui arrive. On ne doit pas dire par rapport à Dieu qu'il prévoit ce que tel homme fera, mais qu'il voit ce qu'il fait. Ainsi quand Dieu a parlé par les prophètes, par rapport à lui, il disait ce qui arrivait : par rapport à nous les prophètes prédisaient ce qui arriverait. En un mot, Dieu par son éternité est présent à tous les tems, comme il l'est à tous les lieux par son immensité.

David renfermé dans la ville de Céilam apprend que Saül se propose de venir l'y assiéger : il consulte le Seigneur et lui demande : Saül viendra-il ? Le Seigneur répond : il viendra.

David demande : les habitants de Céilam me livreront-ils à Saül, ainsi que ceux qui me suivent ? Le Seigneur répond : ils vous livreront.

Sur cela David et ses gens s'échappent de la ville et se dispersent. Saül informé de leur évasion, renonce au dessein qu'il avait formé de venir assiéger cette ville.

Cela explique comment la prescience de Dieu ne nuit point à la liberté de l'homme. Dieu sait non seulement ce qui arrivera, mais encore tout ce qui peut arriver. Il savait sans doute quel sort Saül réservait à David, si ce dernier fût tombé entre ses mains, comme il savait que David le consulterait dans cette occasion ; mais toujours David était parfaitement libre.

Ezéchias étant très-malade, Dieu lui fait dire de mettre ordre à ses affaires parcequ'il mourrait. Mais voyant ses larmes et entendant sa prière, il lui fait dire par le même prophète qu'il lui accordait encore quinze années de vie. Il était bien libre à lui de supplier Dieu de prolonger sa vie. Dieu n'accorda cette grâce qu'à ses prières, et il n'y a pas à douter qu'il ne fût mort sans cela.

La prescience de Dieu nuisait-elle dans ce cas à la liberté du Roi ? Dieu dit ici ce qui serait arrivé si le Roi en eût agi autrement qu'il ne le fit.

Lorsque Dieu fait dire à David par le prophète Gad de choisir entre trois fléaux, ne savait-il pas bien lequel des trois le Roi choisirait ? et cette prescience privait-elle David de la liberté du choix ?

Dieu lui-même dit qu'il *veut* des choses qui n'arrivent pas *parceque l'homme ne le veut pas*. Jérusalem, Jérusalem combien de fois ai-je

voulu rassembler tes enfants, etc. etc. etc., *et tu ne l'as pas voulu.* St. Luc. 13. 24. Terrible prérogative de l'homme, mais s'il n'était pas libre, il ne pourrait être ni récompensé, ni puni.

C'est bien, me dit mon adversaire, je conviens maintenant avec vous que la prescience de Dieu ne détruit pas ma liberté. Mais une autre difficulté m'embarrasse :

Si je suis prédestiné, quelque chose que je fasse, je serai sauvé ou Dieu se serait trompé, puisque dans ce cas, il avait prévu mon salut. Si je dois être damné, quelque chose que je fasse, je le serai ; autrement Dieu se serait trompé ; et alors je vois de l'injustice en Dieu.

A cela je répondis: Si donc Dieu a prévu que vous aurez l'an prochain une ample moisson,peu importe que vous cultiviez votre terre bien ou mal, ou du tout. Vous aurez une bonne moisson, ou la prescience de Dieu serait en défaut.

Mais, faites y bien attention, dans cette prescience entrait la connaissance que vous semeriez du grain après avoir préparé la terre ; comme dans la prescience de Dieu sur le salut de l'homme entre aussi la connaissance des bonnes et des mauvaises actions de l'individu, de l'usage ou de l'abus des grâces.

Ces réponses me parurent satisfaire mon compagnon et nous en restâmes là. UN ABONNE.

GRANDE SOLENNITÉ RELIGIEUSE A BURLINGTON,

DÉDICACE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

(*Extrait de l'Aurore des Canadas.*)

Cette auguste cérémonie a eu lieu dimanche, 3 octobre courant, en présence de deux évêques, d'un nombreux clergé et d'une foule immense de fidèles. Mgr. de Boston, du diocèse duquel Burlington fait partie, arriva samedi soir accompagné de plusieurs prêtres irlandais. Mgr. de Nancy,venant du Canada, débarqua en même temps ; il fut reçu au quai par un grand concours de Canadiens qui l'attendaient. Le lendemain matin, toute la congrégation de Plattsburgh arriva dans le bateau traversier avec son digne curé en tête M. Roonay, ainsi que Messire St. Germain, curé de St. Laurent, qui venait à la suite de l'évêque de Nancy. L'infatigable Messire Labbé, déjà si avantageusement connu au Canada et aux Etats-Unis, était arrivé à Burlington depuis quelques jours, afin de préparer les enfans canadiens à la première communion et à la confirmation.

La cérémonie de la consécration commença vers 10 heures, Mgr. de Boston officiait, accompagné d'un nombreux clergé. La grand'messe fut célébrée par Messire Fenwich, frère de l'évêque..... A la suite de la grand'messe l'évêque de Boston administra le sacrement de confirmation aux enfans irlandais, préparés à le recevoir, par les soins du pasteur du lieu, le Revd. M. O'Callaghan.

Après le service divin de l'après midi,l'évêque de Nancy adressa aux Ca-

nadiens une exhortation qui parut encore bien courte,quoiqu'elle se prolongeât jusqu'à 7 heures du soir.

Lundi matin, Sa Grandeur l'évêque de Boston partit, accompagné de quelques membres du clergé, pour une visite pastorale à St. Albans, ainsi que dans d'autres parties de son diocèse. Mais ce jour-là une autre cérémonie non moins solennelle, non moins touchante que la précédente devait avoir lieu à Burlington. Les enfans canadiens devaient faire leur première communion et recevoir la confirmation des mains du vénérable évêque de Nancy. Est-il un catholique, tout indifférent qu'il soit en matière de religion, qui ait oublié ce grand acte de la vie, cette solennité auguste où l'enfant devient homme en un instant,en s'identifiant pour ainsi dire avec son créateur !..... Mais ici la cérémonie devenait encore plus imposante, plus touchante, en apercevant à la sainte table des filles, des garçons de plus de 18 ans, qui n'avaient pas encore approché des sacrements. Là étaient des hommes, des femmes mariés qui n'avaient pas encore communié !

☞ Ce n'est pas tout : non seulement un grand nombre de jeunes gens ont été admis à la première communion et à la confirmation, mais encore un nombre infini de fidèles se sont approchés des sacrements,qu'ils n'avaient pas fréquentés depuis un grand nombre d'années.

Cette courte visite de l'Evêque de Nancy et des dignes prêtres qui l'accompagnaient aura donc produit de grands résultats parmi les Canadiens. Plus de vingt-cinq mariages contractés devant des ministres ou des magistrats ont été ratifiés et célébrés en face de l'église ; un grand nombre d'enfants de tout âge, amenés de toutes les parties du diocèse, ont été baptisés, et le jour du départ de Sa Grandeur a été signalé par l'admission de plus de 200 Canadiens aux bienfaits de la tempérance ! tout ceci n'est qu'un faible tableau des bienfaits qui résulteront de cette courte mission.

Que doit-on conclure de cette mission, dans un pays ou la masse des habitants est protestante ?.... Que les Canadiens, quelque soit le pays qu'ils habitent, sont toujours attachés à la foi de leurs pères ; que, lorsque la parole de Dieu leur sera prêchée avec onction et douceur, elle fera toujours en eux une vive impression.

On a prétendu qu'un grand nombre de Canadiens avaient abandonné leur religion en laissant le sol natal ; ceci n'est pas correct. Il peut s'en trouver quelques-uns, mais le nombre en est si petit qu'il est imperceptible. Et d'ailleurs c'est plutôt une tiédeur, presque justifiée par l'abandon où ils sont laissés, qu'un vrai abandon de leurs principes religieux. Une preuve que leur foi est encore vive, c'est qu'à la nouvelle de la visite de l'évêque à Burlington, accompagné de prêtres parlant le français, une foule immense est accourue, de plus de dix lieues à la ronde, pour participer aux saints mystères, et il est juste d'ajouter que leur conduite, durant la retraite, fut tout-à-fait exemplaire.

Il serait difficile de peindre l'empressement que tous ces Canadiens mettaient à s'approcher de l'évêque de Nancy, à lui parler, à lui demander des instructions.De son côté, Sa Grandeur pendant le peu de minutes de loisir qui lui restaient, les recevait toujours avec cette politesse, cette déférence qui le caractérisent, et qui doivent être l'apanage du vrai pasteur.Aussi le prélat avait-il prié Mr. Labbé, qui l'avait précédé à Burlington, de lui trouver un

logement chez une famille canadienne, afin d'admettre sans difficulté tous ceux qui désiraient le visiter. Sa Grandeur descendit ainsi que les prêtres qui l'accompagnaient, chez notre compatriote, Mr. Duvernay, où ils furent reçus avec tous les égards qui leur étaient dûs. Mgr. de Nancy, à ce qu'on assure, ne se bornera pas à cette visite ; il doit retourner à Burlington dans la quinzaine, afin de mettre la dernière main au grand œuvre si heureusement commencé.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

France.—Le nombre des protestans, en France, ne dépasse pas 950,000; le nombre des catholiques est de 31 millions 490,000.

—On vient de trouver à Saint-Germer, près du diocèse de Beauvais, deux statues chrétiennes d'un grand intérêt pour l'histoire des beaux-arts. Toutes deux sont de la fin du XIIIe. siècle, entièrement peintes et dorées ; elles représentent la vierge Marie, avant et après la nativité.

La robe, bleue à l'une, et violette à l'autre; le manteau, rouge à la première, et bleu à la seconde, sont semés de rinceaux, de fleurons et de corolles en or. Dans des quatre-feuilles et des médaillons feuillagés, se trouvent des lions héraldiques également peints en or. Sur la robe violette de la Vierge qui tient Jésus, une série de médaillons est occupée alternativement par deux coqs qui chantent et deux coqs qui se battent. Deux coqs absolument semblables sont sculptés sur le zodiaque en marbre blanc qui sert de frise à la cathédrale d'Athènes, et dont M. Didron a rapporté une estampe.

A ces deux Vierges, qui sont à peu près de grandeur naturelle, l'œil est bleu, la chevelure est jaune et dorée. La Vierge-mère couronnée et assise sur un trône comme une reine, semble orgueilleuse de l'enfant Jésus, en robe d'or, qui joue avec elle.L'autre Vierge, qui n'est pas encore mère,est debout et sans couronne ; elle contraste, par sa timidité avec la fière contenance de la première. La peinture appliquée à la statuaire, assez rare en France, donne ici des renseignemens précieux sur les étoffes brochées en or pendant le moyen-âge ; elle fournira en outre un document important pour les statues de même époque, mais à peu près décolorées, qu'on va replacer dans la Sainte-Chapelle de Paris.

Ces deux statues de Saint-Germer étaient ensevelies dans des décombres, depuis 200 ans peut-être ; elles sont maintenant nettoyées et placées honorablement dans la chapelle d'où elles proviennent, et qui est une copie de la Sainte-Chapelle de Paris.On ne touchera pas à ces statues, qui sont endommagées en quelques endroits, et l'on se contentera de fixer sur le cou de la Vierge-mère la tête qui en est détachée.

—On voit par les derniers journaux français les mandemens de plusieurs évêques de France, qui exaltent les bienfaits déjà produits par l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie et enrichissent leurs diocèses de cette belle et précieuse association.

—On a calculé, sur des données à peu près certaines, qu'il existe dans le monde entier environ 600,000 sourds-muets, et que la France à elle seule en renferme au moins 25,000

Le nombre des institutions ouvertes à tant d'infortunés, dans tous les pays civilisés, s'élève à 130.

Angleterre.—Le 17 août, a été tenue à Manchester une grande conférence des ministres de la religion anglicane, au sujet des lois sur les céréales et autres monopoles affectant la nourriture du peuple. Plus de 650 ecclésiastiques étaient présens, dit le *Sun*, à la séance qui a commencé à 10 heures.

Un discours a été prononcé par le révérend docteur Atkins, nommé président de cette assemblée ; il y a protesté contre la doctrine que les ministres de la religion ne devaient pas intervenir dans les affaires politiques, et il a déclaré qu'il s'agissait d'empêcher une grande iniquité et la ruine de la nation. Aussi a-t-il conclu pour qu'une adresse énergique fût présentée.

Après deux discours des révérends Masser et W. Fletcher, la conférence s'est ajournée et a repris la séance à 4 heures. Le président annonça alors que l'adresse de la ligue contre les lois des céréales serait présentée et appuyée, à la chambre des communes, par M. Cobden, membre du parlement. Ce dernier prononça ensuite un discours qui fut applaudi, après quoi l'on s'ajourna au lendemain.

Nous ne savons pas de quel œil le gouvernement verrait une démarche de ce genre prise par le clergé catholique des colonies.

—Nous lisons dans un journal anglais :

" Une réunion de charité a été tenue la semaine dernière à Cross-deel par des dames du voisinage. Le duc de Wellington, qui avait assisté à cette réunion, partit en oubliant son parapluie. Lady P..... s'en étant immédiatement emparée, s'écria : " Qui veut donner 20 guinées du parapluie du duc de Wellington ! " Aussitôt un acheteur se présenta et compta les 20 guinées. Ce trait ayant été rapporté au duc par une des dames, il lui dit : " Je me charge de vous fournir autant de parapluies que vous en voudrez,si vous pouvez toujours les vendre aussi avantageusement dans un but de charité. "

Espagne.—On trouve dans la *Gazette de Madrid* un décret du régent, relatif à la vente des biens du clergé. Ce décret déclare biens nationaux les propriétés du clergé séculier, ainsi que les biens, droits et actions quelconques des fabriques, des églises et des confréries, puis il déclare ces derniers en vente.

Ce décret n'est que l'exécution du manifeste que le gouvernement avait publié peu auparavant en opposition à l'allocution du Souverain Pontife, manifeste par lequel il déclare reconnaître l'administration des biens ecclésiastiques comme purement temporelle et lui appartenant à lui seul, et traite toute prétention du Saint-Père à la gestion de ces biens d'empiétement de l'autorité spirituelle sur l'autorité temporelle.

Dans tous les temps, les gouvernemens qui ont voulu opprimer la religion et le clergé ont commencé par crier contre le Saint-Siége, et lui ont imputé des torts pour colorer leurs propres injustices. Ainsi des anciens souverains de l'Angleterre et de l'Allemagne ; ainsi de plusieurs monarques français qui ont eu des démêlés avec le Saint-Siége. Cependant le siége apostolique a toujours usé à la longue leurs persécutions, et le temps lui a fait justice de leurs violences.

—Les quêtes faites dans plusieurs diocèses de France sur l'invitation des évêques, en faveur des réfugiés espagnols, ont été généralement très-abondantes. Les cœurs catholiques ne pouvaient manquer de s'attendrir sur le sort de ces infortunés qui sont d'autant plus malheureux que, forcés d'abandonner leurs biens et leurs parents, ils voient encore les maux effrayants qui torturent leur pauvre patrie.

—Nous lisons ce qui suit dans une lettre de Madrid du 8 août :

" Voici un fait dont je puis vous garantir l'exactitude : Notre petite reine qui depuis qu'on lui a enlevé toutes ses dames d'honneur, pour les remplacer par des figures nouvelles, semble tout-à-fait dépaysée, disait l'autre jour devant sa sœur l'infante à Espartero . " Savez-vous, Espartero, que je voudrais bien aller voir maman ? "—" C'est impossible, répondit celui-ci, Votre Majesté est reine d'Espagne et ne peut pas sortir du royaume. . . . . "
— " Mais moi je ne suis pas reine, dit la petite infante, et je veux revoir notre maman. "—" Et moi, ajouta sa sœur, je ne veux pas être reine si je ne puis pas voir maman. " Espartero resta confus et ne sut plus que répondre. "

Il parait cependant que l'on va améliorer un peu le sort de la jeune Isabelle, en rétablissant sur un pied régulier les communications entre elle et l'ex-régente sa mère.

—Les dernières nouvelles nous représentent Espartero comme perdant beaucoup dans l'esprit public : c'est cette raison qui l'a empêché de clore en personne les dernières Cortès.

Prusse.—Le gouvernement prussien vient d'envoyer à Munster un nouveau député, M. de Beckendorf, pour négocier avec Mgr. Droste, et tenter de fléchir son inébranlable fermeté. Pour le décider à donner sa démission ou au moins à se désister de la condition de son retour à Cologne, on lui fit les plus belles promesses. Il s'agissait encore du chapeau de cardinal qu'on lui faisait espérer s'il voulait se rendre aux demandes du gouvernement ; on lui promettait en outre de publier une déclaration qui sauverait son honneur, en le disculpant pleinement des accusations qui autrefois avaient été formulées contre lui. On prétendait que son obstination seule avait amené la déplorable anarchie dans laquelle se trouvait déjà le diocèse de Cologne. L'archevêque resta ferme et remit au commissaire royal la déclaration suivante, conçue dans des termes aussi précis qu'énergiques.

" 1 ° Je ne résignerai *jamais* ; 2 ° je n'aspire pas au cardinalat ; 3 ° depuis longtemps le gouvernement aurait dû publier la déclaration d'honneur, qui me disculperait d'accusations non fondées ; 4 ° si par la mort de M. Husgen, et le refus du gouvernement de reconnaître M. Jven comme vicaire-général, il doit y avoir anarchie dans le diocèse, la faute en retombe entièrement sur le gouvernement et point du tout sur moi ; 5 ° les propositions que j'ai faites à Mgr. Reisach, je les maintiens, la *conditio sine quâ non* est ma réinstallation à Cologne ; 6 ° si après avoir été réintégré à Cologne, on désire que je me rende à Rome, je puis tout aussi bien retourner à Munster. "

Telle est la déclaration que M. de Beckendorf a rapportée à Berlin : c'est le dernier mot de l'archevêque, il ne s'en départira pas, et le gouvernement n'est nullement disposé à accorder ses justes demandes.

Quant au bon ordre dans le diocèse de Cologne, le cabinet de Berlin est à

présent tout-à-fait rassuré ; les affaires marchent ; M. Jven administre et s'efforce de maintenir la tranquillité ; il a de bonnes intentions, mais il est faible. Ainsi il n'a pas osé refuser le *placet* aux cours de professeurs de la faculté de théologie de Bonn qui, cependant, continuent effrontément à enseigner les doctrines de Hermès. (1)

Il a confirmé dans leurs fonctions les examinateurs synodaux que M. Husgen avait nommés après l'enlèvement de l'archevêque, en révoquant la nomination de ceux que le prélat avait institués, et ces examinateurs synodaux sont en partie des hermésiens. Du reste M. Jven exécute fidèlement les ordres qui lui viennent de Rome ; ainsi, il signe toujours, *comme vicaire-général de l'archevêque*, et il a repoussé la demande que, dit-on, le gouvernement lui a faite de signer : *le vicariat général.*

Orient.—Des difficultés sérieuses s'étaient élevées entre la Porte et les Montagnards de Syrie à l'occasion de l'impôt que ces derniers avaient a payer. Les Montagnards avaient fini par offrir 3,600 bourses pour l'acquit de cet impôt, comme on le voyait dans notre dernier numéro, et l'on ne connaissait point encore quelles étaient les dispositions de la Porte à cet égard. Mais nous voyons par une lettre de Constantinople du 18 août que cet impôt est définitivement fixé par la Porte à 3,000 bourses seulement (un million cinq cent mille piastres.

–Il paraît certain, d'après des lettres du Liban du 8 août que les chefs rassemblés à Bet-el-Edin, le 30 juillet, ont résolu d'avancer vers Jérusalem et d'occuper Tyr, Byblos (Djebal), Bastrys et peut-être Sidon. Jérusalem a une garnison de 2,000 Turcs ; celle de Sidon atteint à peine le chiffre de 1,000, hommes ; et quant à Byblos, il n'y a dans la citadelle que 200 hommes ; Jeffa peut avoir 1, 500 hommes de garnison. Ce sont là les seuls points que possèdent les Turcs sur le littoral du Liban et dans la Palestine.

On doute que ces troupes albanaises, démoralisées, puissent résister quinze jours aux attaques des tribus du Liban, qui ont au moins 80,000 hommes sous les armes.

L'émir Béchir et les patriarches sont d'avis d'attendre les résolutions de la diplomatie ; mais plusieurs chefs trouvent que cela dure trop long-tems, *et qu'il faut accomplir définitivement le fait de la possession.* Les pachas de Jérusalem et de Sidon évitent soigneusement tout ce qui pourrait servir de prétexte à une attaque.

Algerie.—La partie haute de l'ancienne Carthage a reçu le nom de Mont-Louis-Philippe, depuis le don que l'année dernière le bey Ahmed a fait au gouvernement français d'un terrain situé à l'ouest de la Goulette, entre la mer au nord et des ruines romaines et carthaginoises au midi. Là s'élève une chapelle qui est consacrée à la mémoire de Louis IX, sur la terre même où le saint roi mourut le 25 août 1270.

Polynésie.—Mgr. Rochouse, évêque de Nilopolis (*in partibus*) et vicaire apostolique de l'Océanie-Orientale, est actuellement en France. Sa Grandeur

(1) L'hermésianisme cherche à établir une fraternité parfaite entre les théologies patriarcales, judaïques, chrétiennes et mahométanes ; il voudrait aussi découvrir la même fraternité entre les théologies catholiques, sabelliennes, ariennes, luthériennes, calvinistes, etc. etc.

est accompagnée du fils aîné de l'ex-grand-pontife des îles Gambier, Matua, et, assure-t-on, d'un prince de la famille de Taméha-Méa, roi actuel des îles Sandwich. Mgr. de Nilopolis sollicite un renfort d'ouvriers évangéliques pour l'abondante moisson des nombreux archipels de la Polynésie soumis à sa juridiction épiscopale.

Canada.—Ce qui suit est la substance de résolutions prises le 18 août dernier par les paroissiens de St. Vincent de Paul relativement au soutien des pauvres.

" Les surintendans des pauvres feront des quêtes dans la paroisse, et de ces quêtes formeront un dépôt pour pourvoir aux besoins des nécessiteux de la paroisse.

" Les surintendans seront obligés de faire souvent, dans leurs districts respectifs, la visite des pauvres qui s'y rencontreront et de les secourir selon leurs besoins. Chaque pauvre, au lieu de mandier de maison en maison, s'adressera à l'un des surintendans pour en être secouru à même les fonds et dépôts entre ses mains. Tous dons et legs faits en faveur des pauvres seront versés entre les mains des surintendans.

" Les paroissiens de St. Vincent ne donneront aux mendians de paroisses étrangères, aucune autre aumône que la nourriture qui leur sera nécessaire dans le moment."

Nous applaudissons beaucoup à la résolution que viennent de prendre les paroissiens de St. Vincent de se charger du soin de leurs pauvres. Nous désirerions que cette mesure pût devenir générale. Et dans ce but nous offrons nos colonnes à la discussion des moyens à employer pour l'effectuer plus sûrement, surtout en ce qui concernerait l'extinction de la mendicité et la création d'ateliers des pauvres.

—Jeudi 14 du couraut, a eu lieu la bénédiction solennelle de l'église réparée de St-Eustache (Rivière du chêne.) On se souvient que cette église avait été la proie des flammes, lors des troubles qui bouleversèrent ce district en 1837. Depuis cette désastreuse époque qui avait occasioné, par un excès de représailles, l'incendie d'une partie du village de St-Eustache, les catholiques de cette paroisse n'avaient eu pour lieu de réunion aux saints offices, que le local trop étroit d'une maison particulière que Messire Paquin, leur Curé, avait fait construire pour un couvent ; et encore cette bâtisse avait aussi subi le sort de l'incendie général. On y avait seulement fait les réparations absolument nécessaires pour la célébration des saints mystères, en attendant mieux. Or, ce mieux a été la reconstruction presque entière de l'ancienne église, dont les murs avaient été considérablement endommagés ; on en a deplus exhaussé les longs-pans, ce qui donne à tout l'édifice un aspect beaucoup plus avantageux que celui qu'il avait autrefois ; on a également réparé provisoirement le portail ; en un mot, on a mis le tout en état d'être consacré au

culte de la religion. Dans cette circonstance, les habitans de St-Eustache ont montré un zèle assez digne d'éloge, puisque, malgré toutes les pertes qu'ils ont essuyées, ils ont pu suffire aux dépenses nouvelles que ces travaux exigeaient, sans que le gouvernement leur soit venu en aide, ni même leur ait donné un seul sou de dédommagement.

Quant à la cérémonie religieuse, elle a eu toute la pompe et toute l'édification possible. C'est Mgr. Gaulin qui a fait cette bénédiction, et c'est Mgr. Bourget qui a annoncé la parole de Dieu devant le nombreux auditoire que la circonstance avait attiré.

—Le Bill passé dans la session du Parlement Provincial pour incorporer l'Asile que Madame Gamelin avait ouvert aux femmes pauvres, agées et infirmes, et qu'elle dirige depuis une dixaine d'années, porte pour clauses principales :

1 ° Que les personnes suivantes, savoir : les Dames Em. Gamelin, Magd. Durand, P. Jos. Lacroix, A. P. Nowlan, M. C. Cuvillier, A. M. Delisle, M. A. F. Viger, J. Perrault, E. R. Fabre, S. Tavernier, L. Berthelet et N. Delorme et toutes autres personnes choisies par ces Dames pour les assister, ou leur succéder, formeront un corps politique ayant plein pouvoir d'acquérir, de posséder, de vendre, échanger, aliéner, en un mot, transiger de quelque façon légale que ce soit pour elles ou leurs successeurs, toutes sortes de biens meubles et immeubles, aux fins de créer et soutenir, agrandir et perpétuer un Asile pour les femmes agées, infirmes etc. Deplus, que le dit Asile peut acquérir jusqu'au montant d'une rente annuelle de £1000, cours de cette province.

2 ° Que cette corporation aura le droit de se régir par telles règles ou réglemens qu'elle jugera à propos d'établir dans les assemblées générales et annuelles, lesquelles assemblées, dont une en octobre, seront annoncées sept jours à l'avance, dans les papiers-nouvelles de la ville, dont un sera la *Gazette de Montréal*.

3 ° Que les Membres de la dite Corporation pourront élire à la majorité des voix, des Directrices, une Secrétaire et une Trésorière ; lesquelles officières seront continuées en fonctions jusqu'à ce qu'il soit fait une nouvelle élection dans l'assemblée annuelle d'octobre, ou dans une assemblée extraordinaire qui serait demandée par au moins cinq membres de la Corporation. Deplus, qu'il sera loisible aux dites Dames de se choisir telles suppléantes ou assistantes qu'elles jugeront utiles ou nécessaires à la due administration des affaires de la communauté ; de les rétribuer équitablement et en proportion de leurs services, en tout ce qui serait conforme aux règles et ordonnances de la dite Corporation.

Enfin, il est reconnu que les membres de cette Corporation ne gérant comme telles que les biens de l'Institution, ne sont en cette qualité responsables de rien en leur nom privé, et conséquemment qu'elles n'ont aucun besoin de l'autorisation de leurs maris pour tout ce qui concerne cette religieuse administration.

Tel est le Bill excellent que vient de passer la Législature provinciale et auquel l'Honorable D. B. Viger a donné, en Chambre, une attention toute particulière, ainsi que l'Hon : J. Quesnel, dans le Conseil. Cette mesure avait aussi été l'objet des soins de A. Larocque, Ecr., qui en avait rédigé les bases et aussi préparé les requêtes. Désormais cet acte sera donc pour tous les bienfaiteurs de l'Asile une garantie complète, tant sous le rapport de la loi, que sous le rapport de l'emploi consciencieux des dons qu'ils auront reversés dans le sein des pauvres, en les confiant aux mains charitables et intelligentes qui doivent les recueillir et les distribuer.

Nous savons qu'il doit se tenir une assemblée générale des Dames de cet Asile, mercredi 27 à 9 h. A. M. à la *Maison de la Providence*, rue Ste. Catherine.

—Mr. McLeod, dont le sort a tant agité le monde politique, soulevé tant de conjectures, fait mettre sur pied tant d'armées idéales et fait péricliter l'avenir de deux grandes nations et même de l'univers entier, Mr. McLeod est aujourd'hui bien paisible et en parfaite sécurité dans notre ville de Montréal. Déclaré *non coupable* le 14 du courant, il fut mis en liberté sans essuyer la moindre insulte, et le 16 il arrivait tout joyeux à Montréal, conduit par un capitaine de l'artillerie des Etats. Sa mise en liberté ramène la sérénité sur l'horizon politique et dissipe les nuages imaginaires qui fesaient appréhender à plusieurs personnes les désastres de la guerre.

On sait que quelques jours auparavant, le gouvernement anglais, de son côté, avait remis en liberté un nommé Grogan, que des agens trop officieux s'étaient permis de prendre sur le territoire américain.

—Nous ne pouvons tenir nos lecteurs au courant de toutes les bonnes œuvres, retraites, missions qui se font de toutes parts dans le Canada. Les seuls travaux de Mgr. de Nancy sont si multipliés et si rapides qu'à peine pouvons-nous en indiquer quelques-uns. Au commencement du mois, à la suite de sa prédication à la retraite de Chateauguay, Sa Grandeur fit à Burlington la mission dont il est parlé dans une autre partie de ce numéro ; elle érigea le calvaire du Mont-St-Hilaire, termina la retraite de Ste-Marie de Monnoir, en ouvrit une autre à St. Jean Dorchester, et alla célébrer à Terrebonne l'anniversaire de la retraite qu'elle y donna l'année dernière. Dans cette dernière place, Mgr. vit avec attendrissement, les fruits de grâces et de persévérance qu'il y avait produits ; l'enthousiasme avec lequel il y fut accueilli lui disait assez ce qui en était. Delà Mgr. est allé à St-Benoit et ensuite à St. Polycarpe, où il a présidé la retraite, et il est actuellement dans le diocèse de Kingston, donnant une retraite à Bytown, et devant parcourir diverses autres localités du Haut-Canada.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 29 OCTOBRE 1841. No. 15.

SOCIETE DE TEMPERANCE.

A une époque où l'esprit d'association semble devoir opérer les plus grands biens et réaliser parmi nous les plus douces espérances, il nous paraît utile d'appeler l'attention du public sur la Société de Tempérance qui est certainement destinée à régénérer les peuples catholiques du Nord tant de l'ancien que du nouveau Continent. Si dans son principe, cette œuvre n'a paru devoir obtenir qu'un succès fort incertain, c'était sans doute parce qu'elle n'était encore que le fait de quelques individus isolés, qui n'avaient point pour cela toute la sanction religieuse qui immortalise les travaux des apôtres de Jésus-Christ. Pour la même raison, toutes les tentatives de ce genre faites par les diverses sectes protestantes, ont dû échouer et se consumer en efforts impuissants ; précisément parce que tout triomphe moral est réservé à la seule Eglise qui a puissance sur la terre et dans le ciel. Il fallait même que le témoignage de cette incapacité se produisît au grand jour, pour attester une fois encore à l'univers, que l'Eglise catholique seule peut opérer une réforme réelle et permanente.

Mais aujourd'hui que la voix du Père commun s'est fait entendre ; aujourd'hui que celui dont le pontificat sera à jamais mémorable, vient de donner une approbation si éclatante à l'homme que la Providence a choisi pour être l'apôtre de cette croisade salutaire, nous n'avons plus à balancer, et nous croyons que *le bien moral est là où le Pasteur suprême déclare qu'il existe.* Voilà pourquoi nous applaudissons de grand cœur à ceux qui, pleins de courage s'imposent volontairement le sacrifice de l'abstinence totale dans l'usage des boissons enivrantes, avec le but avoué d'attirer un plus grand nombre de leurs frères à la tempérance chrétienne tant recommandée dans l'Ecriture.

Il est bien constant en effet qu'au moyen d'une telle association le célèbre

P. Mathew opère, au sein de sa patrie,une de ces réformes morales les plus salutaires et les plus étonnantes que notre siècle ait vu naître. La question toute simple pour nous est donc de savoir si notre pays est dans un besoin pareil à celui de l'Irlande, et si les mêmes moyens y produiront les mêmes effets ? Or nous croyons l'un et l'autre.

Que l'ivrognerie soit une des plaies qui affligent davantage notre pauvre Canada, c'est ce dont personne ne doute. Entretenu d'ailleurs dans ce vice capital par toutes les importations que lui facilite le commerce anglais, il est clair que ce ne sera qu'au moyen d'une mesure forte, constante et générale que notre pays pourra sortir de cette habitude dégradante. Or que l'on examine et que l'on juge ; qu'on étudie les efforts insuffisants de l'abstinence partielle et que l'on calcule les fruits certains du *teetotalisme* ; et l'on verra qu'à celui-ci seul est attaché le pouvoir de réformer les masses. Amoins donc que l'on ne prétende que le mal de l'ivrognerie est incurable. Mais à ceux qui le croiraient, nous dirons : *Il est écrit, Dieu a rendu* GUÉRISSABLES *non seulement les individus, mais* LES NATIONS MÊMES. C'est vraiment là ce qui nous donne encore confiance dans le salut de notre patrie.

Au reste, nous n'entrerons pas davantage, au moins pour aujourd'hui, dans tout le mérite de la question ; on nous promet sur cette matière des correspondances longues et solides. Nous ajouterons seulement que l'œuvre se commence parmi nous. Dimanche dernier, Mgr. l'évêque de Montréal qui, le dimanche précédent, avait montré à son auditoire toute la laideur du vice de l'ivrognerie, a fait prêcher dans sa cathédrale sur la vertu de tempérance M. Chiniquy dont les travaux comme les succès pour cette association, sont connus de tout le monde. Deplus, le soir à l'exercice de l'Archiconfrérie, Sa Grandeur a recommandé tout spécialement le succès de cette œuvre aux prières des associés au T. S. et Im. Cœur de Marie. Espérons que, formée sous de tels auspices et encouragée de si haut,la Société de Tempérance ne pourra que grandir et persévérer, et qu'elle fera mûrir les premiers fruits de l'abstinence partielle qui s'étaient heureusement manifestés dans plusieurs paroisses de ce diocèse.

MARIE DELIVRE DU PURGATOIRE.

Les poésies de M. l'abbé Castelli sont probablement peuconnues de nos lecteurs. Poëte aussi modeste qu'habile, il a semblé se défier de ses forces ; et avant de lancer au jour le grand ouvrage qu'il préparait dès 1833, il en détacha plusieurs fragmens pour les offrir seuls

au public. Son épopée chrétienne, intitulée : *Le jugement universel*, est en vers italiens, mais la traduction en prose française par l'auteur lui-même est en regard.

Le fragment suivant, que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier, est intitulé *Episode de la Sainte Vierge.* Marie, touchée des prières des âmes fidèles qui demeurent sans secours plongées dans le séjour de l'expiation, invoque son divin fils ; et le pouvoir d'aller les délivrer lui est soudain accordé.

.... Alors, dit le poète, Marie s'avance environnée d'une légion de vierges dans les sentiers de l'Ether, parsemés de soleils resplendissants.... La reine des cieux jette, en passant, sur les portes de l'enfer, un regard de pitié qui passe comme l'éclair à travers les ténèbres de la nuit éternelle....Et les damnés croient voir paraître l'aurore d'un beau jour !.... Mais Marie poursuit sa course loin de ces horreurs, et elle arrive enfin entourée de sa pompe évangélique au milieu des âmes gémissant dans les sombres demeures d'expiation.

Tel qu'un nautonnier flottant au milieu des vagues frémissantes d'une mer sans bornes, dans une nuit ténébreuse, se tournant en tremblant vers le ciel, apercevant sur les confins de l'Orient l'*étoile de l'espérance* qui se lève toute brillante du sein de l'aube matinale, voit l'horizon s'éclaircir aussitôt, et la violence des aquilons s'apaiser ; et l'œil serein et l'âme toute remplie d'une joie nouvelle, dirige sa barque sur les ondes paisibles de l'Océan, et va revoir les rives lointaines de sa patrie après laquelle il avait tant soupiré ; ainsi en est-il des âmes du séjour expiatoire ;à peine sont-elles frappées des rayons lumineux de la Mère de grâce qui paraît au milieu de leur triste demeure,qu'elles voient s'éteindre leurs flammes et toutes leurs peines s'évanouir ; et toutes remplies d'une joie céleste, elles s'écrient :

" Salut, ô Reine des cieux, Mère de miséricorde ! Vous êtes la consolation et la vie des âmes affligées ; ô notre unique espérance, salut !"

Alors la mère des douleurs jetant un regard de tendresse dans la demeure d'expiation :

" Suivez-moi, dit-elle, ô ames bienheureuses ; venez jouir enfin de la gloire immortelle des cieux."

Aussitôt la troupe des esprits célestes, qui avaient toujours veillé devant les portes de ce sombre exil de larmes, baissent leurs fronts rayonnants aux pieds de la Reine des cieux, et vont se ranger avec joie au milieu de son brillant cortége. Enfin, Marie quitte les régions désertes d'expiation, et remonte vers les collines éternelles, entourée de cette grande et magnifique conquête de son amour maternel.

Les sphères innombrables et les soleils étincelants qui décorent les chemins des cieux, et toutes les puissances qui président aux œuvres de la création font retentir au loin l'hymne de gloire de la Mère du Très-Haut :

" Je vous salue, Marie pleine de grâce ! ô Reine des cieux, je vous salue ! Fille, mère et épouse de l'Éternel, ô Marie toujours vierge... Vous êtes bénie entre toutes les femmes. Rose mystique, lys sans tache, vous êtes le modèle des vierges, et le miroir des vertus. O étoile du matin, ambassadrice de paix, vos regards sont plus doux que les rayons de l'aurore, et les splendeurs de votre front éclipsent la lumière du soleil. Mère consolatrice des affligés, vous êtes aussi le refuge des pécheurs.

" Je vous salue, Marie pleine de grâce ! ô reine des cieux, je vous salue !"

Gabriel, suspendu sur ses ailes d'or, précède la pompe angélique ; et s'avançant vers les portes éternelles :

" Ouvrez vos portes, ô Sion ! la Reine des anges arrive entourée de sa gloire."

Aussitôt le chœur des bienheureux répondant du haut des cieux :

" Ouvrez vos portes, ô Sion ! la Reine des anges arrive entourée de sa gloire."

Les cieux s'ouvrent ; Marie s'avance vers son trône couronné d'étoiles et environné des splendeurs immortelles, au milieu des applaudissements de toute la cour céleste. Et les nouveaux élus, portant des couronnes d'or posées sur leur front, par la main de l'éternel, vont se ranger avec joie au milieu des chœurs angéliques.

PROGRÈS DU MOUVEMENT CATHOLIQUE EN ANGLETERRE.

Les lignes suivantes étaient écrites de Londres à l'*Univers*.

" Nos espérances deviennent chaque jour plus belles. Les événemens marchent avec une merveilleuse rapidité. Les dispositions des hommes qui composent le nouveau ministère sont favorables aux catholiques ; le gouvernement les couvrira d'une protection tout autrement efficace que celle du cabinet whig, et favorisera le projet d'un rapprochement entre l'Eglise d'Angleterre et celle de Rome.

" J'ai vu avec une immense joie, il y a quelques jours, un ecclésiastique anglican assister, dans une chapelle catholique, chez un de ses amis, aux offices du dimanche, à la grand'messe, à la procession, aux vêpres, à la bénédiction, revêtu de son surplis et de son manteau de chanoine, selon la coutume anglicane ; il suivait toutes ces cérémonies avec une admirable piété et une tendre dévotion. L'Eglise d'Angleterre, rentrant dans l'unité, me semblait personnifiée en lui.

" Depuis peu ont été publiées deux brochures importantes ; l'une : *Tuba concordiæ* est écrite par un ministre anglican dans un excellent esprit ; l'au-

re ; *sur la réunion de l'église anglicane avec l'église catholique*, est l'œuvre du docte et pieux prélat, Mgr. Wiseman. Je crois cette dernière destinée à produire sur le public anglais une profonde sensation."

Nous applaudirons toujours très-sincèrement, dit l'*Univers*, aux actes d'un gouvernement quelconque, qui tendront à accorder au culte catholique une entière liberté, et à nos frères la justice à laquelle ils ont droit. Nous serions heureux de voir prochainement se réaliser les belles espérances que conçoit notre correspondant des dispositions du ministère anglais ; mais, tant que des faits ne viendront pas justifier cette confiance, nous ne saurions l'accepter sans réserve ; ce n'est certes pas le passé qui pourrait la faire naître en nous.

La brochure de Mgr. Wiseman n'a point encore paru ; elle s'imprime en ce moment. Le *Tuba concordiæ* est une lettre adressée au premier ministre d'Angleterre sur les moyens de pacifier l'Irlande et sur l'état de l'Eglise établie. Le passage suivant, beaucoup mieux que toutes les réflexions, donnera une idée de l'esprit dans lequel cette brochure a été écrite :

" Je maintiens, dit l'auteur, que les actes du parlement qui s'opposent à notre réunion avec Rome, sont une haute trahison contre Dieu, et doivent conséquemment être effacés de notre législature. Je maintiens que ces actes *déchristiannisent* l'Etat, entachent la nation de schisme ; et au nom des âmes de tout un peuple, je demande qu'ils soient immédiatement abrogés.

"On m'objectera, je le sais, que des hommes d'état ont déjà été détournés de toute tentative ayant pour objet de rétablir l'unité, si nécessaire et si salutaire à la nation, par la crainte de la faction orangiste. Pour ne rien dire de la bassesse qu'il y aurait à préférer des places et des passions à la chute que pourrait entraîner une noble tentative, je me borne à observer que cette excuse est aujourd'hui de nulle valeur. Dans l'état actuel de la chambre des communes, et après les élections auxquelles nous venons d'assister, un premier ministre peut se passer des orangistes, car leur défection amènerait le parti catholique à se rapprocher du gouvernement, pour lui donner leur appui, dès que celui-ci introduirait des mesures capables de rétablir l'unité. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un ministère entre dans une voie qui nous permette de recevoir de nouveau les embrassemens de notre sainte Mère. Le parti orangiste, si longtemps dorlotté, n'est plus aujourd'hui qu'un veau gras propre à être immolé pour célébrer le retour du prodigue ; d'ailleurs on rendrait par là la paix à l'Irlande. C'est en vain que vous placerez l'Irlande sous le régime de la loi martiale, l'esprit de l'homme n'a jamais été et ne sera jamais vaincu par la violence. Cette vérité est démontrée par des preuves surabondantes, après les vaines tentatives faites en Irlande durant trois siècles pour gouverner ce peuple avec des baïonnettes et le gibet, au lieu d'employer la douce influence de la religion chrétienne. Pour pacifier l'Irlande, on n'a pas besoin d'une force physique, une force morale est seule nécessaire ; or, la force morale assez puissante pour amener ce résultat se trouverait facilement dans la réunion des deux églises ; c'est en vain qu'on la chercherait ailleurs. Mais si cette réunion ne se réalise pas, l'Irlande se séparera de la couronne britannique.

" Le retour de l'Eglise anglicane au centre de l'unité catholique peut se réaliser sans beaucoup de difficulté. Que l'on abroge ces monstrueuses dis-

positions de la loi qui empêchent les évêques anglicans d'entreprendre un semblable projet; que les évêques des deux Eglises soient invités à se réunir et à concerter ensemble les mesures qui doivent amener un événement aussi glorieux; je suis persuadé qu'on ne tarderait point à s'accorder sur les conditions, et les conditions faciles, d'une réunion complète des Eglises de ce royaume sous la suprématie du Saint-Siége. Je suis moralement certain que, quoi que fasse l'Etat pour retarder ce moment, il ne saurait tenir longtemps encore l'Eglise d'Angleterre hors des bras de notre Mère bien-aimée, depuis si longtemps perdue pour nous."

La brochure à laquelle nous empruntons cette citation n'est point un écrit anonyme; on ne pourra pas cette fois attribuer à un catholique les beaux sentimens d'un ministre anglican: le livre est signé par le révérend Francis Diedrich Wackerbath. A. B., résidant à Lomax, Lichfield.

MISSIONNAIRES OBLATS.

Parmi les secours d'ouvriers évangéliques que Mgr. Bourget a pu obtenir en France, on doit surtout compter les Missionnaires de la Société des Oblats, qui sont attendus prochainement. Le R. P. Honorat, ci-devant Supérieur de l'un de leurs établissemens à Notre-Dame-des-Lumières en Provence, sera à la tête de ceux que nous possèderons. Un journal de Paris, en annonçant que cinq de ces Révérends Pères devaient s'embarquer en octobre pour le Canada, ajoute: "Il est à regretter que le zèle infatigable et vraiment apostolique du P. Honorat soit perdu pour la Provence et le Dauphiné où il s'exerçait avec fruit et consolations pour la religion. Ce missionnaire était connu partout comme un prêtre plein de savoir et de piété."

Un article du *Dictionnaire historique des cultes religieux* nous donne les détails suivans sur les Oblats de St-Ambroise, dont les Missionnaires de Provence sont peut-être une filiation. St-Charles Borromée institua, sous ce nom, une Congrégation de prêtres séculiers à Milan, en 1578. Ces prêtres furent ainsi nommés, parce qu'ils s'étaient offerts à leur prélat, de leur propre mouvement, pour l'aider dans l'administration de son diocèse, et parce que leur saint fondateur les mit sous la protection de St-Ambroise.

"Cette congrégation fut approuvée par le pape Grégoire XIII, et honorée de plusieurs priviléges.

" Les Oblats de St-Ambroise ne font point d'autre vœu que celui d'obéissance à l'archevêque. Ils s'engagent, par ce vœu, à remplir toutes les fonctions ecclésiastiques dont l'archevêque (ou l'évêque) jugera à propos de les charger. Ainsi les missions, la direction des colléges, des séminaires, des retraites, la desserte des cures, en un mot, tout ce qui concerne le ministère ecclésiastique, est compris dans l'institut des prêtres de cette Congrégation. C'est une pépinière d'ouvriers évangéliques toujours prêts à travailler à quelqu'ouvrage que ce soit, dès que le Supérieur l'ordonne."

ÉGLISE CATHOLIQUE CANADIENNE A BURLINGTON.

On vient de nous communiquer les procédés d'une assemblée des catholi-

ques canadiens de Burlington et des environs, tenue le 12 octobre, " aux fins de demander l'assistance d'un prêtre parlant la langue française, ainsi que pour aviser aux moyens de bâtir une église qui serait desservie par un pasteur parlant cette langue. " D'après une liste de souscription, qu'on nous a aussi communiquée, il paraît que les Canadiens auraient montré le plus grand empressement de contribuer à cette bonne œuvre suivant leurs faibles moyens. Depuis les quelques jours que cette détermination a été prise, la liste de contributions volontaires se monte déjà à plus de $600, et les retours des différentes localités environnant Burlington n'avaient pas encore été adressés au comité nommé pour recevoir les souscriptions et conduire les travaux de la bâtisse.

On sait qu'on vient d'achever une église à Burlington, mais le nombre des catholiques s'y accroît si rapidement, que l'édifice est déjà trop petit pour contenir toute la congrégation. D'ailleurs, le pasteur chargé de la desserte de cette église, est un prêtre Irlandais ne parlant pas le français, et laissant ainsi près de 500 familles canadiennes privées des secours religieux.

Cette pieuse détermination de nos compatriotes de demander un pasteur parlant leur langue ; et de construire un temple est très-louable ; elle prouve qu'ils désirent vivre et mourir dans la sainte religion de leurs pères. Il est donc à espérer que le clergé et les fidèles en général s'empresseront d'aider nos compatriotes de Burlington dans leur entreprise.

Nous publierons les procédés de l'assemblée du 12, dans notre prochaine feuille, ainsi que quelques détails importans sur la congrégation de Burlington.

L'IMPOSTURE CONFONDUE.

Le *Canada Times*, journal de cette ville, qui s'est constamment montré plein d'honnêteté et de respect pour les institutions religieuses de ce pays, vient de donner une nouvelle preuve de ses bonnes dispositions dans l'énergique avertissement que l'on va lire :

" Quoique les faussetés et les viles calomnies mises en circulation par *les célèbres et vraiment vertueuses dames* Maria Monk et Fanny Partridge, au préjudice des établissemens catholiques romains de cette ville, aient été complètement réfutées par des démonstrations oculaires, et aussi par grand nombre d'autres preuves qui ont invinciblement constaté que toutes ces révélations n'étaient qu'une des conspirations les plus viles, les plus diaboliques et les plus infernales qui put s'ourdir contre des individus parfaitement irréprochables ; cependant nous pensons qu'il ne sera pas hors de propos de publier l'avertissement suivant tiré du Pilote de Boston, relativement à une lecture qui devait être donnée mardi dernier au Temple Massonic, rue Tremont,

Boston, U. S. par un nommé G. W. Andrews, réputé avoir fait partie de la bande de mécréans et un des misérables qui échouèrent dans leur infernal complot, nonobstant l'encouragement efficace qu'ils reçurent de la part de personnes pleines de préjugées et d'intolérance dans le but avoué de miner des institutions vénérables sous tous les rapports et qui ayant résisté aux orages des siècles se soutiendront jusqu'à la fin.

"Nos lecteurs verront par l'avertissement suivant qu'un exposé franc et entier de toute l'affaire sera donné ; et qu'on donnera également les noms des personnes concernées aussi bien que les divers moyens employés pour donner une couleur plausible à leurs viles calomnies et aux insinuations faites sans aucun autre prétexte que celui de satisfaire des sentimens pleins de malignité envers les catholiques, et une haine bien prononcée contre tout ce qui se rattache à la religion romaine.

Terribles révélations touchant Maria Monk et Frances M. Partridge. Les héroïnes de la guerre sainte dévoilées.

G. W. D. Andrews (unitaire) de Springfield, N. Y. désire informer tous les ennemis de l'imposture et de la vilainie, et spécialement la population protestante qui est devenue par le fait d'hommes mal-intentionnés, des instrumens pour propager tant de calomnies et tant de faussetés, contre leurs frères catholiques de la foi chrétienne, qu'il donnera une lecture publique au Masonic Temple, rue Tremont, mardi soir, le 19 courant, où il exposera la conspiration la plus compliquée, la plus méchante et la plus étonnante qui se soit jamais préparée contre la religion catholique. Le tout tiré d'une liasse de correspondances oubliées par Frances M. Partridge, la prétendue Religieuse, lorsqu'elle se sauva de Canajoharie, N.-Y.

Tout protestant qui est désireux d'observer la justice envers ceux qu'il a accusés injustement et tout catholique qui veut une preuve ample et nullifiante des vilainies qui ont été exécutées contre sa foi doit venir pour entendre l'explication de Mr. Andrews sur-la Monk et la Partridge et la vile assemblée dans laquelle ont été imaginés les moyens de tromper le public. La correspondance sera mise sous les yeux des auditeurs.

—o—

Les mormonites.—On a signalé dernièrement le passage par Québec et Montréal d'un grand nombre de ces pauvres gens qui ont vendu tout ce qu'ils avaient en Angleterre, et traversant l'Atlantique et le continent américain par des routes inconnues, à la merci d'avides spéculateurs, se rendaient au paradis que promet l'imposteur Joe Smith, dans les solitudes de l'ouest des États-Unis, où ce faux prophète a planté son étendard, après avoir été, lui et ses adeptes, chassés de leur premier établissement aux Illinois, et traqués comme des bêtes féroces par les populations au milieu desquelles ils s'étaient d'abord fixés. Quelque horreur que doive inspirer la fourberie de Smith, et de ceux qui par collusion l'ont aidé à mettre en crédit sa *bible d'or*, ses dupes, dont la bonne foi est prouvée par les sacrifices qu'ils font, devraient être un objet de compassion, bien plus que d'hostilité ou même de ridicule.

Un journal anglais, annonçant le départ d'une troupe de ces victimes de leur crédulité pour l'Amérique, s'exprime ainsi :

" La curiosité publique a été vivement excitée, depuis quelques jours, dans la ville de Gloucester, par le départ d'un nombre de paysans abusés (mormonites), vieux et jeunes, pour la " Nouvelle-Jérusalem" en Amérique. Quelques-unes de ces pauvres dupes, qui ont vendu des ménages et des établissements confortables, sont sur le bord de leur fosse, mais croient qu'à leur arrivée dans le paradis américain elles seront rajeunies et vivront *mille ans* ! Mercredi, environ soixante-et-dix de ces gens sont descendus par le canal de Gloucester à la pointe de Sharpness, et jeudi un chariot plein d'ignorants fanatiques de la même secte est parti pour la même destination, voulant tous s'embarquer à Sharpness pour l'Amérique."

La secte des mormonites surpasse en extravagance toutes celles qui l'ont précédée depuis long-temps. Née dans le dix-neuvième siècle, qui se dit le *siècle des lumières* par excellence, les progrès rapides qu'elle fait dans les Etats-Unis et en Angleterre, ces deux pays si orgueilleux de leur civilisation et de leur christianisme éclairé, sont un phénomène des plus remarquables aux yeux de l'observateur philosophe. Elle semble avoir été suscitée tout exprès pour confondre l'orgueil du siècle et pour démontrer le besoin que la masse des hommes a, chez les peuples même les plus éclairés, d'un autre guide que le jugement particulier dans les choses de cette nature.

Nous avons souvent entendu de soi-disant philosophes reprocher aux bons canadiens leur ignorance et leurs superstitions, et les railler sur la simplicité avec laquelle ils croient, sans examen, ce que leur clergé leur enseigne et avait enseigné à leurs pères avant eux, par la seule raison qu'on leur dit que le clergé catholique dans tout l'univers enseigne et a toujours enseigné la même chose. Sans vouloir ici faire de la controverse, qui n'est pas de notre ressort, il nous sera permis d'observer que ce motif de crédibilité, qui suffit pour retenir ces " ignorants canadiens" dans la foi de leurs pères, vaut bien ceux qui peuvent déterminer tant d'anglais et d'américains, sans doute plus éclairés et moins superstitieux, à embrasser le mormonisme.

La religion nouvelle a aussi fait un bon nombre de prosélytes parmi la population anglaise ou américaine du Haut-Canada, si l'on en croit les journaux de cette ex-province ; mais nous n'avons pas encore appris qu'elle en ait fait un seul parmi les français catholiques du Bas-Canada,et nous pensons qu'elle n'y en fera pas de sitôt: il n'est nécessaire que nous disions pourquoi.—*Gazette de Québec.*

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

Rome.—Les nouvelles du Souverain Pontife ne laissent rien à désirer ni sur sa santé qui est toujours parfaite, ni sur son voyage quia été des plus heureux.

Le 3 septembre, à Spolète, Sa Sainteté s'est plu à honorer de sa présence la belle fabrique de draps par laquelle le comte Pianciani a si bien mérité de cette cité. Là, le Saint-Père a daigné témoigner de la manière la plus aimable sa satisfaction au comte Louis et aussi encourager ses nombreux ouvriers par ses éloges et les marques de sa munificence.

Dans la soirée, il y eut une seconde illumination générale, et les rues retentirent comme la veille de joyeux vivats.

Dans la matinée du lendemain Sa Béatitude est partie pour Foligno. Le passage de Sa Sainteté à travers la magnifique vallée de l'Umbrie, qu'elle parcourut dans cette journée, fut fêté par un peuple immense qui çà et là faisait une douce violence à son père et souverain, en l'obligeant par ses prières à s'arrêter, afin de recevoir sa bénédiction sous les arcs de triomphe élevés en divers lieux, et parmi lesquels celui qu'avait érigé la population de Trévi se distinguait par sa richesse et son élégance.

Arrivée à Saint-Eraclio, Sa Sainteté y fut accueillie par les acclamations de joie du peuple innombrable qui s'y était rassemblé et qui obtint aussi sa bénédiction. Les murs et les fenêtres de cette localité étaient tout couverts de tentures et les rues jonchées d'un bout à l'autre de thym et d'autres plantes odoriférantes.

A son approche de Foligno, un corps de jeunes gens de condition, tous uniformément vêtus de noir avec des échapes blanches et jaunes, obtint la faveur de pouvoir traîner de ses mains la voiture du Saint-Père jusqu'à la cathédrale. Mgr. le délégat de Pérouse, la magistrature civique, le gouverneur du district se trouvèrent à la porte pour y recevoir leur hôte auguste et lui remettre selon l'usage les clefs de la ville. Le clergé et les confrères l'accompagnèrent jusqu'à la dite église ; huit petits enfans, appartenant aux familles les plus distinguées, modestement et élégamment vêtus, le précédaient répandant de tous côtés des fleurs et des branches de feuillage odoriférant. Les murs et les balcons étaient de toutes parts ornés de riches tentures. Au milieu de la rue principale s'élevait un arc-de-triomphe formé de grandes masses de cire moitié blanche, jaune, aux couleurs nationales et pontificales. Les pilastres, d'ordre dorique, étaient formés de longs cierges assemblés. Dans l'attique de l'arc on lisait de belles inscriptions exprimant l'allégresse des commerçans de Foligno qui l'avaient élevé et les titres de leur souverain à la reconnaisance dont ils font profession envers lui.

Arrivée à la cathédrale, Sa Sainteté y fut reçue par les évêques de Foligno, de Pérouse et d'Assises. Après y avoir fait ses prières, le Saint-Père passa à l'Hôtel-de-Ville, et, du principal balcon de cet édifice, donna sa bénédiction au peuple immense assemblé pour la recevoir. Delà Sa Sainteté se rendit, au milieu des acclamations et des cris de joie, au palais épiscopal, où ses appartemens étaient préparés.

Dans toute la suite de son voyage jusqu'à Lorette et à Ancône, c'était à tou-

tes les villes et villages, mêmes démonstrations du respect, de la joie et de l'enthousiasme d'une population dont le cœur est tout entier à celui, dont elle bénit le gouvernement et les bienfaits paternels. A Lorette surtout et à Ancône le peuple s'était surpassé dans ses élans de dévouement et d'enthousiasme.

C'est le 11 septembre, vers midi que le Saint-Père est arrivé à Lorette but chéri de son pélérinage, au bruit des salves d'une demi-batterie d'artillerie, de la musique militaire des artilleurs, appelés de Pesaro, et de la musique locale. Un grand arc-de-triomphe s'élevait à l'entrée des faubourgs. Les maisons placées sur la rue étaient élégamment ornées. Arrivée à la porte de la ville, Sa Sainteté a reçu les hommages de Mgr. le commissaire et de la magistrature civique. Là encore un corps de jeunes gens a voulu traîner de ses mains la voiture du Saint-Père. A la porte de la sainte Basilique, Sa Béatitude a été reçue par Monseigneur l'archevêque de Fermo et MMgrs les évêques de Jesi et d'Osimo, ainsi que par S. Em. le cardinal Mattei, tous revêtus de la pourpre. Avec leurs éminences, se trouvait Mgr. l'évêque de Lorette à la tête de son chapitre et des PP. pénitenciers. Qui pourrait dire l'abondance des larmes et l'émotion profonde avec laquelle le Saint-Père voyait enfin accompli le désir pieux qui l'a poussé à ce voyage de dévotion dans un âge aussi avancé ? Le spectacle de sa piété et de la piété de toute sa cour, qui partageait si bien les sentimens de son maître, attendrit tous les assistans. Chacun peut se figurer quel sentiment de tendre vénération pénétra les cœurs de cette foule innombrable, lorsque le Saint-Père, après avoir reçu la bénédiction du très-Saint-Sacrement, monta au palais voisin, et, du principal balcon, bénit l'immense multitude, qui remplissait la place et toutes les rues adjacentes.

A Lorette se sont trouvées les députations des cités et provinces de Bologne, de Ravenne et d'Ancône, accourues pour offrir leurs hommages d'amour et de soumission. L'affabilité avec laquelle le Saint Père accueillait toutes ces députations et les preuves qu'il leur donna de sa bienveillance durent les pénétrer de la plus vive reconnaissance. A CONTINUER.

FRANCE.—Mgr. Rosati, évêque de Saint-Louis, dans le Missouri, était à Lyon à la fin de septembre, arrivant de Rome et revenant en Amérique. On le dit chargé d'une mission pour Saint-Domingue, de la part du Saint-Siége. Ce prélat, l'un des plus recommandables de l'Eglise des Etats-Unis, est surtout connu par la sagesse de son administration et les succès qu'il a obtenus en faveur de la religion. Par ses soins, une nouvelle mission, confiée aux jésuites, vient d'être envoyée dans les peuplades sauvages situées au delà des *Montagnes Rocheuses*, et a déjà obtenu les plus heureux résultats.

—Par l'extrait suivant d'un journal français, on peut voir la ressemblance qui existe entre la foi et les pratiques pieuses des paysans de la France et celles du peuple de nos paroisses.

Le dimanche 19 septembre, un calvaire a été inauguré à Raimbeaucourt, diocèse de Cambrai, par les soins du curé qui en a lui-même tracé le plan, et qui a trouvé dans le pieux zèle de ses paroissiens une efficace assistance. Après l'office, la procession s'est faite au milieu d'une grande affluence de fidèles, dont la plupart étaient accourus des villages voisins. L'éclat de la cérémonie était encore augmenté par la présence du clergé des environs.

En tête du religieux cortége marchait la musique de Roost-Varendin, et la haie était formée par une compagnie d'arbalétriers, un détachement de douaniers et la compagnie des pompiers.

Quand la procession, après avoir traversé le village jonché de fleurs et orné d'arcs-de-triomphe, fut arrivée au lieu où la croix s'élevait, haute de plus de 35 pieds, M. Leleu, doyen du Quesnoy-sur-Deule, et ancien curé de Raimbeaucourt, rappela aux fidèles l'amour de J.-C. pour les hommes.

De retour à l'église, M. le doyen de Notre-Dame-de-Douai, qui présidait la cérémonie, a exprimé en termes touchans l'émotion qu'elle lui avait causée, et il a félicité les habitans de leur foi et de leur piété.

—Une grande médaille d'argent vient d'être décernée par l'académie d'Amiens, au frère Livet, directeur de l'école chrétienne à Compiègne.

—Le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* résume ainsi les nouvelles relatives au départ de missionnaires :

" Sont partis de Bordeaux, le 22 février 1841, pour la mission du Maduré, dans les Indes orientales : les PP. Gautier Cliffort, de Londres ; Louis Saint-Cyr de Saint-Etienne, diocèse de Lyon ; Alexandre de Saint-Sardos, de Castel-Sarrasin, diocèse de Montauban ; Jacques Wilmet, de Ruelle, en Belgique, diocèse de Namur. Tous les quatre sont missionnaires de la Compagnie de Jésus.

" Deux prêtres de Saint-Lazare viennent de s'embarquer à Brest sur une frégate de l'Etat qui fait voile pour les mers de la Chine ; ils vont au secours des chrétientés que dirigeait M. Perboyre, leur glorieux confrère.

" Un autre prêtre et un frère laïque de la même congrégation se rendent à Santorin, en Grèce.

"Six Sœurs de la Charité sont parties pour le Levant : elles doivent ouvrir de nouvelles écoles catholiques à Smyrne et à Constantinople.

" Sont partis du séminaire des Missions-Etrangères, M. Bemery, du diocèse du Mans, et M. Chopard, du diocèse de Besançon, destinés pour la mission de Siam ; M. Fontaine, du diocèse du Mans, pour la Cochinchine ; M. de la Brunière, du diocèse de Paris, pour la Mantchourie ; MM. Guérin, du diocèse de Bordeaux, et Blancrin, du diocèse d'Angers, pour le Su-Tchuen."

On a vu partir tous les ans, depuis une vingtaine d'années, quelques candidats de la Compagnie de Jésus pour le Missouri. Cette année-ci leur nombre a été plus grand que jamais. Six d'entre eux sont partis d'Anvers, le 4 août, par la Princess Victoria. Deux étaient séminaristes de Bois-le-Duc, deux élèves du collége épiscopal de Bruges, un du collége d'Herenthals, l'autre est destiné aux ouvrages manuels. Le 5 septembre, sont partis pour le *Soho* six autres ecclésiastiques, dont deux pères espagnols, entrés dans la Compagnie de Jésus, l'un depuis déjà 13 ans ; l'autre depuis 15 ans ; un professeur du collége Saint Louis à Menin, M. de Meester ; deux élèves du collége archiépiscopal d'Hoogstraten, et un élève du petit séminaire de Bois-le-Duc. Ils sont allés d'abord à Londres, d'où ils s'embarqueront pour New-York, et de là ils se rendront à l'Université de St. Louis, au Missouri.

—L'entrée de la Sardaigne a été interdite à la *Gazette de France*, et voilà que le 21 septembre dernier, la même *Gazette* a été saisie en France, à la poste et dans ses propres bureaux.

—Le ministère et la royauté font une guerre à outrance à la presse républicaine et légitimiste. Les poursuites contre les journaux se sont multipliées et le Ministre de la Justice vient de faire sortir deux lettres circulaires adressées aux Procureurs-Généraux, en leur recommandant de surveiller plus que jamais la presse et les associations politiques.

ANGLETERRE.—Un prêtre de Londres a obtenu d'un des aldermen l'autorisation de visiter les prisonniers catholiques et de leur donner des livres de prières. Depuis, le conseil de l'amirauté (ministère de la marine), après avoir délibéré sur un mémoire présenté par Mgr. Polding, pour obtenir que les prisonniers catholiques à bord des vaisseaux ne soient plus obligés d'assister aux offices de l'église anglicane, a abrogé les dispositions de l'ancien réglement sur ce sujet, comme on en jugera par la lettre suivante que cite le prélat :

"Je suis heureux de vous apprendre que j'ai reçu, des lords de l'amirauté, une réponse favorable, touchant le mémoire que je leur avais adressé relativement au réglement adopté à l'égard des déportés.

" D'après ce réglement, les prières de l'église anglicane étaient lues et la Bible protestante était distribuée à tous les prisonniers sans aucune distinction.

"Le secrétaire de l'amirauté vient de m'informer que des ordres allaient être donnés pour que les catholiques ne fussent plus obligés d'assister au service de l'église anglicane.

" Mon mémoire est daté du 9 de ce mois, la réponse est datée du 14 ; on ne pouvait donner à mes observations une attention plus prompte. "

—Quatre dames protestantes, instruites par M. l'abbé W. M'Avila, prêtre du clergé de Londres, ont abjuré dernièrement entre les mains de cet ecclésiastique, dans la chapelle catholique d'Isslington.

Le nombre des catholiques augmente si rapidement dans cette paroisse, qu'il y a une année à peine qu'une chapelle y a été construite et qu'un prêtre s'y est fixé ; et, en ce moment, on travaille à jeter les fondemens d'une grande et belle église ; car la chapelle devient de plus en plus insuffisante.

—Il est maintenant certain que Sir Robert Peel ne veut proposer aucune mesure décisive pendant la session actuelle. Le chef du Cabinet l'a déclaré en termes exprès.

IRLANDE.—On annonce qu'une remise de 10,000 dollars destinés aux partisans du rappel de l'union, a dû arriver à Dublin le 10 septembre.

—On vient de célébrer avec pompe, dans l'église métropolitaine de Dublin, le troisième anniversaire de la propagation de la foi. Mgr. l'archevêque Murray a célébré la messe, au milieu d'un nombreux clergé et d'un grand concours de fidèles.

On voyait dernièrement par les journaux, que cette œuvre avait reçu 18,500 fr., dans le court espace d'un mois. Par là, on peut juger des progrès qu'elle a déjà faits en Irlande.

—7,241 personnes viennent d'être confirmées, dans six paroisses seulement, par Mgr. Burke, évêque irlandais, qui fait en ce moment une tournée pastorale.

PORTUGAL.—A Lisbonne, on a arrêté, dernièrement, et envoyé au château de St. Georges, comme conspirant en faveur de don Miguel, le général Macdonnell, qui a été au service de ce prince.

—L'empereur de Maroc a envoyé deux bâtimens sur les côtes du Portugal. Il menace d'hostilités, si dona Maria ne lui paie 30,000 piastres.

—Une correspondance du Portugal annonce le fait important que le Pape, la Russie, la Prusse et l'Autriche ont nommé des ambassadeurs près S. M. très-catholique.

SUÈDE.—Le gouvernement Suède s'est décidément prononcé en faveur du système pénitentiaire. Une ordonnance du roi Charles-Jean porte que deux vastes prisons cellulaires seront bâties incessamment, l'une à l'extrémité donr de Stockholm, l'autre à Oerebro, chef-lieu de la province de Nerike. En outre, le projet de construire plusieurs maisons de détention du même genre en Norwège sera présenté au *storthing*, qui se réunira prochainement à Christiana.

SUISSE.—On écrit que les chapitres de Baden, Bremgorten, Mellingen et Regensberg ont protesté, dans une lettre adressée à la diète par l'intermédiaire de l'évêque de Bâle, contre les allégations de la députation argovienne, qui avait avancé que la majorité du clergé séculier et l'évêque étaient satisfaits de l'état actuel des choses.

AUSTRALIE.—Dans une lettre que Mgr. Polding, vicaire apostolique de la Nouvelle-Hollande, vient d'adresser à Mgr. Ryan, évêque irlandais, nous remarquons le passage suivant, qui renferme de curieux renseignemens sur l'émigration anglaise dans ce pays, et son état religieux :

" Le gouvernement anglais, pour se défrayer des dépenses que lui occasionne l'émigration, fait vendre, par l'entremise de l'autorité coloniale des Nouvelles-Galles du Sud, au prix d'un shelling par acre, le terrain dans les limites de cette colonie. Une somme considérable est ainsi prélevée chaque année ; c'est avec cet argent que le gouvernement paie les frais de passage des émigrés. Ces énormes dépenses ne sont donc à la charge ni de l'Angleterre, ni des émigrans ; c'est la terre qui reçoit des habitans qui fait elle-même les frais de déplacement.

" On parle beaucoup en Europe de la grande immoralité qui règne ici parmi le peuple. C'est une erreur. Il n'y a pas ici plus de corruption qu'ailleurs. On ne doit pas confondre l'ancien état des Nouvelles-Galles avec celui qu'elles présentent aujourd'hui. Il y a quelques années, en l'absence de prêtres, bien des désordres affligeaient le pays ; mais nous avons ici maintenant des ecclésiastiques zélés, actifs, pieux ; nous voyons des églises s'élever sur tous les points ; des écoles et des couvens offrent un enseignement chrétien au pauvre, et un refuge au pénitent ; la loi a établi une parfaite égalité entre presbytériens, protestans et catholiques ; tous jouissent sans distinction de ses bienfaits. Une sage impartialité règne aussi dans l'administration de la justice.

" Une grande réforme s'est opérée parmi les criminels exportés aux Nouvelles-Galles, depuis que, sur la demande de Mgr. Ullathorn, et les considérations qu'il a publiées dans une brochure concernant l'Australie, le gouvernement britannique a pourvu aux besoins spirituels des prisonniers.

" D'ailleurs, les coupables ne sont plus envoyés aux Nouvelles-Galles, ils sont tous exportés à la terre de Van-Diemen.

" J'ai cru devoir vous donner ces renseignemens pour dissiper bien des préjugés qui auraient pu empêcher les Irlandais de se rendre dans notre colonie."

CHINE.—Un vaisseau parti de Canton le 1er. juin nous apporte la nouvelle suivante:

Les hostilités étaient recommencées; le carnage et la dévastation étaient horribles. Canton avait été entièrement détruit, par le moyen des Rockets. Les troupes Anglaises étaient au nombre d'environ 4,000 hommes.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Toute la nation des Micmacs a adopté la réforme de l'abstinence totale des boissons enivrantes, dont l'usage était une des causes les plus actives de la dégénération et du rapide décroissement en vertu et en force numérique de ces enfants de la forêt.—*Gazette de Québec.*

CANADA.—L'œuvre de la fondation des Sœurs de la Charité à Montréal se prépare avec beaucoup de zèle: les Dames charitables qui sont à la tête de l'entreprise viennent de tenir une nouvelle assemblée, sous la présidence de Mgr. Bourget, qui est l'âme de toutes les bonnes œuvres de son diocèse. Dans cette réunion pieuse, les Dames de la Corporation se sont unanimement décidées à acquérir un terrain convenable pour y asseoir un vaste édifice; et comme les emplacemens offerts pour cet objet n'étaient pas suffisants, elles ont immédiatement acheté de dame Vve. Hamelin un superbe lot de terre, tout voisin de l'église de St.-Jacques et formant une superficie de cinquante six mille et quelques cents pieds plantés d'arbres fruitiers, de vignes etc. Cette acquisition précieuse coûte bien, il est vrai, douze cents louis à rente constituée, mais l'acquittement en devient facile avec la générosité de M. P. J. Lacroix et Demoiselle Lse. Lacroix, sa sœur, premiers bailleurs de fonds, qui dès maintenant font don à l'Asile de près de la moitié de la rente, pendant six années, et laissent encore espérer des remises considérables après cette échéance.

Nous ne doutons pas que de si généreux commencemens ne soient suivis des plus heureux succès,et que tous les citoyens de Montréal ne se montrent efficacement dévoués à une œuvre qui intéresse si vivement le public. C'est tout prochainement que les fondatrices feront appel à la générosité de leurs compatriotes.

—Nous sommes heureux de penser que les calomnies qui se publient tous les jours contre les catholiques par la presse protestante du Haut-Canada et notamment par le *Church*, vont trouver un puissant adversaire dans le journal *The Catholic*, qui après une interruption de quelques années vient de reparaître à Hamilton et de prendre sa place dans l'arène polémique. Le titre du journal indique assez qu'il est exclusivement catholique, et le nom de son Editeur suffit pour en faire connaître la force et le mérite. Les talens, et les connaissances du Très-Révérend W. McDonald sont reconnus et appréciés de tout le monde.

—Nous lisons avec plaisir et intérêt un excellent recueil mensuel qui se publie depuis quelque temps à New-York sous le titre de *Catholic Expositor*. Ce recueil se distingue par une grande modération, et par la clarté et la force du raisonnement. Nous aurons prochainement occasion d'en traduire quelques extraits pour nos lecteurs.

—L'*Aurore des Canadas* suggérait ces jours derniers l'envoi en Angleterre d'une députation chargée de demander le rappel de l'Union des Canadas;

nous sommes porté à croire d'après les antécédens que cette mesure serait bien vue de la majorité de nos compatriotes.

Nous avons vu avec plaisir l'*Aurore* s'élever contre la lecture des romans. C'est en se déclarant l'adversaire de tout ce qui peut blesser la morale, et en prémunissant la jeunesse contre les piéges nombreux qui lui sont tendus de toutes parts, que le journalisme se montre digne de la noble et importante tâche que la providence lui confie. Car, qu'on ne l'oublie jamais, c'est sur la morale et la religion que l'on doit toujours asseoir l'avenir d'un peuple.

—Les citoyens de Québec ont résolu le 23 courant de présenter une adresse de bien-venue à Son Excellence Sir Charles Bagot, lors de son arrivée.

—C'est mercredi (le 3) que Mgr. de Nancy doit célébrer la première messe dans la nouvelle chapelle du Mont-St.Hilaire, et le lendemain, jour de la Saint Charles, S. G. chômera à St. Jacques de Montréal sa fête patronale.

☞ Les Correspondances sur les retraites de Bytown et autres places sont inévitablement remises à un autre numéro.

☞ MM. nos abonnés en retard sont instamment priés d'adresser le montant de leur souscription à nos agens respectifs ou à nous-même. Qu'ils se rappellent donc bien qu'un nouvel établissement comme est le nôtre a de très-grandes dépenses à soutenir et qu'il ne peut compter que sur l'exactitude de ses abonnés.

☞ Un Monsieur français du nom de Ls. Angélique Maurice, arrivé dans le pays en juillet dernier, et actuellement résident à St. Constant, prie MM. les curés qui connaîtraient Pierre Maurice, agé de 19 ans, et François Maurice, agé de 16, tous deux ses enfans, de vouloir bien lui en donner des nouvelles, ainsi que du lieu de leur résidence.

MM. les Curés et le public en général sont prévenus que dans trois semaines à un mois, nous aurons à leur offrir à ce bureau un nouveau CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL. Ce calendrier contiendra la liste du clergé des diocèses de Montréal, Québec et Kingston, les noms des magistrats et principaux employés du gouvernement, des commissaires, les termes des diverses cours de justice,&c.&c. et quelques unes des époques remarquables de l'histoire ecclésiastique,notamment de celle du Canada. Mais surtout il aura l'avantage précieux pour ceux qui disent le bréviaire, de contenir tout l'ordre des rubriques, tel qu'avait coutume de l'indiquer l'ancien *ordo* que l'on y a refondu.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 5 NOVEMBRE 1841. No. 16.

LE CANADA RÉGÉNÉRÉ,

ET

L'EVEQUE DE NANCY.

Je m'étais dit ; "Prions, hermite en ma cellule,
Appaisons par mes vœux le Seigneur irrité :
Il est besoin de grâce où le crime pullule,
Il est besoin de grâce à l'homme révolté.
Oui, prions, car Satan dans nos rangs se promène,
Epiant sa victime et lui forgeant des fers :
Sa[illegible]ui convoitrait toute la race humaine
Pour régner sur elle aux enfers !"

Un soir, seul à coté de ma lampe nocturne,
Tenant mon crucifix de mes larmes mouillé,
Pendant que près de moi tout dormait taciturne,
Je fis cette prière, à terre agenouillé :
" Mon Dieu, jusques à quand pèsera l'anathême
" Sur ce peuple aujourd'hui si rebelle à ta voix,
" Hélas ne veux-tu plus qu'il t'adore et qu'il t'aime
" Comme ses pères autrefois ?"

" Longtemps faut-il encor que l'erreur le séduise,
" Et le tienne en l'oubli de ta divine loi,
" Et que sur ma Patrie aucun espoir ne luise
" De la revoir enfin se convertir à toi ?
" Je t'en conjure, ô Dieu, que ta clémence daigne
" Arracher tes enfans de ce triste abandon,
" Et que le feu vengeur de ton courroux s'éteigne
" Pour laisser pleuvoir le pardon."

Louange au tout-puissant, gloire à lui soit rendue,
Que mille et mille voix chantent, "Qu'il soit béni !"
Jusque dans son séjour ma prière entendue
A rallumé pour nous son amour infini !
Son bras a déployé sa puissance de père ;
Et réveillant des cœurs dans le crime endormis,
Il les a délivrés de l'infernal repaire
Où les plongeaient leurs ennemis !

Un Pontife étranger que sa main nous envoie,
Apparait parmi nous comme un ange du ciel,
Pour abattre le vice et conduire à la voie
L'infidèle brebis du bercail d'Israel.
Sa voix, sa voix d'Apôtre, éloquente et sublime,
A nos yeux déroulant ses terribles tableaux,
Y faisait entrevoir, à nos âmes l'abyme,
A nos corps l'horreur des tombeaux.

Et puis, cette peinture affreuse était suivie
Du portrait ravissant de la douce vertu,
Dont l'homme qui lui voue et consacre sa vie
Comme d'un habit d'or aime à se voir vêtu.
Puis il énumérait les douceurs qu'on éprouve
De l'aimable justice en suivant le sentier,
Qu'en elle seulement le vrai bonheur se trouve
Et se possède tout entier.

Puis pour encourager la nature fragile
A rechercher ces biens avec plus de ferveur,
Il offrait à nos cœurs les traits que l'Evangile
Rapporte de la vie et la mort du Sauveur ;
Pleurant dans sa naissance, obscur au premier âge,
Parmi le peuple en butte à l'injure et l'affront,
Et n'ayant au milieu du monde son ouvrage
Pas même où reposer son front.

Puis il montrait les Juifs qu'au palais de Pilate
Pour tourmenter le Christ la rage transporta ;
Le sceptre de roseau,.... le manteau d'écarlate,..
Et la pesante croix trainée au Golgotha,...
Le vinaigre et le fiel dont ses lèvres divines
Pour les péchés du monde ont voulu s'abreuver,...
Les mains, les pieds cloués, et le front ceint d'épines
Du Dieu mourant pour nous sauver.

Et puis avec des mots dont la douceur entraine,
Il loua les grandeurs de la Mère de Dieu,
Que les anges du ciel reconnaissent pour Reine,
Et que l'homme vénère et célèbre en tout lieu.
Et puis il exalta sa bonté maternelle,
Asyle toujours sûr et qui ne peut manquer
Au pécheur repentant qui se confie en elle
Et met sa gloire à l'invoquer.

Saintement affamé de la parole sainte,
Le peuple abandonnant ses foyers et ses champs,
Accourt à flots pressés se ranger dans l'enceinte
Pour entendre l'Apôtre aux discours si touchans.
Les oracles du ciel éclatent de sa bouche,
Aux oreilles des cœurs sa voix vient retentir,
Et l'on voit, en tout lieu que la grâce les touche,
Couler les pleurs du repentir.

Cités, bourgs et hameaux, tout à changé de face,
A l'ombre de la mort aucun n'est plus assis,
Le doute dans l'esprit du sceptique s'efface,
Et la ferveur renaît dans les cœurs endurcis.
Foi, confiance, amour et regret de tout crime
Ont vaincu le démon dont l'empire est détruit,
La vertu dans les mœurs facilement s'imprime
Et fait bientôt germer son fruit.

Sur la terre, où trouver la lyre assez sonore,
La voix assez puissante et l'hymne assez parfait
Pour offrir au Seigneur un concert qui l'honore,
Autant que le mérite un si divin bienfait ?
Mon âme reconnaît ici son impuissance
A payer son tribut de juste et prompt retour,
Ma langue est inhabile à la reconnaissance,
Le silence est mon chant d'amour !

Pourtant je te prîrai, Providence qui veilles
Sur le bonheur de l'homme et ses futurs destins,
En nous ne borne pas le cours de tes merveilles
A cet élan premier dans tes sentiers divins :
Ce triomphe si beau remporté sur le vice,
Dans la persévérance, oh ! soit-il accompli,
Et que nos fronts courbés au joug de ton service
A jamais en gardent le pli.

L'HERMITE.

CULTE DES SAINTS.

(*Revue Catholique.*)

De quelque côté qu'on envisage l'esprit et les institutions de l'Eglise catholique, on est ravi d'admiration, parce qu'on sent dans tout ce qui la concerne l'assistance et l'action de la Divinité même. Plus on approfondit les secrets de cette mystérieuse Epouse du Verbe divin, plus on voit jaillir les torrents d'une lumière aussi éblouissante qu'inattendue. Il n'est pas jusqu'au plus petit détail de ses croyances et de ses pratiques qui n'offre plus de vérités, plus de vraie sagesse que n'en épuiseront jamais les investigations de la science et même du génie. Le sentiment de sa propre dignité doit donc faire battre sans cesse le cœur du catholique ; car ce n'est pas en vain qu'il porte ce nom. Dans sa foi, il possède tout, il peut tout trouver. Hors d'elle, il n'y a que néant, fatigue et affliction d'esprit. Aussi se plaît-il à bénir hautement la main pleine de tendresse qui ne lui ferme la porte de l'erreur, que pour lui ouvrir les cent portes de la vérité.

Depuis trois siècles, l'Eglise catholique, calomniée dans le culte qu'elle rend aux Saints, a été chargée par l'ignorance et la perversité de l'absurde accusation d'idolâtrie. Ce cri, sorti de l'enfer, s'est répété jusqu'à nos jours, et les blasphèmes de la sanglante réforme ont trouvé des échos dans les superbes mensonges d'une fausse philosophie. Mais sur quoi reposait cette monstrueuse et flétrissante accusation ? sur quels faits, sur quelle doctrine s'appuyaient ces téméraires détracteurs ? Ecoutez, vous hommes désintéressés, et soyez étonnés de l'injustice.

Il est sur la terre une société qui embrasse une vaste portion du genre humain, et tend les bras au reste. Le Ciel est sa patrie, son souverain Dieu même, la vérité son trésor. Elle s'avance d'un pas

majestueux vers l'éternité, recueillant sur son passage les élus que chaque siècle lui a préparés. Un lien admirable unit toutes ses parties ; ce lien, c'est la charité. Elle aime, voilà toute sa vie. Et qui aime-t-elle ? tous ses membres, tous ses enfants. Elle les accueille à leur entrée dans cette vie, elle les nourrit, elle les éclaire pendant qu'ils en traversent les périls : elle leur conserve un souvenir tendre et maternel, lorsque, nourrice fidèle, elle les remet entre les mains du Père de l'univers. Parmi ses enfants, il en est qui sont entre tous les autres sa gloire et sa couronne ; il en est qu'elle aime à montrer à ses ennemis comme à ses amis. Témoins toujours vivants de sa glorieuse fécondité, ils ont marché au premier rang dans *les combats du Seigneur*. Elle a conservé pour eux une sorte de reconnaissance, et tandis qu'au plus haut des Cieux, ils balancent leurs palmes immortelles autour du trône de l'Agneau, elle aime à redire ici-bas leurs vertus et leurs triomphes, à s'entretenir de tant d'actes sublimes qui consolèrent son cœur.

Mais elle ne se borne pas à jouir de leur gloire. Elle aime aussi les enfants dont le soin et le bonheur sont encore l'objet de sa sollicitude ; elle est dans les douleurs de l'enfantement pour les donner au Ciel. Combien sa voix emprunte-t-elle de force, combien devient-elle persuasive, lorsque dans le moment où elle promulgue les décrets divins, elle peut y joindre l'heureuse autorité de tant d'exemples pris dans les rangs mêmes où combattent aujourd'hui ceux qui l'écoutent ! Qu'elle est entraînante, lorsqu'elle déroule aux yeux des chrétiens éblouis ces fastes immortels où resplendissent les noms des saints ! Un feu sacré s'allume dans le cœur de ses enfants ; cette *nuée de témoins* les enlève pour ainsi dire à eux-mêmes, ils ne marchent plus, ils *courent* dans l'arène où la couronne attend le *combattant légitime*. Alors on entend retentir ces chants de la patrie céleste, ces hymnes révérés que consacre à ses grands hommes l'Eglise reconnaissante. Alors s'élèvent vers le Ciel des voix d'actions de grâces, vers le Dieu qui fit briller de si beaux exemples, qui anima de si généreux combats, qui tressa de si nobles couronnes. Alors du sein de la tempête, les regards du naufragé se tournent avec confiance vers ces astres protecteurs, qui n'ont quitté la terre que pour orner les Cieux.

Les vœux de ces heureux mortels, naguère si agréables au Seigneur, lors même qu'ils n'arrivaient à lui qu'à travers les organes d'un corps mortel, montent sans effort au trône du Très-Haut, et l'Eglise de la terre, dans ses besoins, dans ses joies, dans ses douleurs, est dignement représentée auprès de l'Eglise du Ciel. La charité qui éleva ces astres éclatants à la hauteur d'où ils brillent n'a point cessé de brûler ; elle s'est accrue pour ainsi dire dans les proportions de celle de Dieu même, et jour et nuit, nos célestes amis répètent notre nom dans les célestes parvis. Réjouis-toi donc, Jérusalem terrestre, célè-

bre tes enfants, chante tes bienfaiteurs, mêle leur nom dans toutes tes joies. Si sur la terre leur bras fut puissant pour toi, leurs voix ne sont pas muettes pour toi, dans les Cieux.

La voilà cette idolâtrie, cette superstition tant reprochée à l'Eglise catholique. Cruels ! vous voulez donc chasser du cœur d'une mère le souvenir de ses enfants? Vous voulez interdire aux citoyens la reconnaissance qu'ils doivent aux pères de la patrie ; vous voulez dessécher les cœurs en nous faisant croire que nos amis nous ont oubliés, parce qu'ils sont heureux, et vous blasphémez le Dieu qui les couronne en le montrant insensible aux vœux qu'ils lui adressent pour leurs frères. Non, elle est trop belle, trop noble, trop digne de Dieu notre croyance pour n'être pas divine,

Et vous, qui parlez sans cesse de nos dogmes inutiles et impuissants pour la morale ; vous qui demandez à quoi bon ces rits, ce culte et ces pompes, dites-nous, quels honneurs et quels triomphes accordâtes-vous jamais à la vertu, comparables à ceux que l'Eglise offre aux amis de Dieu et des hommes ; Qui vous a permis de balbutier ce nom de *morale*, en présence de celle dont vous avez reçu le peu de vie qui se trouve encore quelquefois dans vos froides leçons? Dites-nous, avez-vous jamais vu rien de plus moral que ce culte de la vertu qui marque tous les jours de l'année dans l'Eglise romaine ? N'est-elle pas infiniment morale cette religion qui, dans sa durée immortelle, conserve et retrace à ses enfants l'impérissable souvenir des hommes vertueux, des héros de l'humanité ? N'est-elle pas infiniment morale cette religion qui humilie devant la cendre de l'homme de bien et les peuples et les rois, qui ébranle la terre pour célébrer des vertus modestes ? N'est-elle pas infiniment morale cette religion qui ouvre à tous ses enfants la carrière des honneurs sacrés, et qui ne désire rien tant que de se prosterner un jour aux pieds de ceux qui sont aujourd'hui ses enfants ? Non, jamais il ne se vit rien de si beau sur la terre. Il fallait la religion de l'Homme-Dieu pour porter l'homme à une pareille élévation.

Ces réflexions se présentent tout naturellement dans ces jours où retentissent de toutes parts les acclamations qui accompagnent la fête de tous les justes. La grandeur et la sainteté de l'Eglise catholique semble briller du plus vif éclat dans cette glorieuse circonstance et le peuple fidèle remporte toujours au sortir de nos temples un souvenir plus profond de la sublimité de sa foi.—Rassemblez-vous donc de nouveau autour de nos vénérables autels, vous tous qui êtes le peuple d'élus ; c'est là que reposent les précieux restes de vos frères qui vous ont dévancés dans la possession du bonheur ; et c'est autour de leurs cendres énergiques que se rassemblent les vierges de la charité et c'est auprès de ces ossemens sacrés que le vrai catholique ranime les feux de l'amour divin ! Ah ! qu'ils sont beaux, dans ces

grands jours, les cantiques inspirés par l'esprit saint, entonnés sous nos voutes sacrées, autour des châsses de ces héros du christianisme ! Chaque verset fournit une source de merveilleuses applications, et l'on ne peut entendre sans attendrissement la voix du prophète qui semble avoir chanté pour nos solennités. Dans toute cette pompe quelque chose de céleste émeut doucement les entrailles et semble dire : *Ainsi seront honorés ceux que l'Eglise voudra honorer.*

PRÉVISIONS RELIGIEUSES DE M. DE BONALD.

Nous trouvons dans un numéro de l'*Univers* une ancienne correspondance de M. de Bonald, qui montre quelles étaient, dès 1835, les espérances religieuses que ce profond philosophe entretenait sur le retour de l'église protestante à la foi catholique. Voici la partie principale de cet écrit :

Tout ce qui excita le zèle ardent des premiers réformateurs a disparu de la société ; et si, à la longue, quelque chose de ce qui a été détruit était rétabli, on peut assurer qu'il le serait par la seule nécessité des choses, et indépendamment de la volonté des hommes.

La faculté du divorce fut un des motifs de séparation. Aujourd'hui le divorce est jugé même par la politique, qui, tout en le tolérant, l'a pour jamais déshonoré. Des noms célèbres dans la réforme l'ont attaqué sans que personne se soit présenté pour le défendre. Cette faculté malheureuse est regardée, même en Angleterre, comme un joug insupportable, que le gouvernement cherche depuis lontemps à secouer ; et j'ose dire, sans crainte d'être désavoué par les réformés vertueux et éclairés, que la réunion ne tiendra jamais à la tolérance du divorce, dont ils n'usent pas plus en France que les catholiques, à qui la loi civile l'avait permis.

Il est vrai que, dès le commencement, les esprits se divisèrent sur des questions, en apparence plus subtiles. On disputait de la grâce, de la justice, de la prédestination, du libre arbitre, de l'autorité de l'Eglise, questions théologiques ou philosophiques, selon les expressions dont on se sert, et les autorités qu'on allègue ; questions même politiques, lorsqu'on considère leurs effets sur l'esprit des peuples ; mais questions du plus haut intérêt, puisqu'elles décident de la moralité des actes humains, des rapports de l'homme à Dieu, et des fondemens de la société.

Mais quelle que soit sur ces points importans la différence des croyances des uns et des autres, et quoiqu'enseigne la doctrine des premiers réformateurs, par ses principes ou par leurs conséquences, sur la prédestination rigide, l'impossibilité du libre arbitre, l'inamissibilité de la justice chrétienne, l'inutilité des bonnes œuvres pour le

salut, l'indépendance de toute autorité extérieure en matière de foi, etc., etc., ces opinions un peu dures se sont extrêmement adoucies dans les écoles de théologie protestante.

Les ministres de la religion réformée prêchent aujourd'hui la morale qui nous est commune, beaucoup plus que les dogmes qui leur sont particuliers ; et les réformés eux-mêmes se rapprochent des catholiques dans la pratique, là où ils en diffèrent dans la spéculation. Ainsi ils défèrent, quoique sans y être obligés, à l'autorité ecclésiastique de leurs pasteurs et de leurs synodes ; ils implorent la miséricorde divine,comme s'il n'y avait pas de prédestination ; ils pratiquent les bonnes œuvres, comme si elles étaient indispensables pour le salut ; ils ne s'inquiètent plus autant, comme les Anglais aux temps de leurs troubles, de savoir s'ils sont sanctifiés, mais ils travaillent à devenir saints. Même sur le dogme fondamental du christianisme catholique, sur le dogme de la réalité, il ne faut pas croire qu'il y ait dans le fond, d'une communion à l'autre, autant d'éloignement que voudrait le faire croire un parti, qui a toujours attiré entre elles les divisions, pour les accabler plus sûrement toutes les deux ; et ici il me paraît d'autant plus nécessaire d'entrer dans quelques détails, que les deux partis sont, en général, beaucoup plus instruits de ce qui les divise que de ce qui peut les rapprocher. La plus ancienne, la plus nombreuse, et même la plus savante partie de la réforme, les luthériens, ont retenu la substance du dogme, quoiqu'ils l'expliquent d'une manière qui leur est particulière, et qui est blâmée par les calvinistes, beaucoup plus conséquens dans leurs opinions. L'Eglise anglicane, que Jurieu appelle l'honneur de la réforme, a, selon Burnet, historien célèbre de la réformation, " une telle modération sur le " dogme de la réalité, que n'y ayant aucune définition positive de la " manière dont le corps de Jésus-Christ est présent dans le sacre- " ment, les personnes de différent sentiment peuvent pratiquer le " même culte sans qu'on puisse présumer qu'elles contredisent leur " foi."

Ce même historien dit ailleurs : " Le dessein de la reine Elizabeth " (qui donna la dernière forme à l'église anglicane) était de faire con- " cevoir ce dogme avec des paroles un peu vagues, parce qu'elle " trouvait mauvais que, par des explications si subtiles, on eût chassé " du sein de l'église ceux qui croyaient la présence corporelle.... Son " dessein était de dresser un office dont les expressions fussent si bien " ménagées, qu'en évitant de condamner la présence corporelle, on réunît tous les anglais dans une seule et même église." Il ne s'agit pas d'examiner si ce projet était praticable, et si la religion peut s'accommoder d'expressions vagues et de ménagemens politiques ; mais enfin, il est évident qu'on ne voulait pas alors porter les choses à l'extrême, et que l'on évitait de condamner formellement ce qu'on

n'était pas décidé à rejeter absolument. Calvin lui-même emploie pour décider ce dogme, des expressions que les catholiques n'auraient pas désavouées ; et si, dans la suite, il parut s'éloigner davantage du sentiment de ses adversaires, il est connu que ce fut pour ne pas heurter les Suisses, premiers auteurs et partisans intraitables du sens figuré, abhorré par Luther.

Je ne recherche pas si plus tard l'on ne s'est pas écarté, dans la réforme, de cette modération dans les sentimens ; et l'on ne doit pas supposer qu'il puisse y avoir pour les réformés une autorité plus grave que celle du père de la réformation.

Les églises d'Angleterre, de Suède, de Danemack, de Saxe ont retenu, les unes l'épiscopat, les autres les autorités ecclésiastiques, qui s'en rapprochent sous des noms différens. On retrouve chez les unes et chez les autres, partie de l'ancienne liturgie, et même de la messe, des biens ou des dignités ecclésiastiques, et dans quelque partie de l'Allemagne luthérienne, des vestiges de confession ! et cette dernière pratique, mais seulement comme œuvre de conseil et de haute piété, n'est pas entièrement inconnue aux calvinistes. Mélanchton, la lumière de la communion luthérienne, alarmé des divisions qui s'élevaient dans son parti, ne voyait que l'autorité des évêques qui pût remédier aux maux de l'Eglise ; et Leibnitz, luthérien, et l'honneur de l'Allemagne, parle fréquemment de la nécessité de la prééminence du pape, et reconnaît qu'aucun trône de l'Europe n'a été occupé par un plus grand nombre de princes éclairés et vertueux. Le pape n'est plus regardé comme l'Ante-Christ ; et les princes de la communion réformée entretiennent des relations avec la cour de Rome. La messe ne passe plus pour une idolâtrie, puisque, soit curiosité, soit devoir attaché à des fonctions politiques, dans certaines cérémonies publiques, des réformés attachés à leur croyance, et particulièrement depuis la révolution, ne se font pas de scrupule d'être présens à cet acte auguste du culte catholique.

Ainsi les opinions dures se sont adoucies d'un côté, en même temps que les voies rigoureuses ont été supprimées de l'autre ; et il est utile d'observer à l'honneur des états catholiques, qu'il n'y a aujourd'hui en Europe, dans les pays mi-partis des deux religions, d'intolérance légale qu'en Angleterre, où il a été plus aisé de changer l'ordre de la succession, où l'on aura plutôt aboli la traite des noirs, que les lois pénales portées contre les catholiques, malgré le progrès des lumières et de la liberté de penser. L'administration plus humaine que la constitution, suspend, il est vrai, l'exécution des unes, ou tempère l'application des autres ; mais il en résulte que le citoyen est obligé d'implorer la pitié de l'homme contre l'inimitié de la loi, au lieu qu'il doit, dans un état bien constitué, pouvoir aller invoquer la protection de la loi contre l'injustice de l'homme.

La réforme elle-même a, dès le commencement, posé les pierres d'attente de la réunion, lorsqu'elle a enseigné qu'on pouvait être agréable à Dieu dans la religion catholique, comme ayant retenu les fondemens de la foi chrétienne. " Quand Henri IV, dit M. Bossuet, " pressait les théologiens, ils lui avouaient de bonne foi, pour la plu- " part, qu'avec eux l'état était plus parfait, mais qu'avec nous il suf- " fisait pour le salut. La chose était publique à la cour. Les vieux " seigneurs qui le savaient de leurs pères, nous l'ont raconté souvent, " et si on ne veut pas nous en croire, on en peut croire M. Sully, qui, " tout zélé réformé qu'il était, non seulement déclara au roi qu'il " tient infaillible qu'on se sauve étant catholique, mais nomma à ce " prince cinq des principaux ministres protestans, qui ne s'éloigaient " pas de ce sentiment."

La faculté de théologie de l'université protestante d'Helmstadt, au pays de Brunswick, interrogée à l'occasion du mariage de la princesse Elizabeth Christine de Brunswick-Volfembutte!, luthérienne, avec l'archiduc catholique : " peut-elle, sans blesser sa conscience, " embrasser la religion catholique ?" après avoir débattu les croyances respectives des deux communions, répondit, par son avis doctrinal du 27 avril 1707 : " Nous avons donc démontré que le fondement de la religion subsiste dans l'Eglise catholique romaine ; en sorte qu'on " peut y être orthodoxe, y bien vivre, y bien mourir, y obtenir le sa- " lut, et il est aisé de décider la question proposée. Partant : la sé- " rénissime princesse de Wolfembuttel peut, en faveur de son ma- riage, embrasser la religion catholique."

Cette décision a fait loi en Allemagne, où l'on voit dans les maisons souveraines qui professent la religion réformée, des princesses de la même famille élevées dans des communions différentes, ou dans l'indifférence de telle communion, devenir grecques, réformées ou catholiques, suivant la religion de l'époux qu'elles prennent ou de la cour où elles entrent. Même les princes protestans, en épousant les princesses catholiques, reçoivent la bénédiction nuptiale de la part des ministres de cette dernière communion ; et nous en avons vu un exemple récent au mariage du prince royal de Bade, béni par le légat du Saint-Siége.

Je ne crains pas de le dire, tout annonce depuis longtemps de la part des réformés les plus éclairés, et qui ont un véritable attachement pour la religion chrétienne, les dispositions les moins équivoques à la réunion. Ils commencent à s'apercevoir que les divisions entre chrétiens n'ont fait qu'ouvrir la porte aux erreurs ennemies de toute religion révélée, et ils regardent le christianisme comme une place assiégée, investie de toutes parts, et où il faut, sous peine de périr, que les habitans se réunissent pour la défense commune.

Sans parler ici des dogmes de la réformation, dont quelques-uns, pour relever la grandeur et la puissance de Dieu, ont ruiné le libre arbitre de l'homme ; dont quelques autres, en mettant l'inspiration particulière à la place de l'enseignement public, ont détruit ou compromis la paix de la société, les plus éclairés d'entre les réformés accusent leur culte de trop de nudité, d'une simplicité trop austère, de n'être pas, en un mot, assez *sensible*, je veux dire assez extérieur pour des *êtres sensibles*, et l'auteur de l'Essai ne s'éloigne pas de ce sentiment.

Eglise catholique canadienne a Burlington.

Nous parlions dans notre dernier numéro de la détermination de nos compatriotes de bâtir une église à Burlington, et de demander les secours d'un pasteur parlant leur langue. D'après les informations qui nous ont été communiquées, il parait qu'il existe dans Burlington et les environs au moins 500 familles canadiennes, dont la plus grande partie n'entend pas la langue anglaise ; ainsi toute la bonne volonté des pasteurs irlandais de l'état de Vermont devient impuissante devant cette difficulté de se faire comprendre de nos compatriotes. C'est la visite qu'a faite à Burlington le vénérable évêque de Nancy qui a fait prendre aux Canadiens la résolution d'ériger une église et de demander un prêtre parlant leur langue. Si on considère le peu de moyens que doivent posséder la plupart de ces familles transplantées sur un sol étranger, on sera surpris d'apprendre, d'après ce qu'on vient de nous dire, que les contributions volontaires se montent déjà à plus de $1000. D'après nos renseignements il parait que la somme de $2500 sera nécessaire pour élever l'édifice au point de pouvoir y célébrer les saints mystères.

Appel est fait par les Canadiens de Burlington à leurs frères du Canada pour la balance de la somme nécessaire à l'achèvement de l'édifice. Nous avons confiance que cet appel ne sera pas sans écho, et que cette portion considérable de nos compatriotes trouvera des frères sensibles dans la population si catholique de notre pays.

Voici les résolutions qui furent adoptées à une assemblée des Catholiques Canadiens de Burlington et des environs.

—o—

ASSEMBLÉE POUR LA BATISSE D'UNE ÉGLISE CATHOLIQUE CANADIENNE A BURLINGTON.

Une réunion des Catholiques romains de Burlington et des environs ayant eu lieu au dit Burlington, le 12 Octobre 1841, aux fins d'adopter les moyens les plus expédiens pour bâtir une église où les instructions religieuses seraient

faites en langue française et afin d'obtenir un Pasteur parlant cette langue ; il fut unanimement résolu de se constituer en assemblée régulière, en appelant Mr. Ludger Duvernay à la présidence, après quoi il fut résolu de nommer un comité qui formera une corporation pour mettre à exécution les résolutions qui pourraient être adoptées, savoir:—Mr. L. Duvernay président du comité, Col. H. A. Hyde, Trésorier, M. R. S. M. Bouchette secrétaire et MM. J. B. Maillet, Ant. Decelles, Moïse Lapierre, J. B. Denis, Augustin Davignon et Joseph Leclere, membres du dit comité.

Ensuite, les résolutions suivantes furent proposées et unanimement adoptées:—

Résolu.—1. Qu'à raison du grand nombre de Canadiens qui habitent maintenant Burlington et ses environs, il devient nécessaire pour l'avantage de la religion de demander l'assistance d'un Pasteur parlant la langue française.

2.—Que vu l'accroissement rapide des Catholiques dans cette place, l'église qui y a été érigée ne suffira pas bientôt pour contenir les deux congrégations Irlandaise et Canadienne.

3.—Que le comité qui vient d'être nommé soit autorisé à adopter les mesures nécessaires pour parvenir aussitôt que possible à bâtir une église sur l'emplacement de l'ancienne église.

4.—Que c'est l'opinion de cette assemblée, que les catholiques Canadiens, en formant cette détermination, ne le font par aucun sentiment de préjugés ni d'animosité contre qui que ce soit, mais ne font que céder à la nécessité de se procurer un Pasteur qui puisse leur administrer les secours de la religion dans leur propre langue.

5.—Que les remerciments très-respectueux de cette assemblée soient offerts à Mgr. Fenwick, évêque de Boston, pour la bienveillance que Sa Grandeur a montrée envers les Catholiques Canadiens en mettant à leur disposition, pour la bâtisse de la nouvelle église le vaste emplacement où était érigée l'ancienne.

6.—Que les Catholiques Canadiens en formant cette entreprise ne comptent pas autant sur leurs faibles moyens, que sur le zèle du clergé et des fidèles en général, pour l'accomplissement de cette grande œuvre.

7.—Que le comité est autorisé à collecter par voie de contributions volontaires, pour parvenir aux fins ci-énoncées.

8.—Que le comité est autorisé à contracter aussitôt qu'il le trouvera convenable pour la bâtisse ou aucune partie de la bâtisse de la dite église, et à nommer une ou plusieurs personnes pour conduire et surveiller les travaux.

9.—Que la majorité des membres du comité présents à toute assemblée dûment convoquée par le président ou à la réquisition de deux membres, soit autorisée à contracter et à faire les réglements nécessaires pour la construction de la dite église.

10.—Que Mgr. l'évêque de Boston, ainsi que le Pasteur qu'il plaira à sa grandeur d'envoyer pour la desserte de la congrégation, fait et fera partie du comité.

11.—Qu'au cas de résignation ou d'absence prolongée de la localité d'un ou de plusieurs membres du comité, le dit comité est autorisé à remplir les vacances, et à ajouter à son nombre s'il le trouve nécessaire.

12.—Que les catholiques des places environnantes, telles que : Colchester, Shelborne, Williston, Essex, Hynesburg, Charlotte, Vergennes et autres places, qui sont bien disposés en faveur de la bâtisse de la dite église, et pour le soutien d'un pasteur, soient autorisés à nommer deux personnes par chaque localité pour collecter les contributions, lesquelles deux personnes ainsi nommées dans chaque localité feront partie du comité de Burlington, avec droit de suffrages aux délibérations ; desquelles délibérations, transactions et collections le secrétaire tiendra régistre.

13.—Que copies des présentes résolutions soient adressées par le président ou le secrétaire, à nos Seigneurs les évêques de Boston de Québec et de Montréal.

LUDGER DUVERNAY, *Président.*

R. S. M. BOUCHETTE, *Secrétaire.*

Burlington, Vt., 12 Octobre 1841.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

Rome.—*Continuation du voyage de Sa Sainteté à Lorette et Ancône.* Dans la matinée du 12 septembre, Sa Sainteté, attirée par une tendre dévotion, s'est rendue de nouveau à la sacrée et sainte basilique de Lorette ; elle y a célébré la messe à l'autel de la très-sainte Annonciation, et a ensuite prié longtemps dans la chapelle du Sanctuaire. Un peu avant midi, Sa Sainteté, après avoir pris quelque repos dans ses appartemens, est revenue à la Basilique et y a assisté en mozette et étole à la messe solennelle célébrée par l'évêque diocésain. Après la messe, Sa Sainteté est allée revêtir les habits pontificaux et est montée solennellement à la grande loge placée au-dessus du portique dit *del Stabilimento della Santa Casa*,accompagnée de ses cardinaux, de prélats et du chapitre. Là, deux des cardinaux ayant fait la publication des indulgences, le Pape a donné solennellemeut la triple bénédiction au peuple immense accouru pour la recevoir, non seulement des campagnes, mais encore des villes et des châteaux voisins.

Le lendemain, 13 septembre, Sa Sainteté a célébré la sainte messe dans la chapelle du Sanctuaire où elle a ensuite entendu celle de Mgr. Lucidi. Elle a visité ensuite les trésors où se trouvent les dons offerts au Sanctuaire par les rois divers et autres personnages distingués. Là, elle a daigné admettre au baisement des pieds le clergé séculier et régulier, plusieurs personnes de distinction, les orphelins de la ville et enfin les serviteurs de la *Santa Casa.*

Le 14 septembre, dans la matinée, le Saint-Père est allé encore une fois prier dans la Basilique et principalement dans le Sanctuaire, et il est ensuite parti pour Ancône.

Aux approches de cette ville, on voyait çà et là de grands et joyeux rassemblemens auprès des maisons de campagne, toutes élégamment ornées, et au-devant desquelles s'élevaient des arcs de verdure. La foule allait toujours

croissant. Aux portes d'Ancône s'élevaient deux arcs de triomphe magnifiques sous lesquels le corps municipal en habit de cérémonie et Mgr. le délégat reçurent le Saint-Père. Le fort, tous les vaisseaux du port, parmi lesquels un bateau à vapeur autrichien, saluèrent l'arrivée de Sa Sainteté par des salves de coups de canon. Le Saint-Père alla d'abord à l'église de Saint-Augustin où il fut reçu par LL, EE. les cardinaux Testaferata, della Genga, Ferretti, Riario, Ciacchi et Spada, ainsi que par l'évêque du diocèse et plusieurs autres évêques. Après avoir adoré le très-saint Sacrement solennellement exposé, et reçu selon l'usage la sainte bénédiction, Sa Sainteté se rendit à pied au palais de la Délégation où ses appartemens étaient préparés. Tout le long de la rue était étendu un tapis rouge sur lequel Sa Sainteté passa de l'église au palais. Les rues étaient remplies de peuple, et de riches drapeaux pendaient de toutes les fenêtres. L'immense multitude réunie un instant sur la grande place du palais de la Délégation, eut la consolation de recevoir la bénédiction du Saint-Père des fenêtres de son appartement. La présence du Saint-Père fut accueillie par les *vivat* et les acclamations de la foule. (A CONTINUER.)

—La circonscription ecclésiastique catholique de Prusse se compose de trois siéges métropolitains et de cinq siéges suffragans.

La métropole de Cologne à pour suffragans Trèves, Munster et Paderborn ; celle de Posen à Culm et Ermeland. La métropole de Breslau étend sa juridiction sur la Silésie, même autrichienne, Berlin et le Centre.

Les métropoles de Cologne et de Posen sont archiépiscopales, celle de Breslau est épiscopale.

De ces huit siéges, quatre sont vacans ou inoccupés :

Le diocèse de Trèves est sans évêque depuis la mort de M. de Hummel, celui de Cologne par le confinement prolongé de M. Droste de Vischering et celui de Paderborn, tout récemment, par la mort de M. le baron de Ledeburhr.

Depuis les derniers démêlés entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, une seule élection d'évêque a été faite et agréée. M. de Hatten, évêque d'Ermeland, assassiné par Kuehnaepfel, a pour successeur le prévôt de la cathédrale. M. de Dunin, mis en liberté, a repris les rênes de l'archidiocèse de Posen ; M. de Sedlag est évêque de Culm, et M. Droste de Vischering, frère aîné de l'archevêque de Cologne, évêque de Munster.

L'influence de la couronne sur la mitre a successivement baissé depuis la mort de M. Spiegel de Desenberg, prédécesseur de M. Droste de Vischering au siége de Cologne, de M. Hummel, évêque de Trèves, et la démission de M. Sedlnitzki, évêque de Breslau.

Les conférences du chapitre de Breslau pour l'élection d'un évêque se continuent lentement et laborieusement. Les candidats ne manquent pas, mais il ne suffit pas pour la nomination, du commun accord entre le roi de Prusse et le Souverain-Pontife. L'empereur d'Autriche a son droit de *placet* à exercer à raison de la partie autrichienne de la Silésie soumise à ce diocèse. Aussi les candidats, sur le compte desquels le chapitre cherche à *pressentir* les différentes puissances, sont-ils tour à tour exclus par l'une des cours dont le consentement unanime pourrait seul valider l'élection.

Ainsi, tel agréable à Rome et à Vienne, ne l'est pas à Berlin : tel agréable

à Berlin ne l'est ni à Rome ni à Vienne ; quelquefois Rome et Berlin sont d'accord contre le candidat de Vienne ; plus souvent Vienne et Berlin contre le candidat de Rome. Plusieurs ne conviennent ni à Rome, ni à Vienne, ni à Berlin ; l'évêque, selon Rome, Vienne et Berlin, n'est pas encore trouvé et pourrait ne pas l'être de sitôt.

Somme toute, nous craignons bien que la vacance du siége de Paderborn n'augmente les difficultés d'un rapprochement.

Canada.—La fête de la Toussaint a été célébrée cette année avec un concours et une piété extraordinaires. Aussi c'était le jour que l'évêque de Montréal avait fixé pour rendre de solennelles actions de grâces à Dieu sur le succès de son voyage, et pour accorder à tout son diocèse l'indulgence plénière attachée à la bénédiction papale que Sa Sainteté GrégoireXVI l'avait chargé de donner en son nom. Une partie des ecclésiastiques du petit séminaire de St. Sulpice assistaient à l'office de l'église cathédrale ce jour-là, et c'était pour la première fois depuis son retour que Mgr. Bourget officiait pontificalement. La bénédiction du Saint-Père a été donnée sous la forme et avec le cérémonial prescrit dans le pontifical. Ce fut vraiment un moment solennel et profondément religieux celui où le pontife éleva les mains sur son peuple pour le bénir ; on put voir alors par l'attendrissement général de cette multitude combien est grande la vénération des fidèles pour le chef de l'Eglise. Or c'est un fait remarquable et bien démonstratif suivant nous, que ce dévouement filial de tous les catholiques pour la personne du Pape.

Quelle autre religion inspira jamais pour le représentant de sa croyance un attachement pareil ? Et que pourraient montrer de semblable les autres cultes dont les ministres n'excitent généralement qu'une si faible sympathie même de la part de leurs plus ardents co-religionnaires ? Vit-on jamais une population toute entière émue et transportée comme un seul homme pour recevoir le salut de quelque chef de l'église prétendue réformée ? Non ! et pourquoi cette différence ? C'est que, d'un côté, il y a un simple homme avec toute la faiblesse de l'individu, et de l'autre, un homme que le tout-puissant élève et soutient. A l'homme qui représente une opinion sans vie, nous opposons l'envoyé qui représente une idée immuable, un principe vivifiant ; ce ministre sans mission et sans tître doit le céder à celui que Dieu a marqué au front. Ce contraste toujours frappant du dévouement et du respect des catholiques pour leurs pasteurs, en opposition avec la froideur et l'indifférence des protestants pour leurs ministres devrait bien quelquefois fournir un bon thème de méditation à nos pauvres frèress séparés. Ils reconnaîtraient peut-être à la fin que la vérité est là où se trouveut la confiance et l'amour.

—La bénédiction de la chapelle du St. Sépulcre, sous l'invocation de St. Charles Borromée, a eu lieu mercredi le 3 et a été très-solennelle. Mgr. l'évêque de Nancy se rendit sur la montagne de St. Hilaire suivi d'une foule de pélerins en faisant les stations du chemin de la croix ; il présida ensuite lui-même toute la cérémonie ; il y prêcha à plusieurs reprises, y fit répéter avec enthousiasme les acclamations *vive Jésus, vive la croix, etc. etc* ; y célébra la messe et attacha à la croix colossale l'indulgence perpétuelle de quarante jours pour toutes les personnes qui la regarderaient avec piété, de quelque part qu'elles pussent l'apercevoir, et qui réciteraient en même temps quelque prière à cette intention. Au moment où Mgr. de Forbin-Janson a la

douleur d'apprendre que l'on continue à démolir pour les fortifications de Paris, les superbes bâtimens du Mont-Valérien que Sa Grandeur possédait en France, c'est au moins un précieux adoucissement pour elle d'ériger un monument semblable au centre de la Nouvelle-France et pour une population qui lui rappelle toute la piété de ses ancêtres. Il était bien juste aussi que Mgr. l'évêque de Nancy attachât son nom à cette œuvre nationale qui perpétuera au milieu de nous le souvenir, d'ailleurs ineffaçable, de ses travaux apostoliques en Amérique et surtout au Canada. Seulement les vœux que tous se plaisent à répéter, c'est que Mgr. de Nancy revienne revoir ses chers enfants d'adoption, et qu'il les réjouisse encore de sa présence et de ses paroles évangéliques.

Hélas ! comme nous écrivons ces mots, nous avons encore tout présent à l'esprit le danger imminent qu'il courut, mercredi en revenant de son pélérinage. La voiture qui ramenait Sa Grandeur à Montréal, sur les sept heures du soir, fut subitement renversée dans un de ces fossés profonds qui bordent le chemin de Chambly à Longueuil, et la chûte de la voiture lança les voyageurs sur un monceau de pierres qui se trouvait près de la clôture. Dieu seul connaît par quel trait de providence ni Monseigneur, ni aucun des deux prêtres qui l'accompagnaient ne reçurent la moindre injure, pas même la plus légère contusion. Sa Grandeur se rendit ce soir-là même à Montréal, et le lendemain matin, elle célébra la fête de St. Charles dans l'église de St. Jacques, alla faire la plantation solennelle d'une croix de mission à St. Laurent, et le même jour à 4 h. p. m. fit aussi la bénédiction de l'une des nouvelles tours qui ornent si majestueusement la superbe église paroissiale de Montréal.

—Ceux qui fréquentent l'église de St. Jacques ont pu remarquer, dès les premières vêpres de la Toussaint, que Mgr. l'évêque de Montréal avait introduit pour lui et ses chanoines l'usage de la barrette en remplacement du bonnet quarré qu'on ne voit nulle part en Europe sous la forme qu'on lui a donnée dans ce pays. Sa Grandeur se propose de prescrire l'usage de la barrette toute noire à trois cornes pour le reste du clergé de sa cathédrale, d'autoriser ce changement dans l'habit de chœur pour les diverses églises de son diocèse. Mgr. l'évêque de Montréal s'est aussi servi, l'un de ces derniers dimanches, de la mantelette épiscopale telle qu'on la porte à Rome. Il revêtira également la *magna-cappa*, et les chanoines le grand manteau au chœur, pendant les offices d'hiver.

—Mgr. l'évêque de Nancy a bien voulu visiter hier la *Maison de la Providence* et adresser aux membres de l'hospice ces paroles pleines d'amour et d'a-propos qui caractérisent si bien les discours du charitable évêque. S.G.ne s'est retirée qu'après avoir donné la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

—Nous apprenons avec plaisir que Mgr. l'évêque de Nancy doit retarder de quelques jours son départ du Canada. S. G. descendra probablement à Québec la semaine prochaine avec Mgr. l'évêque de Montréal.

—Les deux Messieurs Sulpiciens attendus depuis quelques semaines sont arrivés en ville samedi dernier. L'un d'eux M. Pinsonnault est, comme l'on sait, canadien d'origine ; il était en France depuis six ans ; M. Caroff est originaire de Brest en Bretagne.

—A cette époque, où la charité catholique semble plus généreuse que jamais il ne se passe guére de semaines que nous n'en ayons nous-même quelques

nouvelles preuves à enrégistrer. Dans une circonstance toute récente, un particulier exprimant à l'Honorable Masson l'état de pauvreté où se trouve la mission naissante du Village d'Aylmer, ce Monsieur s'empressa de lui compter six cents francs pour qu'il les remît aux syndics catholiques de l'endroit. Si des besoins lointains attirent aussi promptement la sympathie de nos compatriotes, combien donc doivent-être abondantes les aumônes déposées tous les jours dans le sein de l'indigent.

L'autre jour, un jeune commerçant de ce faubourg, dont les ressources sont assurément encore très-médiocres, déposait dans la main d'un ami une vingtaine de piastres pour le soulagement des pauvres, et ce don n'était pas le seul que ce jeune Canadien eut fait pour le même objet. Espérons que Dieu continuera de bénir un pays où se trouvent des âmes si généreuses !

LE TERRITOIRE EN LITIGE.—Le Woodstoch *Telegraph* de samedi dernier rapporte, sans cependant garantir le fait, que les américains ont, au moyen d'un barrage, détourné les eaux de l'Aligash, un des principaux affluents du Saint-Jean, sur le territoire en litige, de manière à les faire tomber dans le Penobscot. L'ouvrage, commencé le printemps dernier, serait déjà assez avancé pour leur permettre de descendre par cette route les bois de construction qu'ils ont coupés sur les bords de cette rivière, où il en existe une grande quantité et des meilleures espèces *Gazette Québec.*

BANC DU CAPITAINE

DISTRICT DE QUÉBEC

TRAMBLAY, Demandeur,

No. 2106. vs.

LA FABRIQUE DES EBOULEMENTS, Défenderesse.

Jugement 20 Octobre 1841.

La cour par son jugement a décidé que le premier capitaine de milice dans les paroisses du Bas-Canada, ne représentait pas le *capitaine de la côte* qui existait en ce pays avant la conquête. Que les devoirs de cet officier étaient entièrement distincts de ceux du capitaine de milice tel qu'il existe depuis la nouvelle organisation des milices en cette province, faite par le gouvernement anglais. Que conséquemment, le premier capitaine de milice d'une paroisse, n'avait pas plus que ses co-paroissiens, le droit de posséder le banc le plus honorable après celui du Seigneur, dans l'église de sa paroisse.

L'action était portée par le Demandeur pour obtenir la possession du Banc connu sous le nom de Banc du capitaine.

☞ Nous sommes vraiment peiné que les circonstances ne nous aient pas encore permis l'insertion des articles de retraites. La raison en est qn'une quatrième communication sur ce sujet nous étant parvenue, nous sommes forcé de fondre dans un même chapître tous ces différents écrits qui n'ont effectivement qu'un même but, celui de faire [illegible]re les merveilles de la grâce et de rendre plus publics les sentimens de la reconnaissance.

Le manque d'espace nous empêche aussi de publier aujourd'hui des matières toutes préparées, telle que la correspondance sur la *Tempérance*, etc.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 12 NOVEMBRE 1841. No. 17.

INSTITUTION DES DAMES DE LA PROVIDENCE

POUR

L'ASILE DES FEMMES AGEES ET INFIRMES.

La publication du document religieux que l'on va lire fera mieux connaître que nous ne le pourrions autrement, l'œuvre admirable de charité qui se fonde à Montréal pour le soulagement de toutes les infirmités humaines. On connait déjà l'acte civil qui incorpore *cet Asile des femmes agées et infirmes* : voici le décret canonique qui le met sous la protection de la religion, et qui fut lu, samedi le 6, à l'assemblée générale de la Corporation.

IGNACE BOURGET par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siége Apostolique, évêque de Montréal, &c. &c.

Si naguère l'Asile appelé *Maison de la Providence*, lorsqu'il n'était encore que l'œuvre d'une seule personne, attirait déjà notre attention et notre suffrage, combien plus, aujourd'hui qu'il devient une œuvre commune et générale, ne doit-il pas être pour nous l'objet de notre sollicitude paternelle et de toute notre affection. Aussi, nos très-chères Dames et sœurs en Jésus-Christ, c'est avec une consolation bien grande que nous vous adressons ici ce mandement qui doit affermir de plus en plus votre courage et lui donner en même temps cette sanction salutaire que votre piété veus fait sans doute désirer bien ardemment.

En conséquence, après avoir considéré devant Dieu le bien véritable que pourrait produire dans notre chère ville de Montréal et même par la suite dans tout notre diocèse, la permanence de l'œuvre chrétienne que notre fidèle sœur Emélie Gamelin a depuis longtemps commencée sous les yeux de notre illustre Prédécesseur, par les présentes nous venons la confirmer et la bénir, et voulons qu'elle soit Institution diocésaine et régulière, aux fins d'y introduire plus tard le service admirable des Sœurs de la Charité, filles de l'immortel Saint-Vincent de Paul.

C'est dans cette pensée que nos regards se tournant d'abord vers les établissemens de charité qui existent à Ville-Marie, nous y voyons avec consolation des hospices heureux ouverts pour les malades et les infirmes, pour la vieillesse et l'enfance délais-

sées ; mais nous sommes obligé de reconnaître que par leur nombre ou leur objet ils ne répondent pas encore à tous les genres de besoins, ni à toutes les classes de malheurs et d'infortunes. Nous songeons donc spécialement aujourd'hui à fonder parmi vous et par vous un établissement stable et pieux qui soit un asile assuré pour toutes les personnes atteintes d'infirmités ou de souffrances, d'ignorance ou de pauvreté et qui attendront de la religion leur soulagement et leur confort. C'est dans ce dessein, N. T. C. S. et en nous modelant sur des institutions semblables formées dans la ville si hospitalière de Marseille, que, connaissant vos vues et votre empressement manifestés dans deux réunions précédentes, nous avons résolu de vous constituer ce jour même en société charitable et nous donnons, conformément à vos désirs, pour base à votre institut les articles suivants :

1. Une association dite *Asile des Dames de la Providence pour les femmes agées et infirmes* est établie à Ville-Marie sous les auspices de la Religion catholique et au nom de la charité chrétienne.

2. Cette association est composée des Dames et Demoiselles de Montréal qui auront été agrégées à cette œuvre en vertu d'un bill sanctionné à cet effet dans la dernière session du Parlement provincial, et aussi conformément au réglement de l'association.

3. Le but de l'institution est de recevoir dans une maison spéciale, d'y entretenir, instruire et soigner toutes les personnes indigentes qui ne pourront être admises dans les autres établissemens.

4. L'association est placée sous notre juridiction immédiate et sera régie par un réglement que nous lui donnerons ; un de nos Vicaires-Généraux ou un des Chanoines de notre cathédrale en prendra la direction et sera chargé de la présider en notre absence.

Il y aura des prêtres, en nombre graduellement nécessaire, qui seront à la nomination de M. le Supérieur du Séminaire de St. Sulpice à Montréal, et qui serviront d'aumôniers à l'association, en même temps qu'ils prendront part à toutes les délibérations avec le titre de sous-directeurs.

5. Un conseil d'administration composé des dames et demoiselles sociétaires élues à cet effet par l'assemblée générale de l'Association aura la gestion de tous les intérêts de l'œuvre et surveillera l'exécution des règles régissant l'établissement ; ce conseil, élu pour un an, aura pour membres : Une directrice, une ou plusieurs assistantes, une secrétaire, une ou plusieurs trésorières et huit conseillères, ayant toutes voix délibératives et la directrice voix prépondérante.

Ces articles constitutifs, N. T. C. S. vous ayant été communiqués verbalement dans nos assemblées précédentes et ayant été par vous formellement acceptés, dès ce moment l'*Association des Dames de la Providence pour l'Asile des femmes agées et infirmes* est par Nous établie et constituée, et nous lui donnons pour première titulaire Notre-Dame de la Pitié, dont la fête tombe le Vendredi de la semaine de la Passion, et pour seconde Titulaire Sainte Elisabeth, veuve, dont la fête se célèbre le dix-neuf de novembre ; pour premier Patron Saint Vincent de Paul, confesseur, dont la fête se trouve le dix neuf de juillet, enfin pour seconde patrone Sainte Geneviève, Vierge, dont la fête est fixée au trois de janvier.

Puissiez-vous, N. T. C. S. sous ces heureux auspices faire réussir complètement votre nouveau et sublime ministère, en remplissant avec gloire pour la religion toutes les conditions de piété qui distinguent une dame vraiment chrétienne et dévouée par principe de charité au soulagement de l'infortune. C'est dans cette espérance que nous bénissons de grand cœur tous vos efforts pour le bien et que nous vous donnons par les présentes notre bénédiction pastorale.

Fait à Montréal dans notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de l'un de nos Chanoines pour cette œuvre notre secrétaire, aujourd'hui 6 Novembre 1841.

IGN. Evêque de montréal.

Par Monseigneur,

J. C. Prince, *Chan. Sec.*

Il importait sans doute d'ajouter cette dernière forme à l'institution dont il s'agit, en déterminant le mode des diverses opérations auxquelles on se livrera ; et d'un autre côté, notre pieux évêque ne pouvait négliger l'avantage de fournir un nouveau moyen de sanctification aux dames sociétaires.

Sans doute, l'objet primitif est de venir au secours d'une multitude de veuves privées de leurs soutiens naturels, de pourvoir à leurs besoins et de leur assurer, dans une maison de piété et de travail, une vieillesse toute chrétienne, qui, en leur inspirant de plus en plus l'amour de la vertu, en facilite en même temps la pratique. Mais il ne serait pas juste que celles qui seront les instrumens de la Providence dans cette œuvre de miséricorde n'en retirassent pour elles-mêmes aucun profit ; l'estime et les louanges du monde, ni même la reconnaissance de celles que leur charité adopterait,ne sauraient les récompenser dignement ; elles doivent prétendre à un prix plus élevé : c'est Dieu seul qui peut leur rendre le bien qu'elles feront d'après des inspirations qui viennent de lui ; c'est dans les trésors de sa grâce et de son amour qu'il faut qu'elles aillent chercher les bénédictions qui feront prospérer leur sainte entreprise, et qui seront pour leurs âmes une précieuse rémunération des mérites auxquels elles auront participé.

Dès lors, il convient que les *Dames de l'Asile de la Providence* à Montréal soient associées à tout ce qui peut faire fructifier leur zèle et leurs aumônes, et que leurs efforts soient aussi secondés par tout ce que notre cité renferme de personnes charitables et bienfaisantes ; afin que cette œuvre, éminemment chrétienne, soit sans cesse alimentée par l'esprit le plus pur de la religion, et qu'en même temps la générosité publique en unisse les coopératrices autant que l'amour compatissant pour les membres souffrants de Jesus-Christ!

COUVENTS PROTESTANTS.

La Gazette *The Catholic* de Hamilton,en date du 27 octobre, fait les remarques suivantes sur une nouvelle institution mentionnée dans le *Church* du 16 du même mois,et dénommée *Sœurs Protestantes de la Charité ;* titre assez drôle à la vérité, mais enfin qui fera mieux ressortir toute la différence qu'il y a entre les institutions catholiques de ce genre et les parodies de nos pauvres frères séparés

" Eh bien ! après tout, dit le journaliste, il y a donc quelque chose de bon dans cette église ; quelque chose qui mérite d'être copié ? Mais combien la copie est inférieure à l'original !

"Il est vrai qu'une bande de pauvres filles gagées pour prendre soin des malades du voisinage n'est pas une chose mauvaise en elle-même : mais présenter ces filles comme des *Sœurs de la Charité*, elles qui reçoivent l'aumône au lieu de la donner, et qui ne travaillent que pour leur propre soutien, en attendant qu'elles trouvent des mains qui les rendent indépendantes, voilà assurément qui est plus que du ridicule. En effet quelle comparaison établir entre ces filles indigentes et salariées, et nos vierges catholiques prises bien souvent dans les rangs les plus distingués de la société, ornées de connaissances utiles et agréables ; nos vierges qui, de leur bon gré, renoncent à toutes les jouissances, à toutes les faveurs de ce monde, pour se dévouer toute leur vie, par pur amour de Dieu et du prochain, au service du pauvre, du malade, de l'homme souffrant ; et cela sans payement, ni récompense aucune dans cette vie. Il faut vraiment que les ministres dissidents jouent des tours nombreux et finement habiles pour faire croire à leurs simples ouailles qu'elles trouveront dans leurs établissemens nationaux des institutions aussi saintes, aussi parfaites que celles que possède l'église unique établie par Jésus-Christ. Au reste, les intéressés savent très-bien que, sans de telles supercheries, leurs sectateurs viendraient bientôt à bout de connaître et d'embrasser la seule vraie religion de laquelle on les a fait sortir ; et alors, adieu ces pensions que les prédicants, leurs femmes et leurs enfants perçoivent avec si belle facilité."

Nous ferons suivre ces réflexions d'un document confirmatif que nous extrayons des écrits d'un protestant même. M. Henry E. Dwright s'exprime ainsi dans *ses voyages en Allemagne* (*Travels in Germany*,) ouvrage publié à New-York en 1829.

" Il existe dans le Hanovre onze couvents protestants, où des demoiselles qui ont passé le printemps de leur vie sans avoir eu le désir ou l'occasion de se marier, trouvent une retraite décente et un asile paisible. Une dame âgée qui ressemble jusqu'à un certain point aux abbesses des couvents catholiques, est à la tête de chacun de ces établissements. Chaque dame reçoit par an de deux à trois cents écus, qui lui suffisent pour vivre avec aisance. La discipline de ces maisons n'est pas sévère. Les dames peuvent recevoir les visites de leurs amis en présence de la directrice, quoique cela ne soit pas de rigueur, ou ne l'ait été que pendant peu de temps. On n'exige pas qu'elles y résident constamment ; quelques semaines chaque année suffisent pour leur donner droit à la pension. Aussi plusieurs d'entre elles vivent habituellement dans le sein de leurs familles ; mais s'il arrive qu'elles n'y trouvent plus aucune ressource, elles peuvent retourner dans un asile où elles sont à l'abri de ces humiliations qui accompagnent si souvent le malheur. Ces établissements sont placés sous la surveillance du gouvernement, à qui les pères et mères doivent s'adresser pour obtenir l'admission de leurs filles. Il faut pour cela avoir quelques protections à la cour, attendu que le nombre des postulantes dépasse de beaucoup celui des vacances. Les parents sollicitent souvent des places pendant que leurs filles sont encore en bas âge, ou même dans

le berceau, quoique alors, si je ne me trompe, elles ne touchent pas la pension avant 25 ans, à moins qu'elles ne résident quelque temps dans le couvent. Comme les hommes sont admis dans *ces couvents* sans beaucoup de difficulté, les visites se terminent quelquefois par un mariage, qui entraîne la perte de la pension. Neuf couvents sur onze sont réservés exclusivement aux filles nobles, ce qui prouve à la fois leségards qu'on a dans ce pays pour la naissance et pour la pauvreté de la noblesse allemande."

Voilà ce que c'est que des couvents protestants. Ce sont des couvents catholiques, avec l'esprit du monde de *plus*, et l'esprit de sacrifice de *moins !*

COUP D'ŒIL SUR LES RETRAITES EN CANADA.

L'histoire des retraites du Canada serait le récit édifiant des merveilles de grâces et de miséricordes que la Providence n'a cessé d'opérer pendant une année toute entière en faveur de notre population. Depuis l'époque d'où date le commencement de ces merveilles, la mémorable retraite de Terrebonne, jusqu'à celle où viennent de se terminer les retraites de Chateauguay, de St. Polycarpe, de Bytown et de St. Jean, la Providence a continué son œuvre bienfaisante, avec une persévérance admirable et un succès prodigieux. Pendant le cours de cette année plus de 60 localités ont été favorisées d'une suite d'exercices pieux et entrainans ; nos villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières et tous nos principaux villages ont été complètement régénérés : dans le diocèse de Québec la grande majorité de la population a participé aux bienfaits des retraites et dans le diocèse de Montréal on ne trouve presque pas une seule paroisse à qui cette grâce n'ait été offerte et dont elle n'ait profité ; le diocèse de Kingston aussi a eu sa part de cette surabondance des miséricordes divines. Que n'aurions-nous pas à dire maintenant de ces opérations merveilleuses de la grâce en faveur de tout un peuple, si tout ce que nous pourrions dire n'avait été répété déjà bien des fois ? Il ne nous reste donc qu'à bénir et à louer à jamais cette divine Providence qui veille sur nous avec tant de soin, nous protége en tout temps d'une égide salutaire, et sait, quand il le faut, faire déborder en notre faveur des torrens de grâces et de bénédictions. Que la reconnaissance, que l'action de grâces, soit à jamais l'occupation de notre cœur, et que l'emploi fidèle et soigné des dons du Seigneur nous mérite la persévérance dans les heureuses dispositions qui nous animent, et nous fasse espérer de voir doubler les dons que nous avons reçus. Ce sont là quelques unes des réflexions qui nous ont frappé à la lecture des quatre correspondances qui nous ont été transmises de Chateauguay, de St. Polycarpe, de Bytown et de St. Jean Dorchester sur ces pieux sujet. Nous aurions été heureux de pouvoir publier l'ensemble de ce correspondances,avec les adresses de remercimens qui les accompagnent,comme un nouveau témoignage de l'enthousiasme religieux et de la vive reconnaissance dont notre population est universellement animée. Mais comme nous le disions, dans notre dernier numéro, ces correspondances ayant toutes le même but, nous croyons convenable de nous borner à la mention que nous venons d'en faire, à l'exception pourtant de quelques

détails sur la retraite de Bytown ; cette retraite étant la première qui se soit faite dans le H. Canada, on sera bien aise de connaître l'effet qu'elle y a produit.

"Vous serez flatté, dit notre correspondant de Bytown, d'apprendre que notre retraite ne l'a cédé en rien à celles-mêmes qui furent les plus splendides. Pendant toute sa durée, qui fut de 11 jours, le concours a été immense, l'empressement des fidèles pour assister aux exercices, pour la confession et la communion était admirable, et l'expression de la foi la plus vive et de la piété la plus tendre était peinte sur toutes les figures.... La société de Tempérance a pris un élan considérable à la voix puissante de Monseigneur de Nancy.... Je voudrais pouvoir faire ressortir tout ce que la religion a gagné en cette occasion. Il y aurait là de quoi consoler au milieu de ses peines et de ses difficultés le cœur si paternel et si charitable de notre digne évêque Mgr. de Kingston. Sa joie serait d'autant plus grande que voyant une foi si vive dans son diocèse, il nourrirait le doux espoir de voir bien vîte se réaliser les vœux ardens qu'il forme pour son bonheur."

Pendant la retraite eut lieu la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Bytown, et cette belle cérémonie vint ajouter un nouvel éclat aux exercices de la retraite. Monseigneur de Nancy approuva beaucoup en cette circonstance l'association des 4,000 que le curé du lieu, M. Cannon a formée pour aider à la bâtisse de son église, cette association se compose de personnes qui s'engagent à donner pour l'église une piastre par année et acquièrent par là le droit à la perception des fruits d'une messe qui se dit tous les mois pour l'association. Et pour l'encourager d'une manière efficace, Mgr. s'y est agrégé avec 24 membres de sa famille. Nous donnerons dans notre prochain No. l'inscription qui fut mise dans la pierre bénite en cette circonstance.

MUNICIPALITÉS.

Le *Canadien* en blâmant fortement le conseil donné par l'*Aurore* aux conseillers municipaux, de ne pas agir jusqu'à ce que l'Ordonnance des municipalités soit corrigée, résume ainsi les conséquences funestes qui résulteraient de l'exécution de cet avis.

" La première serait que nos campagnes n'auraient aucun moyen de parvenir à l'établissement de nouvelles routes, à la construction d'aucun pont, à aucune amélioration quelconque dans les chemins vicinaux ; car tous les pouvoirs possédés ci-devant par les grands-voyers sont transférés aux conseils municipaux.

" La seconde conséquence serait une perte de temps précieux pour l'organisation du plan d'éducation dont le pays vient d'être doté ; la perte en outre de la part afférante à chaque paroisse de l'allocation de £50,000 faite pour les écoles du Canada ; car le bill d'éducation charge les conseils municipaux de l'organisation des arrondissements d'école, et de la répartition d'une contribution dans chaque lieu, égale au moins à l'allocation publique pour les écoles de chaque lieu, et si ces arrangements ne sont pas faits, et si cette

contribution n'est pas répartie par les conseils municipaux, seules autorités préposées à cela, il ne sera pas donné un seul sou de l'argent public.

" Une troisième conséquence sera que le recensement qui a été ordonné par un bill aussi passé dans la dernière session, n'aura probablement pas lieu non plus, car les cotiseurs qui font partie de l'organisation municipale refuseront aussi d'agir sans doute. Sur ce point remarquons que les allocations pour les écoles doivent être réparties selon la population telle qu'établie par le dernier recensement. Or le dernier recensement pour nous, s'il n'en est fait un nouveau avant le premier de mai, sera celui de 1830. Ainsi nous serons partagés dans le Bas-Canada d'après notre population en 1830, tandis que le Haut-Canada lui le sera d'après sa population actuelle.

APPRÉHENSIONS RELIGIEUSES DES MUSULMANS DE L'ALGÉRIE.

En créant l'évêché d'Alger, le gouvernement français a fait un acte de sage et haute politique. En plantant l'étendard de la croix sur le sol africain, il a plus fait pour assurer la conquête de la régence, et pour civiliser ces contrées barbares, qu'en y envoyant des armées trois fois plus nombreuses. Le christianisme est la pierre angulaire de toute puissance humaine. Aussi voyez-vous déjà les prêtres de l'islamisme gémir sur la perte de leur influence et déplorer le progrès que fait l'incrédulité parmi les adorateurs de Mahomet.

L'extrait que nous allons donner d'un poème sur la prise d'Alger et les malheurs de l'Islamisme, composé par l'Arabe Bouteldja, de la tribu des Hadjoutes, peut faire juger de la justesse des réflexions qui précèdent :

" O toi (dit le poète arabe) qui peux me comprendre, écoute le récit de nos malheurs. Nous touchons à la fin du monde, et d'innombrables fléaux en sont les signes certains ; les fléaux se succèdent sans relâche, comme les Talebs l'avaient annoncé. Nos premiers prophètes eux-mêmes avaient prédit dans leurs poésies inspirées que des calamités inouïes seraient un jour le partage de l'Islamisme. Ces temps désastreux sont arrivés et la tête des enfans en a blanchi. O mon fils, la vertu n'habite plus parmi nous, nous sommes noyés dans nos péchés et débordés par l'iniquité. Il ne reste à ce peuple ni honte, ni pudeur, ni intelligence, ni respect pour les vieillards. Les mensonges, les nouveautés, les hérésies sont nos occupations de tous les instans et les sciences dans lesquelles nous sommes passés maîtres. Oh ! les temps sont bien changés. Qu'est devenue la gloire des anciens jours? Le siècle est rebelle, et il entraine les hommes dans sa rébellion.

" O Dieu ! qui pardonnes les crimes ; ô chef sur les chefs, fais descendre ta force dans les cœurs, et ta miséricorde sur les Musulmans, fais passer dans ta bonté cette épreuve terrible, écrite au livre des destinées.

" Il s'est élevé du côté de la mer une nuée aux flancs ténébreux, vomissant des fantassins et des cavaliers. Ils ont établi leurs tentes à Sidi-Ferruch, et se sont rapidement transportés à Staoueli. Chaque jour, ils marchent en avant, et bientôt ils atteindront le marabout de Sidi-Jacoub. On disait que le mont Bouyarea arrêterait leur course ; mais il a été avalé par ces serpens, et nous en avons tiré le plus funeste présage. Tout le Sahel est dans la désolation ; car l'infidèle avance sans cesse, et s'il campe le soir dans un lieu, c'est pour reprendre le lendemain sa course fatale et inexorable. Ces signes de la colère de Dieu sur nous sont assez évidens, et cependant ils nous laissent dans l'aveuglement et l'insouciance."

CORRESPONDANCE.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

ART. 1.

M. L'EDITEUR,

Il est de nos jours une œuvre admirable dont les fruits excitent l'étonnement de tout le monde, et la font regarder comme une arme puissante fournie par la Providence pour la régénération d'un peuple dont elle veut faire l'instrument de grandes choses. Marquée au coin de la volonté divine dans ses premiers commencemens, cette œuvre par la rapidité de ses progrès et les biens immenses qu'elle opère sous le rapport religieux et moral, est regardée par tous les hommes profondément religieux comme un de ces puissans remèdes que la Providence sait toujours appliquer à temps aux grands maux qui tourmentent les sociétés. C'est de cette manière que l'a envisagée le chef même de l'église, le Souverain Pontife, qui vient de lui donner une solennelle approbation dans les honneurs qu'il a conférés à l'auteur de cette œuvre. On voit assez que je veux parler de la société de Tempérance établie en Irlande par le Revd. père Mathew.

Il est impossible de disconvenir que l'Irlande ne soit appelée à jouer un grand rôle dans l'exécution des vues de Dieu sur la société toute entière. Une nation qui, pendant plus de trois siècles, a souffert une violente persécution pour la foi de J. C., et qui, à travers les ignominies, les maux, les tortures, le sang même et les échafauds, a conservé pure et vivace la foi qu'elle tenait de ses pères, une semblable nation, devons-nous dire, une fois purifiée dans le creuset des souffrances, et complètement préparée aux combats du Seigneur, sera un instrument tout-puissant dans les mains de la Providence. C'était à la suite de longues captivités et de dures souffrances que la nation juive, dont la vertu s'était épurée, devenait forte et puissante, et qu'elle faisait triompher les vrais principes au milieu des peuples

idolâtres. Aussi pouvons-nous observer que les membres de la nation irlandaise, que la pauvreté et les persécutions ont fait émigrer en si grand nombre dans les vastes domaines de l'Empire Britannique, aux Etats-Unis et autres lieux, ont déjà implanté ou réveillé la foi catholique dans les nombreuses contrées qu'ils ont adoptées pour patries. Et ne dirait-on pas que s'appuyant sur la force et la vivacité de sa foi, Dieu avait choisi l'Irlande pour en faire par des souffrances et des tortures de trois siècles, un sacrifice d'expiation pour les crimes des autres peuples, et la préparer à devenir plus tard la promulgatrice de sa foi parmi tous les peuples de l'univers ?

Mais il est impossible d'un autre côté de disconvenir que si l'Irlande semble devoir être l'instrument des miséricordes divines, elle était devenue,depuis un temps surtout,un instrument bien défectueux. Un vice dominant rongeait depuis plus d'un demi-siècle le cœur de cette grande nation et nullifiait ses heureuses dispositions morales. Le vice de l'ivrognerie était parvenu chez elle à un excès désolant : tellement que de tous les peuples civilisés le peuple irlandais pouvait être regardé comme le plus enclin à l'usage immodéré des boissons enivrantes : et il faut attribuer aux excès commis en ce genre une bonne partie des maux qu'il a soufferts depuis 50 ans. Il sentait lui-même les suites funestes de sa cruelle passion, il en gémissait ; mais ne s'en corrigeait pas. Plus que le peuple encore, le clergé de l'Irlande, respectable et pieux, voyait les ravages épouvantables que faisait l'ivrognerie au milieu des ouailles que la Providence lui avait confiées : il s'en ouvrait souvent à Dieu, il dirigeait vers lui ses vœux et ses soupirs, et laissait couler en sa présence des larmes amères sur les maux spirituels des fils de l'Irlande : prédications, exhortations, prières, menaces, il avait tout employé inutilement auprès de ce peuple. Le temps des grandes miséricordes n'était pas encore arrivé. Ce peuple avait peut-être de grandes fautes à expier, ou plutôt Dieu voulait, en le tenant plus long-temps l'esclave de ses passions et des profondes misères qu'elles produisent, le préparer à se lancer avec plus d'ardeur, une fois débarrassé des lourdes chaines qui l'arrêtaient, dans la nouvelle carrière qu'il lui prépare, et à servir plus surement les vues qu'il a sur lui.

Ce temps, objet de tant de soupirs, Dieu vient de le faire naître pour l'Irlande, en inspirant à un de ses saints une pensée courageuse et salutaire.Un homme,plus que tous les autres,avait senti les maux de ses compatriotes, et demandé par les élans de son cœur vers l'auteur de tout don parfait, le remède à appliquer à leurs plaies ulcérées. Cet homme est un prêtre, religieux de l'ordre des capucins, jouissant de la réputation.qu'on lui accorde unanimement,de prêtre le plus pieux de sa patrie. Dieu exauçant des vœux si ardens, lui indiqua le remède dont le succès devait être infaillible. Lui faisant sentir plus vive-

ment que jamais l'inutilité de toutes les tentatives individuelles dans une œuvre qui regarde la communauté, et la force invincible que procure l'union tant pour la pratique du bien que pour l'extinction du vice, il lui montra le salut de l'Irlande dans la réunion de tous ses enfans, s'organisant et formant tous ensemble comme une armée puissante et invincible qui dirigerait toutes ses forces vers son plus redoutable ennemi, le vice de l'intempérance. Animé d'un courage à toute épreuve, et fort de la volonté de Dieu, le Père Mathew se mit à l'œuvre vers l'an 1835, et il conçut le vaste plan de former de toute l'Irlande une société puissante qui s'engageât, sous le titre de Societe de Temperance, à combattre de toutes ses forces non seulement l'usage immodéré, mais même l'usage absolu des boissons enivrantes. Ses premiers efforts furent peu fructueux et rencontrés par des obstacles de tout genre. Il n'en fut pas déconcerté : car il savait quepuisque son œuvre était l'œuvre de Dieu, il fallait qu'elle fût éprouvée. Pendant trois à quatre ans de prédications et de travaux continuels, il n'obtint que des succès partiels, étant en butte aux contradictions, aux railleries de personnes de toutes les classes, de tous les partis, sans en excepter quelques membres mêmes du clergé, qui regardant ses tentatives comme parfaitement inutiles et ridicules, cherchaient à l'en détourner.

Mais depuis 1839, par un changement subit et tenant du prodige, une impulsion générale vers la tempérance s'est manifestée chez tout le peuple irlandais ; et dans toutes les directions du pays, le Père Mathew n'a qu'à paraître pour que ses compatriotes viennent par 20, 30, 40 et 80 mille, s'enrôler sous les bannières de la tempérance : tellement qu'aujourd'hui le nombre des agrégés à la société de tempérance s'élève à plus de trois millions, on dit même jusqu'à sept millions ; et ce qui doit davantage exciter l'admiration, c'est que dans un si grand nombre d'associés tous persévèrent et tiennent à leurs sermens. Cet élan ne se borne pas aux catholiques, mais les protestans eux-mêmes, entrainés par le torrent, viennent prêter le serment entre les mains du Père Mathew, en qui ils avouent reconnaître une mission extraordinaire.

Il y a à peine deux ans que cet élan est devenu général, et déjà la face de l'Irlande est changée. Un certain air d'aisance commence à paraître au milieu de ce pays jusqu'ici si pauvre et si abaissé, la paix et le contentement commencent partout à renaître, et partout de meilleurs rapports s'établissent entre le tenancier et le seigneur(1). Le vice disparaît rapidement de l'Irlande, et les statistiques

(1) En preuve de l'accroissement rapide de la prospérité de l'Irlande, nous pouvons ajouter l'augmentation extraordinaire du produit de l'Association pour la propagation de la Foi, qui dans le cours de l'année dernière s'est accru de £55,239.—*Note de l'Editeur.*

criminelles prouvent déjà que les crimes ont diminué de près des deux tiers : sur plusieurs points du pays, les magistrats ont rendu un hommage public à la population, pour la féliciter de l'heureux changement survenu dans ses habitudes, et dernièrement M. O'Connell affirmait dans une assemblée que, pendant le cours d'une certaine période qu'il indiquait, il s'était commis moins de crimes dans toute l'Irlande que dans une seule ville d'Angleterre.

Déjà même l'Irlande est forte et respectable ; elle peut avec avantage élever la voix et réclamer des droits qu'on lui a jusqu'ici refusés ; ses paroles ont du poids,et bientôt ses justes demandes seront infailliblement exaucées ; c'est une confiance que l'on entend partout exprimer, et qu'il me paraît impossible de ne pas vivement concevoir.

Mais surtout l'Irlande catholique, enrôlée sous les bannières de la tempérance et fidèle à ses nobles sermens, me paraît être arrivée à cet état de force et de dévouement où Dieu la veut pour l'employer avec efficacité au ministère auguste de régénération spirituelle, qu'elle est appelée à exercer auprès des autres peuples : et déjà c'est une opinion bien prononcée chez un nombre considérable de personnes instruites et influentes de l'Angleterre que le mouvement général de l'Irlande vers la tempérance amènera infailliblement le retour prochain de leur patrie au catholicisme. Quelle belle prérogative serait pour la société de tempérance, que la réalisation de ces consolantes prévisions et de quel noble triomphe elle aurait alors à se féliciter ! C'est pourtant une espérance qu'il nous est permis de nourrir et qui me paraît bien digne de trouver place dans le cœur si plein defoi et de charité du catholique. C'est là le triomphe qui semble appartenir de droit au sacrifice si généreux et si unanimement embrassé par un peuple tout entier.

Si ces douces espérances, que tant de personnes se plaisent à exprimer, et dont mon cœur pareillement aime à se nourrir, paraissent à d'autres de pures chimères et les illusions d'esprits qui aiment à voir du merveilleux partout, du moins ces dernières personnes ne peuvent contester les faits qui ont produit ces espérances. L'Irlande est là portant empreints dans toutes ses parties les effets salutaires de la société de tempérance : elle est là montrant le changement étonnant survenu dans ses mœurs, la disparition des deux tiers des crimes qui se commettaient auparavant dans son sein, l'amélioration opérée dans ses affaires temporelles, la diminution des souffrances du pauvre et une certaine aisance chez le tenancier ; mais surtout une force invincible, s'affermissant deplus en plus dans l'union de tous ses membres, tendant à un même but et lui offrant par cette unanimité de volonté les moyens d'obtenir en son temps tout ce qu'elle exigera. Ces faits sont à la vue de tout le monde, personne ne peut les contester. Et il n'en faut pas davantage à toute personne réflé-

chie et non préjugée pour demeurer convaincue que la *société de tempérance* du Père Mathew est une œuvre marquée au coin de la volonté divine et fournie par la Providence pour la régénération du peuple de l'Irlande. Je n'en demande pas davantage. Ainsi convaincu de cette haute prérogative attachée à l'œuvre du Père Mathew, on s'habituera à la regarder avec admiration, on verra ses effets avec enthousiasme, et la vue des bienfaits qu'elle a déversés sur l'Irlande fera naître en nous le désir de doter notre pays d'aussi précieux avantages. A.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ROME.—*Suite et fin du voyage de Sa Sainteté à Lorette et Ancône.* Dans la matinée du 15, le Saint-Père a célébré à la cathédrale, où il a entendu une seconde messe. Après une légère collation, il est ensuite allé visiter le monastère de Sainte-Pélagie.

Dans l'après-midi eut lieu la procession qui se fait tous les ans à pareille époque, en accomplissement du vœu fait à la Mère de Dieu, qui délivra Ancône du choléra en 1836. Sa Sainteté, de la loge du palais Apostolique, donna sa bénédiction à la procession arrêtée et rassemblée sur la place pour la recevoir.

Le 16 septembre dans l'après-midi, Sa Sainteté se rendit à la place de Saint-Paterniano ; la barrière étant levée, Sa Béatitude passa le premier sur un pont de bois jeté sur la mer, pont que les habitans d'Ancône désirent beaucoup voir établi en pierre au même lieu pour rendre ainsi plus convenable et plus belle l'entrée du port.

A l'arc Trajan, monument célèbre, s'élevait une tente magnifique d'où Sa Sainteté put jouir du spectacle d'un bâtiment lancé, au bruit des salves de l'artillerie. Sa Sainteté est ensuite montée sur un bateau tout orné en blanc, et sur lequel un bon nombre de capitaines de navires tous uniformément vêtus de blanc eurent l'honneur de lui servir de matelots. D'autres barques, sur plusieurs desquelles étaient des chœurs de musiciens, suivaient celle de Sa Sainteté, qui arriva ainsi à bord du bateau autrichien, lequel s'était rendu à Ancône depuis plusieurs jours pour se mettre à la disposition de Sa Sainteté. Sur ce pyroscaphe, le Saint-Père alla d'abord au lieu dit *Della Volpe* et ensuite à la *Loge des Marchands*, où il admit au baisement des pieds les membres de la chambre du commerce et d'autres personnes distinguées. Rien de plus élégant, de plus riche, que l'ornement de cette salle d'où le Saint-Père jouit du délicieux spectacle d'une régate, qui réussit merveilleusement, flanquée qu'elle était d'un grand nombre de bâtimens marchands qui, se trouvant dans le port et s'étant rangés sur deux longues ailes, lui faisaient une magnifique couronne. Après la régate, le Saint-Père s'est transporté au centre du port où il a été reçu dans une loge richement construite et toute couverte de cristaux. De ce lieu Sa Sainteté avait la vue enchanteresse de l'illumination de la ville et des feux d'artifice tirés de divers lieux. L'illumination commençait au pied du môle et s'étendait jusqu'au sommet des collines voisi-

nes. La cité offrait un coup-d'œil magique surtout vers l'église Saint-Cyriaque, du côté de la forteresse, de l'école et de la *Loge des Marchands*; cependant le canon retentissait de toutes parts et on voyait comme un soleil brillant des plus vives couleurs sortir de la mer près du vaisseau qui garde le port. Sa Sainteté se rendit par mer à la *Loge des Marchands*, suivie de barques chargées de chœurs qui exécutaient de beaux morceaux de musique vocale. De là Sa Sainteté se rendit par terre au palais Apostolique à travers la ville magnifiquement illuminée. A la porte du théâtre on remarquait un beau transparent représentant le pont de Bellune. La variété des couleurs, la disposition des lumières embellissaient tous les points sur le passage de Sa Sainteté. On ne saurait dire combien le Saint-Père se montra touché de toutes ces marques d'attachement et d'enthousiasme, et avec quelle affabilité il le témoignait à tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher.

Dans la matinée du 17 septembre Sa Sainteté est partie pour Rome, dans un état parfait de santé et emportant le plus doux souvenir d'Ancône, où elle laissa émus et pénétrés d'amour et de respect les cœurs de tous les habitans.

—Dans son discours sur l'adresse, Sir Sobert Peel s'exprimait ainsi sur la conduite qu'il voulait tenir à l'égard des questions religieuses :

—" On m'a demandé si j'embrasserais des querelles de religion. Je réponds une fois pour toutes, qu'il n'est pas dans cette chambre, qu'il n'est pas dans le pays entier un seul catholique romain disposé plus que moi à déplorer amèrement et à répudier une insulte quelconque, une atteinte, quelle qu'elle soit, à l'esprit religieux de telle ou telle classe d'hommes. S'il me fallait, je ne dis pas approuver, mais seulement encourager de pareils actes, j'aimerais mieux mille fois renoncer au pouvoir, que d'assumer sur moi l'infamie d'une telle complicité. Soyez assuré, monsieur le président, que, si j'acceptais le pouvoir, je ne m'y maintiendrais pas par l'intrigue, ni par des concessions faites à des hommes professant des principes diamétralement contraires aux miens.

Portugal.—Les ecclésiastiques éloignés de leurs postes par les troubles de la guerre reprennent peu à peu leurs fonctions. D'après des lettres reçues de Rome, en date du 12 du mois d'août, on disait à Lisbonne que Mgr. Zachias, auditeur de la Rote, allait être envoyé dans cette capitale en qualité de nonce de sa Sainteté.

—On lit dans une lettre de Constantinople en date du 5 septembre 1841 :

" Depuis que les troubles sont apaisés en Turquie, le conseil des ministres ne s'occupe plus que d'une seule et unique affaire, du sort des sujets chrétiens de la Turquie. Chaque jour, dans des conférences présidées par son excellence Rifaat-Pacha, ancien ambassadeur à Vienne, et aujourd'hui ministre des affaires étrangères, le sultan accorde des droits nouveaux à ses sujets rayas. La réforme entreprise par Reschid Pacha loin d'être menacée, comme on l'annonçait, est au contraire en progrès. Rifaat-Pacha s'efforce de marcher sur les traces de l'auteur du hatti shériff de Gulhanée. Il faut espérer que bientôt, grâce à la persévérance de ces deux hommes l'état sera sauvé, et que l'empire sera régi par des institutions européennes."

Perse.—La Perse, qui est habituée à une espèce d'anarchie normale, était livrée dernièrement à une effroyable crise de guerre civile.

Orient.—A la date du 1er. septembre, les armemens de Méhémet-Ali

entretenaient l'inquiétude à Constantinople, et l'on soupçonnait dans cette ville que le pacha faisait des préparatifs pour proclamer son indépendance.

CHINE.—Les renseignemens sur lesquels nous nous étions appuyé pour annoncer dans notre avant dernier numéro la destruction de Canton et que nous avions pris dans l'extrait d'un journal Américain reproduit par l'*Aurore* n'étaient pas corrects ; nous voyons par le Courrier des Etats-Unis, que Canton après avoir perdu de 3 à 10 mille hommes, pour éviter une entière destruction a capitulé à raison d'une somme de 6 millions de piastres qu'elle a payée au temps fixé.

MEXIQUE.—Voilà encore le Mexique en état de révolution. Santa-Anna est à la tête du mouvement révolutionnaire qui se dirige contre Bustamente, président du Mexique. L'insurrection a éclaté à Mexico même le 31 Août dernier ; le général Valencia s'était déclaré avec une grande supériorité de forces contre Bustamente et l'on s'attendait à la prochaine abdication de celui-ci.

—La législature de Grenade (Indes-Occidentales) a accordé 10,000 francs aux catholiques pour les aider à reconstruire leur église, qui menace ruine.

—A Philadelphie (Etats-Unis), les catholiques ont voté une médaille d'or à un prêtre de cette ville, l'abbé Morarty, en reconnaissance des efforts qu'il a faits pour combattre les funestes ravages de l'intempérance, et pour attester les heureux résultats que son zèle a obtenus.

CANADA.—MM. Power et Paré, arrivés dernièrement à Boston, ne sont attendus ici que dans quelques jours, parce qu'ils se proposent de visiter quelques unes des principales villes des Etats-Unis.

Nos Seigneurs les évêques de Montréal et de Nancy sont partis lundi soir pour Québec, d'où ils seront de retour au commencement de la semaine prochaine ou à la fin de celle-ci. Un des objets de leur voyage était d'y rencontrer le nouveau gouverneur, Sir Charles Bagot, à son arrivée, et d'essayer auprès de lui toute leur influence en faveur de nos malheureux frères les EXILÉS POLITIQUES dont ils veulent instamment solliciter le rappel.

Cette démarche était digne des deux illustres prélats, dont les cœurs pleins d'une ardente charité ne peuvent reculer devant une bonne œuvre, et ne manquera pas de rencontrer l'approbation générale et d'exciter la reconnaissance de nos compatriotes. On dit même que Mgr. de Nancy, non content de cette première démarche, doit à son retour en Europe, s'il le faut, porter jusqu'au pied du trône de Sa Majesté Britannique, ses prières puissantes, pour ce noble objet.

Nos lecteurs aimeront à voir l'extrait suivant d'un ouvrage récemment publié en Angleterre par mistriss Jamieson, sous le titre de COURSES EN CANADA, et qui expose avantageusement l'état des missions dans l'île Manitoulin, lac Huron, Haut-Canada.

"Les chrétiens qui sont maintenant dans l'île, au nombre de neuf cents, sont catholiques, ou méthodistes. J'ai eu quelques conversations avec Mr. Proulx, le missionnaire catholique, homme habile et très-zélé, encore à la fleur de l'âge. Il est ici depuis deux ans ; il est infatigable dans l'accomplissement de

ses devoirs, ou, comme le major Anderson me le disait, toujours sur le qui vive dans les différentes parties des bords du lac, et toujours prêt à se rendre là où il espère être utile. J'ai appris que les méthodistes et autres ecclésiastiques protestans se plaignent vivement de son arrivée ; mais s'il est un vrai croyant, sa religion, (c'est une dame protestante qui écrit),son zèle actif, selon moi, lui fait honneur. Une chose certaine et qu'on ne peut nier, c'est que les Indiens convertis au catholicisme sont dans leur apparence, leurs vêtemens, leur intelligence, leur industrie et leur civilisation, supérieurs à tous les autres. Une bande d'*Ottawas*, sous le soin particulier de M. Proulx, se sont établis sur la Manitoulin, euviron à six milles au sud. Ils ont fait de grandes semailles de grains et de pommes de terre, et ont construit des huttes de bois, une chapelle pour le service religieux et une maison pour le prêtre.Ayant demandé à ce dernier s'ils avaient eux-mêmes élevé ces constructions, il me répondit affirmativement. Ici les Ottawas catholiques ont érigé une grande chapelle temporaire en bois, couverte d'écorces d'arbres ; sur le pavé sont étendus des nattes et des rameaux verts ; à l'extrémité se trouve l'autel sur lequel est un crucifix. En face du bâtiment est une cloche suspendue entre deux branches d'arbre. Je leur ai entendu chanter la grand'messe avec tous les signes de la décence et de la piété. Les méthodistes ont aussi deux congrégations : j'assistai à leur service religieux, mais je vous avouerai que je fus extrêmement dégoûtée lorsque, dans l'accomplissement de leurs devoirs envers le Créateur, je les vis étendus de tout leur long sur le terrain et poussant des hurlemens effroyables. L'Eglise établie d'Angleterre a aussi ses missionnaires ici, et s'ils voulaient user des ressources qu'ils possèdent, ils pourraient faire beaucoup, mais ils ne font rien. De toutes les sectes établies dans ce pays, ce sont les missionnaires catholiques romains qui montrent le plus d'activité et de persévérance."

—Parmi les instructions royales relatives à la sanction des lois, données à Son Excellence Lord Sydenham et communiquées au Conseil Législatif le 16 septembre dernier, on remarque la suivante, qui intéresse particulièrement la religion :

" Et il vous est expressément enjoint de ne proposer ni sanctionner aucun acte quelconque qui tendra à gêner ou empêcher aucune personne de célébrer le service divin ou d'y assister d'une manière paisible et convenable, quand même il ne serait pas célébré conformément aux rites et cérémonies de l'église anglicane. "

—Il est arrivé avant hier des dépêches pour l'Administrateur de la Province ; ce qui fait présumer que le Gouverneur est encore à venir.

—Il parait que l'*orangisme* vient de faire son apparition dans notre ville, et qu'il s'y est tenu dernièrement des assemblées de cette société, dont l'objet bien connu est la destruction du catholicisme. Cette société aurait particulièrement pour but ici de jeter la discorde et la désunion parmi les Irlandais catholiques.

—On dit aussi qu'il s'organise une autre société ; mais celle-ci sera moins redoutable, et usera de moyens indubitablement plus radoucis. Ce sont des Dames qui doivent composer cette nouvelle propagande, sous le titre de MISSIONNAIRES DU NOUVEL EVANGILE. Animées sans doute du souffle d'en haut, et revêtues, contre la décision de St. Paul, de la mission apostolique d'instruire, elles iront dans les campagnes annoncer la bonne nouvelle du salut à *ces pauvres Canadiens que leurs prêtres tiennent dans un cruel état d'ignorance et de perdition.* Elles annonceront un *nouvel évangile* qui n'a encore été révélé qu'à elles seules, établiront par conséquent une nouvelle religion pour laquelle Dieu leur a donné mission extraordinaire, et détruiront la religion de J. C. qui a vieilli et a fini son temps. Courage mes bonnes, la tâche est difficile et bien digne de votre *habileté*, de vos *connaissances* et de vos *vertus*.

Vraiment on ne conçoit pas jusqu'à quel point le fanatisme peut aveugler et couvrir de ridicule.

—Nous apprenons avec douleur que Sa Grandeur Mgr. de Québec, frappé d'apoplexie dimanche dernier n'était pas encore hors de danger aux dernières nouvelles.

—Il est question de deux fondations religieuses à Kingston : M. Prince est parti ce matin pour cet objet.

—L'Unicorn est arrivé mardi à Québec sans nouvelles du Gouverneur.

Nous nous étions proposé de parler dans ce numéro des tours de l'église Notre-Dame, qui dominent si majestueusement notre ville, et sont un monument si honorable du zèle et de la générosité des citoyens de Montréal, mais un correspondant nous ayant promis pour un temps prochain, un travail soigné et complet sur tout l'ensemble de l'édifice, nous nous déchargerons sur lui de cette tâche.

Nous nous plairons toujours à signaler les actes de générosité et de libéralité de nos frères séparés à l'égard des institutions catholiques. Dernièrement M. B. Holmes, ayant reçu sa paie comme membre de la Chambre d'Assemblée, la partagea à l'instant entre les deux asiles des orphelins catholique et protestant de cette ville. On voyait encore avec plaisir, ces jours derniers figurer le nom de l'Hon. P. McGill sur une liste de souscription en faveur d'une misson catholique.

Jeudi, le 18, aura lieu la consécration de la nouvelle église de Laprairie. Il est probable que la cérémonie sera faite par Mgr. de Nancy.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 19 NOVEMBRE 1841. No. 18.

STE. ELISABETH DE HONGRIE.

DUCHESSE DE THURINGE.

Le christianisme offre dans l'histoire de ses saints des faits bien plus merveilleux bien plus propres à frapper l'imagination, et à enflammer le cœur que tout ce qu'ont pu inventer l'ancienne mythologie et l'imagination des poëtes profanes. Non, ce que ceux-ci ont cherché dans les rêves de leur esprit n'égale pas pour l'intérêt et le charmes, ce que la réalité nous présente dans les actes des martyrs ou la légende historique des saints. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus touchant, de plus suave, que la vie de ces saintes qui ont combattu contre les tyrans, ou ravi le monde des prodiges de leur charité ? Il s'exhale du récit de leurs actions ou de leurs souffrances, je ne sais quel parfum délicieux qui vous enivre. On y trouve un charme indéfinissable. C'est une suite de merveilles qui enchantent l'imagination, et font éprouver au cœur les plus doux et les plus nobles sentimens. On se sent plein d'admiration ou plutôt enflammé d'amour pour ces âmes que Dieu a faites si belles, si pures. Leur souvenir calme les passions, adoucit les peines, et donne à l'âme une émotion de suavité et de bonheur, qui semble appartenir aux cieux.

Ne sont-ce pas là les sentimens qu'on éprouve en lisant l'histoire de la sainte dont l'Eglise célèbre aujourd'hui la fête.

" Sa vie, qui ne dura que vingt-quatre ans, (1207—1231) offre une réunion peut-être unique des phases les plus diverses, des traits les plus attrayans et les plus graves à la fois que peut renfermer la vie d'une chrétienne, d'une princesse et d'une sainte. Dès le berceau cette enfant prédestinée donna des gages de la destinée sublime que Dieu lui réservait. Sa première parole fut une prière, son premier acte une aumône. Pendant son enfance, sa vertu précoce est méconnue, sa piété méprisée ; mais le prince à qui elle a été

fiancée la console des persécutions, et dès qu'il est le maître de ses Etats, il se hâte de l'épouser. Un abandon plein de charmes, une naïve et délicieuse confiance président à leur union. Aucune sainte n'offrit peut-être au même dégré le type de l'épouse chrétienne. Mais au milieu du bonheur qu'elle trouve avec un époux qui rivalise avec elle de piété et de ferveur, au milieu des joies de la maternité, des honneurs et de l'éclat d'une cour chevaleresque, son âme s'élance vers la source éternelle de l'amour par la mortification, l'humilité et la plus ardente dévotion. En même temps son cœur débordait de compassion et de miséricorde pour ses frères malheureux. La charité, devenue chez elle une passion portée au plus haut dégré d'exaltation, lui fit faire des actes de l'héroïsme le plus touchant. Dieu se plut à encourager ses œuvres de bienfaisance par de doux prodiges. Un ange lui apporte de magnifiques habits à la place de ceux qu'elle avait donnés aux pauvres; des provisions, qu'elle portait sous son manteau aux nécessiteux, se changent en roses rouges et blanches; au lieu d'un lépreux qu'elle avait couché dans le lit nuptial, son mari trouve la figure de Jésus crucifié. Cependant l'irrésistible appel de la croisade entraine loin d'elle son époux après sept ans de la plus tendre union. Sa tendresse éclate dans les circonstances de leur séparation déchirante. Bientôt elle apprend la mort de cet époux bien-aimé, et on reconnait à ce moment tout ce que son jeune cœur renfermait d'énergie et d'amour. Alors tout change dans la vie: Dieu prend la place de tout dans son âme. Le malheur se plait à l'accabler: elle est brutalement chassée de sa résidence souveraine. Elle erre dans la rue avec ses petits enfans en proie à la faim et au froid. Nulle part elle ne trouve un asile, elle qui en avait tant donné. Quand ses injures sont réparées, elle n'en est pas plus réconciliée avec la vie. Restée veuve à vingt ans, elle méprise la main des plus puissans princes. Elle contracte avec le Christ une seconde et indissoluble union. Elle le recherche et le sert dans la personne des malheureux. Après avoir distribué tous ses trésors, elle se donne elle-même à eux. Elle se fait pauvre pour mieux comprendre et mieux soulager la misère des pauvres. Elle consacre sa vie à leur rendre les plus rebutans services. Un seul bien l'attachait à la terre, ses enfans. Elle en est séparée. Elle se soumet avec la résignation la plus parfaite à cette cruelle séparation. En échange de ses austérités, de son détachement de tout, son divin époux lui accorde une joie et une puissance surnaturelles. Au milieu des calomnies, des privations, des mortifications de tout genre, elle ne connait pas une ombre de tristesse. Un regard, une prière d'elle suffisent pour guérir les maux de ses frères. A la fleur de son âge, elle est mûre pour l'éternité, et elle meurt en chantant un cantique de triomphe, qu'on entend répéter aux anges dans les cieux."

Telle fut sainte Elisabeth de Hongrie, Duchesse de Thuringe. Sa vie, si remplie de charme et d'intérêt, fit la plus vive impression sur son siècle. Longtemps la pensée de ses héroïques vertus, de ses touchans bienfaits se conserva dans le souvenir des peuples, qui se plurent à bénir sa mémoire en l'appelant *la chère sainte Elisabeth.* Pendant plusieurs siècles elle fut l'objet d'un culte qui se signala par les témoignages les plus naïfs de l'amour et de la confiance. De

magnifiques basiliques s'élevaient en son honneur, et les actions de sa vie furent retracées par les chefs-d'œuvre de la peinture. Mais la réforme passa dans ces lieux ; et les fils du peuple que la sainte avait tant aimé et soulagé ont méconnu sa puissante protection. Ses bienfaits ont été oubliés. Sa tombe même n'a pas été respectée, et parmi ses descendans, il s'est trouvé un homme qui en a arraché les os, en l'insultant.

Mais sa mémoire, toujours conservée et célébrée par l'Eglise vient d'être réhabilitée d'une manière éclatante aux yeux du siècle. A pareil jour, il y a huit ans, un voyageur arriva à Marbourg, ville de la Hesse électorale ; il s'y arrêta pour étudier l'église gothique qu'elle renferme. Cette église portait le nom de Ste. Elisabeth ; elle était remplie de monumens qui rappelaient les circonstances les plus merveilleuses de la vie de la sainte. Mais devenue luthérienne comme tout le pays, elle ne présentait aucune solennité pour honorer celle qui avait rempli cette ville des œuvres merveilleuses de sa charité, et dont ce jour-là même était l'anniversaire. Un doux et triste souvenir de cette sainte délaissée ne quitta plus le voyageur. Il entreprit d'étudier sa vie et de raconter à ses contemporains une de ces existences d'amour de Dieu et des hommes, dont les siècles catholiques offraient jadis l'édifiant spectacle. Il alla de ville en ville, de château en château, cherchant des traces du passage et des bienfaits de la chère sainte Elisabeth. Puis il offrit au public le fruit de ses voyages et de ses labeurs, dans une œuvre que la littérature contemporaine eut bientôt comptée au nombre de ses brillantes productions.

Personne n'ignore que cette œuvre de foi et de talent est due à M. le Comte de Montalembert, que ses discours à la Chambre des Pairs, et quelques écrits empreints d'une verve ardente et d'un style entrainant ont placé au premier rang des orateurs et des écrivains de la France. Toute la presse catholique a rendu les plus vifs hommages à l'*Histoire de Ste. Elisabeth.* Il y a dans ce livre un style d'une onction attendrissante et d'une harmonie enchanteresse. On éprouve en le lisant un intérêt qui s'attache dès le commencement au récit de l'écrivain, et qui l'accompagne, en croissant toujours, jusqu'à la dernière page. Si l'on ne craignait de profaner par ce rapprochement une telle œuvre d'édification et de piété, on dirait que nul roman ne se fait lire avec une attention plus marquée, et ne produit de plus vives émotions que la vie de cette humble et pieuse princesse. Il serait difficile d'exprimer quels sentiments d'admiration, d'attendrissement, de respectueuse affection s'attachent à cette sainte dont la vie si courte a été remplie d'œuvres si belles, de vertus si touchantes.

Le but de l'auteur a été parfaitement atteint. Il a voulu placer dans l'amour et l'admiration des hommes une héroïne du christianisme à la même place qu'elle occupait autrefois. Et certes quiconque

aura lu avec un esprit de foi cette délicieuse biographie sentira son cœur rempli de ces sentimens pour celle qui en est le sujet.

Une autre pensée était dans l'esprit de l'auteur. Il a consacré à la réhabilitation de la foi dans les esprits et dans les cœurs sa vie entière. " Une vie d'homme, c'est bien peu de chose, disait-il en 1831 devant les Pairs de France, mais ce peu de chose consacré à une grande et sainte cause peut grandir avec elle." Or, comme un des moyens d'atteindre ce but, il a voulu présenter tous les charmes que pouvaient offrir l'union complete et sans réserve de deux principes qui s'alliaient merveilleusement dans Elisabeth et son siècle : la simplicité et la foi.

" Aujourd'hui, dit-il, comme chacun le sait et le dit, elles ont disparu de la société en masse : la première surtout a été extirpée complètement, non seulement de la vie publique, mais aussi de la poésie, de la vie privée et domestique, des rares asiles où l'autre est restée..... Elles ont trouvé au sein de l'Eglise impérissable le berceau d'où elles étaient sorties pour peupler et décorer le monde : tout homme peut les y retrouver ; tout homme peut aussi ramasser sur leur route les immortels débris qu'elles y ont semés et qu'on n'a pas encore pu anéantir. Le nombre en est si grand, la beauté si éclatante, qu'on serait tenté de croire que Dieu ait permis à dessein que tous les charmes extérieurs du catholicisme tombâssent un moment dans l'oubli, afin que ceux qui lui demeureraient fidèles au milieu des épreuves modernes, eussent l'ineffable bonheur de les découvrir eux-mêmes et de les révéler de nouveau."

Après avoir fait considérer combien sont belles les affections sanctifiées par la foi, montré que c'est dans la religion seule que l'humanité peut trouver une consolation à ses douleurs, il ajoute :

" Telles sont les pensées qui nous ont animé en écrivant la vie d'Elisabeth de Hongrie, qui a beaucoup aimé et beaucoup souffert, mais dont la religion a épuré toutes les affections et consolé toutes les souffrances. Nous offrons à nos frères dans la foi ce livre étranger, autant par son sujet que par sa forme, au temps où nous vivons. Mais la simplicité, l'humilité, la charité, dont nous voulons raconter les merveilles, sont comme le Dieu qui les inspire, au-dessus des temps et des lieux. Puisse seulement cette œuvre porter dans quelques âmes simples ou tristes un reflet des douces émotions que nous avons éprouvées en l'écrivant : puisse-t-elle monter vers le trône éternel comme une humble et timide étincelle de cette vieille flamme catholique qui n'est pas morte dans tous les cœurs."

Cette étincelle, embrâsera bien des âmes d'un amour plus ardent pour la foi qui a produit des merveilles si touchantes, et elle a déjà jeté une vive lueur sur ces temps où le catholicisme exerçait toute son influence. Peut-être tâcherons-nous de faire voir dans un autre article dans quel but l'auteur de l'*Histoire de Ste. Elisabeth* nous montre le moyen-âge et particulièrement le 13e. siècle. Il fait

apprécier d'une manière toute nouvelle cette époque, objet de tant de mépris et d'injures, et qui est une des plus belles de l'histoire de l'humanité.

Mgr. de Montréal a émané une lettre pastorale, sous la date du 8 courant, adressée à sa chère ville de Montréal, pour lui recommander l'ASILE DE LA PROVIDENCE DES FEMMES AGEES ET INFIRMES. Cette lettre a été lue dimanche à la cathédrale, l'église paroissiale et les communautés religieuses de cette ville. Nous la reproduisons toute entière, d'abord parce qu'elle est un nouveau monument du zèle et de la charité dont est embrasé le cœur de notre évêque pour tous les membres de son troupeau ; ensuite parce qu'elle nous montre sous un jour admirable la conduite de la Providence, dans les heureuses coïncidences dont elle fait mention ; enfin, parce que l'établissement qu'elle recommande, quoique spécialement à l'avantage de notre ville, doit aussi répandre ses bienfaits sur notre pays tout entier, et qu'en conséquence tous nos compatriotes sont intéressés au succès de cette œuvre. Nous n'avons aucun doute que la voix du premier pasteur de ce diocèse ne rencontre des échos dans toutes les familles catholiques de cette cité, et même dans toutes les parties du diocèse.

*LETTRE PASTORALE de Mgr. l'évêque de Montréal au clergé et aux fidèles de la ville et paroisse de Montréal, pour recommander à leur charité l'*ASILE DE LA PROVIDENCE DES FEMMES AGÉES ET INFIRMES.

—o—

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, évêque de Montréal, etc. etc. etc.

Au clergé et à tous les fidèles de notre ville bien-aimée Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Dès le début de notre épiscopat nous avons compris, N. T. C. F., qu'une de nos obligations très-étroites était d'avoir soin des pauvres, des veuves, et des orphelins. Car c'est surtout aux évêques que sont adressées ces paroles de la Ste. Ecriture : *Vous serez le protecteur de l'orphelin ;* et ces autres : *à lui est confié le soin de tous les malheureux.* St. Paul la comprenait vivement cette stricte obligation, lorsqu'il rappelait aux fidèles de la ville de Galate que les apôtres St. Pierre, St. Jacques et St. Jean, qui étaient les colonnes de l'Eglise, en favorisant l'exercice de son ministère chez les nations infidèles, n'avaient insisté que sur ce point important, savoir : qu'il se ressouvînt des pauvres : *tantùm ut pauperum memores essemus.* Plût à Dieu que nous eussions accompli cet ordre aussi fidèlement que ce grand ami des pauvres, pour pouvoir dire avec lui : *c'est avec sollicitude que nous nous sommes acquitté de ce devoir si cher à notre cœur ; quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.* Mais les devoirs de notre charge nous imposent tant d'autres obligations qu'il devient impossible d'entrer dans tous les détails qu'exigerait le soin paternel de tous nos pauvres, la plus chère portion

de notre troupeau, et l'objet le plus tendre de notre sollicitude ; en sorte qu'il nous est indispensablement nécessaire de nous décharger sur d'autres de ce soin, qui aurait pourtant un attrait si doux pour notre cœur. En cela, nous nous conformons à l'exemple des SS. Apôtres, qui ne pouvant allier l'exercice de leurs fonctions sacrées, avec le services des pauvres que l'église nourrissait, firent élire par les fidèles sept Diacres pour leur confier le soin des tables, et leur dirent par la bouche de St. Pierre : *Pour nous, nous vaquerons avec ardeur à la prière et au ministère de la prédication ; nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.*

Toutefois nous comprenons que quelqu'empressés que soient les soins de vos pasteurs et des maisons religieuses de ce Diocèse pour les membres souffrants de J.-C. il nous reste encore l'obligation d'exercer notre surveillance sur toutes les œuvres de charité. Car si par notre négligence quelque pauvre souffre de la faim et de la nudité, nous en sommes le premier responsable devant Dieu. Nous avons pour nous faire trembler là-dessus l'exemple de St. Grégoire le Grand, qui se croyait tellement obligé de pourvoir aux nécessités de ses pauvres, dont il avait une liste exacte, qu'un d'entr'eux ayant été un jour trouvé mort dans les rues de Rome, il se regarda comme grandement coupable de ce malheur ; et pour s'en punir, il s'abstint pendant plusieurs jours de célébrer le St. Sacrifice de la Messe.

Profondément pénétré de la grandeur de nos obligations en un point si important, nous avons dû nous en occuper, pendant notre voyage en Europe, uniquement entrepris pour nous mettre en état de remplir autant que possible, tous les devoirs attachés à notre charge. Hélas ! qu'elle est pesante cette charge, que nous portons pour l'amour de vous ! Afin de profiter de l'expérience des autres, et de suppléer en cela à ce qui nous manquait, nous avons visité soigneusement tous les établissemens de charité, qu'il nous à été possible de voir, afin de nous rendre capable de diriger avec quelques succès les œuvres de miséricorde que nous nous croyions obligé de recommander à nos Diocésains. Car, N. T. C. F., nous savions très-bien que nous avions le bonheur de posséder dans notre Diocèse, et en particulier en cette ville, un grand nombre d'âmes, qui ont reçu en partage les dons parfaits de la charité ; et qu'il suffisait de les mettre en mouvement et de les bien diriger pour leur faire produire ces œuvres de miséricorde, qui découlent de la compassion chrétienne. Nous avons surtout porté notre attention sur les divers établissemens que dirigent en France les admirables filles de l'Immortel St. Vincent de Paul, les Sœurs de la charité. Oh ! N. T. C. F. qu'heureuses sont les villes à qui le Seigneur dans sa miséricorde a fait un pareil présent ! Qu'heureux sont les pauvres qui ont des mères si compatissantes ! Qu'heureux sont les riches qui ont en elles des distributrices si industrieuses de leurs aumônes ! Qu'heureux sont les gouvernements, qui ont à leur service pour toutes les œuvres publiques de charité de si sages administratrices !

Mais il est inutile de nous étendre sur les différentes œuvres qu'embrassent ces héroïnes de la charité, parceque leurs infatigables travaux sont connus de vous tous ; ce qu'il vous importe le plus, c'est d'avoir vous-mêmes quelques-unes de ces bonnes et tendres mères des pauvres. Or, c'est à quoi nous avons pensé. Nous avons fait des démarches et pris des mesures pour que cette ville pût ressentir les effets de leur charité le plus tôt possible. Comme nous avons l'intime conviction que notre principal devoir est le soin des pauvres, et que les bénédictions et les prières des pauvres peuvent seules faire fruc-

tifier les travaux de notre St. Ministère, nous n'avons rien eu de plus pressé, à notre retour d'Europe, que de travailler à procurer à ces ferventes religieuses un établissement convenable.

La divine Providence avait elle-même préparé les voies à cette œuvre, en inspirant à quelques personnages élevés dans la société, la pensée de solliciter un acte de la législature pour incorporer l'établissement de la Providence, fondé en partie par un riche particulier de cette ville, et dirigé par une vertueuse veuve, qui employait tout son modique patrimoine à satisfaire l'attrait que le Seigneur lui avait donné pour soulager les femmes agées et infirmes. Comme cette mesure n'avait nullement été concertée entre nous et ceux qui administraient le diocèse en notre absence, nous avons reconnu que le doigt de Dieu était là, et que le St. Esprit, qui en Europe nous avait donné la pensée de demander pour cette ville des filles de la charité, avait inspiré ici à ceux qu'il lui avait plu de choisir pour être les instruments de ses volontés, les moyens de les établir solidement. Vous savez, N. T. C. F. que la loi passée à ce sujet incorpore douze Dames ou Demoiselles de cette ville pour posséder en main-morte, des fonds suffisants pour produire une rente de mille livres courant, pour le soutien des femmes agées et infirmes.

Après avoir rendu grâces à Dieu d'une faveur si signalée, nous avons procédé à mettre cette loi à exécution. Nous avons pour cela tenu plusieurs assemblées des Dames de cette charitable corporation. Les résultats heureux de ces assemblées nous prouvent de plus en plus que Dieu daigne bénir cette œuvre. Car déjà un terrain a été acquis pour le prix de douze cents livres du cours actuel, et la résolution prise de jeter les fondemens d'une maison assez spacieuse pour mettre ces filles de la charité, qui doivent en avoir l'administration, en état de remplir leur mission, dont l'objet sera non seulement d'avoir soin des femmes infirmes de l'Asile de la Providence, mais encore d'instruire les petites filles, de visiter les pauvres et les malades à domicile, d'aller porter des secours aux prisonniers, de préparer les mourans à la mort, enfin d'exercer toutes les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles ; et cela au nom des riches qui ne peuvent par eux-mêmes entrer dans tous ces détails. Il sera donc possible et facile même à nous tous d'imiter St. Grégoire le Grand, qui ne manquait pas de faire porter des bouillons dans les différentes rues de Rome et d'envoyer porter aux pauvres les mêts qu'il fesait ôter de sa table, pour partager sa nourriture avec J. C., qui en récompense se fit voir un jour à lui parmi les pauvres à qui il lavait les pieds.

Vous comprenez, N. T. C. F. qu'en faisant cette entreprise, nous comptons sur votre coopération et sur les secours que vous ne manquerez pas de fournir pour assurer le succès de cette œuvre, qui doit tourner à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de cette ville. Vous connaissez que la modicité de nos revenus ne nous permet pas de faire pour cela de grands sacrifices, mais vous les ferez pour nous. A l'exemple de l'Apôtre nous nous réjouissons de notre pauvreté, non seulement parce qu'elle nous rend plus semblable à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui étant *riche s'est fait pauvre pour nous* ; mais encore, parce que ce sera pour nous une occasion précieuse d'augmenter le trésor de vos bonnes œuvres, en favorisant celles que nous croyons devoir recommander à votre charité. Nous aurions pu, pendant que nous étions en Europe, profiter de la bienveillance de certaines personnes, qui avec tous les moyens que suggèrent la délicatesse et la bonne éducation, offraient de nous procurer des secours abondans, parce qu'elles croyaient

qu'étant Evêque dans un pays de mission, nous devions être dans la nécessité, ou se trouvent tant d'autres évêques de notre Continent, de recourir aux largesses de nos frères qui habitent l'ancien monde. Nous nous sommes bien gardé d'accepter leurs offres, et nous leur avons répondu qu'à la vérité l'évêché de Montréal, qui est depuis peu d'années érigé n'est pas encore richement doté, mais qu'étant à la tête d'un diocèse où règne l'opulence, nous laissions ces secours à d'autres qui en avaient plus besoin, que nous comptions sur nos diocésains pour en tirer tous les secours qui nous étaient nécessaires,afin de mettre à exécution les différents projets que nous avions formés pour leur plus grand bien. Nous pouvions et nous devions parler ainsi, parce que vos contributions pour payer les frais de notre voyage ayant évidemment montré quelles étaient vos dispositions à cet égard, vous auriez eu droit de vous plaindre de nous comme n'ayant pas convenablement répondu à ces témoignages de votre générosité, et ayant compromis votre honneur, puisque très-certainement votre évêque n'a pas besoin de secours étrangers. Nous en avons toujours été si convaincu, ainsi que l'était notre Illustre Prédécesseur, que nous n'avons voulu faire aucune démarche auprès du gouvernement pour en obtenir des gratifications, comme tant d'autres évêques catholiques de l'empire. A l'exemple de ce prélat si désintéressé, nous ne voulons attendre de Sa Majesté que la protection dûe à tout sujet fidèle et loyal. Pourtout ce qui est de notre personne nous ambitionnons de ressembler en quelque chose au grand Apôtre, qui protestait à la face de toute l'Eglise que personne ne lui raviraît la gloire d'être pauvre avec J.-C., lui qui avait rempli l'univers du bruit de sa prédication, et enrichi le monde entier des trésors de l'Evangile. Comme lui, nous sommes content, pourvû que nous ayons la nourriture et l'habit ; ce que le Seigneur ne nous a jamais refusé, et ce qu'il voudra bien continuer de nous donner dans sa bonté.

La seule oblation, que nous ayons acceptée en Europe, a été sur-le-champ appliquée en France au bien des Missions et pour la propagation de la Foi dans la Corée et autres pays qui sont aujourd'hui arrosés par le sang des Martyrs. Nous pouvons donc vous dire, comme St. Paul aux Philippiens, *qu'aucune Eglise ne nous a fait part de ses richesses ;* que *vous êtes les seuls* qui ayez pourvu à nos besoins. Nous pouvons donc aussi, à l'exemple du St. Apôtre, vous recommander de faire des collectes en faveur des Saints. c'est-à-dire, des pauvres, des veuves, des orphelins et de tous les membres de J.-C. souffrant.

C'est à cet exercice de la charité que vous a si vivement exhorté notre frère bien-aimé en J.-C., l'illuste évêque de Nancy, dans les adieux si touchants, qu'il vous fit le quatre de ce mois, en vous pressant de contribuer à toutes les œuvres de bienfaisance. Sans doute qu'elle vous fit une sainte impression cette voix éloquente qu'animait l'accent de la charité la plus douce et la plus persuasive. Nous l'entendîmes aussi nous cette voix, dont l'expression vive et amoureuse ne s'effacera jamais de notre cœur.

Nous vous invitons en ce jour, N. T. C. F. à profiter des derniers avis de cet homme puissant en paroles et en œuvres, et à vous y conformer fidèlement, comme aux dernières dispositions de son testament en votre faveur. Nous vous exhortons à contribuer généreusement à l'établissement de ces charitables hospitalières des pauvres qui ne nous seront données qu'autant que nous les mettrons en état d'exercer leurs saintes œuvres. Ce serait de grand cœur que nous nous assujettirions à aller dans

les maisons de chacun de vous pour vous encourager de vive voix à contribuer à une entreprise si digne de votre foi ; mais nos occupations innombrables nous en empêchant, nous faisons ce que faisait St. Paul, qui se reposait sur des âmes charitables du soin de faire les collectes qu'il annonçait aux fidèles en faveur des pauvres, et qui se chargait ensuite d'aller les verser dans le sein des Eglises qui étaient dans l'indigence. Nous vous annonçons donc que nous avons prié les douze dames qui forment la Corporation de la Providence pour l'*Asile des femmes agées et infirmes*, avec celles qu'elles jugeront à propos de s'adjoindre, de faire circuler une souscription, chez tous les citoyens de cette ville. En les envoyant vers vous, N. T. C. F. nous empruntons encore les paroles de l'Apôtre pour dire à chacun de vous : *Aidez-les* ces Dames toutes dévouées à une œuvre si belle qui *travaillent avec nous* pour que la charité qui nous est tant recommandée dans l'*Evangile* soit pratiquée dans toute sa perfection : *adjuva illas quæ mecum laboraverunt in Evangelio.* Nous espérons qu'elles *vous trouveront préparés lorsqu'elles iront* solliciter votre secours, et que *nous n'aurons pas à rougir* de les avoir envoyées en vain. *Aidez-les ;* car il y va de vos plus grands intérêts, du salut éternel de vos âmes, puisqu'il est certain que de l'accomplissement du grand précepte de la charité fraternelle dépend votre bonheur ou votre malheur éternel. Il faut que nous vous l'avouïons, N. T. C. F., nous tremblons pour vous et pour nous, chaque fois que nous nous rappelons la terrible sentence que doit prononcer le Juste Juge contre les réprouvés, parce que nous y voyons clairement qu'il suffit pour être damné d'omettre et négliger les œuvres de miséricorde. Voilà pourquoi voulant assurer d'avantage notre élection à la vie éternelle, nous vous pressons au nom de J.-C. d'embrasser l'œuvre sainte que nous recommandons à tous ; parce que si tous y contribuent selon leurs moyens, nous pourrons tous paraître avec confiance au Tribunal du Souverain Juge. Car nous aurons, par le secours qu'il est question de nous procurer, accompli les œuvres de toute justice, qui nous mériteront cette sentence favorable : *j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger : j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire : j'étais étranger et vous m'avez reçu : j'étais nu et vous m'avez habillé : j'étais malade et vous m'avez visité : j'étais en prison et vous êtes venu me voir.* Car ces excellentes filles de St. Vincent de Paul ont reçu du ciel la mission et la grâce de remplir avec perfection toutes ces œuvres non seulement pour elles, mais encore au nom de tous les fidèles qui veulent, par leurs aumônes, se décharger sur elles de ce devoir important et si indispensable ; mais il est *superflu de vous écrire plus au long de ce ministère* de charité qui *doit s'exercer envers les saints,* à vous qui avez un désir si ardent d'être *placés à la droite* de J.-C. et qui avez l'espérance d'entendre ces douces paroles qui seront la récompense de votre charité : *venez [les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde. Car nous connaissons votre disposition à faire promptement* ce que nous vous demandons; disposition qui a été pour nous en Europe un sujet de nous glorifier en vous. Mais ce n'est pas tout, N. T. C. F. de vous inviter à ouvrir vos mains pour remplir le sein des pauvres de vos aumônes. Nous devons par dessus tout solliciter le secours de vos prières afin que cette entreprise réussisse pour la plus grande gloire de Dieu, et l'avantage des malheureux. *Adjuvantibus et nobis in oratione pro nobis : ut ex multorum personis, ejus quæ in nobis est donationis per multos gratiæ agantur pro nobis :* " Et les prières

" que vous ferez pour nous y contribueront aussi, afin que la grâce que nous avons reçue " en considération de plusieurs, soit aussi reconnue par les actions de grâces que plu- " sieurs rendront pour nous. " Nous avons si souvent expérimenté votre crédit auprès de Dieu, lorsque vous le priez pour nous, que nous ne cesserons, à l'exemple de l'Apôtre, de réclamer ce secours qui nous est si nécessaire.

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous, *Amen.*

Sera la présente Lettre Pastorale lue en Chapître dans les Communautés Religieuses et au Prône des Eglises Cathédrale et Paroissiale et autres où se célèbre l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le huit novembre mil huit cent quarante-un, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire.

(*Signé*)

† IGN. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

PAR MONSEIGNEUR,

A. F. TRUTEAU *Chan. Secrétaire.*

(*Pour vraie Copie*) J. J. HAY *S. Secrétaire.*

DE LA TOLÉRANCE CATHOLIQUE.

Le catholique ne peut voir avec indifférence les cultes opposés au sien, et, par lesquels des ames trompées prétendent honorer l'auteur de leur être. Convaincu que, lui seul possédant la vérité, son culte est l'unique qui puisse honorer Dieu, et que tous les autres, de quelque nature qu'ils soient, au lieu de l'honorer, sont en abomination à ses yeux, il ne voit qu'avec une amère douleur l'extrême aveuglement de ses frères; et son cœur qui aime Dieu sincèrement et qui désire le voir aimé et honoré de tous les hommes, soupire ardemment l'extinction des erreurs et des faux cultes, et la réunion de la grande famille humaine dans la seule Eglise capable d'honorer son chef d'un culte véritable. Il se sont aussi animé de la volonté ferme de travailler de toutes ses forces, suivant l'état où Dieu l'a placé dans la société, à étendre le culte véritable et à détruire les erreurs. Il ne dira donc pas qu'il *n'est l'ennemi d'aucun culte, qui tend à rendre à l'auteur de toute création le saint hommage qui lui est universellement dû;* il ne dira pas non plus que ce *culte, quelques soient ses formes et son rite, sera toujours respectable à ses yeux.* Non, il ne dira jamais cela; car en réalité il est l'ennemi de tous les cultes qui ne sont pas le sien, et tous les cultes étrangers au sien, quelques soient leurs formes et leur rite, il les regarde comme abominables aux yeux de Dieu, et conséquemment il les méprise en son cœur.

Mais si le catholique agit aussi sévèrement à l'égard des principes, à l'égard des personnes sa tolérance doit être sans bornes. Il doit respecter les

personnes et les aimer de tout son cœur, même celles qui seraient entachées des plus honteuses erreurs. Il ne se permettra jamais rien qui puisse gêner leur liberté : il ménagera leurs préjugés, évitera toute action ou parole qui pourrait affliger leur cœur. Il travaillera à la vérité de toutes ses forces à retirer de leurs erreurs ces personnes infortunées ; mais ce sera uniquement par la persuasion, par la douceur, par les actes d'une tendre et patiente charité.

C'est ainsi que pour notre part nous entendons la tolérance catholique : guerre à mort aux erreurs ; charité sans bornes à l'égard des personnes, fuite de tout ce qui pourrait les blesser et gêner leur liberté dans l'exercice même de leur culte. Toute autre manière plus radoucie d'entendre la tolérance catholique ou religieuse nous paraitrait de nature à tendre à l'indifférentisme absolu, qui était le principe favori des philosophes du dernier siècle, et qui finit par l'athéisme, la mort des sociétés.

Ces réflexions nous sont venues à la lecture de quelques lignes un peu obscures, perdues dans un excellent article d'un de nos journaux canadiens. Nous espérons que ces quelques remarques seront bien reçus de notre confrère.

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

Rome.—Un journal de Rome annonce l'heureux retour du Souverain Pontife dans sa capitale. Le Saint-Père y est arrivé le 9 octobre, vers quatre heures de l'après-midi. Malgré le mauvais temps, l'affluence du peuple qui s'est porté à sa rencontre était immense, et rien ne peut donner une idée de l'enthousiasme avec lequel Sa Sainteté a été accueillie, au milieu des plus vives acclamations. Cette nouvelle dément suffisamment les faux bruits répandus par quelques journaux sur la santé du Souverain Pontife.

Angleterre.—Des divisions affligeantes viennent d'éclater parmi les catholiques de la Grande-Bretagne. Lord Shrewsbury, membre d'une des plus illustres et des plus anciennes familles catholiques de ce pays, un de ses plus riches seigneurs, vient de faire un appel à ses coréligionnaires pour les inviter à se rallier au gouvernement de sir Robert Peel auquel on sait que M. O'Connell est fortement opposé. Par la brochure publiée dans ce but, lord Shrewsbury, en protestant contre les libéraux, contre l'agitation d'Irlande, contre M. O'Connell, a éveillé bien des susceptibilités ; et les catholiques, en Angleterre même, paraissent peu disposés à se rendre sans réserve à cette invita-

tion ; leur journal le plus important, le *Tablet*, s'est prononcé hautement contre les opinions du noble comte.

M. O'Connell est occupé à répondre aux attaques dont il a été l'objet de la part de lord Shrewsbury. Cette réponse, qui paraitra sous forme de brochure, doit être publiée très-prochainement.

Le Parlement a été prorogé par commission le 7 octobre.

IRLANDE.—On ne saurait assister sans intérêt aux efforts que fait la malheureuse Irlande pour sortir de l'affligeante situation où elle est placée. Une assemblée qui n'avait aucune couleur politique s'est tenue le 6 septembre, à Dublin, pour aviser aux moyens de donner une nouvelle impulsion aux diverses branches du commerce irlandais. Des représentans de tous les genres d'industrie assistaient à cette réunion. Sur la proposition de M. O'Connell, il va se former une association nationale dont les membres prendront l'engagement de ne porter que des vêtemens sortis des manufactures d'Irlande. Un comité commercial sera aussi chargé de proposer les mesures propres à faciliter la consommation de tous les produits nationaux. Le public a accueilli avec enthousiasme ces paroles d'O'Connell : " Je n'ai rien porté qui provînt d'une " fabrique étrangère, et après avoir usé toute ma vie, des draps irlandais, j'es- " père pouvoir être enseveli dans un linceul de manufacture irlandaise."

M. O'Connell a été élu Maire de Dublin, et a accepté l'office. C'est un triomphe pour les catholiques. Depuis le temps de la réforme pas un seul d'entr'eux n'avait encore obtenu une place dans la Corporation de la ville, et le premier qui y entre y occupe la place de Président.

ESPAGNE.—Il s'est fait un mouvement insurrectionnel contre le gouvernement d'Espartero et en faveur de l'ex-régente Christine, à Madrid, en Catalogne, en Navarre, dans les provinces basques et sur d'autres points. Pampelune est tombé au pouvoir d'Odonnell, qui est à la tête du mouvement dans le nord en faveur de Marie Christine : une révolte, qui eut lieu dans le palais royal le 8 octobre, paraît avoir eu pour objet d'enlever la reine Isabelle et sa sœur, et de les conduire à Pampelune.

—La nouvelle insurrection commencée en Espagne se propage. Ce malheureux pays se trouve cependant tellement épuisé, le peuple est devenu si profondément indifférent à toutes ces révolutions dont les dates multipliées échappent même à la mémoire, qu'il est difficile de prévoir le résultat décisif de cette crise. Les institutions monarchiques, les institutions municipales, les institutions catholiques ont été tour a tour détruites ; il ne restait plus debout que l'institution militaire, et au moment où Espartero cherchait à la dé-

s'organiser, voilà qu'elle se retourne contre lui. Dans cette Espagne telle que l'ont faite huit années d'anarchie et de révolutions, il ne faut pas chercher le triomphe de l'idée absolue du droit, on poursuivrait une ombre ; il y a de ces époques de décadence et de confusion où tout s'ébranle et s'obscurcit, où les croyances et les intérêts, divisés et subdivisés, ne peuvent plus se personnifier et s'emparer de la direction de la société ; où une nation ressemble à un aveugle et à un mendiant abandonné, obligé de se laisser conduire par le premier venu qui souvent l'insulte, le vole et le tyrannise.

GIBRALTAR.—On lit dans le *Journal des Villes et des Campagnes :*

"Nous recevons de Gibraltar des nouvelles peu rassurantes pour la tranquillité de l'église dans cette colonie. La junte des anciens persiste dans la voie d'opposition où elle s'était engagée ; elle travaille par tous les moyens à semer la division parmi les catholiques et à contrarier Mgr. Hugues.

" Quoique Rome ait solennellement dissous cette association, ses membres continuent à se réunir et à délibérer sur les affaires temporelles du culte, comme s'ils avaient quelque droit de s'y immiscer. La junte demeure en possession de plusieurs bâtimens contigus à la porte de l'église, sans qu'il ait été jusqu'à ce jour possible d'en faire déguerpir les usurpateurs.

" Le vénérable vicaire apostolique vient de leur adresser une lettre pleine de charité, où il les invitait paternellement à reconnaître l'autorité de Rome, et à mettre enfin un terme à l'affliction qu'ils causaient au Souverain Pontife. Mais toutes les démarches du prélat sont restées infructueuses ; et il est bien à craindre qu'il n'en soit ainsi tant que la junte trouvera quelque appui dans les hommes révêtus de l'autorité civile."

PRUSSE.—Les affaires de l'église de Prusse sont entièrement terminée. Voici la convention qui a été conclue entre le Saint-Siége et le gouvernement de Prusse.

1 ° Le gouvernement publiera une solennelle déclaration d'honneur en faveur de l'archevêque, en le disculpant de toute accusation portée autrefois contre lui.

2 ° L'archevêque retourne à Cologne, où il installera son coadjuteur, puis il se retirera à Munster, au sein de sa famille.

3 ° Mgr. Geisel, évêque de Spire, est nommé coadjuteur.

4 ° Ce prélat aura les mains entièrement libres pour réorganiser l'enseignement théologique de son diocèse.

5 ° En matière de mariages mixtes, le bref de Pie VIII sera sérieusement mis en vigueur.

CHINE.—Une lettre de M. Desflèches, missionnaire du Sutchuen(Chine), en date du mois de novembre 1840, nous donne sur cette mission des renseignemens tout à la fois instructifs et édifians, qui plairont à nos lecteurs.

" Le missionnaire ici, dit M. Desflèches, est obligé à beaucoup de courses. L'étendue de ma paroisse a environ quinze lieues de diamêtre. Le nombre de nos chrétiens est de près de deux mille. Vu leur éloignement les uns des

autres et la disposition des lieux, l'on ne peut les visiter qu'une fois par an. Il faut parcourir successivement les diverses stations ; chacune comprend une centaine de chrétiens, plus ou moins. Forcés de nous cacher et de tout faire secrètement, nous n'avons pas d'églises. C'est dans des maisons particulières que nous célébrons les saints mystères, que nous faisons les instructions et que nous entendons les confessions. Je vais commencer ma visite, priez le bon Dieu qu'il bénisse mon ministère au milieu de ce pauvre peuple. Que d'âmes ce vaste empire fournit à la damnation ! La Chine regorge d'habitans, ils pullulent de tous côtés : vous ne sauriez vous en faire une idée.

" L'on vient souvent me chercher pour des malades qui sont très-éloignés. Les distances ne se parcourent pas avec facilité : dernièrement il m'a fallu pour un trajet de quatorze lieues plus de quatre jours. Les chemins sont si étroits que l'on ne peut voyager qu'à pied ou en palanquin. Il n'y a pas de voitures et il y a peu de chevaux dans la province. Aussi avons-nous la douleur d'arriver quelquefois trop tard ; nous trouvons les malades morts. Cependant les Chinois aiment beaucoup à voir le *Père* auprès d'eux, quand ils vont mourir. Alors ils ne regrettent pas de quitter la vie, ils en sortent non seulement avec résignation, mais avec contentement.

" Notre mission du Sutchuen fait chaque année quelques petits progrès. Elle en ferait davantage si nous pouvions prêcher en public aux païens. Mais nous devons craindre d'être reconnus pour étrangers ; car les édits de persécutions existent, quoiqu'ils ne soient pas toujours en vigueur, et le moindre éclat exciterait un feu qui est bien loin d'être éteint. Ce sont nos chrétiens qui, par des conversations avec leurs parens ou amis païens en gagnent quelques-uns à Jésus-Christ. Cette année, la mission a eu 240 nouveaux catéchumènes. Nous avons baptisé 223 adultes. Nous en avons en outre baptisé 136 qui étaient en danger de mort, sur lesquels 125 ont succombé. Je ne vous parle que du Sutchuen. Les autres provinces sont défrichées, celles-ci par des Lazaristes français ou portugais, et celles-là par des envoyés de la Propagande à Rome.

" Un gain assuré, c'est le baptême des enfans païens qui sont sur le point de mourir. Pour le leur administrer, nous avons une association sous le titre de *Confrérie des Anges*. Deux sortes de membres la composent. Les uns, sans sortir des lieux où ils habitent, cherchent à baptiser les enfans mourant dans leur voisinage, les autres parcourent toute la province. Ils font les médecins, tâtent le pouls, vendent et ordonnent des médicamens. Les familles pauvres qui ont des enfans malades, ne demandent pas mieux que d'avoir des remèdes à bon marché et même sans rien payer. Nos confrères profitent du moment où ils peuvent être seuls avec l'enfant pour lui donner le baptême, s'il est en danger de mort et s'il n'a pas atteint sa septième année. Mais il faut qu'ils le fassent très-secrètement et qu'ils prennent garde à n'être pas vus par quelque infidèle. Cette année, 12,383 enfans ont été baptisés de la sorte, du nombre desquels 8,706 sont morts. C'est là un profit bien clair et bien net. Je paie un homme pour parcourir mon district et y baptiser autant que possible. Si mes finances me permettaient d'en avoir deux en course toute l'année, ce serait un grand bien. La multitude des enfans qui meurent ici est immense. Quel bonheur pour ces pauvres petites créatures, si, régé-

nérées toutes en Jésus-Christ, elles étaient toutes reçues dans le sein de Dieu à leur sortie de cette terre !"

Nous extrayons de lettres d'autres missionnaires les renseignemens suivans.

Les chrétiens de la mission de Sélam (Indes) se montent à plus de 7,000 ames. La conversion des gentils y va toujours son petit train ordinaire. Dans l'espace de quelques mois 20 d'entr'eux avaient reçu le baptéme,8 ou 9 enfans étaient morts après avoir été baptisés ; et aux dernières nouvelles une douzaine de païens étaient en chemin de renoncer à leurs erreurs.

Un missionnaire Lazariste était parti de Macao pour la Tartarie. Un autre missionnaire avait profité du trouble et de la confusion qui régnaient dans Canton pour s'introduire furtivement dans la Chine.

—Les nouvelles venues de ce pays portent que sir H. Pottinger, le nouveau plénipotentiaire, était attendu à Hongkong pour le mois d'aout. On dit qu'il doit exiger 15 millions de piastres pour les saisies d'opium de 1839, le remboursement de tous les frais de la guerre et le paiement des sommes dues par les marchands hongs ; l'ouverture des comptoirs anglais dans les principaux ports de l'empire et la faculté pour le gouvernement anglais d'entretenir une mission permanente à Pékin. Il ne doit communiquer qu'avec des mandarins investis des pleins pouvoirs de l'empereur.

Yeh-Sham, le neveu du céleste Empereur, a envoyé à son oncle un rapport des événemens de Canton. " J'ai donné, dit-il, plusieurs millions aux barbares pour les encourager à se retirer. J'ai employé cette ruse, afin de pouvoir réparer les forteresses."

Canxda.–Mgr. de Montréal et Mgr. de Nancy sont remontés de Québec mardi soir. Mgr. de Québec était mieux et hors de tout danger.

—Nous avons à remplir une tâche bien pénible à notre cœur en annonçant à nos compatriotes que Mgr. l'Illustrissime et Révérendissime évéque de Nancy vient de quitter définitivement et peut-être pour toujours le sol canadien, ce sol qu'il a arrosé pendant plus d'une année des sueurs si abondantes et si salutaires de son zèle infatigable. C'est hier à 8 heures, A. M. que S. G. a quitté Montréal pour prendre à une heure P. M. le bateau de St. Jean qui devait le conduire aux Etats-Unis,d'où elle s'embarquera prochainement pour l'Europe.Une seule pensée se présente pour nous consoler,c'est que le souvenir de cet illustre prélat demeurera à jamais gravé dans les cœurs canadiens, et que son amour et ses bienfaits auront rencontré des cœurs pleins de reconnaissance.

—Les missionnaires Oblats de marie immaculée ont quittéMarseille le 29 sept. et se sont embarqués au Hâvre, le treize octobre,pour le Canada,où nous pouvons les attendre au commencement du mois prochain. Ils sont quatre Pères et un Frère. Le nom du Frère nous est inconnu. Les Pères sont M. Honorat, chef de la mission, né à Aix, et qui a évangélisé, pendant vingt ans et avec des fruits abondans, les diocèses d'Aix, de Marseille, de Gap, de Digne et d'Avignon : c'est un homme vraiment apostolique, possédant à un haut dégré le talent d'émouvoir les masses et de les entrainer dans le bien ; M. Telmon, ancien directeur du grand Séminaire de Marseille et de celui d'Ajaccio ; M. Baudrand, arrière-petit-neveu du P. Baudrand, célèbre dans la littérature ascétique ; enfin M. Lugier, plus jeune dans le ministère apos-

tolique. Tous les membres de la mission de Provence,sans aucune exception, avaient brigué le privilége d'être envoyés au Canada.C'est Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur et supérieur de la Congrégation des Oblats, qui envoie à Mgr. de Montréal ce précieux renfort d'ouvriers évangéliques.

—MM. Power et Paré sont arrivés ici samedi,pleins de santé et de joie, de retour de leur lointain et heureux voÆage.

—La société d'éducation du district de Québec paraît se proposer de confier la direction de ses écoles aux FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Nous félicitons beaucoup de cette heureuse pensée les membres de cette société. Ils ne peuvent pourvoir plus surement aux vrais intérêts de la jeunesse de leur district qu'en la confiant à ces bons religieux, dont le zèle et le généreux dévouement pour l'éducation produisent tant de bien dans notre ville et dans tous les pays qui les possèdent.

—Comme nous l'avions promis dans notre dernier numéro nous donnons ici l'inscription mise dans la pierre bénite de l'église de Bytown.

D. O. M.

Gregorio XVI. summo pontifice, episcopo regiopolitano Illusmo. Revmo.
Remigio Gaulin :
Victoria in Anglia feliciter regnante, provinciam Canadæ administrante
Duce R. D. Jackson :
Bytoniense pastore ac missionario Joanne Francisco Cannon :
Hunc angularem lapidem ponebat illustrissimus ac reverendissimus,
Carolus Augustus Maria Jos. de Forbin Janson,
Episcopus Nansiensis ac Tullensis.
Anno domini, 1841, die vero XXVI oct.

†

—C'est aujourd'hui que partent les Sœurs de la Congrégation qui doivent ouvrir des classes de langues française et anglaise à Kingston. Les institutrices de ce nouvel établissement sont les Sœurs St. Edouard et St. Alexandre, supérieurement qualifiées pour cette importante mission.

—La fondation d'un hopital à Kingston par les Religieuses de l'Hotel-Dieu de Montréal n'aura lieu qu'au printemps prochain.

—Hier a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, la consécration de la vaste et belle église de Laprairie avec toute la pompe et la majesté qui n'appartiennent qu'aux cérémonies du culte catholique. Cette église n'est encore que la septième qui ait été consacrée dans ce diocèse.

Un officier des volontaires concernés dans l'enlèvement illégal de Grogan sur le territoire américain, a été, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,cité devant une cour martiale, qui l'a condanné à être chassé de son régiment.

☞ On nous prie d'annoncer qu'il se tiendra lundi à 9 heures A. M. à l'ASILE DE LA PROVIDENCE une assemblée générale de la Corporation, à laquelle toutes les DAMES de la ville sont instamment priées de prendre part.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

SUPPLEMENT

DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 19 NOVEMBRE 1841. NUMÉRO 7.

CORRESPONDANCE.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

ART. 2.

M. L'EDITEUR,

Les esprits ont été quelque temps partagés sur la manière dont on devait envisager la société de Tempérance. Les uns, croyant qu'elle était fille du Protestantisme, ne la regardaient qu'avec défiance. Les autres, n'y voyant qu'une organisation purement matérielle et humaine, étrangère à l'esprit évangélique, n'y mettaient aucune confiance pour la réformation des mœurs. Mais aujourd'hui l'arbre a porté son fruit, et la terre a jeté un cri d'admiration en voyant sa beauté. Les campagnes, les villes et les nations entières, affaiblies et languissantes qui y ont goûté, l'ont trouvé délicieux. A peine s'en sont-elles nourries quelques jours qu'elles ont retrouvé la force et la vie qui semblaient prêtes à leur échapper. Il n'y a plus à balancer aujourd'hui sur l'opinion qu'on doit se former de la société de Tempérance.

Quatorze évêques, assemblés aux Etats-Unis, après avoir authentiqué par des documens certains, qu'elle avait une origine catholique, ont déclaré publiquement qu'ils la regardaient comme un moyen puissant que le ciel a donné à la terre, dans ces jours mauvais, pour réformer les maux du peuple, et ils ont invité fortement MM. les curés de leurs diocèses à les établir partout.

L'Eglise d'Irlande, qui sort en ce moment si brillante et si belle des combats qu'elle a soutenus avec tant de constance, pendant trois siècles de la plus cruelle persécution qui fût jamais, l'Eglise d'Irlande, comme il était dit dans mon premier article, a tressailli de joie, en voyant les prodiges que le Dieu des miséricordes a opérés dans son sein par la société de Tempérance.

L'Eglise catholique toute entière par la voix de son chef, notre St. Père le Pape, a salué avec amour la société de Tempérance, elle l'a adoptée comme une de ces filles bien-aimées, elle l'a bénie, elle l'a reçue comme un don du ciel. Elle a ouvert le trésor de ses grâces pour les répandre sur l'humble prêtre, à qui Dieu a donné, d'une manière si admirable et si visible, mission de propager cette nouvelle société. Et ces mêmes trésors de grâces, Notre Saint Père le Pape les a ouverts devant notre digne évêque, et lui a permis, pour ainsi dire, d'y puiser à pleines mains toutes les grâces pour les répandre avec une sainte profusion, par des indulgences, sur tous ceux, qui, dans ce pays, voudront devenir membres de la société de Tempérance.

Encore une fois donc, parmi les enfans de l'Eglise catholique, il ne peut plus y avoir divergeance d'opinion touchant cette société. Elle a toutes les marques d'une de ces gouttes de miséricordes qui tombent de tems en tems du ciel sur la vallée des larmes. Elle a toutes les marques d'une de ces pensées que le Dieu de bonté laisse échapper des trésors de science, pour aider l'homme à briser quelques-unes des épines qui croissent partout si piquantes, si vénimeuses et si dures, sur les bords de l'*étroit chemin*.

Tout bien vient de Dieu. Comment douter que la pensée qui a créé cette société ne vienne de Dieu, lorsqu'on voit le bien immense qu'elle a produit partout où elle a été établie? Avant même qu'elle ait été organisée, dans les lieux où le démon de l'intempérance régnait avec le plus d'empire, il a suffi de prononcer son nom, pour voir chanceler et affaiblir cet ennemi si redoutable des peuples.

Je serais bien long si je disais tous les prodiges de conversions, tous les changemens vraiment miraculeux que l'on a vu s'opérer partout où la société de Tempérance a été établie. Je ne donnerai qu'un abrégé de ces merveilles, mais elles suffiront, j'espère, pour faire voir que le *doigt de Dieu est là*.

"Je fus nommé, dit M. le curé actuel de Beauport dans un rapport qu'il vient d'adresser à Mgr. de Montréal, je fus nommé curé de Beauport dans l'automne de 1838. Tout le monde sait quel empire l'usage des boissons fortes avait pris dans cette paroisse, aussi bien que dans toutes les autres qui environnent Québec. Mille circonstances, depuis plus d'un siècle, tendaient constamment à aggraver le mal. Il n'y a pas de peuple plus travaillant et plus industrieux que le peuple de Beauport. Il n'y en a pas à qui la Providence ait donné plus de moyens de faire de l'argent. Il cultive la terre la plus riche de la province. A deux pas de la ville, ses beaux jardins sont une mine intarissable. 90 fours à chaux dont la plupart rapportent à leurs maîtres de £25 à £50, jettent tous les ans, dans la paroisse des sommes d'argent considérables. De belles carrières de pierres, puis le commerce du bois de corde, et les immenses chantiers du Sault Mont-Morency suffiraient seuls pour faire la fortune de plusieurs autres paroisses. Et cependant malgré toutes ces sources de richesses, la plupart des habitans de cette paroisse étaient ou endettés ou dans un état de gêne. Sept auberges dans Beauport et plus encore à la ville engloutissaient tous les revenus. Sans le secours de la Législature il n'avait jamais été possible à MM. les curés qui m'avaient précédé, d'établir une seule bonne école sur un pied permanent; et on n'en sera pas surpris quand on saura que chaque habitation dépensait tous les ans depuis £10 jusqu'à £25 de boissons, sans compter le temps perdu, les maladies, les honoraires des médecins qui doublaient et triplaient quelques fois cette somme. C'est un fait public que depuis 40 ans les deux tiers des propriétés ont changé de mains ou ont été hypothéquées pour presque le montant de leur valeur, par l'intempérance de leurs maitres. Rien n'était plus commun que les disputes, les mauvais ménages, les batailles. C'etait une chose presqu'inoue qu'il y eût une noce sans qu'elle devînt le théâtre des scandales les plus dégoutans, causés par l'usage des boissons fortes. Il ne se passait guères d'années sans qu'il arrivât quelques-uns de ces malheurs épouvantables ou de

ces crimes atroces dont le simple récit glace le sang dans les veines : tels que d'enfans frappant cruellement leur père ou leur mère, d'époux déchirant sans miséricorde une femme faible et tremblante, de frère faisant couler le sang de son frère, de malheureux se détruisant eux-mêmes dans un accès de délire et de fureur, ou se noyant, ou égarés pendant l'hiver dans les champs ou les bois et y périssant de froid.

" Le nombre de personnes de tout âge et de tout sexe qui revenaient tous les soirs de la ville, ivres, était si grand et formait au bout de la semaine un tel chiffre que je n'ôse pas le nommer. C'est une de ces choses qu'on ne peut croire, si on ne l'a pas vue.

Rien n'était plus commun que les morts subites ou quasi-subites, ou les maladies foudroyantes, telles qu'apoplexies, paralésies, anevrismes, inflammations du cerveau ou des intestins, choléra incurable, etc. Dans ma première année du cure, sept personnes moururent sans qu'il me fût possible de leur donner le saint viatique, soit qu'elles fussent déjà mortes, ou qu'elles fussent sans connaissance, lorsque j'arrivais ; et cependant j'étais toujours prêt au premier appel. Et les déclarations des médecins et les connaissances que j'ai moi-même eu occasion d'acquérir pendant 4 années d'observations suivies à l'Hopital de Marine de Québec, m'ont donné l'inébranlable, j'oserais dire, l'infaillible conviction que ces morts funestes étaient amenées *directement* par l'usage des boissons fortes. Il n'est pas nécessaire de dire quels désordres, quelle affreuse complicité de crimes suivaient l'ivrognerie ici comme partout ailleurs. On sait que l'impureté, les blasphêmes, les disputes, les vols, les faux sermens, les mauvais ménages, les enfans négligés ou perdus sans ressources, les sacremens abandonnés ou profanés, la misère hideuse et dégoutante, etc. etc. sont partout les suites certaines et immédiates de l'usage des boissons fortes. Aussi en 1838 sur près de 1400 communians 300 seulement purent être admis à faire leurs pâques."

A présent si tous ces désordres, que n'avaient pu détruire tant de prêtres zélés, instruits et éloquens qui avaient précédemment desservi cette paroisse et qui avaient sans cesse dirigé contre eux tout le feu de leur zèle et toute la force de leur éloquence, si tous ces désordres, dis-je, ont cessé pour ainsi dire, tout d'un coup ; si tous ces pécheurs endurcis et si fortement enchainés dès leur plus tendre enfance par la plus tyrannique et la plus irrésistible de toutes les passions ont quitté leurs mauvaises habitudes avec éclat, ferveur et persévérance, osera-t-on attribuer ce changement admirable à d'autre cause qu'à la grâce toute puissante du Seigneur ? Pourra-t-on disconvenir que le doigt de Dieu soit là, et s'empêcher de bénir à jamais l'instrument dont Dieu se sert pour opérer de si grandes œuvres ? Et ce sont pourtant là les fruits admirables qu'a produits la société de Tempérance dans la paroisse de Beauport, comme l'atteste encore l'auteur du rapport.

" Apeine, continue-t-il, ai-je eu montré cette nouvelle arme tombée du ciel. Apeine eus-je prononcé le mot de société de Tempérance dans ma paroisse. Apeine eus-je appelé mon peuple au nom de Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre à venir se ranger autour de moi, former cette société, ou plutôt cette armée destinée à combattre le Démon de l'intempérance, que out de suite, cet ennemi, naguères si redoutable, de ce peuple devint faible et

tramblant. Plus la société de Tempérance a grandi, plus on a vu chanceler, reculer l'ennemi. Aujourd'hui qu'il y a 1400 personnes dans cette paroisse qui ont courageusement arboré dans leurs maisons la croix de la Tempérance, on peut dire que le Démon de l'ivrognerie est abattu, et qu'il ne se relèvera jamais. Il est là comme le géant Goliath après que David lui eut tranché la tête. Et apeine a-t-il été tombé qu'on a vu l'armée entière de nos ennemis spirituels fuir et disparaitre. La paix, l'union, l'aisance, la piété, la charité, l'ordre, le bonheur règnent partout. L'Ange de la mort même semble avoir reçu ordre de respecter cette paroisse, pendant qu'il moissonne partout ailleurs comme de coutume. Depuis plus de six mois pas un seul de mes paroissiens n'est mort. Je n'ai été appelé qu'une seule fois pour une personne très-agée. Et cependant jamais les travaux n'ont été plus pénibles, jamais les entreprises n'ont été plus multipliées et plus hasardeuses que cette année.

Les profits ont été immenses comme de coutume, mais ils n'ont plus été s'engloutir comme par le passé chez le vendeur de boissons; on s'en est servi pour un plus noble usage. Plus de 80 louis cette année ont été donnés à la société de la Propagation de la foi: preuve que cette société qui est destinée à faire connaitre, aimer et bénir le nom du Sauveur Jésus par toute la terre n'a pas de meilleure amie, de plus puissante auxiliatrice que la société de Tempérance. Les sept auberges sont disparues; à leur place, la paroisse soutient par contributions volontaires sept bonnes écoles où près de 300 enfans reçoivent l'instruction élémentaire et religieuse qui leur convient. Douze cents personnes ont eu le bonheur de faire leurs pâques cette année. Enfin on ne s'y connait plus dans cette paroisse, tant le changement a été prompt, universel!" A CONTINUER. A.

MARIAGES MIXTES.—Un journal canadien annonce sans restriction qu'un bref du Pape décide la question des mariages mixtes. Nous devons lui faire remarquer, d'après les journaux européens, que cette décision regarde uniquement l'Autriche, où des raisons particulières rendaient nécessaire, de la part de la cour de Rome, l'adoucissement dont il parle.

☞ Comme nous l'avons annoncé dans notre No. du 29 dernier, nous offrons au public et à nos lecteurs en particulier, un nouveau Calendrier intitulé: CALENDRIER ECCÉSIASTIQUE ET CIVIL DE 1842, POUR MONTRÉAL. Ce Calendrier contient, outre une liste complète du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal, de Québec, de Kingston, de Charlotte-town, de l'Isle du Cap Breton, des Districts de Gaspé et du Nord-Ouest, de la Mission de la Colombie et des Evêques des Etats-Unis, les Epoques Ecclésiastiques, notamment du Canada et l'ORDO ou l'ordre des Rubriques; aussi les termes des Cours de Justice avec la Liste des Conseillers Exécutifs et celle des Juges etc. de Montréal; et les noms des Commissaires pour l'érection des Paroisses etc. etc. etc.

Cet ouvrage, qui se recommande par la netteté de l'impression et la beauté des caractères neufs, se distribuera à aussi bas prix que partout ailleurs.

On se le procurera à ce bureau et chez les libraires de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 26 NOVEMBRE 1841. No. 19.

MARIE DE L'INCARNATION,

1ÈRE. SUPÉRIEURE DES URSULINES DE QUÉBEC.

Marie de l'Incarnation (1) connue dans le monde sous le nom de madame Martin, naquit à Tours, le 18 octobre 1599. (2). Elle montra dès son enfance un grand amour pour les pauvres et un vif désir de les soulager. Préférant leur compagnie à toute autre, elle leur rendait tous les services qu'elle pouvait ; son cœur éprouvait une vive affliction lorsqu'elle se trouvait dans l'impossibilité de les secourir. Ces heureuses dispositions fortifièrent son goût pour la piété ; assidue à la prière, elle y puisait le désir de renoncer au monde ; à l'âge de 15 ans, elle voulait embrasser la règle de St Benoît. Mais, cédant aux vœux de sa famille, elle épousa M. Martin, fabricant de soies à Tours. Cette union ne fut pas sans nuages ; des chagrins, dont on ignore la cause, vinrent troubler son bonheur. Toutefois son mari savait apprécier ses vertus, son mérite, et saisissait toutes les occasions de lui rendre cet hommage.

Deux années après, la mort vint frapper M. Martin. Veuve à 19 ans, chargée d'un enfant qui ne faisait que de naître, privée de fortune, Madame Martin se trouvait dans la situation la plus affligeante ; elle la soutint avec courage. La religion et son propre zèle furent les éléments de sa consolation. Aussi renonça-t-elle à chercher un autre appui, en donnant sa main à un second époux. Elle sentit en même temps se réveiller son ancien goût pour la retraite, et résolut de quitter entièrement le commerce et de s'abandonner à la Providence.

[1] Marie Guyard.

[2] Son père était un marchant de soies, Florent Guyard ; sa mère, Jeanne Michelet, descendait par les femmes de la famille de la Bourdaizière.

Après avoir terminé ses affaires, elle rentra dans la maison de son père, qui désira l'avoir chez lui. Elle y prit un habillement très-simple, qui marquait le divorce qu'elle voulait faire avec le monde ; elle ne s'occupait que de la prière et de l'éducation de son fils (1). C'est de ce moment surtout que datent ses grands progrès dans la perfection. Livrée à la méditation des choses saintes, elle s'affermissait de plus en plus dans l'amour de Dieu et le détachement des créatures. Elle prodiguait aux pauvres, aux malades, les soins d'une charité héroïque, considérant en eux les membres souffrants du Sauveur.

Depuis un an, madame Martin menait cette vie solitaire, lorsqu'elle eut occasion de prouver que ce n'était ni la paresse, ni l'amour de l'indépendance qui lui avaient fait prendre la retraite. Une de ses sœurs, engagée dans un fort grand commerce, la pria de pratiquer ses travaux. Malgré sa répugnance pour une vie agitée, elle alla demeurer avec sa sœur ; mais on abusa tellement de sa bonté, qu'on lui imposa les fonctions les plus pénibles et les plus humiliantes ; les maîtres et les domestiques la traitèrent, durant quatre années, avec hauteur et dureté ; madame Martin se réjouissait de ces humiliations auxquelles elle ajoutait encore des pénitences volontaires. Disons aussi que sa charité envers les personnes qui en usaient de la sorte à son égard était sans exemple ; elle avait beaucoup de déférence pour sa sœur ; les domestiques, dans leurs maladies, ressentaient les effets de sa sollicitude.

Mais enfin sa sœur, chagrine de la conduite qu'elle avait tenue envers la pieuse veuve, rendit justice à son talent, et la pria, conjointement avec son mari, de prendre la direction de leurs affaires. Chargée alors de nombreuses occupations, qui ne déconcertaient ni son zèle, ni son habileté, elle se maintenait toujours dans un grand recueillement, élevant sans cesse son cœur vers Dieu, et s'unissant de plus en plus avec Jésus-Christ. L'autorité qu'elle avait sur les domestiques et les ouvriers, elle l'employa à travailler à leur salut. Elle s'efforçait de les porter à quelque action sainte, ou de les empêcher d'offenser Dieu. Sa douceur et ses exhortations lui avaient si bien gagné leurs cœurs, qu'ils lui rendaient compte avec une simplicité touchante de chacune de leurs actions, s'accusant humblement de leurs fautes. Quelquefois, profitant de leurs bonnes dispositions, elle les rassemblait pour faire des instructions sur

(1) Il se fit Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, le 3 février 1642, fut supérieur pendant 28 ans, et assistant, sous plusieurs généraux, pendant 16 ans. Il mourut prieur de Marenoutier-lès-Tours, le 9 août 1696, avec la réputation d'un saint homme et d'un bon écrivain. On a de lui : I. *Méditations chrétiennes*, 1669, Paris, 2 Vol. in-4. II. Les *Lettres* et la *Vie* de sa mère, 1677, in-4. III. *La Pratique et la Règle de Saint Benoit*, plusieurs fois réimprimées. Dom Martenne a écrit sa Vie, Tours, 1697, in-8.

leurs devoirs, et les reprenait avec bonté et avec zèle, quand ils s'en étaient écartés ; tous lui étaient soumis comme des enfants à leur mère : elle était leur refuge dans leurs besoins, et leur médiatrice auprès de son beau-frère, quand ils avaient encouru sa disgrâce.

Madame Martin vécut ainsi jusqu'à l'âge de 29 ans, comblée de grâces spéciales, qu'elle s'efforçait de mériter par une fidélité inviolable. Souvent l'amour divin dont elle était embrâsée se manifestait sur son visage : il animait toujours ses paroles et ses actions. Aussi se lassait-elle de plus en plus du monde, des embarras de sa situation, et son penchant pour la vie religieuse acquérait chaque jour plus de force. Après avoir bien éprouvé sa vocation, elle résolut d'entrer chez les Ursulines de Tours. Elle y fut admise, le 23 janvier 1631, comme religieuse de chœur. Elle fit les exercices de son noviciat avec ferveur ; déjà religieuse avant d'en avoir pris l'habit, ses progrès dans les voies spirituelles la rendaient plus propres à donner des secours aux autres qu'à en recevoir ; c'est pour cela qu'elle fut nommée maîtresse des novices peu de temps après sa profession. Guidées par sa prudence, sa sagesse, et surtout par sa piété, ses élèves marchèrent à grands pas vers leur sanctification. Elle composa même pour leur instruction un très-bon ouvrage intitulé : l'*Ecole chrétienne*.

(A CONTINUER.)

L'ŒUVRE DE LA
PROPAGATION DE LA FOI.

Vendredi prochain, 3 de décembre, étant la fête de St. François Xavier, patron de l'Association pour la Propagation de la foi, il sera chanté sur les 9 heures A. M. à la cathédrale une messe solennelle pour les succès de l'œuvre, à la suite de laquelle il y aura une assemblée de tous les associés de la ville. Cette assemblée doit réorganiser les sections et les centuries, et l'on doit y aviser aux moyens d'avancer l'œuvre rapidement. L'intention de Mgr. de Montréal est de fixer pour la ville deux assemblées par année, l'une qui se tiendra à la cathédrale le 3 de décembre et l'autre à l'église paroissiale le 3 de mai, jour de l'invention de la Ste. Croix.

Nous ne pouvons nous défendre d'exprimer notre joie et notre espérance à la vue de l'accroissement rapide qu'a pris parmi nous l'œuvre admirable de la Propagation de la foi, et des biens immenses qui en ont déjà découlé. A peine en effet cette œuvre divine compte-t-elle ici trois années d'existence que déjà plus de 2,500 louis ont été perçus et des prières abondantes recueillies pour la conversion d'une multitude de nos frères infidèles et chrétiens que

leur éloignement et leur pauvreté laissaient en grand danger de perdition. Déjà, grâce à ces secours, la mission lointaine et périlleuse du lac Témiskaming a pu chaque année bénir les soins de la Providence à son égard, et se féliciter de la visite régulière de deux missionnaires. Plus de 40 townships forment aujourd'hui un vaste champ jusqu'ici presqu'inculte, que plusieurs missionnaires se sont partagé et qu'ils parcourent avec zèle et dévouement, à diverses époques de l'année ; et partout les travaux du prêtre y sont accompagnés de fruits abondans : la foi s'y réveille et les vertus s'y pratiquent. Plus de 15 chapelles ont été mises en voie de construction ; des livres et des objets de piété ont été distribués en grand nombre dans les localités pauvres et dénuées de ressources. Mais surtout les grâces du ciel ont coulé avec abondance sur une portion nombreuse des diocésains de Montréal, pendant le cours d'une visite pastorale, soutenue de nombreux ouvriers évangéliques, et toute entière le fruit de l'œuvre de la Propagation de la foi. Nous voulons parler des missions de l'Ottawa que Mgr. de Montréal visita, l'an dernier, avec des fruits et des bénédictions surabondantes, accompagné de huit courageux et zélés collaborateurs. Il avait été jusqu'alors impossible de faire la visite de cette partie du diocèse à cause des grandes dépenses qu'entrainaient la longueur et la difficulté des communications ; mais l'œuvre de la Propagation de la foi, en présentant des secours abondans, applanit les obstacles et procura à cette portion précieuse de nos frères un bien inappréciable et dont elle conservera un éternel souvenir.

Et ce n'est là pourtant qu'une bien faible esquisse des bienfaits dont nous avons à bénir l'association pour la Propagation de la foi. Que serait-ce si nous pouvions pénétrer dans le sein des familles instruites et régénérées par son moyen, et y contempler à loisir les heures de délicieuses jouissances que coulent maintenant ces familles au milieu de la paix, de l'union, de la charité, au milieu des transports de leur reconnaissance et des élans de leur amour vers l'auteur de tout bien ? Que serait-ce si nous pouvions voir se dévoiler à nos yeux toutes les bénédictions, toutes les grâces que le Seigneur s'est plu à répandre sur les associés, en dédommagement de leur modique sacrifice et en récompense de leurs dispositions charitables. Car celui qui nous a dit qu'un verre d'eau donné en son nom ne demeurerait pas sans récompense, n'a pas manqué, soyons-en sûrs, de payer au centuple ce qu'ils ont fait pour lui, tenant compte surtout des motifs qui les animaient. Et si nous disions que le renouvellement spirituel de notre population est en partie la récompense accordée à l'œuvre de la Propagation de la foi, nous ne dirions qu'une chose bien

possible, et que, pour notre part, nous ne serions pas éloigné de regarder comme réelle.

A la suite d'aussi heureux commencemens, nous sommes en droit d'espérer pour cette œuvre des progrès de plus en plus rapides. La protection de Dieu ne peut lui manquer, puisqu'elle est son œuvre ; et l'estime et la reconnaissance du peuple lui sont acquises ! Il ne nous reste donc qu'à savoir tirer parti des heureuses dispositions de ce peuple, faire appel à la vivacité de sa foi et à la sensibilité de son cœur, et nous sommes sûrs de voir l'œuvre s'introduire rapidement dans les familles même les plus pauvres et finir par réunir en son sein la presque totalité des membres de ce diocèse. C'est une pensée qui nous a singulièrement frappé depuis quelque temps surtout, à la vue des sacrifices généreux que s'est imposés la ville de Montréal pour des objets de religion et de charité. Plus de 4,000 louis ont été prélevés sur elle par souscriptions volontaires, dans le cours de l'année, tant pour les tours de l'église paroissiale que pour le voyage de Monseigneur, la cathédrale, le mont St. Hilaire, &c. &c. et aujourd'hui pour l'établissement des Sœurs de la Charité en faveur duquel il a déjà été souscrit audelà de £500. Et cette noble générosité que l'on remarque dans cette ville se fera voir dans toute la population canadienne, dès lors que l'on saura donner l'impulsion à ses heureuses dispositions naturelles. Avec de semblables élémens l'Association pour la Propagation de la Foi ne peut manquer de s'affermir au milieu de nous, et de tendre, avec assurance et célérité, vers le but que lui a fixé son auteur, savoir : la réunion du nombreux troupeau, qui compose ce diocèse, dans le bercail unique du vrai pasteur, l'église catholique.

Dans un autre numéro nous présenterons peut-être quelques considérations générales sur l'association mère établie en Europe.

Aveux protestans.—En parlant de Mgr. de Cheverus, ancien évêque de Boston, un ministre protestant des Etats-Unis, le docteur Channing écrivait : " Le nom de Cheverus est chéri partout où celui des grands est inconnu ; il est prononcé avec des bénédictions et des larmes de reconnaissance dans les asiles du malheur." Et de ce magnifique éloge, si honorable pour la mémoire de Mgr. Cheverus, le ministre protestant tirait des conséquences qu'il importe de faire remarquer.

" Eh ! comment, d'après cela, disait-il, pourrions-nous fermer nos cœurs à l'évidence du pouvoir qu'a la religion catholique de former des hommes vertueux et éminens en mérite ?.... Il est tems que la plus grande justice soit rendue à cette société ancienne et si largement étendue. L'église catholique a

produit les plus grands hommes qui aient jamais existé, et c'est une garantie suffisante qu'elle renferme tous les élémens d'une félicité éternelle."

Ainsi, de l'aveu de nos frères séparés, la religion catholique a l'avantage sur le protestantisme. Mistriss Jamieson, dont nous citions un fragment l'autre jour, le reconnaît également. A Oxford, les docteurs anglicans proclament eux-mêmes l'insuffisance et le vide de leurs doctrines et de leur culte. Un ministre de Litchfield a écrit à sir Robert Peel une lettre, que nous avons déjà citée, où il déplore l'état de l'église *établie* d'Angleterre, état si déplorable que, parmi les ministres, il en est un grand nombre qui sont complètement jacobins, et plutôt païens que chrétiens. Voilà plusieurs aveux qui sont bien de quelque force en faveur de l'église catholique.

CORRESPONDANCES.

M. L'EDITEUR,

Il n'y a guère plus d'un an que le ciel a fait descendre parmi nous la pensée salutaire de former des sociétés de tempérance, et déjà le bien qu'elles ont produit est immense, incalculable. Partout la paix, l'aisance, l'industrie, le bonheur, la religion règnent où s'établissent les sociétés de tempérance. Nos campagnes, surtout autour des villes, ont changé de face. Nos paysans mêmes avouent qu'ils ne se reconnaissent plus, tant ils trouvent de changement pour le mieux les uns chez les autres. Les amis, les parens qui se voisinent, qui se rencontrent, ne se provoquent plus comme autrefois à boire et à ruiner leurs familles, à miner leur santé, à détruire leur intelligence. Leur premier mot est de se féliciter du bonheur qu'ils ont eu de se débarrasser des boissons dégoutantes et destructives dont leurs pauvres aïeux leur avaient légué l'usage.

La plupart de nos bons habitants de campagne ont compris qu'il valait mieux tout de suite bannir de leurs maisons toute espèce de boissons enivrantes que d'en garder une privilégiée qui pût devenir comme l'étincelle capable, au premier moment, d'allumer un funeste incendie. Il est vrai qu'en cela le peuple ne fait que suivre le noble exemple que le clergé lui donne. En vérité c'est quelque chose de touchant que de voir nos respectables curés quitter publiquement, et souvent contre l'avis de leurs médecins, l'usage des boissons douces et innocentes qui pouvaient servir à réparer leurs forces, et cela afin d'obtenir plus facilement de leurs chers paroissiens le sacrifice des boissons qui leur sont préjudiciables.

Je dois vous avouer que le sacrifice que notre clergé s'impose aujourd'hui de choses si peu nuisibles pour lui le grandit et l'élève infiniment à nos yeux, quelque haute idée que nous en eussions auparavant; surtout lorsque nous considérons dans quelles vues il

s'y soumet. Si les plus petites choses sont rehaussées, anoblies et sanctifiées par les motifs qui les dirigent, combien donc doit être estimé le sacrifice que le clergé s'impose de longues habitudes dont il peut se dire à lui-même qu'elles ne sont pas mauvaises, qu'au contraire elles servent à lui donner plus de force pour accomplir son pénible ministère ? qu'est-ce donc que ce sacrifice dont il se charge pour hâter et assurer la régénération morale et physique du peuple dont les destinées lui sont confiées, puisque c'est par ses mains qu'est nourri le pauvre et par ses paroles qu'est retrempée l'âme brisée par la douleur.

Lorsque dans les années 1832 et 34 le clergé bravait, la nuit et le jour, la mort la plus affreuse qui fût jamais, avec un courage tel qu'il arracha des cris d'admiration à ses plus ardents ennemis il se montrait bien sans doute à la hauteur de la mission que le ciel lui avait confiée, mais il n'est pas moins grand aujourd'hui, moins digne de notre admiration et de notre respect, lorsqu'il s'impose des sacrifices souvent si pénibles et dont il n'a pas personnellement besoin, pour donner un grand exemple à son peuple.

J'étais, il y a peu de temps, le dimanche, à la messe d'une paroisse de campagne. Comme bien d'autres, elle compte de nombreuses victimes des funestes effets des boissons fortes sur le tempérament, comme sur la fortune et le moral de nos paysans. M. le Curé de la paroisse dont je viens de parler paraît travailler avec un succès digne de ses efforts à enrôler ses paroissiens dans la société de tempérance. Il s'adonnait à parler, ce dimanche-là, des maux qu'avait causés parmi eux l'usage des boissons enivrantes. Il énumérait les familles ruinées, les ménages troublés, les jeunes gens perdus, les scandales donnés, les morts et les accidents funestes causés par la boisson. Puis il termina par un appel touchant à son peuple de lui aider à détruire pour toujours l'usage des boissons enivrantes parmi eux. Il est impossible de décrire l'impression que fesait sur eux chacune de ses paroles. Le prêtre, qui a médité, comme celui-là paraît l'avoir fait, l'Ecriture Sainte, mêle continuellement ses instructions de ces traits sublimes qui remuent jusqu'au fond de l'âme, qui ébranlent et qui renversent la puissance des passions humaines, et qui mettent tous les cœurs en sa main. Je voudrais pouvoir vous citer en entier ce que j'ai entendu ; mais je ne puis me rappeler que quelques phrases échappées ça et là, et qui pourtant ne laisseront pas d'intéresser, malgré qu'elles soient isolées et privées de l'appui qui leur donne toute leur puissance :—

"Mes chers et bien-aimés frères, avait-il dit, je viens de vous donner un tableau des maux sans nombre que les boissons fortes ont causés parmi vous. A côté de ces maux irrémédiables et désolants, je cherche en vain à mettre les biens qu'elles ont produits, je ne puis en trouver. C'est

comme qui chercherait à faire jaillir la lumière des ténèbres. Les boissons n'ont fait que des maux sans mélange d'aucun bien, elles ont fait couler des torrents de larmes sans jamais en sécher une; elles ont causé des milliers de crimes sans jamais en empêcher un seul ; elles ont précipité dans l'enfer des victimes sans nombre, elles n'ont jamais contribué au salut d'une seule âme ; elles n'ont jamais enrichi personne, excepté le petit nombre de vendeurs de boissons, qui s'engraissent de vos maux et du pain de vos misères, qui s'élèvent et qui se bâtissent sur vos ruines.

"Elles ont causé une mort prématurée et tragique !! A qui ont-elles sauvé la vie ? Elles ont fait maudir et blasphémer le saint nom de Dieu dans mille circonstances et dans mille endroits à la fois, elles ne l'ont jamais fait bénir nulle part. Quel est celui parmi vous qui puisse dire que la boisson ne lui a jamais fait de mal.? Il n'y en a pas un seul. Elle vous à tous atteints, tous frappés ; elle est votre ennemie à tous : vous devez tous la haïr et la fuir également.

"S'il y en avait un seul dans toute cette assemblée qui crût pouvoir dire que la boisson ne lui a jamais fait de mal, je lui dirais : n'avez-vous jamais vu ni votre père, ni votre frère, ni votre ami, ni un seul membre de la religion sainte que vous professez, dégradé, perdu par la boisson? si vous dites que non, je vous réponds que vous êtes heureux, et vous pouvez dire que la boisson ne vous a jamais fait de mal..... Mais s'il en est autrement, quand bien même vous ne vous seriez jamais enivré vous-même, votre cœur de fils, de frère, d'ami, votre âme de chrétien a dû souffrir, et dès lors la boisson vous a fait mal et vous a fait un mal tel que les biens imaginaires qu'elle peut produire ne sont pas capables de compenser. Le mal qu'elle vous a fait dans la personne de vos parents, de vos amis, de vos frères catholiques peut encore se renouveler ; dès lors vous avez des motifs suffisants de vous unir à nous, de lever la main, de frapper à mort notre ennemi commun et de planter sur ses ruines le magnifique étendard de la morale et de la religion.

"Qu'est-ce que notre Seigneur dit touchant les choses qui portent l'homme au péché,qui le scandalisent ? Sinon de n'en plus faire usage, sinon de les arracher et de les jeter au feu. Eh ! bien, le temps est arrivé de montrer votre foi par vos œuvres. Mille fois les boissons vous ont fait pécher ou ont fait pécher vos amis ; mille fois elles ont été pour vous ou pour vos amis un sujet de scandale. Depuis deux siècles on prêche dans ce pays la modération dans l'usage des boissons fortes, depuis deux siècles on ne cesse de répéter ces paroles formidables du grand apôtre : *l'ivrogne n'aura pas le royaume de Dieu*, et le démon de l'intempérance a ri de nos discours et de nos efforts, et les ravages qu'il a constamment faits parmi nous prouvent que nos moyens de défense sont insuffisans. Ne parlons donc plus

de modération dans l'usage de ces funestes et dévorantes liqueurs. L'usage et l'excès dans ces choses se touchent de trop près pour que l'on frappe l'un et que l'on épargne l'autre. Si l'on n'ose détruire l'un, l'autre subsistera toujours : deux siècles sont là pour nous le prouver. Qu'on ne parle donc plus de modération, d'usage réglé à leur égard ; qu'on ne parle que de destruction, d'anéantissement. Oui ! pour l'amour de Dieu, l'honneur de la religion et pour le salut de nos frères faibles, détruisons entièrement l'usage des boissons fortes parmi nous ; ne nous en servons que dans des cas rares, où le médecin nous en ordonnerait l'usage. C'est le seul moyen de frapper notre ennemi au front, de terrasser ce géant qui depuis des siècles a dévoré tant de victimes, et de chanter la victoire que nous aura fait remporter le Seigneur, comme autrefois le jeune David se glorifiait dans le Seigneur, après qu'il eut renversé le fier ennemi de sa nation.

"Qui sont ceux parmi nous, je vous le demande, à qui la Providence a fourni le moyen de faire un usage journalier du vin ou d'autres boissons ? Ce n'est toujours pas moi ; car, lorsque j'ai pris sur mes modiques revenus ce qu'il faut pour vous aider à soutenir vos écoles, subvenir aux premiers besoins des pauvres, donner à la sainte œuvre de la Propagation de la Foi ou aux colléges que la religion nous appelle à soutenir sur les différens points du pays, il ne me reste plus rien pour acheter du vin, et je m'en passe avec plaisir, j'oserais dire avec un saint orgueil. Eh ! quand bien même cette cure donne ait mille fois plus de revenus, je ne voudrais pas encore faire usage du vin pour les raisons suivantes : 1. vous vous passez bien de ces délicatesses, je m'en passerai bien aussi ; 2. Les ennemis des sociétés de tempérance ont dit : M. le Curé nous ote notre rum, mais il va garder son bon vin ; et je me suis aperçu que ces discours arrêtaient les progrès du bien, faisaient chanceler les faibles, retardaient les irrésolus : il est donc bon que je prévienne ceux qui en sont les auteurs qu'ils se trompent ; car, avant de vous demander le sacrifice que vous avez fait si généreusement pour l'amour de J.C. j'en ai fait un semblable au vôtre, et j'ai fait ce qu'il fallait pour n'avoir pas à rougir de marcher à la tête de la société de tempérance de cette paroisse. Ma troisième raison, c'est que la plupart des vins qu'on vend même à MM. les Curés sont plus ou moins mêlés de substances étrangères et destructives. Ce n'est donc pas la peine de me priver du plaisir d'avoir de bonnes écoles, de nourrir et d'habiller les pauvres, de secourir tant de courageux et saints missionnaires qui se privent non seulement de vin, mais encore de toutes les autres douceurs de la vie pour l'amour de J. C. et le salut des âmes, et tout cela pour acheter des drogues empoisonnées qu'on nous débite sous le nom de vin."

Telles sont à peu près en résumé les pensées développées par ce

digne et zélé curé, et, pour ma part, je les trouve tout-à-fait victorieuses et convaincantes. Sans compter ce que la morale publique doit gagner de la part d'un clergé (car tout notre clergé parait n'avoir qu'une pensée et qu'une voix à ce sujet) capable d'agir ainsi, on voit tout de suite qu'il y a plus de vrai patriotisme, de philantropie et de charité dans ces paroles brûlantes du prêtre que dans ce qui s'est jamais écrit de plus beau sur l'amour des hommes et de la patrie. UN LAIC, *ami de l'humanité.*

Québec novembre 1841.

DESCRIPTION DE L'EGLISE PAROISSIALE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL OU VILLE-MARIE.

M. L'EDITEUR,

L'église de Notre-Dame de Montréal ne présente point à l'extérieur ce luxe d'ornemens, cette prodigalité de détails et cette variété de composition que l'on remarque dans la plupart des églises gothiques d'Europe ; le caractère principal et le mérite réel de cette grande église, consiste au contraire dans la sévérité des lignes, dans la majestueuse simplicité des formes, dans l'unité du tout ensemble, dispositions rarement observées dans les constructions gothiques. Le premier sentiment, qu'éprouve l'observateur, n'est pas celui de la surprise ni d'une émotion irréfléchie ; ici l'imagination n'est point séduite, l'œil contemple avec calme et peut juger avec justesse du grandiose des proportions et de la sage combinaison des masses ; l'esprit approuve et bientôt il admire.

La beauté de son portail, son caractère noble et imposant qui résulte de l'harmonie qui règne dans toutes ses parties attestent le goût et le génie de l'architecte. Il est composé de 2 tours simétriquement bâties, qui, liées à la façade de la grande nef dans un peu plus de la moitié de leur hauteur, forment avec ce centre commun, jusqu'au point où elles s'isolent, une immense façade parallélogramme. La largeur de ce portail est de 132 pieds anglais (123 pieds 9 pouces français.

Les tours ont 215 pieds anglais ou 201 pieds 6 pouces français d'élévation, c'est-à-dire, qu'elles ont 2 pieds 6 pouces de moins que celles de Notre-Dame de Paris ; elles portent 29 pieds 6 pouces de carré extérieurement, leurs murs ont 4 pieds d'épaisseur à leur base et 3 pieds à leur sommet. Elles sont percées chacune par dix-huit ouvertures, dont 4 sont pour recevoir des cadrans qui auront 10 pieds de diamètre ; les ouvertures se trouvent placées à égale distance l'une de l'autre sur la hauteur totale des tours et coupées par des cordons très-bien tirés. Ces ouvertures à cintre ogival ont 27 pieds de hauteur et 8 de largeur, et sont ornées de belles moulures. Ces superbes tours sont couronnées par des créneaux et d'élégants cloche-

tons. La tour qui est du côté de l'Epître s'appelle " Tour de la Persévérance,"et vient d'être finie cette année; l'autre, celle du côté de l'Evangile n'est pas encore achevée, mais le sera probablement à la fin du mois de juillet prochain, et s'appellera "Tour de la Tempérance."

L'atrium ou porche, qui est entre les 2 tours, est d'une hardiesse et d'une beauté rares. Il faut monter 10 marches pour y arriver, ce qui lui donne un aspect très-imposant. Il occupe toute la largeur qui se trouve entre les 2 tours et a par conséquent 73 pieds de largeur, 26 pieds de profondeur et 50 pieds jusqu'à la clef de sa voute ogivale : deux piliers octogones de 5 pieds carrés seulement forment cet immense porche : aussi est-on frappé de sa hardiesse : il n'y en a aucun, je crois, de plus hardi ni de plus grand dans le genre gothique. Il forme intérieurement 3 voussures cintrées en ogive et dont le renfoncement contient 3 portes pour l'entrée dans l'église ; au-dessus de ces trois portes sont 3 grandes croisées faisant même corps avec les portes d'entrée. par les mêmes cadres qui les entourent les uns et les autres. Ces 3 croisées donnent le jour aux grandes galeries qui se trouvent dans l'intérieur de l'Eglise.

Le frontispice ou Tympan, qui est audessus du porche, est divisé en trois grands tableaux de plein relief et représentant 3 grandes niches entourées et ornées de sculptures et de moulures remarquables par la finesse de leur forme. La niche du milieu est ornée de la statue de la Ste-Vierge ; mais elle est d'un mauvais goût et bie trop petite. L'absence de statues a laissé dans les autres niches un vide déplaisant au regard. Enfin les belles et élégantes voussures ogives de ce grand fronton font suite et représentent à peu près les mêmes dispositions que celles du porche ; des créneaux à recouvrement,dans le genre des églises d'Angleterre, terminent ce portail, d'une manière fort élégante et for heureuse.

Les murs, qui sont d'un seul jet, ont 60 pieds de hauteur et 260 pieds de longueur y compris la largeur des tours ; ce qui forme la longueur totale de l'église; et sont garnis de piliers fort élégans,surmontés de clochetons bien élancés ; entre ces piliers, qui sont au nombre de 9 de chaque côté, sont des fenêtres en ogive de la hauteur de 36 pieds sur 10 de largeur ; les moulures de leurs cadres sont très-bien taillées.

L'église représente un peu la croix latine et a 2 portes collatérales : mais ces portes n'ont de remarquable que leur fronton élevé, garni de clochetons et surmonté d'une croix en bois doré, décoration nécessaire à nos temples ; il est à regretter que ces croix, signe vénéré des chrétiens, soient trop petites. Les dispositions des créneaux et des clochetons, qui se trouvent sur le grand fronton et sur les contre-forts placés au bout de l'église prouvent par l'art avec

lequel leur construction et leur force sont combinées, que l'architecte était aussi savant en théorie qu'habile dans l'exécution.

Il suffit d'observer sans prévention l'aspect magnifique que présentent les églises en style gothique, pour se convaincre qu'il convient plus particulièrement à nos temples auxquels il imprime un caractère solennel et religieux, que n'offre point en ce genre l'architecture grecque, qui malgré la grandeur et la somptuosité de ses ornemens est loin d'exciter en nous ce sentiment de vénération et de grandeur que l'on aime à trouver dans un temple.

A l'intérieur, les différens aspects de ce grand édifice que l'on peut contempler à son aise méritent d'être observés. La voute, que soutiennent de chaque côté de la grande nef 7 élégantes colonnes en faisceaux de 45 pieds de hauteur, est à 82 pieds du pavé et a 64 pieds de largeur. Il n'y a que celle de St. Pierre à Rome qui la surpasse en largeur. Cette voute est si légère et si élégante qu'elle parait aërienne ; enfin, malgré les badigeonnages dont on l'a impitoyablement savonnée et barbouillée, sa gracieuse courbure ogive comme celle des petites nefs, charme toujours l'œil. Cette église présente à l'intérieur bien des avantages. Le chœur est petit ; mais en revanche les nefs sont remarquables par leur grandeur. Les nefs et les deux vastes rangs de galeries qu'il a fallu supporter latéralement par les grands piliers renferment 1350 bancs ; elle peut contenir de 12 à 15 mille personnes. Parmi les ornemens intérieurs de l'église et du chœur quelques-uns ne paraissent pas entièrement en harmonie avec le style général de l'édifice ; quelques-uns, du moins, considérés isolément méritent de fixer l'attention ; tels sont la boiserie des stalles ; les lambris qui closent le chœur et sa balustrade, ouvrages artistement exécutés en bois de noyer noir de Niagara. La grande croisée a 46 pieds de haut sur 34 pieds de large. Elle est garnie de compartimens en ogive du plus mauvais goût, mais les transparens qu'on vient d'y mettre cachent la trop grande clarté qu'elle donnait. Ces transparens, soit par les dessins qui y sont représentés, soit par le goût et la finesse du coup de pinceau, et surtout par la belle expression de quelques figures qui y sont représentées, méritent de fixer l'attention des visiteurs et surtout des connaisseurs ! ! ! ! Les orgues sont 7 fois trop petites pour la vaste étendue de l'édifice. Enfin tout l'extérieur de cette église, tout en pierre de taille qui égale en beauté le marbre des Etats-Unis, aura coûté, la tour achevée, 68,000 louis sterling ou 1,700,000 francs ; et on aura été 6 ans à la bâtir. P. L. M.

NOUVELLES DIVERSES.

Angleterre.—Les dernieres nouvelles d'Europe nous apprennent qu'un incendie terrible a détruit la moitié de la Tour de Londres. On sait que cet

édifice d'une richesse et d'une magnificence incroyables servait d'arsenal national et de prison d'état : 200,000 fusils y ont été consumés par les flammes. On ne parle pas du sort des prisonniers.

—Le *Styx*, bateau à vapeur, sur lequel Sir Charles Bagot s'était embarqué pour le Canada à brisé ses mouvemens en mer ce qui a contraint Sir Charles Bagot de retourner en Angleterre où il a quitté ce vaisseau pour s'embarquer sur un voilier devant faire route vers New-York ou Boston, d'où son excellence se rendra directement à Kingston, où l'on pense qu'elle arrivera vers le milieu ou la fin de décembre.

—Il existe encore en Angleterre une loi bien digne de dater du temps de la glorieuse réforme, et qui elle seule peut donner une idée de l'esprit de tolérance qui animait les réformateurs. C'est celle qui enjoint sous peine d'amende et même de prison d'assister le dimanche à l'office divin. Bien que cette loi soit depuis longues années tombée en désuétude, cependant elle n'est pas abrogée ; et l'intolérance et les vengeances particulières en requièrent encore de fréquentes applications. Lord Brougham présentait dernièrement à la Chambre des Lords une liste de onze personnes poursuivies judiciairement et condamnées à l'amende pour avoir manqué un seul dimanche d'aller au *service*. Toutes les observations et les plaintes que put faire Lord Brougham contre un semblable système de coërcition de conscience furent méprisées de la noble Chambre, et ce système se continue.

—D'après une disposition de la loi des pauvres, le mari et la femme peuvent être indistinctement séparés l'un de l'autre et placés dans des appartemens différens, et tous les jours on voit cette clause mise à exécution. Une proposition tendant à la changer fut rejetée à la Chambre des Communes à la majorité de 187 contre 36. Pareillement la proposition d'amender une autre clause qui permet aux commissaires de s'opposer aux distributions de secours à domiciles, pour le soulagement des malheureux et de leurs familles fut aussi perdue à une majorité de 150 voix contre 32.

—A Stokport (Angleterre), une fabrique qui employait un millier d'ouvriers a cessé de travailler. Des centaines de fileurs errent dans les rues demandant un peu de tabac pour tromper leur faim. Depuis six ans, 30,000 habitans ont quitté la ville ; 7,000 meurent de faim dans les rues. Ces ouvriers appartiennent à tous les états.

—A son influence politique et commerciale en Orient, l'Angleterre veut ajouter son influence religieuse. Elle a sollicité du divan l'autorisation d'ériger à Jérusalem un temple pour les protestans. Le conseil ottoman s'est occupé de cette affaire, mais il n'y a pas encore de solution.

—Le savant coadjuteur du district de Birmingham, Mgr. Wiseman, fait, tous les dimanches au soir, des conférences dans la cathédrale de cette ville. On a compté à sa dernière conférence seize ministres protestans qui l'écoutaient attentivement, et un grand nombre de personnes de distinction, appartenant aux différentes sectes religieuses.

Inde.—On lit dans une lettre de Mgr. Carew, naguère coadjuteur du vicaire apostolique de Madras, des détails fort intéressans sur l'état de la religion dans ce vicariat :

" Vous avez appris sans doute, dit M. Carew, que, nonobstant les maux de tous

genres occasionnés ici par le schisme des Portugais, la grâce divine continuait à opérer bien des conversions parmi les personnes attachées soit au paganisme, soit à l'hérésie, soit au schisme. Je suis heureux de pouvoir confirmer ces bonnes nouvelles. Les moyens de salut se multiplient, et nous avons la douce confiance que Dieu, dans sa miséricorde, a visité cette portion de l'héritage de son Fils. Grâce à votre généreux concours, nous sommes en état de pourvoir au passage des missionnaires, des religieux et des religieuses d'Irlande, qui nous ont si noblement offert leur coopération. Lorsqu'en 1839 je suis arrivé à Madras, il n'y avoit dans tout le vicariat, dont l'étendue est d'environ quatre mille lieues carrées que trois prêtres qui reconnussent l'évêque nommé par le siége apostolique : aujourd'hui, malgré nos pertes récentes, quinze prêtres remplissent de concert avec moi les fonctions du saint ministère.

" Le couvent établi depuis peu dans cette ville est pour nous une ressouree précieuse, par les soins qu'on y donne aux jeunes filles européennes et indiennes. La fondation en est due prineipalement à la veuve d'un officier anglais, le colonel Smith. Depuis la mort de son mari, elle menait à Pondiehéry une vie fort retirée, uniquement occupée du serviee de Dieu et des bonnes œuvres. D'autres dames se réunirent à elle, et il se forma dans sa maison une communauté qui adopta pour réglement celui des Religieuses de la Visitation. Madame Smith et une de ses compagnes avaient déjà fait les vœux simples de religion, lorsque la Providence permit qu'elles vinssent s'établir à Madras. Nous étions dépourvus d'éeole pour les filles catholiques. Dans l'impossibilité de trouver des personnes capables de conduire une semblable institution, toute ma ressource avait été de former une réunion de dames pour surveiller les maîtresses que je pouvais de temps en temps me procurer. Informée de cet état de choses, la pieuse veuve m'offrit elle-même ses services, dans le but d'établir une école plus régulière. Il serait superflu de dire avec quel empressement je profitai d'un secours offert si généreusement et si à propos. En conséquence madame Smith arriva à Madras accompagnée de l'estimable personne qui s'était engagée comme elle par les wœux de religion. Elles se livrèrent aussitôt à leur sainte entreprise, avec un dévouement qu'il a plu à Dieu de bénir au-delà de nos espérances. Une troisième dame est venue se joindre à elles ; et leurs soins s'étendent aujourd'hui sur environ cent jeunes filles, nées en Europe ou aux Indes orientales, et sur soixante indigènes, toutes arrachées aux écoles protestantes.

" Au couvent se trouve réunie une maison d'orphelines destinée à toutes les filles pauvres, mais plus spécialement à celles des soldats catholiques stationnés dans l'Inde. Ici, non plus qu'en Irlande, il n'y avait de ressourees assurées par le gouvernement pour les orphelins militaires, que dans les établissemens protestans. Les pauvres enfans, imbus à cette éeole de principes tout opposés à la foi catholique, apprenaient bientôt, non-seulement à oublier, mais encore à mépriser la religion de leurs parens. Je fis donc un appel à la générosité des soldats par une circulaire dont j'ai donné communieation au conseil de l'Œuvre à Lyon. Tous y répondirent avec empressement, et des contributions libérales témoignèrent combien est vif leur désir de pourvoir à l'éducation religieuse de leurs enfans. J'ai la consolation d'ajouter que, partout où ces braves militaires ont l'avantage d'être commandés par des officiers catholiques, ceux-ci emploient constamment lenr influence à favoriser tout ce qui concerne le progrès de la religion. Deux établissemens ont été le résultat de ces heureuses dispositions des soldats : l'un pour les orphelines, placé, comme je l'ai dit, sous la direction bienveillante et éclaireé de madame Smith ; l'autre pour les orphelins, que j'ai pris sous ma propre conduite, avec l'aide du clergé de la cathédrale. Ces établissemens, aussi bien que les différentes écoles, seront encore améliorés par le concours des religieux et des religieuses d'Irlande que nous attendons au premier jour, et auxquels je pourrai confier avec assurance la jeunesse catholique de cette populeuse cité.

" Depuis le 21 avril de l'année dernière, le nombre de nos convertis est de soixante-quatre, dont la moitié à peu près étaient protestans, et l'autre moitié païens. Pendant les six derniers mois, j'ai pu mettre en circulation environ six mille traités religieux sur les matières les plus importantes. L'empressement qu'on a mis à les lire annonce que cette bonne œuvre sera durable et portera des fruits de salut. Si la vraie religion pouvait jamais s'enorgueillir de ses succès, j'avoue qu'elle trouverait ici un grand sujet de triomphe. Tandis que les livres catholiques sont recherchés et lus avec une sainte avidité, les bibles des protestans et leurs autres ouvrages sont relégués, en général, dans les bazars publics où on les achète pour le papier. Un respectable missionnaire,

qui réside depuis longtemps dans l'Inde, m'a assuré qu'on voyait la même chose dans tous les lieux qu'il a visités, au point qu'il se proposait de m'envoyer plusieurs tonneaux pleins de ces livres, afin que je pusse les expédier en Angleterre, et montrer ainsi, par le fait même, l'inutilité des dépenses qu'entreprennent, chaque année, les sociétés évangéliques et bibliques..... "

Mgr. Carew a été transféré de la coadjutorerie de Madras à l'évêché de Calcutta. L'aspect des affaires religieuses dans ce dernier diocèse est entièrement changé. L'harmonie depuis longtemps troublée entre le clergé et les fidèles a été rétablie. Les obstacles qui entravaient l'exécution des plans du précédent vicaire apostolique ont été écartés. Des Frères des écoles Chrétiennes et des Sœurs de Rathfarnham y sont attendus prochainement. Mais ce qui surtout fixe l'attention des catholiques, c'est l'établissement,à Calcutta, des Dames du Saint-Sépulcre.

—A la Nouvelle Zélande, Mgr. Pompalier a présidé une réunion où les habitans de toute religion ont résolu de faire bâtir une chapelle et une école catholiques.

Portugal.—La pauvre Eglise portugaise des Indes n'a pas à se féliciter comme les précédentes, et elle est encore loin de posséder des pasteurs et les autres moyens nécessaires pour continuer sa mission. On peut en juger par l'interpellation que faisait M. Tindade dans la chambre des députés du Portugal au ministre de la marine sur l'état pitoyable de la religion dans les Etats des Indes. " Cette chrétienté, disait-il, est immense ; il y a beaucoup de diocèses, mais il s'y trouve peu de prêtres, et pas un seul évêque sacré. Le gouvernement doit porter remède aux maux qui affligent l'église des Indes, en nommant au plutôt des prélats." Et la réponse du ministre se réduisit à des promesses vagues qui ne laissent aucune espérance de secours prochains.

—De son côté la pauvre Eglise du royaume souffre encore presque tous les maux du schisme.

On a officiellement annoncé que les différends avec le Saint-Siége avaient cessé, comme nous le disions dans quelques-uns de nos précédens numéros, on a même reconnu à deux des évêques la faculté d'administrer leurs diocèses ; mais, d'après les journaux de Lisbonne, ils trouvent des embarras pour se rendre à leur destination, et tous les autres prélats sont encore séparés de leurs troupeaux, tandis que les évêques nommés et les vicaires capitulaires intrus continuent d'administrer les diocèses. Tout cela nous autorise à croire que le gouvernement de Lisbonne ne se soucie pas beaucoup de lever les obstacles qui s'opposent à un sincère rapprochement avec le Saint-Siége. Lorsque dans les chambres la discution porte sur ce point, il refuse de répondre clairement, et le bruit se répand qu'il n'a fait une première démarche que pour donner le change aux catholiques.

Un autre sujet, qui commence à affliger le cœur des fidèles, c'est la crainte qu'on ne touche aux couvens des religieuses, comme on a fait à ceux des religieux, en chassant ces saintes filles, et en s'emparant de leurs biens. Le *Constitucional* de Lisbonne, prenant pour prétexte la mauvaise administration des biens des religieuses, invite le gouvernement à y regarder de près, *parce que*, dit-il, *dans une difficulté financière, on trouvera dans ces biens une ressource précieuse.* Le meilleur moyen que, dans son zèle, il recommande

au gouvernement, *la suppression de tous les couvens, qui sont en état d'être raisonnablement supprimés*, c'est-a-dire, de presque tous; car, selon lui, il y a peu de maisons religieuses, qui ne se trouvent dans l'un des cas où le *droit* permet leur suppression. Nos lecteurs savent quel est le *droit* dont les révolutionnaires de tous pays se prévalent pour supprimer les couvens. C'est le droit dont le brigand s'autorise pour priver le voyageur de sa bourse. En Portugal plusieurs maisons de religieuses ont été supprimées pendant les sept ans de révolution, et leurs biens ont eu la même destination que ceux des religieux. Les maisons qui subsistent ne sauraient offrir les ressources convoitées par le *Constitucional ;* car les religieuses du Portugal, comme celles de l'Espagne, vivent en grande partie, des aumônes que la charité leur procure. Et s'il reste à quelques-unes quelques miettes de pain échappées à la rapacité révolutionnaire, elles les partagent avec celles de leurs sœurs, à qui on n'a laissé que la maison qu'elles habitent.

FRANCE.—Une circulaire a été dernièrement publiée par M. l'évêque de Digne, pour la formation d'une caisse diocésaine de retraite, au moyen d'une souscription annuelle que chaque prêtre du diocèse est invité à payer en proportion de son traitement ou revenu fixe.

SUISSE.—Le 21 septembre, Mgr. de Genève et de Lausanne, adressaita ux curés de son diocèse une circulaire par laquelle il prescrivait des prières pour que Dieu protége la Suisse catholique, et dans laquelle on remarquait ce qui suit :

" Nous nous ferions illusion, dit Monseigneur, si nous croyons que les ennemis de notre sainte religion n'en veulent qu'à un petit nombre de communautés religieuses. Les innombrables vexations auxquelles nos frères dans la foi ont été, depuis un grand nombre d'années, et sont encore en butte dans plusieurs cantons, montrent assez que c'est à la religion que nous professons qu'ils en veulent, ainsi qu'à l'Eglise qui en est dépositaire.

" Ils échoueront dans leurs sinistres projets, nous en avons la confiance ; le Dieu de toute bonté, que l'on n'invoque jamais en vain, exaucera nos prières : la Suisse catholique sortira victorieuse de la lutte et transmettra à ses enfans le plus précieux de tous les biens, l'héritage de la foi et des vertus qui l'honorent. "

ORIENT.—Méhémet-Ali vient d'ouvrir le transit par l'Egypte pour les marchandises entre l'Europe et l'Asie moyennant un certain droit. Il en résultera que tous les articles de valeur seront désormais transmis par la Méditerrannée et l'Egypte; et l'Europe et les Indes pourront échanger plus rapidement leurs produits.

CANADA.—La Société d'éducation du district de Québec a nommé dans une assemblée générale un comité de quatre membres pour correspondre avec Sa Grandeur Mgr. de Nancy et prendre avec lui les mesures nécessaires pour faire venir de France des FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

—Les Sœurs de la Congrégation ont ouvert leurs classes à Kingston, hier, fête de Ste. Catherine, qui est le jour mémorable où la sœur Marguerite Bourgeois, leur digne fondatrice, ouvrit la première école à Montréal, il y a 182 ans.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 3 DÉCEMBRE 1841. No. 20.

MARIE DE L'INCARNATION,

1ÈRE. SUPÉRIEURE DES URSULINES DE QUÉBEC.

(*Suite et fin.*)

Cependant un autre théâtre allait s'ouvrir à son zèle ; c'était vers des régions lointaines, chez des peuples barbares, que Dieu appelait Madame Martin pour qu'elle y donnât en quelque sorte une impulsion plus vive à sa ferveur et à sa charité. Madame de la Peltrie (1) ayant résolu de passer en Canada pour y travailler à la conversion des filles sauvages de ce pays, s'adressa à Madame Martin, comme à la personne la plus capable de seconder son zèle, et n'eut point de peine à obtenir son consentement. Elles partirent de Tours, le 22 février 1639, avec une Ursuline, fille d'un gentil-homme du pays, et une autre vertueuse fille. Elles s'embarquèrent à Dieppe, le 4 mai, chargées des dons des personnes les plus distinguées. Dans le même bâtiment étaient la Supérieure des missions du Canada, Madame de la Peltrie, deux Ursulines et trois religieuses hospitalières qui allaient aussi faire un établissement à Québec. On arrive dans cette ville le 1er. août 1639. "Le jour de l'arrivée de personnes si ardemment désirées," dit Charlevoix, "fut

1] Fille de M. de Vaubougon ; elle avait épousé M. Tonnoys de la Peltrie, qui la laissa veuve de bonne heure, n'ayant qu'une fille, qui mourut en bas âge ; elle consacra toute sa fortune à l'établissement des Ursulines dans le Canada. Quoiqu'elle ne se fit point religieuse, elle partagea leurs travaux et leur piété. Elle mourut en odeur de sainteté, le 25 novembre 1671.—J. M. N. J.

Il y a, je crois, trois incorrections dans cette note de l'auteur de l'article ci-dessus. Charlevoix et Marie de l'Incarnation nomment Mme. de la Peltrie Magdeleine de Chauvigni, *et non pas* de Vaubougon. *On trouve dans la Vie de Marie de l'Incarnation, écrite sur ses mémoires, le nom de* Grival *et non de* Tonnoys *de la Peltrie pour celui de son mari. Quant à la date de son décès, elle est d'après vérification à Québec, du 18 et non pas du 25 novembre* 1671.—*J. V.*

pour toute la ville un jour de fête ; tous les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées ; le gouverneur reçut les héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes, qui étaient sous les armes, et au bruit du canon ; après les premiers complimens, il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'église, où le *Te Deum* fut chanté. »

La nouvelle colonie commença sur-le-champ ses fonctions. Marie de l'Incarnation eut en peu de temps un assez grand nombre de filles à instruire, tant parmi les Sauvages que parmi les Français établis au Canada. Elle s'en acquitta avec zèle et patience, se félicitant de faire connaître et aimer Dieu dans des régions où son nom n'était pas invoqué. En même temps elle eut beaucoup à souffrir dans les commencemens de son établissement. La maison était petite et incommode, et le devint encore plus quand de nouvelles Ursulines furent arrivées de France. La communauté manquait de beaucoup de choses, malgré les libéralités de madame de la Peltrie, fidèle compagne de leurs travaux. « Cette dame, » dit encore Charlevoix, « qui n'avait jamais désiré d'être riche, et qui s'était faite pauvre de si bon cœur pour Jésus-Christ, ne s'épargna en rien pour le salut des âmes ; son zèle la porta même à cultiver la terre de ses propres mains pour avoir de quoi soulager les pauvres néophytes ; elle se dépouilla en peu de jours de ce qu'elle avait réservé pour son usage, jusqu'à se réduire à manquer du nécessaire pour vêtir les enfans qu'on lui présentait presque nus ; et toute sa vie, qui fut assez longue, ne fut qu'un tissu d'actions les plus héroïques de la charité. »

Quant à Marie de l'Incarnation, elle ne paraissait pas s'appercevoir des contrariétés qui se présentèrent d'abord. Son courage et sa ferveur la rendaient supérieure aux besoins du corps, et sa paix intérieure n'était point troublée par les soins du dehors. Ainsi elle vit sans trouble son monastère consumé par un incendie, et, ne désespérant de rien quand tout paraissait perdu, elle entreprit de le rebâtir sans autres fonds que ceux qu'elle espérait de la Providence, son espoir ne fut point déçu, et elle parvint à rétablir son couvent.

Avide de souffrances, elle y faisait éclater sa résignation ; elle en donna la preuve dans une maladie qu'elle essuya en 1664. Les douleurs et les croix étaient comme un creuset où elle se purifiait. Aussi les appelait-elle avec ardeur. Quoique avancée en âge, elle s'occupait toujours du bien de la religion, travaillant à la conversion des sauvages. Afin de mettre ses religieuses en état d'être plus utiles à ces pauvres gens, elle avait commencé un dictionnaire de leur langue.

Au mois de février 1672, elle tomba malade, languit longtemps, et supporta des opérations très-douloureuses avec une force d'esprit étonnante. A sa mort, arrivée le 30 avril 1672, la colonie fut en deuil, le Gouverneur et l'Intendant assistèrent à ses funérailles, et l'on se disputa tout ce qui lui avait appartenu. (1)

Cette courte notice sur la sœur MARIE DE L'INCARNATION a été extraite des œuvres de Mr. J. M. N. Jubin; et nous l'avons reproduite avec un plaisir d'autant plus grand qu'elle renferme pour nous le double intérêt religieux et national.

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR
MGR. J. O. PLESSIS.

Le cinq de ce mois étant le 17e. anniversaire de la mort de Mgr. J. O. Plessis, une des gloires de l'Eglise du Canada, nous croyons répondre aux vœux de nos lecteurs, qui ont encore sa mémoire toute présente à leur esprit, en leur offrant la Notice Biographique suivante que nous epruntons à la *Bibliothèque Canadienne.*

"Joseph Octave Plessis naquit dans la ville de Montréal, le 3 mars 1763. Ses vertueux parens lui inspirèrent, de bonne heure, une haute estime pour tout ce qui a rapport à la piété, et le confièrent, dans un âge tendre, à Messieurs du Séminaire de St. Sulpice en Canada, qui prirent plaisir à cultiver les grands talens qu'ils reconnurent bientôt dans leur jeune élève. Ils remarquèrent en lui un tempérament robuste, une santé inaltérable, un courage à toute épreuve, un grand amour du travail, un cœur docile à la vérité, capable de résister à ses passions et de compatir au sort des malheureux; un esprit avide des sciences et propre à les apprendre; une ame née pour la vertu

[1] " On a de cette Vénérable Mère quelques ouvrages remplis d'onction. I. Des *Lettres*, Paris, 1677, 1681, in-4o. Elles sont bien écrites et dignes de la réputation de cette femme extraordinaire. La 2de. partie contient le récit des événements arrivés de son temps au Canada. II. *Retraite, avec une explication succincte du Cantique des Cantiques*, ib., 1632, in-12o. III. l'*Ecole chrétienne*, ou *Explication familière des mystères de la foi*, ibid., 1684, in-12o. C'est un catéchisme qu'elle avait composé pour l'usage des jeunes religieuses; et c'est peut-être, dit le P. Charlevoix, le meilleur que nous ayons dans notre langue. D. Martin est l'éditeur des ouvrages de sa mère; et il a publié, sur des mémoires qu'elle avait rédigés par l'ordre de son confesseur, et qui lui furent adressés, une *Vie* de cette femme apostolique; Paris 1677, in-4o. On y trouve trop de détails minutieux et de digressions étrangères au sujet. Le P. Charlevoix en a donné une autre plus abrégée, Paris, 1724, in-12o. qui est intéressante et le serait encore davantage si les détails mystiques n'y surchargeaient la partie ascétique et sentimentale qui en fait le charme. "—Weiss.

et faite pour la pratiquer. Aussi fit-il dans ses études des progrès si rapides, qu'il se trouva prêt à entrer dans l'état ecclésiastique à un âge où un grand nombre de jeunes gens ne font que commencer à fréquenter les colléges.

"Cette nouvelle situation lui procura des distinctions nouvelleset, il professa avec applaudissement les *Humanités* et la *Rhétorique* au collége de Montréal. Peu après il alla se faire remarquer par nos Seigneurs les évêques de Québec, dont trois se l'attachèrent successivement, en qualité de *Secrétaire du diocèse*. C'est à l'école de ces dignes Prélats qu'il acquit cet assemblage de belles qualités qui le rendirent l'ornement de notre clergé ; cette dextérité dans les affaires, cette fécondité dans les moyens, cet esprit d'ordre et de détail, cette facilité à discuter les matières les plus abstraites, cette connaissance exacte de chaque partie du diocèse ; c'est aussi à la suite de nos évêques et dans les bibliothèques de l'évêché, qu'il puisa des connaissances aussi variées qu'approfondies sur les langues, l'écriture sainte, la théologie, les saints pères, le droit-canon, l'histoire ecclésiastique et profane, et même sur les lois civiles ; en sorte qu'il devint comme nécessaire au gouvernement épiscopal en Canada, et que, jeune prêtre encore, il vit rouler, pour ainsi dire sur lui seul, toutes les affaires du diocèse. Mais au milieu de tant d'occupations, jamais il ne négligea le soin de son avancement spirituel: tous les jours il renouvelait sa ferveur par la célébration des saints mystères : jamais les affaires les plus pressantes ne lui firent omettre l'oraison mentale, ou les autres exercices de piété qu'il s'était prescrits par un sage réglement ; et il avait coutume de traiter d'abus monstrueux la pratique de certains savans, qui ne cherchent qu'à enrichir leur esprit, sans songer à la nourriture de leur âme.

"Tant de vertus et de talens ne demeurèrent pas longtemps sous le boisseau. Après peu d'années de prêtrise, il fut nommé, en 1792, *curé de Québec*, à la place de Messire Augustin Hubert, si regretté pour ses bonnes œuvres. Mais le nouveau curé ne dégénéra pas de l'ancien, par l'ordre qu'il mit dans l'administration d'une si grande paroisse. Il prévoyait pour lui et pour ses collaborateurs la tâche journalière : assidu au pénible ministère du confessional, toujours prêt à distribuer le pain de la parole, à visiter les malades dans les hôpitaux, les prisons, les lieux les plus éloignés dans la ville et les fauxbourgs, il trouvait encore le temps de vaquer, chaque jour, à quelqu'étude analogue à son état, et d'augmenter la masse de ses connaissances théologiques et littéraires.

"Cependant le siége de Québec vint à vaquer en juillet 1797, par la démission du titulaire, feu Mgr. Hubert. Mgr. Denaut devint par là-même évêque

en titre. Il lui fallait un coadjuteur *cum futurâ successione*, et déjà la voix publique nommait le curé de Québec. En vain quelques personnes s'avisèrent d'intriguer, et le Duc de Kent, qui était alors dans cette capitale, de traverser une nomination si généralement désirée ; la fermeté de l'évêque Denaut déjoua les efforts de la cabale et ceux de la protection ; et M. Plessis ayant été présenté par lui, fut accepté par le gouvernement, comme coadjuteur de l'évêque de Québec. Sa consécration, sous le titre D'ÉVÊQUE DE CANATHE, eut lieu le 25 janvier 1801 ; ce fut vraiment une fête nationale. Parmi les spectateurs sans nombre, de toutes les communions, qui assistèrent à cette auguste cérémonie, on distingua les officiers de Sa Majesté, ayant à leur tête le Lieutenant-Gouverneur de la Province, Sir Robert Shores Milnes, Baronet : heureux présage de l'harmonie qui devait durer, pendant son épiscopat, entre l'évêque catholique et le représentant du roi.

"Pendant quelques années *l'évêque* de *Canathe* ne fit que partager les travaux de l'administration avec l'évêque diocésain, Mgr. Pierre Denaut ; mais à la mort de ce prélat, arrivée le 17 janvier 1806, il prit d'une main ferme la conduite du diocèse, et commença cette carrière brillante de près de vingt ans, qui renouvella toute la face de l'église du Canada. Placé à la tête d'un clergé respectable par sa vertu et sa science, il fit tout pour entretenir et augmenter en lui cette science et cette vertu : il veillait lui-même sur les écoles les plus célèbres du pays ; il assistait aux exercices littéraires des différens séminaires ou colléges, et se faisant rendre un compte exact des talens et de la piété des jeunes élèves, il choisissait pour l'état ecclésiastique ceux qui promettaient d'avantage. Dès ce moment il ne les perdait plus de vue ; il leur donnait un accès facile auprès de lui ; leur faisait lui-même d'excellentes conférences ; leur inspirait la piété, la régularité, l'amour de l'étude, l'union avec leurs confrères, le respect pour les anciens curés, et la soumission envers leurs supérieurs. Cette conduite, pleine de sagesse, le mettait en état de connaître tous ses coopérateurs, et de les employer ou de les placer à propos dans son immense diocèse. Tous les membres de son clergé n'étaient qu'une famille dont il était le père, et il eut toujours des entrailles paternelles pour chacun d'eux. Il assistait à leur sépulture, quand les circonstances le lui permettaient ; et jamais il ne leur rendit ces derniers devoirs, sans donner des larmes à la perte que faisait son église.

"La prospérité de l'église du Canada était le principal objet de ses pensées ; c'était le but de toutes ses entreprises. Si on le voit, dans un âge avancé, traverser l'Atlantique et se rendre à Rome, c'est que le bien de son église exi-

geait une entrevue avec le souverain Pontife. Dès lors, rien ne lui coute ; dépenses, dangers, fatigues, infirmités, tout est méprisé ; il part, emportant les regrets et les bénédictions de tout son peuple, et il est le premier évêque de Québec qui va porter les hommages et la vénération de son église sur le tombeau des saints Apôtres. Comme autrefois St. Paul, il confronte sa doctrine avec celle du chef de l'église universelle, et celle du Canada brille à Rome même dans la personne et le mérite de son évêque. Ce fut dans ce voyage qu'il concerta avec les puissances ecclésiastique et civile la division du territoire étendu soumis à sa jurisdiction. Il se proposait plus de surveillance, plus d'ordre, plus de bien à faire, en y multipliant les évêques : mais ce plan approuvé en tout à Rome et en partie à Londres, ne reçut ici qu'un assentiment partagé. Il a été cependant suivi, et le temps fera connaître la sagesse de celui qui l'avait tracé : les générations futures en recueilleront les fruits, et béniront l'auteur de ce nouvel ordre de choses.

A CONTINUER.

LE LIBAN ET LA PALESTINE.

Les dernières nouvelles de Syrie nous apprennent que ce pays, malgré l'intervention des quatre grandes puissances, est loin d'être réorganisé et pacifié. Aucune autorité ni suzeraine, ni locale, n'est reconnue. Les tribus sont en lutte violente et continuelle. Les grandes puissances avaient cependant promis de constituer en Syrie un ordre régulier, de rendre aux populations de ce pays la paix, la sécurité, la liberté et le bien-être dont elles sont privées depuis tant d'années. La question est donc encore loin d'être résolue.

La Syrie étant appelée à jouer un grand rôle dans les développemens de la crise orientale, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur présentant un tableau fidèle, une esquisse vivante de l'état politique, religieux et moral de peuplades dont on parle souvent sans les connaître. Commençons par la tribu prédominante, celle des Druses.

Déjà, du temps des croisades, cette tribu se fit distinguer par sa bravoure ; son existence, entourée de mystères et de fables, a beaucoup occupé l'esprit et l'imagination de nos pères. Les chevaliers et les troubadours revenant de la Terre-Sainte racontaient des choses extraordinaires sur ces hommes de la montagne d'un courage à toute épreuve et que l'on disait versés dans tous les secrets de la magie égyptienne. Souvent on confondait, dans un même récit rempli d'horreur, les Ismaëlites ou Nozariens avec les Druses. L'émir et le vieux de la montagne, le grand'maitre des assassins devenaient une seule et même personne, ce qui augmentait de beaucoup le merveilleux de l'histoire et l'étrangeté de cette figure toute orientale. Plus tard, sous le règne de Ferdinand II et de Louis XIII, du temps de Richelieu et de Wallenstein, l'on recommença à parler des Druses. Leur chef Fakr-Eddin, ayant pris les armes contre les Turcs et planté ses bannières victorieuses sur les murs de

Beyrouth et d'autres places du littoral libanais, réclama le secours de l'empereur romain et du roi de France. Il vint lui-même à Paris, et il faut lire dans les mémoires du temps tout ce qu'on racontait de ce personnage extraordinaire. Retourné dans son pays le brave Fakr-Eddin, fut heureux jusqu'à sa mort et légua son trône à ses descendans. Le dernier de cette race princière étant mort, il y a un siècle à peu près, le divan eut assez de force pour imposer aux Druses un prince appartenant à la parenté de Mahomet. Le très-chrétien Emir Beschir-el-Kassini, à présent régnant, est un de ses descendans. Depuis l'entrée des Egyptiens en Syrie, les Druses se rapprochèrent des Maronites, et quoique l'Emir Beschir d'alors, maintenant retiré à Malte, parût dévoué à Méhémet-Ali, il n'en était pas moins devenu chrétien en secret et il ne voyait peut-être pas sans satisfaction les révoltes partielles de sa tribu, surtout en 1838, lorsque, par suite de l'arrivée de fusils venant de la Grèce, elles commencèrent à se transformer en insurrection réglée. Les journaux grecs rapportèrent à cette époque les hauts faits du terrible chef de l'Haman Chebil-el-Arian qui, lorsqu'il fit sa paix avec Ibrahim-Pacha, lui avoua, au dire de Clot-Bey, avoir tué avec le sabre vingt-sept Nisans (soldats égyptiens) et ne pas trop savoir au juste combien il en avait tué avec ses pistolets. Pendant les luttes de 1839, les Druses remportèrent une victoire importante au nord de BalBeck sur le gouverneur de Damas, Scheriff-Pacha. En 1840, s'étant réunis aux Maronites, ils obtinrent divers succès, mais ces succès furent suivis de revers, et, à la fin, Ibrahim-Pacha était parvenu à les soumettre presque entièrement, lorsqu'arrivèrent les Anglo-Autrichiens qui distribuèrent près de quatre-vingt mille fusils dans le Liban. De ce moment les Druses reprirent l'offensive, s'emparèrent de Byblos (Djebal), et poursuivirent les Egyptiens dans toutes les directions jusques aux confins du désert.

Le gouverneur anglais de Saint-Jean d'Acre disait dernièrement à un chef druse : " Sans nous, vous seriez encore rajahs du pacha-égyptien." —" Dieu le sait, répondit le chef, mais je sais bien que sans nous, tu ne com-" manderais pas ici. Demande le à Mehemet-Ali et à Ibrahim son fils."

Hammer et Silvestre de Sacy, ces deux lumières de l'orientalisme, sont parvenus à éclaircir plusieurs points de la longue discussion sur la religion des Druses ; d'autres points restent encore à débrouiller. Mais un fait certain, c'est que bientôt la religion des Druses sera une question du passé. Déjà, en 1838, ils se faisaient baptiser par centaines par des missionnaires grecs et romains. Et depuis un an ce mouvement a tellement augmenté, que les Druses non chrétiens deviennent rares. Même le Scheikh-Schuble, le Mina de la Syrie a accepté le baptême. C'est un homme d'environ 40 ans, de petite taille ; sa physionomie ombragée d'une barbe brune se distingue par un nez très-mince, de petits yeux pleins de finesse et de malice. Les Egyptiens le considéraient comme un sorcier, tant il possédait l'art ou l'habileté de s'échapper au milieu d'immenses précipices, au moment même où ils croyaient pouvoir le saisir ! Il est devenu catholique ! En général, c'est le catholicisme qui fait le plus de progrès maintenant dans le Liban.

Pendant la lutte contre les Egyptiens on accuse les Druses d'avoir, pour ainsi dire systématiquement, massacré leurs prisonniers. Toutefois les Egyptiens, de leur côté, pillaient et brûlaient leurs villages, et commettaient aussi les plus grandes cruautés.

Dans le pays des Druses la population est très-serrée. Leurs villages sont, d'après l'avis de tous les voyageurs, propres et bien bâtis. L'agriculture est portée chez eux au plus haut dégré de perfection. Tous les hommes sont guerriers et habitués dès l'enfance au maniement des armes. L'instruction a été jusqu'ici négligée parmi eux, mais l'émir actuel s'efforce d'établir partout des écoles, dans le but avoué de maintenir la prééminence de son peuple sur les autres tribus. En ce moment ils ne paient presque plus d'impots.

Les données sur la population des cantons des Druses sont assez diverses. M. de Salle en fixe le chiffre à 300,000 âmes. M. Mazoyer augmente de beaucoup ce chiffre. Néanmoins d'après une espèce de recensement approximatif fait cette année par les ordres de l'émir, elle serait de 325,000 âmes.

Bet-el-Dyn est la résidence actuelle de l'émir-Beschir, prince du Liban ; c'est une petite ville de 2,000 habitans, située à huit lieues de Beyrouth, l'ancienne capitale de la Drusie, maintenant occupée par les Anglais.

(A CONTINUER.)

ASSEMBLEE PUBLIQUE A ST. ROCH

POUR L'ÉRECTION D'UN COUVENT DE SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Nous reproduisons avec un sensible plaisir les résolutions prises par les paroissiens de St. Roch le 21 novembre en faveur d'un établissement de Sœurs de la Congrégation dans leur paroisse. Ces résolutions sont un nouveau témoignage du zèle de notre population pour promouvoir l'éducation religieuse de la jeunesse ; elles attestent de plus que lorsqu'il s'agit de quelque mesure relative à des améliorations publiques ou à des établissemens religieux, les paroissiens de St. Roch, comme ceux de Québec, aiment toujours à marcher en tête.

Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal prêcha dans l'Eglise de St. Roch, et dans un discours onctueux et touchant, semant le grain de sénevé, fit comprendre la nécessité d'établir en cette paroisse un Couvent de Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Il annonça au nom de Mgr. l'Evêque de Québec que des mesures avaient été concertées pour la cession d'un terrain destiné à cet important établissement, et fit l'offre généreuse d'envoyer un nombre suffisant de ces pieuses Sœurs, aussitôt qu'on aurait élevé un édifice assez spacieux et commode pour les y recevoir ; puis recommanda à son auditoire de se mettre en œuvre et de faire à cet effet des assemblées au plutôt.

Aujourd'hui, Messire Charest, curé de St. Roch, toujours zélé pour opérer le bien dans sa paroisse, a secondé les vues bienveillantes de nos pieux Prélats, en convoquant au prône de la Messe paroissiale une assemblée publique, qui a été tenue après Vêpres dans la Chapelle (dite des Cathéchismes), pour prendre en considération l'offre et les recommandations de Mgr. l'Evêque de Montréal, faites à cette paroisse le dimanche précédent. Mr. le Curé ayant expliqué le but de cette assemblée et démontré habile-

ment l'avantage qui devait résulter de l'établissement des Sœurs de la Congrégation pour ses paroissiens, on procéda au choix des officiers suivants.

Président, Messire Z. Charest, Curé.
Vice-Présidents, { MM. J. J. Nesbitt et Jos. Tourangeau, Snr.
Secrétaire, Dr. P. M. Bardy,
Sous-Secrétaires, MM. { Ls. Prévost, F. L. Gauvreau.
Trésorier, M. Jean Tourangeau, senior.
Ass.-Trésorier, M. P. Lavoie, senior.

Puis les résolutions suivantes furent unanimement adoptées.

1ère. Proposée par Jos. G. Tourangeau, Ecr., secondé par F. X. Paradis, Ecr.

Que c'est l'opinion de cette assemblée qu'il est du plus grand intérêt pour l'éducation morale des petites filles de St. Roch de pourvoir à l'établissement des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en cette paroisse.

2de. Proposée par M. J. J. Nesbitt, secondé par M. Pierre Gagnon.

Que cette assemblée accueille avec la plus vive reconnaissance l'offre que Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal a faite à la paroisse de St. Roch, dimanche dernier, de la doter du don précieux des dites Sœurs de la Congrégation, et la prie de vouloir bien daigner agréer ses plus sincères remerciemens pour cette extrême bienveillance.

3ème. Proposée par le Dr. Labrecque, secondé par M. Ls. Prévost.

Qu'un comité de 38 membres, y compris les officiers ci-dessus élus, soit maintenant nommé, dont neuf formeront un *quorum*, avec pouvoir d'en ajouter encore 12, s'il est nécessaire, pour procéder aux affaires relatives a l'établissement projeté.

Les Messieurs suivants furent nommés :

J. Bte. Bigaouette,	Jos. Laurin,
F. X. Paradis,	Dr. Labrecque,
P. M. Paquet,	P. Huot,
Gab. Lapointe,	Chs. Dion,
Jean Guérard,	P. Dugal,
Oliv. Bigaouette,	Jean Tourangeau, junior,
Jacq. Normand,	Ignace Légaré, fils,
Et. Hallé,	Ant. Légaré,
P. Giroux, père,	Pierre Laberge, senior,
L. B. Pinguet,	Pierre Proulx,
F. X. Gagnon,	F. Lavigueur,
Théoph. St. Jean,	Dr. Rousseau,
Gasp. Garneau,	René Pelchat,
Laurent Lemieux,	Chs. Chamberland,
Jos. Adam,	P. Allard.

4ème.—Proposée par M. Jos. Laurin, secondé par M. Jean Tourangeau, senr.

Que nos seigneurs les Evêques de Québec et de Sydime soient membres honoraires de ce comité et soient très respectueusement priés d'honorer de leur coopération les procédés de l'œuvre que nous poursuivons dans l'intérêt de la religion et pour l'éducation chrétienne des enfants de la paroisse St. Roch.

5ème.—Proposée par Mr. P. Allard, secondé par M. R. Emond.

Que le dit comité s'assemblera à l'appel de Mr. le Président pour aviser aux moyens de mettre à exécution avec toute la diligence possible le plan projeté de pourvoir à la construction d'édifices convenables pour recevoir les Sœurs de la congrégation.

6ème.—Proposée par M. P. Dugal secondé par Mr. Chs. Chamberland.

Que MM. le Président, le Trésorier et le Secrétaire soient autorisés au nom de l'as-

semblée et du comité de se rendre auprès de leurs Grandeurs nos Seigrs. les Evêques de Québec et de Sydime, pour leur communiquer les dites résolutions et obtenir leur approbation sur icelles.—

Mr. le président ayant quitté le fauteuil, M. P. Gagnon fut prié de mettre aux voix la motion suivante :

Proposée par Mr. P. M. Paquet, secondé par Mr. R. Pelchat.

Que les remerciments de l'assemblée soient votés à Mr. le Président pour son habileté en cette occasion.

L. M. BARDY.

St. Roch, 21 novembre, 1841. *Secrétaire.*

N. B. MM. les Editeurs du *Canadien*, de la *Gazette de Québec*, de l'*Aurore des Canadas* et des *Mélanges Religieux* sont respectueusement priés d'insérer cette communication dans leurs journaux respectifs. L. M. B. Sec.

DE LA TOLERANCE CATHOLIQUE.

Comme en réalité notre *Confrère* n'a pas compris nos remarques sur la *tolérance catholique*, nous allons de nouveau, mais plus brièvement, lui expliquer notre pensée. Deux choses doivent être distinguées, par le catholique dans les cultes qui diffèrent du sien : les personnes qui les exercent et les principes sur lesquels ils s'appuient. La conduite à tenir de sa part à l'égard des personnes a été parfaitement comprise de notre *confrère*, c'est-à-dire qu'il veut, comme nous, que liberté parfaite leur soit accordée. Pour la conduite à l'égard des principes, c'est en cela qu'il ne nous a pas compris ou qu'il diffère de nous. Hé ! bien voici ce que nous en avons dit, et ce que nous soutenons : à l'égard des principes contraires aux siens le catholique ne peut jamais se permettre la moindre tolérance, c'est-à-dire qu'il ne peut leur accorder aucune affection ni respect intérieur ; mais qu'il doit au contraire les détester en son cœur, se prononcer extérieurement contre eux toutes les fois que l'occasion le requiert, et les combattre de toutes ses forces, suivant l'état que Dieu lui a fixé dans la société et avec les armes que l'église lui met en main.

CORRESPONDANCE.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

ART. 2.

(SUITE ET FIN.)

M. L'EDITEUR,

Je ne conçois pas qu'on puisse être, non pas opposé, mais même indifférent à l'égard de la société de Tempérance, tandis qu'on est zélé pour la Propagation de la Foi ; car si cette dernière a pour but de convertir les Idolâtres des pays lointains, la première n'a pas un but moins noble puisqu'elle travaille à convertir les idolâtres qui sont parmi nous. Le St. Esprit appelle ainsi les intempérans, " *quorum Deus venter est* " qui vivent au milieu de nous. Si Dieu bénit le sa-

crifice d'un sol que j'ai fait pour son amour, bénira-t-il moins le sacrifice bien autrement pénible que je m'impose du plaisir que j'avais à boire telle ou telle boisson agréable, surtout lorsque j'ai intention par-là d'honorer mon Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre ! La religion me désavouera-t-elle, lorsque je supporterai cette petite privation, comme une réparation de l'intempérance de mon frère, et cela dans l'intention d'obtenir sa conversion, que je demenderai tous les jours dans ma prière ! En un mot le même amour de Dieu, la même charité pour son frère n'embrase-t-ils pas le disciple de la Tempérance, comme le membre de la Propagation de la Foi !

Je vais plus loin ; si le mot de l'Évangile est vrai, *on connait l'arbre à son fruit ;* la société de Tempérance est préférable pour nous à la Propagation de la Foi, et si l'on ne pouvait supporter l'une sans abandonner l'autre, je mettrais toutes mes forces à faire grandir la première, et je laisserais tomber l'autre dans l'oubli. Et pourquoi cela ? tout simplement parce que l'arbre de la Tempérance produit des fruits plus abondans et plus délicieux pour nous (la conversion des domestiques de la foi devant nous intéresser encore plus que celle des étrangers.) La société de Tempérance n'est que d'un jour, et des nations entières sont là comme témoins irrécusables pour vous dire qu'elle a déjà converti plus de pécheurs et d'abominables Idolâtres que sa sœur ainée la société de la Propagation de la Foi. Mais ne perdons pas de temps à examiner laquelle de ces deux sociétés admirables doit l'emporter dans notre estime. Elles sont toutes deux filles de la religion et de la charité. Elles sont toutes deux descendues du ciel, l'une pour arracher à l'enfer les peuples Idolâtres, l'autre pour retirer des mains du Demon nos parents, nos frères, nos amis les plus chers que l'intempérance fait tomber des hauteurs où le christianisme les avait élevés. Faisons les marcher d'un pas égal au milieu de nos peuples ; car encore une fois elles sont sœurs, elles aiment à se tenir par la main. La dernière descendue du ciel semble être venue tout à propos pour donner une nouvelle force, une nouvelle énergie à son ainée. Elles sont certaines de renverser tous les obstacles que l'ennemi rugissant veut opposer à leur triomphe : car elles sont toutes deux appuyées sur la prière, le sacrifice et la croix. Il ne tient qu'à nous, que bientôt assises sur un trône inébranlable au milieu de nos peuples, d'un regard elles ne détruisent l'empire du démon depuis les rives de notre beau fleuve St. Laurent, jusqu'aux bords de l'océan glacial, et que partout elles ne fassent connaître, aimer et bénir le St. Nom de Dieu.

Mais ce n'est pas seulement en multipliant les prodiges sur les pas de la société de Tempérance, c'est encore en frappant sans miséricordes sur ceux qui se déclaraient ses ennemis, que Dieu a voulu montrer aux peuples combien cette association, dont lui seul a donné

la pensée, lui était chère. Car il ne faut pas être bien versé dans la connaissance de l'Histoire de l'Ecriture Sainte, ni de l'Histoire de l'Eglise pour connaître que les œuvres de Dieu sont généralement marquées d'un double caractère : caractère de bénédiction et de salut sur ceux qui s'associent à l'œuvre sainte, caractère de malédiction et de ruine sur ceux qui la traversent. Or quelle œuvre à jamais été marquée, d'une manière plus étonnante, de ce double caractère que la société de Tempérance ? Que j'aurais de choses tragiques à décrire, si je rapportais les coups terribles que le Dieu qui s'appelle le Dieu des vengeances en même tems qu'il est le Dieu des miséricordes, à frappés, pour applanir les difficultés qui s'opposaient à la société de Tempérance partout où elle s'est établie. C'est une chose connue de tout le monde et avouée par des Protestants mêmes qui ont voyagé en Irlande cette année, que plusieurs des principaux qui s'étaient opposés d'abord aux efforts du Père Mathew, ou qui ayant pris le *pledge* n'en avaient tenu aucun compte ensuite, sont morts subitement peu de tems après.

Mais il n'est pas besoin de traverser les mers pour recueillir de ces tristes événements, qui comme la mort de Saphire et d'Ananie, viennent apprendre aux peuples épouvantés, qu'on ne se joue pas des choses de Dieu, et qu'il frappe ceux qni lui résistent.

Entre mille voici quelques-uns de ces traits dans lesquels il est impossible de ne pas voir le bras d'un Dieu irrité : Un prêtre demande, en présence de deux de ses amis qui étaient de la société de Tempérance, à un malheureux, esclave des boissons fortes, de s'unir à eux dans la société, et de renoncer à l'usage des boissons qui lui font tant de maux. Il reçoit très-mal son invitation. Voyant qu'il n'y avait rien à faire auprès de cet infortuné, le prêtre le laisse et s'éloigne. Resté seul avec ses amis qui le pressent de nouveau, il leur répond par des injures, et leur dit entre autres choses ces propres paroles : " Il n'y a que les pourceaux qui peuvent se mettre d'une pareille société. " Ses amis prennent congé de lui, et s'éloignent..... Cinq semaines plus tard, il est trouvé mort dans son étable entre deux pourceaux !

A la suite d'une instruction sur la Tempérance dans laquelle on s'était efforcé de montrer à la jeunesse d'une paroisse les heureux résultats qui suivraient son adhésion à la société de Tempérance, un homme environné de la foule du peuple parle un tems considérable pour faire voir à sa manière " que c'était un déshonneur de se mettre dans une telle société, qu'il n'y aurait que des gens sans cœur qui consentiraient à en devenir membres, et que pour lui jamais il n'en serait. " Ses paroles de feu auraient fait une funeste impression sur son nombreux auditoire ; mais le lendemain un cri de détresse part de l'endroit où il était employé à creuser la terre. On court,

on a bien de la peine à découvrir son corps ; ce n'était plus qu'un cadâvre inanimé. Son visage, couvert de boue, était horriblement défiguré, noirci par le sang coagulé : sa langue à moitié sortie de la bouche était presque coupée ! Son âme était allée devant Dieu rendre compte du discours de la veille.

Un prêtre demandait il y a quelque tems à un respectable curé, dans la paroisse duquel il avait prêché la société de Tempérance, ce qu'était devenu un certain homme qui avait bien tourné en ridicule cette association. "Hélas, lui répond en soupirant Mr. le curé, le pauvre homme a fait une bien triste fin : il s'est noyé dernièrement."

Si je ne craignais pas d'être trop long, il me serait facile de donner encore plusieurs preuves que Dieu bénit, approuve, et protége la société de Tempérance. Mais il me semble que cette vérité est assez prouvée. A.

NOUVELLES DIVERSES.

Angleterre.—La détresse des classes manufacturières en Angleterre est affreuse. Les feuilles provinciales révèlent depuis quelque temps des souffrances inouïes parmi les classes laborieuses. Des milliers d'individus, sans ouvrage, sans pain, sans asile, à peine vêtus, errent comme des parias dans les campagnes. Dans le voisinage des grandes manufactures, des maisons formant des rues entières ont été abandonnées, parce que ceux qui les occupaient n'étaient plus en état d'en payer la location. On pourrait croire au premier aspect, dit un témoin oculaire, que cette désolation a été causée par les ravages de quelque épidémie. La population ouvrière de Leed est de 29,946 âmes. Sur ce nombre 13,156 individus sont plongés dans la misère la plus profonde. Il résulte d'un tableau statistique dressé par l'ordre du comité d'enquête, que dans cette localité, la somme totale de la main-d'œuvre s'élève par semaine à 937 livres 19 shillings et 1 penny. Cette somme donne par semaine pour chaque individu une moyenne de 11 pence, ce qui représente à peu près 4 livres de pain. Et cependant on voit par un rapport officiel qui vient d'être publié en Angleterre, sur la situation des classes indigentes, que la taxe des pauvres a subi, depuis la promulgation de la loi de 1835, une réduction d'un million 600,000 liv. st., environ 40 millions de francs. On peut en conclure quelle devait être la misère auparavant.

—D'après le *Globe* de Londres, la congrégation de la Propagande, à Rome, a fait savoir à ses amis d'Angleterre, par l'intermédiaire de Mgr. Wiseman, que l'intention du Souverain-Pontife Grégoire XVI est de nommer le révérend W. Riddell, de Newcastle, à l'évêché de Corfou.

—Nous avons dit la semaine dernière que l'Angleterre voulait ériger à Jérusalem un temple pour les protestans. Nous voyons aujourd'hui qu'elle agit en cela de concert avec la Prusse. Le roi Frédéric Guillaume IV a rendu le 6 septembre, une ordonnance qui affecte 15,000 liv. st. à la dotation

de cet évêché protestant ; et il paraît que c'est à son instigation que l'Angleterre pense à profiter des dispositions d'une loi récente qui lui permet ces sortes d'invasions.

" Nous croyons, dit à ce sujet le *Semeur* journal protestant, que la pensée du roi de Prusse a été, avant tout, une pensée religieuse ; mais y a-t-il eu un égal désintéressement dans l'adhésion de l'Angleterre ? La mesure dont il s'agit doit, d'ailleurs, d'autant plus surprendre que rien absolument ne la nécessite aujourd'hui.

" Pour justifier la présence d'un évêque, il faudrait des pasteurs inférieurs auxquels sa juridiction pût s'étendre ; eh bien ! loin qu'il y ait des pasteurs à diriger, il n'y a pas même un troupeau à conduire. Quelques voyageurs, voilà les seuls fidèles ; et si l'on en excepte un petit nombre de missionnaires parmi les Juifs, on peut dire que le futur évêque de Jérusalem n'aura de diocésains que ceux qu'amènera le navire qui le transportera lui-même en Terre-Sainte."

IRLANDE.—Tous les les évêques catholiques de l'Irlande devaient se réunir dans les premiers jours de novembre.

ESPAGNE.—Le dernier soulèvement contre Espartero est, de l'aveu de tout le monde, un coup manqué. O'Donnell, l'âme du mouvement, est réfugié en France. Des arrestations nombreuses ont été faites par ordre d'Espartero ; et une exécution vient de faire en Espagne une douloureuse sensation : c'est celle de Diégo Léon, attaché à la cause de Marie-Christine et compromis dans le soulèvement de Madrid, où Espartero vient de le faire fusiller.

Diégo Léon était sans nul doute le meilleur général de cavalerie que l'armée constitutionnelle ait eu dans la dernière guerre. Il avait acquis tous ses grades et son titre de Comte de Belascoain sur le champ de bataille. La Basse-Navarre et l'Aragon furent le théâtre principal de ses exploits, et dans toutes les affaires il se fit distinguer par un coup-d'œil rapide et un bouillant courage. Hardi et brillant cavalier, jeune encore (il n'avait que trente-sept ans), Diégo Léon avait dans son caractère, dans ses manières, dans toute sa conduite, quelque chose de noble et de chevaleresque qui le faisait aimer de l'officier et du soldat, chose d'autant plus rare qu'en Espagne le soldat s'attache difficilement à ses chefs.

Diégo Léon était appelé dans l'armée le *Murat espagnol*, à cause de sa bravoure et de sa tenue riche et éclatante. Espartero était très-lié avec lui jusqu'aux événemens de Barcelone de l'année dernière.

Le gouvernement d'Espartero semble croire que le gouvenement français n'a pas été étranger au coup-de-main, et paraît vouloir le quereller. Des troupes françaises se dirigent vers les Pyrénées dans le but, dit-on, de prévenir toute tentative, que pourraient essayer les révolutionnaires espagnols sur les confins de la France.

ORIENT.—Six frères de la doctrine chrétienne, conduits par le frère Andéol, se sont embarqués, le 21 oct, à Marseille, sur le paquebot l'*Eurotas*. Ils vont fonder à Constantinople une école chrétienne, et s'arrêteront quelque tems à Smyrne, où déjà leur association possède une maison florissante. Plusieurs prêtres lazaristes, allant aussi à Constantinople, ont pris passage sur le même paquebot.

—Des nouvelles de Constantinople disent que le gouvernement turc a envoyé des commissaires chargés de punir les Albanais qui ont exercé des violences et commis des excès en Bulgarie ; les chrétiens qui ont souffert des dommages seront indemnisés.

Il paraît, en outre, que la Porte s'occupe activement de l'émancipation des populations chrétiennes et des moyens d'assurer leur liberté civile et politique en même temps que le libre exercice de leur religion.

Ces résultats sont dus à l'influence du comité formé sous la présidence de M. de Châteaubriant, dont nous avons déjà parlé. La seule annonce de sa formation a produit à Constantinople le meilleur effet ; les hommes en crédit auprès du divan redoutent, par dessus tout, la protection que les chrétiens trouveraient auprès des opinions indépendantes en France, s'ils étaient forcés de la réclamer.

Etats-Unis—Il y a 50 ans, vingt-cinq prêtres formaient tout le clergé des Etats-Unis ; un seul évêque, nouvellement consacré, venait de se mettre à leur tête. En 1810, le nombre des prêtres ne se montait encore qu'à 40. En 1833, le chiffre était devenu sept fois plus fort, et s'était élevé à 287. Les évêchés s'étaient multipliés aussi, dans la même proportion, et, à cette époque, on n'en comptait pas moins de onze.

Aujourd'hui, près de 600 prêtres défrichent ce sol qui ne paraissait ingrat que faute de culture, et 20 évêques, véritables apôtres sous le rapport des lumières, du zèle, du désintéressement et de l'esprit de sacrifices, marchent à leur tête et ne se distinguent de ces collaborateurs d'un ordre inférieur que par les plus grands travaux qu'ils entreprennent et les plus grandes privations auxquelles ils se soumettent.

La marche du catholicisme est si rapide aux Etats-Unis, le nombre des catholiques y augmente dans une proportion si étonnante, que toutes les sectes protestantes sont en émoi, et ne dissimulent plus leur rage et leur désespoir.

Canada.— Nous avons le plaisir d'annoncer à nos compatriotes que les révérends Pères *Oblats*, si ardemment désirés, sont arrivés parmi nous, hier dans la matinée. Il sont quatre Pères et deux Frères. Partis de France le 20 octobre dernier, leur traversée du Hâvre à New-York a été de 36 jours. Après quelque séjour à Montréal ces bons Pères vont être fixés dans la cure de St. Hilaire qu'ils auront à desservir ; et c'est delà qu'ils iront, à la demande de MM. les curés, donner des missions dans les différentes paroisses, et les townships du diocèse.

Nous sommes heureux de remarquer que voués tout entiers à l'œuvre des missions, conduits dans notre patrie par les produits de l'œuvre admirable de la Propagation de la foi et devant travailler de toutes leurs forces à l'extension de cette œuvre dans ce diocèse, ils sont arrivés juste à temps pour célébrer avec toute l'église de Montréal la belle fête de St. François Xavier, le modèle des missionnaires et celui que l'église à donné pour patron à l'association de la Propagation de la Foi. C'est une heureuse coïncidence qui nous donne une nouvelle confiance que leur ministère au milieu de nous sera accompagné de fruits abondans.

Nous croyons devoir donner l'extrait suivant d'une lettre qu'écrivait M. Prince, le 22 du courant. Le généreux dévouement de nos bonnes Sœurs de la Congrégation, qui s'en vont répandre au loin les bienfaits de leur éducation, de tout temps éminemment religieuse, et depuis un certain nombre d'années aussi soignée qu'on le peut désirer, a bien de quoi exciter l'intérêt public. Montréal doit s'estimer heureux de pouvoir seconder les intentions et

les sacrifices du très-digne Evêque de Kingston en fournissant les pierres fondamentales du précieux établissement qu'il fonde maintenant dans sa ville épiscopale. Il est temps que les filles de l'admirable Marguerite Bourgeois aillent porter ailleurs l'esprit et les vertus de leur vénérable fondatrice ; et il n'est pas juste d'enfouir dans le seul champ de ce diocèse le talent de bien former la jeunesse que leur a laissé en héritage leur mère en J. C.

Les Sœurs que M. Prince a été chargé de conduire à Kingston sont les Sœurs St. Alexandre et St. Edouard. Elles occupent maintenant des appartemens que leur a loués Mgr. Gaulin, en attendant qu'il puisse leur donner en propriété une maison qui soit plus spacieuse, et qui les mette en état d'avoir un Pensionnat, qui accommodera là comme ici les parens qui sentent le besoin de faire respirer à leurs enfans l'air pur et saint des communautés.

M. Prince a été chargé de diriger cette fondation par Mgr. l'évêque de Kingston, qui veut bien aussi se reposer sur lui du soin de catéchiser nos pauvres Canadiens qui habitent la ville et les environs. Mais son séjour à Kingston n'a d'autre but que de se perfectionner dans la connaissance et la pratique de la langue Anglaise.

" La petite colonie que j'avais la consolation de conduire à Kingston est heureusement arrivée à son poste dimanche au matin, assez à temps pour y célébrer, dans l'église de St. Joseph, la fête de la Présentation. Ca été une consolation pour ces pieuses Filles de Notre-Dame de se présenter dans leur nouvelle mission le jour même où Marie, leur première patronne, se consacra au service du Seigneur. Aussi depuis ce moment il semble que leur ardeur et leur confiance soient plus grandes que jamais. Mgr. Gaulin, plein de joie et de reconnaissance pour le présent que Montréal fait à son diocèse, a reçu ces bonnes Sœurs avec la plus charitable hospitalité. De leur côté, les Sœurs se sont mises à l'ouvrage dès ce matin [lundi]; elles veulent tout disposer pour commencer leur enseignement, jeudi [le 25,] cent quatre-vingt-deuxième anniversaire depuis que leur vénérable Fondatrice, Sœur Marg. Bourgeois, ouvrit ses classes à Montréal, en 1659. Toutes ces coïncidences nous paraissent vraiment heureuses et nous font croire, plus que jamais, que c'est ici l'œuvre de la Providence.

"De mon côté, j'ai commencé ma petite besogne du ministère par l'exercice du chemin de la croix pour les Canadiens, dimanche soir. Je serai chargé d'une messe et d'une instruction à 9 heures, tous les dimanches, pour mes pauvres compatriotes. J'aurai aussi probablement la tâche de faire le catéchisme à quelques enfans canadiens. Du reste, je vais immédiatement me livrer à l'étude et à la pratique de l'anglais.

"Mgr. Gaulin jouit d'une santé parfaite. S. G. est pleine de bonté pour moi."

La ville de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)semble vouée à une destruction totale par le feu, de manière à ne pouvoir jamais renaître de ses cendres. Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois,elle a été,pour la cinquième fois depuis cinq ans,en proie à un incendie qui a consumé une quarantaine d'édifices dans sa partie la pluscommerçante,et causé des dommages qu'on évalue à £100000. Sur huit ou neuf journaux, l'*Observer* est le seul dont l'imprimerie n'ait pas été en danger ; trois ont été détruites,et quatre autres plus ou moins endommagées. *Gazette de Québec.*

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 10 DÉCEMBRE 1841. No. 21.

DE L'ART DE PEINDRE LE VERRE.

Mr. A. W. Pugin, célèbre architecte du jour, et professeur d'antiquités ecclésiastiques au collége de Ste. Marie à Oscott, en Angleterre, est occupé depuis quelque temps à donner aux étudians de ce collége des lectures sur l'architecture ecclésiastique ; et voici comment il commençait sa 3e lecture : "Le sujet que j'ai choisi pour cette soirée est l'histoire d'une des inventions les plus belles du moyen-âge, l'art de peindre et de teindre le verre ; cet art qui a fait que la nécessité d'introduire la lumière dans les édifices religieux à travers le verre est devenue la source des décorations les plus brillantes et les plus pieuses." Ensuite il donne le procédé mécanique de la teinture du verre, l'histoire générale de l'invention, du progrès et du déclin de l'art de peindre le verre, qu'il accompagne d'un récit particulier sur les différens changemens et les divers styles du vitrage des chassis, démontrés par des exemples anciens : il parle de la manière dont les verres peints étaient employés dans la décoration des édifices particuliers au moyen-âge ; et il finit par faire valoir l'importance des verres peints dans les édifices religieux sous le double rapport de l'agrément comme objet d'architecture, d'instruction et d'édification pour le peuple en général comme objet de piété, ayant soin de démontrer le tout par la description de quelques anciens vitraux qui offrent le plus d'intérêt.

Nous ne dirons rien du procédé employé pour peindre le verre, comme moins intéressant en lui-même pour la plupart de nos lecteurs, et nous nous bornerons à extraire de la dissertation du professeur ce qui nous parait offrir plus d'instruction et d'intérêt à nos abonnés.

" Savoir si les anciens connaissaient l'usage des verres appliqués à l'architecture, c'est un thême qui a occupé beaucoup les antiquaires ;

et après bien des recherches, le tout s'est réduit à une opinion spéculative sur laquelle les savans sont grandement partagés.

" St. Jérôme, qui vivait au 4e. siècle, est le premier écrivain qui fasse allusion aux verres des chassis. Voici le passage où il en parle : *Fenestræ quæ vitro in tenues laminas fuso abductæ erant.*

" Grégoire de Tours,deux siècles plus tard, rapporte qu'en 525 un soldat de l'armée de Théodoric entra dans l'église de St. Julien de Brieux, en Auvergne, par un chassis dont il avait brisé les verres. Ces documens ne disent rien qui fasse supposer que ces verres fussent autres que des verres blancs et d'une qualité commune, tels qu'on en rencontre dans les édifices des temps anciens.

" Fortunat,évêque de Poitiers,qui écrivait à la fin du 7e.siècle,dans une pièce où il décrit l'ancienne cathédrale de Paris, fait décidément allusion à une espèce de vitrage extraordinaire :

Prima capit radios vitreis oculata fenestris,
Artificisque manu clausit in arce diem,
Curribus auroræ vaga lux laquearia complet,
Atque suis radiis et sine sole micat.

(*Fortunat, leb.* 3 *de Eccles. Paris.*)

" Ces derniers mots, "et sine sole micat," ne peuvent s'appliquer qu'à un vitrage de verres peints,d'où nous pouvons conclure qu'à cette période reculée, cet art était en usage en France. Nous ajouterons même qu'il n'y a aucun doute que l'honneur de l'invention du verre n'appartienne à ce pays ; et nous trouvons dans des fragmens anciens que St. Wilfried, archevêque d'York, qui mourut en 709, et St Benoit, évêque-abbé de Wearmouth, y envoyèrent chercher des ouvriers pour vitrer les ouvertures des édifices qu'ils bâtissaient en Angleterre. Il est écrit de St. Wilfred : " Artifices lapidearum et vitrearum primus in Angliam ascivit. "

"La fabrication du verre parait avoir fait des progrès dans les 8e. et 9e. siècles. Cependant rien ne prouve qu'à cette époque on connût ce que nous appelons aujourd'hui verre peint. La meilleure qualité de verre d'après les anciens historiens, ne parait avoir été qu'une réunion de pièces de différentes couleurs, sans aucun dessin, mais composant une espèce de patron, ou une sorte de mosaïque.

" Quoiqu'il ne soit pas possible d'assigner l'époque précise de l'invention du verre peint, il est certain qu'il ne fut porté à une certaine perfection qu'à la fin du douzième siècle ou vers le commencement du treizième. Nous avons de beaux échantillons de ce qu'il était alors dans la cathédrale de Salisbury, dans celle de Chartres, dans l'église de St. Etienne, de la même ville, dans la cathédrale de Rouen, etc.

" Ce dernier style de verre fut suivi ou plutôt accompagné d'une autre espèce beaucoup plus riche et qui parait être de même date

que le premier. Le verre blanc en était entièrement exclu. Tout ce verre était rempli d'une mosaïque des plus riches couleurs, disposées de manière à former des patrons très-variés, environnés de sujets tirés de l'histoire sainte,et en petits compartimens de différentes formes. La cathédrale de Chartres offre des échantillons de ces différens dessins sur le verre le plus riche et le plus brillant et porté à sa dernière perfection. On y remarque des patrons très-ingénieux et très-compliqués dans lesquels on a introduit des traits d'histoire de l'ancien et du nouveau testament ; des légendes de saints,des images des anges, des prophètes, des apôtres, des martyrs et des confesseurs.

" Les vitraux, du côté Est,de la cathédrale de Rouen,sont précisément de la même date et tout-à-fait semblables pour le dessin et l'exécution à ceux de Chartres: ce sont ces mêmes vitraux que Mgr. de Montréal et ses compagnons de voyage ont visités avec étonnement et admiration.Entre ces vitraux, celui qui mérite une description toute particulière est situé dans le chœur du côté de l'Evangile et représente toute la légende de St. Julien l'hospitalier, patron des caboteurs et des pêcheurs de Rouen, dont les pieuses contributions ont pourvu aux frais de sa confection ; ils sont eux mêmes représentés aux bas, remplissant les devoirs de leur laborieuse et dangereuse profession.

" St.Julien, né de parens riches et nobles,se livra avec ardeur à la chasse lorsqu'il était encore dans l'âge de l'adolescence. Un jour qu'il poursuivait de près un cerf dans la forêt,soudain il entendit une voix, comme si elle fût venue de l'animal : pourquoi me poursuis-tu pour me détruire, misérable, qui dois tuer ceux qui t'ont donné le jour ? Frappé d'horreur à ces mots effrayants, et dans l'espoir d'éviter l'accomplissement d'une si terrible prophétie, Julien s'enfuit aussitôt, et s'imposant un bannissement volontaire de la maison de son père, seul et plein de tristesse, il dirige ses pas vers une contrée lointaine. Ceci forme le 1er. sujet du Chassis. Ensuite il est représenté occupant une situation de haute importance, et d'une grande autorité sous le Prince dans les domaines duquel il s'est retiré, et qui pour le récompenser de ses fidèles services, lui fait épouser une fille de distinction et d'une grande fortune. Ceci forme le dessin d'un autre médaillon. A cette époque, les parens de Julien, inconsolables de la perte de leur fils, se déterminent à aller à sa recherche, et le dessin suivant les représente en route, se hâtant dans l'espoir d'obtenir quelque renseignement sur son sort. Après beaucoup de fatigues, le hazard les conduit à son château, où demandant l'hospitalité accoutumée, ils sont à l'instant accueillis, et la dame du château est représentée donnant elle-même des rafraichissemens à ces pélerins vénérables et accablés de fatigues.

" Apprenant d'eux l'objet de leur voyage, elle découvre qu'ils sont

les parens de son mari alors absent du château. Remplie de joie par cette rencontre inattendue, elle les traite avec le plus grand respect, et la nuit étant venue, elle les conduit à sa chambre et leur cède l'usage de son propre lit. Cette scène forme le sujet d'un autre dessin. Julien de retour chez lui avant l'aurore, monte à sa chambre, et là, à la lumière d'une lampe expirante, il aperçoit confusément les formes de deux personnes dans son lit : croyant son honneur trahi, transporté de fureur, et dans l'accès d'une impétuosité téméraire, d'un coup de sabre, il ôte la vie aux deux étrangers, et comme accablé du poids de son malheur, il s'élance hors de sa chambre, et se hâte de s'éloigner de son château. A peine sorti de la cour, le premier objet qui s'offre à sa vue est sa fidèle épouse, qui venait du temple offrir ses actions de grâces pour l'arrivée des parens de Julien. L'ardeur empressée avec laquelle elle s'avance pour communiquer à son mari la joyeuse nouvelle, et l'étrange étonnement avec lequel il l'envisage, sont admirablement rendus par l'ancien artiste. Lorsqu'il apprit de sa bouche l'effrayante vérité, le cœur percé du plus cruel remords à la vue de sa fatale impétuosité, il résolut sur le champ de dévouer le reste de ses jours aux pratiques de la pénitence la plus rigoureuse, dans l'espoir d'apaiser la justice divine qui semblait le poursuivre d'une manière si affreuse. S'adressant à sa femme désolée et fondant en larmes, il s'écria : "Adieu, ma sœur, je vous laisse toutes mes richesses et ma dignité ; oubliez un misérable coupable qui s'enfuit au désert pour y faire pénitence et obtenir de la miséricorde infinie de Dieu, le pardon du crime énorme qu'il a commis." "Ah ! mon frère, s'écrie la fidèle compagne du saint : vous abandonnerai-je, moi qui vous ai juré fidélité, dans la peine comme dans la joie, vous abandonnerai-je dans cette épouvantable détresse ? Jamais ! Je vous accompagnerai dans votre pénible pélérinage. Là mêlant mes prières et ma mortification avec les vôtres, puissè-je vous aider à apaiser la colère de Dieu et à obtenir une fin heureuse à votre affliction terrestre."

" Liés par le vœu de chasteté, on voit ensuite le guerrier et sa modeste épouse, dépouillés de leurs riches vêtemens, nu-pieds et en habits de pélerins, s'avancer dans un morne silence vers le lieu de leur dure et sévère pénitence. Après plusieurs jours de marche, ils arrivent à une gorge de montagne sauvage et rocheuse, de laquelle se précipite un torrent rapide, où plusieurs voyageurs périssent chaque année. Ce lieu parut être le plus propre à la vie mortifiée du saint ; et bâtissant une petite et grossière chapelle sur le bord du torrent, St. Julien consacra ses jours à assister les pélerins et les voyageurs, en qualité de traversier, les passant dans sa barque, tandis que sa charitable épouse pourvoyait à leurs besoins et nécessités.

" Après quelques années passées dans une œuvre également fati-

guante et méritoire, il arriva qu'au milieu d'une nuit d'hiver des plus sombres et des plus tempêtueuses, les cris perçans d'un voyageur en péril, mêlés aux bruissemens de l'orage, viennent frapper l'oreille du vigilant St. Julien. La faible chance de pouvoir sauver sa propre vie, en retirant le malheureux inconnu, ne fit pas hésiter un instant notre saint ; il est représenté, dans le vitraux, ramant avec assurance à travers les vagues, qui menacent de l'engloutir de tous côtés, n'ayant pour guide, dans les ténèbres de la nuit, que la lumière d'une torche que tenait son intrépide compagne sur le haut du rocher. Ses nobles efforts furent couronnés de succès, et il revint en surêté avec un être misérable dont l'apparence difforme et dégoutante aurait fait horreur à tout autre qu'à notre Saint. Il plaça le malheureux sur son grabat, tâchant de réchauffer ses membres glacés : lorsque, prodige étonnant ! la figure de l'étranger, brillant d'une lumière céleste, présenta aux yeux étonnés du couple pieux l'image de leur divin sauveur. On les voit, dans le vitraux, prosternés devant la figure rayonnante de notre rédempteur, qui, en les bénissant, les console et leur annonce leur pardon et leur délivrance. Les âmes du saint traversier et de sa fidèle épouse, se voient au sommet de ce vitraux élevé, portées par les anges au séjour des bienheureux, tandisque des voyageurs, agenouillés autour de leurs restes inanimés, déplorent la perte de leurs constans bienfaiteurs."

Cette relation ne doit pas manquer d'intérêt aux yeux de nos lecteurs. Car en même tems qu'elle leur fait connaître l'origine, les progrès et l'utilité religieuse de l'un des beaux-arts les plus ingénieux, elle démontre que la foi catholique et la piété éclairée ont su, dans les beaux siècles de l'Eglise, inspirer des sentimens nobles et élevés parmi la classe la plus humble, comme le prouve la description du vitraux dont il vient d'être question, tandisque de nos jours et surtout dans les pays où l'esprit humain est égaré et avili par le protestantisme et une démagogie outrée, cette même classe est tombée dans le dernier dégré de dégradation mentale.

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR
MGR. J. O. PLESSIS.
(SUITE.)

" La vigilance et le zèle de ce Prélat ne se renfermaient pas dans le sanctuaire, ils s'étendaient encore au salut et au bonheur de tout son peuple. Pasteur de toutes les paroisses, il aimait à s'y acquitter de toutes les fonctions pastorales. Il prenait plaisir à distribuer, même dans une langue qui ne lui était pas familière (l'anglais), le pain de la parole, parce qu'il se croyait rede-

vable à toutes ses ouailles ; et il le faisait avec la simplicité d'un père, l'exactitude d'un théologien, la majesté d'un orateur. C'est surtout dans ses visites pastorales qu'il se livrait sans relâche aux fonctions du saint ministère. Jamais l'embarras des affaires, ni les maladies, ni les guerres ne l'empêchèrent de visiter, chaque année, du moins une partie de son nombreux troupeau. Il n'est point d'église, même à plus de trois cents lieues à l'orient ou à l'occident de sa cathédrale, qu'il n'eût édifiée par ses exemples et instructions. Occupé, une année, à parcourir toutes les Missions de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ; une autre, celles qui se trouvent jusqu'au Détroit et au-delà ; tantôt visitant les Postes de la Baie-des-Chaleurs ; plus souvent les parties de l'intérieur de son vaste diocèse ; on l'a vu affronter cent fois dans ces courses, l'inconstance des saisons, la fureur des vents, la vicissitude des climats. L'année même qu'il mourut, accablé qu'il était d'infirmités toujours croissantes, il commença encore sa visite, et il répondit à son clergé, qui le conjurait avec larmes de ménager ses précieux jours : *Dùm tempus habemus, operemur bonum.* (Galat. 6, 10.)

"Aussi, les vœux qu'inspiraient aux fidèles l'amour et la reconnaissance l'accompagnaient-ils dans toutes ses visites. Le regret paraissait peint sur le visage des bons habitans de nos campagnes, quand ils voyaient le *Père-commun* s'éloigner de leurs paroisses : tous sollicitaient ses bénédictions, et ils le suivaient en foule jusqu'à une longue distance de leur église. Mais d'un autre côté, la joie brillait dans les yeux de tous ceux de la paroisse voisine, qui venait en masse au-devant de lui pour le recevoir ; et ce contraste frappant était, pour le saint évêque, un triomphe plus doux que ce qu'on aurait pu lui dire de plus flatteur. Il n'est pas jusqu'à nos villes qui n'aient donné cet exemple d'enthousiasme pour leur pasteur. Lorsqu'il arriva d'Europe, après plus d'un an d'absence, la ville de Québec parut toute en mouvement pour lui donner des témoignages de son allégresse ; plusieurs de ses citoyens les plus recommandables furent à sa rencontre jusqu'aux Trois-Rivières. Il trouva à Québec les quais couverts d'une population impatiente de recevoir son pontife, et fut reçu au bruit des cris de joie et des acclamations d'une foule immense ; quoiqu'il fût déjà nuit, la cathédrale se remplit en un moment ; et la multitude prosternée devant le Seigneur, lui rendit mille actions de grâces de lui avoir conservé son pasteur chéri.

"Il n'était pas moins estimé du gouvernement, soit dans cette province, soit en Angleterre. Longtemps avant son élévation à l'épiscopat, il s'était concilié la confiance des gouverneurs du pays, qui trouvèrent toujours en lui un

sujet de Sa Majesté d'une loyauté à toute épreuve, un savant estimable, un conseiller sage et prudent ; et en cette considération, ils coopérèrent de tout leur pouvoir à son avancement. Placé ensuite entre le gouvernement et le peuple, il ménagea avec dextérité les intérêts de l'un et de l'autre, et sut plaire aux deux par son mérite, sans s'abaisser au métier de flatteur. Les différents gouverneurs qui se succédèrent sous son épiscopat, le regardèrent comme un des premiers hommes du pays, et le recommandèrent comme tel au Cabinet britannique. Cette loyauté, qui ne se démentit jamais, eut occasion de paraître avec plus d'éclat pendant la guerre de 1812. Les services, qu'il rendit à cette époque, surpassèrent tout ce qu'il avait déjà fait pour son Roi et sa patrie. Après la guerre, Sa Majesté crut devoir récompenser une si noble conduite en lui donnant une place au Conseil Législatif, et en le gratifiant d'une pension de £1000 qu'il lui a plu de continuer à son vénérable successeur, Monseigneur Bernard Claude Panet.

"Monseigneur Plessis profita de ces faveurs du gouvernement et du bon accueil qu'on lui fit à Londres, en 1819, pour consolider un établissement qu'il avait beaucoup à cœur, le Séminaire de Nicolet ; et il obtint alors pour ce collége des lettres d'amortissement, avec faculté d'acquérir pour cette maison des fonds du revenu annuel de £5,000. Mais le séminaire de Nicolet lui doit bien plus que cela : c'est Mgr. Plessis qui l'a fait tout ce qu'il est. Cette maison, fondée d'abord en 1795 comme simple école élémentaire par Messire Brassard curé de Nicolet, convertie ensuite en 1803 en collége par Mgr. Denaut, d'heureuse mémoire, était tombée par accident en des mains étrangères, et risquait de perdre sa noble destination. Mgr. Plessis s'en assura la propriété ; et pendant dix-neuf ans, il soutint cet établissement aux dépens de son modique revenu, aidé du secours de ses amis. Mais surtout il veilla sans cesse à y faire fleurir les sciences et la piété. Choix de Supérieur, de Directeur, de Régens, tout était de lui ; et l'on peut dire qu'il était l'âme de cette maison. Sous la conduite de ce grand homme, elle fit des progrès considérables, et ses jeunes élèves marchèrent de pair avec ceux des anciens colléges de la Province. Nicolet n'a encore que vingt-quatre ans d'existence (aujourd'hui quarante) ; et déjà il peut se glorifier d'avoir fourni au diocèse un évêque recommandable, un grand nombre de curés édifiants, des missionnaires zélés, sans compter une foule de laïcs habiles et vertueux dans nos villes et nos campagnes. C'est à Mgr. Plessis que le Canada doit cette source de biens, qui ne tarira jamais.

"Ce Prélat infatigable n'attendait pas qu'une œuvre fût terminée pour en

commencer une autre .Nicolet n'était encore qu'au berceau, et déjà il pensait à construire une église et un presbytère dans le vaste fauxbourg de St. Roch, à Québec. Il est vrai qu'il ne pouvait réaliser que de faibles ressources pour une si grande entreprise ; mais le besoin était pressant, et il se fondait sur les soins paternels de la Divine Providence. Il est encore vrai que Dieu, qui se plaît à éprouver ses plus fidèles serviteurs, permit un fâcheux accident, qui semblait devoir faire échouer cette glorieuse entreprise. L'édifice touchait à sa fin, quand un violent incendie n'en fit plus, en moins de deux heures, qu'une triste mâsure. Mais un tel échec ne fut pas capable de détourner ce grand homme du dessein qu'il avait conçu pour la gloire de Dieu. Il relève le courage des habitans de St. Roch, met à contribution ses amis, épuise ses propres finances, et par une espèce de miracle, que le Seigneur accorde à la persévérance, l'église projetée sort de ses ruines fumantes plus belle qu'elle n'était auparavant : le pieux évêque a la consolation de la consacrer au milieu des applaudissemens d'un peuple étonné du succès brillant de cette double entreprise.

(A CONTINUER.)

CROIX DU MONT ST. HILAIRE.

UN PELERINAGE.

Le monument commémoratif que la religion élevait sur la Montagne de St. Hilaire de Rouville est maintenant à peu près achevé ; on peut en étudier la structure et en contempler la grandeur et la majesté.

C'est une croix de cent pieds de haut, sur six de largeur et quatre d'épaisseur, présentant par conséquent sur chacun de ses cotés dominants une superficie de 600 pieds, et sur chaque autre une surface de 400 d'étendue ; le tout recouvert en fer étamé. Cet arbre gigantesque est formé d'une charpente régulière dont les parties principales sont d'énormes pièces de bois, solidement liées ensemble ou plutôt unies les unes dans les autres par de fortes lames de fer qui couvrent les entures. Deplus, les quatre montants angulaires sont joints de l'un à l'autre par des chevrons croisés, qui règnent de distance en distance dans toute la longueur, non seulement perpendiculairement sur les quatre faces de cette construction, mais encore horizontalement de 15 pieds en 15 pieds ; de manière cependant à laisser un vide à l'intérieur, qui permet d'y placer des échelles, qui ont pour bases les repos fixés à égale distance, et qui sont éclairées par des ouvertures ménagées à propos.

Les bras de cette croix, placés à 15 pieds du sommet, ont 30 pieds d'envergure. Ils sont fixés au montant principal par des liens transversaux qui se nouent au centre ; en outre, ils sont soutenus en-dessus et en-dessous par 8 barres de fer qui les tiennent fortement attachés au tronc de la croix. Cette charpente si solide et si compacte est elle-même liée au rocher, sur lequel elle est assise, par 12 grosses chaines les plus fortes que d'habiles ouvriers aient pu cramponner dans le roc vif. Ces chaines placées à différentes distances et à différentes hauteurs, même à 75 pieds, peuvent au moyen d'écrous se raccourcir ou s'allonger suivant le besoin. Deplus le pied de cette croix, enfoncé dans le roc, est encore affermi par un train en mortaises, composé de grosses solives dont on a rempli les vides par une bonne maçonnerie qui s'élève jusqu'à 3 pieds. Enfin, comme base de tout l'édifice est une chapelle de 20 pieds quarré,dont le comble,terminé en plate-forme, est assez vaste pour qu'on y ait pratiqué une galerie qui règne tout autour, et dont les chevrons au faîte s'appuient sur la croix pour la consolider encore davantage.

Tel est ce monument, en quelque sorte indestructible, que l'on vient d'attacher au plus haut point du Mont St. Hilaire, qui lui-même s'élève de 1100 pieds au-dessus du niveau du fleuve. Après les ouvrages de l'art, ce travail est bien assurément un des plus remarquables par la hardiesse de sa construction et surtout par le sublime de son piédestal et le grandiose de ses environs.Figurez-vous,en effet,lecteur, une montagne gracieusement assise au milieu de la plus riante contrée. Voyez réuni autour d'elle tout un monde de beautés naturelles du premier genre ; forme majestueuse de montagnes, groupées en amphithéâtre dans le lointain ; richesse et variété de plaines développées dans toutes les directions ;cours limpides de charmantes rivières, le Richelieu et l'Yamaska, formant tantôt des bassins, tantôt bouillonnant en gros rapides ; au loin, vue d'un fleuve géant qui apparaît comme une mer, c'est le St. Laurent ; auprès et sous vos pas, aspect enchanteur d'un lac tout voisin qui dort sur la montagne, c'est le lac de Rouville ; puis épars ça et là, des cités et des hameaux, des palais et des huttes ; puis des guérets et des vergers ; puis enfin des forêts, semées dans ce vaste champ de la nature, et qui, du point élevé où on les contemple, ne sont plus que des bosquets, plantés dans les immenses jardins du Créateur. Gravissez ce pic escarpé, mais d'un accès facile ; montez de cime en cime,atteignez le point culminant ; sur un mamelon de granit asseyez-vous : portez autour de vous vos regards ; et vous savourerez les douceurs inexprimables que procure la vue de ce tableau enchanteur, dont nous jouissions naguère, en faisant le pélerinage du

Mont St. Hilaire. Mais toutes ces beautés naturelles, comme elles étaient bien plus magnifiques pour nous, en présence de ce grand monument que le Canada venait d'y ériger, en témoignage de sa foi et de sa reconnaissance ! Comme la nature est autrement éloquente, lorsque c'est la religion qui l'inspire. Nous l'avons vu, lecteur, *le signe auguste du Grand Roi* planant du haut des airs sur cette immensité ; quel glorieux, quel triomphant spectacle que celui de cette croix, vue au soleil levant, couronnée de mille jets de lumière, toujours se grandissant, jusqu'à ce qu'au midi elle demeure toute enveloppée de sa propre gloire ; puis au déclin du jour, comme elle brille encore, comme elle vient se dorer des rayons de l'astre qui tombe ! Ne dirait-on pas le sceptre du fils de Jéhovah qui apparaît ainsi qu'au dernier des jours !

Mais autre scène ; écoutez avec nous un envoyé de Dieu qui parle des bienfaits de l'éternel à un peuple qui l'aime tendrement ; puis, assistez, avec la conviction de la foi, à l'immolation de la victime du Calvaire, et voyez sur cette montagne couler le même sang qui racheta le monde ; dans ces circonstances, à ce spectacle, avec une foule immense, ne croiriez-vous pas que c'est le moment auguste où le Père éternel va dire à son Fils bien-aimé : *Je te donne toutes les nations pour être ton héritage* ? et dans son langage muet, mais éloquent, la Croix ne vous dirait-elle pas qu'elle s'élève à l'Orient pour recueillir sur son passage tous les élus de Dieu ? Sa pose, qui la fait regarder l'Occident, ne vous désignerait-elle pas qu'elle va atteindre *les peuples assis, au Couchant, dans les ombres de la mort* ? Et les bras, étendus du Nord au Midi, ne veulent-ils pas embrasser l'univers et réunir un jour dans le sein de la même Eglise toutes les tribus errantes des deux mondes ? Telles étaient du moins pour nous quelques-unes des pensées qui absorbaient notre âme, alors que nous accompagnions au saint autel le vénérable évêque de Nancy, célébrant, le 3 novembre, la première messe au pied de la Grande Croix du Mont St. Hilaire, dans le nouvel oratoire que ce Pontife venait d'y dédier à St. Charles, son glorieux patron.

Assurément, ce nouveau pélérinage sera fertile en bonnes œuvres pour la Religion ; il y a là un concours trop extraordinaire de circonstances religieuses pour que nous n'y voyons pas un dessein tout providentiel de la bonté divine sur ce pays ; qu'on se rappelle seulement la pensée qui l'a fait naître, et l'on n'en doutera plus ; c'est celle de la reconnaissance ; or, n'y a-t-il pas dans la gratitude une source intarissable de grâces ? Puis, n'est-ce rien que trois Pontifes soient allés pour y bénir leurs peuples et y prier avec l'apôtre qui évangélisait le Canada ? Oh ! réjouis-toi, peuple de vrais croyans ; ta foi est gran-

de comme ce trophée qui, là haut, la montre à l'univers ; et semée dans ton cœur, cette foi de tes pères y est enracinée comme la croix clouée sur ce Mont qui dure jusqu'à l'ETERNITÉ !

LE LIBAN ET LA PALESTINE.

(SUITE.)

II.—*Les Maronites.*

Il vivait dans les premières années du 5e. siècle un solitaire du nom de Maronitas qui prêchait l'Evangile dans le Liban. Il convertit beaucoup de familles qui se rassemblèrent autour de lui et se nommèrent Maronites. Les croisés trouvèrent en ce peuple des alliés fidèles. Les vieilles chroniques peignent avec naïveté ces miséricordieux pères maronites qui soignaient les blessés chrétiens et qui souvent leur accordaient un asile contre la fureur des Sarrazins. Si les Druses et les Israélites étaient des démons pour les croisés, les Maronites étaient leurs anges tutélaires dans des contrées ennemies où mille dangers les menaçaient. Par les soins de Baudoin II, roi de Jérusalem, les Maronites se réunirent à l'Eglise catholique romaine, et même un concile maronite adhéra aux résolutions du concile de Trente.

Le gouvernement des Maronites, tel qu'il est organisé maintenant, est quasi-théocratique. Les membres du clergé sont en majorité dans le conseil suprême où ils prennent place près des scheikhs. La suzeraineté de l'émir Beschir est pourtant à présent un peu moins nominale qu'antérieurement. Néanmoins il serait bien difficile de mettre à exécution dans ce pays une mesure que le clergé rejetterait.

Depuis deux ans, mais surtout depuis quelques mois, le pays des Maronites est littéralement inondé de bibles protestantes ; cependant l'on ne citerait pas une commune qui jusqu'ici ait adopté le protestantisme. Les vendeurs de bibles, qu'un zèle fougueux lance dans les plus hautes régions des montagnes, paraissent avoir rencontré quelquefois des obstacles dans ces lieux ; mais quant aux avanies ils n'en durent subir d'autres que celles des cris : *Pharisiens ! Pharisiens !* qui les accueillirent dans quelques localités. Toutefois chez un peuple aussi hospitalier que l'est le Libanais, c'est déjà là un témoignage grave d'hostilité.

Les Maronites ont des mœurs plus douces que leurs confédérés les Druses, et ils exercent moins d'influence politique sur les affaires publiques, bien que M. Matteo, professeur d'arabe de la Propagande à Rome, ait assigné à la

population maronite le chiffre de 400,000 âmes. Ce peuple n'est pas moins avancé dans l'agriculture que les Druses. On entend souvent parler le français dans les couvens maronites, où, pendant la révolution, un assez grand nombre d'ecclésiastiques trouvèrent de paisibles asiles.

Quoique les Maronites n'aient pris part qu'à commencer du printemps 1840, à la lutte contre les Egyptiens qui voulaient les soumettre à la conscription militaire et lever chez eux de hauts impôts, ils ont eu beaucoup à souffrir de la cruauté de cette soldatesque mahométane ; en plusieurs endroits les hommes furent massacrés, les femmes, les filles et les jeunes garçons conduits dans l'esclavage, les prêtres assassinés au pied de l'autel.

III.—*Les Mutualis.*

Cette peuplade est la plus faible des trois tribus libanaises fédérées qui réclamèrent en 1840 l'assistance de la pentarchie européenne contre le pacha d'Egypte. Les Mutualis sont des mahométans de la secte d'Ali. Leur haine contre les Turcs et les Egyptiens les a rapprochés des Druses et des Maronites, naguère encore leurs adversaires.

L'ancien émir Beschir exerçait une grande influence sur cette tribu, parce que, lorsqu'il se trouvait parmi eux, il ne manquait jamais d'assister aux prières dans la mosquée ; ce qui ne l'empêchait pas du reste d'être bon chrétien parmi les Maronites et de prendre part aux cérémonies païennes des Druses. La véritable religion de ce Machiavel libanais était l'Egoïsme, et sous ce rapport il était co-réligionnaire du rusé et toujours habile Méhémet-Ali.

Les Mutualis n'ont pas jusqu'ici obtenu de grands succès. Cette tribu guerrière ne compte guère au-delà de 100,000 âmes, et le pays en est moins bien cultivé que celui des Druses et des Maronites.

IV.—*Des Ismaélites ou Nozariens.*

Aucune tribu ne joua un plus grand rôle dans les croisades que celle-ci. Elle y a écrit son histoire avec le poignard et en caractères de sang. Le *Vieux de la Montagne*, le *grand maître des Assassins* était pour les croisés le type de tout ce qu'il y a de terrible, l'emblême du génie du mal dans toute son horreur. Musulmans et Chrétiens tremblaient en entendant prononcer le nom de ces assassins dont le fer frappait dans l'intérieur des palais, comme en rase campagne, et auquel jamais un condamné ne pouvait se soustraire. L'arrêt de mort une fois prononcé par le grand-maître était communiqué aux *Daaïs* qui en avertissaient les *Redins*, et de suite alors le *Fidaï* allait le mettre en exécution avec tout l'enthousiasme que lui inspirait le plus brûlant fanatisme. Il ne craignait pas la mort, au contraire il la recherchait, sûr

d'aller droit au ciel s'il était tué pendant qu'il servait d'instrument au bras invisible du grand-maître.

Jamais l'ambition de dominer ses semblables n'inspira des combinaisons plus sataniques que celles qui servirent de bases à l'Ordre des Assassins tel que le fonda Hassan-ben-Salbah et tel que Hammer et Silvestre de Sacy nous en tracent l'histoire depuis son origine jusqu'à sa chute.

Maintenant les Ismaélites ou Nozariens ne conservent plus qu'un lointain souvenir de ce que furent leurs ancêtres. Ce sont des Mahométans relâchés, un peu idolâtres, amis des plaisirs, buvant du vin en dépit du prophète, et prétendant que chacun a le droit d'interpréter le Coran à sa manière.

M. de Salle croit que les Nozariens et les Druses ne formèrent dans l'origine qu'une tribu, ce qui expliquerait en quelque sorte les erreurs des anciens chroniqueurs relativement à ces deux peuplades.

Les Nozariens ne jouissent pas d'une grande considération, et la population de leur pays ne s'élève que tout au plus à 70,000 âmes. Ils se soumirent presque sans résistance au pacha d'Egypte et ne recherchèrent l'alliance des trois grandes tribus que lorsque la cause de Méhémet-Ali fut définitivement perdue en Syrie. La chaîne de l'Agga qu'ils habitent est la racine septentrionale du Liban.

Les missionnaires catholiques cherchent en ce moment à convertir les Nozariens auxquels de leur côté les Anglais font distribuer des bibles. Il est difficile de comprendre le but de cette ardeur à donner des livres à des peuplades chez lesquelles les personnes qui savent lire ne forment qu'une imperceptible minorité.

(A CONTINUER.

NOUVELLES LOCALES.

—o—

MISSIONNAIRES OBLATS.—Nous avons annoncé dans notre dernier No. l'arrivée des *Pères Oblats* parmi nous. L'*Ami de la Religion*, journal très-estimé de Paris, donne les renseignemens qui suivent sur ces courageux missionnaires, et confirme ce que nous en avons dit nous-même il y a quelque temps :

" Nous avons parlé, dit ce journal, du départ de quatre missionnaires pour le diocèse de Montréal en Canada. Ces missionnaires, dont le vrai nom, donné par l'église, est celui d'Oblats de Marie immaculée, ont été demandés à Mgr. de Mazenod, évêque de Marseille, qui est leur fondateur et leur supérieur, par Mgr. l'évêque de Montréal, dans le voyage que ce prélat a fait dernièrement en Europe.

" M. Honorat, qui est le supérieur de la mission du Canada, est de la ville d'Aix. Depuis vingt ans qu'il exerce le ministère des missions, il a évangélisé, avec des fruits abondans pour les âmes, les diocèses d'Aix, de Marseille, de Gap, de Nîmes, de Digne et d'Avignon. Il était en dernier lieu supérieur des missions diocésaines du diocèse d'Avignon. Il possède à un dégré remarquable le talent d'émouvoir les masses et d'entraîner les populations entières dans le bien. C'est un homme tout-à-fait apostolique et d'un dévoûment admirable. Dans les pays qui ont entendu sa parole, et particulièrement dans le diocèse d'Avignon, où il a donné des missions dans un très-grand nombre de paroisses, on se souviendra longtemps de ses succès évangéliques. Il y laisse les plus grands regrets.

" Ses compagnons sont M. Telmon, qui est du diocèse de Digne, M. Baudrand, du diocèse de Grenoble, et M. Lagier, du diocèse de Gap.

" M. Telmon avait été directeur du grand séminaire de Marseille et de celui d'Ajaccio. Ses connaissances en théologie et sa parole abondante et facile, en feront un controversiste de mérite. Il a défendu le dogme catholique contre l'hérésie et a fait avec beaucoup de succès un grand nombre de missions.

" M. Baudrand, qui porte un nom fort connu dans la littérature ascétique ou de piété (c'est un arrière-petit-neveu du P. Baudrand), unit au dévoûment des talens distingués qui le faisaient remarquer dans les provinces du Midi.

" M. Lagier, quoique plus jeune dans le ministère, promet un bon ouvrier évangélique.

"Nous sera-t-il permis de révéler que tous les membres de l'association des Oblats de Marie (vulgairement appelés missionnaires de Provence) avaient sans exception brigué l'honneur d'être envoyés dans cette mission lointaine du Canada ? Quatre seulement ont été choisis ; mais, si tous ne pouvaient pas l'être, le zèle et le dévoûment ne manquaient pas à ceux qui sont restés. C'est avec une sorte de sainte envie qu'ils se sont séparés de ceux de leurs confrères qui ont été désignés pour des travaux encore plus pénibles et des sacrifices encore plus généreux. L'ambition des peines à endurer pour la cause de Jésus-Christ et de son Eglise, tentait ces âmes dévorées de zèle. Tous sont animés du même esprit ; et l'*Ami de la Religion* aime d'autant plus à rendre ce témoignage aux Oblats de Marie, que notre position nous a mis dans le cas de les connaître et de les admirer.

"Dans les divers diocèses où ces missionnaires sont connus, et ils le sont par la masse de la population, les vœux universels les suivent au-delà de l'Océan. "

Les Pères Oblats, à l'exception du Père Honorat retenu ici par une légère indisposition, se sont rendus, mardi le 7, à leur demeure de St. Hilaire pour y célébrer le lendemain la fête de leur ordre, l'*Immaculée Conception de Marie.*

—On nous communique l'extrait suivant d'une lettre adressée de Kingston à la Révérende Supérieure de la Congrégation de N. D. à Montréal.

....."C'est le 25 nov. fête de Ste. Catherine, que Monseigneur Gaulin a fait l'ouverture de l'institution des Sœurs de la Congrégation dans sa ville épiscopale. Sa Grandeur, assistée de ses deux Chapelains, a commencé la céré-

monie par la bénédiction du lieu ; puis, ayant adressé à la pieuse assemblée quelques paroles analogues à la circonstance, elle a récité l'hymne *Veni Creator*, avec verset et oraison ; à la suite de quoi, le vénérable pontife a célébré la première messe dans le charmant petit oratoire des Sœurs. La réunion se composait d'une vingtaine de personnes qui avaient sollicité la faveur d'unir leurs prières à celles du fondateur et des fondatrices. Ce même jour, à l'imitation de la vénérable Marg.-Bourgeois,(*)les Sœurs ont donné l'instruction à quelques enfants ; mais les classes proprement dites ne commenceront qu'au 1er. de décembre, et ce jour-là ce ne sera plus à une douzaine, mais bien à une cinquantaine d'écolières que nos institutrices enseigneront toutes les bonnes choses que l'on enseigne à la Congrégation de Montréal. Réjouissez-vous donc, ma chère Supérieure, du bien que votre maison va opérer par ici et demeurez convaincue que chaque membre de votre communauté aura part à cette bonne œuvre, si elle la seconde de ses vœux et de ses prières."

Collége de Ste.-Anne. — Nous donnons avec plaisir l'extrait suivant d'une lettre du 26 novembre adressée à la *Gazette de Québec* relative à la construction du nouveau collége de Ste. Anne :

" On sait que le huit du mois de juin dernier eut lieu, à Ste.Anne, la bénédiction de la première pierre d'un nouveau collége.

" L'heureuse opportunité de la saison, le zèle toujours soutenu des paroissiens de Ste. Anne, l'assistance active des paroisses voisines, et notamment de la Rivière-Ouelle, grâce aux efforts constans de M. le seigneur du lieu, l'assiduité et la conscience des ouvriers, la rentrée assez efficace des argents souscrits ; enfin la Providence a permis qu'après six mois à peine de travail et d'ardeur l'entreprise vînt à succès. Aujourd'hui l'édifice est debout ; et malgré l'état avancé de la saison la couverture en planche se poursuit avec empressement afin de préparer un abri pour les travaux intérieurs dont la plus grande partie pourra être exécutée dans le cours de l'hiver. Vû cet heureux résultat, une messe d'actions de grâces a été chantée lundi dernier. . . . . .

" Pour compléter le tout, la corporation a toujours foi dans la bienveillance publique. Elle voit avec admiration dans le diocèse de Montréal surgir comme par enchantement de nouvelles institutions de charité et de bien public, toutes fondées sur le zèle et la libéralité chrétienne de ses compatriotes. Certes les éléments de cette charité et de ce zèle ne manquent nulle part parmi nous. A d'autres qu'à la corporation d'en suspecter les généreux efforts. Ainsi, un centre d'éducation mitoyenne, garantie dans sa bâse qui est la religion et la morale de nos pères ; et, avec les moyens suffisants, garantie aussi dans ses fins qui sont l'instruction de cette partie de notre jeunesse que les hautes vocations, ou les plus humbles emplois de la société n'appellent point ; une telle entreprise

(*)Nous devons observer que l'époque des premiers travaux de la Sœur Marg.Bourgeois pour l'éducation des petites filles dans Ville-Marie est regardée par quelques personnes comme antérieure de six années à celle que nous leur avons assignée dans nos derniers Nos. C'est bien en 1659, il est vrai, qu'elle réunit pour la 1re. fois les enfans pour leur donner une éducation commune. Mais dès le 25 novembre 1653, peu de jours après son arrivée dans la colonie, elle avait consacré ses soins à l'éducation, qu'elle allait distribuer de porte en porte : ce qu'elle avait continué sans interruption, pendant tout le temps qu'elle avait passé dans la colonie, jusqu'en 1659.—Note de l'Editeur.

pourra donc passer aussi pour une œuvre de charité, de bien public, d'h cnneuret d'es-prit national. Dumoins c'est la pensée bien arrêtée de la corporation et de ses nombreux coopérateurs. Elle la poursuivra cette pensée ; tout lui a dit jusqu'ici, que Dieu et les hommes lui étaient favorables. "

Et nous pouvons, pour notre part, lui prédire en toute assurance que son espoir ne sera pas frustré : Dieu et les hommes continueront à lui être favorables. La cause de l'éducation est trop belle et trop importante ; le dévouement de ceux qui s'y consacrent est trop généreux, et les sacrifices qu'elle requiert sont trop louables, pour qu'on puisse jamais oublier les efforts constans de la corporation du collége de Ste. Anne pour l'avancement de l'éducation de notre jeunesse. Dieu les a vus ces efforts, il en a connu surtout les motifs, et il les a bénits ; ils fructifieront donc. Les hommes au cœur généreux, qui jusqu'ici ont secondé si noblement les vues de cette corporation, voient leurs sacrifices couronnés de succès, et ils sentent plus vivement que jamais le bien qui doit en découler. Cette vue les remplira d'une nouvelle ardeur, et leurs efforts redoubleront. C'est à la veille d'atteindre le but désiré que, dans toute entreprise, on redouble de courage et d'activité. D'ailleurs nous savons qu'il y a dans le cœur canadien un fonds de générosité et de dévouement tout aussi noble qu'on pourrait le trouver partout ailleurs :et toutes les fois qu'il s'est agi d'une œuvre publique et surtout religieuse, le district de Québec n'a jamais été en arrière.

—Il y aura ordination, dimanche, au collége de Ste. Thérèse.

—Une Proclamation de Son Excellence l'administrateur de la Province, pour mettre à effet le bill de judicature passé dans la dernière session législative, partage Montréal en douze nouveaux Districts Judiciaires ; Québec en huit et Trois-Rivières en deux, tels qu'ils avaient été partagés déjà pour les municipalités : ce qui va donner 22 nouveaux juges au Bas-Canada, sans y comprendre le district de Gaspé.

—Nous accusons avec un sensible plaisir la réception du *Tablet*, journal de Londres, que ses rédacteurs veulent bien échanger avec nous. Ce journal est, sans contredit, un des plus forts organes du parti catholique en Angleterre.

—☞Nous devons prévenir nos abonnés en retard qu'au commencement de janvier nous serons forcé de discontinuer l'envoi du journal à ceux qui n'auront pas payé le montant de leur souscription.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 17 DÉCEMBRE 1841. No. 22.

LITTERATURE.

La littérature française depuis quelques années a été livrée en proie à des trafiquants de la pensée, qui, jaloux des renommées anciennes qu'ils ne pouvaient égaler et profitant des perturbations politiques dont le bruit retentissait autour d'eux, se sont efforcés de faire entrer violemment un libéralisme bâtard dans le champ de l'imagination. Egarant l'esprit public par ces éternels cris de réforme qui ne manquent jamais de réussir dans des jours d'innovation et de décadence ; décrétant l'abolition de toutes les règles que le génie avait acceptées jusque-là comme de fidèles auxiliaires ou d'utiles entraves ; proclamant l'art justiciable seulement du caprice et de la fantaisie individuels, on les a vus renverser les statues des grands hommes, afin de couronner sur ces piédestaux leurs royautés éphémères. Après les chefs est venu le troupeau des imitateurs, multitude aveugle, mais surtout turbulente, à qui il suffit d'ouvrir la porte pour qu'elle fasse irruption. On a exagéré les doctrines des maîtres ; on a crié encore plus haut qu'eux à l'indépendance et à l'affranchissement de toute règle ; on a proclamé le culte du laid et de l'horrible ; on a enfanté par milliers des œuvres déplorables pour venir en aide à des théories absurdes ; on a flétri toutes les vertus et réhabilité tous les vices ; on a étalé avec une fécondité maladive, toutes les plais d'une société corrompue, qui loin de rougir d'elles-mêmes, se montraient au grand jour avec orgueil, demandant des suffrages et des applaudissements au lieu de la honte qu'elles devaient recueillir.

Qui dira combien de germes de mort ont été déposés dans tous les rangs de la société par cette littérature ardente, et savamment dissolue, qui livrait au ridicule et au mépris les saintes traditions du passé ? Les succès les plus scandaleux dans ce genre ont été obtenus : déification de l'orgueil, insulte à toutes les lois divines et humaines, moqueries prodiguées à la révélation et au sacerdoce catholiques,

profanation des choses les plus sacrées, essais malencontreux pour créer des religions nouvelles, comme si une religion était l'œuvre de l'homme ; on n'a rien oublié dans ce genre. La littérature française, comme une bacchante échevelée, a promené tour à tour sous les yeux, le spectacle de sa folie ou de sa fureur.

A la vue de ces déplorables aberrations de la Littérature contemporaine tirons nos conclusions et disons.

Non, il n'est pas vrai que le domaine de l'intelligence, livré à toutes les incursions de la dépravation humaine, n'admette ni principes ni règles. Le talent et le génie, nobles facultés que l'être pensant a reçues de la Providence, n'ont pu assurément lui être donnés que pour une fin raisonnable et digne du Créateur. S'il a soumis notre volonté à des lois certaines et imprescriptibles, comment nous persuadera-t-on qu'il ait abandonné cette autre partie de nous-mêmes à la folle indépendance de ses pensées, ou au caprice de ses inventions les plus bizarres comme les plus criminelles ? Une fois que la question est réduite à ces termes simples et positifs, on voit que la question n'est pas loin d'être résolue.

Sur quoi donc se fondait le sophisme dont les novateurs ont fait tant de bruit il y a quelque temps? Ils oubliaient de distinguer, à dessein peut-être, la liberté d'avec l'usage de la liberté. L'homme est libre dans sa volonté ; qui le conteste, excepté quelques disciples rétrogrades du seizième siècle, qui, à l'exemple de Luther, nous parlent encore du serf-arbitre, et détruisent la personnalité humaine en lui dérobant un de ses plus glorieux priviléges. Mais de ce que l'homme est libre, s'en suivra-t-il que, dans le domaine de la morale, il doive tout se permettre ? Pourra-t-il sans honte trahir sa patrie, immoler les auteurs de ses jours, payer le bienfait par l'ingratitude, ravir le bien d'autrui, vendre un secret confié à sa bonne foi, s'abandonner aux voluptés qui dégradent, attenter à ses jours et sortir de ce monde avant l'heure marquée par la Providence ? Non, sans doute. Quel que soit le désir mauvais qui l'aiguillonne, quel que soit l'instinct pervers qui s'éveille dans son cœur, s'il est libre matériellement de passer outre, il n'en est pas moins vrai qu'il rencontre une loi morale qui l'avertit, et sa conscience qui réclame.

Il en est de même de l'intelligence. Tourmentez-vous tant que vous voudrez, elle ne pourra rien concevoir, rien enfanter qui ne touche à la morale par quelque point plus ou moins éloigné, mais toujours réel. A moins de la condamner à ne produire que des rêves de malade ou des visions pleines d'extravagance, il faudra bien que son œuvre ait une tendance et sa parole une signification ainsi qu'un but. Ici donc qu'arrive-t-il ? S'il est glorieux de se sacrifier pour sa patrie, de chérir ceux auxquels on doit le jour, de témoigner de la reconnaissance au bienfaiteur, de respecter dans sa personne l'image de la

Divinité, d'imposer silence aux basses convoitises, de s'abstenir du bien d'autrui, d'opposer aux tribulations de la vie présente une résignation chrétienne jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de nous arracher à ce tombeau de la chair, sera-t-il glorieux à l'intelligence d'obscurcir toutes ces vérités, de flétrir toutes ces vertus, et d'appeler sur elle la réprobation de la multitude, afin d'éteindre dans les âmes les sentimens généreux? Dans ce divorce que l'on crée entre deux facultés qui émanent d'un seul principe, que devient alors l'unité de l'homme? Il faut bien qu'on le comprenne : les devoirs s'enchaînent dans un nœud indissoluble ; ils passent de l'entendement à la volonté. Quelle que soit pour l'une et pour l'autre la liberté d'action, il n'est pas plus permis à celui-là d'être dépravé à l'état intellectuel, qu'à celle-ci d'être criminelle à l'état pratique.

Que l'on ne vienne donc plus nous dire que l'art ne reconnaît pas de lois. Ses lois intimes et profondes, ce sont les vérités morales et religieuses. Sa dignité consiste à les reconnaître bien plus qu'à s'en affranchir. Hors de là il n'y a qu'aberration pour le talent et abaissement pour l'intelligence, condamnée à marcher sans clartés qui la guident, et à s'épuiser laborieusement dans le vague de ses pensées. Les exemples ne nous manqueraient pas si nous voulions citer des noms propres.

Il y a plus ; c'est relever le talent à ses propres yeux et aux yeux de la multitude que d'en faire le conservateur des vérités morales et religieuses dont vivent les sociétés. Par là, sa mission devient sublime, puisqu'il s'associe, pour sa part et dans sa sphère, à l'action du sacerdoce catholique, chargé d'entretenir la vie dans le monde moral. Au contraire, avec les théories de ces hommes qui parlent tant de la dignité humaine, et veulent que l'art relève du caprice et de la fantaisie plutôt que de la raison et de la sagesse, que devient le génie lui-même? Quelque chose qui n'a pas la conscience de ses actes ; un flambeau qui éclaire aujourd'hui, une torche qui embrasera demain. Il n'aura ni but ni responsabilité ; il fera le bien au hasard ; il se jettera dans le mal à l'aventure, variable, fantasque, et changeant à tout instant de ligne et de route. Autant vaudrait préconiser la folie. Autant vaudrait assimiler l'homme de lettres au baladin qui amuse un moment la multitude sur nos places publiques, et se retire satisfait quand la galerie a payé de quelques deniers sa joie populaire. Encore faisons-nous une grande différence entre l'homme qui divertit la foule du haut de ses trétaux, et le corrupteur de la morale publique.

Voilà donc quelle est notre doctrine. Avant tout, nous plaçons les vérités morales et religieuses comme base fondamentale de tout système littéraire. Nous laissons le caprice et le désordre à ceux qui ne veulent pas d'autre loi, parcequ'ils y trouvent leur compte apparemment. Pour nous, nous rougirions de descendre au-dessous de ce

païen, qui, avant que la lumière eût jailli de la croix, proclamait, avec une raison si élevée, que le beau n'est que la splendeur du vrai.

Si nous jetons un rapide coup-d'œil sur le passé, il faut avouer que le génie ne s'est pas trop mal trouvé de l'étroite alliance qu'il a contractée avec la religion. Dans les arts, il élève, en société avec elle, la magnifique coupole de Saint-Pierre de Rome ; il tient la palette de Michel-Ange ; il dirige les pinceaux de Raphaël ; il préside aux grandes fresques de Cimabuë, Orcagna et Giotto. Dans l'histoire, il écrit les pages immortelles où Bossuet nous montre, dans un plan si lumineux, le gouvernement visible de la Providence. Dans la tragédie, il inspire à Corneille Polyeucte, à Racine Athalie, drames majestueux, tout à la fois si différens et si semblables par les grandes inspirations qui les dominent également. Dans l'Epopée, il enfante la mystérieuse trilogie du Dante ; avec Milton, il chante la chute du premier homme et de l'humanité tout entière ; avec Klopstok, la réparation de cette lamentable misère, et, enfin, avec Chateaubriand les triomphes du christianisme.

Mais, pour atteindre à ces magnifiques résultats, nous devons dire aux écrivains qu'il faut des convictions sincères et profondes, et non pas cette vague religiosité, où il ne fait ni nuit ni jour, où les devoirs n'ont ni formule ni sanction, et qui ressemble assez bien à ces héros nuageux d'Ossian, flottantes apparitions plutôt que réalités vivantes. L'ange des fortes pensées ne descend pas plus dans les cœurs où manquent le mouvement et les palpitations de la foi, que dans les intelligences corrompues par le vice ou par le sophisme.

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR
MGR. J. O. PLESSIS.
(SUITE ET FIN.)

"St. Roch, Nicolet n'absorbaient pas toute l'attention du pontife à multiplier les établissemens religieux : son vaste génie embrassait toute l'étendue du diocèse. Ses lettres nombreuses et fréquentes suppléaient à sa présence, et tout allait par son ordre ; il prenait part à tous les sujets de joie et d'affliction qui arrivaient à son clergé ou à son peuple. Mais rien ne l'affligeait tant que l'aveuglement des tribus payennes qui bordent principalement au nord, à l'ouest et au nord-ouest les confins de ce pays. Depuis l'extinction des Jésuites, aucun missionnaire n'avait travaillé constamment à la conversion des infidèles. Le clergé peu nombreux du diocèse suffisait à peine pour la desserte des cures et des missions de l'intérieur : comment les évêques de Québec n'auraient-ils pas regardé comme impossible ce que l'illustre défunt en-

reprit ensuite avec succès. Par ses soins, une mission prit naissance à la Rivière-Rouge, dans le département du nord-ouest : un évêque, des missionnaires annoncent depuis neuf ans (aujourd'hui vingt-deux ans) le royaume du ciel à divers peuples barbares. Il est vrai que plusieurs de ces infidèles ne correspondent pas aux grâces qui leur sont offertes. La conversion des sauvages a toujours été difficile, à cause de leurs vices et de leur brutalité ; et des hommes apostoliques, tels que les RR. PP. Brébeuf et Lallemant, y ont travaillé de longues années, sans autres fruits que d'administrer le baptême à quelques enfans moribonds. On ne doit pas être étonné si la mission de la Rivière-Rouge n'a pas encore fait tout le progrès qu'attendaient des personnes qui ne connaissent ni le génie, ni le caractère des barbares de cette contrée. Mais la sainte parole est annoncée ; sa semence y a été jetée ; le devoir du premier pasteur est donc accompli : c'est maintenant à Dieu de donner l'accroissement et de faire connaître ses élus.

" Je ne finirais pas, s'il fallait énumérer les bonnes œuvres dont il fut l'âme et l'instrument. Il faudrait parcourir tous les points de cet immense diocèse et compter les paroisses nouvelles qu'il érigea, les églises qu'il fit bâtir, les prêtres qu'il forma, les écoles qui lui durent naissance, tels que les deux établissemens légués à la fabrique de Québec, pour continuer cinq écoles, dont trois au faubourg St. Roch, et deux dans celui de St. Jean ; maisons qu'il bâtit à même ses épargnes, pendant qu'il avait la cure de Québec, dont le revenu était alors bien au-dessous de ce qu'il est aujourd'hui. J'aurais parlé des vocations ecclésiastiques qu'il encouragea, des vierges sacrées qu'il dota, des travaux publics auxquels il contribua, des missions qu'il fonda, des sujets qu'il fournit aux diocèses voisins,... de tout ce qu'il fit pour la gloire de Dieu, l'intérêt public et sa propre sanctification. Il suffit de dire que sa vie entière a été une application continuelle à atteindre de si louables fins. Il y travaillait encore !.. lorsque le 4 décembre 1825, jour à jamais déplorable dans les fastes de l'Eglise du Canada, vers les trois heures de l'après-midi, il s'endormit tout-à-coup du sommeil des justes.

" Cette mort inattendue causa un deuil général dans les villes et dans les campagnes. Des larmes abondantes coulèrent des yeux de plusieurs de leurs habitans ; et jamais homme ne fut plus universellement et plus sincèrement regretté. Messire Turgeon, qui avait été longtemps secrétaire de l'illustre défunt et son compagnon de voyages, fut le dépositaire de ses dernières volontés. Il permit, pour la consolation des habitans du faubourg St. Roch, que le corps fût ouvert et que son cœur fût enfermé dans le mur de leur église. Un service fut

chanté avec la plus grande solennité, dans la cathédrale, sur le corps, qui, ensuite, fut déposé dans une voûte sous le sanctuaire. Le gouvernement même s'empressa de donner à cette cérémonie lugubre tout l'éclat possible, en y faisant rendre à l'évêque catholique, les honneurs militaires et civils dûs à son rang élevé. Bientôt les diverses églises du diocèse imitèrent à l'envi la cathédrale : plusieurs oraisons funèbres furent prononcées : et les vertus de ce digne évêque ne s'effaceront jamais de la mémoire de ceux qui l'ont connu.

" Mgr. Plessis était d'une taille médiocre et d'un embonpoint considérable. Sa figure annonçait de la grandeur et de la noblesse. La force de son tempérament fut telle qu'il méprisa les infirmités qui le minaient sourdement et causèrent à la fin sa mort subite. Avec un génie vaste et fertile en ressources il conduisait chaque paroisse, chaque mission, chaque école même comme s'il n'avait eu que d'elle à s'occuper. Son sang froid imperturbable le rendait propre à juger sainement des choses ; et son œil perçant envisageait les hommes sous leur vrai point de vue. Il possédait cette force d'âme qui subjugue et domine.

" Sa présence commandait le respect ; mais la conversation ne languissait pas en sa compagnie. Son entretien était spirituel et intéressant, semé d'anecdotes et de réflexions judicieuses. Doué d'une mémoire étonnante, il citait, selon l'occasion, plusieurs morceaux des auteurs classiques qu'il avait appris dans sa jeunesse ; et il répondit plus d'une fois, sur le champ, aux consultations, appuyant ses décisions de nombreuses autorités.

"Ses occupations continuelles ne lui ont pas permis de communiquer au public le trésor de son érudition. Il a néanmoins composé, outre ses mandemens, plusieurs *Discours* d'appareil, qui n'auraient pas été indignes du siècle de Louis XIV. On a de lui d'excellens sermons latins, prononcés dans diverses réunions du clergé. Le volumineux recueil de ses lettres, qui se conserve dans les archives de l'évêché, offre une source abondante de lumières, et sera toujours d'une grande utilité à ses successeurs.

" D'habiles artistes, canadiens et étrangers, ont employé le pinceau et le burin pour nous conserver ses traits ; et les citoyens de Québec lui ont érigé un monument dans l'église de St. Roch, où le cœur de ce saint prélat est déposé."

R. P. DOM CLAUDE MARTIN,

FILS DE LA VÉNÉRABLE MÈRE MARIE DE L'INCARNATION,

première supérieure des Ursulines de Québec.

Comme nous avons parlé dernièrement de la Vénérable Mère Marie de

l'Incarnation, nos lecteurs ne manqueront pas de lire avec intérêt la courte notice que nous donnons aujourd'hui sur son fils Dom Martin, et que nous avons extraite de la " Biographie universelle ancienne et moderne par une société de gens de lettres et de savans," ouvrage publié à Paris, chez L.G. Michaud 1811-1828, en 52 Vol. in-8.

Martin (Dom Claude) savant Bénédictin de la Congrégation St. Maur, né à Tours, en 1619, était encore au berceau, lorsqu'il perdit son père ; il n'avait que douze ans, quand sa mère, femme d'une éminente piété, entra dans l'ordre des Ursulines, où elle s'est acquis une grande célébrité. Quelques personnes charitables prirent soin de son éducation ; et le jeune orphelin chercha, par son application, à se rendre digne de la bienveillance dont il était l'objet.

Aussitôt qu'il eut achevé ses cours de philosophie, il vint à Paris prier Mme. D'Aiguillon, amie de sa mère, de lui procurer un emploi ; mais tandis qu'il attendait le résultat des démarches de cette dame, il se sentit tout-à-coup un grand éloignement pour le monde ; et, d'après l'avis de son directeur, il se rendit à Vendôme ; où il prit l'habit de St. Benoît, en 1642.

Dom Martin devint bientôt le modèle de ses confrères par sa douceur, sa piété et son attachement à ses devoirs. Il fut élu prieur du couvent des Blancs-Manteaux en 1654, et chargé successivement de la direction des différentes autres maisons jusqu'en 1668, qu'il fut nommé premier assistant du Supérieur-Général de la Congrégation. Il rendit, dans cette place, d'importans services par son zèle pour le rétablissement et le maintien de l'ancienne discipline ; il prit aussi la défense de la Congrégation, attaquée par les autres corps religieux ; et détermina ses confrères à entreprendre une nouvelle édition des *Œuvres* de St. Augustin. Il fut nommé, en 1690, prieur de Marmoutier : mais l'affaiblissement de ses forces lui fit désirer de n'être point réélu dans cette charge : il employa les dernières années de sa vie à prier, à se mortifier, et mourut en odeur de sainteté le 9 août 1696 (1). Un de ses plus illustres confrères (*Dom Martène*) a écrit sa *Vie*, Tours, 1697, in-8.

LE LIBAN ET LA PALESTINE.

(SUITE.)

V.—*Les Juifs.*

Le peuple à qui Moïse annonça que Dieu lui avait assigné la possession de

(1) On a de ce respectable religieux, I. *Oraison funèbre* de Pompone De Bellièvre, premier président du Parlement, Paris, 1657. II. *Méditations chrétiennes pour les dimanches et principales fetes de l'année*, ibid., 1669, 2 Vol. in-4. ; traduit en latin par D. Metzer, Saltzburg, 1695. III, *Conduite pour la retraite du mois*, ibid., 1670, in-12. ; septième édition, 1712. IV. *Pratique de la règle de St. Benoît*, ibid;, 1674, in-12 ; traduit en latin. V. Une *Vie* de sa mère Marie de l'Incarnation. VI. Des *Méditations* pour la fête de Ste. Ursule ; de St. Norbert, etc.

Dom Martène a publié *Maximes spirituelles tirées des écrits de Dom Claude Martin*, Paris, 1698, in-12. *L'histoire littéraire de la Congrégation de St. Maur* contient un *Eloge* de ce Religieux, p. 163-76.—*Weiss.*

la Terre-Promise et contre lequel Jésus prononça l'anathème de la dispersion, n'est plus maintenant représenté en Judée que par une population de 8,000 à 10,000 âmes, vivant à Jérusalem, à Jéricho, à Bethléem, à Nazareth, à Tibériade, etc. Là, comme ailleurs, les Juifs sont marchands, colporteurs, changeurs. De temps à autre, des juifs, devenus riches en Europe, arrivent en Palestine pour y passer les derniers jours de leur vie. Toutefois, le peu de sécurité qu'offrait jusqu'ici cette contrée a empêché ces arrivées d'être nombreuses. Si un gouvernement régulier s'établit en Palestine, la population juive y sera bientôt considérable, et c'est probablement par ces motifs que les Israëlites voient avec plaisir la domination de la Judée échapper à la barbarie mahométane.

VI.—*Les Samaritains.*

Ce dernier débris du royaume d'Israël n'a plus d'importance ni politique ni morale, mais c'est une espèce de relique historique, et sous ce rapport, elle mérite bien qu'on en dise quelques mots.

A Naplouse, dans la partie nommée la Haute-Ville ou le Refuge samaritain, habitent un nombre bien limité de familles, fidèles encore au schisme de Jéroboam. Ces Samaritains ont leur grand-pontife, vieillard à longue chevelure blanche, au maintien imposant et d'une dignité sévère. Le sanctuaire de leur synagogue contient le célèbre Pentateuque, le plus précieux des livres hébreux, écrit il y a 3,277 ans par Abischona, qui fut fils de Pleineas, qui fut fils d'Eléazar, qui fut fils d'Aaron. C'est un beau parchemin, bien conservé, qui se trouve dans une espèce de disque en cuivre ; l'écriture, dit M. de Salle, se développe en petites colonnes perpendiculaires aux rouleaux, et non pas en une seule grande colonne à lignes parallèles, que l'on voit dans les synagogues d'Europe.

M. de Sacy dépeint les Samaritains comme pauvres et misérables. M. de Salle n'est point tout-à-fait du même avis, et un officier allemand, qui a pris part à la dernière campagne, accorde même une certaine opulence aux principaux de la tribu. En général, leurs maisons sont propres, ainsi que leurs vêtemens. Ils ont adopté depuis assez longtemps le turban musulman aux couleurs rouges et blanches. Ils prétendent être les seuls Hébreux du sang non altéré d'Abraham, et être purs de toute souillure d'alliance bâtarde. La Bible des juifs, comme celle des chrétiens, est falsifiée, selon leurs assertions, et ils espèrent qu'un jour arrivera, où une des lumières savantes de l'Occident viendra prendre connaissance de la différence qui existe entre leur Bible et la nôtre. Jamais un Samaritain ne peut se marier à une étrangère, et celui qui manque à ce principe cesse de faire partie de leur tribu.

D'après les assertions du grand-pontife, la tribu des Samaritains se composerait maintenant de 200 âmes : M. de Salle ne lui en accorde que la moitié. L'officier allemand, dont nous venons de parler, croit que leur nombre pourrait être de 150 environ.

VII.—*Les Turcs.*

Les prétendus dominateurs suzerains du Liban et de la Palestine, y sont moins nombreux encore que les juifs.

A Jérusalem, à Jaffa, à Siclos, à Byblos, c'est-à-dire, là où ils tiennent encore garnison, ils jouissent d'une certaine considération ; mais hors des murs

de ces forteresses, personne ne respecte leur autorité. Le defterdar de Jérusalem avoue lui-même que les chrétiens sont à présent les véritables maîtres du pays. Parlant des événemens qui amenèrent ces changemens, il en attribua en grande partie l'honneur aux Druses. Ce sont eux, dit-il, qui donnent et enlèvent l'empire de ce pays. Et lorsqu'on lui répondit que maintenant cette tribu adoptait généralement la religion chrétienne, il sourit amèrement, puis leva sa main vers le ciel en s'écriant: *Main de Dieu!*

VIII.—*Les Arabes.*

Cette partie de la population de la Palestine est sans doute celle qui donnera le plus à faire à tout gouvernement régulier que l'on y établirait. L'Arabe est intelligent, généreux, hospitalier, mais le joug de la civilisation lui est insupportable. Quoique cultivant lui-même la terre avec succès, il affectionne la vie aventureuse, les combats et le pillage ; fils du désert, libre, indépendant, il se croit emprisonné dans les villes, et l'ordre, comme nous l'entendons, est pour lui une chaîne de fer trop pesante pour être supportée. Méhémet-Ali faisait garder soigneusement les confins du désert, et de cette manière il empêchait les irruptions des tribus bédouines. Quant à celles établies en Palestine il les forçait au travail, et sans la guerre contre les Druses qui occupait et décimait continuellement ses troupes, il aurait complètement atteint son but à cet égard. Malheureusement à présent les Arabes recommencent de nouveau à s'adonner à leurs mauvaises habitudes, et les secours qui leur viennent du désert y contribuent beaucoup. Les Arabes sédentaires habitent souvent des bourgades ou douaires situés au milieu de cantons chrétiens. Par exemple, près de Tayibeh, un grand bourg chrétien au nord de Gibeah, se trouve une tribu arabe établie au douaire de Diwan (l'ancienne ville Aï). Non loin de Bethléem, les missionnaires Robinson et Smith passèrent tranquillement la nuit à Tekoa, près des tentes d'une tribu qui leur rappela les descriptions que fait l'Ecriture des Bergers errans. Entre le désert et Hebron l'on rencontre la tribu des Towara, amie des étrangers et à laquelle appartient le fidèle guide Tuweileb, l'ami de Ruppell, des missionnaires précités et d'autres voyageurs modernes. Du côté de la montagne de Hor, rode une tribu dont le patriarche Shech Abon-Zeitoun rançonne les pélerins. Une autre tribu a pris possession d'Aïalon (Yalo) près de Bethhoron, là où, d'après l'Ecriture, Josué prononça les paroles : "Soleil, arrête toi sur Gabaon, lune, n'avance pas " sur la vallée d'Aïlon."

La tribu d'El-Madschadal, pauvre, mais assez nombreuse, et dont M. de Forbin Janson, dans son itinéraire, loue beaucoup l'hospitalité, a élevé ses tentes dans les environs d'Ascalon.

Plusieurs tribus arabes ont pris part à la dernière partie de la guerre des Montagnards contre les Egyptiens.

Il est très-difficile d'évaluer avec quelque exactitude la population arabe de la Palestine. Les données des auteurs varient de 30,000 à 50,000. Le premier chiffre paraît être le plus près de la vérité.

(A CONTINUER.)

EXTRAIT DU JOURNAL "THE CATHOLIC" DE HAMILTON.

Il se trouve, parmi nos frères séparés de différentes dénominations,

des personnes qui sont blessées de ce que nous essayons à démontrer la fausseté de leurs différentes croyances, telles qu'exposées dans les traités et journaux religieux de leurs nombreux éditeurs. Mais ont-elles réfléchi que nous ne sommes jamais les aggresseurs dans ces disputes; que notre Religion est constamment défigurée et mal représentée par ceux qui ont intérêt à tromper; que nous, catholiques, sommes représentés par ces ignorans et malicieux écrivailleurs, comme des idolâtres, des vendeurs de pardons pour les péchés à venir, des ennemis de la Bible ou de la parole de Dieu écrite, et des monstres infâmes, indignes d'être tolérés; que dans leur élégante phraséologie, notre Eglise est *la prostituée de Babylone* ou *la prostituée vêtue d'écarlate*, le Pape, *l'homme de péché*, *l'antechrist*, Rome, *le siége de la Bête*; que toute notre doctrine est blasphême et corruption; ne conviendront-elles pas que nous avons raison de nous défendre d'imputations si horribles et si insensées? Est-ce que nous devrions garder un profond silence et souffrir que le public protestant, qui ignore notre doctrine, et dont l'opinion à cet égard a reçu une direction erronée, puisse conclure que toute cette calomnie antichrétienne et si longtemps soufferte sans réponse, ne peut en aucune manière être niée?

Il y a eu un temps et un temps très-long, pas moins de trois siècles, pendant lequel notre voix était enchaînée par des ordonnances pénales. Alors nos ennemis avaient la liberté de parler et de publier sur nous tout ce qu'il leur plaisait. Et ils n'ont pas manqué d'employer tout ce tems à nous injurier et à noircir notre caractère. Leurs prétendus complots, leur trahison des poudres (Gunpowder treason) et mille autres artifices diaboliques, pour rendre odieuse la religion honnie de nos ancêtres; tout fut employé. Appuyés qu'ils taient et soutenus par les coupables procédés d'un gouvernement intéressé et persécuteur, ils réussirent à la fin à tromper un public indolent et sans défiance, tant en Angleterre qu'en Ecosse; jamais cependant dans le pays de St. Patrice, cette île des saints, d'où aucune hérésie, aucune secte fanatique ne surgit jamais. Mais, grâce à Dieu, les tems sont changés. Maintenant nous avons la liberté de parler ouvertement. Le soleil de la vérité a reparu à la fin, et a dispersé par ses rayons lumineux les sombres nuages, ces vapeurs changeantes qui s'élèvent de la terre, ces exhalaisons pestilentielles de l'imposture et de l'erreur longtemps propagée.

NOUVELLES DIVERSES.

Rome.—Le gouvernement pontifical vient d'annoncer officiellement au corps diplomatique le rétablissement de ses relations d'amitié avec la cour de Lisbonne. Don Miguel persiste dans son refus d'abdiquer.

—Le Saint-Père a quitté, depuis le 21 octobre, le palais du Quirinal pour aller habiter le Vatican ; il continue à jouir de la santé la plus florissante, et son voyage paraît même avoir augmenté ses forces.

ANGLETERRE.—On lit dans le *Cork-Examiner :*

" Nous sommes charme d'annoncer la conversion de lord et lady Holland à la foi catholique romaine : cet heureux événement a eu lieu à Rome tout dernièrement. Cette nouvelle a été apportée par un jeune Anglais qui était parti d'ici laïc protestant, et qui revient prêtre catholique."

—On lit dans l'*Ami de la Religion :*

" Un meeting de l'*Intitut catholique* a été tenu, il y a peu de jours, à Londres. M. John Henry Keanne, élu président, a dit qu'il avait vu avec une grande joie, durant un voyage récent dans différentes parties de l'Angleterre, les belles et nombreuses églises catholiques qui surgissent de tous côtés. Il avait surtout observé avec satisfaction la pompe des cérémonies, la tenue religieuse et édifiante des congrégations. Dans plusieurs endroits, au nord de l'Angleterre, la majorité des congrégations se composent de nouveaux convertis. Nulle part cependant le progrès du catholicisme parmi les familles anglaises n'a été aussi étendu, ni aussi remarquable que dans l'ancienne cité archiépiscopale et catholique d'York. La chapelle qui s'y trouve ne pouvant contenir, vu le grand nombre des nouveaux convertis, la moitié des personnes qui s'y rendent de toutes parts, les catholiques d'York ont déjà formé un fonds considérable pour en construire une autre beaucoup plus spacieuse.

—Le 9 novembre Sa Majesté la Reine Victoria a donné naissance à un fils, qui a été nommé Prince de Galles et Duc de Cornwall. L'archevêque de Cantorbery a ordonné à toutes les églises d'Angleterre des actions de grâces en reconnaissance de cet heureux événement.

Après le roi, la première dignité de l'Etat est celle du fils aîné. Les anciens saxons l'appelaient *aethling*, c'est-à-dire noble. Après la conquête, l'héritier présomptif n'eut plus que le titre de fils du roi. Ce fut Edouard 1er. qui donna à son fils Edouard le titre de Prince de Galles et de comte de Chester. Le Prince de Galles, héritier de la couronne d'Angleterre, est, après son père le chef du royaume. Il doit siéger à sa droite, dans toutes les assemblées solennelles. Depuis l'union, le titre qu'il porte est celui de *Magnæ-Britanniæ princeps.* Il nait avec le titre de Duc de Cornwall, ayant droit à tous les revenus affectés à ce titre. Les revenus du Duc de Cornwall sont évalués à 14,000 livres par an.

Les armes du Prince de Galles sont les armes royales avec un panache de plumes d'Autruche. La devise *Ich dien* (je sers), paraît avoir été prise par le prince Noir à un prince de Bohême qu'il avait tué à Crécy. D'autres prétendent qu'une autre étymologie existe. Le roi Edouard 1er., présentant son fils encore enfant aux habitans de ce pays, leur aurait adressé ces paroles : *Eich dyn* (voilà votre homme !). En cas d'absence de postérité masculine, la fille aînée du roi est héritière présomptive du trône ; elle est plus considérée par les lois que ses jeunes sœurs. La reine Victoria est la première reine régnante qui ait donné naissance à un Prince de Galles.

—Parmi les subsides demandés à la chambre des communes par le ministère tory, figurent 4,460 liv. sterl. pour le collége catholique irlandais de

Maynooth. Cette allocation, qui soulevait dans chaque session une discussion plus ou moins longue et opiniâtre, dont les Colquhoun, les Plumptree et les Inglis faisaient inutilement les frais, vient d'être accordée à une majorité de 75 voix, après un vote que M. Plumptree a cru devoir provoquer pour obéir aux exigences de sa conscience timorée. Sir Robert Peel s'est énergiquement prononcé en faveur de l'allocation et a déclaré qu'il votait depuis trente ans dans le même sens.

—Le samedi 7 novembre, le révérend Michel-Salomon-Alexandre a été consacré évêque (anglican) d'Angleterre et d'Irlande à Jérusalem par l'évêque de Londres, assisté des évêques de Rochester et de la Nouvelle-Irlande. L'évêque exercera sa juridiction dans la Syrie, la Chaldée, l'Egypte et l'Abyssinie. Le nouvel évêque est un israélite converti. (*Sun.*)

Ainsi la propagande protestante ne se repose pas. Les difficultés s'aplanissent devant elle, elle triomphe de tous les obstacles. Qu'est devenue l'opposition que la Porte mettait, disait-on, à l'érection de cet évêché anglican à Jérusalem? Au fait, il n'est pas probable que le sultan fasse sur ce point grande résistance si les Eglises catholiques ne réclament pas énergiquement. L'hérésie, pensionnée par les puissances ennemies de l'Eglise, va donc s'installer officiellement pour la première fois aux lieux mêmes où l'Eglise fut instituée et cimentée par le sang de son divin fondateur.

Voilà des germes de division et d'erreur jetés sur ce sol éminemment catholique de la Syrie. Dieu permettra-t-il qu'ils s'y développent? (*Union Catholique.*)

IRLANDE.—On écrit de Dublin, 11 novembre :

" A l'occasion de la naissance du Prince de Galles, M. O'Connell vient d'adresser une proclamation aux habitans pour les inviter à illuminer leurs maisons. Cette invitation sera reçue avec enthousiasme. Le docteur Murray, l'évêque catholique, a, de son côté, adressé au clergé une circulaire, dans laquelle il l'invite à offrir, dimanche prochain, des actions de grâces à Dieu pour l'heureuse délivrance de S. M. la reine Victoria et des prières pour qu'il bénisse S. M. et son royal enfant."

—L'*Univers* s'exprime ainsi à l'égard des dernières élections municipales de l'Irlande :

" Un fait, qui mérite d'être signalé, nous est révélé par les dernières élections municipales de l'Irlande. On a, jusqu'à ce jour, regardé avec raison comme une source de misères pour ce pays, l'absence d'une classe qui tînt à l'aristocratie par la fortune, au peuple par ses sentimens et sa foi ; et sans la mise en vigueur du bill des corporations irlandaises, nous ignorerions encore que, depuis 1800, s'élevait en Irlande, dans le silence et le travail, une bourgeoisie catholique. Cette classe vient de prendre le pouvoir ; elle est aujourd'hui à la tête de l'administration intérieure ; Cork, la seconde ville du royaume, a vu, comme Dublin, un catholique appelé par le suffrage de ses concitoyens à la dignité de lord-maire ; et partout où les catholiques n'ont pas la majorité, ils se trouvent assez forts pour contrebalancer dans les conseils municipaux l'influence de leurs ennemis.

" C'est là certainement un magnifique triomphe pour l'Irlande ; le peuple en ressentira bientôt les effets ; de nombreuses réformes sont projetées. Aux corporations est confié l'emploi de certaines sommes, qui ne seront plus gas-

pillées par quelques privilégiés, et les pauvres de Dublin jouiront désormais indistinctement de la répartition des fonds assez considérables, dont M. O'Connell, en sa qualité de lord-maire, peut disposer au nom de la corporation."

—On annonce que M.O'Connell se propose de présenter au parlement en grand costume de maire de Dublin une pétition pour le rappel de l'union.

France.—Au commencement de septembre trois prêtres sont partis de Nantes pour aller commencer une mission à Nosbé, ile située près celle de Madagascar. Ils devaient prendre avec eux deux ou trois prêtres de l'Ile Bourbon. Cette mission peut avoir d'heureux résultats ; car de là les missionnaires pourront peut-être un jour pénétrer dans la grande ile de Madagascar. Quelques mois auparavant deux prêtres français étaient partis pour Cayenne. Deux autres étaient à la veille de partir pour la Guadeloupe et deux pour la Martinique.

Dans toutes les colonies françaises on commence à travailler avec zèle et succès à l'instruction des noirs ; les maîtres comprennent pour la plupart la nécessité de faire instruire leurs esclaves. Beaucoup prient les prêtres de se rendre à leurs habitations pour remplir leur saint ministère ; quelques-uns même font élever des chapelles pour y réunir leurs nègres.

—Six missionnaires, dont trois prêtres et trois frères, appartenant à la congrégation des Maristes, dont le principal établissement est à Lyon, après un court séjour au séminaire des Missions-Etrangères à Paris, sont partis pour l'Angleterre, d'où ils devaient s'embarquer pour se réunir à Mgr. Pompallier, évêque de Maronnée et vicaire apostolique de la Paulynaisie occidentale. Ce vénérable Prélat, avec les secours des zélés missionnaires, ses coopérateurs, continue à recueillir les plus grands succès dans ses travaux lointains.

Quatorze missonnaires, tant prêtres que frères appartenant à la même congrégation, se sont embarqués à Portsmouth, en décembre 1840, pour la même destination ; on a reçu d'eux des lettres, datées de Sydney, du mois de mai dernier. Ils étaient tous arrivés en bonne santé à la Nouvelle-Hollande et avaient reçu des missionnaires catholiques d'Irlande, stationnés dans cette colonie, l'accueil le plus fraternel et l'hospitalité la plus généreuse. Mgr. Pompallier leur faisait savoir qu'il les attendait à la Baie-des-Iles avec la plus vive impatience, et ils devaient s'embarquer pour leur destination à la fin de mai.

—Par une bulle de Sa Sainteté Grégoire XVI en date du 1er. des calendes d'octobre, l'Eglise de Cambrai vient d'être érigée en archevêché ayant pour suffragant l'évêché d'Arras. C'est l'accomplissement des vues de Pie VII d'heureuse mémoire.

—Mgr. Cottret, évêque de Beauvais, vient de mourir à l'âge de 72 ans.

—Mr. Picot, ancien rédacteur de *l'Ami de la Religion* est mort à Paris le 15 novembre dernier.

Pologne.—L'aggrégation administrative et judiciaire de la Pologne à la Russie est un fait consommé. Jusqu'à présent ce malheureux royaume avait conservé un conseil d'Etat distinct, qui lui laissait au moins un semblant de nationalité. Cette distinction, tout illusoire qu'elle était en fait, vient de disparaître. Un ukase est intervenu, qui abolit à la fois le conseil d'Etat et la cour de justice supérieure, et les remplace par deux départemens du sénat

dirigeant. Comme le sénat dirigeant n'est en définitive qu'une délégation du conseil de l'Empire, il en résulte que le royame de Pologne se trouve tout-à-fait rangé maintenant dans la catégorie des provinces-unies.

Le prince Paskiewitsch devait se rendre inscessamment à Berlin pour communiquer au gouvernement les changemens que l'empereur Nicolas se proposait d'opérer dans l'organisation du royaume de Pologne.

—D'après un journal allemand, la population de la Russie s'élevait, en 1838, à 54 millions d'âmes, non compris la Pologne, la Finlande et la Caucasie. La population totale est de 62 millions. Les forces de terre et de mer sont évaluées à 1,333,000 hommes.

Une lettre d'un missionnaire apostolique, écrite du royaume de Siam, en date du 20 mars dernier, donne des détails intéressans sur l'événement dont le Camboge ainsi que les frontières du royaume de Siam et de l'empire d'An Nam ont été le théâtre, depuis la destruction de Battambang;

"Dans ma dernière lettre, en vous faisant l'histoire de nos tristes aventures, je vous disais que je me rendais à Pinang, pour la douzieme fois, afin d'attendre une barque annamite que Mgr. Cuénot devait envoyer à Syncapour, pour me conduire en Cochinchine, en février 1841. Nous touchons à la fin de mars et la barque ne vient pas. Ce retard annonce quelque catastrophe. M. de la Motte étant mort en prison par suite des mauvais traitemens qu'il a subis, il ne reste plus dans le vicariat apostolique de la Cochinchine que trois missionnaires, dont un est hors de combat. M. Rosamel, commandant de la corvette française la Danaïde, vient de me remettre quelques lettres de Bang-Kock, qui ne confirment que trop mes tristes pressentimens. D'après ces lettres, le Tong-King est en pleine révolte; la guerre civile ravage la Cochinchine, et le Cambege annamite est tout en feu. Voici ce qui a donné lieu aux troubles qui inondent de sang le Cambege. Le roi de Cochinchine (l'empereur d'An-Nam), poussé par je ne sais quel esprit de vertige et d'erreur, s'est mis dans l'esprit de faire prendre à ses sujets le même costume. En conséquence, il a publié un édit pour forcer les Cambegiens à se vêtir comme le reste de ses sujets. En second lieu, il a chargé quelques mandarins d'enlever deux filles de l'ancien roi du Camboge, son vassal, pour en faire ses concubines; à cette nouvelle, les esprits se sont exaspérés, au point qu'un soulèvement général a eu lieu en même temps sur tous les points du Cambege annamite. Les Cambegiens, qui formaient la majorité de la population dans la plupart des localités, ont fait main basse sur les Cochinchinois, ont massacré les mandarins et ceux qui ont tenté de leur opposer de la résistance. Dans la crainte d'être victimes d'une réaction, ils ont appelé à leur secours l'armée siamoise qui se tient sur les frontières depuis une année, épiant sans cesse l'occasion de se venger de l'émigration, qui eut lieu l'année dernière à Battambang. Les soldats annamites se sont réfugiés dans les villes fortes et, quoique en bien petit nombre, ils se défendent contre les forces réunies de Siam et du Cambege. Les Siamois se tiennent néamoins tellement assurés de la victoire, que le général a déjà écrit à Bang-Kock, pour consulter le roi sur les mesures à prendre pour transférer dans la capitale les nombreux ennemis qu'il cerne, et qui vont tomber entre ses mains.

"Au milieu de ces bouleversemens, que deviendront nos pauvres chrétiens, que le prince rebelle entraîna à sa suite l'année dernière? S'ils sont repris par les Siamois, je

crains fort qu'ils n'aient tous la tête tranchée, quoiqu'ils soient aussi innocens que moi de la révolution de Battambang. Ils ont émigré par force et sous peine de se voir massacrés par le vainqueur. Mais n'importe, la justice de ces pays n'est pas scrupuleuse. Quelques jours avant mon départ de Battambang, j'ai vu juger quelques-uns de ces émigrans, qu'on avait ressaisis. Sans examiner s'ils avaient pris une part active à la révolte, un mandarin, nonchalamment assis sur une natte, n'adressait que cette question aux prisonniers qu'on amenait devant lui : *As-tu servi le prince?—Oui, mais je n'ai pas pris les armes, je n'ai cédé qu'à la violence.* Et, là-dessus, sans autre forme de procès, le mandarin disait à ses gens : *Qu'on lui tranche la tête*, et on le décapitait à l'instant même. Cette opération se renouvelait si souvent, qu'en me rendant à la forteresse, je marchais toujours dans le sang, obligé de tenir mon mouchoir sous mon nez à cause de l'odeur fétide qu'exhalaient les nombreux cadavres qu'on laissait étendus sur le lieu du supplice, jusqu'à ce que les vautours et les chiens n'eussent plus laissé que les os. Quand je me rappelle ces scènes d'horreur et de barbarie, je frémis, en pensant que mes infortunés néophytes subissent peut-être maintenant le même sort.

" Ce n'est pas seulement en Cochinchine et au Tong-King que la persécution ravage le champ de l'Eglise. Il paraît que les chrétiens du Sutchuen et de plusieurs autres provinces de la Chine ont aussi leur part du calice d'amertume. Pour la Corée, on la dit dans la dernière détresse. Ni l'évêque ni ses missionnaires n'ont écrit cette année. On attendait leurs courriers au milieu du mois de décembre dernier à Macao, et aucun n'a paru. Des Chinois venus de Péking ont assuré que la mission de Corée est aux abois, et que Mgr. Imbert et ses prêtres ont été martyrisés, avec un grand nombre de chrétiens. Peut-on se fier à ce rapport ? Je n'en sais rien ; mais le défaut de nouvelles est regardé ici par tout le monde, comme une confirmation de ces bruits, qui ne prennent que trop de consistance.

" Vous avez dû apprendre l'arrestation de M. Taillandier à Canton. Il est maintenant rendu à la liberté. M. Barrot, consul français à Manille, a remué ciel et terre pour tirer ce missionnaire de prison, mais sans succès. C'est l'amiral anglais, Elliot, qui, dans ses négociations avec les Chinois, a exigé la mise en liberté de notre compatriote ; cet acte de générosité de la part d'un anglais, au moment où l'on croyait la guerre déclarée entre la France et la Grande-Bretagne, sera, je l'espère, apprécié par le gouvernement français.,,

Syrie.—On lit dans l'*Ami de la Religion:*

" Les cours gratuits du collége dirigé par les Jésuites à Beyrouth sont en activité depuis quelque temps : plus de cent cinquante jeunes Arabes y sont admis pour étudier diverses langues, telles que l'arabe, le grec, le français, l'anglais, le turc, l'italien et le syriaque.

" C'est une idée éminemment chrétienne (disons-le à l'honneur du Saint-Siége), que celle de fonder ce collége ; et le choix du P. Rylo, sous la direction duquel il est placé, est un bonheur pour des populations que ce religieux connaît depuis si longtemps.

"On ne pouvait saisir un moment plus opportun pour faire un pareil établissement, car tout porte à prévoir dans ces contrées de grands changemens, dont plusieurs sectes disputent l'initiative à la religion catholique, La société biblique, et principalement la société américaine, qui fait de grands frais pour

s'attirer des prosélytes, sous le prétexte de répandre l'instruction, ne cessent l'une et l'autre d'exploiter les Libanais.

" Le collége, dirigé par les PP.de la Société de Jésus, a été établi dans le double but de populariser l'instruction et de soustraire les fidèles aux séductions des ennemis de notre sainte religion."

ESPAGNE.---L'allocation de 15,000 liv. accordée à la Reine-régente Marie Christine, en juillet dernier, par une décision des Cortès, vient d'être supprimée par un décret d'Espartero, en date du 26 octobre.

ETATS-UNIS.—Le *Catholic Herald*, de Philadelphie, du 2 décembre courant donne le détail d'une belle et majestueuse cérémonie qui eut lieu le 30 nov. dernier, fête de St. André, dans l'Eglise de Ste. Marie, de cette ville. C'était la consécration du Très-Révd.Pierre Rich.Kenrick,coadjuteur de Mgr. Rosati,évêque de St. Louis, et frère de Mgr.Frs.Kenrick,évêque-coadjuteur de Philadelphie. La consécration fut faite par Mgr. Rosati lui-même, qui arrivait de Rome, où le St. Père plein d'estime pour son mérite et se rappelant les services qu'il a rendus à toute l'Eglise, pendant qu'il était à la Propagande, vient de lui accorder ce coadjuteur et de le nommer son légat pour Haïti, où des besoins pressans requièrent immédiatement sa présence. Quatre évêques, outre le consécrateur, assistaient à la cérémonie, savoir: Mgr. Fenwick, coadjuteur de Philadelphie, Mgr. England, évêque de Charleston, Mgr. de Forbin Janson, évêque de Nancy et de Toul, et Mgr. Lefebvre, coadjuteur du Détroit. Un clergé nombreux les accompagnait ; et le sermon de circonstance fut prêché par Mgr. England.

—Mgr. de Nancy s'est embarqué à New-York, le 2 du courant, sur le *Baltimore*, faisant route pour la France.

NOUVEAU BRUNSWICK.---On parle d'un engagement qui aurait eu lieu sur le territoire en dispute entre les troupes anglaises et la garnison du fort américain.

CANADA.—Les Pères Oblats ont commencé à St. Hilaire leur première mission le 9 décembre courant. On nous écrit que Mr. de Rouville vient de faire don à l'église de cette paroisse de 7 à 8 tableaux.

—On lit dans une lette de Perth, Haut-Canada, du 22 nov. 1841 :

" Le township de Ramsay, grâce à Dieu, peut maintenant s'enorgueillir d'une belle église catholique, ornée d'une élégante tour. Cette œuvre est dûe à un peuple comparativement pauvre, mais qui mérite des éloges pour s'être réuni dans la vue de se préparer un lieu convenable, où il pût adorer son Dieu en esprit et en vérité. L'état déjà avancé de cet édifice est dû en grande partie aux efforts constans et infatigables du pasteur du lieu, le révérend J. H. McDonaugh." (*The Catholic.*)

—Le Rév. Th. Gibney, de Guelph, a dernièrement bâti trois églises sur le territoire Huron, une à Goderich,une autre à Mickillip, vulgo Irishtown,la troisième à Stratford. (*Id.*)

—Il se tiendra, lundi prochain à 9 heures A. M., à la *Maison de la Providence*, une assemblée de la corporation, à laquelle toutes les Dames charitables de la ville sont priées de prendre part.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 24 DÉCEMBRE 1841. No. 23.

ANCIENS MONUMENS DE MONTREAL.

[Extrait d'un opuscule encore manuscrit, plein de faits et de renseignemens exacts sur l'enseignement public du Comté de Montréal, dont nous avons déjà publié des extraits, pages 354 du tome 1er. et 189 du tome 2d. des *Mélanges*. Cet opuscule a pour titre " *Statistique de l'Enseignement public dans l'Ile et le Comté de Montréal, en* 1835 ; *suivie d'un Tableau général pour cette même année, de Rapprochemens et Comparaisons avec* 1825 *etc. et de Notices sur les Etablissemens fixes, ou destinés à perpétuer des Ecoles dans le Comté.*—En deux parties—M. S. de J. Viger Ecr.]

QUELQUES PARTICULARITÉS DE LA VIE DE LA VÉNÉRABLE SŒUR MARGUERITE BOURGEOIS.—HISTORIQUE DU COUVENT ET DES ÉCOLES DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME A MONTRÉAL. LA PREMIÈRE MAISON D'ÉCOLE DE VILLE-MARIE EST UNE ÉTABLE !—UNE RECLUSE —DÉTAILS SUR QUELQUES ANCIENS MONUMENS RELIGIEUX ET D'ÉDUCATION DE MONTRÉAL.

1620-53.–L'Institutrice, Fondatrice et Première Supérieure des "Filles Séculières (maintenant SŒURS) de la Congrégation Notre-Dame, établie à Montréal," fut aussi la Fondatrice des premières Ecoles de cette Ville, alors nommée *Ville-Marie*. Née à Troyes, en Champagne, le 15 avril 1620, elle se nommait Marguerite Bourgeois, et était la fille d'Abraham Bourgeois, honnête marchand et de Guillemette Garnier.

" Après avoir passé ses premières années," dit l'Abbé de La Tour, "dans une grande innocence,et fait vœu de pauvreté et de virginité,à vingt-ans elle se présenta successivement aux Carmélites et aux filles de Ste. Claire. Dieu qui la destinoit à d'autres œuvres, permit qu'elle y fut refusée. M. Gendret, (1) son directeur,forma le dessein d'une communauté de filles pour instruire gratuitement la jeunesse ; mais il voulait que cette communauté fût libre et non cloîtrée : qu'elle ouvrît des écoles partout où elle serait appelée, et qu'elle

(1) Ou plutôt *Jandret*, ainsi que l'écrit la Sœur Bourgeois. C'est le même auteur la Sœur Juchereau, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* nom de *Gendron*.—J. V.

allât aux offices de la paroisse, et donnât aux fidèles un exemple de l'assiduité qu'ils lui doivent. M. Gendret chargea donc Mademoiselle Marguerite Bourgeois et quelques autres de ses pénitentes de commencer cette Communauté, et les logea dans la maison de Madame Cherli, sœur de M. de Maisonneuve. Cet établissement ne dura pas. Ses sujets moururent ou se dispersèrent. Mais ce fut un essai de ce que Mlle. Bourgeois devait faire un jour à l'extrémité du monde, dont elle tira de grands avantages : elle y eut occasion de faire connaissance avec celui qui devait l'y mener, et l'aider dans son entreprise." (1)

1653.—En effet, après avoir donné ses biens à sa sœur et à son neveu, et avoir distribué aux pauvres ce qu'elle avait d'argent, elle alla s'embarquer à Nantes, en 1653, pour le Canada, en la compagnie de M. Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve, premier gouverneur de *Ville-Marie*, ou Montréal, dans le but particulier de *faire de petites Ecoles*, dans cette Ville naissante, (2) *et d'y instruire les personnes de son sexe.*

Mlle. Bourgeois arriva à Montréal le 16 novembre. "Ce n'était alors qu'un pays désert et inculte, et la première fois qu'elle y entendit la messe, une tente servoit d'église, et un arbre de clocher."(3) Elle ouvrit aussitôt son école, ou, comme le dit un de ses biographes : "elle se mit de suite à l'œuvre particulière d'instruire les personnes de son sexe, Françaises et Sauvages, ayant soin de toutes avec une égale attention. Et, comme elle n'avait point encore d'*Ecole publique*, où elle pût les assembler toutes, elle les suivait de maison en maison. Une cinquantaine de maisons, dispersées çà et là dans l'enceinte d'un petit *Fort* en pieux, composaient tout le corps de cette Ville. Quelques habitans répandus dans les campagnes voisines, et quelques cabanes sauvages dressées dans les environs, formaient toute la peuplade. Elle parcourait, seule chaque jour, presque toutes ces différentes maisons. Mais comme ce nouvel établissement croissait tous les jours en étendue pour le terrain qu'elle avait à parcourir, et en nombre des sujets qu'elle avait à instruire, elle se trouva bientôt hors d'état de soutenir, toute seule, un travail qui, sans être au-dessus de son courage, était de beaucoup au-dessus de ses forces." (4) "Elle soignait, en outre, les enfans, servait les malades, ensevelissait les morts, et rendait toute sorte de services aux soldats et aux pauvres." (5)

---

(1) *Mémoires sur la Vie de Mgr. de Laval*, par l'Abbé Ls. B. de La Tour. Cologne, Motiens, 1761, in-12.
(2) Son établissement date du 17 mai 1642.—J.-V.
(3) L'Abbé de La Tour.
(4) *Vie de la Vénérable Sœur Marg. Bourgeois. Ville-Marie*, W. Gray, 1818, in-12.
(5) L'Abbé de La Tour.

Mlle. Bourgeois logeait, tout ce temps, chez le Gouverneur même, son protecteur, qui avait pour elle la plus haute admiration, comme le plus grand respect.

1657.—En 1657, toujours sans maison à elle et toujours logeant chez M. de Maisonneuve, Mlle. Bourgeois conçut le projet de bâtir une Chapelle en bois. "pour y assembler de tems en tems les jeunes filles, après lesquelles elle courait, pour ainsi dire sans cesse, de maison en maison, pour les instruire." (1)

Elle jeta, en effet, cette même année, les fondemens en pierre de la Chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, sur un terrain que lui donna M. de Maisonneuve, à environ 400 pas en dehors de l'enceinte de la Ville ; mais elle ne put l'achever, par la défense que lui en fit faire Mr. l'Abbé de Quaylus,premier supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Montréal. "Se voyant alors frustrée," dit encore son biographe, "de l'espérance qu'elle avait eue, que, par le moyen de sa chapelle, elle pourrait suffire à l'instruction nécessaire aux jeunes personnes de son sèxe, dans une ville qui n'était pas encore extrêmement peuplée ; et sentant qu'il lui était impossible de soutenir l'ouvrage toute seule, elle pensa à s'associer des compagnes ; et n'en trouvant pas sur les lieux de propres à former de bonnes maîtresses, elle prit le parti d'en aller chercher dans l'ancienne France."(2)

1658-59.—Tel fut le motif de son voyage de 1658, et l'occasion de la formation de sa communauté.

Partie de Montréal le 29 septembre 1658, elle y fut de retour le 29 septembre 1659, avec des fonds et quatre compagnes, Mesdemoiselles Crolo, Raisin, Hyoux et Châtel. "M. de Maisonneuve qui l'avait logée autrefois, lorsqu'elle était seule, dans sa propre maison, se trouvant dans ce moment accablé par une multitude d'autres Français qui arrivaient en même tems pour grossir sa petite colonie, et ne pouvant procurer à tous un logement suffisant, ne put offrir à Mlle. Bourgeois et à ses compagnes qu'une espèce d'*Etable*, qu'il avait encore à sa disposition, et qu'il lui avait donnée, l'année d'auparavant, pour y tenir ses *Ecoles*."(3)

1659.—Cette courageuse fille, ne dédaignant point l'offre qu'on lui faisait, alla se retirer avec ses compagnes dans cet humble et misérable réduit. Voici la description qu'elle nous a laissée elle-même de cette Premiere Maison d'École de Montreal : elle mérite à tous égards d'être conservée.

" C'était un bâtiment de 25 pieds en quarré, qui avait été long-
" temps la retraite de plusieurs animaux de toute espèce. J'y fis faire

(1) Sa *Vie* déjà citée.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

" une cheminée et autres réparations nécessaires pour la propreté, " et pour y loger les enfans qu'on nous donnerait, et pour y tenir les " *Ecoles*. Quant à nous, comme il y avait audessus une espèce de " Colombier,ou de grenier où l'on avait jusqu'alors élevé des pigeons, " j'en fis notre dortoir et notre Chambre de Communauté ; quoiqu'on " ne pouvait y monter que par une échelle extérieure, et qui nous " était très-incommode."(1)

Si d'aussi bonne heure pour *Ville-Marie* que 1659, cette ville ne put fournir à *ses petites filles*, qu'une Etable et un *Pigeonnier* pour local de leurs premières classes, dans quelle autre vue de la providence, *Montréal* se vit-il également réduit, aussi tard que 1773, à transformer l'Ecurie et le *Poulailler* de l'ancien Château-Vaudreuil (devenu Collége), en lieux d'Ecoles pour *ses petits garçons.* " (2) Singuliers berceaux des *Palais* maintenant consacrés à l'éducation dans cette Ville !

" On commença dès lors, " continue le biographe de la Sœur Bourgeois, "à recevoir quelques filles pensionnaires et externes. La première entrée des Ecoles se fit le jour de Ste. Catherine, 25 novembre 1659, et la première assemblée de la Congrégation des Filles séculières pensionnaires et externes se tint le jour de la Visitation Notre-Dame, 2 juillet, 1660. "....." Cependant, peu de tems après, le nombre des pensionnaires et des écolières croissant considérablement, on se trouva trop étroitement logé et l'on fut obligé d'acheter d'un nommé St. Ange une petite maison voisine." (3)

Cette dernière maison, située comme l'aîle nord-est du couvent, sur la rue St. Jean-Baptiste, était bâtie plus au nord-ouest, et dans l'alignement, peut-être, de la rue Notre-Dame.

En 1659 encore, la Sœur Bourgeois fit bâtir un *Appentis en bois* sur les fondemens de la chapelle qu'elle avait entrepris d'élever en 1657, comme on a déjà vu, " pour le faire servir de classe et de chapelle " (selon son ancien projet,) " pour les jeunes filles qu'on pourrait y assembler, en attendant qu'il fût possible de faire quelque chose de mieux ; " (4) et l'on y commença des *classes.—A continuer.*

ASILE DES FEMMES AGÉES ET INFIRMES DE MONTRÉAL.

Lundi,20 du courant, eut lieu, à l'Hospice de la Providence de cette ville, une Assemblée de la Corporation de l'*Asile des femmes agées et*

(1) Extrait de *Mémoires de la Vénérable Sœur Marg. Bourgeois*,et aussi de sa *Vie* déjà citée.

On montre encore aujourd'hui, dans l'aîle nord-Est du Couvent actuel,donnant sur le Jardin, un appartement nommé la *Filière*, que l'on atteste occuper le premier site de cette ancienne *Etable* ; et auquel on a conservé les mêmes dimensions, ou à peu près.-J.V.

(2) Ce dernier bâtiment subsiste encore aujourd'hui. C'est une petite maison en pierre, à deux étages, de 25 1-2 par 38 pieds, qu'on peut voir dans la cour d'une des maisons bordant la rue de la Fabrique, au sud-ouest de la halle du *Nouveau-Marché*.—J.-V.

(3) *Vie de la Sœur Bourgeois*, déjà citée.

(4) Sa *Vie* déjà citée.

infirmes. Les Dames chargées de faire la collecte pour la bâtisse de la future maison des Filles de la Charité, qu'il est maintenant question de construire sur le terrain que la Corporation vient d'acquérir de Mme. Vve. Hamelin, informèrent l'Assemblée que la souscription avait produit jusqu'à ce jour £1013,8,9, et elles se chargèrent avec beaucoup de zèle de continuer cette bonne œuvre, si heureusement commencée et applaudie de tous les citoyens. Il fut décidé qu'une maison pour recevoir les Filles de la Charité serait donnée à l'entreprise le plutôt possible ; et que l'on prierait quelques citoyens d'en faire le plan et de voir ensuite quelques ouvriers pour recevoir leurs propositions. Elles jugèrent que l'on pourrait contracter avec eux jusqu'au montant d'une somme de deux mille livres courant. Le bon accueil que le public fait à cette excellente œuvre, la ressource d'un grand bazar déjà commencé, un nouvel appel qu'elles feront, dans une saison plus avantageuse, à leurs concitoyens si favorablement disposés, tout leur fait croire à un succès complet.

Pour intéresser Dieu et les hommes dans le succès de cette entreprise, elles prirent la résolution de se constituer en Association de charité pour aller visiter les pauvres à domicile, leur porter les secours qu'elles pourront obtenir des riches et pour exercer envers les membres souffrans de J. C. toutes les œuvres de charité spirituelles et corporelles. Elles s'ajournèrent au lendemain pour recevoir un Réglement que Mgr. s'offrit de leur donner, et pour s'organiser, dans le but de commencer sans délai à exercer le noble emploi de *Servantes des pauvres.*

Mardi après-midi ces Dames,courageuses se réunirent de nouveau à l'Hospice de la Providence, et firent de la résolution prise la veille leur grande et unique affaire. Elles écoutèrent d'abord la lecture du Réglement donné par St. Vincent de Paul à des Dames qui s'étaient associées pour aller visiter les pauvres et soigner les malades dans leurs maisons. Nous donnerons en entier ce Réglement, après qu'il aura été modifié d'après les besoins et les circonstances du moment.Nous observerons seulement en passant que l'Association a pour objet de soulager les pauvres, de les visiter, de les consoler et de leur porter à domicile les secours que l'on pourra obtenir de la libéralité des riches. Elle se propose d'honorer et imiter la miséricorde de Dieu, en s'appliquant ces paroles de Notre Seigneur : *Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux.* Elle doit considérer Notre Seigneur dans la personne des pauvres, selon ces paroles de l'Evangile : *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger. J'ai été malade et vous m'avez visité.*

Les Dames Associées prennent le nom de *Servantes des pauvres.* Pour appartenir à l'Association il leur faut être d'une vertu reconnue et avoir la permission des personnes dont elles dépendent.

L'Association est gouvernée par une Présidente et deux Assistantes, et dirigée par un Prêtre. Elle choisit pour Procureur un homme vertueux et affectionné aux pauvres, qui puisse faire son capital de tout ce qui les intéresse.

Les soins temporels prodigués aux pauvres ne sont que l'objet secondaire de l'Association et comme le moyen de s'insinuer dans leurs cœurs afin de leur faire l'aumône spirituelle, en les portant à Dieu et à la pratique de leurs devoirs religieux.

S. G. en leur proposant ce Réglement pour servir de base à celui qu'il faudra définitivement arrêter, après que l'expérience locale aura fait connaître tout ce qui peut-être pratiquable, leur adressa la lettre suivante :

MONTRÉAL, LE 21 DÉCEMBRE 1841.

MES DAMES,

Je fus hier merveilleusement consolé et édifié de la résolution que vous prîtes, de vous dévouer, toutes entières, au service des pauvres, en allant les visiter pour leur porter tous les secours dont ils ont besoin. Vous vous déterminâtes, avec un dévouement digne de vos bons cœurs, à une œuvre si pénible et si révoltante pour la nature ; et vous prouvâtes par-là que Montréal a le bonheur de posséder de ces âmes généreuses et compatissantes, telles qu'étaient celles qui, en secondant les vues charitables de St. Vincent de Paul, l'homme aux grandes œuvres pour le secours de l'humanité souffrante, fesaient couler par toute la terre des fleuves de charité. En vous constituant, à l'exemple de ces héroïnes de la charité, les humbles servantes des pauvres, vous prouvez que vous possédez les trésors de la charité chrétienne et que vous avez découvert le secret de vous procurer un vrai et solide bonheur, celui de rendre vos semblables heureux. En vous assujétissant à visiter les pauvres, je sens que vous allez dérober aux soins de vos ménages un temps bien précieux pour vous et vos familles. Je comprends que vous allez vous priver du plaisir que vous pourriez, en beaucoup de rencontres, vous accorder de visiter plus assidûment les personnes qui vous sont unies par les liens du sang et de l'amitié. Mais la pensée que vous quittez la compagnie de vos proches pour vous procurer celle de J.-C. sera pour vous une bien grande récompense, qui équivaudra sans doute à ce centuple promis par l'Evangile à ceux qui renoncent à tout pour suivre ce bon maître. La joie intérieure, qui est la compagne fidèle de la charité, vous fera goûter cette douce onction qui fait bientôt oublier les plaisirs du monde. La foi vive qui vous fait entreprendre une œuvre si belle, et qui va vous enivrer continuellement dans l'accomplissement des devoirs sacrés que vous vous imposez de si bon cœur, ne manquera pas de vous faire voir Jésus souffrant dans la personne de ses amis, de ses confidens, de ses frères, c.-à-d. dans la personne des pauvres.

Je vous offre aujourd'hui le Réglement que je vous promis hier, et que j'ai dressé sur celui que donna St. Vincent de Paul aux vertueuses Dames qui voulurent s'associer aux travaux de sa charité, pour remplir une œuvre exactement semblable à celle dont vous voulez bien vous charger. Je ne pouvais suivre un plus beau modèle, ni puiser à une meilleure source. Si j'y ai fait quelques changemens et additions, ce n'a été que pour me prêter aux besoins et aux circonstances où nous nous trouvons. Ainsi, Mes Dames, ce n'est pas de ma main que vous recevrez ce Réglement, mais de celle de ce

grand Saint, évidemment suscité par la Providence,pour présider,non-seulement à toutes les œuvres de charité qui se firent de son tems, mais encore à toutes celles qui se feront dans la suite des siècles, et dans tous les pays du monde.

En vous donnant ce Réglement, je crois vous donner l'esprit et le cœur de ce Saint admirable. Il vous sera facile d'y puiser ces lumières qui imprimèrent à toutes ses œuvres le caractère des œuvres divines, c.-à-d. la discrétion et la prudence, qui ne peuvent venir que d'en haut ; et cette charité universelle, qui le fit compatir à toutes les misères humaines.

Guidées par ce sage directeur et soutenues de sa puissante protection, vous pouvez espérer que le Seigneur présidera à la distribution de vos aumônes ; qu'il bénira vos généreux efforts, et multipliera les fonds que vous amasserez pour ses membres souffrans. Croyez, Mes Dames, que vous avez pris le moyen le plus sûr et le plus efficace, pour assurer le succès de l'établissement des Filles de la Charité en cette ville, en vous chargeant de faire leur œuvre d'avance. Vos soins empressés auprès des pauvres vont être des voix bien éloquentes pour annoncer leur venue en cette ville. Votre charité industrieuse va vous ouvrir tous les cœurs et toutes les bourses, afin de vous mettre en état d'élever rapidement le magnifique monument, que vous voulez consacrer à la gloire de votre religion et ériger à l'honneur de son Auguste Mère, Patronne de votre ville. En vous chargeant de cette belle mission, vous allez faire briller d'un nouvel éclat votre sainte religion, qui sait imprimer un pareil dévouement ; vous allez alléger de beaucoup le fardeau de vos pasteurs, qui trouveront en vous des dépositaires zélées et industrieuses de leurs aumônes ; vous allez faciliter aux riches l'accomplissement fidèle du grand précepte de l'aumône, qui oblige si strictement ceux à qui le Seigneur donne les biens de ce monde ; vous allez contribuer grandement à la gloire de votre ville sur qui vous attirerez les plus abondantes bénédictions du ciel ; enfin, vous allez faire la joie et la consolation de votre évêque qui trouvera dans les travaux de votre charité un motif bien puissant d'espérer son salut et celui de son troupeau.

C'est en bénissant votre glorieuse entreprise que je suis de tout cœur,

Mes Dames,
Votre très-humble et ob. Serviteur,
† IG. Evêque de Montréal.

Aux Dames de la Charité
à l'hospice de la Providence,
Montréal.

Il fut ensuite décidé que pour faciliter la visite des pauvres on partagerait la ville et les faubourgs en divers arrondissemens ; que l'on commencerait par se procurer une bonne liste de tous les pauvres auxquels il faudrait porter secours ; qu'il y aurait un dépôt général de toutes les aumônes à l'Hospice de la Providence, et un autre dans le faubourg de St. Antoine, selon qu'il serait jugé plus avantageux par la suite ; que toutes les personnes riches seraient priées d'y envoyer ce que leurs moyens leur permettraient de donner aux pauvres. Six Arrondissemens furent formés et la desserte en fut confiée à diverses Dames.

Pour bien apprécier le mérite de cette œuvre, il suffit de remarquer que ce fut une association semblable,et dirigée par les mêmes règles,

qui donna naissance en France à l'Institut des Dames de la Charité. En voici l'histoire extraite d'un ouvrage intitulé : *Esprit de St. Vincent de Paul.*

Vincent étant, un jour de fête, prêt à monter en chaire pour faire une exhortation au peuple, Madame de la Chassaigne le pria de recommander aux charités de ses auditeurs, une famille extrêmement pauvre, dont la plupart des enfans et des domestiques étaient tombés malades dans une ferme éloignée d'une demi-lieue de Châtillon. Dieu donna tant de poids et de force à ses paroles, qu'après la prédication, plusieurs de ceux qui l'avaient entendue, allèrent visiter ces pauvres gens ; les uns leur portèrent du pain, les autres du vin et autres denrées. Vincent y alla lui-même. Il fut fort surpris de rencontrer dans le chemin une multitude de personnes qui revenaient de la ferme. " Voilà, dit-" il, une grande charité ; mais elle n'est pas bien réglée. Ces malades auront trop de " provisions à la fois ; cette abondance même en rendra une partie inutile. Celles qui ne " seront pas consumées sur le champ, se gâteront, et seront perdues, et ces malheureux " retomberont bientôt après dans leur première nécessité. "

Cette réflexion porta Vincent, qui avait un esprit d'arrangement et d'ordre, à examiner par quel moyen on pourrait secourir non-seulement cette famille affligée, qui était actuellement l'objet de son zèle, mais tous ceux qui dans la suite se trouveraient dans une nécessité semblable. Il en conféra avec quelques femmes qui avaient du bien et de la piété. On dressa un projet de réglement, dont on fit l'essai pendant quelque tems, avant que d'y faire mettre le sceau par l'approbation des Supérieurs Ecclésiastiques. Il ne demanda cette approbation que, lorsque près de trois mois d'expérience lui eurent fait connaître qu'il n'y avait rien à risquer. Il l'obtint aisément. Ainsi s'établit à Châtillon la première Association de la Charité. " Il serait difficile, dit un témoin oculaire, de " rapporter tous les biens qu'elle a produits, les conversions dont elle a été la source, et " les secours qu'en ont reçus les pauvres, surtout dans le tems de la famine et de la " contagion." Car la ville de Châtillon fut visitée de Dieu par ce double fléau.

La faim et la mort annonçaient déjà leurs ravages, et tout était à craindre pour les pauvres ; mais l'esprit de fermeté et de vigilance, que les élèves de notre Saint avaient puisé dans ses leçons, vint au secours de l'indigence. Deux Dames de l'Association louèrent des greniers, elles y mirent une partie de leur bled, elles y ajoutèrent celui qu'elles purent ramasser dans une quête générale qu'elles firent chez ceux de la ville et des environs qui étaient en état d'y contribuer ; et sans se rebuter ni du travail ni de la dépense, elles le distribuèrent elles-mêmes à ceux qui n'en avaient pas.

Un fléau plus redoutable que la famine, la suivit de près. La peste désola Châtillon. La crainte d'un mal si contagieux et si terrible effrayait les hommes les plus courageux ; le sexe le plus faible et le plus timide ne l'appréhenda pas. Les Dames de l'Association qui auraient pu se renfermer dans leurs maisons de campagne, ne voulurent point abandonner les pauvres et les malades. Le trouble et les allarmes publiques ne leur otèrent rien de la présence d'esprit si nécessaire, mais si rare dans ces tristes occasions. Sans vouloir tenter Dieu, elles mirent en lui leur confiance : elles firent dresser des cabanes auprès de la Ville, et elles s'y logèrent. C'est là qu'on préparait des vivres pour les pauvres, et des remèdes pour ceux que le mal avait attaqués. Des mains fidèles étaient chargées de les porter à ceux qui en avaient besoin. La ville de Châtillon fut attendrie

du spectacle que lui donnaient des personnes si distinguées dans la Bresse ; et on avait peine à retenir ses larmes, quand on les voyait passer les jours et les nuits dans les chaumières, où exposées à la corruption de l'air, elles essuyaient encore les incommodités de ces misérables réduits. La fin du mal ne fut pas le terme de leur charité. Les instructions, que notre Saint leur avait données, leur furent toujours présentes.

Les habitans des lieux voisins, qui furent informés des avantages que cette Association de charité procurait au public, en établirent bientôt chez eux. L'homme de Dieu, que ces premiers succès avaient encouragé, établit cette Association à Ville-Preux, à Joigni, à Montmirel, et en plus de trente paroisses dépendantes de la maison de Gondi : c'est de là qu'elle a passé en Lorraine, en Savoie, en Italie, et en tant d'autres lieux, qu'on ne peut les compter. Le saint prêtre, qui avait un attrait particulier pour les pauvres de la campagne, qui communément sont le plus abandonnés, ne pensa pas d'abord à introduire la nouvelle Association dans les villes considérables. Cependant il se trouva bientôt obligé de l'établir dans la capitale du royaume. Quoique l'Hôtel-Dieu de Paris ne fût fermé à personne, il y avait cependant dans cette ville immense, un grand nombre d'artisans et d'ouvriers que la honte, ou d'autres raisons, empêchaient de s'y faire porter, lorsqu'ils tombaient malades. Ces sortes de personnes à qui tout manque dès qu'elles sont hors d'état de travailler, se trouvaient en un ou deux jours réduites à l'état du monde le plus fâcheux. Quelques Dames de qualité proposèrent à Messieurs les Curés, l'établissement de l'Association de charité, comme un moyen propre à arrêter un mal sur lequel ils gémissaient eux-mêmes depuis long tems. Plusieurs d'entre eux en conférèrent avec notre Saint ; et comme ils étaient persuadés qu'il y avait une bénédiction particulière attachée à toutes les œuvres qui passaient par ses mains, ils le prièrent de se charger de l'entreprise, et d'ajouter à son premier plan, ou d'en retrancher tout ce qu'il jugerait à propos, eu égard à la diversité des lieux et des personnes. Le saint homme le fit avec cette activité qui lui était naturelle, quand il s'agissait de l'intérêt des pauvres. La première paroisse où il établit l'Association de la charité, fut celle de St. Sauveur. Ceux qui approuvent le moins les nouveaux établissemens, ne purent s'empêcher d'estimer celui-ci, autant qu'il mérite de l'être ; et il se répandit avec tant de rapidité dans presque toutes les paroisses de Paris, qu'il fut aisé d'appercevoir que cette œuvre était du nombre de celles que Dieu prend sous sa protection.

Il était à craindre que le premier feu d'une Association si utile ne se ralentît peu-à-peu, et que les pauvres ne retombassent dans ce même état, d'où on avait eu tant de peine à les tirer. Vincent souhaitait avec ardeur que la providence suscitât quelque personne charitable, qui fût propre à parcourir les campagnes, à encourager les personnes dont ces Associations étaient composées, à les soutenir dans les contradictions qu'elles avaient à essuyer, à les former au service des malades, à faire renaître ou à entretenir parmi elles l'esprit de miséricorde qui avait été le principe de leur sainte liaison. Dieu ne tarda pas à favoriser les vœux de son serviteur. Il lui adressa Mlle. le Gras. Cette femme incomparable, au jugement de cinq grands évêques, fut donnée à son siècle pour le convaincre que ni la faiblesse du sexe, ni la délicatesse du tempérament, ni les engagemens mêmes de la société, ne sont pas des obstacles invincibles au salut.

Elle conçut le dessein de coopérer de tout son pouvoir à l'exécution des grands projets que le saint Prêtre formait tous les jours en faveur des misérables. Vincent, à qui

elle communiqua sa résolution, et qui était en garde contre les démarches précipitées, l'éprouva durant quatre ans : ce délai qui, comme l'a remarqué M. Gobillon, dans son histoire de Mlle. le Gras, fut pour elle une espèce de noviciat, ne servit qu'à l'affermir dans son premier dessein. L'activité avec laquelle elle embrassa, pendant cet intervalle, toutes les occasions de charité qui se présentèrent à elle, fit enfin connaître à son directeur qu'il était tems de la mettre en œuvre, et qu'ayant toutes les vertus que S. Paul demande dans les Veuves, la charité n'avait point de ministère, quelque difficile qu'il pût être, dont cette femme forte ne fût capable. Il lui proposa donc d'entreprendre la visite d'une partie des endroits où les assemblées de charité avaient été établies. La pieuse veuve obéit à la voix du Saint, comme elle eût obéi à celle de Dieu même. Comme les voyages portent naturellement à la dissipation, le sage directeur prit des mesures si justes, que les courses de sa pénitente contribuèrent toujours à la rendre plus recueillie et plus fervente. Elle parcourut avec beaucoup de fruit les diocèses de Soissons, de Paris, de Beauvais, de Meaux, de Senlis, de Chartres et de Châlons en Champagne. Lorsqu'elle était arrivée dans un endroit, elle assemblait les femmes qui composaient l'Association de charité. Elle leur donnait les instructions dont elles avaient besoin pour se bien acquitter de cet emploi : elle leur en faisait sentir la grandeur et le prix devant Dieu. Elle leur apprenait par son exemple à servir les malades les plus désespérés. Elle rétablissait par ses aumônes leurs petits fonds, qui souvent étaient épuisés.

Comme son directeur avait beaucoup moins en vue le rétablissement des forces du corps, que le salut de l'âme, Mlle. le Gras, exacte à suivre toutes ses intentions, ne travaillait à l'un que pour arriver à l'autre. Aussi ne se bornait-elle pas à appaiser les douleurs du malade et la faim de l'indigent. Elle plantait le royaume de Dieu dans le cœur des jeunes personnes de son sexe. Des entreprises si saintes, et qui auraient fait honneur aux Paule et aux Fabiole, furent souvent traversées ; mais elles furent plus universellement applaudies. On a vu des villes entières s'empresser à témoigner leur reconnaissance et leur respect pour une femme si accomplie, lui donner mille bénédictions. Lorsqu'elle fut de retour à Paris, elle s'appliqua à enflammer du beau feu dont elle était consumée, celles de ses amies qu'elle en trouvait susceptibles. C'est par ce moyen qu'ayant réuni cinq ou six Dames de sa paroisse, qui était celle de Saint Nicolas du Chardonnet, elle leur apprit à servir les malades. Vincent lui recommanda de suivre, et elle suivit les réglemens qu'il avait dressés pour les Associations de charité ; c'est par ces réglemens qu'elles se soutinrent et se multiplièrent.

ÉTAT DE LA RELIGION AUX ÉTATS-UNIS.

Celui qui, l'histoire à la main, assisterait à la naissance et à la formation des différens peuples qui se sont succédés sur la surface du globe, et qui, fondé sur l'analogie, conclurait qu'ainsi est né, qu'ainsi s'est formé le peuple américain, se laisserait entraîner dans une erreur bien étrange. Curieux amalgame et unique dans l'histoire, la société américaine se compose de tous les peuples de l'Europe. Chez elle les arts, les sciences, les usages, les préjugés, les opinions n'ont point été le fruit du travail laborieux des siècles : tout est importé. Elle a grandi, mais sans avoir eu d'enfance.

Sous le rapport religieux, même emprunt, même Babel. Il n'est pas d'hérésie, il n'est pas d'absurdité européenne qui ne circule et ne soit reçue comme monnaie courante et de bon aloi. Encore cette nation s'est-elle enrichie et a-t-elle ajouté à l'immense catalogue qui existait déjà, les noms de plusieurs sectes de sa propre invention, seul point sur lequel elle ait montré un esprit tant soit peu inventif.

Au milieu de cette confusion quel est, demande-t-on, quel est l'état du catholicisme ? Nous le disions l'autre jour ; faible dans ses commencemens, il est étonnant de voir comme il a grandi en quelques années ! Il y a cinquante ans,on ne connaissait guères de catholiques que dans le Maryland et la Louisiane, avec vingt-cinq prêtres et un évêque pour les desservir, et aujourd'hui près de six-cents prêtres, ayant à leur tête vingt évêques pleins de zèle et de lumières travaillent à défricher ce sol. Aujourd'hui la marche du catholicisme est si rapide, le nombre des catholiques augmente dans une proportion si étonnante, que toutes les sectes protestantes sont en émoi, et ne dissimulent plus leur rage et leur désespoir.

Aussi faut-il lire les lignes incendiaires et sanglantes contre les papistes, qui défigurent les colonnes de presque tous les journaux de secte, mais surtout des presbytériens : à ces injures et à ces menaces on peut se convaincre que *la prostituée de Babylone*(c'est leur charitable expression) est devenue formidable,et que,s'ils veulent conserver leur terrain, il n'y a plus de ménagemens à garder, mais qu'il faut se jeter dans toutes les horreurs d'une persécution à outrance,et mettre aussitôt en pratique l'horrible dire de Voltaire:*Ecrasons l'infâme.*Un protestant américain, beaucoup plus clairvoyant et beaucoup plus solidement instruit que ne le sont généralement ses compatriotes, disait dernièrement à un catholique : " Pour tout homme qui ne ferme pas volontairement les yeux à la lumière, il est évident qu'il n'y a plus de foi dans la masse du peuple protestant, et que l'incrédulité ou plutôt l'indifférence le mine sourdement. Combien de temps encore subsistera cet édifice de religion purement extérieur et qui ne recouvre que des ruines ? il n'est pas facile de le déterminer : mais que tôt ou tard il croule, c'est un fait tout aussi certain pour moi que si j'en étais actuellement témoin oculaire. Le catholique, au contraire, bien que le plus souvent tout-à-fait inconséquent dans sa conduite, croit néanmoins, tient à ses dogmes autant et plus qu'à sa vie. Chez lui le germe est sauvé, la fleur et le fruit peuvent donc se développer. D'un autre côté, voyez comme dans les Etats-Unis le prosélytisme multiplie vos membres ; voyez l'excès de la population européenne et catholique accourir et défricher nos forêts. Tout est plein de vie pour vous dans l'avenir, tout est plein d'espérances, et il ne nous reste plus qu'à languir et mourir."

Les progrès du catholicisme ne sont pas seulement surprenans sous

le rapport du nombre de ses membres; mais ils le sont encore sous celui de leur amélioration et de leur retour à la pratique des devoirs qui leur sont imposés. A la Nouvelle-Orléans, qui a toujours été considérée, et qui est encore aujourd'hui comme la Babylone des Etats-Unis, le changement a dépassé les espérances. En 1811, on ne compta pas plus de 20 communions pascales; en 1838, les communions pascales dans une seule petite chapelle, la chapelle de l'évêché, sans compter celles de la cathédrale, de l'église des Irlandais, de la chapelle du Sacré-Cœur et d'autres encore, ne se portèrent pas à moins de 10,000. Baltimore a présenté des résultats tout aussi satisfaisans; Vincennes, dans l'Indiana, n'est pas resté en arrière, ainsi qu'un nombre considérable d'autres localités.

" Comment n'avoir pas de courage, écrit un missionnaire des E.-U., quand on voit les choses du royaume de Jésus-Christ sous le consolant aspect sous lequel elles se présentent ici, et quand, d'un autre côté, on considère les efforts tentés par le Prince des ténèbres pour prévaloir contre l'*insurmontable ?--Fortis est veritas, et prævalebit.*

" Sans doute, si nous considérions en lui-même ce nouveau peuple auquel nous avons été envoyés, ce peuple trop souvent ignorant, orgueilleux, avide, rigoureux sur quelques pratiques extérieures de religion, relâché et dépourvu de foi sur tout le reste, en un mot ce peuple de déistes et de marchands ; non, nous n'aurions nul espoir, nul courage, et après les premières paroles de paix, nous secouerions, en témoignage contre lui, la poussière de nos pieds, et irions chercher ailleurs des enfans de paix.

" Mais Dieu, qui ne veut pas plus la mort des nations pécheresses que celle des individus, mais qui désire qu'elles se convertissent de leurs voies mauvaises et qu'elles vivent, nous fait la grâce de détourner nos yeux de ce désolant spectacle, pour nous montrer, éparses çà et là dans l'ordure, des perles précieuses. Oh ! quelle joie, lorsqu'au milieu de cette fange nous trouvons quelque âme droite et pure, quelque fleur cachée, qui n'attendait pour s'épanouir et fructifier qu'un rayon du soleil ! Et de celles-là, grâce à Dieu, nous en trouvons ; et plus nous cherchons, plus elles se montrent nombreuses. Et puis encore, ce qui nous console et triple notre courage, c'est que chaque âme ainsi gagnée à Jésus-Christ, est ici, bien plus sensiblement que dans nos pays catholiques, une semence féconde de conversions nouvelles. L'excès du mal est si souvent un motif déterminant pour revenir au bien, et il y a dans une société impie et corrompue un si grand malaise d'esprit et de cœur, que beaucoup qui avaient résisté à la vérité prêchée, se hâtent de l'embrasser quand ils la voient triompher de quelques-uns des leurs. Il en est de même de la conversion des protestans. L'une est la raison déterminante de plusieurs autres. Ces conversions de protestans ne sont pas aussi rares qu'on se le persuade généralement. Je connais un prêtre à qui Dieu a envoyé près de cent protestans à baptiser, et je ne connais aucun de mes confrères qui ait été absolument stérile et qui n'ait enfanté quelques nouveaux membres à l'Eglise. Le grand bien surtout qui s'opère, c'est que les préjugés tombent et disparaissent avec une rapidité étonnante. Quelques talens, quelque réputation de probité qu'aient les ministres des différentes sectes, le prêtre de la véritable Eglise, bien qu'il puisse à peine bégayer la langue nouvelle qu'il lui faut parler, est plus respecté des protestans qu'eux tous ensemble.

"Il est inutile de dire qu'en revanche ces ministres redoublent contre nous, non pas de zèle, ce serait profaner le terme; mais de haine et de calomnies. Le pays fourmille de ces *prêcheurs*, et, en attendant que l'on voie entièrement ruinée par l'esprit de vie leur infernale puissance, ils songent à l'avenir et arrachent aux dupes qui les écoutent le plus d'argent qu'ils peuvent; les menaçant de les abandonner aux prêtres catholiques, s'ils sont assez injustes pour ne pas procurer une existence *confortable* à ceux que Dieu leur envoie pour les soustraire à la tyrannie du papisme.

"Puisse le bon Dieu dans sa miséricorde continuer à nous donner de saints pontifes et des prêtres pleins de l'esprit évangélique, de sacrifice, de renoncement et de zèle! Puissions-nous être bientôt à même de donner des écoles à la jeunesse, et promptement s'opèrera la révolution religieuse qui se prépare en silence, et que tout nous annonce! Je ne pense pas néanmoins qu'elle se consomme sans qu'il en coûte à l'Eglise, notre tendre Mère, bien des larmes et des traverses. N'a-t-il pas été écrit, sur la croix et sur les membres de son époux, qu'elle enfantera dans les déchiremens et la douleur! Heureux, mille fois heureux ceux qui verront son triomphe! Plus heureux encore ceux qui participeront à ses douleurs. Je ne serai point du nombre des premiers. Oh! puissé-je être compté dans les rangs des derniers!"

LE LIBAN ET LA PALESTINE.

(SUITE ET FIN.)

IX.—*Les Grecs.*

Parmi les chrétiens de la Terre-Sainte et surtout du littoral du Liban, un assez grand nombre suit le rite grec, et leur clergé jouit de priviléges considérables.

On accuse avec raison les Grecs d'intolérance et d'hostilité contre les catholiques. Pendant la domination égyptienne, la crainte de s'attirer la colère du vice-roi, et le besoin de l'union contre l'ennemi commun avaient diminué leur zèle fanatique, mais maintenant il se réveille dans les esprits, et avec plus de force que jamais. Il n'est pas douteux que le divan, l'Angleterre et la Russie n'aient de fort bonnes raisons pour entretenir les querelles entre catholiques et Grecs, entre Druses et Maronites! Mais il est triste de voir que ceux-ci n'écoutent ni la voix de l'expérience ni celle du plus simple bon sens qui doit leur faire sentir que, désunis, ils ne pourront pas résister à de nouveaux envahissemens! La nomination d'un patriarche protestant à Jérusalem, qui vient d'avoir lieu, augmentera encore les élémens de désunion, d'abord parce que ce prélat est Anglais de principes et en second lieu, parce qu'il a la mission de se déclarer le protecteur suprême des colporteurs de Bibles!

Les Grecs possèdent relativement le plus de richesses, et ils se distinguent par leur génie commercial et industriel. La population grecque non unie de la Palestine et du Liban avec son littoral peut s'élever à 50,000 âmes.

X.—*Les Catholiques.*

La religion catholique fait des progrès constans en Palestine comme dans le Liban. Les *Feuilles historiques et politiques* de Gœrres en portent le nombre seulement dans la première de ces contrées à 80,000. La plupart sont des cultivateurs, d'autres exercent divers métiers dans les villes où quelques-

uns dirigent des maisons de commerce assez considérables. Souvent rançonnés par les Arabes, les cultivateurs catholiques de la Judée sont en général pauvres, et la plupart de leurs frères dans les villes, qui aussi ne sont pas à l'abri du pillage, ne se trouvent guères dans un état plus heureux.

Parmi les catholiques, il faut rendre un hommage mérité aux pères de Saint-François, gardiens du Saint-Sépulcre depuis l'an 1304. Ce sont eux qui l'ont souvent conservé en exposant leur vie, contre la fureur des barbares, notamment encore en 1834,lorsque 40,000 bédouins s'emparèrent de Jérusalem ! Ce sont eux qui partagent leur pain avec les pélerins, qui les accompagnent aux lieux saints et qui les soignent en cas de maladie. Ce sont eux enfin qui rachètent les chrétiens de toutes les confessions tombés dans la captivité des Arabes! Malheureusement leurs ressources financières sont très-restreintes maintenant ; l'Espagne et le Portugal ne leur envoient plus rien, et dans les trois dernières années il n'y a plus guères que l'Allemagne catholique qui ait pensé à eux, tandis que le clergé grec reçoit de la Russie et même de l'Hellénie des sommes considérables.

La confiance en Dieu, et l'espoir que l'Europe chrétienne se résoudra enfin à régler d'une manière définitive les affaires de la Terre-Sainte soutiennent seuls le courage des catholiques au milieu du désordre et de l'arnachie dont leur pays est devenu la proie depuis plusieurs mois.

La population de la Palestine en y joignant le Liban et son littoral, est à peu près de 1,100 ,000 habitans dont la moitié environ fait partie de l'Eglise catholique. Si l'Europe accordait à cette belle contrée, jardin de délices changé en désert, un gouvernement chrétien et régulier, il n'est point douteux que le nouveau *royaume de Jérusalem* n'atteignît bientôt un haut dégré d'importance commerciale, et qu'en général il ne fût appelé à jouer un rôle important dans le grand drame de la renaissance de la civilisation chrétienne en Orient.

Malheureusement les arrière-pensées de l'Angleterre paraissent jusqu'ici paralyser à cet égard les bonnes intentions d'aumoins trois des grandes puissances et à l'heure qu'il est, il faut bien convenir que ce n'est encore que l'anarchie que la chrétienté a restaurée *au nom du sultan*, dans la Terre-Sainte ; cela paraît être une ironie amère, mais ce n'en est pas moins une incontestable vérité !

Le Liban et la Palestine appartiennent à la civilisation catholique par les droits du sang divin. En attendant que le jour de cette grande réparation soit arrivé, l'Europe chrétienne doit assurer aux populations de la Syrie et de la Palestine sécurité pour les existences et les propriétés, pour la famille et la religion. En Orient comme en Europe, le catholicisme ne demande aux puissances temporelles que la liberté, mais une liberté sincère et complète, pour reconquérir ses droits,c'est-à-dire, les droits de Dieu.

NOUVELLES DIVERSES.

ANGLETERRE.—On lit dans l'*Ami de la Religion :*

" Nous avons annoncé la conversion d'un ecclésiastique anglican, frère

du colonel Sbilorpe, membre du parlement pour la ville de Lincoln. Mgr. Wiseman, évêque de Mellipotamos et coadjuteur de Mgr. Wash, a reçu l'abjuration de ce ministre dans la chapelle du collége de Saint-Marie, à Oscott. Le prélat était assisté de M. l'abbé Spencer, un des directeurs du collége, qui est aussi ministre anglican converti.

" Voici une lettre d'Oscott qui confirme cette consolante nouvelle :

" Le révérend M. Sbilorpe est arrivé ici il y a quelques jours, afin d'examiner d'une manière approfondie quelques points du dogme catholique. Il a eu de nombreuses conférences avec Mgr. Wiseman et M. l'abbé Spencer. Ses méditations n'ont pas été stériles : le ciel les a bénies. Après s'être éclairé sur notre religion, il a fait sa profession de foi catholique dans notre chapelle, et a eu la consolation de recevoir le lendemain, de la main du pontife, la sainte Eucharistie. Il se dispose à nous quitter pour aller mettre ordre à ses affaires, dans le but de revenir ensuite au milieu de nous pour faire des études théologiques, et se préparer ainsi à exercer le saint ministère.

" Je puis vous donner comme certain que cette conversion n'est que le prélude de plusieurs autres qui ne tarderont pas à être connues du public, et qui étonneront beaucoup le monde protestant de notre pays.

" Vous ne sauriez croire quel prodigieux effet produisent ici les conversions des personnages haut placés dans la société."

Ecosse.—Dans le comté d'Elgin, sur une étendue de pays où l'on comptait autrefois quarante églises, plusieurs abbayes, outre un nombre considérable de chapelles et lieux de dévotion, on ne rencontre pas aujourd'hui une seule église. La ville d'Elgin elle-même, jadis célèbre par sa magnifique cathédrale et son monastère, fondés en 1224, n'a pas une pauvre chapelle où les fidèles puissent se réunir convenablement pour y célébrer le jour du Seigneur. Les missionnaires, que la Providence a envoyés en Ecosse, s'efforcent de suppléer par leur zèle et leur activité à cette pénurie, et malgré les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent, malgré leur pauvreté, ils pourvoient peu à peu aux besoins les plus pressans. Plusieurs protestans éclairés prêtent en ce moment leur appui aux catholiques d'Elgin pour les encourager et les aider à bâtir une église.

Dans plusieurs autres localités de l'Ecosse, les fidèles auront bientôt la consolation de posséder une chapelle.

Etats-Unis—*Réunion du Congrès.*—C'est le 6 du courant que s'est ouvert le Congrès des Etats-Unis, et le lendemain, le Président lui a transmis son message. Il parait que tous les partis applaudissent à ce document ; et c'est la première fois depuis bien longtemps que les factions contraires se sont rencontrées dans une commune pensée, dans un commun hommage.

En résumé, le Président approuve en droit la marche suivie vis-à-vis de M. MacLeod, tout en reconnaissant qu'il est désirable de voir la solution des questions purement nationales remise au gouvernement fédéral.

Il proteste énergiquement contre le droit de visite que se sont arrogé les Anglais sur les bâtimens américains, et déclare son intention de repousser à l'avenir cette prétention, et de faire indemniser ses nationaux pour les injures du passé.

Il espère que la question des frontières sera amicalement résolue.

Il annonce dans les recettes du trésor un déficit de $627,557, auquel il doit être pourvu le 1er. janvier prochain, et à ce sujet il demande un nouveau délai pour la négociation de l'emprunt de 12 millions de dollars, dont 5 millions seulement ont été souscrits.

Il approuve la distribution déjà votée du produit de la vente des terres publiques entre les Etats, et reconnait implicitement la nécessité d'une nouvelle élévation du tarif, tout en proclamant la sainteté de l'acte de compromis.

Vient ensuite le plan fiscal tel qu'il l'a conçu. C'est une banque d'émissions et de dépôts, avec l'exclusion du droit d'escompte et le gouvernement pour seul actionnaire. Elle aura le droit d'établir des agences, et de mettre des bons du trésor pour une somme n'excédant pas quinze millions de dollars.

Il réclame une augmentation dans les forces navales et dans les moyens de défense du pays.

Il fait appel aux Etats pour qu'ils rencontrent les dettes nationales vis-à-vis de l'étranger ; et demande au Congrès la restriction du droit de destitution dont la constitution l'a investi lui et ses successeurs.

CANADA.—Samedi dernier (18 dec.) Mgr. de Montréal conféra les ordres, dans l'église des Sœurs Grises, à 11 élèves du séminaire ecclésiastique de cette ville. Les ordinands étaient ainsi partagés, pour la prêtrise M. Roche, pour le diaconat MM. Turcot et Cassady, pour le sous-diaconat M. Colgan, pour les ordres moindres MM. Cholette, Dogherty, Timlin, Denis, Délinelle et Pominville, et pour la tonsure M. Farelly.

Le lendemain, Monseigneur fit, dans la chapelle des Sœurs de la Congrégation, une seconde ordination, dans laquelle il conféra le diaconat à M. Colgan, et le sous-diaconat à MM. Cholette et Timlin.

C'est avec une véritable complaisance que nous reposons nos regards sur le petit séminaire de Montréal, où plus de 30 jeunes lévites se forment actuellement, dans le silence de la solitude, et sous les soins assidus d'hommes pieux et éclairés, à exercer plus tard le saint ministère, et à joindre leurs sueurs à celles des laborieux ouvriers qui cultivent avec tant de zèle et de fatigues le champ du Seigneur dans le Canada.

Le dimanche précédent Mgr. avait donné à Ste. Thérèse, l'ordre de prêtrise à M. Thibault.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.—C'est le 10 de janvier prochain que doit se faire l'élection des Commissaires d'écoles. Nous souhaitons que les intéressés y apportent tout le soin et toute la prudence possibles : car du choix de ces Commissaires doit dépendre en grande partie l'avenir de la jeunesse canadienne.

—Le vaisseau, qui devait conduire Sir Charles Bagot à New-Yorck, n'avait pas encore appareillé, le 17 du mois dernier.

☞ De nouveaux renseignemens devant faire suite à la *notice biogiaphique de* MGR. PLESSIS sont arrivés trop tard pour ce numéro.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LEPROHON, Libraires, et au Bureau du Journal, à Montréal.

RECUEIL PERIODIQUE.

PRIX D'ABONNEMENT, quatre piastres pour l'année; cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

VOL. 2. MONTRÉAL, 31 DÉCEMBRE 1841. No. 24.

ANCIENS MONUMENS DE MONTREAL,

Avec Notes biographiques et critiques.

I.

QUELQUES PARTICULARITÉS DE LA VIE DE LA VÉNÉRABLE SŒUR MARGUERITE BOURGEOIS.—HISTORIQUE DU COUVENT ET DES ÉCOLES DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME A MONTRÉAL. LA PREMIÈRE MAISON D'ÉCOLE DE VILLE-MARIE EST UNE ÉTABLE!—UNE RECLUSE—DÉTAILS SUR QUELQUES ANCIENS MONUMENS RELIGIEUX ET D'ÉDUCATION DE MONTRÉAL.

(Suite et fin.)

1670-72.—Enfin, en 1670, la Sœur Bourgeois, qui s'y était jusqu'alors opposée, consentit à bâtir la communauté, " sur la hauteur et à l'endroit où elle est actuellement."..... " C'était une maison divisée en deux corps-de-logis, dont l'un était destiné au logement des sœurs et à leurs exercices réguliers, et l'autre en même tems pour tenir les *Ecoles* et loger les pensionnaires qu'elles se proposaient de recevoir dans le besoin."(1)

Dans l'automne de la même année, elle passa, pour la seconde fois, en France, pour y solliciter du Roi des Lettres-patentes qui consolidassent son établissement. Elle était à Paris depuis plus de six mois et ses requêtes étaient encore sans réponse, par le fait de l'absence du roi, lorsqu'elle se détermina à l'aller trouver elle-même au Camp de Dunkerque, en mai 1671. Elle en revint avec l'autorisation qu'elle y était allée solliciter de Louis XIV. D'autres affaires l'ayant retenue en France jusqu'en 1672, elle n'arriva à Québec que le 13 août de cette même année, avec une nouvelle recrue de Filles pour sa bonne œuvre. Elle ne quitta la capitale qu'après avoir vu ses Lettres-patentes enrégistrées au conseil supérieur ; ce qui eut lieu le 17 octobre. En arrivant à Montréal, elle trouva sa Maison achevée, et

(1) *Vie de la Sœur Bourgeois*, déjà citée.

elle y entra avec ses anciennes et ses nouvelles compagnes : ces dernières étaient au nombre de six.

Les deux corps-de-logis dont se composait la Maison de 1672, étaient : 1. Le bâtiment en parallèle de la rue Notre-Dame, prenant de l'église, (qui n'était pas encore construite,) et allant vers la rue St. Jean-Baptiste ; et 2. la *Filière* et le bâtiment à sa suite formant ensemble l'aîle nord-est du Couvent et qui font face au jardin et à la rue St. Jean-Baptiste ; tels qu'on les voit encore vers le centre de l'emplacement : sauf, pourtant, qu'au lieu d'être des bâtimens en maçonnerie, comme à présent, on croit qu'ils n'étaient que des constructions en bois.

1673.—La sœur Bourgeois eut la satisfaction de voir son *Appentis*, ou sa *Chapelle en bois* de N.-D. de Bonsecours se jeter bas, en 1673, et de voir construire en sa place une *Chapelle en maçonnerie*, dont elle posa elle-même la première pierre le 30 juin de la même année. Cette chapelle fut bénite et l'on y dit la première messe le 15 août 1675. C'est la première église *bâtie en pierre* dans toute l'île de Montréal, l'église paroissiale commencée en 1672, et qui s'élevait en même tems,) n'ayant été achevée que plusieurs années après *Bonsecours*.

1683-86.—Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, le feu prit à la *Communauté*, ou à l'aîle nord-est, et se communiqua bientôt au corps-de-logis principal, ou des *Ecoles*. Non seulement l'édifice entier, mais tous les meubles et effets qu'il contenait furent, en peu d'instans, la proie des flammes. Voici ce que Mgr. de St. Valier, second évêque de Québec, (1) qui fit, de 1685 à 1686, la visite du diocèse de Québec, à titre de Grand-Vicaire de Mgr. de Laval, publie à cette occasion, à Paris, en 1688.-" Les Filles de la Congrégation sont assez incommodées dans leurs affaires ; c'est même une merveille qu'elles aient

(1) Mgr. Jean Baptiste de St. Valier.—Ce grand, ce fervent ami de l'humanité souffrante, qui fonda trois hôpitaux, dont deux en Canada, et qui distribua plus d'un million aux pauvres de ce pays, était natif de Grenoble et d'une famille distinguée dans le Dauphiné,—celle des " *De La Croix-Chevrières-de St. Valier.*"—Voilà assurément comment il faut écrire les noms de cet Evêque et non pas :—" De La Croix de *Cheuvrières*," ou " De La Croix de *Cheverière*," ou " De La Croix-*Cheveriere* ; " comme l'ont fait les RR. PP. De La Chasse et De Charlevoix, et Knox après eux ; non plus que "St. Vallier," comme on le fait presque généralement au pays, sous l'autorisation sans doute de ces mêmes RR. PP. De La Chasse et De Charlevoix, des Sœurs Juchereau et Bourgeois, et de plusieurs autres écrivains. Mgr. de St. Valier a publé en 1703, (*Paris*, Langlois, in-8,) un *Rituel du diocèse de Québec*. Dans le *titre* de ce livre, comme dans la *Lettre* qu'il adresse, à la page suivante, au clergé de son diocèse, il orthographie ainsi son nom :—"Jean de St. Valier etc."—Il me semble que voilà une autorité suffisante pour faire répudier toutes celles à ce contraires.

Sacré Evêque, à Paris, le 25 janvier 1688, pour succéder à Mgr. De Laval, qui avait donné sa démission le 24, Mgr. de St. Valier, s'embarqua bientôt pour Québec, où il arriva le 15 août de la même année. Décédé à l'hôpital-général de cette ville, le 26 décembre 1727, il y fut enterré le 2 janv. 1728, dans le tombeau qu'il s'y était creusé plusieurs années avant sa mort. Né le 14 nov. 1653 il avait lors de son décès, 74 ans, 1 mois et 12 jours. —J. V.

pu subsister, après l'accident qui leur arriva il y a 3 à 4 ans : toute leur maison fut brûlée en une nuit, elles ne sauvèrent ni leurs meubles, ni leurs habits, trop heureuses de se sauver elles-mêmes ; encore y en eut-il deux d'entr'elles qui furent enveloppées dans les flammes. Le courage de celles qui en échappèrent les soutint dans leur extrême pauvreté ; et quoiqu'elles fussent plus de trente, la divine providence pourvut à leur pressante nécessité. Il semble que cette calamité n'aît servi qu'à les rendre plus vertueuses et plus utiles au prochain, car il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris depuis ce tems-là, et dont elles ne soient venues à bout. Outre les *petites écoles* qu'elles tiennent chez elles pour les jeunes filles de Montréal, et outre les *pensionnaires* Françaises et Sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, elles ont établi une Maison qu'on appelle la *Providence*, dont elles ont la conduite, et où elles instruisent plus de vingt grandes filles, qu'elles forment à tous les ouvrages de leur sexe, pour les mettre en état de gagner leur vie dans le service."(1)

C'est sous la date de 1686, que Mgr. de St. Valier rédigeait ce qu'on vient de lire, et déjà la sœur Bourgeois, aidée de personnes charitables, était fortement occupée à "rebâtir *en pierre* une maison plus grande, plus solide et plus régulière que la première."(2)

1693-95.—En 1693, on commença la bâtisse en pierre de l'Eglise de la communauté. Cette église fut bâtie principalement à même les libéralités de Mlle. Jeanne Leber et autres membres de sa famille, et achevée en 1695. C'était un bâtiment de 30 pieds de front par 50 de profondeur. On y célébra la messe, pour la première fois, le 9 septembre de cette année. Dès la veille, ou le 8 septembre, Mlle. Jeanne Leber, alors âgée de 33 ans, et qui, depuis 15 ans, vivait dans la retraite, dans la maison de son père, à Montréal, avait été conduite processionnellement dans cette église,et renfermée dans une cellule qu'elle s'y était fait pratiquer à ses frais, audessus de la sacristie, pour y passer le reste de ses jours dans une reclusion parfaite et volontaire (3)

1698.—En 1698, les " Filles séculières de la congrégation Notre-Dame" reçurent l'institution religieuse et furent confirmées en communauté par Mgr. de St. Valier, qui, en même tems approuva les règles sous lesquelles elles vivaient depuis longtems et les leur donna pour *Réglement* futur de leur Institut. On put et

(1) *Etat présent de l'Eglise et de la Colonie française dans la Nouvelle-France.* Par M. l'Evêque de Québec, *Paris*, R. Pepie, 1688. in-8,

(2) *Vie* de la *Sœur Bourgeois*, déjà citée.

(3) Elle a en effet persévéré dans ce choix étrange de vie jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1714 ; et a été enterrée dans cette église, où le corps de son père et le cœur d'un de ses frères étaient déjà inhumés depuis plusieurs années.—J. V.

dut, dès-lors, les appeler " Sœurs de la Congrégation." Leurs vœux datent aussi de cette époque. Tout ceci se passa du 24 juin au 5 août 1698. (1)

1700.—La Sœur Marg. Bourgeois décéda le 12 Janvier 1700, et fut enterrée le lendemain, dans l'église paroissiale de Montréal. Son cœur fut donné à ses *Filles* et inhumé à la Congrégation, avec toutes les cérémonies de l'église, trente jours après l'inhumation du corps.

J'ai lu dans une publication européenne : " Le corps de la Sœur " Bourgeois demeura exposé pendant *trente jours* sans aucune cor- " ruption, son visage conserva un air serein et dévot, et ses mains " demeurèrent croisées sur sa poitrine."

Rien de moins exact que tout cela. Les régistres de la Paroisse de Montréal donnent un démenti non équivoque à cet avancé, en disant que la Sœur Marg. Bourgeois fut enterrée le 13 janvier 1700, le *lendemain* même de son décès. L'acte de sépulture est signé de MM. Barthélemy, Ptre. A. de Valens, Ptre. et R. C. de Breslay, *faisant les fonctions curiales*, et porte la date du 13 janvier 1700.

1711.—La chapelle en pierre de *Notre-Dame de la Victoire*, qu'on voit sur le terrain des Sœurs, en avant de leur église, et dans laquelle se tiennent la " Congrégation des Filles" et les *petites écoles des externes*, fut bâtie en 1711, sur des avances gratuites et des souscriptions faites par des Dames pieuses de la Ville.

1713-14.—Mlle. Jeanne Leber fournit aux Sœurs les moyens de bâtir en pierre, sur l'alignement de la rue St. Jean-Baptiste, la continuation vers la rue Notre-Dame, de l'aîle nord-est du couvent. La première pierre de ce bâtiment fut posée le 23 mai 1713, par Mr. Vachon de Belmont, supérieur du séminaire de Montréal ; il fut achevé vers août 1714.

1768.—Le 11 avril 1768, il y eut à Montréal un incendie considérable. L'établissement entier de la Congrégation, savoir : le couvent, son église, la chapelle de N.-D. de la Victoire et tous les autres bâtimens furent, dans cette occasion, consumés par le feu. Les Sœurs se retirèrent à l'Hôtel-Dieu, jusqu'au mois d'octobre, qu'elles purent alors rentrer dans leur couvent, suffisamment rétabli pour les y admettre ; mais ce ne fut que plusieurs années après, qu'elles complétèrent la reconstruction des autres bâtimens incendiés. (2)

1823.—La congrégation ajouta à son établissement, en 1823, le grand bâtiment en pierre, à trois étages, faisant face à la chapelle

(1) Les vœux que prirent les Sœurs d'alors et que prennent encore celles d'aujourd'hui sont les *vœux simples* de pauvreté, chasteté, obéissance et *instruction des personnes de leur sexe* ; aussi, le vœu de stabilité.—J. V.

(2) On dit la messe dans la chapelle de N. D. de la Victoire le 7 décembre 1769 ; mais ce ne fut que le 10 de juin 1786 qu'on put faire la bénédiction de l'Eglise du Couvent, (reconstruite comme on la voit aujourd'hui,) et y dire la première messe. (*Mém.* MS. de M. F. N. ptre.)

de N.-D. de la Victoire, dans lequel se tiennent les *écoles des élèves pensionnaires.*

Les Sœurs donnent, *chez elles seules*, année commune, l'instruction à 100 pensionnaires et à 200 externes, tant dans le dernier bâtiment cité, que dans la chapelle de N.-D. de la Victoire. En 1835, *l'instruction* donnée dans cet établissement et le *prix* chargé étaient comme suit :

Petites Ecoles *des filles externes*, sous cinq maîtresses :—Lecture, écriture, grammaire et calcul, à dix chelins par an ; pour aider à payer les livres et le bois de chauffage. Cette somme n'est généralement pas payée par les parents, toujours trop pauvres pour être en état de le faire ; ce qui rend ces écoles presque totalement gratuites.

Pensionnat.—Deux écoles française et anglaise, sous quatre maîtresses, pour pensionnaires et demi-pensionnaires. Lecture, écriture, grammaire, arithmétique, (dans les deux langues,) histoire, géographie, usage des globes, rhétorique, principes de chymie et de philosophie, couture, broderie, ouvrages de goût de diverse nature, à £18 par an pour une pensionnaire, et £6 pour une demi-pensionnaire. Plus, £6 pour la musique instrumentale et vocale ; 15 chelins pour le dessin et autant pour la peinture de différents genres, par an ; aussi, 15 chelins pour l'usage des globes et des livres. Celles des pensionnaires auxquelles la communauté fournit des lits et dont elle lave le linge, paient en outre £4. 10. 0 par an.

J. V.

PUSEYSME.

Nos lecteurs se rappellent que nous leur disions il y a quelque temps que le Dr. Pusey, professeur d'Hébreu à l'Université d'Oxford et le chef des Puséistes, avait assisté à Dublin à la profession d'une religieuse. Les journaux catholiques ayant fait grand bruit de cette démarche, il en reçut des reproches de plusieurs protestans, auprès desquels il chercha à s'excuser. Voici une lettre qu'il écrivait dans ce but à un ministre protestant du diocèse de Dublin. :

"Christ Church, Oxford, sept. 7 1841.

"Mon cher ami,

"Je vous remercie de m'avoir envoyé l'extrait pénible du sermon du Dr. Miley, dans lequel il est accusé d'avoir dit, " que j'ai visité leurs églises et leurs couvents, adorant le St. Sacrement, et que j'ai assisté très-dévotement, selon un rapport, au St. Sacrifice de la messe, et que je fais profession d'adorer le sacrifice eucharistique comme étant identique avec celui qui a été offert sur la croix.

" Je suis surpris d'un tel avancé parce, que le Dr. Miley était un des individus avec lesquels les journaux catholiques disent que je suis entré en discussion sur quelques points de la théologie catholique romaine. Cette discussion roulait sur la transubstantiation à laquelle j'objectai en tant qu'elle est mode (particulier) d'expliquer le mystère de la Ste. Eucharistie opposé a l'antiquité. Mais la doctrine catholique romaine sur le sacrifice de la messe dépend entièrement (comme je l'ai itérativement exposé d'après les évêques Ridley, Andrews, Jewell) de la doctrine de la transubstantiation (voyez les traités pour le *Times*, No. 81 p. 7 10. Lettre de l'évêque d'Oxford, p. 135. Lettre du Dr. Jelf, p. 64 66.) Et dans un passage (traité 25 p. 47) après avoir dit que le langage du concile sur les sacrifices eucharistiques est susceptible d'une bonne interprétation, si ce n'était que les termes qu'il emploie dussent nécessairement être expliqués conformément aux doctrines reçues dans cette église touchant la transubstantiation et le purgatoire."J'ajoutai,en petites capitales, comme nouvelle précaution, *la doctrine du sacrifice ne peut pas être la même entendue avec ou sans la transubstantiation.* J'objectai à l'exposé de Nichole (ib. p. 8, note) sur le principe que le sacrifice sur la Croix et celui de l'autel était le même, parce que c'est le même Jésus qui s'offre dans l'un et dans l'autre."

Ainsi, l'avancé qu'on attribue au Dr. Miley, savoir que j'adore le sacrifice eucharistique comme identique avec celui qui a été offert sur la croix, est inexact de deux manières: 1. Parceque j'ai toujours parlé d'un sacrifice *commémoratif* de la Ste. Eucharistie tirant son mérite de celui de la Croix, et objectant à son identité ; 2. en ce que j'ai désavoué au lieu de professer qu'on lui dût l'adoration (Lettre à l'évêque d'Oxford, p. 135). Pendant mon séjour à Dublin, je n'ai rien fait de contraire à cet enseignement. Je ne suis point allé à leurs églises ou à leurs couvens, comme on pourrait le penser d'après le rapport, pour participer au service divin. Je n'y suis point allé dans cette intention, j'ai même refusé expressément d'assister au sacrifice de la messe, étant d'opinion que ce ne doit pas être là un spectacle (comme malheureusement il l'est en effet.)

"Je suis allé dans leurs couvens pour connaître leur système, leurs chapelles, être présent à la profession et réception d'une de leurs sœurs, et en y assistant je désirais m'y tenir avec respect et prendre part à leurs prières autant que ma conscience pouvait me le permettre. Mais je n'ai pas adoré la Ste. Eucharistie ; et lorsque le mystère de la communion fut célébré (la nouvelle professe communie toujours) je n'ai fait aucun acte qui implique

l'adoration. J'étais dans un lieu destiné aux spectateurs, et parmi eux se trouvait une juive, et pour prévenir tout malentendu, j'exprimai, lorsque je fus invité, qu'il y avait une partie de l'office, l'invocation des saints, à laquelle je ne pouvais me joindre, au cas que ce fût une objection à ce que je fusse présent.

"Je suis fâché que cette démarche ait été ainsi mal représentée. Je demandai avis avant d'aller à cette cérémonie, et on me dit qu'à Dublin les gens allaient voir toutes sortes de choses. Je sais que tous les anglais à Rome assistent aux cérémonies et je crois que presque tous ceux qui ont été sur le continent, ont assisté aux mêmes cérémonies auxquelles j'ai assisté moi-même. Je pensai alors qu'il ne résulterait aucun inconvénient de cette démarche, et, comme je l'ai dit, je n'y suis allé que par pure curiosité. Quand j'appris l'usage qu'on avait fait, dans les journaux catholiques, de mon assistance à ces cérémonies, je m'abstins d'assister à d'autres, que j'aurais cependant désiré voir, comme se faisant dans un autre ordre religieux.

"Personne n'aime à s'ingérer des explications d'un autre sur les sentimens ou les motifs du prochain, cependant si vous croyez que quelqu'un dans notre Eglise ait été chagriné par les fausses représentations auxquelles on a donné une malheureuse publicité, vous pouvez faire de cette lettre l'usage que vous jugerez le plus avantageux. Je suis, etc.

"E. B. PUSEY.

"P. S.---Vous connaissez peut-être que nous savons qu'une union avec Rome, telle qu'elle est aujourd'hui, est impossible. Il est juste d'ajouter qu'en me louant de la politesse avec laquelle on a répondu à mes questions aux différentes institutions que j'ai visitées, et en professant le plus grand respect pour les personnes qui y résident, le résultat de ce que j'ai appris de l'opinion des catholiques en Irlande est la conviction pénible que Rome n'a actuellement aucune inclination à modifier ce qui, dans sa doctrine, rend notre séparation un devoir. Il nous faut tous soupirer pour une union qui est l'objet des prières de notre Eglise ; et si nous la demandons avec ardeur dans nos prières, Dieu peut encore rétablir une union visible dans son Eglise, dans la vérité et la sainteté. Mais jusqu'à ce que Dieu accorde à Rome la grâce de renoncer à sa corruption et à nous celle d'agir d'après les principes et le modèle de notre Eglise, la chose ne peut se faire sans sacrifier un devoir, et même nous deviendrions pires par une union. Si nous croissons en sainteté, l'esprit du Christ, qui seul peut opérer une unité réelle, pénètrera l'Eglise de manière à n'en faire qu'une seule. Pour cela, nous devons soupirer et travailler."

A la suite de cet article, on lira avec intérêt les réflexions suivantes de journaux anti-catholiques de Londres, à propos de la conversion du révérend Sibthorp,(1) dont nous parlions au dernier numéro. Une feuille, organe du parti orangiste. fait à ce sujet des aveux précieux à recueillir. Le travail qui s'opère dans les esprits inquiète sérieusement les amis de l'établissement anglican. Ecoutons d'abord le *Standard* raconter cet événement :

" Le révérend R. W. Sibthorp, un des membres du collége de la Madeleine, à Oxford, aujourd'hui ministre de la chapelle de Saint-James, à Byde, a abandonné l'Eglise d'Angleterre pour aller chercher une nouvelle ordination dans la communion papale. Les personnes connaissant les symptômes qui s'étaient manifestés depuis peu dans la chapelle de Saint-James, ne seront pas surprises du triste dénouement de ses aberrations mentales.

On se rappelle les génuflexions, les signes de croix, on dit même, l'usage de l'encens, que le révérend ministre avait introduits dans sa chapelle ! Quand nous parlons de triste dénouement, nous voulons dire triste pour M. Sibthorp, car pour l'Eglise, nous regardons de pareilles pertes comme d'heureux événemens. Cette séparation, espérons-le, n'est que *le prélude de plusieurs autres*. Heureuse, en vérité, la cause de la vraie religion, si dans le courant de l'année M. Sibthorp trouve des imitateurs !

" Le danger, le véritable danger de l'Eglise n'est pas de perdre des hommes de l'esprit de M. Sibthorp, mais bien de les compter parmi ses ministres. Que tous ceux qui sont papistes dans le cœur courent sous la bannière de l'Eglise de Rome ; nous saurons alors où les trouver ; mais tant qu'ils seront cachés parmi nous, nos alarmes seront fondées.

" Nous savons pertinemment que le nombre de ceux qui partagent les convictions de M. Sibthorp, quoique petit,est cependant beaucoup plus grand que nous ne désirions le voir. Si l'erreur n'était embrassée que par une ou deux personnes influentes, nous n'aurions pas vu depuis quelques mois, les évêques anglicans de Ripon, de Durham, de Chester, de Gloucester, de Winchester et d'Exeter, donner des avis au clergé de leurs diocèses pour les prémunir contre elle. On aurait tort de croire M. Sibthorp plus coupable que ses amis. Si, le premier, il a pris la détermination que les autres adopteront plus tard, nous devons peut-être l'attribuer à une plus grande honnêteté et droiture de caractère. Nous avons la confiance que ceux qui, secrètement, pensent comme lui, auront assez d'énergie pour suivre son exemple.Ils nous ont dit,dansleur revue

(1) Nos lecteurs voudront bien lire au dernier No. page 423 Sibthorp, au lieu de Sibiorne.

trimestrielle :"Il est impossible de nous arrêter où nous sommes." Nous savons que cela est impossible avec des cœurs honnêtes. Mais les équivoques du dernier numéro *des traités pour les temps présens*, ne semblent pas une œuvre d'une grande probité ; l'événement nous apprendra bientôt si nous sommes injustes envers son auteur. "

Ces dernières paroles s'adressent aux puséystes et en particulier au docte professeur Newman, auteur du traité dont il est question. Il est assez plaisant que le *Standard*, journal orangiste qui est lu par tout le clergé anglican, pose au savant professeur d'Oxford l'alternative d'embrasser le catholicisme ou de passer pour un homme de mauvaise foi !

Mais le *Standard*, qui paraît se consoler si facilement des pertes que fait l'Eglise anglicane, en voyant s'éloigner d'elle des hommes *de l'esprit* de M. Sibthorp, ne suspectera pas de tendances puséystes ou papistes son confrère le *Morning-Herald*. Or, voici en quels termes cet autre journal, anglican et tory, parle de ce ministre :

" La conversion de M. Sibthorp au catholicisme nous fournit une nouvelle exposition des mystères du puséysme, de leurs rapports essentiels si intimes avec les mystères du *jésuitisme*. Voici un homme d'un *esprit accompli* et d'une haute famille, perdu pour le protestantisme, parce qu'il a prêté l'oreille aux sophismes de MM. Pusey et Newman ; et certainement, il ne sera pas le dernier, car la cause qui lui a fait abandonner l'Eglise anglicane n'est pas accidentelle : elle se trouve dans le système de logique qui prédomine et règne à l'Université d'Oxford ! "

AFFAIRES CATHOLIQUES DANS L'INDE.

Le discours de Lord Clifford,dans la chambre des Lords,et la réplique de lord Ellenborough, nous révèlent les difficultés survenues dans les missions de l'Inde, depuis quelques années.

"Une conversation intéressante,dit le *Tablet* de Londres,eut lieu dernièrement à la chambre des Lords, dans laquelle lord Clifford, (catholique) joua le principal rôle. Il prit l'occasion d'appeler l'attention du gouvernement sur la position de la population catholique de l'Inde, placée qu'elle était dans certaines parties de ces immenses colonies, dans un dilemme tout-à-fait pénible, entre les prêtres bretons et loyaux,qui y ont été envoyés avec la sanction de sa Sainteté et les prêtres schismatiques portugais, qui ne doivent aucune allégéance à la couronne d'Angleterre, qui ont été retranchés du centre de l'unité catholique, et qui cependant réclament,dans l'intérêt du gouvernement portugais, certains droits anciens et imaginaires dans l'appointement aux bénéfices ecclésiastiques, dans tout le territoire de l'Inde."

Ce journal reproduit ensuite presqu'en entier le discours de lord Clifford, dont nous ne donnerons ici que les parties les plus saillantes.

" Lord Clifford se leva pour demander copie de la communication faite à la fin de 1834 ou au commencement de 1835, au gouvernement de la mère-patrie par le gouverneur de l'Indostan et par celui de Goa, laquelle est relative à la résidence et à l'exercice des fonctions spirituelles de tous missionnaires catholiques romains dans l'Indostan, et copie de toutes autres communications faites en 1839 par le gouvernement de Madras au gouvernement de la mère-patrie, relatives à un décrêt de décembre 1838. Le noble Lord observa qu'il ne désirait pas embarrasser le gouvernement de sa Majesté ; mais que cette classe des loyaux sujets de sa Majesté dans l'Inde se plaignaient de griefs importans qui ne pouvaient être redressés que par une adresse à sa Majesté en conseil ou par un acte du Parlement.

"Il avait appris, par une Gazette de Calcutta du 2 janv. 1833, qu'à une assemblée des catholiques romains, à Calcutta, il avait été passé des résolutions désapprobatrices du système d'administration dans les affaires relatives aux missions, et suivant lequel on n'envoyait dans l'Inde que des prêtres portugais de mœurs douteuses, d'une éducation incomplète, et qui ne parlaient aucune des langues du pays. C'était un fait important et bien connu de leurs Seigneuries, que tous les Irlandais qui servaient dans l'armée des Indes ne pouvaient être tenus dans l'ordre que par la présence et les avis des prêtres de leur nation. En conséquence, une application avait été faite en Irlande et particulièrement à son ami, le Rév. Mr. Kenny. Quelque tems après, un gentilhomme irlandais, Mr. O'Connor, fut envoyé, dûment autorisé à agir comme Vicaire Apostolique pour les Irlandais de l'Indostan. Ce Mr. après de longs délais et une patience éprouvée, a déclaré que les Portugais qui avaient résisté à son autorité ne pouvaient plus être considérés comme membres de l'église catholique. Le 1er. document qu'il (lord Clifford) demanderait mettrait ceci dans le plus grand jour. C'était une lettre du gouvernement portugais de Goa réclamant de la part de son gouvernement le droit d'instituer tous les prêtres catholiques romains dans l'Inde. Le 2d. document était la réponse du Gouverneur-Général. Il (lord Clifford) ne pouvait concevoir sur quel principe, après qu'un sujet breton avait été autorisé à se rendre dans l'Inde en qualité de Supérieur des catholiques qui y résident, après que son appointement avait été sanctionné par le Pape, après avoir été reconnu par le gouvernement, sa déclaration que les personnes qui tenaient à de telles doctrines ne faisaient plus partie de l'église catholique, soit traitée comme si elle était une nullité. Comment se faisait-il, (si toutefois son information était correcte,) que les missionnaires catholiques romains irlandais eussent été forcés de livrer les clefs des églises et chapelles qu'ils avaient bâties à leurs frais et dont ils étaient les *trustees*, à des hommes qui n'étaient point compétens ayant été privés solennellement des fonctions de leur ministère par le Vicaire Apostolique, et à des personnes qui n'étaient pas sujets de la couronne? Et lorsqu'ils refusèrent de livrer les clefs, quelle conduite le collecteur et le Magistrat de Maduré crurent-ils devoir tenir? Selon son information (de lord Clifford) ils les mirent à la torture. Il (lord Clifford) maintenait qu'un empire comme celui de la couronne anglaise dans l'Inde, présidant sur 100,000,000 d'ames, et ayant 200,000,000 deplus sous sa protection ne pouvait être administré sur de tels principes. Il était bien certain que la conduite de cet of-

ficier (de Maduré) n'avait pas compromis le gouvernement de la mère-patrie ; mais c'était seulement pour savoir surquel principe le juge de Madras avait justifié la conduite de ce Magistrat, qu'il désirait établir une enquête et demandait communication des documens nécessaires. De tous les départemens de l'administration whig, desquels il est l'admirateur, il doit dire qu'il n'en admire aucun autant que leur administration des affaires des Indes, et conséquemment il ne pouvait pas se persuader que ce fonctionnaire ait été envoyé par eux en qualité de juge dans l'Inde."

Lord Ellenborough parut sentir une extrême répugnance à livrer les papiers demandés par lord Clifford. Et voici la substance des principales parties de sa réplique.

"Il dit qu'il ne répondrait que peu de mots au noble Lord. Il ne le suivrait pas dans son attaque contre les prêtres portugais, dont il ne connaissait rien, si ce n'est qu'il s'étaient conduits d'une manière bien paisible dans l'Inde, dans l'exercice de leurs devoirs religieux. Cependant il allait exposer brièvement quelle avait été l'origine de cette transaction. Pendant plus de 200 ans, sous l'autorité d'une bulle du Pape, les prêtres portugais, sous l'obédience de l'évêque de St. Thomé, avaient administré les sacremens à une population catholique qui s'élève maintenant à un million d'âmes. Lorsqu'un vicaire apostolique fut envoyé, le gouvernement de l'Inde avait cru expédient de le reconnaître comme le canal par lequel passeraient toutes les communications à donner aux différentes populations catholiques. La dispute actuelle s'est élevée par la prétention émise, par le vicaire apostolique, d'une autorité sur le temporel comme sur le spirituel, et la querelle entre les Jésuites Irlandais et les Portugais, pour des intérêts temporels a été tout le motif du discours du noble Lord. Le procédé du gouvernement de l'Inde a été simple et correct. Il déclara que ce n'était pas son usage d'intervenir dans des disputes de cette nature et que si les intéressés ne pouvaient s'arranger à l'amiable, ils devraient s'adresser aux cours de justice. Ils prirent donc ce dernier parti. Il se rappelait qu'il était question d'un couvent de Capucins que la cour supérieure avait décidé devoir rester en la possession des Portugais ; l'autre cas était relatif au collecteur et magistrat de Maduré. Mais cet officier n'avait aucun droit d'intervention, si ce n'est comme officier pour comprimer les émeutes et rétablir la paix ; ce n'était pas son droit de donner possession. Deplus, s'il s'était conduit illégalement, il y avait aussi trois recours a trois différentes cours. Il s'en suit qu'il est parfaitement inutile de mentionner à la chambre que la torture avait été employée par ce magistrat qui n'avait aucun pouvoir à cet effet, et qui, s'il eût agi de cette manière, eût été aussitôt destitué. Quant au mouvement en lui-même, la description en était si vague que le comité du département de l'Inde n'avait pu trouver les papiers qui eussent un rapport bien direct. Il ne savait pas s'il en existait ou non. Pour ce qui était de la lettre du gouverneur de Goa et de la réponse du gouvernement de Madras, il n'avait aucune objection à les produire, comme il n'en avait point non plus à exhiber la pétition du vicaire apostolique au gouverneur général et la réponse de ce dernier. Le gouvernement de Madras avait signifié sa détermination à ne point intervenir et avait recommandé le

recours aux cours de justice. Il était la marche naturelle recommandée et par le gouvernement de Madras, et par celui de Calcutta. Après que le noble Lord avait fait sa motion, il " lord Ellenborough " ferait motion de produire tous les papiers qui n'étaient point mentionnés dans la motion du noble Lord et il allait les mettre immédiatement sur la table, pour empêcher tout délai dans l'examen de l'affaire en question. S'il était démontré qu'aucun magistrat eût excédé les bornes de son autorité ou celles de la loi, il n'y avait pas le moindre doute que le gouvernement ne fût prêt à le punir et à le destituer."

D'après le *Standard*, Lord Ellenborough vient d'être nommé Gouverneur-Général de l'Inde.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENS
A AJOUTER A LA
NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR
MGR. J. O. PLESSIS.

Nous croyons devoir donner les extraits suivans de différens journaux de Québec, pouvant compléter la *Notice sur* Mgr. Plessis dont nous avons dernièrement fait part à nos lecteurs.

Du *Quebec Mercury* du 6 décembre 1825.

"Dimanche dernier, 4 du présent mois, à trois heures de l'après-midi, Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Octave Plessis, évêque catholique de Québec, a terminé sa carrière mortelle. Dans la mort de ce pieux prélat, son Eglise a à regretter un chef habile, modéré et cependant zélé et infatigable : ses ouailles, un pasteur humain, bienfaisant et charitable, dont le cœur était toujours sensible à leurs besoins, et la main toujours prompte à les soulager ; et le roi un sujet loyal et éprouvé ; en un mot, toutes les classes de la société et toutes les communions religieuses se réunissent pour déplorer la perte de Mgr. Plessis et pour rendre à sa mémoire le tribut de respect et de vénération dû à cette bienfaisance véritablement chrétienne et exemplaire qui le caractérisait."

De la *Gazette de Québec publiée par autorité* du 8 décembre 1825.

"C'est un devoir pénible pour nous d'avoir à annoncer la mort de cet excellent prélat, Mgr. Joseph-Octave Plessis, évêque catholique de cette province ; et c'est une vérité que nous osons dire qu'il est rarement arrivé à notre connaissance de voir un homme revêtu d'un caractère public dont le décès ait causé des regrets plus universels et plus sincères. Cet événement a eu lieu à l'Hôpital-Général, dimanche dernier, et le corps a été delà transporté, mardi, en grande pompe, à la chapelle de l'Hotel-Dieu. Les chemins et les rues étaient remplis de monde durant la cérémonie. Le corps était revêtu des habits pontificaux, et était placé dans un cercueil ouvert ayant la mitre sur la tête et un crucifix entre les mains ; il était précédé d'environ cent cinquante enfans de chœur, tous dans leurs habillemens d'office et avec

leurs camails, ceux de St. Roch en écarlate, et les autres en noir. Il était escorté par une garde d'honneur composée de la compagnie des grenadiers du 79e Montagnards, avec la bande du régiment qui, de temps à autre, jouait la marche funèbre."

De la *Gazette de Québec* du 8 décembre 1825.

" Les obsèques de feu Mgr. Joseph-Octave Plessis, évêque catholique de ce diocèse, ont été célébrées, hier, 7 de ce mois, avec les cérémonies dûes au rang de l'illustre mort, et en présence d'une multitude immense.

"Dès lundi dernier, Son Excellence le Gouverneur-en-chef offrit à Mgr. l'évêque actuel de faire assister les troupes de la garnison sous les armes, au convoi funèbre, et lorsque le corps du défunt prélat fut transféré, mardi dernier à deux heures, de l'Hôpital-Général à l'église de l'Hotel-Dieu, de cette ville, une garde d'honneur accompagna le convoi, composé du clergé et des habitans de cette ville assemblés en aussi grand nombre qu'aux offices des principales fêtes de l'année. Hier à neuf heures et demie du matin, les boutiques et les ateliers de cette ville étaient fermés, et les citoyens de Québec, pour ainsi dire en masse, occupaient l'espace entre la cathédrale catholique et l'église de l'Hotel-Dieu. L'artillerie royale et les 71e et 79e régimens sous les armes, avec leurs drapeaux déployés, bordaient les rues entre les deux églises et gardaient, entre deux lignes, un passage libre pour la procession funèbre.

"Le cortége était composé d'un clergé nombreux, qui précédait le corps du défunt évêque exposé dans une bière, suivie de Son Excellence le Comte de Dalhousie, Gouverneur-en-chef, et de son état-major, des Conseillers-Législatifs, des principaux officiers du gouvernement, du barreau en corps, et des marguilliers de Québec aussi en corps ; puis suivait la foule immense des citoyens de Québec de toutes les croyances, également empressés à manifester leur respect pour la mémoire du digne pasteur.

"L'église cathédrale était tendue de noir, mais le deuil était exprimé d'une manière bien plus éloquente par la tristesse et la douleur empreintes sur tous les visages.

" Le vénérable évêque Panet, successeur du défunt au siége de Québec a célébré le service funèbre, et vers le milieu de cette triste cérémonie, M. Demers, grand-vicaire de ce diocèse, est monté en chaire, où avec une vive émotion il a rappelé à sa nombreuse assistance, les vertus sublimes et les bienfaits signalés du digne pasteur dont nous déplorons la perte ; son zèle pour le salut des âmes, ses prédications et ses instructions fréquentes, son voyage en Europe pour l'avantage de son Eglise, ses visites pastorales, multipliées dans toutes les parties de ce vaste diocèse, malgré le poids des ans et des infirmités ; sa charité et son désintéressement manifestés par la fondation de l'église de St. Roch, où les habitans de ce faubourg populeux reçoivent avec plus de facilité les sacremens de l'Eglise et les instructions religieuses, et trouvent pour leurs enfans l'avantage signalé d'une bonne éducation ; par l'établissement du collége de Nicolet, séminaire précieux aux yeux de la religion et sous le rapport des sciences ; par plusieurs écoles qu'il a établies et soutenues ; enfin par des bonnes œuvres infinies dont ce pays a été le théâtre, et dont nous sommes les témoins.

" Le simple récit des actions de cet illustre évêque fait son plus bel éloge, et justifie pleinement les paroles du texte adopté par M. Demers : " Il était chéri de Dieu et des hommes."

" A la suite du service et après les cérémonies imposantes prescrites pour la sépulture des évêques, le corps de Mgr. J. O. Plessis, évêque catholique de Québec, un des plus grands prélats qui aient gouverné l'Eglise canadienne, a été inhumé dans la cathédrale,et son cœur a été déposé,le même jour, à l'église de St. Roch. "

MISSION PROTESTANTE DE CALCUTTA.

—On lit dans le numéro de novembre du *Journal asiatique* de Londres, sous la date de Calcutta :

" L'évêque anglican de Culcutta, d'après les plaintes réitérées qui lui furent faites contre les missionnaires de la société évangélique, qu'on accusait d'attirer à leur secte les chrétiens des autres communions, a ordonné à tous les missionnaires sur lesquels il peut exercer quelque influence, de ne recevoir, sous quelque prétexte que ce puisse être, aucun chrétien d'une secte différente de la leur, sans s'être auparavant entendus avec le ministre de la secte que le protestant abandonne pour passer à une autre. Sa seigneurie a en outre hautement désapprouvé toutes ces tentatives de prosélytisme d'une secte protestante à une autre. "

Comme on le voit, cet évêque est très-libéral !

La même feuille contient en outre les détails suivans :

"Le nombre des églises appartenant à l'Eglise anglicane (*the established church*) dans le diocèse de Calcutta seulement est de 63, savoir : à Calcutta, 9 ; à Agra, 3 ; à Bénarez, 2 ; à Cownpore, 2 ; à Gurruckpore, 2 ; à Meerut, 2, et une à chacune des places suivantes, savoir: Allahabad, Chittagong, Delhy, Daca, Lucknow, Gattna, etc., etc., etc., indépendamment d'un beaucoup plus grand nombre de temples érigés dans toutes les parties du pays par les diverses sectes protestantes qui s'y sont établies et qu'on rencontre dans toutes les directions. "

SŒURS DE LA CHARITÉ DE SMYRNE.

—Mgr. Mussabini, archevêque de Smyrne, de retour dans son diocèse, a été visité l'établissement des filles de la charité de saint Vincent de Paul, qui avait été achevé pendant son absence. Ce fut le jour de la Toussaint qu'il fit cette visite, que les sœurs et leurs nombreuses élèves attendaient avec impatience. Il dit la messe dans la chapelle et il eut la consolation de voir à la Sainte Table et communier de sa main 70 enfans des écoles de l'établissement. Après la messe, il fit la visite des classes, qui contiennent plus de 300 élèves, de la phar-

macie et des diverses divisions du service des malades, et il exprima son étonnement du bel ordre qui règne dans toutes les parties de cette magnifique maison, et de l'heureuse distribution qui en avait été faite.

On a peine à comprendre comment, en moins de deux ans, on a vu s'élever ce vaste établissement, le plus beau qui soit dans le Levant, et le plus digne du respect et de la reconnaissance de toute la population de Smyrne. Onze sœurs de la Charité se partagent les divers services du soin des pauvres et de l'éducation des filles.

" J'arrive de Smyrne, avait écri un officier de marine, où nous " n'avons passé que trois ou quatre jours, y ayant été rejoints par " l'amiral La Susse. Il n'est question dans cette ville que du zèle " admirable des sœurs de saint Vincent-de-Paul. Le pacha a mis à " leur disposition tout ce qu'il possédait pour secourir les victimes du " dernier incendie, et, quand il en parle, il ne les nomme que les " *Anges francaises.* Des maladies horribles se sont manisfestées a- " près l'incendie, et ont été traitées par les sœurs avec une charité " admirable. Le catholicisme seul peut inspirer un tel dévouement."

CONVERSION.

—Nous n'avons point vu qu'aucun journal ait fait mention de la conversion de Lord Castle Stewart,près Stewart-town,comté de Tyrone, en Irlande. Cet événement a eu lieu, il y a peu de temps, et a causé une grande surprise parmi ses amis, attendu qu'il laissa, pour un temps considérable, sa demeure princière pour résider avec un prêtre humble et pieux, le révérend M. Donely, pasteur d'Arbo, de son voisinage, par le moyen duquel il fut convaincu de la vérité de la religion unique du Sauveur, et fut reçu dans le sein de sa chaste épouse, l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Son oncle, sir Andrews Stewart, orangiste outré qui avait coutume, au 12 juillet, de se parer de feuilles d'orange, honteux de la consion de son parent, a fait courir le bruit qu'il etait devenu fou. Et il n'y a rien de surprenant que plusieurs protestans aient cru aliéné celui qui a tourné le dos aux grandeurs mondaines pour devenir l'humble imitateur d'un Sauveur doux et humble.--*Catholic.*

VARIETES.

—M. Victor Hugo, depuis qu'il est académicien, abandonne, dit-on, la littérature pour la politique. On annonce la prochaine publication d'un volume de *Mélanges politiques*, par l'auteur de *Han d'Islande.*

—La chimie vient d'enrichir l'Angleterre d'un combustible abondant qu'elle avait jusqu'ici négligé. Elle ne tirait aucun parti de cette houille menue que l'on peut considérer comme une poussière de charbon, et les fosses de ses mines en étaient obstruées. Un ingénieur russe s'est avisé de pétrir cette poussière avec un peu d'huile et du goudron, et d'en former, en la pressant dans des moules, des briques qui deviennent un combustible excellent

Il est facile d'arrimer ces briques dans des bateaux à vapeur ; elles n'exigent pas la moitié de la place qu'occupe la houille ordinaire, pour donner une quantité égale de calorique, avantage précieux dans la navigation transatlantique.

—Un savant à Londres, M. Brittan, vient d'être victime d'un essai fait par lui dans l'intérêt de la science. Auteur d'un ouvrage sur la chimie, il voulait, avant de l'achever, constater jusqu'à quel point un homme pourrait, sans danger, respirer une quantité de gaz hydrogène. Il en fit l'essai sur sa propre personne et en fut malheusement la victime. Un malaise général, suivi d'une stupéfaction complète, se déclara bientôt, et en dépit de tous les secours de l'art qui lui furent prodigués, il mourut au bout de quelques heures, par suite du dangereux essai fait par lui.

—A l'occasion de l'érection de Cambrai en archevêché on lit dans un journal français :

" L'antiquité du siége épiscopal de Cambrai se perd dans la nuit des temps ; il est plus ancien que la monarchie française. L'archevêché fut érigé par le pape Paul IV, à la demande de Philippe II, dont la politique était de soustraire le midi des Pays-Bas à la jurisdiction d'un archevêque français "celui de Reims." Une bulle du 28 avril "12 mai" 1559, créa l'archevêché de Cambrai, et lui donna pour suffragans les évêchés de Tournai, Arras, Namur et Saint-Omer. Cette érection fit perdre au diocèse de Cambrai les archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers. La mort de Paul IV recula l'exécution de cette mesure ; la reconnaissance formelle de l'archevêché n'eut lieu qu'en 1562, par Pie IV, et l'installation de Maximilien de Berghes, premier archevêque, se fit le 22 mars 1563. On compte 18 archevêques jusqu'à Ferdinand de Rohan, que la révolution française fit descendre de son siége. Buisseret, Vanderburch, Fénelon, figurent dans la liste de ces pieux prélats, dont on voudrait effacer le nom du cardinal Dubois, qui heureusement ne résida jamais. Au commencement de la révolution, Cambrai fut désigné comme siége d'un évêque constitutionnel ; ce fut M. Primat qui y résida jusqu'à la grande tourmente révolutionnaire. Lors du concordat de 1802, M. Belmas fut promu à ce siége, qu'il occupa près de quarante années. Après un demi-siècle, pendant lequel l'Eglise da Cambrai a été privée d'archevêque, elle se retrouve donc érigée en métropole, et l'évêché d'Arras, qui, dans les premiers siècles de l'Eglise, avait été longtemps réuni à celui de Cambrai, vient s'y joindre encore comme suffragant naturel. "

☞ Nous avons cru répondre au vœu du public en changeant quelque chose dans notre *Calendrier Ecclésiastique et Civil :* nous en avons retranché la liste du clergé de Kingston, etc., pour y ajouter la liste des cours de justice, des principaux officiers du gouvernement, celle des membres de la législature provinciale et une autre des avocats, notaires et médecins de cette ville, aussi les banques de Montréal avec leurs jours d'escompte, etc., etc., etc. On se le procurera à très-bas prix.

☞ Ce numéro, terminant le second semestre des MÉLANGES RELIGIEUX, nous nous flattons que nos abonnés se feront un devoir de remplir leurs obligations envers le journal.

Dans quelques jours, on pourra se procurer, à ce bureau, les deux volumes des *Mélanges*, bien et soigneusement reliés.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.

SUPPLEMENT

DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 31 DECEMBRE 1841. NUMÉRO 8.

NOUVELLES DIVERSES.

ANGLETERRE.—Le vaisseau de Sa Majesté, l'Illustrious de 74, ayant à son bord Sir Charles Bagot et sa suite, n'a pu quitter les côtes d'Angleterre que le 24 nov., à cause des vents contraires et du mauvais temps.

—Un journal de Liverpool annonce qu'il se forme en Angleterre une association nombreuse et puissante dans le but d'établir un système étendu et national d'émigration aux colonies anglaises de l'Amérique du nord.

—L'Angleterre veut pousser son influence en Syrie par le protestantisme. Ses missions sillonnent le pays, et il n'y a pas d'agent militaire anglais qui ne soit accompagné d'un missionnaire.

—Le *Great-Liverpool* arrivé à Malte le 26 octobre, avec la valise de l'Inde, avait à son bord l'ex-plénipotentiaire capitaine Elliot et le commodore Sir James Bremer, rentrant en Angleterre.

FRANCE.—Les Chambres françaises ont été convoquées par une ordonnance royale pour le 27 décembre.

—Un nouvel attentat a été commis contre la vie de Louis Philippe. Vers 4 heures de l'après-midi, le 18 nov. comme le Roi retournait de Versailles à Paris, une grosse pierre fut lancée avec une grande force contre sa voiture, par un homme qui se tenait au coté du chemin. Le coupable réussit à s'échapper.

GRÈCE—On écrit d'Athènes à l'*Univers*, en date du 15 octobre :

" Soustraite à la domination musulmane, confiante dans un avenir plus heureux, la Grèce émancipée avait accepté avec joie le nouveau gouvernement octroyé par les puissances alliées ; mais ses espérances ont été déçues : notre jeune roi, quoique doué de qualités personnelles bienveillantes, et animé de bonnes intentions, s'est laissé guider par quelques intrigans peu dignes de sa confiance. Son entêtement à faire tout par lui-même, sa méfiance envers ses sujets, son indécision dans les affaires, ont placé son gouvernement dans une position des plus fâcheuses. Aujourd'hui la retraite de Mavrocordato ne laisse plus aucun doute à ce sujet. Le pays a témoigné toutes ses sympathies pour l'ancien ministre, en ouvrant une souscription nationale ayant pour but de lui acheter une propriété, dont le revenu suffisant lui permette de ne jamais aliéner son indépendance. Ce fait indique clairement l'état des esprits en Grèce. "

—Les correspondances de Constantinople faisaient craindre une rupture entre la Turquie et la Grèce. Trois vaisseaux de ligne étaient sur le point de quitter l'Angleterre pour le Levant dans le but de surveiller les mouvemens de la Turquie. La Porte se plaint que le gouvernement grec n'a pas exécuté les traités, et surtout qu'il n'a pas payé l'indemnité qu'il avait promise, sous la garantie des trois Puissances, la Russie, la France et l'Angleterre.

Une chose qui a fortement contribué à irriter le gouvernement turc c'est la demande que le Roi de Grèce, Othon, lui a faite, de lui abandonner la province de Thessalie, pour qu'il mît fin aux vols et au brigandage qu'elle exerçait.

Syrie.—Des lettres de Beyrout annoncent que la Syrie a de nouveau été le théâtre de violences et d'effusion de sang. Le 12 oct. les Druses de Dair-el-Kamen assaillirent, avec la dernière férocité, la population chrétienne, qui s'était réunie pour délibérer sur les affaires de la montagne, et passèrent au fil de l'épée vieillards, femmes, et enfans. Les chrétiens coururent aux armes, et il s'ensuivit une guerre civile dans toute la contrée. Aumoins 100 villages furent saccagés,et Beyrout fut encombré de familles qui fuyaient la fureur des combattans.

—L'évacuation de la Syrie par les troupes anglaises est désormais un fait officiel.

Portugal.—Le 25 octobre la situation politique y était alarmante ; une crise était imminente. Il s'était formé dans l'armée des clubs pour le soutien de l'autorité de la reine, en opposition aux clubs révolutionnaires, et l'on craignait une collision.

Afrique.—L'armée d'Afrique était dans un état déplorable, par suite des fatigues de la dernière campagne, qui a été de 50 jours. Les 9 dixièmes de l'armée étaient dans les hôpitaux. Le général Bugeaud disait avoir besoin d'une recrue de plus de 20,000 hommes avant le printemps.

Mexique.—Santa-Anna est définitivement à la tête des affaires à Mexico.

Canada.—M. Dandurand, jeune prêtre de ce diocèse, vient d'entrer au noviciat des *Pères Oblats*.

—Mr. Plinguet, curé de St. Philippe, est parti mercredi (29) pour Kingston, où il doit passer quelques mois à étudier l'anglais. Il était accompagné de Mr. Roche, jeune prêtre dernièrement ordonné, et qui appartient au diocèse de Kingston.

Mr. Burcke,prêtre desservant St. Jérôme,partira lundi prochain [3 janvier] pour le collége des Jésuites à Georgetown, où il doit pareillement employer quelques mois à étudier l'anglais.

—Une proclamation de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement vient de mettre en force l'ordonnance des Bureaux d'enrégistrement.

N. B. Au dernier No. lisez *Madame* Legras, au lieu de *Mlle.* Legras.

Publié par J. C. PRINCE, Ptre.de l'Évêché. } MONTREAL:
Imprimé par J. A. PLINGUET, Imprimeur. } rue st. denis.

TABLE

DU SECOND VOLUME.

Education, – – – – – – – – – – – – – – – – 4–17–39–48–60–70–75–93–101–113–129–132–133–138–145–148–152–155–169–170–174–225–235–368

Controverse, – – – – – – – – – – 10–13–30–54–102–123–140–153–175–196–197–198–200–238–266–284–295–298–311–334–370–389–401–429–438–439

Littérature, – 25–49–64–83–152–159–165–178–179–198–233–248–277–294–326–347–393

Retraites, – – – – – – – – – – – – – 32–54–109–121–195–242–276–313

Missions, – 52–85–127–138–139–163–181–185–205–209–225–227–290–315–337–357–406–433

Physique, – – – – – – – – – – – – – – – – – 58–79–103–106–439

Monument religieux et national, – – – – – – 59–136–183–228–231–249–306–384

Jésuites, – 122

Nécrologie, – 159

Asyles de charité, – – – – – – – – – – 189–261–275–291–309–329–412

Tempérance, – – – – – – – – – – – – – – 237–277–316–342–370

Sœurs de la Charité, – – – – – – – – – – – – – – – 239–263–438

Instituteurs des Sourds–Muets, – – – – – – – – – – – – – – – 245

Faits miraculeux, – – – – – – – – – – – – – – – – – – – 265

Le Liban et la Palestine, – – – – – – – – – – – – 366–387–399–421

Histoire du Canada, – – – – – – – – 345–361–363–381–396–409–425–436

Art de peindre le verre, – – – – – – – – – – – – – – – – – 377

Dom Martin, – 393

Afrique, – – – – – – – – – – – – – – – – 23–143–206–220–273–442

Angleterre, – 21–37–63–161–201–213–214–271–280–289–321–335–373–356–403–422–441

Autriche, – 22

Canada, – – – – – – – – 24–38–77–92–100–128–164–182–194–207–223–236–240–259–274–291–306–314–322–339–344–345–354–360–389–408–424–442

Chine, – 221–259–291–322–339

Espagne, – – – – – – – – – – – 22–38–63–88–126–162–204–271–336–374–408

Etats-Unis, – – – – – – – – 63–206–222–268–282–283–302–322–375–408–418–423

France, – – – – – – – – – 88–125–204–217–256–270–282–287–350–360–405–441

Hollande, – 162

Irlande, – – – – – – – – – – – 38–142–203–219–256–289–336–374–404–442

Mexique, – 322–442

Orient, – – – – – – – – 23–144–164–221–257–273–321–366–374–380–407–441–442

Pologne, – 205–405

Portugal, – – – – – – – – – – – – – – – – – 127–257–289–321–353–442

Prusse, – – – – – – – – – – – – – – – – – 142–162–180–219–272–305–337

Rome, – – – – – – – – – – – 36–86–141–161–240–254–286–304–320–335–402

Russie, – 90

Suisse, – 89–205–257–290–360

FIN.

TABLE ALPHABETIQUE

DU SECOND VOLUME.

Pages.

A nos lecteurs, - - - - - - - - - - - 3
Archiconfrérie du T. S. Cœur de Marie, - - - - - - 214
Art de peindre le verre, - - - - - - - - - - 377
Banc du Capitaine (jugement sur) - - - - - - - - 308
Bibliographie, - - - - - - - - - - - - 260
BIOGRAPHIE: Ste. Elizabeth de Hongrie, - - - - - - 325
Sœur Marie de l'Incarnation, - - - - 345,-361
R. P. Dom Claude Martin, - - - - - - 398
Mgr. J. O. Plessis, - - - - 363,-381,-396,-436
Mgr. de St. Valier, (*en notes.*) - - - - - 426
Catacombes de Rome, - - - - - - - - - - - 83
Confessions de St. Augustin, - - - - - - - - - 165
Controverse, - - 123,-153,-175,-177,-196,-197,-198,-267,-401
Conversions, - - - - - - - - - - 20,-178,-422,-439
Couvents protestans, - - - - - - - - - - - 311
Culte des Saints, - - - - - - - - - - - 295
EDUCATION: Bill sur - - - - 69,-132,-133,-170,-174,-223
Lettres sur - - - - - - - - - - 75
Réponse aux Lettres de M. C. Mondelet, - - - 4
Contre-Lettres sur - - - - - - - - 155
Education collégiale, - - - - - - 93,-113
Frères de la Docttine Chrétienne, - - 48,-129
Sœurs de la Congrégation de N.D.-,145,-235,-368,-375,-390
Instruction primaire, - - - - - - - 169
Ecoles communes, - - - - - - - - 150
Charge du Juge Pyke, - - - - - - - 148
EXERCICES LITTÉRAIRES: Collége de Québec, - - - - 113
" de Montréal, - - - 39,-93
" de Nicolet, - - - - 117
" de St. Hyacinthe, - - - 17,-94
" de Chambly, - - - - 95
" de Ste. Anne, - - 119,-391
" de l'Assomption, - - 60,-96
" de Ste. Thérèse, - - - 61,-97
Eglises catholiques, décoration de - - - - - - - - 10
Eglise paroissiale de Montréal, (description) - - - - - 354
" " de Burlington, - - - - - 268,-282,-302
Eucharistie, (conférences du Dr. Wiseman) - - - - - 13,-30
Faits miraculeux,- - - - - - - - - - - 265
Gibraltar, affaires de l'évêque Hugues, - - - - 85,-127,-205,-337
Grégoire XVI, Pape, - - - - - - - - - - 179
Histoire moderne, discours sur - - - - - - 25,-49,-78

Instituteurs des sourds-muets, - - - - - - - - - 245
Jésuites, - - - - - - - - - - 122,-248,-407
Lettres Pastorales, - - - - - - - - - 77,-236,-329
Littérature, - - - - - - - - - - - - 393
Lorette : Ste. Maison de - - - - - - - - - 233
" " pélérinage du Saint-Père à - 286,-304,-320
Mariages mixtes, - - - - - - - - - - - 344
Missions catholiques, - - - 52,-139,-153,-163,-181,-185,-209
222,-225,-227,-288,-322,-337,-357,-405,-406,-418,-433
Monumens anciens de Montréal,(Congrégation de N. D. etc.) - 409,-425
Monument du mont St. Hilaire, 59,-136,-223,-228,-231,-240,-250,-306,-384
Mormonites, - - - - - - - - - - - 200,-284
Municipalités rurales, - - - - - - - - - - 314
Nécrologie, - - - - - - - - - - - 159,-200
Nouvelles diverses : Angleterre, - - 21,-37,-63,-161,-201,-237
238,-271,-239,-335,-356,-373,-403,-439,-441
Algérie, - -23,-143,-206,-220,-273,-315,-442
Autriche, - - - - - - - - 22
Colonies anglaises, Canada, - 19,-38,-100,-164
182,-194,-207,-224,-259,-274
291,-306,-307,-322,-323,-339
340,-360,-392,-408-424,-442
" Autres colonies, - - 92
162,-202,-290,-291,-376,-438
Chine, - - - 163,-222,-259,-291,-322
Ecosse, - - - - - - - - - 423
Espagne, - - - - - - - - - - 22
38,-63,-88,-126,-162,-204,-271,-336,-374,-408
Etats-Unis, 64,-206,-240,-283,-322,-375,-408,-423
France, - - - - - - - 88,-125
204,-217,-256,-270,-287,-360,-405,-440,-441
Grèce, - - - - - - - - - 441
Hollande, - - - - - - - - 162
Irlande, - - - - - - - - - 38
142,-203,-219,-237,-256,-289,-336,-374,-404
Liban et Palestine, - 23,-257,-366,-387,-399,-421
Mexique, - - - - - - - 322,-442
Orient, - - 141,-164,-221,-273,-321,-360,-374
Pologne, - - - - - - - - 205,-405
Portugal, - - - 257,-289,-359,-442
Prusse, - 142-162,-180,-219,-272,-305,-337
Rome, - - - - - - - - - 36
86,-141,-161,-254,-286,-304,-320,-335,-402
Russie, - - - - - - - - - 90
Suède, - - - - - - - - - 290
Suisse, - - - - 89,-205,-257,-290,-360

Oblats, les RR. PP. (Missionnaires), - - - 282,-339,-375,-389
Paratonnerres, - - - - - - - - - 58,-79,-103,-106
Poesie : St. Nom de Marie, - - - - - - - 152,-198
Episode, par l'abbé Castelli, - - - - - - - 378
Le Canada régénéré (Mgr. l'évêque de Nancy), - - - 293
Prévisions religieuses de M. de Bonald, - - - - - - 298
Procédés parlementaires, - - - - - - 24,-92,-128,-140,-208
Propagation de la Foi (Association de la), - - - - 135,-347
Puseysme, - - - - - - - - - - - 213,-280,-429
Retraites : pastorale de Québec, - - - - 121,-195,-241
de l'Acadie, - - - - - - - - - 32
de St. Ours, - - - - - - - - - 57
de Sorel, - - - - - - - - - - 109
Coup d'œil sur les - - - - - - - - - 313
Revenus du clergé, - - - - - - - - - - 54
Société des dames de la Charité : Asile des orphelins, - - 189
" Asile des femmes agées et infirmes(*Maison de la Providence*), 192
261,-275,-291,-309,-412
Société de Tempérance, - - - - - 277,-316,-341,-350,-370
Société biblique, - - - - - - - - - - 55
Sœurs de la Charité, - - - - - - - - 239,-263,-438
Souvenirs du voyage à Ste. Hélène, - - - - - - - 64
Synode presbytérien, - - - - - - - - - 20,-140
Tolérance catholique, - - - - - - - - 334,-370

FIN.